This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

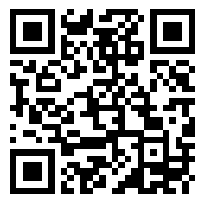

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,197,344

Digitized by Google

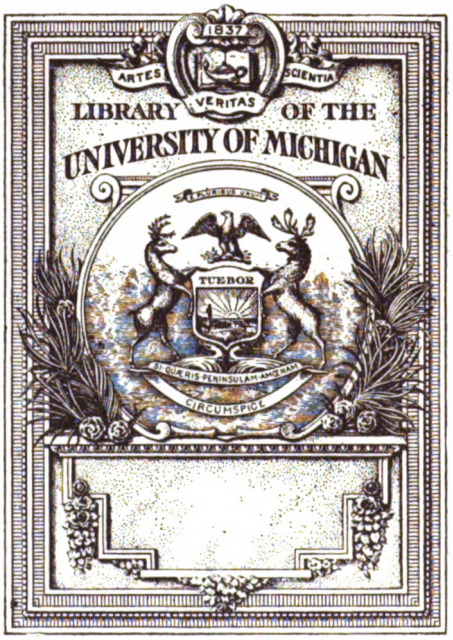

Digitized by Google

H
1
.R6

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET CHRISTIAN PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE.

TOME CENT TRENTE-DEUXIÈME

Septembre-Décembre 1919.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1919

Digitized by Google

HIST

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

Digitized by Google

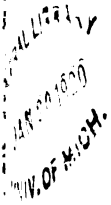

R

HIST

FONDÉE EN 1

CH. BÉMONT

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE [illegible]
ATTACHÉ À L'ÉCOLE PRATIQUE [illegible]
MEMBRE DE L'INSTI[illegible]

44e ANN

I. — Se

Léon Homo. La grande
de l'Histoire Augus
E. Duchesne. Le Conci
Albert Mathiez. La p
du 4 septembre 17
Paul Marmottan. La
(*suite et fin*). . .
Bulletin historique.
(*suite et fin*). . .
Comptes-rendus criti
Notes bibliographiq
Recueils périodique
Chronique. . . . .

LIBRA

108, BOULE

262

Digitized by Google

GENERAL LIBRARY
JAN 20 1920
UNIV. OF MICH.

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CH. BÉMONT
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
DIRECTEUR A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES
MEMBRE DE L'INSTITUT

CHR. PFISTER
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

44e ANNÉE. — TOME CXXXII.

I. — Septembre-Octobre 1919.

SOMMAIRE.

	Pages
Léon Homo. La grande crise de l'an 238 ap. J.-C. et le problème de l'Histoire Auguste (*suite et fin*)	1
E. Duchesne. Le Concile de 1551 et le Stoglav.	39
Albert Mathiez. La proclamation du Conseil exécutif provisoire du 4 septembre 1792	64
Paul Marmottan. La mission de J. de Lucchésini à Paris en 1811 (*suite et fin*)	71
Bulletin historique. Histoire de l'art, par Louis HOURTICQ (*suite et fin*)	93
Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso*).	120
Notes bibliographiques.	142
Recueils périodiques et sociétés savantes	175
Chronique.	202

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PARIS, 6e

262

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

Les demandes de tirages à part d'articles doivent être adressées au secrétaire de la Revue en même temps que les premières épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

Pages

Ch. Diehl. Byzance. Grandeur et décadence (**Louis Bréhier**) 120

Commandant Chenet. Le sol et les populations de la Lorraine et des Ardennes (**Chr. Pfister**) 124

A. Savatier. La théorie du commerce chez les Physiocrates (**P. Boissonnade**) 127

R. de Saint-Venant. Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme (**R. Latouche**) 132

Frank Wesley Pitman. The development of the British West Indies, 1700-1763 (**E. Martin-Chabot**) 135

Julien Rovère. Les survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne depuis 1815 (**R. Guyot**) 136

Frédéric Eccard. L'Alsace sous la domination allemande (**Chr. Pfister**) . . 138

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

P. Boissonnade. Le mouvement commercial entre la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande au XVI^e^ siècle.

Charles Bost. Les « Prophètes du Languedoc » en 1701 et 1702. Le prédicant-prophète Astruc-Mandagout.

André Boudier. Charles Desmarets, corsaire dieppois. Documents inédits de 1445.

Louis Bréhier. Le régime des monastères de l'Athos et les fondations des princes de Serbie au XIV^e^ siècle.

Gaston Cahen. Deux ambassades chinoises en Russie au commencement du XVIII^e^ siècle.

Colonna de Cesari Rocca. Les sources de l'*Histoire de la Corse* de Filippini et de la *Cronica corsesca* de Giovanni Della Grossa.

Joseph Combet. Les fêtes à Nice sous le premier Empire.

R. Doucet. Pierre Du Chastel, grand aumônier de France.

Maurice et **Marcel Dunan.** L'armée d'après guerre il y a cent ans. La légion départementale de l'Allier.

René Durand. Un discours de Charles Colbert aux États de Bretagne en 1665.

François-L. Ganshof. Étude sur l'administration et la justice dans la région bourguignonne de la fin du X^e^ siècle au début du XIII^e^.

Alfred Hachette. L'affaire Mique, 1745-1794.

O. Halecki. L'union de Lublin, 1569.

Louis Halphen. Études critiques sur l'histoire de Charlemagne.

Pierre de Labriolle. Le « mariage spirituel » dans l'antiquité chrétienne.

J. Ledeuil d'Enquin. Captivité en France de Georges d'Autriche, grand-oncle de Charles-Quint (1541).

Inna Lubimenko. Les marchands anglais en Russie au XVII^e^ siècle.

E. Maugis. La journée du 4 juillet 1652 à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Relation de Pierre Lallemant.

Frank Puaux. Napoléon et les protestants français.

Ch. Terlinden. La politique économique de Guillaume I^er^, roi des Pays-Bas, 1815-1830.

George Nestler Tricoche. Batailles oubliées : les Anglais à Buenos-Ayres, 5-6 juillet 1807.

P. Vaucher. Le centenaire de la mort de Charles XII.

Commandant Weil. Metternich et l'entente cordiale.

N.-B. — *La Direction de la Revue historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS PAR FASCICULES DE 15 A 16 FEUILLES ET FORMANT TROIS VOLUMES DE 500 PAGES ENVIRON PAR AN.

Abonnements et administration : Librairie Félix Alcan, Paris, 6^e^.

Bureau de la Rédaction : 108, boulevard Saint-Germain (Librairie Félix Alcan), le mercredi, de 2 1/2 à 5 heures.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Un numéro . . . . . 6 fr.

Un an pour Paris, 30 fr. — Départements et étranger, 33 fr.

Les années écoulées se vendent séparément 30 francs et par fascicules de 9 francs. Les fascicules de la première année se vendent 9 francs.

Digitized by Google

LA

GRANDE CRISE DE L'AN 238 AP. J.-C.

ET LE

PROBLÈME DE L'HISTOIRE AUGUSTE

(Suite et fin[1]*).*

IV[e] période. — *Le règne de Maxime et Balbin jusqu'à leur mort (début avril-milieu juin 238).* — Avec la mort de Maximin, la *Vita Maximini* disparaît du nombre de nos sources. Pour le règne de Maxime et Balbin, l'Histoire Auguste ne nous donne plus qu'une double tradition : celle de la Vie de Maxime et Balbin et de la Vie des Gordiens.

L'histoire du règne de Maxime et Balbin comprend trois parties essentielles :

a) Le gouvernement de Maxime et Balbin ;

b) La mort de ces deux empereurs ;

c) La proclamation et l'avènement de Gordien III.

La concordance des deux biographies s'établit de la manière suivante :

	Vita Maximi et Balbini.	*Vita Gordianorum.*
a) Gouvernement de Maxime et Balbin.	§ 13, 4-5.	
b) Mort de Maxime et Balbin.	§§ 13, 5 ; 14, 1-7.	§ 22, 5.
c) Proclamation et avènement de Gordien III.	§ 14, 7-8.	§§ 22, 5-9 ; 23, 1-3.

a) Gouvernement de Maxime et Balbin. — *Vita Maximi et*

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXXXI, p. 209-264.

Digitized by Google

Balbini, § 13, 4-5. — Maxime et Balbin gouvernent Rome avec beaucoup de modération, à la satisfaction des sénateurs et du peuple romain. Ils montrent une grande déférence pour le Sénat, publient d'excellentes lois, rendent avec soin la justice et ordonnent de très bonnes dispositions relativement à la guerre. Les mesures sont prises pour que Maxime marche contre les Parthes et Balbin contre les Germains, le jeune Gordien devant rester à Rome.

Ce texte de la Vie de Maxime et Balbin est le plus complet que nous possédions sur le gouvernement de ces deux empereurs. Hérodien[1] ne donne qu'une brève indication : « Ils gouvernent la ville avec modération et y font régner le bon ordre. » Zonaras[2] se borne à nous dire qu'ils gouvernent ensemble et d'une manière satisfaisante. L'indication du rôle que les deux empereurs doivent jouer contre les ennemis du dehors — Maxime devant marcher contre les Parthes [= les Perses], Balbin contre les Germains, tandis que Gordien restera à Rome — ne se trouve absolument que dans la biographie de Maxime et Balbin[3].

b) Mort de Maxime et Balbin. — *Vita Gordianorum*, § 22, 5. — Après la mort des deux Maximins, Maxime et Balbin sont tués dans une sédition militaire.

Vita Maximi et Balbini, §§ 13, 5; 14, 1-7. — Les soldats ne cherchent qu'une occasion de tuer les deux empereurs; leur haine croît chaque jour par la difficulté même qu'ils y trouvent, car les Germains font bonne garde autour de Maxime et de Balbin. Les deux empereurs étaient séparés par une mésintelligence secrète qui se laissait moins voir que deviner. Balbin méprisait dans son collègue la bassesse de son extraction et Maxime ne voyait en Balbin qu'un homme faible. Les soldats saisissent l'occasion et comprennent qu'il leur sera aisé de se défaire de deux empereurs désunis. Un jour où des jeux scéniques avaient attiré hors du palais un grand nombre de soldats et de courtisans et où les empereurs s'y trouvaient seuls avec les Germains, ils les attaquent à l'improviste. On court annoncer l'émeute à Maxime et on lui conseille d'appeler à son secours les Germains qui se

1. VIII, 8, 1 : « Ἦρχον δε τοῦ λοιποῦ τῆς πόλεως μετὰ πάσης εὐκοσμίας τε καὶ εὐταξίας. »

2. XII, 17.

3. § 13, 5 : « Cum jam paratum esset, ut contra Parthos Maximus proficisceretur, Balbinus contra Germanos, puer autem Gordianus Romae remaneret. »

Digitized by Google

tenaient avec Balbin dans une autre partie du palais. Maxime envoie demander du secours à son collègue. Celui-ci, qui soupçonne Maxime de vouloir s'emparer seul du pouvoir, refuse. Une querelle ouverte éclate entre les deux empereurs. Au milieu même de cette contestation, les soldats arrivent; ils dépouillent Maxime et Balbin de leurs vêtements impériaux et les entraînent hors du palais en leur prodiguant les outrages. Ils veulent même, après les avoir déchirés de coups, les emmener au camp prétorien à travers la ville. Mais ils apprennent que la garde germaine vient au secours des empereurs; ils les tuent et les laissent au milieu du chemin.

Les autres sources relatives à la mort de Maxime et Balbin sont Hérodien[1], Zosime[2], Zonaras[3], Aurelius Victor[4], l'*Epitome*[5], Eutrope[6], le chronographe de l'année 354[7] et Polemius Silvius[8]. Le seul récit complet, le plus détaillé de tous ceux que nous possédions, est celui d'Hérodien[9]. Il comprend deux parties distinctes : les causes du mouvement; l'assassinat des deux empereurs.

α) Les causes du mouvement[10]. — Le peuple est satisfait du choix du Sénat, mais les soldats sont doublement furieux contre les empereurs, créatures du Sénat, et contre les Germains, qui forment la garde des empereurs, par lesquels ils se savent surveillés et craignent d'être supplantés.

β) L'assassinat des empereurs[11]. — Le jour des jeux capitolins, les soldats se précipitent au palais impérial en réclamant la mort des empereurs. Les empereurs étaient en désaccord et se défiaient l'un de l'autre. A l'arrivée des soldats, Maxime veut faire appel aux auxiliaires Germains qui se trouvaient à Rome. Balbin, qui craignait une tentative d'usurpation de Maxime et connaissait le dévouement des Germains pour lui, s'y refuse. Pendant qu'ils discutent, les soldats font irruption dans le palais impérial, se saisissent des deux empereurs, les dépouillent de

1. VIII, 8.
2. I, 16.
3. XII, 17.
4. *Césars*, § 27, 6.
5. 36, 2.
6. IX, 2.
7. *Chronica Minora*, t. I, p. 147.
8. *Ibid.*, t. I, p. 521, n° 35.
9. VIII, 1-7.
10. VIII, 8, 1-2.
11. VIII, 8, 3-7.

Digitized by Google

leurs vêtements, les emmènent hors du palais, leur font subir toutes les ignominies possibles, se moquent d'eux, leur arrachent la barbe et les cheveux et, à travers la ville, les conduisent à leur camp. Mais à la nouvelle de ce qui se passe, les Germains prennent les armes et accourent pour délivrer leurs souverains. Les prétoriens alors les tuent et laissent leurs cadavres sur la voie publique.

Le rapprochement de la Vie de Maxime et Balbin et d'Hérodien montre nettement qu'il s'agit dans les deux textes de deux récits parallèles et sensiblement identiques. Que la tradition d'Hérodien ait été utilisée dans la Vie de Maxime et Balbin est un fait qui résulte de rapprochements presque littéraux, par exemple pour la date du soulèvement militaire :

Vita Maximini et *Balbini*, § 14, 2.	*Hérodien*, VIII, 8, 3.
Ludis etiam scaenicis cum multi et milites et aulici occupati essent.	Pendant que tous étaient occupés à la fête et aux spectacles[1].

Mais, s'il y a eu utilisation, il n'y a eu utilisation ni directe, ni complète. Plusieurs rapprochements sont absolument décisifs à cet égard.

1° Origine des deux empereurs. — Hérodien[2] nous dit : « Chacun voulait tirer à soi l'ensemble du pouvoir. Balbin était fier de la noblesse de sa naissance et de ses deux consulats; Maxime, de sa préfecture urbaine et de sa renommée militaire. La noblesse de leur naissance et le fait d'être issus d'une famille ancienne poussait chacun à désirer tout le pouvoir » (cf. VIII, 8, 8, où il parle de la haute naissance, « εὐγένεια », des deux empereurs). Or, il y a là une erreur d'Hérodien. Si Balbin était de haute naissance, il n'en était pas de même de Maxime, qui était d'origine obscure; il y a donc chez l'historien grec une méprise dans laquelle la Vie de Maxime et Balbin n'est pas tombée.

2° Cantonnement de la garde germaine; moment où éclate le soulèvement contre Maxime et Balbin. — Hérodien[3] nous dit que les Germains sont dans la ville et que Maxime propose

1. « Πάντων τε περὶ τὴν πανήγυριν καὶ τὰς θεὰς ἀσχολουμένων. »

2. VIII, 8, 4 : « Ἑκατέρωθέν τε εὐγενεῖς καὶ εὐπατρίδαι καὶ γένους πλῆθος αὐταρκες ἐς ἐπιθυμίαν μοναρχίας ἔπειθεν. »

3. VIII, 8, 5 : « [Ὁ Μάξιμος] ἐβούλετο μεταπέμψασθαι τοὺς Γερμανοὺς συμμάχους, ὄντας ἐν Ῥώμῃ. »

Digitized by Google

de les appeler. Au contraire, d'après la Vie de Maxime et Balbin, les Germains sont au Palatin même, mais dans une autre aile du palais et avec Balbin[1].

3° Caractère des jeux qui ont lieu alors. — Selon Hérodien[2], ce sont les jeux capitolins; la Vie de Maxime et Balbin parle seulement et sans préciser de jeux scéniques, « ludi scaenici[3] ».

Ces faits prouvent nettement, comme nous le disions plus haut, qu'il y a eu utilisation de la tradition représentée par Hérodien, mais qu'il n'y a eu d'utilisation ni directe, ni complète de l'historien grec par l'auteur latin de la biographie de Maxime et Balbin.

Il est entré dans la composition de cette biographie un certain nombre d'éléments étrangers. Quelle en est l'origine? Proviennent-ils de la tradition de Dexippe? Cette tradition, nous la connaissons expressément sur un point. La Vie de Maxime et Balbin[4] s'exprime de la manière suivante : « Dexippe rapporte que Balbin s'avança courageusement au-devant des soldats et qu'il souffrit la mort sans la craindre. » Cette tradition, non seulement n'est pas celle de la Vie de Maxime et Balbin, mais aussi est en contradiction directe avec celle d'Hérodien.

Nous avons sur le même point un récit singulier de Zosime[5] : « Des embûches clandestines furent dressées contre Gordien, un certain nombre de soldats s'étant soulevés, à l'instigation de Maxime et Balbin. Leurs embûches découvertes, les auteurs du forfait et leurs complices en grand nombre furent mis à mort. » D'où provient cette nouvelle tradition, singulière et isolée dans l'historiographie impériale? Nous n'en savons rien, mais, du rapprochement avec la citation de Dexippe rapportée ci-dessus, il résulte formellement que ce n'est pas de Dexippe.

Enfin, la tradition strictement latine représentée par la Chronique du IIIe siècle, qui est la base des récits d'Aurelius Victor dans ses *Césars*[6], et d'Eutrope[7], différait à la fois des deux tra-

1. § 14, 3 : « Cum primum nuntiatum esset Maximo turbam illam tempestatemque vix evadi posse, nisi ad Germanos mitteretur, et forte in alia parte Palatii Germani cum Balbino essent. »

2. VIII, 8, 3 : « Ἐπιτελουμένου δὲ ἀγῶνος τοῦ τῶν Καπετωλίων. »

3. § 14, 2 : « Ludis denique scaenicis, cum multi et milites et aulici occupati essent. »

4. § 16, 4.

5. I, 16.

6. § 27, 6.

7. IX, 2.

Digitized by Google

ditions de la biographie de Maxime et Balbin et d'Hérodien. Elle était caractérisée notamment par ce fait que, d'après elle, les deux empereurs avaient été tués dans leur palais[1]. Cette tradition ne se retrouve dans aucune des biographies de l'Histoire Auguste qui intéressent la période, pas plus dans celle de Maxime et Balbin que dans celle des Gordiens.

Nous trouvons ainsi, dans le récit de ces événements, la confirmation de nos conclusions précédentes relativement à la source immédiate et fondamentale qui est à la base de la biographie de Maxime et Balbin, source latine qui avait utilisé directement le texte d'Hérodien en y ajoutant un certain nombre de données empruntées à diverses sources accessoires.

c) Proclamation et avènement de Gordien III. — *Vita Maximi et Balbini*, § 14, 7-8. — Sur ces entrefaites, les soldats proclament empereur le jeune Gordien, parce qu'il n'y avait là aucune autre personne à qui ils pussent offrir l'Empire, puis ils rentrent dans leur camp en proférant des insultes contre le Sénat et le peuple. Les Germains, voyant leurs empereurs morts et jugeant la lutte inutile, vont rejoindre leurs camarades hors de Rome.

Vita Gordianorum, §§ 22, 5-9; 23, 1-3. — Le jeune Gordien, qui avait eu jusqu'alors la dignité de César, est élevé au rang d'Auguste, grâce à l'attachement et à l'amour que lui portent les troupes, le peuple, le Sénat et toutes les nations... Les vétérans se rendent au Sénat pour y apprendre ce qui s'est passé; deux d'entre eux, qui étaient montés au Capitole, où le Sénat était réuni, sont tués devant l'autel même par le consulaire Gallicanus et par Mécène. Comme les sénateurs eux aussi étaient en armes et que les vétérans ignoraient que le jeune Gordien fût seul empereur, il se produit une lutte meurtrière. Mais lorsque les vétérans apprennent que Gordien a seul la dignité impériale, la paix est conclue entre le peuple et les soldats et l'on met fin à cette guerre intestine en déférant le consulat au jeune Gordien. Toutefois, un signe indiqua que le règne de Gordien serait court : ce fut une éclipse de soleil; les ténèbres furent telles qu'on ne put rien faire qu'à la lueur des flambeaux. Le peuple romain, pour adoucir le sentiment des maux passés, se livre ensuite à tous les plaisirs et à tous les amusements qui lui sont offerts.

1. Aurelius Victor, *Césars*, § 27 : « intra Palatium »; cf. Eutrope, IX, 2.

Digitized by Google

Hérodien[1] donne de ces événements le récit suivant : « Après avoir tué et laissé sur la voie publique les deux empereurs Maxime et Balbin, les prétoriens élèvent en l'air à bout de bras le jeune César Gordien, qu'ils proclament empereur, ne trouvant personne d'autre pour le moment; ils crient au peuple qu'ils venaient de tuer les empereurs dont il ne voulait pas, qu'ils avaient élu Gordien, petit-fils de l'empereur Gordien, et que les Romains eux-mêmes avaient proclamé par force. Puis, emmenant Gordien avec eux, ils gagnent leur camp, en ferment les portes et y restent tranquillement. Les Germains, apprenant la mort de ceux pour qui ils avaient couru aux armes, ne voulant pas déchaîner une guerre inutile pour des empereurs qui étaient déjà morts, reviennent dans leurs cantonnements.

Le rapprochement d'Hérodien avec le texte de la Vie de Maxime et Balbin met en lumière deux faits précis :

1° Correspondance générale des deux récits où les faits énumérés sont les mêmes. Une phrase de la Vie de Maxime et Balbin, traduction littérale d'une phrase similaire d'Hérodien, nous prouve l'étroitesse des rapports entre les deux textes :

Vie de Maxime et Balbin, § 15, 7.	*Hérodien*, VIII, 8, 7.
Quia non erat alius in praesenti.	Ils proclament Gordien, ne trouvant aucun autre pour le moment[2].

2° Il y a au moins un fait particulier qui se trouve dans la Vie de Maxime et Balbin, et dans cette Vie seule, indication d'autant plus notable que le récit de la biographie est beaucoup plus concis que celui d'Hérodien. La Vie de Maxime et Balbin[3] mentionne avec précision que le quartier général des auxiliaires germains se trouvait hors de la ville. Hérodien[4] ne sait rien de cet emplacement et se borne à nous dire que les Germains rentrent dans leur quartier.

La conclusion est donc, pour ce qui concerne le meurtre de Maxime et Balbin, que la Vie de Maxime et Balbin a utilisé Hérodien, mais qu'elle ne l'a fait ni directement ni exclusive-

1. VIII, 8, 7.
2. « Ἀράμενοι δὲ τὸν Γορδιανὸν Καίσαρα ὄντα, αὐτοκράτορά τε ἀναγορεύσαντες, ἐπειδὴ πρὸς τὸ παρὸν ἄλλον οὔχ εὗρον. »
3. § 14, 8 : « Extra urbem ubi suos habebant, se contulerunt. »
4. VIII, 8, 7 : « Ἐς τὸ ἑαυτῶν καταγώγιον. »

Digitized by Google

ment. Il y a eu une source intermédiaire qui, outre Hérodien, avait utilisé des sources latines perdues ; l'indication topographique relative à l'emplacement du quartier général de la garde germaine émane évidemment d'une source latine de ce genre. Cette source intermédiaire était par suite, non pas une source grecque, mais une source latine. Nous retrouvons ainsi, en l'appuyant de faits nouveaux, la conclusion à laquelle nous étions parvenus pour les périodes précédentes.

Le texte de la Vie des Gordiens, au contraire, est totalement étranger au récit d'Hérodien. On n'y retrouve aucun des éléments fondamentaux de ce dernier : Gordien III élevé à bout de bras par les soldats, la retraite des prétoriens dans leur camp, le rôle des auxiliaires germains et cette remarque caractéristique que Gordien III est choisi comme empereur parce que les soldats n'ont pas pour le moment d'autre candidat à leur disposition. Les faits, au contraire, sont présentés d'une manière tout autre : les soldats, qui sont appelés régulièrement vétérans, et non prétoriens, comme dans Hérodien, ou simplement soldats, comme dans la Vie de Maxime et Balbin, nomment Gordien empereur, « grâce au singulier attachement, à l'immense amour que lui portaient les soldats, le peuple, le Sénat et toutes les nations. Il en était surtout redevable au mérite de son aïeul et de son oncle ou de son père, lesquels avaient pris tous deux les armes contre Maximin pour la cause du Sénat et du peuple, dont l'un était mort en combattant, l'autre victime des événements de la guerre[1] ». Ensuite les vétérans vont au Sénat pour apprendre ce qui s'y est passé. C'est alors que la Vie des Gordiens[2] place l'épisode de Gallicanus et Mécène et la guerre intestine entre le peuple et les soldats ; il y a là une simple erreur de l'auteur de la biographie, qui repousse après la mort de Maxime et Balbin des événements qui se sont passés, comme nous l'avons vu plus haut, du vivant même de Maximin et pendant le gouvernement de Balbin à Rome. Le texte d'Hérodien[3] est formel sur ce point : cette erreur importante de la Vie des Gordiens prouve, avec toute la netteté désirable, que la biographie n'a pas eu pour source la tradition d'Hérodien.

Quelle est la source de la Vie des Gordiens pour cette partie

1. *Vita Gordianorum*, § 22, 5-6.
2. § 22, 8-9.
3. VII, 11, 1 ; 12, 7.

Digitized by Google

de son récit? A cette réponse, la fin de la biographie fournit, nous allons le voir, une réponse décisive. Avec la mort de Maxime et Balbin se terminent à la fois le texte d'Hérodien et la série de nos biographies parallèles; c'est dire que cet événement doit marquer logiquement le terme même de notre étude. Cependant, la dernière partie de la Vie des Gordiens, consacrée au règne de Gordien III (238-244)[1], nous fournit l'occasion d'une remarque très importante, qui confirme et complète les conclusions précédemment acquises. Les événements de cette biographie sont chronologiquement présentés par années consulaires : § 23, 4 : Venusto et Sabino consulibus = année 240 ap. J.-C.; § 24, 5 : Gordiano iterum et Pompeiano consulibus = année 241 ; § 26, 3 : Praetextato et Attico consulibus = année 242 ; § 29, 1 : Arriano et Papo consulibus = année 243. Or, ce procédé chronologique ne se rencontre dans le recueil de l'Histoire Auguste — en dehors du règne de Gordien III — que pour deux biographies, qui appartiennent toutes deux au groupe conservé sous le nom de Trebellius Pollion, les biographies de Gallien et de Claude le Gothique : [*Vita Gallieni*, § 1, 2 : Gallieno et Volusiano consulibus = année 261 ; § 5, 2 : Gallieno et Faustiniano consulibus = année 262 ; § 10, 1 : Gallieno et Saturnino consulibus = année 264 ; § 12, 1 : consulatu Valeriani et Lucilli = année 265. — *Vita Claudii*, § 11, 3 : Atticiano et Orfito consulibus = année 270]. La source principale de ces deux biographies de Gallien et de Claude est, nous le savons, la Chronique de Dexippe. [*Vita Gallieni*, § 13, 8 : « Duce Dexippo scriptore horum temporum. » — *Vita Claudii*, § 12, 6 : « Et Dexippus quidem Quintillus non dicit occisum sed tantum mortuum. Nec tamen addit morbo ut dubium sentire videatur. »]

La notation chronologique par années consulaires disparaît entièrement dans les biographies des empereurs suivants (Aurélien, Tacite, Probus, Carus, Carin et Numérien). Le fait est capital pour la détermination des sources de l'Histoire Auguste. Quant à la cause, elle est très simple. La Chronique de Dexippe se terminait avec le règne de Claude (268-270); avec elle disparaissait une des sources fondamentales du recueil. La conclusion qui s'impose est donc la suivante : parmi les sources de l'Histoire Auguste pour les biographies du IIIe siècle, la notation

1. *Vita Gordianorum*, §§ 22-34.

Digitized by Google

chronologique par consulats appartenait exclusivement à la Chronique de Dexippe. Dans les Vies parallèles que nous avons étudiées ici, une seule, celle des Gordiens, a adopté ce procédé; les biographies de Maximin, d'une part, de Maxime et Balbin, de l'autre, ne le connaissent pas. La chronique de Dexippe est donc manifestement à la base de la biographie des Gordiens, et par là se trouvent confirmées de la manière la plus catégorique les conclusions auxquelles nous avait précédemment conduits l'étude comparative de nos trois Vies parallèles.

2° *La chronologie.* — Les indications chronologiques sont fort rares dans nos trois biographies de l'Histoire Auguste. Si on laisse de côté les deux dates des séances du Sénat, où furent proclamés empereurs les Gordiens et, plus tard, Maxime et Balbin, qui font partie de procès-verbaux officiels ou soi-disant tels, les indications chronologiques des Vies de Maximin, des Gordiens, de Maxime et Balbin se réduisent à trois : l'une concerne la durée du règne de Maximin, les deux autres la durée du règne de Maxime et Balbin.

a) Vita Maximi et Balbini, § 15, 7 : « Cum Maximinus imperasset cum filio, ut quidam dicunt, per triennium, ut alii, per biennium. » — La biographie rapporte donc une double tradition, la première qui donne à Maximin trois ans de règne, la seconde seulement deux. Il est à remarquer d'ailleurs qu'elle-même ne prend pas parti. De ces deux traditions, c'est la première qui est la vraie; Maximin est devenu empereur peu de jours avant le 25 mars 235. Il est tué au début du printemps 238. Les circonstances de sa mort permettent de préciser davantage; lorsqu'il arrive devant Aquilée, il est arrêté par une rivière « qu'ont grossie les pluies du printemps[1] ». Sa mort se place vers le début d'avril 238. — Ces dates d'avènement et de règne correspondent bien à la durée du règne telle qu'elle est donnée par les textes. Hérodien[2] nous dit qu'au moment de l'usurpation des Gordiens (fin février) Maximin terminait sa troisième année. Il a régné trois ans, selon l'*Epitome*, Jean d'Antioche, Syncelle, la chronique d'Eusèbe, Jordanis; un peu plus de trois ans, ce qui est la vérité historique, selon Eutrope.

1. VIII, 4, 1-2.
2. VII, 4, 1 : « Συμπληρουμένης αὐτῷ τριετοῦς βασιλείας. »

Digitized by Google

b) Vita Maximi et Balbini, § 15, 7 : « Imperaverunt Maximus et Balbinus anno uno. »

Vita Gordianorum, § 22, 5 : « Cum extinctis Maximinis, Maximus etiam et Balbinus militari seditione interempti erant, qui biennio imperaverant. »

Ces deux textes donnent donc deux traditions différentes sur la durée du règne de Maxime et Balbin ; d'après la première, ils règnent un an ; d'après la seconde, deux ans. Or, ces deux traditions sont l'une et l'autre grossièrement erronées.

La date d'avènement de Maxime et Balbin résulte, sans aucune hésitation possible : 1° d'une inscription de Rome[1] datée du 6 des ides de mai (= 8 mai), sur laquelle sont mentionnés trois empereurs ; l'avènement de Maxime et Balbin et l'association de Gordien III comme César avaient donc déjà eu lieu à cette date. — 2° De la description du siège d'Aquilée, dans Hérodien, mentionnée ci-dessus. Maximin ayant été tué devant cette ville vers le début d'avril, la proclamation de Maxime et Balbin, antérieure de quelque temps à cette date, se place au mois de mars. On peut préciser davantage en faisant entrer en ligne de compte la durée du règne de Maxime et Balbin, telle qu'elle nous est connue par les autres sources que les biographies de l'Histoire Auguste. La Chronique Pascale[2] donne trois mois de règne à Balbin et cent jours à Maxime ; Zonaras[3], trois mois ; le chronographe de 354[4] assigne quatre-vingt-dix-neuf jours à chacun d'eux, ce qui est le chiffre le plus vraisemblable. En tout cas, la différence des chiffres est assez minime pour qu'on la néglige.

Maxime et Balbin avaient déjà été assassinés à la date du 23 juin 238. La preuve absolue de ce fait est donnée par une inscription de Virunum (Norique)[5] datée du VIII^e^ jour des calendes de juillet (= 24 juin) 238, sur laquelle Gordien III est mentionné seul comme empereur. D'autre part, nous possédons des monnaies alexandrines de la septième année de Gordien III. Or, Gordien III a été tué avant le 29 août 244. Sa première année alexandrine se place donc avant le 29 août 238 ; par conséquent, il était seul Auguste dès avant cette date. Maxime et Balbin ayant

1. *C. I. L.*, VI, 816.
2. Ad ann. 240 (éd. Bonn, t. I, p. 501).
3. XII, 17.
4. *Chronica Minora*, t. I, p. 147.
5. *C. I. L.*, III, 4820.

Digitized by Google

régné quatre-vingt-dix-neuf jours, leur avènement se place au plus tôt quatre-vingt-dix-neuf jours avant la date du 24 juin; c'est donc dans la première quinzaine de mars qu'il faut fixer leur proclamation.

Restent enfin à fixer les dates du règne des deux premiers Gordiens. Le soulèvement des Gordiens, nous dit Hérodien dans un texte déjà cité[1], s'est produit au moment même où Maximin terminait sa troisième année de règne, par conséquent peu avant le milieu de mars 238. Leur mort se place aussitôt avant l'avènement de Maxime et Balbin qui en est la conséquence immédiate et directe; il ne s'est écoulé entre les deux faits que le temps nécessaire à la transmission de la nouvelle d'Afrique à Rome. L'avènement de Maxime et Balbin est de la première quinzaine de mars; la mort des Gordiens est donc au plus tard de la fin de février. Enfin, nous connaissons la durée du règne des Gordiens : le chronographe de 354[2] nous donne le chiffre de vingt jours et Zonaras celui de 22[3]. Leur soulèvement a donc eu lieu au commencement de février et ils ont régné environ jusqu'à la fin du même mois.

En résumé, la chronologie des règnes des Gordiens et de Maxime et Balbin s'établit de la manière suivante :

Soulèvement des Gordiens en Afrique	début février 238.
Mort des Gordiens	fin février.
Avènement de Maxime et Balbin.	première quinzaine de mars.
Mort de Maximin	début avril.
Meurtre de Maxime et Balbin; Gordien III seul empereur . .	vers milieu de juin.

La conclusion est que les deux données chronologiques de la Vie de Maxime et Balbin et de la Vie des Gordiens sont complètement et manifestement fausses.

3° *L'onomastique. — Maximin père.* — Les biographies de Maximin, de Maxime et Balbin et des Gordiens le désignent uniquement par son cognomen Maximinus qui était son nom

1. VII, 4, 1.
2. *Chronica Minora*, t. I, p. 147.
3. XII, 17.

Digitized by Google

courant. Ce n'est pas là une particularité de l'Histoire Auguste. L'ensemble de nos autres textes font de même. L'*Epitome*[1] donne Julius Maximinus et Aurelius Victor[2], C. Julius Maximinus. Son nom complet, C. Julius Verus Maximinus, est donné seulement par les papyrus, inscriptions et monnaies.

Maximin fils. — La biographie de Maximin, la seule de l'Histoire Auguste qui le mentionne, le désigne constamment sous le nom de Maximinus, comme son père. C'est là une erreur qui se retrouve aggravée encore dans Aurelius Victor[3], qui nomme le fils C. Julius Maximinus comme le père. Or, ce n'est pas là son nom véritable. Il s'appelait C. Julius Maximus, ainsi que l'attestent, sans aucun doute possible, une série de documents indiscutables (papyrus, inscriptions et monnaies)[4].

La femme de Maximin, l'impératrice Caecilia Paulina, n'est pas mentionnée par les biographies de l'Histoire Auguste. Elle est connue par un texte d'Ammien Marcellin[5], qui d'ailleurs ne donne pas son nom, par une inscription[6] et par les monnaies[7].

Les Gordiens. — *Gordien père.* — Les noms complets de Gordien père, M. Antonius Gordianus Sempronianus Romanus Africanus, sont donnés à la fois par les inscriptions[8] et par les monnaies[9]. Deux textes, Philostrate[10] et Aurelius Victor[11], donnent Antonius Gordianus; les autres textes, dans leur ensemble, simplement le cognomen Gordianus. — Dans les biographies de l'Histoire Auguste, il y a sur les noms de Gordien toute une série d'erreurs qui portent surtout sur le nom d'Antonin. Vie de Maximin, § 3, 5 : « On ne doit pas compter parmi les Antonins les deux Gordiens, qui n'eurent que le praenomen

1. 25, 1.
2. *Césars*, § 25, 1.
3. *Ibid.*, § 25, 2.
4. H. Dessau, *Prosopographia imperii romani*, t. II, p. 219, n° 407.
5. XIV, 1, 8.
6. *C. I. L.*, X, 5054.
7. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, 2e édition, t. IV, p. 523.
8. Inscriptions de Pergé en Pamphylie (Lanckorouski, *Städte Pisidiens und Pamphyliens*, t. I, p. 168, n° 37), de Bordeaux (*C. I. L.*, XIII, 592), de Cuicul (*Ibid.*, VIII, 10895, fragment).
9. Monnaies d'Aegae en Cilicie, de Prymnessos, en Phrygie; voir Cohen, *op. cit.*, V, p. 1 et suiv., et Sallet, *Daten der Alexandrinischen Kaisermünzen*, p. 56.
10. *Vies des Sophistes*, préface.
11. *Césars*, § 26, 1.

Digitized by Google

d'Antonins ou même ont été appelés Antonii et non Antonini. » — Vie de Diadumène, § 6, 3 : « Le nom d'Antonin était si aimé dans ce temps-là que quiconque ne le portait pas ne paraissait pas mériter l'Empire. Aussi quelques personnes ont-elles cru devoir en décorer Septime-Sévère, Pertinax et Julianus; ainsi fit-on plus tard le même honneur aux deux Gordiens père et fils. Mais autre chose est un simple surnom, autre chose un nom propre. » — Vie d'Élagabal, § 18, 1 : « Il fut le dernier des Antonins, quoique beaucoup d'écrivains pensent que les Gordiens ont porté le nom d'Antonins, mais c'est « Antonii » qu'ils s'appelaient et non « Antonini. » — § 34, 6 : « Élagabal ayant été le dernier des Antonins, et ce nom n'ayant plus été dans l'État le partage des empereurs, je crois devoir ajouter, pour prévenir toute erreur lorsque je parlerai des deux Gordiens père et fils qui se disaient de la race des Antonins, que cette appellation était seulement chez eux un surnom et que, même comme je le trouve chez la plupart des auteurs, ils se nommaient « Antonii » et non « Antonini ».

Vie des Gordiens, § 4, 7-8 : « Gordien père écrivit en prose l'éloge de tous les Antonins qui l'avaient précédé. Il avait pour ces princes un tel attachement qu'au rapport de quelques écrivains, il se donna le nom d' « Antoninus », d'autres disent celui d' « Antonius ». On sait d'ailleurs qu'il fit prendre à son fils Gordien l'illustre surnom d'Antonin, lorsque, selon l'usage des Romains, il fit inscrire le nom de ce fils dans les Actes publics, devant le préfet du trésor. » — § 9, 5 : « Je trouve dans la plupart des livres que lui et son fils ont été proclamés imperatores et appelés « Antonini », d'autres disent « Antonii ». — § 17, 1-5 : « (Gordien jeune) était le fils du vieux Gordien, proconsul d'Afrique, et il fut nommé Auguste avec son père par les Africains et le Sénat. Son savoir et ses qualités le distinguèrent autant que la noblesse de son origine, que plusieurs écrivains font remonter aux « Antonini » et la plupart aux « Antonii »... Les uns avancent ... qu'il porta toujours le nom d'Antonin et le donna à son fils, autant d'indices qui désignent sa famille. Pour moi, je suis l'opinion de Julius Cordus qui dit que la maison des Gordiens participait de celle de toutes ces maisons... Dès les premiers jours de sa naissance, il reçut le nom d'Antonin que plus tard on lui donna dans le Sénat, mais ensuite on le nomma communément Gordien. »

Gordien fils. — Les biographies de l'Histoire Auguste com-

Digitized by Google

mettent sur les noms du fils les mêmes erreurs que sur ceux du père. Les inscriptions et les monnaies nous apprennent que Gordien fils portait exactement les mêmes prénoms, noms et surnoms que son père[1].

Gordien jeune. — Même remarque que pour Gordien fils[2]. Les noms complets de Gordien jeune, M. Antonius Gordianus, résultent des inscriptions et des monnaies.

Balbin. — Les biographies de l'Histoire Auguste le désignent ordinairement par son simple cognomen Balbinus; deux fois dans la biographie des Gordiens (§§ 10, 1, et 22, 1) et peut-être aussi, le passage est douteux, dans la Vie de Maximin (§ 20, 1), il est appelé Clodius Balbinus. Or, l'attribution du nom de Clodius à Balbin est une erreur pure et simple. Les noms complets du personnage, D. Caelius Calvinus Balbinus, sont donnés par les inscriptions[3], un papyrus[4] et par une monnaie d'Amisos dans le Pont; l'ensemble des monnaies romaines et grecques ne donnent que les noms D. Cael(ius) Balbinus avec omission de Calvinus; les monnaies d'Alexandrie, de même, Δέκ(ιμος) Καίλ(ιος) Βαλβῖνος ou Βαλβεῖνος[5]. — Une erreur analogue à celle de l'Histoire Auguste se retrouve chez Aurelius Victor[6], qui donne à Balbin les noms de Caecilius Balbinus, mais elle s'explique plus facilement, Caecilius étant simplement une transcription erronée de Caelius. L'emploi de la forme abrégée Balbinus se trouve généralement dans toutes nos autres sources, tant grecques — Hérodien, Dexippe, Zosime, Zonaras — que latines — *Epitome*, Eutrope, Chronographe de 354, Fastes.

Maxime Pupien. — Les noms complets de Pupien, M. Clodius Pupienus (ou Pupienius) Maximus, sont donnés par les inscriptions[7], par un papyrus égyptien[8], par certaines monnaies

1. E. Klebs, *Prosopographia Imperii Romani*, t. I, p. 99, n° 665; E. di Ruggiero, *Dizionario Epigraphico*, s. v. *Gordianus junior*.

2. E. Klebs, *loc. cit.*, t. I, p. 99, n° 666; E. di Ruggiero, *loc. cit.*, s. v. *Gordianus nepos*.

3. Milliaires de Maurétanie (*C. I. L.*, VIII, 10342, 10343, 10365; *Ephem. Epig.*, VII, 660, 675) et de Cappadoce (*C. I. L.*, III, Supplément, 6913, 6934, 6936, 6953).

4. *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, t. II, III, p. 23.

5. V. Sallet, *Daten der Alexandrinischen Kaisermünzen*, p. 59, note.

6. *Césars*, § 26, 7.

7. Les inscriptions de Maxime Pupien lui sont communes avec celles de Balbin. Voir ci-dessus, note 3.

8. Voir ci-dessus, note 4.

Digitized by Google

romaines et alexandrines[1]. — Ces noms sont résumés de diverses manières par nos sources : Clodius Pupienus, ou simplement Clodius, M. Κλώ(διος) Πουπιηνός, Pupienus tout court dans l'ensemble des textes latins, dans les Fastes et sur la plupart des monnaies, Maxime tout court (Μάξιμος) dans les textes grecs. Cette double abréviation, Pupienus, d'une part, Maximus, de l'autre, est générale, comme le fait expressément remarquer la Vie de Maxime et Balbin[2] : « On ne trouve pas facilement, il est vrai, dans les auteurs grecs de ce temps-là le nom de Pupien, ni dans les historiens celui de Maxime. »

Cette dualité d'abréviation a jeté les historiens de l'Histoire Auguste dans une perplexité profonde et souvent comique. Au point de vue qui nous intéresse ici, celui de la critique des sources, la question mérite de nous retenir un instant. Les auteurs des biographies sont fort embarrassés par le double nom de Maxime et Pupien qu'ils trouvent dans leurs diverses sources et, cet embarras, ils l'exposent avec naïveté et candeur.

Vie de Maximin, § 33, 3-5 : « Gardons-nous d'omettre ce que rapportent Dexippe, Hérodien et plusieurs autres écrivains grecs, à savoir que Maxime et Balbin furent créés empereur contre Maximin; que Maxime fut envoyé contre lui avec une armée; qu'il fit à Ravenne de grands préparatifs de guerre et qu'il n'entra dans Aquilée qu'en vainqueur. Les écrivains latins disent au contraire que ce fut, non Maxime, mais Pupien qui livra bataille à Maximin près d'Aquilée et qui le vainquit. Je ne saurais découvrir l'origine de cette erreur, à moins de supposer que Maxime est le même que Pupien. J'en fais la remarque afin que l'on ne croie pas que j'ai ignoré cette diversité d'opinions qui, en vérité, confond la raison et paraît incroyable. »

Vie de Maxime et Balbin, § 1, 2 : « On vit entrer bientôt (au Sénat) les deux consulaires Maxime et Balbin, personnages éminents au premier desquels la plupart des historiens donnent le nom de Pupien au lieu de celui de Maxime, tandis que Dexippe et Hérodien disent que Maxime et Balbin furent choisis contre Maximin »; cf. § 15 : « Maximo sive Puppieno. » — § 15, 3-6 : « Voilà les faits que nous avons puisés en grande partie dans

1. Cohen, V², p. 14 et suiv.; *Catalogue of the Greek Coins in the British Museum, Alexandria*, n° 1836.

2. § 18, 2 : « Si quidem per haec tempora apud Graecos non facile Puppienus, apud Latinos non facile Maximus inveniatur. »

Digitized by Google

l'historien grec Hérodien au sujet de Maxime. Toutefois, plusieurs écrivains passent sous silence le nom de ce prince. Ils disent que ce n'est pas par Maxime, mais par Pupien que Maximin fut vaincu à Aquilée et ils ajoutent qu'il fut tué avec Balbin. Telle est l'ignorance ou la prétention des historiens, dont la plupart se contredisent, que plusieurs d'entre eux font de Maxime et Pupien un seul et même personnage, tandis qu'Hérodien, écrivain de ce temps-là, parle de Pupien et non de Maxime, et que Dexippe, historien grec, dit que Maxime et non Pupien furent élus empereurs en haine de Maximin après les deux Gordiens et que ce fut Maxime, et non Pupien, qui battit Maximin. Joignez à cela l'erreur de quelques autres écrivains qui avancent que le petit Gordien fut préfet du prétoire, ignorant que les soldats le hissèrent souvent sur leurs épaules pour le montrer au peuple. » — § 16, 6-7 : « Dexippe et Hérodien, qui ont écrit la vie de ces princes, rapportent que Maxime et Balbin furent élus empereurs par le Sénat en haine de Maximin après la mort des deux Gordiens en Afrique et que le troisième Gordien, qui était encore un enfant, fut appelé à l'Empire avec eux. Mais je ne trouve pas chez la plupart des historiens latins le nom de Maxime. Ils ne font régner avec Balbin que l'empereur Pupien; ils font même combattre Pupien contre Maximin près d'Aquilée, tandis que les auteurs dont j'ai parlé plus haut ne disent même pas que Maxime en soit venu aux mains avec Maximin. Selon eux, au contraire, Maxime s'arrêta à Ravenne, où il reçut la nouvelle de la victoire remportée sur Maximin, ce qui me porte à penser que Pupien était le même que Maxime. »

L'auteur de la biographie de Maxime et Balbin cite à ce propos une lettre de félicitations du consul Claudius Julianus aux deux empereurs, dont il sera question plus loin, et il conclut (§ 18) : « Cette lettre prouve que Pupien est le même personnage que plusieurs écrivains appellent Maxime, du nom de son père. On ne trouve pas, il est vrai, dans les auteurs grecs de ce temps-là le nom de Pupien, ni dans les historiens latins celui de Maxime, et l'on attribue tantôt à Pupien, tantôt à Maxime ce qui s'est fait contre Maximin. Mais nous pouvons nous en rapporter sur ce point à Fortunatianus, qui dit que cet empereur s'appelait Pupien de son nom et Maxime du surnom de son père, explication qui devrait faire cesser l'étonnement et l'embarras des lecteurs. »

Digitized by Google

L'embarras de l'Histoire Auguste s'explique très aisément. Les auteurs des biographies se trouvaient en présence d'une double tradition : la tradition grecque — Hérodien, Dexippe — qui ne connaissait que Maxime, la tradition latine, qui ne nomme que Pupien. Le problème n'aurait pu être résolu, comme il l'est pour nous, que par l'utilisation des documents papyrologiques, épigraphiques et numismatiques; mais l'Histoire Auguste, conformément à ses habitudes de composition, ne s'est servie ni des uns ni des autres. Dès lors, il ne restait qu'un moyen de sortir d'embarras : le raisonnement, et c'est par cette méthode, faute de mieux, que l'Histoire Auguste aboutit à l'identification des deux personnages.

II. Les documents insérés.

Les documents insérés dans les trois biographies qui nous intéressent ici — Vies de Maximin, de Maxime et Balbin, des Gordiens — sont au nombre de quinze.

1. *Vie de Maximin.* — Huit documents :

a) Lettre de Maximin au Sénat et au peuple à la suite de ses victoires en Germanie, § 12, 5-6.

b) Discours de Maximin au Sénat (fragment), § 13, 1-2.

c) Lettre du Sénat aux provinces pour annoncer la proclamation des Gordiens et déclarer Maximin ennemi public, § 15, 6-9.

d) Sénatus-consulte relatif au même événement, § 16.

e) Discours de Maximin à ses soldats au moment d'ordonner la marche contre l'Italie, § 18, 1-3.

f) Sénatus-consulte rendu à la nouvelle de la mort de Maximin, §§ 25 et 26.

g) Lettre de Sévère Alexandre à sa mère Mammée sur le mariage de sa sœur Theoclia, § 29, 1-5.

h) Lettre de Maximin concernant l'association de son fils à l'Empire, § 29, 7.

Soient quatre lettres (*a*, *c*, *g*, *h*), deux discours (*b*, *e*), deux sénatus-consulte (*d*, *f*).

2. *Vie de Maxime et Balbin.* — Deux documents:

a) Procès-verbal de la séance du Sénat, où Maxime et Balbin sont proclamés empereurs, §§ 1-2.

b) Lettre de Claudius Julianus à Maxime et Balbin, § 17.

Digitized by Google

3. *Vie des Gordiens.* — Cinq documents :

a) Discours du décurion Mauricius à Tysdrus, §§ 7, 4; 8, 4.

b) Sénatus-consulte relatif à la proclamation des deux Gordiens, § 11.

c) Lettre de Maximin au préfet de Rome, § 13, 2.

d) Discours de Maximin à ses soldats au moment de marcher contre l'Italie, § 14, 1-4.

e) Lettre de Maximin à son fils pour lui prescrire de hâter sa marche, § 14, 6-8.

Soient deux lettres (*c*, *e*), deux discours (*a*, *d*), un sénatus-consulte (*b*).

Dans cet ensemble de documents, il y en a deux qui nous sont transmis en double exemplaire : le sénatus-consulte relatif à la proclamation des Gordiens, donné à la fois par la Vie de Maximin (§ 16) et par la Vie des Gordiens (§ 11), et le discours de Maximin à ses soldats, qui se trouve simultanément dans la Vie de Maximin (§ 18, 1-3) et dans la Vie des Gordiens (§ 14, 1-4). En raison de cette double transmission, l'étude des deux documents est tout particulièrement intéressante.

Vie de Maximin.

a) Lettre de Maximin au Sénat à la suite de ses victoires de Germanie, § 12, 5-6 : « Nous ne saurions vous dire, pères conscrits, tout ce que nous avons fait. Nous avons brûlé, sur une étendue de quatre cents milles, les bourgs des Germains, enlevé leurs troupeaux, emmené des prisonniers, exterminé ceux qui résistaient et combattu jusque dans des marais dont la profondeur seule nous a empêché de poursuivre l'ennemi dans ses forêts. »

Notons tout d'abord que l'auteur de la biographie présente le document avec quelques précautions : « Quand il eut vaincu la Germanie, il adressa au peuple et au Sénat des lettres qu'il dicta lui-même et dont voici le sens (« quarum sententia haec fuit »), et il ajoute : « Aelius Cordus affirme que ce discours était bien de lui, ce qui est croyable ; car que contient-il qui ne puisse convenir à un soldat barbare? »

De plus, la lettre ne donne rien qui ne se trouve dans le texte même de la Vie de Maximin et aussi dans le récit d'Hérodien. A défaut de preuve absolue, il y a donc les plus fortes présomptions que le document n'est pas authentique.

Digitized by Google

b) Discours de Maximin au Sénat (fragment), § 13, 1-2 : « On a de lui un discours au Sénat dont voici un passage : « J'ai « achevé en fort peu de temps, pères conscrits, plus de guerres « qu'aucun général de l'antiquité. J'ai transporté dans l'Empire « romain plus de dépouilles qu'il n'était permis d'en espérer. « J'ai fait tant de prisonniers que les terres de la République « pourront à peine les contenir. » Le reste du discours est inutile à mon sujet. »

La première phrase du document éveille immédiatement l'attention : « Brevi tempore tot bella gessi quot nemo veterum. » Le fait est inexact; Maximin, au moment où il écrit au Sénat, n'avait encore dirigé qu'une seule guerre, celle contre la Germanie. La même erreur se retrouve d'ailleurs dans le texte de la biographie et presque sous une forme littérale : « Fuerunt et alia sub eo bella plurima ex quibus semper primus victor rediit[1]. » Ce qui est plus intéressant encore, nous pouvons, une fois n'est pas coutume, saisir l'origine de cette erreur. Un rapprochement de textes avec le récit d'Hérodien[2] est absolument décisif à cet égard :

Hérodien, VII, 2, 8-9.	*Vita Maximini*, § 13, 1.
Γεγόνασι δὲ καὶ ἕτεραι συμβολαί, ἐν αἷς ὡς αὐτουργός τε καί αὐτόχειρ τῆς μάχης ἀριστεύων τε πανταχοῦ ἐπῃνεῖτο...	Fuerunt et alia sub eo bella plurima ex quibus semper primus victor revertit et cum ingentibus spoliis atque captivis.

L'auteur de la Vie de Maximin, ou sa source immédiate, s'est mépris sur le sens du mot συμβολαί. Hérodien parlait de plusieurs « combats », la Vie de Maximin a traduit plusieurs « guerres » et a commis ainsi une erreur que la comparaison avec le texte d'Hérodien nous permet heureusement de rectifier. En tout cas, cette erreur, qui se retrouve dans le document inséré, suffit à en démontrer, sans aucun doute possible, l'inauthenticité.

c) Lettre du Sénat aux provinces pour annoncer la proclamation des Gordiens et déclarer Maximin ennemi public, § 15, 6-9 : « Le Sénat et le peuple romain, enfin délivrés par les empereurs Gordiens de l'horrible domination d'une bête féroce, se hâtent d'annoncer aux proconsuls, aux gouverneurs, aux

1. § 13, 1.
2. VII, 2, 8-9.

Digitized by Google

légats, aux généraux, aux tribuns, aux magistrats, à toutes les cités, à tous les municipes, à toutes les villes, à tous les bourgs, à tous les châteaux forts, la nouvelle de cette délivrance. Nous avons, avec la protection des dieux, obtenu pour empereur le proconsul Gordien, homme d'une haute vertu, sénateur d'une incomparable sagesse. Nous l'avons nommé Auguste et, pour donner encore plus de force à l'Empire, nous avons décerné le même titre à son fils Gordien, qui en est digne. C'est à vous de concourir avec nous au salut de la République, au châtiment de tous les crimes, à l'extermination du féroce Maximin et de ses amis, en quelque lieu qu'ils soient, car nous l'avons déclaré, avec son fils, ennemi de la patrie. » Le caractère inauthentique de cette pièce est prouvé d'une manière décisive par deux erreurs de fait :

1° Le Sénat n'y mentionne pas la création de la commission des XX viri, qui est contemporaine de la reconnaissance des deux Gordiens comme empereurs. C'était un des arguments qui pouvaient le plus efficacement entraîner l'adhésion des provinces, et le Sénat n'aurait eu garde de l'omettre dans son message.

2° L'énumération des autorités publiques, à qui est adressée la liste sénatoriale, est en contradiction avec l'organisation politique et administrative de l'Empire à l'époque de Maximin. Le territoire est encore divisé en provinces sénatoriales et provinces impériales; les gouverneurs des premières portent tous le titre de proconsuls (proconsules); ceux des secondes se divisent en deux catégories : les gouverneurs des provinces les plus importantes sont les légats propréteurs (legati pro praetore); ceux des provinces les moins importantes, recrutés dans l'ordre équestre, sont les procurateurs (procuratores). D'autre part, l'ensemble des gouverneurs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, portent le titre générique de « praeses ». Par conséquent, le Sénat, pour s'adresser à l'ensemble des gouverneurs du territoire romain, pouvait choisir entre deux nomenclatures : ou bien employer pour tous le titre de « praesides », ou bien, en observant les diverses classes, ce qui était normal dans une pièce officielle de cette importance, distinguer les proconsuls, les légats propréteurs, les procurateurs. Mais une classification en proconsuls, « praesides », légats, telle qu'elle apparaît dans notre document, est absolument inadmissible.

d) Sénatus-consulte relatif au même événement (§ 16). — Ce

Digitized by Google

sénatus-consulte est inséré à la fois dans la Vie de Maximin et dans la Vie des Gordiens (§ 11). Nous devons donc en étudier le texte à la fois en lui-même et par comparaison avec la version de la Vie des Gordiens :

Vita Maximini, § 16.

Les sénateurs s'étant assemblés dans le temple de Castor et de Pollux, le six des calendes de juin, le consul Junius Silanus fit lecture des lettres que lui avait adressées d'Afrique le proconsul Gordien, nommé empereur et père de la patrie : « Pères conscrits, les jeunes soldats à qui a été confiée la défense de l'Afrique m'ont appelé malgré moi à l'Empire, mais je me soumettrai de bon cœur à la nécessité en considération de vous. C'est donc à vous de déclarer ce que vous voulez, car je demeurerai incertain et irrésolu jusqu'à ce que je connaisse le sentiment du Sénat. » Cette lecture à peine achevée, on entendit le Sénat s'écrier : « Gordien Auguste, que les dieux vous conservent. Soyez heureux pendant votre règne, vous qui nous avez délivrés. Régnez longtemps, vous qui nous avez délivrés. Par vous, l'État est sauvé ; nous vous en remercions tous. » — Le consul dit ensuite : « Qu'ordonnez-vous, pères conscrits, à l'égard des Maximins? » On répondit : « Qu'ils soient déclarés ennemis et qu'on récompense quiconque les aura tués. » Le consul reprit encore : « Que voulez-vous faire des amis de Maxi-

Vita Gordianorum, § 11.

Il importe de faire connaître le sénatus-consulte qui déclara les Gordiens empereurs et Maximin ennemi public. Ce ne fut point au jour consacré par la loi, mais au jour fixé par lui que le consul chez qui s'étaient déjà réunis les préteurs, les édiles et les tribuns du peuple se rendit à la curie. Le préfet de la ville, qui soupçonnait quelque chose, mais qui n'avait pas reçu de lettre officielle de convocation, ne se présenta pas à l'assemblée. Profitant de son absence, le consul, avant qu'on prononçât les vœux et les acclamations d'usage en l'honneur de Maximin, parla ainsi : « Pères conscrits, les deux Gordiens père et fils, tous deux consulaires, dont l'un est votre proconsul, l'autre votre lieutenant, ont reçu le titre d'empereurs par la voix unanime des Africains. Remercions la jeunesse de Tysdrus, remercions le peuple de Carthage, toujours dévoué à la plus juste cause, de nous avoir délivrés d'une bête féroce et sanguinaire. Mais quoi? Vous m'écoutez en tremblant, vous avez des craintes? Vous hésitez ; eh bien! n'est-ce donc pas ce que vous avez toujours désiré? Maximin est notre enne-

Digitized by Google

min? » — « Qu'ils soient déclarés ennemis », s'écria-t-on de tous côtés, « et que l'on récompense quiconque les aura tués. » Puis l'on proféra ces acclamations : « Que l'ennemi du Sénat soit mis en croix; que l'ennemi du Sénat soit frappé en quelque lieu qu'on le trouve. Que les ennemis du Sénat soient brûlés vifs. Augustes Gordiens, que les dieux vous conservent. Vivez heureusement tous deux; régnez heureusement tous deux. Nous décernons la préture au petit-fils de Gordien; nous promettons le consulat au petit-fils de Gordien. Que le petit-fils de Gordien soit appelé César; que le troisième Gordien reçoive la préture. »

mi à tous. Fassent les dieux qu'il périsse bientôt et que nous profitions en paix du bonheur et de l'expérience du vieux Gordien, du courage et de la fermeté de son fils. »

Il donna ensuite lecture des lettres qu'il avait reçues pour le Sénat et pour lui-même. Alors on s'écria : « Dieux immortels, nous vous rendons grâces. Nous sommes délivrés de nos ennemis si nous le sommes du plus cruel. Nous déclarons tous Maximin ennemi de la patrie; nous dévouons Maximin et son fils aux dieux infernaux. Nous nommons Augustes les Gordiens; nous reconnaissons les Gordiens pour nos princes. Que les dieux conservent ces empereurs qui appartiennent à l'ordre du Sénat. Puissions-nous voir triomphants ces nobles empereurs! Que Rome voie nos empereurs! Quiconque aura tué les ennemis de la patrie recevra une récompense. » — L'auteur de la biographie, sur le témoignage de Junius Cordus, dit que ce sénatus-consulte fut un sénatus-consulte secret et il explique le mécanisme de cette sorte de délibération (§ 12).

Ces deux procès-verbaux de la même séance du Sénat, l'un et l'autre donnés comme officiels par les auteurs des biographies, présentent dans leur texte un certain nombre de divergences importantes. Le sénatus-consulte de la Vie de Maximin commence par les indications d'usage : lieu où se tient la séance — le temple de Castor au Forum, la date de la réunion — VI^e^ jour des calendes de juin (= 27 mai), nom du consul président,

Digitized by Google

Junius Silanus; aucune de ces mentions ne se retrouve dans le sénatus-consulte de la Vie des Gordiens. Celui-ci, en revanche, nous fournit quelques données particulières : la séance du Sénat est une séance extraordinaire dont le consul a fixé le jour; elle est précédée d'une réunion secrète des magistrats au domicile du consul qui a lancé la convocation, enfin le préfet de la ville — le chef de l'administration municipale et le premier fonctionnaire impérial de la capitale — n'est pas prévenu et n'assiste pas à la séance. — Dans le premier sénatus-consulte, la lecture du message de Gordien précède l'allocution du consul; dans la seconde, elle la suit. La lettre de Gordien, rapportée par le sénatus-consulte de la Vie de Maximin, ne parle que d'un seul empereur proclamé par les Africains, il n'y est pas question du fils; le sénatus-consulte de la Vie des Gordiens, au contraire, nous dit que les deux Gordiens père et fils ont été nommés empereurs. Enfin, le premier de nos deux documents ne se contente pas de faire mention des deux Gordiens; il parle d'honneurs précis conférés à Gordien III : la préture, le titre de César, immédiatement, et, dans l'avenir, la promesse du consulat.

Deux documents d'un libellé aussi différent ne peuvent être tous deux authentiques. Le premier est certainement faux; nous en avons, et doublement, la preuve. Tout d'abord, la date de la séance est, sans aucun doute possible, erronée. La chronologie générale de l'année 238, telle que nous l'avons établie plus haut, d'après des documents indiscutables et en faisant complètement abstraction des éléments douteux, nous montre que la date du VI[e] jour des calendes de juin (= 27 mai), donnée par notre document pour la proclamation des Gordiens par le Sénat, est absolument fausse. Les Gordiens ont été tués en Afrique vers la fin du mois de février 238. Leur avènement est du début du même mois. La reconnaissance des nouveaux empereurs par le Sénat ne saurait donc se placer à la date du 27 mai, époque où les Gordiens étaient morts depuis près de trois mois.

Seconde erreur non moins grave que la précédente. Le document nous dit que le Sénat, au cours de la séance, confère à Gordien le titre de César. Cette nomination a eu lieu, mais seulement plus tard, après la mort des deux Gordiens en Afrique et la nomination de Maxime et Balbin comme leurs successeurs.

Ces deux remarques sont parfaitement décisives et prouvent indiscutablement la fausseté du premier de nos deux procès-ver-

Digitized by Google

baux. On peut ajouter que le consul Julius Silanus est un inconnu dans notre tradition historique; s'il a jamais existé, ce ne peut être qu'un consul suffect, les deux consuls ordinaires de l'année 238, nommés par les Fastes, étant Fulvius Pius et Pontius Proculus Pontianus.

Le premier sénatus-consulte est donc un faux, mais ce fait n'entraîne nullement comme conséquence que le second, celui de la Vie des Gordiens, soit authentique. Au contraire, la preuve de l'inauthenticité de ce second document résulte de ce fait qu'il n'y est pas fait mention de la commission des XX viri, dont l'existence historique est hors de doute et qui a été créée à ce moment même pour défendre, au nom des Gordiens, l'Italie contre Maximin. Les deux sénatus-consultes considérés sont donc également faux l'un et l'autre.

e) Discours de Maximin à ses soldats au moment d'ordonner la marche sur l'Italie (§ 18, 1-3). — Comme pour le document précédent, nous possédons un second exemplaire de ce discours dans la Vie des Gordiens (§ 14, 1-4). Ce n'est pas tout. Hérodien (VIII, 8, 4-8) nous a également transmis le discours de Maximin à ses soldats. La comparaison doit donc porter, non plus seulement sur deux exemplaires, comme dans le cas précédent, mais sur trois; elle n'en est que plus intéressante et plus caractéristique.

Vita Maximini, § 18, 1-3.	*Vita Gordianorum*, § 14, 1-4.	*Hérodien*, VII, 8, 4-8.
Son discours fut tout militaire; en voici un passage : « Camarades, nous ne disons rien qui soit nouveau pour vous. Les Africains ont trahi leurs serments. Que dis-je trahi? les ont-ils jamais tenus? Gordien, vieillard infirme et déjà près de la tombe, s'est emparé de l'Empire. Les très vertueux séna-	Aussitôt que Maximin eut reçu ces nouvelles, il assembla ses troupes et leur tint ce discours : « Mes fidèles compagnons d'armes ou plutôt mes chers camarades, vous qui, pour la plupart, avez fait avec moi de rudes campagnes, pendant que nous défendions la majesté romaine contre la Germanie,	« Je sais que je vais vous annoncer des choses incroyables et nouvelles, mais, à mon avis, moins dignes d'étonnement que de risée. Ceux qui portent les armes contre vous et votre valeur, ce ne sont pas les Germains souvent vaincus, ni les Sarmates qui vous demandent quotidiennement et

Digitized by Google

teurs qui ont assassiné Romulus et César, m'ont déclaré ennemi, tandis que je combattais et triomphais pour eux. Ils ont enveloppé dans le même arrêt et vous et tous ceux qui sont avec moi. Ils ont appelé Augustes les Gordiens père et fils. Si donc vous êtes des gens de cœur, si vous avez du courage, marchons contre le Sénat et contre les Africains; leurs biens sont à vous. » pendant que nous disputions l'Illyricum aux barbares, les Africains nous donnaient une preuve de la foi punique. Ils ont fait empereurs les deux Gordiens, dont l'un est si cassé par l'âge qu'il ne peut se tenir debout et l'autre, si énervé par la débauche que sa débilité ressemble à la vieillesse. Comme si ce n'était pas encore assez, cette noble assemblée du Sénat approuve le choix des Africains, et ces mêmes hommes dont nous défendons les enfants sur les champs de bataille, nous ont opposé vingt généraux (XX viros) et ont porté contre nous des sentences qui nous traitent en ennemis. Conduisez-vous donc comme des gens de cœur. Marchons au plus tôt sur Rome et, si l'on a choisi contre nous vingt consulaires (XX viri consulares), sachons leur résister par notre courage et en triomen suppliants la paix, ni les Perses qui dévastaient autrefois la Mésopotamie, mais qui actuellement jugent bon de rester tranquilles chez eux, se rendant compte du péril qui les menace tant par la gloire que vous vous êtes acquis dans les armes que par mes propres exploits, choses qu'ils ont appris à connaître lorsque je commandais l'armée qui gardait la rive. Mais, pour ne pas dire quelque chose de plus ridicule, ce sont les Carthaginois qui commettent cette folie et qui ont donné à un vieillard misérable, et que l'extrême vieillesse fait délirer, soit par persuasion, soit par force, une monarchie de parade. Sur quelle armée s'appuient-ils, eux chez qui les licteurs suffisent au service du gouverneur? De quelles armes se serviront-ils, eux qui ne possèdent que de petites lances pour combattre les bêtes fé-

Digitized by Google

pher par le succès de nos armes. »

roces? Leurs exercices belliqueux, ce sont les chœurs, les sarcasmes et les danses.

Hérodien continue ainsi :

Ne soyez donc pas effrayés par les événements qui se sont passés à Rome, car Vitalianus a été tué par ruse et par crime. Combien le naturel du peuple de Rome est léger et mobile! Leur audace ne va pas au delà des cris, vous le savez tous parfaitement. Lorsqu'ils ont vu deux ou trois soldats en armes, ils se poussent les uns les autres et, ne songeant chacun qu'à leur propre péril, ils ont vite fait d'oublier l'intérêt public. Si quelqu'un vous a rapporté ce qui s'est passé au Sénat, il n'y a pas à s'étonner que notre continence paraisse trop dure à ces gens. Tout ce qui est vaillance et gravité paraît à leurs yeux insupportable; c'est dans la dissolution et le désordre qu'ils trouvent leur plaisir. Aussi notre pouvoir habile et modéré est-il pour eux un objet de crainte; ils aiment le nom de Gordien, dont vous n'ignorez pas la vie dissolue.

C'est donc contre ces gens et d'autres de même espèce que vous avez à faire la guerre, si toutefois cela peut s'appeler une guerre. Je pense en effet, d'autres et presque tous avec moi, que nous aurons à peine atteint l'Italie que nous verrons la plus grande partie d'entre eux, tendant en suppliants des rameaux et présentant leurs enfants, se rouler à nos pieds ou se sauver de terreur, de sorte que j'aurai toute la liberté de vous donner leurs biens, dont vous pourrez jouir à jamais.

Des deux discours donnés par l'Histoire Auguste, le premier, celui de la Vie de Maximin, est celui qui se rapproche le plus d'Hérodien; le second, celui de la Vie des Gordiens, au contraire, est d'un libellé absolument différent. En ce qui concerne la question d'authenticité, nous n'avons de preuve formelle ni pour ni contre, sauf, pour le second discours, la présomption grave qui résulte du fait que la commission des XX viri n'y est pas mentionnée. L'historiographie ancienne, d'ailleurs, n'attachait pas aux discours la valeur de documents d'archives, et la seule coexistence dans nos sources de trois versions différentes d'un seul et même discours nous fournirait de ce fait, s'il en était besoin, une preuve nouvelle.

Digitized by Google

f) Sénatus-consulte rendu à la nouvelle de la mort de Maximin (§§ 25-26). — « Il importe de savoir quel sénatus-consulte on rendit dans la circonstance... Balbin Auguste ayant fait au Sénat la lecture des dépêches, l'assemblée s'écria : « Les dieux poursuivent les ennemis du peuple romain. Très bon Jupiter, nous te rendons grâces; vénérable Apollon, nous te rendons grâces; Maxime Auguste, nous vous rendons grâces; Balbin Auguste, nous vous rendons grâces. Nous décernons des temples aux divins Gordiens. Que le nom de Maximin, déjà effacé des monuments publics, le soit aussi de notre souvenir. Que la tête de cet ennemi public soit jetée dans le fleuve; que personne n'ensevelisse son corps. Celui qui menaçait de la mort le Sénat, celui qui menaçait le Sénat des fers a été tué comme il le méritait. Très vénérés empereurs, nous vous rendons grâces. Maxime, Balbin, Gordien, que les dieux vous conservent. Nous désirons tous voir ici les vainqueurs de nos ennemis; nous désirons tous la présence de Maxime. Balbin Auguste, que les dieux vous conservent. Vous serez, comme consuls, l'ornement de la présente année; nous subrogeons Gordien à la place de Maximin. »

Cuspidius Célérinus, dont on demanda ensuite l'avis, s'exprima ainsi : « Pères conscrits, après avoir effacé des monuments le nom des Maximins et donné aux Gordiens les titres de divins, nous décernons à nos princes Maxime, Balbin et Gordien, pour la victoire qui a été remportée, des statues avec des éléphants; nous leur décernons des chars triomphaux; nous leur décernons des statues équestres; nous leur décernons des trophées. » Le Sénat fut ensuite congédié.

Deux des faits mentionnés par le document sont historiquement fondés : la divinisation des deux Gordiens[1] et la destruction du nom de Maximin sur les monuments[2]. Sur ces deux points, tout au moins, le procès-verbal n'offre aucune prise à la critique. Il n'en est pas de même pour d'autres. Le document comporte la phrase suivante : « (Maxime, Balbin), vous serez comme consuls l'ornement de la présente année; nous subrogeons Gordien (III) à la place de Maximin. » Il s'agit donc de donner à Maxime et Balbin le consulat pour l'année courante. On est alors au début d'avril. Le consulat en question ne peut

1. Voir plus haut.
2. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e édit., p. 173.

Digitized by Google

donc être qu'un consulat suffect. Or, les empereurs, c'est une règle générale, ne prennent jamais le consulat suffect ; lorsqu'ils revêtent le consulat, c'est toujours comme consuls ordinaires. En ce qui concerne Maxime et Balbin, les documents confirment cette remarque. Tous deux avaient revêtu deux fois le consulat avant leur avènement ; le nouveau consulat décerné par le Sénat aurait donc été le troisième. Or, de ce troisième consulat, il n'est question nulle part ; Maxime et Balbin, pendant tout leur règne, ne figurent jamais sur les monuments que comme consuls pour la seconde fois, c'est-à-dire, en ce qui concerne le consulat, avec la situation qu'ils avaient au moment de leur avènement. Il y a donc sur ce point, dans le sénatus-consulte, une erreur indiscutable qui suffit à prouver la fausseté du document. Quant à Gordien III, il s'agit, semble-t-il, car le libellé du texte est fort obscur, de lui conférer le consulat ordinaire au début de l'année suivante (239), en remplacement de Maximin. Il serait donc nécessaire d'admettre, ce qui est possible, que Maximin s'était réservé à l'avance cette haute magistrature pour l'année 239. Enfin, il faut remarquer que le sénateur Cuspidius Célérinus mentionné par le document est absolument inconnu en dehors de ce texte.

g) Lettre de Sévère Alexandre à sa mère Mammée sur le mariage de sa sœur Theoclia avec le fils de Maximin (§ 29, 1-5). — « Ma mère, si Maximin le père, le meilleur de nos généraux, n'avait retenu quelque chose de son origine barbare, j'aurais déjà donné à son fils votre chère Theoclia. Mais je crains que ma sœur, habituée aux mœurs délicates de la Grèce, ne puisse s'accommoder d'un tel beau-père, quoique ce jeune homme soit beau, instruit et formé aux manières polies des Grecs. Voilà du moins ma pensée. Voyez si vous voulez pour gendre Maximin le fils ou Messala, issu d'une noble famille, orateur éminent, plein de savoir et qui, je n'en doute pas, excellerait dans le métier des armes s'il s'y appliquait... » — Le libellé du document ne fournit aucune preuve certaine de son inauthenticité, mais les présomptions abondent. Une présomption d'ordre général, tout d'abord : la lettre fait partie de la biographie de Maximin le jeune, supplément à la Vie de Maximin ; or, les biographies de l'Histoire Auguste, consacrées aux empereurs secondaires, corégents des empereurs en titre, sont très inférieures aux autres en ce qui concerne la valeur historique, et cette conclusion s'applique

Digitized by Google

aussi bien aux documents qu'elles contiennent qu'au texte lui-même. Theoclia, la sœur de Sévère Alexandre, et Messala, le prétendant éventuel, sont deux personnages parfaitement inconnus. L'attitude générale du jeune empereur vis-à-vis de sa mère, telle que nous la connaissons par les autres textes, n'autorise guère une initiative matrimoniale de ce genre. Enfin, la politique du règne, les rapports de Sévère Alexandre et de Mammée avec l'élément militaire ajoutent encore aux présomptions précédentes une invraisemblance de plus.

h) Lettre de Maximin concernant l'association de son fils à l'Empire (§ 29, 7). — « Pour éviter le reproche d'avoir omis quelque chose, je rapporterai une lettre écrite par Maximin le père après son avènement et dans laquelle il dit n'avoir donné à son fils le titre d'empereur que pour voir, ou d'après ses portraits ou en réalité, ce que serait ce jeune prince revêtu de la pourpre. Voici cette lettre : « J'ai permis qu'on don-« nât le titre d'empereur (= imperator) à mon fils Maximin « par un sentiment d'affection paternelle, mais aussi pour que « le peuple romain et le vénérable Sénat pussent affirmer n'avoir « jamais eu un plus bel empereur. » — La remarque d'ordre général faite à propos de la pièce précédente s'applique également à celle-ci. Il faut noter de plus que le biographe, en nous rapportant cette lettre, oublie de nous dire quel en est le destinataire. Le titre d'imperator donné au fils de Maximin n'apparaît nulle part en dehors de notre document. — Eutrope nous dit bien : « (Maximinus) occisus est ... cum filio adhuc puero, « cum quo imperaverat triennio et paucis diebus[1] » ; mais l'expression — imperaverat — est trop vague pour qu'on puisse en déduire la réalité du titre d'imperator conféré au fils de Maximin et, d'ailleurs, elle s'explique très bien par la qualité de César que possédait ce dernier. Il y a plus. Nous avons ici la preuve matérielle du faux. Maximin, parlant de son fils, s'exprime de la manière suivante : « Maximinum meum impe-« ratorem appellari permisi » ; or, les documents les plus indiscutables, papyrus, inscriptions ou monnaies, établissent que le fils de Maximin s'appelait C. Julius Verus Maximus et non Maximinus comme son père[2]. Il y a là un détail que le faussaire ignorait évidemment et qui suffit à condamner le document. »

1. IX, 1.
2. Voir plus haut.

Digitized by Google

Vie de Maxime et Balbin.

a) Procès-verbal de la séance du Sénat où Maxime et Balbin sont proclamés empereurs (§§ 1-2). — « Après que le vieux Gordien et son fils eurent péri en Afrique et pendant que Maximin s'avançait furieux sur Rome pour la punir d'avoir donné à ces princes le titre d'Augustes, les sénateurs tremblants se réunirent dans le temple de la Concorde le VII des calendes de juin[1], durant les jeux Apollinaires, pour chercher un remède contre la vengeance de cet ennemi implacable. On y vit entrer bientôt les deux consulaires Maxime et Balbin, personnages éminents... On pouvait lire sur leur visage l'épouvante que leur causait l'approche de Maximin. » Le procès-verbal de la séance comprend quatre parties : le discours du sénateur « qui primus sententiam erat dicturus », le discours de Maxime, le discours de Vectius Sabinus, la résolution du Sénat.

1° Discours du sénateur anonyme « primae sententiae » (§ 1, 3-5). — Il reproche aux sénateurs de s'occuper de bagatelles et de puérilités au milieu de la situation la plus critique. Il propose de nommer « des empereurs ». Silence général.

2° Discours de Maxime (§ 2, 1). — Le plus ancien des sénateurs et le plus distingué par son mérite, sa valeur, son intégrité. Il conclut à la nécessité de nommer « deux empereurs ».

3° Discours de Vectius Sabinus, de la famille des Ulpii (§ 2, 2-8). — Il montre le danger qui menace les personnes et les biens de tous et l'approche rapide de Maximin. Il propose de nommer, non pas un, mais deux empereurs, « l'un qui veille aux affaires intérieures et l'autre à celles de la guerre, l'un qui reste dans Rome et l'autre qui marche avec une armée au-devant des brigands. Je nommerai ces princes ; confirmez mon choix si vous l'approuvez, sinon faites-en un meilleur. Je me déclare donc pour Maxime et pour Balbin. Le premier s'est acquis dans le métier des armes une réputation de courage qui a illustré son nom ; le second se recommande par la noblesse de son origine, la douceur de son caractère, la pureté exemplaire de sa vie qu'il

1. H. Peter, dans sa seconde édition de l'Histoire Auguste, a corrigé cette date donnée par les manuscrits en « VII Idus Julias [= 9 juillet] » par analogie avec la date « VI Kal. Juliarum [= 27 juin] » de la *Vita Maximini*, § 16, 2. Au point de vue chronologique, cette correction est aussi peu acceptable que le texte même des manuscrits.

Digitized by Google

a consacrée dès son enfance à l'étude, enfin par des qualités qui le rendront fort utile à la République ».

4° Résolution du Sénat (§ 2, 9-12). — Il eut à peine achevé de parler que les sénateurs s'écrièrent d'une voix unanime : « Ce choix est équitable et juste; nous partageons tous l'avis de Sabinus. Augustes Maxime et Balbin, que les dieux vous protègent. Ce sont les dieux qui vous font empereurs; que les dieux vous conservent. Vengez le Sénat des brigands qui le menacent. Nous vous chargeons de la guerre contre les brigands. Que Maximin, l'ennemi de la patrie, périsse avec son fils; poursuivez sans relâche cet ennemi public. Vous êtes heureux au jugement du Sénat. L'État sera heureux sous votre règne. Remplissez courageusement la tâche que le Sénat vous donne; acceptez avec joie cette marque de confiance. »

La date du document résulte de deux indications : VII des calendes de juin (= 26 mai), jour des jeux Apollinaires. La principale est, sans aucun doute, la première. Cette date est-elle possible? De la chronologie générale de l'année 238 telle que nous l'avons fixée plus haut, il résulte que l'avènement de Maxime et Balbin se place au début du mois de mars et leur mort vers le milieu de juin. Par conséquent, la date d'avènement, 26 mai, donnée par notre document, est absolument erronée. A cette preuve décisive, il faut ajouter cette autre constatation que la commission des XX viri n'est même pas mentionnée. Or, nous savons que le Sénat a choisi les deux nouveaux empereurs dans la commission des Vingt, et c'est précisément parce qu'ils en faisaient partie que Maxime et Balbin ont été désignés.

b) Lettre de Claudius Julianus à Maxime et Balbin (§ 17). — « C'est pour moi une raison de rapporter la lettre de félicitations écrite par le consul de cette année-là au sujet de Pupien et Balbin, lettre où il témoigne sa joie de ce que l'État a été délivré par eux des abominables tyrans qui l'opprimaient. Claudius Julianus aux empereurs Pupien et Balbin..... » Le document est long. En voici le résumé : « Avant même d'avoir reçu la lettre des nouveaux empereurs notifiant leur avènement, Claudius Julianus a reçu de son collègue Celsus Aelianus le sénatus-consulte avec le procès-verbal de leur élection. Dès ce moment, il a félicité Rome, le Sénat, l'Italie, les provinces, les légions de cet heureux événement. Le début du règne des nouveaux empereurs a justifié amplement les espérances que l'on avait

Digitized by Google

mises en eux. Claudius Julianus fait un tableau enthousiaste de la félicité publique et renouvelle ses félicitations à Maxime et Balbin. »

Le document n'offre aucune erreur matérielle qui en prouve la fausseté, mais il y a trois faits qui le rendent extrêmement suspect :

1° Les deux consuls suffects, nommés dans la lettre, Claudius Julianus et Celsus Aelianus, sont, d'autre part, entièrement inconnus.

2° Le troisième empereur, Gordien César, n'y est pas mentionné à côté des deux Augustes Maxime et Balbin, omission qui est au moins singulière dans un document officiel émanant d'un consul.

3° La pièce est de nature tendancieuse. Elle a pour but, l'auteur de la biographie le dit expressément, de prouver l'identité de Pupien et de Maxime. Elle semble vraiment trop composée pour les besoins de la cause. On ne saurait préciser davantage.

Vie des Gordiens.

a) Discours du décurion Mauricius à Tysdrus (§ 8, 1-4). — « Citoyens, je rends grâce aux dieux immortels qui nous ont fourni une occasion et fait une loi indispensable de nous prémunir contre les fureurs de Maximin. Après avoir tué son procurateur, dont les mœurs et la conduite étaient si conformes aux siennes, nous ne pouvons être en sûreté qu'en faisant un empereur. Je vous propose donc, puisque nous avons ici un proconsul de la plus haute noblesse, avec son fils lieutenant consulaire, menacés l'un et l'autre de la mort par le monstre que nous avons tué, d'enlever la pourpre des drapeaux, de les nommer tous deux empereurs et de consacrer leur droit aux yeux des Romains par les insignes de l'Empire. »

Le document ne présente aucune trace d'inauthenticité. Il est d'ailleurs parfaitement vide et ne contient aucun fait précis de quelque intérêt. On peut lui appliquer la remarque commune à tous les discours de l'historiographie ancienne en général et de l'Histoire Auguste en particulier.

b) Sénatus-consulte relatif à la proclamation des Gordiens (§ 11). — Le document est étudié plus haut.

c) Lettre de Maximin au préfet de Rome (§ 13, 2). — On a

Digitized by Google

encore la lettre qu'il écrivit alors au préfet de Rome, la voici : « J'ai lu le sénatus-consulte secret que vous ignorez peut-être, quoique préfet de Rome, car vous n'y avez pas assisté. Je vous en envoie une copie afin que vous sachiez comment vous gouvernez la République. »

Le texte, d'ailleurs très court, ne comporte aucune erreur matérielle, mais le ton en est fort invraisemblable. Le préfet de la ville s'était tout au moins tenu à l'écart du mouvement de révolte, et Maximin, dans cette défection générale de Rome, ne devait pas être assez maladroit, du moins on peut le croire, pour s'aliéner le premier magistrat de la capitale.

d) Discours de Maximin à ses soldats au moment de marcher sur l'Italie (§ 14, 6-8). — Le document est étudié plus haut.

e) Lettre de Maximin à son fils pour lui prescrire de hâter sa marche (§ 14, 6-8). — « Il écrivit aussitôt à son fils, qui était encore loin derrière lui, d'accélérer sa marche, de peur que les soldats ne formassent quelque entreprise pendant son absence. Junius Cordus dit que sa lettre était ainsi conçue : « Tynchanius, l'un de mes gardes, te transmettra les nouvelles « de ce qui s'est passé en Afrique et à Rome; il t'instruira des « dispositions des troupes. Hâte-toi, je t'en prie, le plus possible, « dans la crainte que la soldatesque ne se porte, suivant sa « coutume, à quelque excès. Celui que je t'envoie te dira ce que « j'appréhende. »

La lettre ne contient aucune preuve d'inauthenticité, mais elle est parfaitement insignifiante. Il faut remarquer, d'autre part, qu'elle est en contradiction absolue avec le texte de la *Vie de Maximin*, d'après lequel Maximin jeune[1] est présent au camp et exposé à la fureur de son père au moment où celui-ci apprend la proclamation des Gordiens.

En résumé, au point de vue de l'authenticité, les quinze documents insérés dans les trois biographies de Maximin, de Maxime et Balbin, des Gordiens se répartissent de la manière suivante. Sept, la preuve décisive en est faite, sont des faux, à savoir :

1° Le discours de Maximin au Sénat (*Vita Maximini*, § 13, 1-2);

2° La lettre du Sénat aux provinces pour annoncer la reconnaissance des Gordiens et déclarer Maximin ennemi public (*Id.*, § 15, 6-9);

1. § 17, 2-3.

Digitized by Google

3° et 4° Les deux sénatus-consultes relatifs à la reconnaissance des Gordiens et à la proclamation de Maximin comme ennemi public (*Vita Maximini*, § 16; *Vita Gordianorum*, § 11);

5° Sénatus-consulte rendu à la nouvelle de la mort de Maximin (*Vita Maximini*, §§ 25-26);

6° Lettre de Maximin concernant l'association de son fils à l'Empire (*Id.*, § 29, 7);

7° Procès-verbal de la séance du Sénat où Maxime et Balbin sont proclamés empereurs (*Vita Maximi et Balbini*, §§ 1-2).

Les huit autres sont :

1° Lettre de Maximin au Sénat à la suite de ses victoires de Germanie (*Vita Maximini*, § 12, 5-6);

2° Discours de Maximin à ses soldats au moment de marcher sur l'Italie (*Id.*, § 18, 1-3);

3° Lettre de Sévère Alexandre à sa mère Mammée sur le mariage de sa sœur Theoclia (*Id.*, § 29, 1-5);

4° Lettre de Claudius Julianus à Maxime et Balbin (*Vita Maximi et Balbini*, § 17);

5° Discours du décurion Mauricius à Tysdrus (*Vita Gordianorum*, § 8, 1-4);

6° Lettre de Maximin au préfet de Rome (*Id.*, § 13, 2);

7° Discours de Maximin à ses soldats au moment d'ordonner la marche sur l'Italie (*Vita Gordianorum*, § 14, 1-4);

8° Lettre de Maximin à son fils pour lui prescrire de hâter sa marche (*Id.*, § 14, 6-8).

Pour ce second groupe de documents, la preuve indiscutable, en raison même de leur parfaite insignifiance, ne peut être faite. Mais tous sont plus que suspects. D'ailleurs, il faut remarquer que sur les huit il y a trois discours et que les discours de l'Histoire Auguste, moins encore que ceux des autres historiens anciens, ne sauraient prétendre à un caractère d'authenticité rigoureuse.

La question d'authenticité nous amène logiquement à une seconde question, celle de la composition. Ces documents, dont un grand nombre sont démontrés faux et dont les autres sont aussi suspects que possible, quelle est leur origine? Comment, quand, par qui ont-ils été composés? Il y a là un problème d'ordre général qui touche à la question de l'Histoire Auguste dans son ensemble et qui dépasse de beaucoup les cadres de cette étude particulière. Contentons-nous de dire que deux

Digitized by Google

hypothèses sont possibles : ou bien ces documents ont été composés par les auteurs mêmes de nos biographies ou bien ces auteurs les ont trouvés déjà existants dans leurs sources et n'ont fait que les transcrire. Dans l'état actuel de nos connaissances, on ne saurait avec certitude se prononcer entre ces deux alternatives, dont la seconde, d'ailleurs, apparaît, et de beaucoup, comme la plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, un fait est indiscutable; les documents insérés dans les trois biographies qui nous intéressent ici ne sont pas de la même main. Nous en avons des preuves décisives. Nous possédons deux versions du sénatus-consulte relatif à la reconnaissance des Gordiens par le Sénat et à la proclamation de Maximin comme ennemi public, l'un dans la *Vita Maximini* au § 16, l'autre dans la *Vita Gordianorum* au § 11. Or, ces deux documents sont d'inspiration et de rédaction absolument différentes. Il suffit, pour s'en rendre compte, de se reporter au commentaire que nous en avons donné plus haut. De même, nous avons deux versions du discours de Maximin à ses soldats au moment de marcher sur l'Italie, la première dans la *Vita Maximini* au § 18, 1-3, la seconde dans la *Vita Gordianorum* au § 14, 1-4. Ces deux versions ne concordent nullement entre elles pas plus qu'elles ne concordent avec une troisième donnée par Hérodien[1].

D'autre part, et c'est une seconde remarque aussi importante que la première, il y a correspondance étroite entre le texte des documents et le texte même de la biographie dans laquelle ils sont insérés. La question de la commission sénatoriale des Vingt nous fournit une excellente pierre de touche à cet égard. Le texte de la *Vita Maximini*, qui repose, nous l'avons vu, sur la tradition d'Hérodien, ignore absolument, comme cette tradition elle-même, l'existence de la commission des Vingt. Or, aucun des documents insérés dans cette *Vita Maximini*, lettre du Sénat aux provinces pour leur annoncer la reconnaissance des Gordiens par le Sénat et la proclamation de Maximin comme ennemi public[2], sénatus-consulte relatif aux mêmes événements[3], discours de Maximin à ses soldats au moment de marcher sur l'Italie[4], ne connaît non plus cette commission des Vingt. Inversement, le texte de la *Vita Gordianorum*, qui

1. VII, 8, 4-8.
2. § 15, 6-9.
3. § 16.
4. § 18, 1-3.

Digitized by Google

suit la tradition de [illegible] de ladite commission [illegible] soldats, insérée dans cette [illegible] deux reprises, alors que la plus [illegible] *Maximini* la passe au [illegible] la preuve que les documents [illegible] quelle qu'en soit l'origine, [illegible] auteur, conclusion d'autant plus intéressante qu'elle s'accorde absolument avec les résultats auxquels [illegible] tique du texte même des différentes biographies.

Nous pouvons maintenant [illegible] les conclusions qui en résultent [illegible] lière de nos trois biographies [illegible] l'Histoire Auguste. L'étude [illegible] Maximin, de Maxime et Balbin [illegible] aucun doute possible les deux faits suivants :

1° *En ce qui concerne le texte* [illegible] graphies ne sont pas de la même main, elles sont l'œuvre d'auteurs différents qui [illegible] une méthode différente. L'auteur de la *Vita Maximini* a pour source immédiate une source latine qu'il suit, la résumant, la tradition grecque d'Hérodien. [illegible] *Maximi et Balbini*, une source latine [illegible] lement utilisé Hérodien, mais sous une forme différente de la précédente; enfin celui de la *Vita Gordiani* [illegible] sivement, soit directement, soit [illegible] source interposée, le récit de Dexippe [illegible] ces trois biographies l'histoire [illegible] ainsi reconnue fausse.

2° *En ce qui concerne les documents*, il [illegible] d'entre eux ne sont pas authentiques, [illegible] pects et d'ailleurs insignifiants et [illegible] rique lui-même, les documents insérés [illegible] ne peuvent matériellement émaner [illegible]

Ces conclusions particulières nous amènent à des conclusions générales pour l'ensemble de la question de l'Histoire Auguste. — Rappelons brièvement les deux thèses en présence :

1° La thèse traditionnelle qui répartit les biographies de l'Histoire Auguste entre six auteurs différents : Aelius Spartia-

1. § 14, 1-4.

Digitized by Google

hypothèses sont possibles : ou bien ces documents ont été composés par les auteurs mêmes de nos biographies ou bien ces auteurs les ont trouvés déjà existants dans leurs sources et n'ont fait que les transcrire. Dans l'état actuel de nos connaissances, on ne saurait avec certitude se prononcer entre ces deux alternatives, dont la seconde, d'ailleurs, apparaît, et de beaucoup, comme la plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, un fait est indiscutable; les documents insérés dans les trois biographies qui nous intéressent ici ne sont pas de la même main. Nous en avons des preuves décisives. Nous possédons deux versions du sénatus-consulte relatif à la reconnaissance des Gordiens par le Sénat et à la proclamation de Maximin comme ennemi public, l'un dans la *Vita Maximini* au § 16, l'autre dans la *Vita Gordianorum* au § 11. Or, ces deux documents sont d'inspiration et de rédaction absolument différentes. Il suffit, pour s'en rendre compte, de se reporter au commentaire que nous en avons donné plus haut. De même, nous avons deux versions du discours de Maximin à ses soldats au moment de marcher sur l'Italie, la première dans la *Vita Maximini* au § 18, 1-3, la seconde dans la *Vita Gordianorum* au § 14, 1-4. Ces deux versions ne concordent nullement entre elles pas plus qu'elles ne concordent avec une troisième donnée par Hérodien[1].

D'autre part, et c'est une seconde remarque aussi importante que la première, il y a correspondance étroite entre le texte des documents et le texte même de la biographie dans laquelle ils sont insérés. La question de la commission sénatoriale des Vingt nous fournit une excellente pierre de touche à cet égard. Le texte de la *Vita Maximini*, qui repose, nous l'avons vu, sur la tradition d'Hérodien, ignore absolument, comme cette tradition elle-même, l'existence de la commission des Vingt. Or, aucun des documents insérés dans cette *Vita Maximini*, lettre du Sénat aux provinces pour leur annoncer la reconnaissance des Gordiens par le Sénat et la proclamation de Maximin comme ennemi public[2], sénatus-consulte relatif aux mêmes événements[3], discours de Maximin à ses soldats au moment de marcher sur l'Italie[4], ne connaît non plus cette commission des Vingt. Inversement, le texte de la *Vita Gordianorum*, qui

1. VII, 8, 4-8.
2. § 15, 6-9.
3. § 16.
4. § 18, 1-3.

Digitized by Google

suit la tradition de Dexippe, fait, comme cette dernière, mention de ladite commission sénatoriale; le discours de Maximin à ses soldats, inséré dans cette biographie[1], cite la commission à deux reprises, alors que la pièce correspondante de la *Vita Maximini* la passe absolument sous silence. Nous avons donc la preuve que les documents insérés dans nos biographies, quelle qu'en soit l'origine, ne sauraient être l'œuvre d'un seul auteur, conclusion d'autant plus intéressante qu'elle coïncide absolument avec les résultats auxquels nous a conduits la critique du texte même des différentes biographies.

Nous pouvons maintenant résumer les points acquis et tirer les conclusions qui en résultent, tant pour la question particulière de nos trois biographies que pour le problème général de l'Histoire Auguste. L'étude comparative des Vies parallèles de Maximin, de Maxime et Balbin, des Gordiens, prouve sans aucun doute possible les deux faits suivants :

1° *En ce qui concerne le texte historique*, ces trois biographies ne sont pas de la même main; elles sont l'œuvre d'auteurs différents qui ont travaillé sur des sources et avec une méthode différentes. L'auteur de la *Vita Maximini* a eu pour source immédiate une source latine qui suivait, en la résumant, la tradition grecque d'Hérodien; celui de la *Vita Maximi et Balbini*, une seconde source latine qui avait également utilisé Hérodien, mais sous une forme différente de la précédente; enfin celui de la *Vita Gordianorum* suivait exclusivement, soit directement, soit avec l'intermédiaire d'une source interposée, le récit de Dexippe. La tradition qui fait de ces trois biographies l'œuvre commune d'un même auteur est ainsi reconnue fausse.

2° *En ce qui concerne les documents*, un grand nombre d'entre eux ne sont pas authentiques; les autres sont fort suspects et d'ailleurs insignifiants et enfin, comme le texte historique lui-même, les documents insérés dans nos trois biographies ne peuvent matériellement émaner d'un même auteur.

Ces conclusions particulières nous amènent à des conclusions générales pour l'ensemble de la question de l'Histoire Auguste. — Rappelons brièvement les deux thèses en présence :

1° La thèse traditionnelle qui répartit les biographies de l'Histoire Auguste entre six auteurs différents : Aelius Spartia-

1. § 14, 1-4.

Digitized by Google

nus (biographies d'Hadrien, Aelius Verus, Didius Julianus, Septime-Sévère, Pescennius Niger, Caracalla, Geta); Vulcatius Gallicanus (biographie d'Avidius Cassius); Julius Capitolinus (biographies d'Antonin, Marc Aurèle, Pertinax, Albinus, Macrin, Maximin, Maxime et Balbin, Gordiens); Aelius Lampridius (biographies de Commode, Diadumène, Elagabal, Sévère Alexandre); Trebellius Pollion (biographies de Valérien, Gallien, Trente tyrans); Flavius Vopiscus (Vies d'Aurélien, Tacite, Probus; Quatre tyrans [Firmus, Saturninus, Proculus, Bonosas]; Carus, Carin et Numérien).

2° La thèse de la falsification. L'ensemble de l'Histoire Auguste serait l'œuvre d'un faussaire, un seul, de la fin du IVe siècle ou du début du Ve siècle ap. J.-C.

En ce qui concerne nos trois biographies parallèles de Maximin, Maxime et Balbin et des Gordiens, les deux thèses opposées sont d'accord pour en faire l'œuvre d'un seul auteur : la thèse traditionnelle, de Julius Capitolinus; la thèse de la falsification, du faussaire qui a composé l'ensemble du recueil. Nous croyons avoir démontré que cette attribution des trois biographies à un seul auteur est impossible, les deux thèses opposées tombent donc à la fois et du même coup. L'Histoire Auguste n'est pas une falsification systématique et son authenticité apparaît par là même indiscutable. D'autre part, l'attribution traditionnelle par noms d'auteurs se révèle manifestement fausse. L'Histoire Auguste est un recueil de monographies impériales, d'auteurs différents, de valeur inégale et de composition disparate. Sans doute, ce recueil ne forme pas un tout complet. L'auteur qui l'a constitué s'est contenté de puiser dans la masse des monographies impériales qu'il trouvait en circulation sans se soucier de faire disparaître les contradictions qui devaient nécessairement exister entre un certain nombre de ces monographies d'origine si diverse. Mais l'étude de nos trois Vies parallèles nous donne tout au moins la preuve que l'Histoire Auguste avec toutes ses erreurs et tous ses défauts est dans l'ensemble une œuvre authentique. Il n'était pas inutile de l'établir.

Léon HOMO.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE CONCILE DE 1551 ET LE STOGLAV.

I. *Le concile de 1551 et le Stoglav*[1].

L'assemblée ecclésiastique appelée d'ordinaire concile du Stoglav, qui tint ses séances à Moscou en 1551, eut une étrange destinée. Ignorée des chroniqueurs russes du XVI^e^ siècle[2], elle était désignée en des termes assez vagues dans les actes officiels. Le concile de Moscou (1666-1667)[3] condamna certaines de ses propositions, et, par voie de conséquence, le livre qui les contenait. Les raskolniks continuèrent à invoquer obstinément l'autorité de ce dernier, à y chercher des arguments pour leur polémique. Enfin, on a même contesté l'existence de l'assemblée de 1551. Le métropolite Platon[4] l'a délibérément identifiée avec le concile de 1555, qui fut convoqué pour décider de la constitution du diocèse de Kazan. Innocent, évêque de Penza, ne craignit pas, à la suite du métropolite, de renouveler ce paradoxe.

De nos jours, ceux qui nient le plus obstinément l'authenticité, c'est-à-dire le caractère officiel du livre connu sous le nom de *Stoglav*, reculeraient devant cette extrémité. Ils reconnaissent qu'il y a bien eu un concile en 1551, mais invoquent d'autres arguments[5].

On n'a pas, disent-ils, de procès-verbal authentique des délibérations du concile : ce procès-verbal, pour faire foi, devrait être con-

1. Le recueil des décisions de ce concile, comme le *Sudebnik* de 1550, est généralement divisé en cent chapitres (*sto*, cent — *glava*, chapitre). — Il ne porte point de titre précis. Dans les actes officiels, il est appelé *sobornoie ulojenie* « décisions du concile ». Les copistes le désignent par le mot *Stoglavnik*, qu'on a abrégé en *Stoglav*.

2. Seuls des chroniqueurs du XVII^e^ siècle la mentionnent, mais ils puisent leurs renseignements dans le Stoglav lui-même, comme le fait remarquer E. E. Golubinski, *Istoria russkoi tserkvi*, t. II, 1, p. 373, n. 1.

3. *Materialy dlia istorii raskola... prof. N. I. Subbotina*, t. II, p. 220-221.

4. *Kratkata tserkovnata rossiiskata istoria*, t. II, p. 30, 3^e^ édit., 1829.

5. *Natchertanie tserkovnoi istorii*, t. II, p. 434-435 (1849).

Digitized by Google

tresigné par les membres du concile, être certifié par eux; on l'a en vain cherché[1]. Possède-t-on, au moins, une rédaction unique de l'ouvrage qu'on veut faire passer pour ce procès-verbal? Nullement. On a de cet ouvrage plusieurs rédactions, combien exactement? Les érudits ne s'entendent même pas sur ce point. E. E. Golubinski[2] va jusqu'à admettre quatre rédactions différentes. Enfin le désordre qui règne dans l'ouvrage frappe les yeux. Un juge particulièrement compétent, N. S. Souvorov, y a encore insisté récemment[3] : 1° sous le titre « Questions du tsar » figurent des questions dont celui-ci ne peut être l'auteur et qui ne peuvent même émaner des gens de son entourage. Comment expliquer dans un recueil officiel une telle anomalie? 2° Comment peut-on y trouver des chapitres que ni les premières, ni les secondes questions du tsar ne provoquaient? Cependant, le concile ne pouvait examiner que des questions officiellement proposées à ses délibérations. Si indulgent qu'on puisse être pour l'inexpérience des gens du XVI^e^ siècle, pour l'incohérence de la rédaction, pour les répétitions, il est difficile d'admettre qu'un procès-verbal officiel puisse en prendre ainsi à son aise avec la réalité.

En 1876, J. N. Jdanov[4], dans ses *Matériaux pour l'histoire du concile de Stoglav*, commentait une découverte curieuse. Il avait trouvé dans un manuscrit (*Imp. Publ. Bibl.*, Q XVII, n° 50) un fragment inédit du *Stoglav*. On lit dans ce fragment, à la suite du chapitre V, qui contient les trente-sept « Questions du tsar » (1^re^ série), douze autres questions que les rédactions ordinaires du *Stoglav* ne connaissent pas. Elles portent sur le *mêstnitchestvo* (conflit de rang et de préséance); les *votchinas* et les *pomêstia*; les nouvelles *slobodas*[5]; les cabarets; les droits de douane; les droits

1. Le Saint-Synode, par une délibération en date du 15 juillet 1723, donna l'ordre de rechercher dans toutes les archives l'original du livre du *Stoglav*, « qui, jusqu'ici non imprimé, est encore en manuscrit ». Voir *Polnoie sobranie postanovlenii... po védomstvu pravoslavnago ispovédania...*, t. III, Saint-Pétersbourg, 1875, n° 1074. Cf. D. Stephanovitch, *O Stoglavé*, p. 139.

2. *Op. cit.*, t. II, 1, p. 893.

3. *Jurnal Ministerstva Narodnago Prosvéchtchénia*, mars 1907, p. 202-207 (compte-rendu de V. Botchkarev, *Stoglav i istoria sobora 1551 goda*).

4. *Jurn. Min. Nar. Prosv.* (1876), t. CLXXXVI, p. 50-89 et 173-225. Ces deux articles ont été imprimés dans les *Œuvres complètes* de Jdanov, Saint-Pétersbourg, 1904, t. I, p. 171-172. Voir *ibid.*, p. 361-380, *Tserkovno-zemski sobor 1551 goda.*

5. La *votchina*, terre héréditaire, ou donnée en présent, pouvait être aliénée par son propriétaire. Le *pomêstie* n'est détenu qu'à titre précaire; le *pomêchtchik*, au moins à l'origine, n'est qu'un usufruitier. La *sloboda* est un lieu habité par des hommes de condition libre.

Digitized by Google

de péage; l'institution de livres fonciers pour les *votchinas*, etc. Comme on le voit, ces questions ont trait exclusivement aux intérêts de la société civile et ne touchent en rien aux choses de l'Église[1]. De cette omission, Jdanov tirait naturellement la conclusion que le rédacteur du *Stoglav* fit un choix dans les matériaux qu'il avait à sa disposition, utilisa les uns et rejeta les autres.

Nous avons exposé sommairement les arguments qui tendent à ruiner la thèse de l'authenticité du *Stoglav*[2]. Voici les réponses faites à ces arguments.

A ceux qui exigent qu'on leur montre l'original revêtu des signatures des membres du concile, le métropolite Macaire, qui, après avoir nié autrefois[3] l'authenticité du *Stoglav*, fit plus tard amende honorable, répond en ces termes : « Y eut-il alors (c'est-à-dire après qu'on eut envoyé les procès-verbaux du concile, pour examen, à l'ancien métropolite Ioasaph) un livre du *Stoglav* contresigné par les membres du concile? On l'ignore, mais il pouvait se passer de signatures, car il contenait non seulement les décisions du concile, mais encore l'exposé de ses actes, pour lequel les signatures n'étaient nullement nécessaires. » D'ailleurs, d'autres monuments historiques, plus importants que le *Stoglav*, sont venus jusqu'à nous sans être garantis par aucune signature. Ni le *Sudebnik* (code) de 1497, ni celui de 1550 n'en sont munis[4].

La diversité des rédactions constitue-t-elle un argument plus solide? Comme le fait remarquer A. S. Pavlov[5], le même fait s'est produit pour tous les monuments juridiques anciens « qu'on utilisait sous forme manuscrite. Tous les copistes, ou presque tous les copistes de documents originaux et authentiques, ont pu en même temps les *rédiger*, c'est-à-dire qu'ils ont pu introduire dans le texte divers changements, le compléter, l'abréger, l'interpoler à leur fantaisie ».

L'argument tiré du désordre de l'ouvrage est, au premier abord, plus embarrassant. Botchkarev[6] répond en substance que cet argument a un caractère un peu trop subjectif. Transposer l'ordre des chapitres et des questions, réunir entre elles, parce qu'elles se rap-

1. Voir Jdanov, *Œuvres*, t. I, p. 175-187, pour le texte de ces douze questions, dont on trouvera l'analyse dans Botchkarev, *op. cit.*, p. 46-49.

2. Stephanovitch, *op. cit.*, p. 3-27, fait l'historique de toute la polémique engagée à ce sujet.

3. *Istoria russkago raskola*, Saint-Pétersbourg, 1855, p. 43-54.

4. Karamzin, *Istoria gosud. rossiiskago*, Saint-Pétersbourg, 1821, t. VIII, rem. 246. Cf. Ambrosii, *Istoria rossiiskoi ierarkhii*, 2e édit., 1822, t. I, p. 162.

5. *Kurs tserkovnago prava*, p. 172-173.

6. *Op. cit.* (n. 8), p. 166-169.

Digitized by Google

portent au même sujet, des questions effectivement séparées les unes des autres, imaginer un ordre plus satisfaisant, n'est-ce pas imposer, dans une certaine mesure, les exigences de notre logique aux hommes du XVI^e^ siècle? Le procédé est dangereux : a-t-il la valeur rigoureuse d'une démonstration? Peut-être faut-il en effet, ajouterons-nous, bien que N. S. Souvorov s'y soit refusé, voir dans le désordre de l'ouvrage, dans l'incohérence de la rédaction, dans les répétitions, la marque de l'inexpérience et de la maladresse des rédacteurs ou du rédacteur. Il est d'autres textes officiels qui ne sont pas entièrement satisfaisants. Comme Botchkarev le fait remarquer, le *Sudebnik* de 1497 a été rédigé par un *diak* (sorte de secrétaire-rédacteur); le code de 1649 est l'œuvre d'une commission de cinq membres. Or, le diak et les membres de la commission étaient des personnages officiels : cependant la rédaction du *Sudebnik* et du code laisse beaucoup à désirer.

En ce qui concerne la découverte de Jdanov, on ne peut nier qu'elle ait son intérêt. Seulement, Jdanov en tirait des conséquences exagérées : il voyait dans le concile du Stoglav un *zemski sobor* (sorte d'États-Généraux). Personne aujourd'hui ne soutiendrait cette opinion : une objection décisive la détruit. Dans un *zemski sobor*, toutes les classes — *soslovia* — étaient représentées : elles ne le furent pas au concile du Stoglav. D'ailleurs, d'autres conciles, avant celui-ci, ne s'étaient pas bornés à l'examen des questions ecclésiastiques[1].

Le concile du Stoglav invité, lui aussi, à donner son avis sur des réformes d'ordre purement civil, n'est donc pas un *zemski sobor*. A ces réformes, il est vraisemblablement fait allusion dans le *Stoglav*. A la fin du chapitre IV, dans son allocution au concile, le tsar invite l'assemblée à « confirmer » le *Sudebnik* de 1550 et les *ustavnya gramoty*[2] délivrées par lui, à délibérer sur l' « organisation du pays » (*o vsiakikh zemskikh stroeniakh*). Ces derniers termes, très généraux, peuvent désigner, aussi bien que la révision du *Sudebnik* et la confirmation des *ustavnya gramoty*, les questions découvertes par Jdanov. Quant à la première tâche, on ne sait si le concile l'a remplie : le Stoglav ne satisfait pas notre curiosité sur ce point. Il n'est pas surprenant que sur les douze questions proposées il observe le même silence.

Les deux tâches étaient du même ordre, c'est-à-dire d'ordre purement civil. Une des douze questions omises a seule reçu indirectement

1. Voir V. N. Latkine, *Lektsii po vnêchnei istorii russkago prava*, p. 70-71. Les membres du *zemski sobor* (boïars, clergé, marchands), primitivement désignés par le gouvernement, furent plus tard élus.

2. Chartes qui règlent le mode d'administration locale et rurale.

Digitized by Google

une réponse. Le concile (ch. XCVIII) donne son avis ou plutôt rappelle le décret rendu par le tsar le 15 septembre 1550 sur les nouvelles *slobodas* établies par les monastères[1] : au reste, il ne parle pas de celles qui ont été fondées par les princes et par les bolars. D'autres questions, parmi celles qui ont été passées sous silence, auraient pu trouver place dans le recueil, celle, par exemple, qui concernait la suppression des cabarets, car cette mesure avait été souvent demandée par le clergé[2]. Elle a été omise comme les autres[3].

Pourquoi ces questions ont-elles été exclues du recueil des décisions du concile? On ne peut que former des conjectures. Il serait gratuit de supposer une omission accidentelle. Il semble plus naturel d'admettre que, touchant à des intérêts d'ordre purement civil, elles ont pu être omises avec intention par le rédacteur du recueil des décisions d'une assemblée ecclésiastique. Quoi qu'il en soit, l'omission de ces questions, c'est-à-dire d'une faible partie des questions posées, peut-elle, en bonne justice, valoir contre l'authenticité de l'ensemble? Nous ne le croyons pas.

Cette authenticité est définitivement attestée par ces mandements qu'on appelle *nakaznye spiski*. On ignore si le concile du Stoglav a rendu public, dans son entier, le recueil de ses décisions. Certaines d'entre elles ont été publiées dans des mandements au clergé — *nakazy* — qui portaient la signature du métropolite ou d'un évêque[4] et dans des actes officiels.

Ces *nakazy* sont au nombre de quatre. Le premier, qui porte la date du 10 novembre 1551, est adressé à la ville de Vladimir par le métropolite Macaire. Le second, qui émane aussi de Macaire, est daté du 2 février 1558; il fut envoyé à la ville de Kargopol[5]. Ces deux mandements sont de contenu presque identique. Ils citent des extraits de trente chapitres du *Stoglav*[6]. Parfois ces extraits reproduisent littéralement le texte du *Stoglav*, parfois ils lui empruntent des idées qu'ils expriment sous une autre forme.

Un troisième est adressé aux villes de Viazma[7] et de Khliepen[8]

1. Cf. Jdanov, t. I, p. 178.
2. Cf. Jdanov, t. I, p. 179.
3. Certaines des mesures proposées aux délibérations furent mises à exécution. Sur ces mesures, voir Jdanov, t. I, p. 179 et suiv.
4. Voir Botchkarev, *op. cit.*, ch. XVI.
5. Ville du gouvernement d'Olonets.
6. Voir, dans Botchkarev, *op. cit.*, ch. XVI, l'énumération de ces extraits et dans le *Pravoslavny Sobesédnik* (déc. 1862), *Dopolnitelnya obiasnenia*, p. 297-339.
7. Viazma, ville du gouvernement de Smolensk.
8. Khliepen n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire géographique* de P. Semenov.

Digitized by Google

(1552) par Savva, évêque de Saraï et des régions du Don, qui prit part au concile de 1551 : Savva était le vicaire du métropolite de Moscou. Ce mandement contient un moins grand nombre d'extraits du *Stoglav*, mais l'ordre et le texte des extraits cités sont identiques à ceux des deux mandements précédents.

On peut encore compter parmi ces mandements une lettre du métropolite Macaire au monastère Simonov[1], à Moscou. Elle fut envoyée en juillet 1551, c'est-à-dire peu après la fin des séances du concile. Cette lettre informe le monastère qu'un concile a été tenu à Moscou. Les termes par lesquels ce dernier est désigné ne permettent pas de douter qu'il ne s'agisse de celui du Stoglav. Une note annexée à cette lettre invite les moines à transcrire les chapitres XLIX-LII, LXXV, LXVII, LXVIII et la trente et unième question du tsar (1re ou 2e série?), d'après le Livre du concile. Ce Livre du concile, qui existait en juillet 1551, ne peut être que le *Stoglav*. Il est probable que d'autres mandements du même genre ont été envoyés en d'autres lieux, mais on ne les a pas retrouvés[2].

L'identité des textes des *nakaznye spiski* et du *Stoglav*, la mention du Livre du concile dans la lettre au monastère Simonov ne laissent point de doute sur l'authenticité du recueil que nous avons actuellement entre les mains : de l'authenticité des parties, constatée en maints passages, on peut conclure avec pleine vraisemblance à l'authenticité de l'ensemble. Ceux qui la nient n'avaient plus qu'un moyen d'expliquer cette concordance des *nakaznye spiski* et du *Stoglav*, c'était de voir dans les passages correspondants du *Stoglav* des emprunts faits aux *nakaznye spiski*. M. N. Kononov n'a pas reculé devant cette extrémité[3]. Il a soutenu que le *Stoglav*, composé entre le mois de décembre 1551 et le mois de mars 1554, avait utilisé les *nakaznye spiski*. Il a dépensé à soutenir cette thèse hardie beaucoup d'ingéniosité. J. M. Gromoglasov[4], après un examen minutieux des arguments proposés, a fait remarquer que, l'influence du concile de 1551 étant attestée au XVIe et au XVIIe siècles, au moins jusqu'en 1667, la falsification qui consistait à introduire des extraits des *nakanye spiski* aurait été bien vite découverte, qu'il suffisait de confronter l'ouvrage interpolé avec l'original, à moins d'admettre que le *Stoglav* authentique eût complètement disparu. La thèse de Kononov n'a pas recruté de partisans.

1. On la trouvera dans l'édition du *Stoglav* (2e édit., Kazan, 1887, p. 121).
2. Sur les décisions du Stoglav qui ont été conservées dans des actes proprement officiels, cf. Botchkarev, *op. cit.*, p. 132 et suiv.
3. Voir *Bogoslovski Véstnik*, avril 1904, p. 663-701.
4. Voir *Missionerski sbornik*, janvier et février 1905.

Digitized by Google

En résumé, et c'est l'opinion qui semble prévaloir aujourd'hui, il faut conclure à l'authenticité du recueil connu sous le nom de *Stoglav*. Il est bien le Livre du concile si souvent mentionné; il est bien, en dépit des imperfections imputables à l'inexpérience des rédacteurs, le recueil des décisions du concile de 1551.

II. *Des événements historiques qui ont précédé et provoqué la convocation du concile de 1551.*

De quel concours de circonstances est né le concile de 1551? Le Stoglav nous l'indique en partie et nous invite à compléter ses brèves indications.

Les chapitres II, III et IV contiennent des discours et un rescrit d'Ivan. Il n'est pas inutile de faire remarquer que ces discours et ce rescrit sont, avec la *Correspondance d'Ivan et de Kourbski*, les documents les plus dignes d'intérêt pour qui veut connaître la psychologie du tsar *Terrible*. En effet, un autre discours d'Ivan, souvent cité, est suspect; c'est celui que la tradition veut qu'il ait prononcé à l'occasion du premier *zemski sobor* (1550). M. S. Th. Platonov[1], sans prétendre d'ailleurs trancher la question, met en doute l'authenticité de ce discours pour les raisons suivantes.

Le manuscrit de la *Stepennaïa Kniga*, qui est contemporain du métropolite Macaire, ne contient ni la mention du *zemski sobor*, ni le discours du tsar. En ce qui concerne le *zemski sobor*, sa réalité est attestée par d'autres témoignages qui offrent pleine garantie. La mention du *zemski sobor* et le discours d'Ivan apparaissent tardivement dans un autre manuscrit de la *Stepennaïa kniga*, du XVII^e^ siècle, sur un feuillet collé après coup, et l'écriture en appartient à une autre main que celle qui a copié le reste du manuscrit. Il y a donc des raisons sérieuses de croire que le prétendu discours d'Ivan a été fabriqué au XVII^e^ siècle. Ceux que nous transmet le *Stoglav* reçoivent donc une importance particulière.

Ces discours attestent chez Ivan une crise morale et religieuse, et la sincérité de ses effusions est visible, en dépit de l'emphase un peu théâtrale qui lui est habituelle. Cette crise, quels faits l'ont provoquée?

Il rappelle lui-même combien son enfance fut malheureuse : son père le grand prince Vasili III mourut en 1533, laissant deux fils, Ivan et Iouri. Ivan avait trois ans. Il signale ensuite la

1. Voir ses *Statii po russkoi istorii*, Saint-Pétersbourg, 1903, p. 219-230. V. Klioutchevski (*Kurs r. istorii*, Moscou, 1906, p. 476-480) partage les doutes de M. Platonov.

Digitized by Google

mort de sa mère Helena Vasilievna, qui lui fut enlevée en 1538. L'orphelin est livré sans défense aux fantaisies tyranniques des boïars, des Bêlski, puis des Chouïski; devant le concile de 1551, le tsar exprime à ce sujet toute l'amertume de son cœur, que le temps n'a pu effacer. Les boïars ont, sous la régence d'Helena, emprisonné et tué les frères de son père[1] : ils humilient maintenant le jeune prince, tout en affichant pour lui en public le respect qui lui est dû[2]. Ils déposent deux métropolites, Daniel, au mois de février 1539, puis Ioasaph, au mois de janvier 1542. Macaire, qui leur succède, réussit à se maintenir on ne sait par quels prodiges de tact et d'habileté.

Ivan, à l'âge de treize ans, secoue la tutelle des Chouïski. Il fait égorger l'un d'eux, le prince Andreï Mikhaïlovitch, par ses piqueurs, exile les boïars les plus turbulents. Il aurait peut-être imaginé des châtiments plus cruels si la bienfaisante influence de Macaire ne l'eût adouci. Celui-ci lui inspire le goût de la lecture, vraisemblablement l'incite à recueillir l'héritage religieux de Byzance, à faire de Moscou la « troisième Rome[3] » : la cruauté naturelle d'Ivan semble assoupie et apaisée.

A l'âge de dix-sept ans environ (1547), il se choisit lui-même une femme, épouse Anastasia Romanova Iourieva. Dans le même temps, fort de la parenté qui le rattache à son aïeule Sophie Paléologue, il relève le titre de tsar, tombé en déshérence depuis la prise de Constantinople par les Turcs. Ce titre, contesté au nouveau tsar par plusieurs rois de l'Occident, sera tenu pour valable en 1561 par le patriarche de Constantinople.

Ivan abandonnait la réalité du pouvoir aux Glinski, frères de sa mère, qui ne valaient pas mieux que les Chouïski. Il est à supposer cependant que le métropolite Macaire lui donnait ses conseils. Le tsar accordait encore sa confiance à un pope de la cathédrale de l'Annonciation, Silvestre. Celui-ci, originaire de Novgorod-la-Grande, avait été appelé à Moscou par le métropolite Macaire ou l'y avait peut-être accompagné[4].

Un événement, tout à fait normal dans l'ancienne Russie, paraît avoir vivement ému Ivan et provoqué chez lui un ébranlement moral dont les traces furent lentes à s'effacer. Des incendies successifs, du 12 avril au 21 juin 1547, détruisirent un grand nombre de

1. On sait qu'ils furent emprisonnés sur l'ordre d'Helena.

2. La *Correspondance d'Ivan et de Kourbski* précise ces allusions.

3. Lire, en particulier, sur l'origine de cette idée, l'excellent résumé de M. V. Istrine, *Jurn. Min. Nar. Prosv.*, janvier 1907, p. 9 et suiv.

4. S. Soloviev, *Istoria Rossii...*, t. VI, 5e édit., Moscou, 1887, p. 54 et suiv.

Digitized by Google

maisons de Moscou, des églises, des palais, des monastères, enclos dans l'enceinte du Kreml : on évalue à dix-sept cents personnes le nombre des victimes de ces incendies. « Alors l'effroi entra dans mon âme et la crainte envahit mes os », dit le tsar au concile[1]. L'expression n'est probablement pas exagérée. Une émeute s'ajouta aux horreurs de l'incendie. Excité par les boïars, qui attribuèrent le désastre aux Glinski, le peuple tourna contre eux sa colère et égorgea l'un d'eux, Iouri. Ivan se trouvait alors à Vorobiévo, près de Moscou : des émeutiers s'y rendirent, demandèrent qu'il leur livrât sa grand'mère la princesse Anna Glinska et le fils de celle-ci, le prince Michel. Quelques-uns des émeutiers furent aussitôt saisis et punis : les autres s'enfuirent.

L'incendie et l'émeute de 1547 parurent à Ivan une punition de Dieu. « Mon cœur s'humilia », dit-il au concile, « se pacifia, et je reconnus mes péchés. » On peut le croire sur parole : son émotion dut être vive. Il congédia les Glinski et prit pour conseillers officiels Silvestre et un homme de petite noblesse, Alexis Adachev, qui était alors une sorte de chambellan. Il faut ajouter que l'influence de Macaire restait vraisemblablement prépondérante.

Avec le choix de ces nouveaux conseillers coïncide une période d'activité législative à laquelle ils ne semblent pas étrangers. Quoi qu'il en soit, elle est marquée tout d'abord par la convocation du *zemski sobor* de 1550. Nous savons fort peu de chose sur cette assemblée, la première des assemblées de ce genre : on sait en effet que cette institution survécut à Ivan IV[2]. Elle fut évidemment conçue sur le modèle des conciles ecclésiastiques qui s'étaient antérieurement tenus en Russie. Son but était de remédier aux désordres dont la Russie souffrait depuis le régime anarchique introduit par les boïars pendant la minorité d'Ivan. On ignore quels furent les membres de cette assemblée, on ne sait rien de précis sur les sujets qui furent proposés à ses délibérations. On sait seulement qu'elles furent suivies, de 1550 à 1552, de réformes importantes et de divers actes législatifs. Ivan confia vraisemblablement au *zemski sobor* la révision du *Sudebnik* d'Ivan III Vasiliévitch, promulgué en 1497[3]. Toutefois, cette révision n'était pas achevée en 1551,

1. *Stoglav*, ch. III. Voir, sur cette transformation temporaire, les intéressantes réflexions de Jdanov, t. I, p. 204 et suiv.

2. Consulter, à ce sujet, M. F. Vladimirski-Budanov, *Obzor istorii russkago prava*, Kiev, 1886, 1re édit., p. 142-152; V. Klioutchevski, *Kurs...*, t. II, p. 475 et suiv. Cf. *Rev. histor.*

3. Cf. Vladimirski-Budanov, *Obzor...*, p. 178 et suiv.; Latkine, *Lektsii...*, ch. III, p. 42-71; K. Waliszewski, *Ivan le Terrible*, p. 193-203.

Digitized by Google

puisque, comme nous l'avons dit, le tsar invite le concile du Stoglav à examiner le nouveau *Sudebnik*[1].

A la réforme civile devait succéder la réforme ecclésiastique. Ivan en prit, comme il convenait, l'initiative : l'Église russe pouvait-elle décider une mesure quelconque sans son aveu. Ne dépendait-elle pas, administrativement, de l'autorité du tsar? Les « souverains moscovites » avaient conquis, en général, sur la marche de toutes les affaires ecclésiastiques, une influence que n'avaient connue ni les grands princes ni les princes apanagés (*Udêlnye Kniazia*) de la période antérieure. De leur volonté dépendait le choix des métropolites : Ivan III avait introduit l'usage de faire remettre par le souverain au métropolite nouvellement nommé la crosse pastorale, ce qui équivalait à une investiture. Ce sont les « souverains » qui prirent l'initiative de la fondation du patriarchat en Russie. Sur leur ordre, les métropolites et, plus tard, les patriarches convoquaient aux conciles, à Moscou, les hauts dignitaires des évêchés pour régler les questions ecclésiastiques les plus importantes. Les « souverains » indiquaient aux conciles l'objet de leurs délibérations, qui pouvaient porter aussi bien sur le droit intérieur de l'Église que sur son droit extérieur : ils publiaient souvent en leur propre nom les décisions des conciles. Ainsi donc les conciles ecclésiastiques de la période moscovite apparaissent, à proprement parler, comme un organe de la législation d'État dans les affaires de l'Église. A cette période se rattachent les principaux, les plus importants conciles de l'ancienne Russie, de celle qui a précédé Pierre le Grand[2].

En 1547, un concile fut convoqué qui avait pour mission de réunir les « Vies des saints ». Un autre, en 1549, eut à s'occuper de la même tâche[3]. Enfin, en 1551, de hauts dignitaires de l'Église russe s'assemblèrent, sur l'ordre du tsar, dans le palais tsarien, au Kreml, pour délibérer sur la réforme générale de l'Église.

III. *De l'ordre des séances du concile. A qui fut confiée la rédaction du Stoglav?*

A quel moment le concile a-t-il commencé ses séances?

Le Stoglav semble, tout d'abord, donner une réponse assez précise à cette question. Le chapitre I indique la date du 23 février

1. On l'appela *Tsarski* : le précédent s'appelait *Kniajeski*, c'est-à-dire « du Grand Prince ».

2. Voir A. S. Pavlov, *Kurs tserkovnago prava*, p. 168.

3. Voir Makari (Macaire), *Istoria russkoi tserkvi*, t. VI, p. 215-219; le *Stoglav*, ch. IV; E. Golubinski, *op. cit.*, t. II, 1, p. 772.

Digitized by Google

7059 (1551). Mais cette date se rapporte-t-elle au début des séances du concile? C'est douteux. L'un des derniers parmi ceux qui ont étudié le Stoglav, D. Stephanovitch[1], le conteste pour les raisons qui suivent. Tous ses arguments ne nous semblent pas d'une égale solidité; nous exposerons seulement les plus probants.

La première décision du concile est exposée dans le chapitre VI; or, le chapitre VI est une véritable introduction au recueil, il en offre le caractère. D'autre part, la question 1 et le chapitre II ont aussi la forme d'une introduction. Le chapitre VI constitue donc une troisième introduction. Il faut admettre que le rédacteur ignorait, au moment où il a commencé son œuvre, qu'on y insérerait et les premières questions du tsar et la préface (ch. II). Dans le cas contraire, la présence de cette troisième introduction (ch. VI) ne s'expliquerait pas.

La fin du chapitre VI énumère les membres de la famille du tsar; de cette énumération est absente Maria, fille d'Ivan, née au mois de mars. Si les séances ont commencé le 23 février, il n'est pas à croire que le concile ait vite terminé son œuvre : un mois au moins lui fut nécessaire. Le rédacteur n'aurait pu dès lors omettre le nom de la fille du tsar, qui figure dans les *nakaznye spiski*, composés après le mois de mars 1551.

En troisième lieu, mention est faite dans un recueil manuscrit, étudié par A. S. Pavlov[2], de l'élection accomplie, à la date du 17 février 1551, de sept *starostes des popes* à Moscou. Cette élection a eu lieu sur l'ordre du tsar, avec l'autorisation du métropolite Macaire, des archevêques et des évêques et de tout le saint concile. Botchkarev[3] conclut de la date du 17 février que cette élection a précédé l'ouverture des séances du concile, qui s'est faite le 23 février. S'il en est ainsi, pourquoi le procès-verbal de cette élection la présente-t-il comme une suite des décisions d'un concile qui ne fonctionnait pas encore? N'est-il pas naturel, au contraire, de conclure de cette indication que, en effet, ce concile fonctionnait déjà?

D'autre part, on possède un arrêté sur les obligations des *starostes des popes*[4] qui est de 1551 : on n'en connaît, il est vrai, ni le mois ni le jour. Il faut cependant qu'il ait précédé le procès-verbal ci-dessus mentionné, puisque l'élection apparaît bien comme une conséquence des décisions du concile qu'elle ne peut avoir pré-

1. *Op. cit.*, p. 83 et suiv.
2. *Zapiski Novorossiiskago Universiteta*, t. IX, 1873, p. 14-15, note.
3. *Op. cit.*, p. 133.
4. *Akty Arkheographitcheskoi Ekspeditsii*, n° 232, p. 227-230.

Digitized by Google

cédé. De cet arrêté certaines expressions décèlent une indéniable parenté avec le Stoglav[1]. D. Stephanovitch[2] conclut que le concile a tenu ses séances pendant les mois de janvier et de février et que la date du 23 février est celle où fut commencée la rédaction du *Stoglav*.

Il se peut même que ces séances, interrompues quelque temps, aient été reprises au mois de juillet. En effet, D. Stephanovitch fait remarquer[3] qu'une lettre du 15 juillet 1551[4] nomme, outre Macaire, les autres prélats, à l'exception de Guri de Smolensk : il faut croire qu'il n'était plus à Moscou. D'autre part, dans la liste des membres du concile, certains noms sont changés : Théodose de Novgorod est remplacé par Sérapion Kurtsev, qui fut consacré le 14 juin ; Triphon de Souzdal par Athanase Paletski, qui fut consacré le 18 juin. Ces dates donnent à penser. Si l'on ne se résigne pas à admettre une erreur du copiste, il faut adopter, croyons-nous, la conjecture de D. Stephanovitch.

Sur la marche même des débats, le Stoglav donne peu ou point de renseignements. Les chapitres I-IV nous font connaître les décisions du tsar relatives à la convocation du concile, donnent la liste des membres qui y prirent part, reproduisent la lettre d'Ivan et l'allocution qui a peut-être inauguré la première séance du concile. Les trente-sept premières « Questions du tsar », qui suivent immédiatement cette allocution, débutent par un nouveau préambule. Ces trente-sept « Questions » sont suivies des réponses de l'assemblée (ch. VI-XL). Au chapitre XLI est exposée une nouvelle série de « Questions » au nombre de trente-deux. Dans quelles circonstances ont-elles été posées? Le concile a-t-il repris, à cette occasion, ses séances momentanément interrompues? Nous l'ignorons. Ces « Questions » sont suivies des réponses (ch. XLII-XCVII). Les chapitres XCVIII-C semblent avoir été annexés en guise d'appendices. Le rédacteur a manifestement voulu que le *Stoglav*, comme le *Sudebnik* de 1550, atteignît au nombre de cent chapitres. Certains manuscrits contiennent un autre document, un arrêté du 11 mai 1551, qui forme le cent unième chapitre.

Les chapitres XCIX et C offrent un intérêt particulier. Ils nous apprennent que le recueil des « Questions du tsar » et des réponses des prélats à ces questions fut porté au monastère *Troïtski* (de la

1. Il peut être utile de noter que le chapitre XXXV du *Stoglav*, qui renferme l'ukaze sur les *starostes des popes*, est une interpolation maladroite.
2. *Œuvres com.*, t. I, p. 243-244 et rem. 1.
3. *Op. cit.*, p. 89.
4. *Ed. de Kazan*, 2e édit., p. 198 (voir les notes); éd. Subbotine, p. 415.

Digitized by Google

Trinité), consacré à saint Serge[1]; à Ioasaph, ancien métropolite de Moscou; à Alexis, ancien archevêque de Rostov; à Vasian, ancien archimandrite du monastère Tchoudov[2]; à Jonas, ancien higoumène du monastère Troïtski. Il est évident que cette communication fut faite à titre purement officieux : ni Ioasaph, ni Alexis, ni Vasian, ni Jonas n'auraient pu faire partie du concile. Cette démarche surprend d'abord; elle s'explique cependant. La copie du procès-verbal des séances fut portée à Ioasaph par trois hommes d'Église : Sérapion Kurtsev, higoumène du monastère Troïtski; Guérasime Lenkov, *ancien* du conseil du monastère de Volokolamsk; Silvestre, pope de l'église de l'Annonciation. Ils rapportèrent à Moscou les observations de Ioasaph.

Le choix de Silvestre est significatif. Ses relations avec Ioasaph étaient anciennes[3] : elles dataient du temps où celui-ci était métropolite de Moscou (1539-1541). De l'avis de Jdanov, Ioasaph et Silvestre avaient, sans aucun doute, les mêmes idées et les mêmes sympathies. Il est permis de croire que Silvestre fut un des premiers instigateurs de cette démarche courtoise auprès de l'ancien métropolite.

Les observations de Ioasaph ont la forme d'une lettre privée adressée au tsar. La forme de cette lettre atteste, comme on l'a fait remarquer, que le *Stoglav* n'était pas encore divisé en chapitres, car, dans le cas contraire, Ioasaph aurait certainement renvoyé, pour plus de commodité, aux numéros des chapitres qui provoquaient ses observations. De ces dernières, nous ne ferons pas le relevé; on les trouvera au chapitre c. Quelques-unes d'entre elles ont été accueillies par le concile; elles figurent dans les chapitres VII, XLII, LII, LXX et LXXXV. Les autres ont été écartées. Il est probable que la rédaction définitive a suivi de près le retour des trois envoyés. Cette rédaction a dû être confiée, suivant l'usage, à un *diak*[4], c'est-à-dire à un clerc de chancellerie. Quelle était sa tâche propre? « Dans les conciles, la pratique était en général la suivante. Quand les membres du concile savaient quelle question serait proposée à leurs délibérations, ils confiaient à un homme expérimenté — or, dans l'ancien temps, les *diaks*, d'ordinaire, avaient de l'expérience — le soin d'extraire des canons de l'Église les règles qui

1. Ce couvent est situé à soixante-six verstes de Moscou.
2. Monastère de Moscou, fondé, en 1365, dans le Kreml.
3. Cf. Jdanov, t. I, p. 257-259.
4. Cf., sur l'origine des *diaks*, sur leurs fonctions diverses, voir Serguieievitch, *Drevnosti russkago prava*, 3e édit., t. I, p. 560 et suiv. Ici il s'agit d'un *diak* versé dans les choses de l'Église.

Digitized by Google

avaient trait à cette question et de faciliter ainsi la tâche du concile. Le *diak*, docile aux ordres donnés, présentait à l'assemblée le *recueil* qu'il avait préparé. Ce recueil, examiné et confirmé par le concile, devenait ordinairement la *réponse* du concile, et c'est celle que l'on soumettait à l'examen du très pieux souverain. C'est ainsi que les choses se passèrent au concile de 1503, quand fut soulevée la question des biens des monastères[1]. » Le recueil manuscrit, découvert par Jdanov et dont nous avons parlé plus haut, atteste la présence, au concile de 1551, d'un *diak* en qualité de rapporteur. Il y en avait apparemment plusieurs : c'est à eux que fut confié le soin de rédiger le recueil des décisions du concile.

IV. *Des sujets proposés aux délibérations du concile : les premières et les secondes « Questions du tsar » et les réponses de l'assemblée. Les propriétés ecclésiastiques : les partisans et les adversaires de la sécularisation.*

On sait dans quel ordre le recueil expose les sujets à traiter qui furent soumis à l'assemblée au nom du tsar et qu'il indique deux séries de « Questions ». Dans la première série[2], dix-neuf questions s'attaquent aux abus de la vie des moines, aux défauts de la haute administration de l'Église et de ses tribunaux : ce sont les « Questions » 1, 7 (2 et 4 qui s'y rattachent), 3, 8 et 9, 10 et 12, 13, 15-18, 19, 30 et 31, 32 et 37. Les autres, c'est-à-dire les questions 5, 6, 11 et 14, 20-29, 33-36, critiquent certaines pratiques de la liturgie et les vices des laïques.

Dans la seconde série, on peut aussi distinguer deux groupes. Le premier est formé de quinze questions : elles sont indiquées sous les numéros 1, 5-13, 28-32; elles traitent de la liturgie. Celles du second groupe, c'est-à-dire les questions 2, 3, 16-27, appellent l'attention de l'assemblée sur des coutumes fâcheuses et sur des superstitions païennes qui régnaient encore dans le peuple. Trois autres enfin, les questions 4, 14 et 15, ont trait à des abus dont souffraient les intérêts matériels du clergé[3].

Les réponses à ces questions sont exposées dans un ordre fort peu satisfaisant : elles ne correspondent pas régulièrement aux

1. Jdanov, t. I, p. 255.

2. Voir Stephanovitch, *op. cit.*, p. 54, 68-60.

3. Botchkarev, *op. cit.*, ch. XI, croit que les questions de la seconde série ont été posées directement par les membres du concile. L'hypothèse est peu acceptable : comment ces questions auraient-elles pu, dans un recueil officiel, figurer sous le nom du tsar, alors qu'elles n'émanaient pas de lui?

Digitized by Google

questions posées. On a remarqué[1] que les réponses données dans les chapitres VI-XL ont trait aux questions qui touchent à la liturgie; que celles qui figurent dans les chapitres XLIII-XCVII se rapportent aux moines et à la haute administration de l'Église. D'où vient cette interversion? D. Stephanovitch l'explique par une hypothèse ingénieuse[2]. Il faut admettre, dit-il, que les questions ont été réellement examinées par le concile dans cet ordre. Il a commencé par la liturgie, c'est-à-dire par les questions les plus faciles à résoudre, et a consacré la seconde partie de sa session aux graves problèmes que soulevaient des questions beaucoup plus ardues et importantes. L'hypothèse est séduisante; si elle n'est pas susceptible de vérification, elle explique du moins les faits.

Deux autres points sont particulièrement obscurs. Quelle part Ivan a-t-il prise aux questions qui lui sont attribuées? Quelle part revient à ses conseillers? En ce qui touche les réponses de l'assemblée, qui en a pris l'initiative, quels membres du concile ont joué un rôle prépondérant? Le *Stoglav* ne nous donne aucune lumière. Ces deux points ont donné matière à d'intéressantes conjectures : il serait trop long de les énumérer, puisque aucune n'emporte l'adhésion. On les trouvera dans divers ouvrages, auxquels nous renvoyons[3]. Ce qui paraît assuré, c'est que certaines questions, dans la première et dans la seconde série, émanent directement du tsar : la rudesse du ton, la brutalité de l'attaque trahissent son intervention personnelle. Personne, excepté lui, n'aurait pu se permettre une telle liberté de langage.

Le *Stoglav* ne satisfait donc pas notre curiosité; sur un autre point, d'importance capitale, il garde le silence. Il ne nous laisse rien soupçonner, étant un document officiel, de l'acuité des dissentiments qui séparaient certainement les membres du concile touchant la question des propriétés ecclésiastiques, c'est-à-dire des propriétés des églises et surtout des monastères[4].

Depuis le XII^e^ siècle, le nombre des monastères allait croissant, surtout dans les campagnes, ainsi que l'importance de leurs richesses. Celles-ci provenaient de sources diverses : des libéralités

1. Voir, sur ce point, Jdanov, t. I, p. 241 et suiv.

2. *Op. cit.*, p. 59.

3. Voir Botchkarev, *op. cit.*, ch. VII-XI; Stephanovitch, *op. cit.*, p. 47 et suiv. Nous citons les ouvrages les plus récents.

4. Voir Macaire, *op. cit.*, t. VIII, p. 227 et suiv.; Golubinski, *op. cit.*, t. II, 1, p. 735, 795 et suiv.; Klioutchevski, *Kurs...*, t. II, lec. XXXIV et XXXV; Milioutine, *O nedvijimikh imuchtchestvakh dukhovenstva v Rossii;* Pavlov, *Otcherk istorii sekularisatsii tserkovnykh zemel v Rossii.*

Digitized by Google

du tsar et de celles des particuliers. Le tsar donnait aux monastères des villages et des champs, exemptait les moines des impôts; les terres ainsi accordées l'étaient à titre permanent, comme *votchinas;* on les appelait *jalovalnya votchiny.* Les dons des particuliers étaient parfois plus abondants encore. Pour s'assurer les messes et les prières nécessaires au repos de leur âme, ceux-ci donnaient, de leur vivant, ou léguaient par testament à un monastère des domaines étendus, des biens de toute nature : ces libéralités s'appelaient *vklady po duchê.* Les moines étaient, selon un proverbe, réputés les intermédiaires les plus sûrs entre le ciel et les laïques. « Les anges sont la lumière des moines, les moines sont la lumière des laïques. » Le défunt n'avait-il rien accordé aux moines, on présumait de sa part un oubli pur et simple, que l'on réparait par un prélèvement opéré d'office sur les biens qu'il laissait, et cette taxe était attribuée à un monastère ou à une église.

Des personnages considérables, des princes, des boïars prenaient le froc; ils payaient, pour être admis dans le monastère, des sommes importantes. D'autres, dans leur vieillesse ou même quelques heures avant leur mort[1], se faisaient moines, estimant que ce détachement volontaire des biens de ce monde leur serait compté dans l'autre; le monastère s'enrichissait de leurs libéralités.

Les monastères augmentaient encore leur patrimoine par des achats réels ou fictifs : des donateurs bénévoles contractaient avec eux des prêts fictifs, et leurs terres, mises en gage en garantie de ces prêts simulés, revenaient aux monastères après leur mort. Ou bien encore les monastères échangeaient des domaines d'une faible valeur contre des domaines beaucoup plus importants. Ces indications n'épuisent pas le nombre de toutes les opérations auxquelles ils avaient recours pour augmenter leurs biens; on pourrait y ajouter, par exemple, les revenus qu'ils tiraient du commerce.

Les propriétés des monastères et, dans une moindre mesure, celles des églises, étaient devenues de la sorte considérables au XVI[e] siècle. Un étranger, Adam Clément, qui visita la Russie en 1553, écrit : « Tertiam fundorum partem totius imperii tenent monachi[2]. » Admettons que ce chiffre soit exagéré, il est certain que ces propriétés étaient très étendues. Il est vrai que certains monastères se conformaient au vieil adage : « La richesse de l'Église, c'est la

1. C'est ainsi que le grand prince Vasili Ivanovitch, avant sa mort (3 décembre 1533), reçut la tonsure par les soins du métropolite Daniel et prit le nom de Varlaam. Cf. V. Jmakine, *Mitropolit Daniil...*, p. 236-237.

2. *Rerum Moscovit. scriptores varii*, p. 152, Francofurti, 1600. Nous empruntons cette citation à Macaire, *op. cit.*, t. VIII, p. 228.

Digitized by Google

richesse des pauvres[1]. » D'autres oubliaient leur devoir et méritaient pleinement les reproches dont les accablent les « Questions du tsar ». Les textes abondent qui dénoncent et flétrissent les abus de la vie monacale.

Ce qu'il y avait de plus grave, c'est que les monastères accaparaient les terres cultivées; leurs énormes richesses leur permettaient d'acquérir les meilleures terres, quand ils ne se les procuraient pas par des hypothèques fictives. Les fonctionnaires se plaignaient de cet accaparement; le tsar ne pouvait gratifier de domaines productifs les *slujilie lioudi*[2].

Sur l'utilité de la propriété ecclésiastique, deux opinions avaient cours parmi les gens d'Église et parmi les moines. Les uns, comme le vénérable Joseph Volotski, fondateur du monastère de Volokolamsk[3], en étaient les partisans déterminés; on appela ceux qui partageaient ses vues les *Iosiflianes*. D'autres interdisaient aux monastères de posséder des biens et voulaient qu'on leur enlevât les *votchinas;* de ces idées, le partisan le plus connu est Nil Sorski, moine du couvent de Bèlozersk[4]. On appelait les adversaires de la propriété ecclésiastique *nestiajateli*, les « non-acquéreurs », ou encore *zavoljskie startsy*, les *anciens* d'au delà de la Volga.

Joseph Volotski et Nil Sorski se trouvèrent face à face au concile de 1503. Nil Sorski demanda l'aliénation des biens des monastères; il ne parlait pas de ceux des églises. Joseph Volotski combattit cette proposition; le concile lui donna raison et déclara, dans sa réponse au grand prince Ivan III, qu'il ne convenait pas d'aliéner les biens des monastères, ni ceux des églises, dont personne n'avait parlé. Le concile savait, en effet, qu'Ivan III était partisan de l'aliénation des biens des monastères, dont il avait besoin. Grâce à cette tactique, ces derniers furent sauvés; Ivan battit en retraite. Il ne lui restait plus qu'à restreindre, dans la mesure du possible, le droit d'acquisition de ces biens; il le restreignit et pour les monastères et pour les églises. A ces mesures, son fils Vasili Ivanovitch n'ajouta rien. En 1536, la grande princesse Helena força les églises de Novgorod et les monastères qui étaient voisins de la ville à payer au Trésor

1. On le lit déjà dans le *Règlement de Vladimir* (XI^e s.), ms. du musée Roumiantsev, n° CCXXXV, p. 136-137.

2. Ceux qui étaient au service du tsar, à l'armée ou dans les bureaux.

3. En 1479. Le monastère est situé à dix-huit verstes de la ville de ce nom (gouvernement de Moscou). Cf. P. Semenov, *Geogr. Statistitcheski slovar...*, t. II, au nom *Iosiphov-Volokolamski*.

4. Voir Klioutchevski, *Kurs...*, t. II, p. 355-357; A. S. Arkhangelski, *Prep. Nil Sorski;* B. G. Gretchev, *Zavoljskie startsy* (*Bogosl. Véstnik*, juillet-août 1907).

Digitized by Google

une rente pour le sol dont ils étaient propriétaires. En 1550, à deux reprises, Ivan IV édicta des mesures relatives aux nouvelles *slobodas* que possédaient les monastères et les églises dans les faubourgs[1]. A ces mesures se rattache l'arrêté, rendu postérieurement au concile, sur les *votchinas* (*Stoglav*, ch. CI).

En 1550, le métropolite Macaire, probablement consulté par Ivan, peut-être alarmé par des projets qu'il redoutait[2], lui avait adressé une *Réponse sur le tribunal ecclésiastique et sur les biens immobiliers donnés à Dieu par les fidèles qui veulent s'assurer les biens éternels.* Cette *Réponse* condamnait toute aliénation des biens ecclésiastiques et citait la prétendue *Donatio Constantini*[3] qui est citée dans le chapitre LX du *Stoglav*; l'interdiction qu'elle contient se trouve répétée dans le chapitre LXXV.

Ivan était certainement resté fidèle à ses projets. Peut-être espérait-il trouver dans le concile de 1551 un instrument de ses desseins; il fut déçu. Dès le début, d'ailleurs, il semble prévoir des résistances : il invite les membres de l'assemblée à oublier tout dissentiment (*Stoglav*, ch. II, *sub fine*). L'aliénation des biens des monastères avait certainement des partisans dans le concile, mais on ne peut les désigner que par conjecture. Il en est un au moins qui appartenait sûrement au parti des *nestiajateli*; c'est Kassian, évêque de Riazan. Au concile de 1554, qui jugea Matviei Bachkine et les *zavoljskie startsy* accusés d'hérésie, il prit la défense de ces derniers.

Quoi qu'il en soit, la majorité du concile témoigna son hostilité aux projets d'Ivan. Elle réitéra la protestation de Macaire dans les chapitres LX et LXXV, repoussa la proposition de Ioasaph qui demandait (ch. C) qu'on prît dans les caisses du métropolite, des archevêques, des évêques, des monastères l'argent nécessaire au rachat des prisonniers.

Ioasaph s'était plaint au tsar (ch. C) que le concile eût omis, en mentionnant le concile de l'année 1503, les noms de vénérables solitaires qui en avaient fait partie; il songeait visiblement à Nil Sorski, à Païsi Iaroslavov, à Vassian Patrikéïev, qui étaient des *nestiaja-*

1. *Stoglav*, ch. XCVIII.

2. A la fin de l'année 1550, le tsar eut besoin d'un grand nombre de terres pour ses fonctionnaires directs : peut-être voulut-il acheter au métropolite des *votchinas* qui étaient dans son diocèse et appartenaient à l'Église. Ainsi s'expliquerait la véhémente protestation de Macaire. Cf. Golubinski, *op. cit.*, t. II, 1, p. 800.

3. Voir Tikhonravov, *Létopisi literatury i drevnosti*, 1863, t. V, p. 126-136.

Digitized by Google

teli[1]. Le concile lui refusa cette satisfaction, affirmant ainsi sa rancune tenace.

Obligé d'ajourner ses projets, de renoncer à la sécularisation des propriétés ecclésiastiques, Ivan s'efforça du moins de reprendre des libéralités faites à la légère ou d'abolir des privilèges illégaux. Tel est le sens de la question 30 (1re série) : ne faut-il pas priver des libéralités du tsar les popes qui, d'ailleurs enrichis par les dons des particuliers, ne remplissent pas leurs devoirs? Ne convient-il pas de les enlever aussi à certains moines (question 15, 1re série), de les priver de certains privilèges, puisqu'ils ont de gros revenus, d'enlever (question 31, 1re série) aux monastères les allocations, temporaires à l'origine, qu'ils ont abusivement fait transformer en allocations permanentes, annuler les libéralités accordées à tort pendant sa minorité?

Le rachat des prisonniers est une lourde charge pour le Trésor tsarien (question 10, 1re série); avec le concours pécuniaire du clergé, cette charge serait sensiblement allégée. Les hôpitaux sont entretenus aux frais du tsar; les évêques ne doivent-ils pas prendre leur part de cet entretien (question 12, 1re série)?

C'est ainsi qu'Ivan essayait de se procurer les ressources dont il avait besoin. Après la mort de Macaire, il songera de nouveau à la sécularisation projetée (1573). En 1580, un concile, réuni sur sa demande, rendit un arrêté qui, pratiquement, devait faire obstacle à l'extension des propriétés ecclésiastiques. Ivan, au surplus, viola lui-même cet arrêté : en 1583, il donnait des villages et des terres au monastère de Bêlozersk.

V. *Les erreurs du concile de 1551. — Le « Stoglav » et le Raskol.*

Nous avons dit plus haut que des *diaks* étaient chargés de réunir les textes divers, citations de l'Écriture, décisions des conciles, extraits des lois byzantines, des chartes russes, etc., et que ces textes étaient ensuite nécessairement soumis à l'approbation des membres du concile.

Il faut croire que l'examen fut rapide ou que le degré de culture des membres de l'assemblée n'était pas très élevé. Ils étaient évidemment incapables de vérifier dans les originaux grecs ou latins les autorités alléguées. La rédaction des chapitres est entachée d'erreurs assez graves.

1. Voir Jdanov, t. I, p. 260.

Digitized by Google

Macaire a relevé les libertés que le *Stoglav* prend avec les textes; en voici quelques exemples. Le rédacteur cite (ch. XL) une règle apocryphe des apôtres : « Celui qui se rase la barbe et meurt dans cet état est privé de la messe... » Il attribue (ch. LVI) une règle au V^e^ concile, qui n'en a laissé aucune. Il cite (ch. LXXII) un texte de l'ouvrage apocryphe connu sous le nom de *Livre d'Énoch;* il attribue (ch. LXXXVII) une épître de Nil, patriarche de Constantinople, à son prédécesseur Philothée[1].

Les citations de la Bible — le fait est à noter dans un ouvrage de ce genre — ne sont pas tirées directement des textes. D. Stephanovitch, qui a confronté les citations bibliques du *Stoglav* avec les originaux[2], constate que, dans les chapitres qui sont l'œuvre du rédacteur, dix citations sur trente-six reproduisent exactement le texte de la Bible; les autres s'en éloignent plus ou moins. Il conclut de ces observations que les citations ont été faites de mémoire. Pour ce qui est des chapitres non originaux, c'est-à-dire de ceux qui reproduisent des documents antérieurs où figurent des citations bibliques, ces citations n'ont pas été vérifiées avec plus de soin que les autres. Le rédacteur reproduit fidèlement les interpolations les plus bizarres.

Nous l'avons constaté nous-même en traduisant le *Stoglav*. Le chapitre XCIV est une traduction d'un passage du *Nomokanon* attribué à Photius. On lit dans le *Stoglav*[3] : « La constitution XVII ordonne d'affranchir pendant ces quinze jours, et, dans les boulangeries où l'on cuit les pains, de les faire et de les vendre et de dresser les actes qui les constatent. » Le passage est manifestement inintelligible : il est emprunté à une traduction du *Nomokanon* assez ancienne. Si le rédacteur avait pu se reporter au texte grec, il aurait aussitôt redressé l'erreur. Le texte grec dit : « Ἡ δὲ ζ'. διάτ. ἐπιτρέπει ἐν ταῖς αὐταῖς εἰ (15) ἡμέραις ἐλευθερίας καὶ τὰ ἐπ' αὐταῖς ὑπομνήματα συνίστασθαι. » Le passage est parfaitement clair : « La constitution VII ordonne, pendant ces quinze jours, d'affranchir les esclaves, d'émanciper les mineurs et de dresser les actes requis. »

Ce manque de critique a eu de graves conséquences : il a perpétué de vaines discussions, entretenu la discorde, fourni un prétexte

1. *Op. cit.*, t. VI, p. 233-235. Voir aussi I. Dobrotvorski, *Pravoslavny Sobesédnik*, août 1863, p. 486 et suiv.

2. *Op. cit.*, p. 197 et suiv. — Voir le remarquable ouvrage de V. Narbekov, *Russki perevod Nomokanona p. Photia*, 2 parties, Kazan, 1899. Voir p. 205.

3. *Éd. de Kazan*, 2^e^ édit., p. 188.

Digitized by Google

à des persécutions. De nos jours, le *Stoglav* est populaire parmi les *raskolniks;* si les manuscrits en sont si nombreux, c'est au zèle des *raskolniks*, qui ne cessent de le recopier, qu'il faut l'attribuer en grande partie. On sait que sur deux points, en particulier, ils invoquent son autorité : comme lui, ils condamnent le *signe de la croix à trois doigts* et le *triple alleluia*. Or, cette double condamnation a précisément été déclarée hérétique par le concile de Moscou (1666-1667).

Le concile de 1551 a eu le tort de trancher à la légère deux questions qui ne touchaient pas, en réalité, aux intérêts de la foi et qu'il n'avait pas suffisamment étudiées : égaré par son hostilité contre les Latins, il a excommunié tous les fidèles qui ne se conformeraient pas à sa décision.

Golubinski, de nos jours, a revisé le procès[1]. Dans un premier article, il étudie le plus ancien usage relatif au signe de croix. Pendant les sept premiers siècles du christianisme, les fidèles font sur eux le signe de croix avec un doigt, qui était ordinairement l'index; un seul témoignage, celui de Cyrille de Jérusalem, mentionne plusieurs doigts. Avec la fin du IX^e^ siècle coïncident divers témoignages qui attestent un signe de croix fait avec deux doigts. Ultérieurement, les Grecs ne s'en tiennent pas à ce signe de croix : ils le font aussi avec trois doigts vers la fin du XII^e^ siècle, et dès lors l'usage de ce signe de croix est établi. On suppose que les Grecs figuraient par là la sainte Trinité. Or, les Russes ont reçu des Grecs le christianisme, quand ceux-ci ne pratiquaient que le signe de croix à deux doigts. Plus tard, le signe de croix à trois doigts, lors de son introduction en Russie, suscita, comme jadis en Grèce, des controverses passionnées; on dénatura les textes, la *Légende de Meletios d'Antioche*, le témoignage de Théodoret, et on décida que le signe de croix à trois doigts était une hérésie, empruntée par les Grecs aux Latins. A maintes reprises, des malédictions furent lancées contre ceux qui pratiquaient ce signe de croix; le renouvellement fréquent de ces interdictions prouve qu'ils étaient fort nombreux, et le *Stoglav* ne réussit pas à en diminuer le nombre.

La réponse du concile sur le *triple alleluia* procède de la même ignorance. Nous nous bornerons à traduire les conclusions qui ter-

1. Cf. E. Golubinski, *K nachei polemiké s staroobriadtsami* (pour servir à notre polémique avec les vieux croyants). (*Bogosl. Véstnik*, avril-mai 1892). On trouvera dans les deux articles l'indication précise des textes. Cf. le *Stoglav*, ch. XXXI et XLII. Voir N. Th. Kapterev, *Patriarkh Nikon...*, t. I, p. II-III, 114 et suiv., 155 et suiv.

Digitized by Google

minent l'excellent article de Golubinski[1] : « Le *triple* et le *double alleluia* sont également anciens et n'ont rien qui ne soit orthodoxe : le premier est dit en l'honneur de la sainte Trinité, le second en l'honneur de la double nature du Christ. Très longtemps l'un et l'autre ont été pratiqués indifféremment chez les Grecs. Plus tard, à la suite de l'unification du mode d'exclamation dans le chant d'église, le *triple alleluia* fut définitivement adopté. » Le *Stoglav* n'a pas manqué, comme dans le cas précédent, de qualifier le *triple alleluia* d'hérésie latine. Ces deux exemples montrent sur le vif avec quelle légèreté le concile de 1551 tranchait des questions qu'il n'était capable de résoudre ni de sang-froid ni avec compétence. Aussi avons-nous jugé utile de citer un peu longuement le témoignage irrécusable de Golubinski.

Conclusion.

Le savant auteur de l'*Histoire de l'Église russe* inspire d'autant plus de confiance qu'il est le premier à reconnaître la haute importance historique du concile de 1551 : tout en avouant l'inutilité finale de ses efforts, il compare son œuvre à celle du concile de Trente[2]. Cette importance ne peut être niée. L'ampleur du programme proposé à l'assemblée, la grandeur de la tâche entreprise distinguent ce concile de tous les autres. Ce concile attire, tout des premiers, l'attention des historiens de l'Église russe. Il n'est pas moins intéressant pour les autres historiens. Sur les tribunaux ecclésiastiques et les conflits de juridiction, sur la vie de l'Église et sur ses rapports avec la société civile, sur les monastères et sur les moines, sur l'instruction publique au XVI^e^ siècle, le *Stoglav* ouvre d'utiles échappées. A celui qu'intéressent les mœurs d'un pays, il trace le tableau, fragmentaire, mais précieux, de la vie russe au XVI^e^ siècle, avec ses superstitions, survivances du paganisme, ses naïfs divertissements. Ainsi s'explique, en dehors de la popularité qu'il avait conquise, pour des raisons particulières, au sein d'une secte religieuse, la publication des travaux de tout genre qu'il a suscités depuis cinquante ans environ et l'intérêt indéniable qu'il excite encore.

1. E. Gobulinski, *K nachet polemiké s staroobriadtsami* (*Bogosl. Véstnik*, mai 1892, p. 223).
2. Voir *op. cit.*, t. II, p. 795 et 789.

Digitized by Google

APPENDICE.

Les rédactions du « Stoglav ». — Les manuscrits. Les éditions.

Y a-t-il lieu de distinguer plusieurs rédactions indépendantes du *Stoglav?* En général, les érudits s'y refusent. « Que les manuscrits du *Stoglav* », écrit Jdanov[1], « varient sensiblement, le fait n'est pas niable; les uns sont complets et les autres abrégés; il y a dans ces manuscrits des différences souvent curieuses et importantes; mais, malgré tout, ces différences ne sont ni assez grandes ni assez systématiques pour que l'on puisse en conclure l'existence de plusieurs rédactions indépendantes. » Pavlov, nous l'avons dit, ne tient pas un autre langage; Golubinski[2], Gromoglasov[3] sont du même avis.

Ces réserves faites, il peut n'être pas sans intérêt d'indiquer brièvement les différences qui séparent, à un point de vue tout formel et extérieur, ce qu'on appelle, faute d'un autre terme, les « rédactions du *Stoglav* ». Nous traiterons cette question d'une façon tout à fait générale; nous renvoyons, pour le détail, à D. Stephanovitch[4].

On peut distinguer deux rédactions principales : la rédaction complète et la rédaction abrégée. Deux manuscrits ne rentrent dans aucune de ces deux catégories : les *Règles édictées au concile du 23 février 1551*, éditées, en 1863, par N. V. Kalatchov[5], et un manuscrit du *Stoglav* (XVI^e^ siècle. Bibliothèque de la communauté de Sainte-Sophie de Novgorod, n° 21)[6].

La rédaction longue est connue sous deux formes un peu différentes : l'une est reproduite dans l'édition de Kazan; l'autre figure dans l'édition du *Stoglav*, publiée, en 1890, à Moscou, par N. Subbotine. La rédaction courte est reproduite dans l'édition publiée à Saint-Pétersbourg, en 1863, chez l'éditeur Kojantchikov. On trouve les variantes de cette rédaction dans l'édition de Kazan; celle-ci donne donc et la rédaction longue et la rédaction courte.

Les *Règles* éditées par Kalatchov ont été éditées d'après un manuscrit appartenant au professeur Buslaïev (bibliothèque publique, Q II, n° 102). Kalatchov voyait dans ces *Règles* la rédaction primitive ou du moins la plus ancienne du *Stoglav*. Son hypothèse a été réfutée

1. *Op cit.*, t. I, p. 271.
2. *Op. cit.*, t. II, 1, p. 786-787 (en note).
3. *Bogoslov. Vêstnik*, loc. cit., 1904, p. 7-9.
4. *Op. cit.*, p. 102-146.
5. *Arkhiv istoritcheskikh... svédénii, otnos. do Rossii za 1860-1861 g.* (l. V, section II, p. 1-44).
6. *Bogoslov. Vêstnik*, 1899, septembre, p. 1-39; octobre, p. 196-231. — L. I. — *Novootkryty rukopisny Stoglav XVI véka.*

Digitized by Google

par Jdanov, à l'article duquel nous renvoyons[1]. D. Stephanovitch, qui a récemment étudié ces *Règles*, démontre[2] qu'elles ne sont que des extraits du *Stoglav* et que ces extraits sont identiques au texte de la rédaction complète, que d'autres manuscrits présentent des extraits de ce genre. Il pense que ces *Règles* ont été transcrites par un prêtre pour les usages du culte dans le dernier quart du XVI^e^ siècle, d'après un manuscrit qui différait peu de ceux qui se rapprochent le plus du texte original.

Le manuscrit n° 21 (bibliothèque de la communauté de Sainte-Sophie de Novgorod) a été écrit en 1595. L'ordre des chapitres[3] diffère sensiblement de celui que nous connaissons, mais le texte est le même que le texte de la rédaction complète. Cet ordre est d'ailleurs peu satisfaisant, et divers arguments permettent de conclure que celui de la rédaction complète est l'ordre original. Ce manuscrit semble être une copie d'un remaniement arbitraire de la rédaction complète. On trouve d'ailleurs un remaniement analogue de l'ordre des chapitres dans un autre manuscrit qui date peut-être du commencement du XVII^e^ siècle[4].

Il faut conclure de tout ce qui précède qu'il n'existe pas de raison valable pour distinguer, au sens propre du mot, diverses rédactions du *Stoglav* : on ne peut en parler qu'à un point de vue purement extérieur et formel. La rédaction longue paraît donc la plus proche de l'original supposé et les autres n'en sont qu'une dérivation.

Les manuscrits du *Stoglav* qui remontent au XVI^e^ siècle sont très peu nombreux. Les autres sont de date relativement récente. Des uns et des autres, on trouvera l'énumération et la description chez D. Stephanovitch[5]. Cette énumération doit être complétée par une liste additionnelle qu'a dressée M. G. Kuntsevich dans une récension de l'ouvrage de D. Stephanovitch[6]. Le total des deux listes réunies atteint un chiffre de deux cents manuscrits environ. M. Kuntsevich ne prétend pas, d'ailleurs, avoir épuisé la matière : il ne donne que le résultat de découvertes accidentelles. Le nombre des manuscrits connus atteste la popularité du *Stoglav*.

Le *Stoglav*, comme nous l'avons dit, est resté manuscrit jusqu'à une date très récente[7]. Il a été édité, pour la première fois, à Londres, en 1860. L'éditeur (I. A.) a pris pour base un manuscrit appartenant

1. *Op. cit.*, t. I, p. 267 et suiv. Remarque.

2. *Op. cit.*, p. 109 et suiv.; voir. p. 117, les conclusions.

3. Voir L. J. (*op. cit.*, septembre) : le tableau comparatif des chapitres du manuscrit et de ceux des éditions de Kazan et de N. Subbotine. Cf. Stephanovitch, *op. cit.*, p. 121-122.

4. Voir Stephanovitch, *op. cit.*, p. 122 et suiv.

5. Cf. *ibid.*, p. 147-186, 317-319.

6. *Izvéstia otdélenia russkago iazyka... Akad. Nauk*, t. XV, *kn. 4-ata*, p. 317-340.

7. Sur les diverses éditions, consulter, pour le détail, Stephanovitch, *op. cit.*, p. 28-40.

Digitized by Google

à la rédaction longue ; ce manuscrit se trouvait chez N. A. Polevoï. On ignore ce qu'il est devenu. Des fautes grossières déparent l'édition de Londres; à qui doit-on les imputer? Au manuscrit de Polevoï ou au copiste qui l'a transcrit pour l'impression? L'édition est, pour cette raison, négligeable et inutilisable[1].

En 1863 paraissait chez le libraire Kojantchikov, d'après un manuscrit du XVII^e siècle (rédaction courte), une nouvelle édition du *Stoglav*. Le manuscrit se trouve actuellement à Iaroslavl (coll. Iv. A. Vakhrameïev, n° 18). L'édition, d'après le témoignage de Stephanovitch, a été faite avec une grande négligence; or, son examen n'a porté que sur une partie assez restreinte de l'ouvrage; le reste de l'édition, qu'il n'a pu confronter avec le manuscrit, inspire naturellement des doutes.

L'édition de Kazan parut un peu avant la précédente, en 1862 : elle est l'œuvre de Iv. Mikh. Dobrotvorski. Elle a été réimprimée, sans changements, en 1887. Elle repose, à proprement parler, sur le manuscrit de l'Académie de Kazan, n° 932 (XVII^e siècle), qui est reproduit intégralement. L'éditeur donne en note des variantes, empruntées à trois autres manuscrits, auxquels il donne les numéros 2, 3 et 4. Le manuscrit n° 2 (bibliothèque de l'Académie de Kazan, n° 933) est du XVII^e siècle : il est incomplet et s'interrompt au chapitre LVI. Le manuscrit n° 3 appartient au XVIII^e siècle, le manuscrit n° 4 porte la date de 1848. Le nombre des manuscrits utilisés est, on le voit, très restreint, mais cette édition est précieuse, car les manuscrits 3 et 4, desquels sont tirées les variantes, appartiennent à la rédaction courte. Elle offre donc les avantages de l'édition de Londres et de l'édition de Kojantchikov.

On peut reprocher à l'éditeur une préface aventureuse et tranchante, qui a été reproduite au cours des réimpressions successives de l'ouvrage, on ne sait pourquoi, et qui tient pour démontré ce qui est en question. En outre, la lecture de l'ouvrage est pénible. L'éditeur donne au lecteur les matériaux bruts que lui fournissent les manuscrits et ne songe même pas à les disposer clairement. Il ne sépare pas les prépositions des mots qu'elles accompagnent, accueille dans son texte des leçons manifestement absurdes, sans même attirer sur elles l'attention du lecteur et sans lui fournir les moyens de les débrouiller. Il pouvait diviser le texte en paragraphes pour le rendre plus clair : il s'est épargné ce soin. Les six pages compactes du chapitre LXVIII se poursuivent sans une interruption, sans un repos.

En 1890 a paru à Moscou une nouvelle édition du *Stoglav* : on la doit à N. Subbotine. Ce dernier a voulu la faire servir à la polémique qui se continue contre les raskolniks[2]. Il a pris pour base de son édition un manuscrit plus ancien que le manuscrit n° 932 (édition de

1. Cf. *Khristianskoie tchtenie*, 1861 (octobre, t. II, p. 255-269).

2. Consulter, sur cette édition, le *Pravoslavny Sobesédnik*, 1863 (août, p. 486 et suiv.).

Digitized by Google

Kazan), le manuscrit n° 82 (XVI^e siècle, bibliothèque de Khludov), et cite les variantes des deux autres manuscrits : le manuscrit n° 194 (bibliothèque de l'Académie ecclésiastique de Moscou) et le manuscrit n° 215 (bibliothèque de la Sergievskaïa Lavra). On reproche avec raison à N. Subbotine d'avoir donné la préférence au manuscrit de Khludov. Stephanovitch[1] a démontré que ce dernier était sensiblement inférieur aux manuscrits n^os 194 et 215, également utilisés, mais en seconde ligne, par Subbotine. L'éditeur a donc mal choisi le manuscrit qui a servi de base à son édition[2].

Sous les auspices de l'Académie des sciences se prépare en ce moment une nouvelle édition du *Stoglav;* elle reposera surtout, croyons-nous, sur le manuscrit n° 1515 (XVI^e siècle) de la bibliothèque de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg : ce manuscrit provient de la bibliothèque de Sainte-Sophie de Novgorod et se trouvait antérieurement dans le monastère Kirillo-Bélozerski[3]. Nous ne doutons pas que cette édition ne soit faite avec le plus grand soin. Nous souhaitons qu'elle se préoccupe, plus que ne le fit jadis Dobrotvorski, des commodités du lecteur.

E. DUCHESNE[4].

LA PROCLAMATION DU CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE

DU 4 SEPTEMBRE 1792.

Pour munir l'armée de gardes nationaux qu'on réunit en toute hâte sous le commandement de Luckner à Châlons-sur-Marne, au lendemain de la prise de Verdun par les Prussiens, le Conseil exécutif provisoire ordonna, par une simple proclamation datée du 4 septembre 1792, la vente forcée et la taxation, par les soins des corps administratifs, des subsistances et fourrages nécessaires aux armées. J'ai raconté cet épisode dans mon précédent article : « Un essai de réglementation pendant la première invasion, » paru dans la *Revue historique* de juillet-août 1917 (p. 268-269).

1. Voir l'Introduction de l'édit. Subbotine, p. 5 et suiv.

2. *Op. cit.*, p. 38-39.

3. On trouvera la description de ce manuscrit chez Stephanovitch, *op. cit.*, p. 148-150.

4. Le présent article fait partie d'un volume qui paraîtra incessamment par les soins de l'Institut français de Saint-Pétersbourg sous le titre : *le Stoglav ou les cent chapitres.*

Digitized by Google

Au moment où j'écrivais cet article, j'ignorais le texte exact de la proclamation du Conseil exécutif, qui n'est pas donné dans le recueil de M. Aulard[1], ni dans le recueil de M. Caron sur le *Commerce des céréales*[2], ni dans les *Archives parlementaires*. Je ne la connaissais que par le débat qui s'ouvrit au sujet de son application, à la tribune de la Convention, les 8 et 9 octobre 1792. Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir combler cette lacune de ma documentation.

En classant un lot de vieux imprimés que j'avais achetés, il y a déjà longtemps, en 1899, lors de mon passage au lycée de Montauban, j'ai retrouvé le texte complet de la proclamation du 4 septembre, réimprimée au moment même par les soins de l'administration départementale de la Haute-Garonne. Voici ce texte :

AU NOM DE LA NATION.

LE CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE, considérant que la marche des armées et celle des citoyens qui, de toutes les parties de l'Empire, s'empressent d'aller les grossir, oblige de recourir à des moyens extraordinaires pour pouvoir assurer la subsistance, tant des hommes que des chevaux, ordonne ce qui suit :

Article premier. — Les préposés des subsistances militaires pourront acheter, de gré à gré, dans tous les lieux du royaume où il s'en trouvera, les grains et farines nécessaires à la fabrication du pain des troupes, ainsi que les foins, pailles, avoines ou autres grains pour la nourriture des chevaux.

Art. II. — Si les propriétaires ne vouloient pas vendre leurs denrées, les préposés, sur l'attache du commissaire-ordonnateur ou du commissaire des guerres, et, en cas d'absence, celles des corps administratifs[3], seront autorisés à se faire délivrer celles dont on reconnoîtra que les propriétaires peuvent se passer, et le montant leur en seroit payé sur les prix qui seront réglés par les corps administratifs.

Art. III. — Les transports, soit par terre, soit par eau, seront traités de gré à gré ; mais, partout où les voitures des voituriers ordinaires seroient insuffisantes, les corps administratifs seront tenus de mettre à la disposition des préposés des subsistances militaires le nombre de voitures particulières dont ils feroient la demande, et le loyer en sera payé sur les fixations qui en seront faites.

Art. IV. — Dans les cas ci-dessus prévus, les préposés des subsistances militaires feront leurs demandes par écrit aux commissaires-

1. *Recueil des actes du Comité de Salut public avec le registre du Conseil exécutif provisoire.*

2. Dans le *Bulletin de la Commission de l'histoire économique de la Révolution*, 1906.

3. C'est-à-dire les directoires de département et de district.

Digitized by Google

ordonnateurs ou aux commissaires des guerres; en cas d'absence, ils pourront s'adresser aux corps administratifs, et enfin ils sont autorisés à faire, provisoirement, des réquisitions directes aux citoyens ayant des denrées ou des moyens de transport.

Tous les corps administratifs et tribunaux seront tenus de faire consigner ces présentes dans leurs registres, lire, publier dans chaque paroisse de leurs arrondissemens et afficher dans leurs départemens respectifs et exécuter comme loi.

En foi de quoi nous avons signé ces présentes, auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'État. A Paris, le 4 septembre 1792, l'an IVe de la liberté.

Signé : J. SERVAN, CLAVIÈRE, MONGE, DANTON, LEBRUN.

Par le Conseil exécutif,

GROUVELL, secrétaire[1].

La signature du ministre Roland, qui avait les subsistances dans son département, manque à la proclamation. A-t-il refusé sa signature ou était-il absent au moment où ses collègues délibérèrent? Ce fait a son intérêt si l'on songe au singulier incident que Roland souleva un mois plus tard et dont il fut d'ailleurs le mauvais marchand.

Les généraux avaient accueilli avec satisfaction la proclamation du 4 septembre qui facilitait le ravitaillement de leurs armées. Le général en chef commandant l'armée du Nord avait écrit le 24 septembre aux administrations départementales de l'Aube et de la Marne et des départements voisins pour les avertir que les préposés des subsistances militaires se transporteraient dans leurs départements accompagnés d'une force armée pour faire battre sur-le-champ les grains et avoines de la dernière récolte qui seraient aussitôt réquisitionnés, ainsi que les fourrages. Le district de Soissons avait obéi aux ordres du général en chef et, le 29 septembre, il avait pris un arrêté qui ordonnait à la garde nationale de fournir des détachements « à l'effet d'aller avec des commissaires chez les fermiers, cultivateurs et propriétaires visiter leurs greniers et granges, s'assurer de la quantité de grains qui y existent et faire conduire ces grains à Soissons ». Ces mêmes détachements devaient faire battre les grains et les faire conduire dans les magasins militaires pour y être payés au prix courant[2].

1. A Toulouse, de l'imprimerie de J.-G. Besian, seul imprimeur du département de la Haute-Garonne, place Saint-Georges, n° 285 (note de l'imprimé).

2. D'après le préambule de la proclamation du Conseil exécutif en date du 6 octobre 1792. Cette proclamation ne figure pas au recueil de M. Aulard. Les *Archives parlementaires* en donnent le texte, t. LII, p. 397-398, mais en la confondant avec la proclamation du 4 septembre, qui est toute différente.

Digitized by Google

Roland, qui était un farouche partisan de la liberté du commerce, s'empressa de déférer à ses collègues du Conseil exécutif l'arrêté du district de Soissons comme illégal et il en demanda l'annulation. Ses collègues Le Brun, Monge et Clavière signèrent avec lui, le 6 octobre, une proclamation en ce sens, qu'il avait certainement rédigée. La lettre du général en chef de l'armée du Nord, qui avait motivé l'arrêté du district de Soissons, était qualifiée dans cette pièce officielle de « prétendue lettre ». Une longue série de considérants rappelait les lois relatives à la liberté du commerce, condamnait l'arrêté de Soissons comme « attentatoire aux droits de propriété », comme irrégulier, car le département de l'Aisne n'avait pas été consulté par le district, comme dangereux pour la tranquillité publique, etc. Finalement, la proclamation, après avoir cassé l'arrêté incriminé, faisait défense à tous les corps administratifs d'en prendre de semblables à l'avenir.

Deux jours plus tard, Roland écrivait au président de la Convention pour lui dénoncer la proclamation du 4 septembre, dont il venait, disait-il, de découvrir l'existence :

Paris, le 8 octobre 1792,
l'an Ier de la République française.

Monsieur le président,

Il paraîtra sans doute étonnant à la Convention nationale que je lui dénonce un acte du pouvoir exécutif; mais sa surprise cessera lorsque l'Assemblée aura lieu de penser que la proclamation dont il est question a été surprise, sans doute, aux ministres dont les fonctions essentielles n'étaient pas d'en calculer les désastreuses conséquences et qu'elle a été absolument ignorée des autres[1].

Les troubles, qui règnent en ce moment d'un bout de la France à l'autre, sont les causes diverses, bien connues et qu'il est inutile de rappeler[2]. Mais le moyen très perfidement calculé de les entretenir, celui dont on use avec un acharnement incroyable, c'est de jeter des troubles dans le peuple sur les moyens, sur la possibilité de le nourrir. On semble vouloir le persuader que la libre circulation tend à le priver de subsistance, lorsqu'il est évident que, sans elle, il est possible et presque inévitable de mourir de faim au milieu de l'abondance.

Je reviens et j'expose : 1° que cette proclamation n'a jamais été délibérée au Conseil; 2° qu'il n'en est fait mention nulle part sur son registre[3]; 3° qu'elle n'a pas été faite dans les bureaux de la guerre et

1. Pluriel emphatique. La signature du seul Roland manque à la proclamation du 4 septembre.

2. Allusion à la campagne de presse des Girondins, qui mettaient les troubles sur le compte des Montagnards et des agents de la Commune de Paris.

3. C'est ce qui explique pourquoi la proclamation manque au recueil de M. Aulard.

Digitized by Google

que Servan a déclaré qu'il ne sait pas par qui elle a été proposée; 4° qu'elle m'a été envoyée par M. Hassenfraz, qui a la surveillance de cette partie dans les bureaux de la Guerre, le 7 octobre, le premier jour que nous en ayons entendu parler l'un et l'autre, et cela après l'expédition de la proclamation, dont je pris ici une copie signée de moi[1]; 5° enfin qu'elle a mis le plus grand trouble dans les départements du Nord; qu'elle y a répandu la défiance et la crainte chez les fermiers et dans les marchés, au point qu'il en est résulté des arrestations multipliées et une suspension, presque absolue, de la circulation des denrées, même de celles achetées et payées pour la subsistance de Paris; lesquelles sont encore, en ce moment, arrêtées de toutes parts, notamment à Soissons.

Je ne puis voir, dans tout cela, qu'un profit de la part des approvisionneurs de l'armée, à qui j'attribue cette proclamation faite à mon insu. Je ne puis y voir, dis-je, qu'une coalition (*sic*) avec les ennemis de la chose publique, la plus pernicieuse des tentatives pour la ruiner.

Le ministre de l'Intérieur,

ROLAND[2].

Il est difficile de ne pas voir dans cette lettre de Roland une manœuvre indirecte contre Danton et son parti. L'affectation avec laquelle le pédant économiste mettait hors de cause Servan, la perfidie avec laquelle il insinuait que les vrais auteurs de la proclamation étaient les fournisseurs, il disait les approvisionneurs, de l'armée, l'insistance enfin qu'il mettait à faire retomber sur cette pièce la responsabilité des troubles dont il exagérait singulièrement l'importance, tout contribuait à désigner Danton et son groupe.

Cette impression se confirme quand on voit Pétion, après la lecture de la lettre de Roland, monter à la tribune pour appuyer lourdement ses observations. A en croire l'ancien maire de Paris, la proclamation du 4 septembre n'était propre « qu'à répandre la terreur, à empêcher les laboureurs de porter leur blé dans les marchés, à augmenter le prix des denrées et à amener la disette ». Pétion discutait ensuite la légalité de la proclamation qu'il ne voulait pas croire authentique : « Si le pouvoir exécutif l'eût faite, vous devriez improuver sa conduite; mais le ministre de l'Intérieur vous dit que les ministres n'en ont pas connaissance; je demande donc que le directeur de l'Imprimerie nationale soit mandé à la barre pour déclarer si c'est véritablement à cette imprimerie que cette proclamation a été faite et qui en a fourni les manuscrits ». On applaudit et la proposition de Pétion fut décrétée sans débat.

1. Il s'agit de la proclamation du 6 octobre qui annulait l'arrêté de Soissons fondé sur la proclamation du 4 septembre.

2. *Archives parlementaires*, t. LII, p. 397.

Digitized by Google

En l'absence du citoyen Anisson-Duperron, directeur de l'Imprimerie nationale, qui était à la papeterie de Burges, près Montargis, surveiller une impression d'assignats, un de ses agents, interrogé à la séance du 9 octobre, ne put pas assurer que la proclamation du 4 septembre avait été composée à l'Imprimerie nationale. Le député Léonard Bourdon fit alors observer que les actes imprimés par ordre du pouvoir exécutif portaient « le type *Imprimerie nationale exécution* et que la proclamation dénoncée ne portait que celui : *Imprimerie nationale* ». Mais Treilhard, à son tour, releva que, dans sa lettre, Roland n'avait pas dit que la proclamation était fausse, mais qu'elle avait été surprise au pouvoir exécutif, ce qui était bien différent : « Il existe une loi, » continua-t-il, « qui porte punition de mort contre les faussaires en ce genre; il est nécessaire de savoir de quel bureau du ministère peut être sortie cette proclamation. Je demande que les six ministres, dont les signatures se trouvent à cette proclamation[1], soient mandés individuellement, afin de savoir duquel d'entre eux elle est émanée. » La proposition fut votée sans opposition.

Le Conseil exécutif obéit sur-le-champ à cette mise en demeure. La séance n'était pas terminée qu'il faisait remettre ses explications au président de l'Assemblée. La proclamation du 4 septembre était réellement son œuvre. Il rappelait les circonstances qui y avaient donné lieu : « Vous devez vous rappeler qu'au commencement de septembre, lorsque l'armée prussienne forçait sa marche sur Châlons, il n'y avait dans cette ville que très peu de grains, que les généraux de nos armées, le ministre de la Guerre et les corps administratifs ne cessaient de se plaindre de la difficulté de se procurer des grains et des charrois et du prix exorbitant exigé par les propriétaires. Les plaintes, adressées à l'Assemblée législative, furent par elle renvoyées à la Commission extraordinaire et discutées en présence de plusieurs ministres. Le danger était pressant, il fallait porter à Châlons ou aux environs une armée de plus de 80,000 hommes, il fallait ou nourrir cette armée, ou laisser le passage à l'ennemi. La commission se convainquit alors de la nécessité de prendre des mesures extraordinaires pour contraindre à vendre des grains et à fournir des charrois ceux que la tiédeur de leur patriotisme arrêtait ou que la cupidité engageait à profiter de la détresse de la patrie ». Le Conseil exécutif s'attachait ensuite à justifier le caractère légal de sa proclamation. Celle-ci avait été décidée, après une longue discussion, à la Commission extraordinaire des Douze. Elle ne faisait que généraliser des mesures que différentes administrations départemen-

1. Il n'y avait que cinq signatures à la proclamation et non six.

Digitized by Google

tales avaient déjà ordonnées, à l'exemple de certains généraux d'armée. L'Assemblée législative avait pris à son compte les principes de la proclamation dans ses décrets des 9 et 16 septembre qui en augmentaient la rigueur. Enfin elle avait autorisé expressément le Conseil exécutif, par un décret formel, « à prendre toutes les mesures qui pourraient sauver la chose publique, et elle avait frappé de la peine de mort tous ceux qui entraveraient sa marche ou résisteraient à ses ordres ». Tous les mots de cette défense étaient autant de démentis cinglants qui tombaient droit sur Roland et sur Pétion. A la fin cependant, dans deux phrases dédaigneuses, le Conseil tendait la perche à l'infortuné ministre de l'Intérieur. « Enfin, les circonstances ayant changé, la proclamation est tellement tombée dans l'oubli que le Conseil exécutif n'a pas cru nécessaire de la révoquer. La dénonciation du ministre de l'Intérieur, qui ignorait ces circonstances et qui a cru y voir un faux médité par des malveillants, fait la loi au Conseil de supprimer cette proclamation. » Cette concession finale permit sans doute à Roland de mettre son nom au bas de la lettre du Conseil exécutif qui fut signée aussi par Clavière, Monge, Danton et Lebrun[1].

On ne risque pas de se tromper en supposant que Danton, qui quitta le jour même les fonctions de ministre de la Justice, était l'auteur de la réponse du Conseil exécutif à la demande d'explication formulée par la Convention. Ses amis de l'Assemblée, Tallien, Chabot, Thuriot voulurent lui fournir une revanche. Comme l'Assemblée venait de passer à l'ordre du jour sur l'incident, ils réclamèrent contre le vote qu'ils firent recommencer. Le vote ayant été confirmé, Thuriot demande la parole au milieu du tumulte : « Le décret, » dit-il, « par lequel vous avez passé à l'ordre du jour, est dans mes principes; mais il semble que ce décret soit contre les ministres signataires de la proclamation [du 4 septembre] et c'est à cela que je m'oppose. Ils vous ont démontré que c'est pour l'intérêt public qu'ils ont fait cette proclamation, et vous devrez rendre hommage à la pureté de leurs intentions. Je demande donc que ce soit sur la dénonciation que l'Assemblée passa à l'ordre du jour. » Le président, qui était Delacroix, fit observer à Thuriot que c'était dans ce sens-là qu'on avait passé à l'ordre du jour. « Eh bien, alors, » dit Thuriot, « je demande que la Convention rapporte son décret par lequel elle mande les ministres signataires de la proclamation. » Il en fut décidé. C'était déclarer Danton et les autres ministres signataires de la proclamation irréprochables et c'était par contre-coup souligner la légèreté de la dénonciation de Roland.

1. *Archives parlementaires*, t. LII, p. 411-412.

Digitized by Google

L'incident valait d'être raconté, ne serait-ce que pour faire toucher du doigt la difficulté de connaître même les actes officiels. Nous possédons le registre du Conseil exécutif provisoire. Ce registre est très incomplet, puisqu'il ignore deux proclamations importantes, celle du 4 septembre et celle du 6 octobre, et puisque son procès-verbal est muet sur les interventions de Roland et de ses collègues auprès de la Convention. Comment écrire l'histoire quand les sources, en apparence les plus authentiques, sont erronées et peu sûres?

A. MATHIEZ.

LA MISSION DE J. DE LUCCHÉSINI A PARIS

EN 1811.

(Suite et fin[1]*.)*

XXXII.

Paris, ce 3 juillet 1811.

Madame,

La bonté et l'indulgence que V. A. I. et R. a daigné m'exprimer dans sa lettre du 23 juin m'ont comblé de joie et m'ont animé de la plus respectueuse reconnaissance. Je tâcherai de mettre le même zèle, tant que je reste encore ici, à exécuter les ordres qui me sont donnés et je viens de faire connaître à mon fils en Catalogne les dispositions bienveillantes de S. A. à son égard et au mien.

M. le duc de Bassano m'ayant dit hier que le comte de Lavallette avait reçu les pleins pouvoirs et les courtes instructions nécessaires aux arrangements à prendre avec M. Matteucci, ce ministre de Lucques ira se concerter ce matin avec le directeur général des postes pour entamer de suite et finir promptement cette affaire, et M. Matteucci a le désir et intérêt à ne pas prolonger davantage son séjour à Paris.

L'avis que vous avez daigné, Madame, me donner sur votre santé, a calmé d'un côté un peu mes inquiétudes et m'a fourni de l'autre l'occasion de satisfaire le vif empressement que l'on me témoigne ici de toutes parts d'en être instruit. Le prince archichancelier me char-

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXXX, p. 69; t. CXXXI, p. 51.

Digitized by Google

gea encore hier d'assurer V. A. I. de son respect et de l'intérêt qu'il prend au rétablissement de sa santé : il est lui-même très souffrant.

Trois semaines de pluie et d'orages presque continuels altèrent la température et l'atmosphère avec une rapidité et une inconstance qui donnent de la besogne aux médecins. Je me suis jusqu'ici donné garde d'augmenter leurs embarras. On se croit en automne. Cette saison peu favorable au séjour de Compiègne a probablement retardé le voyage que la cour paraissait disposée à y faire. J'ai entendu parler hier d'un petit voyage de LL. MM. à Trianon.

On croit que dimanche prochain S. A. I. le vice-roi, en sa qualité d'archichancelier d'État, présentera à S. M. l'Empereur les Pères du Concile qui reprendront leur session après cette fonction, et le prince partira alors pour l'Italie en accompagnant S. M. la reine Hortense jusqu'en Savoie.

Avant son départ d'ici, S. M. le roi de Westphalie me charge de faire aboucher le sr Cachard[1] avec M. de Marinville[2] pour qu'il soit délivré au premier incessamment la statue en plâtre du roi par Bosio, afin qu'on l'exécute en marbre à Carrare[3]. Cela est fait.

Le sr Gérard, n'ayant pas reçu du Roi l'ordre, mais la permission de faire copier par un de ses élèves le buste du grand tableau de la reine pour V. A. I. et cet artiste ayant ordonné et inspecté le travail qui est à son terme, a fait un pendant exact de celui de S. M. le roi. Je l'ai autorisé à le réunir à celui-ci et au grand portrait de V. A. I.; tout partira sans faute d'ici sous peu de jours. Celui qui doit servir au travail de Morghen n'est pas entièrement séché. — Je rassemble les dessins des meubles qui m'ont été demandés; l'emploi de racines d'arbres nationaux qui balancent parfois l'usage de l'acajou a l'inconvénient d'exiger beaucoup de clous pour arrêter les petits carreaux dans lesquels il faut tailler la plupart des racines qui manquent d'épaisseur.

Je suis, avec respect, Madame, etc...

XXXIII.

Paris, ce 5 juillet 1811.

Madame,

L'administration générale des jeux avait obtenu du ministre de la police la permission d'offrir aux étrangers et aux personnes présentées

1. Négociant français associé de M. Eynard depuis 1809 pour le commerce des marbres de Carrare. M. Cachard gérait la maison de Paris où se débitaient les marbres de Carrare envoyés par la banque Élisienne. Pour plus de détails à ce sujet, voir *les Arts en Toscane sous Napoléon*, ch. I et II.

2. Le baron de Marinville avait suivi son souverain à Paris en 1811. Kinson fit son portrait deux fois, en riches costumes de ses charges de cour et en buste. Nous possédons l'un d'eux.

3. Cette statue semble aujourd'hui conservée à la mairie d'Ajaccio. Le roi est représenté prêtant serment.

Digitized by Google

à la Cour une fête, pour célébrer la naissance du roi de Rome, dans son hôtel de la rue de Richelieu, attenant à Frascati, appelé le salon des étrangers[1]. Cette fête fut donnée avant-hier au soir au théâtre construit en bois dans le jardin, mais avec toutes les précautions pour rendre un incendie presque impossible; elle offrit l'occasion de faire jouer une pièce de circonstance par un rare assemblage d'un excellent choix d'acteurs du Français, de Feydeau et du Vaudeville; l'ouvrage de Dupaty était faible, froid et par trop graveleux. Les ballets dansés par les premiers sujets de l'Opéra ont embelli ce spectacle. — Le bal a suivi de près; la représentation a été interrompue par un souper exquis à des tables de huit couverts qui ont été continuellement servies à nouveaux frais pendant toute la nuit. Les invitations avaient été faites avec beaucoup de rigueur. Toutefois, aucune dame de la Cour n'y a paru, à l'exception de quelques étrangères.

J'ai procuré à M. Matteucci l'occasion de voir une aussi nombreuse assemblée servie avec ordre et profusion. On en porte la dépense à 150,000 francs, les jeux de hasard y étaient défendus. De tous les ministres français, il n'y parut que celui des Cultes qui fut tout étonné de s'y trouver seul.

Au feu d'artifice tiré sur la place de la Concorde, le jour du baptême, une femme fut tuée et d'autres personnes blessées par des baguettes de fusées. Le préfet de police a défendu aux artificiers de faire usage désormais de pareilles baguetttes et les a rendus responsables des accidents qui naîtraient de l'emploi de moyens aussi dangereux dans les feux d'artifices publics.

Le général Radet, appelé de Rome à Paris par l'ordre de l'Empereur, m'a dit avoir reçu de S. M. I. une gratification de 50,000 francs; il doit être parti pour le nord de l'Allemagne et le grand-duché de Varsovie.

Le comte de Chabrol, qui est venu me voir il y a peu de jours pour être informé de l'état de la santé de V. A. I., m'exprime sa vive reconnaissance pour le beau présent qu'il a reçu, Madame, de votre générosité. Il m'a paru maintenant satisfait de sa nouvelle carrière et la grande considération dont le gouvernement entoure aujourd'hui la haute magistrature doit flatter M. de Chabrol d'avoir été choisi par l'Empereur à y rentrer par une place importante.

Le duc d'Abrantès, revenu d'Espagne avec toute sa famille, est rentré dans les fonctions de celle de gouverneur de Paris. — M. le chevalier Anglès a eu quelque difficulté à trouver les traces de la personne dont il s'est chargé de donner des renseignements à V. A. Je crois être parvenu à lui faire connaître la mère de la dame; son empressement fera le reste. Quant à l'aversion que le comte Regnauld a manifestée contre Mme de Cavaignac, ni M. Anglès, ni M. Benoist ne peuvent en deviner la cause. On a écrit à Bordeaux au commissaire de police Petitpierre pour avoir une opinion officielle à opposer

1. Toutes ces constructions de l'ancien boulevard Montmartre ont depuis longtemps disparu.

Digitized by Google

aux soupçons de ce ministre d'État, fâché peut-être de n'avoir point été consulté dans le choix de cette dame. Elle ignore jusqu'ici le vrai motif du retard de son voyage et s'est mise en quelques dépenses de toilette pour paraître décemment à la Cour.

Je suis, avec respect, Madame, etc.

XXXIV.

Notes (le 4 juillet). — L'Empereur n'avait pas vu l'impératrice Joséphine après la naissance du roi de Rome; plus d'une fois il avait manifesté l'intention d'aller lui rendre visite à la Malmaison; mais tantôt des occupations imprévues, et plus d'une fois les instances de son épouse l'en avaient détourné et il y a près de dix jours que S. M. effectua son dessein. Elle demeura deux heures avec l'impératrice Joséphine, lui dit, en présence de sa Cour et en la tutoyant, qu'elle n'avait jamais été plus belle et que son embonpoint lui allait à merveille. Ils furent longtemps seuls. L'Empereur lui témoigna beaucoup de bienveillance : il convint avec elle que le château de Navarre[1] était inhabitable l'hiver, lui demanda si elle voulait aller à Rome, et l'Impératrice l'ayant décliné à cause de l'éloignement, il lui offrit un établissement d'hiver à Bruxelles, où sa Cour serait grossie par une noblesse aimable et aisée; il finit par l'assurer qu'elle pouvait toujours faire ce qui lui serait le plus agréable et qu'il y contribuerait avec plaisir ! Cette visite a rendu heureux le vice-roi et la reine Hortense. Les personnes de la société qui sont parfaitement accueillies à la Malmaison y ont pris beaucoup de part. On dit que l'impératrice Marie-Louise a la faiblesse de s'affliger de ces rares visites et qu'il y a eu quelques petites discussions à ce sujet dans le ménage. Cette princesse témoigne à l'Empereur un amour passionné qui la porte à ne vouloir vivre éloignée de lui qu'autant que les affaires l'occupent. Elle a tâché de se perfectionner dans la peinture pour s'essayer à faire elle-même le portrait de son époux. L'Empereur paraît glorieux d'inspirer tant d'amour. Les autres souhaiteraient qu'elle joignît à ses vertus domestiques plus d'aisance dans la représentation et plus d'aménité les jours de cercle. Le souvenir et l'exemple de sa devancière n'est pas à son avantage.

On ne croit plus qu'elle soit de nouveau enceinte; on la voit faire d'assez longues courses à cheval, au pas ou au galop[2].

Je crois qu'il est question d'un voyage de Madame à Cassel, lors-

1. Ancienne résidence des ducs de Bouillon près d'Évreux, achetée le 8 mars 1810 par l'Empereur pour l'impératrice Joséphine. Cette belle terre est dénaturée aujourd'hui.

2. Il existe au musée de Sèvres une tasse avec peinture contemporaine très curieuse représentant l'Impératrice-Reine en amazone faisant sa promenade à cheval dans le parc de Saint-Cloud. Le sujet est de Jean-François Robert, peintre attaché à la manufacture.

Digitized by Google

qu'elle sera à Aix-la-Chapelle. On suppose que le roi Louis pourrait s'y rendre aussi de Gratz. On a prétendu que M. Lucien a fait demander grâce à l'Empereur pour lui, mais il n'y a aucun effet possible de cette réconciliation (on vient de m'assurer que, dans une dispute, M. Lucien, ayant battu un Anglais, a eu à se plaindre de la rudesse de la législation anglaise).

Une nouvelle qui paraît plus positive, c'est le projet de la création d'un nouveau ministère pour le commerce, qui dépouillerait le ministère de l'Intérieur d'une grande partie de ses attributions. On a fait la remarque maligne qu'un pareil ministère n'a existé que dans les gouvernements qui n'ont pas de commerce; c'est probablement dans le même esprit que l'on nomme le comte Collin de Sussy pour cette place. D'autres y appellent le comte Chaptal; de cette manière le ministère de l'Intérieur tomberait en lambeaux et la médiocrité de M. de Montalivet pourrait suffire à sa besogne. Les opérations de ce ministère se sont trouvées arriérées de neuf mois. Le duc de Bassano a voulu porter M. Benoist au secrétariat général; M. de Montalivet s'y est opposé. Le ministre n'est pas fort porté pour M. Capelle.

Un adjoint du maire de Livourne, qui ne comprend pas bien le français, crut que le ministre, qui lui offrait du café après le dîner, lui nommait Capelle et témoigna beaucoup de regret de l'avoir perdu. M. de Montalivet répondit brusquement : « Vous avez M. Goyon qui vaut bien l'autre. »

Remarques sur le discours du ministre de l'Intérieur, lu à la séance du Corps législatif le 29 juin. — Le silence du ministre de l'Intérieur aurait moins inquiété le public que son discours au Corps législatif. La nouvelle étendue donnée à l'Empire en dépouillant un roi et un frère de tous ses États, en ôtant à un autre une partie des siens et en s'emparant de la souveraineté de l'empereur de Russie[1], qui lui avait été garantie à Erfurt, est envisagée comme un nouvel empêchement à la paix maritime et une source de guerres continentales. On remarque assez généralement que la réunion de peuples, de mœurs, d'habitudes et de langages différents aux anciens États de la France n'augmente point le nombre des vrais Français et jette entre eux des germes de discorde qui prépareront des guerres intestines pour un autre règne. On a aperçu de l'humeur et du mécontentement dans plusieurs phrases de l'article sur la religion, et si l'on croyait utile de ménager encore la susceptibilité des « consciences timorées »

1. Triple allusion aux sénatus-consultes qui prononçaient la réunion au territoire français : en juillet 1810 du royaume de Hollande après l'abdication du roi Louis; le 18 février 1811 d'une partie du Hanovre naguère cédé à Jérôme de Westphalie, en l'espèce de tout un département westphalien; enfin du duché d'Oldenbourg. Le prince dépossédé de ce dernier duché était le beau-frère du tzar. D'autre part, Napoléon avait encore réuni Lubeck (département des Bouches-de-l'Elbe), ce qui lui donnait la prépondérance sur la Baltique, au détriment de la Russie et de sa politique traditionnelle.

Digitized by Google

dont on a parlé, l'on aurait désiré que fût supprimée cette expression qui prélude sur le protestantisme : « Le Concile décidera si la France sera comme l'Allemagne sans épiscopat. »

L'article de l'administration, qui, dans d'autres années, présentait le tableau de la prospérité nationale, a dû garder le silence sur la fâcheuse situation des villes maritimes et manufacturières et sur le dépérissement des pays de vignes, ainsi que sur l'excessive augmentation du prix d'un journalier dans les départements où la conscription a enlevé plus que dans d'autres ou fait déserter la jeunesse.

Les retards qu'éprouve partout l'organisation des lycées et l'attitude purement militaire que l'on va donner à l'éducation publique font dire aux mauvaises langues que l'Empereur ne veut pas des Athéniens qui raisonnent, mais des Spartiates qui obéissent.

Le comte de Fontanes ne paraît pas content des dispositions du Gouvernement en faveur de l'instruction publique : il a l'air de s'en laver les mains et de s'en consoler avec des livres et des amis. Les membres de l'Institut se sont trouvés humiliés de n'être cités que pour remplacer l'indigo et le sucre de cannes ; ils sentent que leur règne est passé. — L'article des travaux publics, le plus étendu de tous dans cet exposé, en est aussi le plus brillant.

Quand même tout ce que le Gouvernement y annonce ne serait point exécuté dans cette année, ce que l'on fait est immense et doit avoir en grande partie de grands et utiles résultats. On regrette seulement que les travaux de Paris et des palais, ainsi que ceux des villes des départements qui sont portés à 48,207,830 francs (6,125,997 francs au delà de ceux de 1810), soient une suite et une preuve du désœuvrement des habitants des villes commerçantes et manufacturières.

Ces travaux, qui ne donnent du pain qu'à une certaine classe d'ouvriers, rehaussent en même temps la main-d'œuvre et là où le Gouvernement fait bâtir il en coûte un cinquième de plus qu'autrefois, et malgré ces grands et généreux efforts du Gouvernement pour assurer la subsistance aux ouvriers sans travail, on est fort inquiet dans les départements pour l'hiver.

Mais deux articles de cet exposé ont surtout frappé d'étonnement et fait naître des réflexions peu consolantes. Lorsqu'un ministre (art. Marine) peut, à la face de l'Europe, accuser un roi, beau-frère de l'Empereur, d'avoir manqué à une des conditions du traité qui lui a donné la couronne de Naples et qu'il somme son gouvernement « de réparer cette négligence », ce roi doit se croire bien prêt de descendre du trône.

Les 400,000 soldats et les 50,000 chevaux prêts à se porter « là où les droits de la France pourraient se trouver menacés » établissent un état de guerre sourde avec la Russie, qui tôt ou tard devra éclater. Quant à la paix avec l'Angleterre, le système du cabinet de Saint-Cloud s'est montré tout entier dans la déclaration que la France peut s'en passer encore pour dix ans, et qu'elle ne lui conviendra que lors-

Digitized by Google

qu'une marine de 150 vaisseaux en pourra garantir la stabilité. Cet aveu doit avoir fait un grand effet dans les provinces de l'Empire, et s'il n'a pas fait d'effet sur les fonds publics, c'est que la caisse d'escompte, *riche en capitaux inactifs*, les a soutenus, en achetant pour son compte.

XXXV.

Paris, ce 7 juillet 1811.

Madame,

Les ordres contenus dans la note du 27 juin au sujet de Mme Fauchet dirigeront ma conduite à l'égard de son voyage, mais sans le motif qui fait différer son départ, et lui donneront[1] peut-être les moyens de se faire payer par ses fermiers; le manque d'argent l'aurait arrêtée ici.

Quelques journaux avaient répandu qu'aujourd'hui S. M. recevrait à Saint-Cloud les prélats appelés au Concile national. Nous avons appris hier au soir que cette présentation est ajournée. La députation du Sénat de Milan a reçu par le comte Paradisi[2] l'avis qu'elle peut s'en retourner chez elle, sans attendre l'audience de congé, S. M. se réservant à recevoir les sénateurs qui la composent à son premier voyage en Italie.

Tous les maires de bonnes villes venus à Paris pour assister au baptême du roi de Rome qui n'avaient pas encore la décoration de la Légion d'honneur l'ont reçue à cette occasion. Ceux qui l'avaient déjà ont obtenu le grade et la croix d'officier ou le titre de baron. Il y a eu aussi des promotions dans le Sénat et dans le Conseil d'État.

On m'assure que le prince Corsini et le conseiller d'État son frère ont eu la croix d'officier de la Légion d'honneur. Ce dernier surtout acquiert tous les jours plus de considération et d'estime près du gouvernement. M. de Prié ayant introduit l'ambassadeur d'Autriche chez le roi de Rome, lorsqu'on lui apporta le cordon de l'ordre de Saint-Étienne, a reçu la petite croix de la Couronne de fer.

S. M. l'Empereur chassa hier le cerf dans la forêt de Saint-Germain. On calcule qu'il a fait trente-deux lieues à cheval. Il dîna à la Muette[3] et fut de retour à Saint-Cloud à dix heures du soir. — Je rencontrai hier chez le prince archichancelier M. Lagarde, qui a été commissaire général de police à Venise et à Lisbonne. On le croit ici destiné à aller remplacer à Florence M. Dubois[4].

1. Il y a « donnera » dans le texte.

2. Jean Paradisi (de Reggio), ancien député à la Consulte de Lyon et président du Sénat. Créé comte et grand dignitaire de la Couronne de fer par Napoléon. Le musée de Reggio d'Émilie, sa ville natale, conserve son portrait et maint objet précieux lui ayant appartenu.

3. Petit château ou rendez-vous de chasse meublé par le garde-meuble de la Couronne, situé au milieu de la forêt de Saint-Germain. Cette dernière, comme chasse impériale, avait toutes ses issues fermées par des portes ou des grilles.

4. Lagarde fut en effet envoyé à Florence dans les dernières années du

Digitized by Google

La mort du poète Esmenard[1], par suite de sa chute, a excité les regrets chez ceux qui admiraient en lui un des derniers écrivains en vers de la bonne école. Il laisse des dettes criardes, une famille dans la misère et le souvenir d'un caractère plus qu'équivoque.

Aujourd'hui, après la messe de Saint-Cloud, nous aurons l'honneur, M. Matteucci et moi, de faire notre Cour à S. M. l'impératrice Marie-Louise.

Je suis, avec respect, Madame, etc.

XXXVI.

Paris, ce 9 juillet 1811.

Madame,

L'accueil que S. M. l'Impératrice Reine daigna faire à M. Matteucci et à moi, reçus seuls et séparément l'un de l'autre, et l'intérêt qu'elle témoigna prendre à la santé de V. A. I. et à la cause qui l'avait altérée, les détails dans lesquels elle entra sur la beauté et l'esprit précoce de Mme Napoléon nous ont amplement dédommagés de l'attente où nous étions demeurés au moment de remplir le dernier acte de notre mission. L'étiquette qui borne aux dimanches les jours d'audience de cette souveraine et qui l'astreint à recevoir séparément chaque personne qui a l'honneur de lui être présentée pour la première fois a nécessairement retardé de beaucoup les nombreuses présentations que la naissance du roi de Rome et les cérémonies du baptême ont amenées. S. M. I. doit en avoir été très fatiguée. Cependant, l'affabilité de ses manières ne le laisse point apercevoir. Elle se porte à merveille.

Je me suis empressé de recueillir les articles du règlement provisoire de la Maison de l'Empereur pour les officiers d'ordonnance et les maréchaux des logis. Je les dois à la complaisance de M. le comte de Ségur et, comme il va paraître bientôt un règlement spécial sur les officiers d'ordonnance, M. de Ségur, qui me charge de mettre aux pieds de V. A. I. l'hommage de son respect, aura soin de le lui adresser dès qu'il sera connu. — On y a ajouté le règlement des maréchaux de logis, parce que l'on a pensé que, dans une Cour moins nombreuse, les deux services pourraient se fondre ensemble. A Saint-Cloud, j'ai vu les maréchaux de logis faire les fonctions que l'adjudant du palais fait à Florence. A la grande parade, les officiers d'ordonnance se tenaient à cheval à portée de recevoir les ordres de

règne. Consulter à ce propos le titre V du décret impérial du 24 février 1808, réglant l'institution des directeurs généraux de police dans les départements au delà des Alpes.

1. L'auteur du poème de *la Navigation* mourut le 25 juin 1811 de blessures reçues lorsque, ses chevaux s'étant emportés dans une descente rapide, près de Fondi (Italie), Esmenard avait été projeté contre un rocher.

Digitized by Google

l'Empereur et de les porter aux chefs des différents corps qui devaient manœuvrer.

Le chevalier Anglès me remit avant-hier, après le départ de ma très humble dépêche, la note ci-jointe sur Mme Mendouze[1] et sa famille.

Les nouvelles officielles des armées d'Espagne et de Portugal attestent à la fois et la rigueur avec laquelle les généraux français poursuivent et repoussent partout les opérations de la guerre, et les grands moyens que S. M. I. emploie pour en hâter la fin. De toutes parts s'y dirigent de nouvelles troupes. La retraite précipitée du général anglais de devant Badajoz nous prépare à des coups décisifs sur le Tage.

Depuis quelques jours, on assure que les Pères du Concile ont demandé et obtenu de S. M. l'Empereur la permission d'envoyer au Pape une députation de cardinaux et prélats, tirée de leur sein, qui porterait au Saint-Père des moyens de conciliation ou la détermination du Concile de pourvoir autrement aux besoins des églises de France, d'Italie et des États de la Confédération du Rhin.

Je suis, avec respect, etc.

XXXVII.

Paris, ce 11 juillet 1811.

Madame,

Hier, au lever, S. M. l'Empereur annonça son intention d'aller passer quelques jours à Trianon. En effet, après le Conseil des ministres, LL. MM. allèrent y dîner. Comme dans les petits voyages il n'y a ni lever, ni audiences, celles que le grand chambellan avait obtenues pour des congés et qui auraient eu lieu dans le courant de la semaine sont ajournées jusqu'au retour de la Cour à Saint-Cloud.

M. Matteucci, qui avait donné ses dispositions pour partir d'ici samedi, en est très affligé, mais M. le comte de Montesquiou, qui avait arrangé l'audience pour demain, nous dit hier au soir qu'il fallait attendre la fin du voyage et que, le lendemain du retour de S. M., la chose n'aurait plus d'obstacle. Ce délai donnera au ministre de V. A. I. le temps d'achever la petite négociation avec le comte de Lavalette.

Toutes les personnes de la famille impériale ont quitté Paris. Avant-hier, le prince vice-roi prit avec la reine Hortense, sa sœur, le chemin de la Savoie et de l'Italie ; la Reine restera aux bains d'Aix. Les princes, ses fils, doivent aller habiter une maison à Saint-Cloud. La santé de l'aîné a surtout grand besoin de ménagements. Leur médecin prétend qu'on le fatigue par une trop forte application. Il partage entièrement les vues et les principes que V. A. I. a adoptés pour l'éducation de Mme Napoléon.

1. Cette note manque dans nos papiers.

Digitized by Google

Madame, mère de l'Empereur et Roi, quitta hier au matin Paris pour coucher à Cambrai et aller à Aix-la-Chapelle. S. M. l'impératrice Joséphine a quitté de même la Malmaison ; elle va passer le reste de l'été et l'automne à son château de Navarre, qu'une bâtisse bien entendue a rendu plus commode.

Les retards qu'ont éprouvés nos premières audiences auprès de S. M. l'impératrice Marie-Louise nous ont empêchés, ainsi que beaucoup d'autres étrangers, de nous présenter à la Cour de la Malmaison. Mme la comtesse d'Arberg a été la dépositaire et l'interprète de nos désirs et de nos regrets à cet égard.

La santé du roi de Rome est parfaite : on avait préparé au petit Trianon un logement pour S. M. et sa Cour, et je crois qu'il va l'occuper pendant ce voyage. Ces jours passés, il y avait encore beaucoup d'ouvriers dans le jardin de cette jolie habitation. On a rétabli le hameau, on le remeuble; après vingt ans, on a rendu les eaux aux canaux qui le parcourent.

Je suis, avec respect, Madame, etc.

XXXVIII.

Paris, ce 13 juillet 1811.

Madame,

M. Soalhat[1] étant allé droit à Trianon porter à S. M. l'Empereur les dépêches dont il était chargé et ayant été retenu dans cet endroit jusqu'au soir, je reçus hier, peu avant minuit, les ordres du 6 juillet que V. A. I. et R. lui avait donnés pour moi. M. Matteucci va dès aujourd'hui faire les démarches qui lui sont prescrites pour se rendre à son poste le plus tôt possible. Il compte partir d'ici après-demain matin. Il se chargera de celles des commissions de V. A. qui sont les plus pressées et dont il ne m'était pas possible de m'acquitter plus tôt.

Dès que M. Anglès a pu se procurer les renseignements que je lui avais demandés, d'après vos ordres, Madame, je les ai fait passer à Florence avec deux remarques de ma part. L'obscurité de l'origine a rendu moins prompt l'examen de la conduite passée. Après le mariage, il n'y a eu rien à reprendre à celle des deux sœurs que je connais. On se procurera plus de détails sur l'autre. Je fais passer par l'estafette une très petite boîte cachetée que M. Castel m'a remise. J'aurai soin de M. Soalhat. Il désirerait pouvoir parler lui-même à S. M.

1. M. Charles-Claude Soalhat, chevalier de la Légion, capitaine, aide de camp de S. A. I. le prince Félix. Né le 4 mars 1782 à Riom, Soalhat appartenait au corps du génie. L'année suivante (1812), le 27 janvier, il fut attaché à l'État-major général de la Grande-Armée et fit la campagne de Russie, pendant laquelle il disparut. Il fut le correspondant du prince Félix et de la grande-duchesse pendant cette guerre. Voir *Lettres interceptées par les Russes en 1812*, 1 vol. gr. in-8°, Paris, 1913 (édition de la Sabretache).

Digitized by Google

l'Empereur, ce qui ne lui a pas été possible d'obtenir hier dans les dix heures qu'il a passées à Trianon, où il a conféré et travaillé lui-même avec deux officiers de la suite de ce monarque.

M. Matteucci et moi nous avons lieu d'être très satisfaits de l'accueil que nous avons reçu à la Cour et en ville. Je continue à me présenter régulièrement aux assemblées des grands dignitaires et des ministres et l'honneur d'être attaché à la Cour de V. A. I., qui me rend étranger à toute affaire politique, m'y fait retrouver prévenances, égards et amitié.

A la fin du petit voyage actuel, dont le terme est inconnu, M. le grand chambellan se chargera de me procurer une audience de congé de S. M. I. Après avoir attendu quelques jours ou mon fils ou sa réponse, qui sera ici vers la fin du mois, je reprendrai la route de la Toscane, très heureux de n'avoir pas déplu ici et dans l'espoir de n'avoir pas entièrement mécontenté V. A. I.

Le 11 au soir, le Concile national a été dissous. Les évêques qui le composaient s'attendent à recevoir la permission de s'en retourner dans leurs diocèses.

Quelques jours avant le départ de Madame pour Aix-la-Chapelle, S. M. l'Empereur lui fit l'agréable surprise de mettre à sa disposition dans le château de Meudon un pavillon et tous les bâtiments de service réparés et meublés à neuf. Madame a été le voir et l'on suppose dans sa Cour qu'au retour des eaux elle ira y passer quelques semaines. Mme de Fontanges[1] et M. et Mme d'Estèves[2] l'ont accompagnée à Aix-la-Chapelle.

Je suis, avec respect, Madame, etc.

XXXIX.

Paris, ce 15 juillet 1811.

Madame,

M. Matteucci a été dans le cas de différer d'un jour son départ d'ici pour finir avec le comte de Lavalette la petite négociation entamée avec lui et recevoir de M. le duc de Bassano les lettres dont ce ministre veut le charger. — Le projet de loi pour l'abolition du droit d'aubaine est devant le Conseil d'État et ne tardera plus guère à être converti en décret; ainsi tout ce qui a motivé notre envoi ici semble avoir atteint son but.

Le voyage de Trianon ne devant pas être de longue durée, j'espère qu'avant le départ de la Cour pour Compiègne, qui, probablement, suivra de près le retour de LL. MM. à Saint-Cloud, je pourrai recevoir

1. Sa dame d'honneur.
2. Son chambellan et une de ses dames pour accompagner.

Digitized by Google

mon audience de congé de S. M. I. — Hier, il y a eu un concert à Trianon : peu de monde y était invité. Le prince Corsini était de ce nombre. Le prince et la princesse de Neuchâtel sont du voyage. Le comte de Brignoles y fait son service. — Depuis quelques jours, l'été reparaît et les chaleurs sont assez fortes. Cela favorise les récoltes qui commençaient à souffrir des longues pluies; ayant remis à M. Matteucci tous les détails de la commission que V. A. I. avait daigné me confier, il ne me reste aujourd'hui qu'à mettre à ses pieds le profond respect avec lequel je suis, Madame, etc...

P.-S., le 16 juillet. — J'allais faire partir hier ma dépêche, lorsque je reçus les ordres de V. A. I. du 8 juillet et les incluses dont je signerai ce matin la remise. Je communiquerai à M. le duc de Rovigo et au comte Regnauld la lettre du préfet de Bordeaux qui rend à Mme Cavaignac la justice qui lui est due. Cette dame a eu connaissance du motif de retard qu'éprouve son départ et en a été désolée.

M. Soalhat a été appelé hier à Trianon pour avoir une seconde conférence avec le secrétaire du cabinet de S. M. I. Il m'a remis l'incluse pour Mgr[1].

Dimanche passé, le concert de la Cour fut contremandé; les eaux du parc de Versailles jouaient. LL. MM. se promenèrent en calèche dans ce vaste jardin au milieu d'une foule innombrable. M. Matteucci n'attend que le passeport pour entrer en voiture.

Notes sur M. Lagarde. — Le choix de M. Lagarde pour remplacer M. Dubois dans la direction générale de la police à Florence est tout du duc de Rovigo. Ce ministre n'a pas été fâché que M. Dubois ait demandé à sortir d'une carrière pour laquelle il avait pris du dégoût et qu'il remplissait avec nonchalance, à ce qui est échappé même au chevalier Anglès. Cependant, je ne crois pas que celui-ci soit disposé à se féliciter du choix que l'on vient de faire pour la place de Florence.

M. Lagarde, avant le 18 brumaire, était lié avec les entours de Barras et faisait ce que l'on appelait alors des affaires avec eux et par eux. Je le connus à mon arrivée à Paris en octobre 1800. Il avait donné des nouvelles à mon prédécesseur; il rendit quelques services à des sujets prussiens au Conseil des Prises et fit quelques spéculations de commerce avec le Conseil de Prusse qui était lié avec lui. Je le soupçonnai un agent secret de police, et en effet il devint secrétaire particulier du maréchal Moncey pour la partie de la police de la gendarmerie. Cette place doit l'avoir mis en rapport avec le général Savary, qui eut alors le commandement de la gendarmerie d'élite; il fut connu par le sénateur Fouché, qui, en 1806, lui confia la direction de la police des États vénitiens et des côtes de l'Adriatique avec un grand traitement et beaucoup d'autorité. Je l'y trouvai en 1807 à mon retour de Kœnis-

1. S. A. I. le prince Félix.

Digitized by Google

berg par Vienne et j'en fus bien accueilli, grâce au passeport en règle du prince de Bénévent[1].

De Venise, M. Lagarde passa à la direction de police de Lisbonne, où il resta jusqu'à ce que le sort des armes l'en fit sortir. Il s'est tenu depuis près des frontières du Portugal et n'est de retour à Paris que depuis peu. Doué de talents, d'une imagination vive, d'un caractère ardent et de beaucoup de sagacité, M. Lagarde veut faire fortune et n'a pas été jusqu'ici toujours très difficile sur les moyens d'y parvenir. Aimant les femmes et la dépense, il a toujours cherché à se procurer de l'argent; désirant se rendre utile à ses chefs, il est à croire que rien ne lui paraîtra à négliger pour satisfaire la curiosité du ministre de la police générale.

Je lui connais toutefois trop de jugement pour ne pas croire qu'il ne sache subordonner ses recherches et ses rapports aux avis que S. A. I. voudra bien lui donner. Quelques semaines suffiront pour qu'on le place à la Cour et dans le travail avec Mme la grande-duchesse, de la manière convenable au service de l'Empereur et au repos de la Toscane. Cependant, j'ai pensé qu'il ne serait pas tout à fait inutile de mettre sous les yeux de S. A. R. ces notes au sujet de M. de Lagarde.

La Cour de Vienne a fini il y a un mois de payer les contributions de guerre avec 12 millions de francs en numéraire. Cette émission a causé la nouvelle chute qu'ont éprouvée les papiers d'état de cette monarchie. Il se trouve donc démenti le conte que l'on fit à l'occasion du mariage de l'archiduchesse, d'une remise de 50 millions de francs sur la totalité des contributions stipulées par le traité de Vienne. Ce qui est bien sûr, c'est que le trésor particulier de l'Empereur est immense et que l'hôtel des Monnaies travaille à l'augmenter[2].

XL.

Ce 15 juillet 1811. Suède.

Le prince royal est en rupture ouverte avec Alquier, ministre de l'Empereur. Ce que le cabinet de Saint-Cloud exige de ce prince et la répugnance qu'on manifeste à remplir les promesses de secours d'argent et d'avantages commerciaux faites par la bouche de ce prince à la Nation suédoise ont amené de vives discussions entre eux. On compte si peu sur sa coopération dans une guerre contre la Russie que l'on pourrait bien avoir fait connaître à Charles XIII, entièrement

1. Lucchésini était un intime de Talleyrand. Durant son ambassade de Paris, il était un des familiers de l'hôtel et de la bibliothèque du prince de Bénévent, rue d'Anjou.

2. Ce trésor était placé dans les caves de la nouvelle aile Napoléon aux Tuileries, que Fontaine finissait alors de construire, en bordure de la nouvelle partie de la rue de Rivoli.

Digitized by Google

soumis à Napoléon, que si le prince royal le gênait dans ses vues à cet égard *on n'aurait qu'à le renvoyer.* Si la mort n'enlève pas bientôt ce roi à la Suède, je ne me rendrais pas garant des jours du prince royal.

XLI.

Paris, ce 16 juillet 1811.

Madame,

Les ordres les plus positifs que S. M. le roi de Westphalie m'avait laissés de ne confier qu'à l'un de nous deux la lettre qu'il écrivait à V. A. I. et R. peu d'instants avant son départ de Paris vont enfin s'accomplir. M. Matteucci aura l'honneur de vous remettre, Madame, cette lettre et ma très humble dépêche d'aujourd'hui.

Lorsque S. M. me chargea d'écrire en son nom à V. A. I. sur les obstacles qu'avait rencontrés auprès de l'Empereur le projet du voyage à Paris, le Roi me prescrivit les phrases que je devais y employer et me défendit d'en expliquer le sens autrement que de vive voix ou par une lettre à remettre à M. Matteucci. Je n'ai ni voulu, ni pu m'écarter de ces prescriptions, ne devant rien abandonner au hasard dans des communications de cette importance. Si S. M. a eu le temps de consigner dans sa lettre tout ce qu'elle m'a cru digne d'apprendre sur ses rapports personnels et ceux de toute la famille impériale avec l'empereur Napoléon, les détails dans lesquels je pourrais entrer n'auraient qu'un faible intérêt.

V. A. verra que, pour colorer la dureté d'un refus que rien ne justifie, l'Empereur a pris en public le prétexte que le voyage projeté vous aurait fait arriver à Paris, Madame, lorsque toute la famille allait se disperser.

La jalousie qu'il a manifestée pour l'intimité qui règne entre le roi Jérôme et V. A. I. ne saurait s'expliquer, si malheureusement ses traitements envers ses frères et sœurs, ainsi qu'envers Madame, ne lui fissent soupçonner une ligne tacite cimentée entre eux par le mécontentement, les craintes et les humiliations dont l'on est ou atteint ou menacé. De là, cette répugnance à favoriser leur réunion et la plainte portée au roi de Westphalie que c'était pour ce frère chéri que V. A. avait voulu venir à Paris et non pas pour soigner sa santé et se rapprocher de S. M. l'Empereur.

Les récriminations sur le trop prompt départ de l'année passée, les assurances (qu'il est permis de révoquer en doute) que, si vous étiez restée pour le voyage de Fontainebleau, Madame, il vous aurait accordé au lieu de 400,000 francs 600,000 francs, ont été répétées à satiété.

Je ne m'essayerai pas à exprimer les sentiments et les dispositions dans lesquelles le roi Jérôme et son auguste frère Joseph ont quitté le

Digitized by Google

chef de la famille impériale. Ce que je dois en dire un jour à V. A. I. par les ordres du premier ne saurait se confier au papier.

Un an d'absence, la succession établie au ministre de police qui a porté dans sa place la subordination d'un ancien aide de camp; un successeur au duc de Cadore, sans autorité et sans vues propres, qui n'a jamais été qu'un rédacteur de gazettes ou une machine à décrets, tout cela m'a présenté le pouvoir absolu, ne rencontrant plus de résistance, ni morale, ni physique et pouvant tout ce qu'il veut prêt à vouloir faire tout ce qu'il peut. Aussi, il n'est plus temps de se demander s'il voudra faire la réunion de l'Italie à la France, mais quand il croira convenable de l'opérer.

Sans la perspective de la guerre dans le Nord, le roi de Westphalie n'occuperait plus son trône. Le roi de Naples aurait voulu soumettre à certaines obligations les Français qui aspirent au privilège de citoyens napolitains. L'Empereur lui a ôté le commandement des troupes françaises dans son royaume et va faire publier un décret pris dans son conseil qui déclare Français tous les citoyens nés dans les pays soumis à des princes français. Durand[1] a eu à Naples une forte prise avec S. M. ayant séparé sa personne d'avec son caractère public et soutenu celui-ci avec une extrême vigueur. L'Empereur lui en a témoigné sa satisfaction. Voilà des souverains qui doivent envier la situation de V. A. I.

Madame est partie d'ici avec le projet d'aller voir le roi de Westphalie à Cassel. On m'a dit qu'il serait possible que le roi Louis s'y trouvât en même temps. Mais je ne tiens pas cette nouvelle de source. — Notre mission a eu dans le commencement la défaveur d'avoir paru à l'Empereur un peu tardive. Cependant, ce reproche ne fut pas articulé le 15 mai à mon arrivée à Paris : l'Empereur était à Rambouillet.

Au retour de Cherbourg, au moment où il refusait au roi Jérôme son agrément pour le voyage de V. A. I., il trouva que nous étions arrivés un peu tard; de là les délais des audiences, inconvénient que tant de personnes et une entière députation des villes anséatiques, venues au commencement d'avril, ont partagé avec nous. D'ailleurs, et la forme de l'audience et l'accueil de S. M. I. et les procédés des ministres envers nous ont été absolument les mêmes que ceux des autres personnes envoyées pour la même occasion. Tous les envoyés ont été admis hors des formes diplomatiques.

Cela n'a pas empêché M. Matteucci de traiter d'affaires, comme ministre de Lucques, avec le ministère impérial. Cette remarque me paraît décisive pour une nouvelle reconnaissance de la souveraineté des princes de Lucques et de Piombino.

Quant à la prolongation de mon séjour ici, après le départ de M. Matteucci et même après mes audiences de congé que le voyage

1. Le baron Durand, ministre de France à Naples.

Digitized by Google

de Compiègne m'engage à prendre dans peu, j'avais bien sondé le terrain et chez le duc de Bassano et, par le chevalier Anglès, chez le ministre de la police, et j'avais été assuré que je ne risquais d'exciter les moindres soupçons en attendant mon fils ici jusqu'aux premiers jours d'août. Car je crois bien remplir ses vues en quittant Paris, ou seul ou avec Maurice, entre le 1er et le 4 du mois prochain. Mon désir de mener ce fils avec moi est aussi vif que ma reconnaissance est sans bornes pour les intentions bienveillantes que V. A. I. a daigné concevoir en sa faveur.

M. de Talleyrand a été dix jours à Saint-Germain avec la duchesse de Courlande : n'ayant pas eu les entrées particulières pendant le dernier séjour à Saint-Cloud, et n'étant pas du voyage de Trianon, il revient ce soir à Paris. Je lui parlerai du choix d'un secrétaire des commandements pour V. A. I., après avoir demandé au duc de Bassano une réponse définitive au sujet du sieur Benoist que ce ministre protège et n'a pas encore pu placer, comme ses talents le méritent.

M. Artaud, bon littérateur et plein de sagacité, ne paraît pas instruit du tout dans l'administration intérieure et passe pour un homme difficile à vivre à la Cour. V. A. I. peut compter sur mon zèle dans cette dernière commission. Je n'ai qu'un mot à ajouter sur Mme Mendouze. Si sa conduite après le mariage peut effacer les torts d'une mauvaise éducation, son origine, la faute de sa sœur, aujourd'hui honnête femme, mais peu fortunée, et l'état de misère où sa mère se trouve semblent lui défendre de sortir des emplois inférieurs et subalternes de la Cour, surtout aujourd'hui que les rangs sont plus marqués que jamais dans celle de la famille impériale et que la bienveillance et la faveur n'ont pas d'accès aux salons de service et dans les appartements d'honneur. J'ai, en attendant, demandé les renseignements que la lettre de V. A. I. du 6 juillet m'enjoint de prendre encore sur elle.

Outre la dépêche du roi de Westphalie, je m'empresse de faire repasser entre les mains de V. A. I. celle qu'elle nous avait donnée pour S. M. le roi de Naples et que son séjour à Rambouillet et son départ précipité nous empêchèrent de lui remettre ici. — Je finis par réclamer, Madame, votre indulgence pour l'expédition volumineuse d'aujourd'hui. L'occasion a aiguillonné mon zèle à y réussir; [c'est] le résultat des recherches que j'ai faites, sans jamais communiquer avec aucun membre de corps diplomatique; j'ose espérer que V. A. I. ne jugera pas à propos d'en faire connaître la source à personne.

Je suis, avec respect, Madame, etc.

XLII.

Paris, 18 juillet 1811.

Madame,

Le duc de Bassano ayant envoyé hier sur les quatre heures de l'après-midi à M. Matteucci le passeport et la lettre qu'il lui avait pro-

Digitized by Google

mise, le ministre de Lucques partit de Paris avant sept heures, prenant la route de Genève et du Simplon. Il espère être aux pieds de V. A. I. et R. le onzième jour après son départ. Il avait terminé la veille (sauf votre auguste approbation, Madame) sa petite négociation avec le directeur général des postes de l'Empire.

Je demandai avant-hier à M. le duc de Rovigo un moment d'entretien pour m'acquitter des ordres que V. A. I. m'avait donnés pour lui. Ce ministre ayant été la journée d'hier à Trianon, je suppose que je pourrai le voir entre aujourd'hui et demain. J'ai pu remplir plus promptement ceux qui me parvinrent hier au soir au sujet du sieur Mendouze. Je lui écrivis de suite de passer chez moi. Il y est venu ce matin et m'a paru très agréablement surpris de l'avis que V. A. I. m'avait chargé de lui donner. Il m'a dit que ses apprêts de voyage n'exigeaient que peu d'instants, qu'il s'empresserait de se rendre au poste que Votre Altesse lui destine et qu'il ne ferait que prendre congé de M. le duc de Bassano, de qui cependant il ne pouvait pas espérer de sitôt l'emploi nécessaire à son existence à Paris. Devant se charger d'une lettre de ma part, M. Mendouze ne pourra pas mettre de délais à son départ.

Le peintre Gérard a enfin remis, roulé sur un cylindre de bois, le portrait de S. M. le roi de Westphalie, sur lequel Morghen devra exercer la lenteur de son excellent burin. Je l'ai fait emballer soigneusement et recommander très particulièrement au courrier auquel il vient d'être confié. Les caisses pour le grand portrait de V. A. I. et pour les deux copies de ceux du roi et de la reine de Westphalie sont prêtes à recevoir ces beaux ouvrages. On va les goudronner, les emballer et les faire partir par la voie de terre pour Florence. M. Gérard désire qu'avant de donner à Morghen celui qui est destiné à être gravé, M. Benvenuti[1] veuille le dérouler et y mettre le vernis. Je vais chercher le peintre Saint[2] et lui donner la commission des trois copies que V. A. I. vient m'ordonner de lui demander. J'espère que le 14 elle aura reçu l'argent pour broder[3]. Je désire que cette commission ait satisfait V. A.

Mme Fauchet, ayant enfin terminé ses affaires à Paris, m'a dit ce matin qu'elle se proposait de partir dans six jours pour Florence; elle paraissait désirer que je lui écrivisse un avis là-dessus. Je lui ai répondu que je n'avais aucun ordre relatif à ce qui eût pu hâter ou retarder son départ en faveur de Mme la baronne de Cavaignac. Je crois que, pour ne pas faire toute seule avec son petit bossu de coiffeur le voyage de Florence, elle se fera accompagner par le secrétaire général de la préfecture de l'Arno.

La Cour est toujours à Trianon; le prince Borghèse est aussi du voyage. Les ducs de Frioul et de Vicence et les dames d'honneur et

1. Sur Benvenuti, le David de Florence à l'époque impériale, voir notre ouvrage déjà cité, *les Arts en Toscane sous Napoléon.*

2. Célèbre miniaturiste de l'Empire, émule d'Isabey, d'Aubry et d'Augustin.

3. C'est-à-dire les lames d'argent à introduire dans l'étoffe.

Digitized by Google

d'atours y sont de droit. Le reste du service est nommé par S. M., d'après ce que le comte de Ségur, qui n'en est pas, vient de me dire.

Je suis, avec respect, Madame, etc.

XLIII.

Paris, ce 20 juillet 1811.

Madame,

La seule difficulté qu'opposait M. Mendouze à l'exécution immédiate des ordres de V. A. I. et R. qui le concernent venait du manque d'argent et de crédit pour partir. L'annonce d'une place à Lucques lui en a procuré les moyens, et, hier au matin, il m'assura qu'ayant trouvé un compagnon de voyage jusqu'à Plaisance, il partirait demain au soir. J'ai engagé M. Soalhat, qui est assez lié avec lui, de le presser de se rendre aux ordres de V. A. I. Cependant, la correspondance de sa femme l'a rendu inquiet : « Vous verrez », dit-il, « qu'elle est disgraciée et qu'on m'appelle à Lucques pour me la rendre. » Il laisse à sa belle-mère son logement ici : l'équipement de son beau-frère, devenu officier de chasseurs, lui a fait contracter quelques petites dettes. Le mari de sa belle-sœur est toujours dans le commerce. Il vit bien avec sa femme; le beau-père, ancien agent de change, qui avait manqué à la suite de la faillite de la maison Monneron, n'écrit plus à personne depuis près de deux ans. Il est toujours à Naples.

M. Soalhat, qui m'a remis une dépêche pour V. A. I., compte remettre demain au secrétaire de S. M. l'Empereur le travail qu'on lui a demandé. Il voudrait être lui-même le porteur en Toscane des déterminations du souverain, ce qui pourrait prolonger son séjour à Paris. Je l'ai présenté à M. et à Mme de La Place[1], qui lui proposeront de venir un de ces jours dîner chez eux à Arcueil. Si avant mon départ il veut l'être de même à Mgr l'archichancelier, je me ferai un devoir de l'y introduire.

Le prince de Bénévent passe l'été à Saint-Germain, et revenant en ville une fois par semaine, il n'y reçoit que ses anciens amis. — La Cour est encore à Trianon; on avait cru que LL. MM. pourraient retourner aujourd'hui à Saint-Cloud et l'on supposait que demain serait présentée à S. M. le roi de Rome la députation des vingt-cinq membres du Corps législatif qui a demandé à lui offrir l'hommage de tout le Corps; mais, si le temps excessivement humide et les fortes pluies d'orage n'ont pas porté quelques changements aux dispositions de S. M. l'Empereur, on pourrait supposer qu'il ne quittera pas de sitôt le séjour de Trianon. Je ne m'en informe avec précision que pour être à même d'obtenir l'honneur de mon audience de congé.

La proximité de Versailles embellit ce voyage. L'Empereur doit

1. Sur Mme de La Place, dame d'honneur d'Élisa, voir ses lettres à la princesse que nous avons publiées.

Digitized by Google

avoir donné quelques heures à l'examen des travaux faits et à faire dans le château où l'on travaille continuellement, et les habitants de cette ville reprennent l'espoir qu'on pourrait les mettre en peu d'années en état d'y loger de nouveau les souverains de la France.

Les travaux de la session du Corps législatif de cette année tendent à leur fin, et il paraît probable qu'à la fin du mois les députés seront libres de retourner chez eux. Je me suis acquitté de la commission dont V. A. I. m'avait chargé auprès de M. le duc de Rovigo, en lui remettant la lettre que vous lui aviez écrite, Madame, au sujet de M^me^ de Cavaignac et en y ajoutant les éclaircissements qui pourraient contribuer à fixer l'opinion du ministre sur cette dame.

Je souhaite vivement que la santé de V. A. I. trouve du soulagement dans l'usage des bains de mer[1] et qu'il me soit permis bientôt de venir mettre à ses augustes pieds l'hommage du profond respect avec lequel je suis, Madame, etc.

XLIV.

Anecdote historique sur M. Benoît. — Il y a quelques jours que S. M. l'Empereur raconta au ministre de l'Intérieur, en présence du duc de Bassano, qu' « un bon citoyen » lui avait fait savoir que, dans je ne sais quelle commune de l'Empire, en vertu d'une circulaire sortie du ministère de l'Intérieur, l'on avait forcé les pauvres habitants à s'imposer une charge extraordinaire pour acheter chèrement un buste de l'Empereur en marbre de Carrare, du dépôt que la grande-duchesse a fait établir à Paris[2]. Après avoir désapprouvé cette mesure, S. M. a dit : « Mais la grande-duchesse a dans le ministère de l'Intérieur son ami Benoît, qui sera l'auteur de ce plan. » Le comte de Montalivet s'empressa de représenter à S. M les motifs de cette circulaire et de détruire les fausses allégations du délateur bénévole qui prenait le masque de bon citoyen. D'ailleurs, ajouta-t-il, si mal il y a, la faute en est tout entière à moi. M. Benoît n'a pas même rédigé la circulaire : sa première pensée, comme son premier devoir, ce sont les intérêts de V. M. — Il ne paraît pas que cet incident, qui a reporté la pensée de l'Empereur sur Carrare, y ait laissé des traces relatives aux anciennes discussions. Je tiens cela de source et pour que j'en donne connaissance à V. A. I. — Quant à M. Benoît, je commence à croire que la crainte de l'Empereur lui a fait prendre l'air d'indifférence pour un établissement que lui et ses protecteurs trouvent trop honorable et trop avantageux pour y renoncer volontairement. Aussi le duc de Bassano, qui est son ancien ami et qui n'a pu jusqu'ici le servir comme il le mérite, a-t-il voulu faire un dernier effort pour obtenir sa nomination avant que l'on fasse d'autres démarches

1. La grande-duchesse Élisa prenait alors les bains de mer à Livourne. Elle y avait acheté une villa en 1811, dans le faubourg des Capucines.

2. Ce dépôt était à Paris, rue Napoléon, actuellement rue de la Paix.

Digitized by Google

pour le choix d'un sujet convenable au poste de secrétaire des commandements. M. de Talleyrand lui-même, qu'il faut aller chercher à Saint-Germain quand on veut jouir de sa société, quoique affectionné à M. Artaud, lui préférerait M. Benoît.

M. Artaud a été élevé par Cacault dans le respect et l'attachement de toute la famille impériale. Il possède les deux langues à la perfection et connaît la Toscane. Il a beaucoup d'esprit et d'instruction, et quoique son protecteur convienne qu'il ne s'est jamais occupé d'administration intime, il paraît en état d'en saisir promptement la marche et les formes. M. de Talleyrand ne se dissimule pas quelques petits défauts, que trop d'élévation dans l'âme et trop peu de déférence pour un chef peu estimable ont mis selon lui plus en évidence qu'ils n'ont selon lui de réalité. Je crois donc remplir les vues de S. A. I., dès que M. le duc de Bassano m'aura fait connaître les dernières résolutions de l'Empereur, ou de m'arrêter à M. Benoît, si elles lui étaient favorables, ou de l'engager lui-même à examiner le projet de porter le sieur Artaud à cette place, ou d'indiquer à S. A. I. un sujet capable de la remplir convenablement : ce sont les derniers soins de ma mission à Paris. — Ce 22 juillet.

XLV.

A Paris, ce 22 juillet 1811.

Madame,

J'ai reçu les ordres contenus dans la note du 13 de ce mois, par laquelle je vois que V. A. I. et R. est retournée dans ses États. — J'avouerai franchement à V. A. que la proposition de Mme de Genlis a lieu de me surprendre. Mme de Finguerlin, sa nièce, est la femme du banquier de ce nom. Mme de Lucchésini, très liée avec elle depuis plusieurs années, peut vous faire connaître, Madame, ses excellentes qualités et vous parler de tous les talents qu'elle possède. C'est une des éducations qui font le plus d'honneur à cette célèbre institutrice. Elle se trouve maintenant sur le lac de Constance, où son mari va la rejoindre ces jours-ci. Les affaires de la maison Scherer et Finguerlin[1] sont assez prospères, et l'on ne connaît pas les motifs qui engagent Mme Finguerlin à quitter sa maison, un mari qu'elle aime, malgré ses nombreuses infidélités, pour embrasser une carrière étrangère à tous ses rapports actuels.

Pourtant, j'irai aujourd'hui à l'Arsenal parler à Mme de Genlis de l'objet de sa lettre à V. A. I. Je lui expliquerai la position où Madame sa nièce se trouverait auprès de Mme Napoléon. Si d'ailleurs on tombait d'accord sur les conditions de l'arrangement général, j'irais en même temps aux enquêtes sur ses qualités et l'opinion qu'on a d'elle

1. Scherer et Finguerlin, banquiers, rue Taitbout, n° 1, d'après la Tynna.

Digitized by Google

dans le monde, pour ne pas m'en fier à celle que nous en avons conçue depuis longtemps, Mme de Lucchésini et moi.

M. Mendouze s'est occupé hier de faire baptiser sa fille à quatorze ans et prête à faire sa première communion à la Saint-Napoléon prochain. Il part cette nuit, du moins je sais qu'il en a fait très sérieusement tous les apprêts et qu'il a un compagnon de voyage.

Depuis quelques jours, on parle d'une prompte paix entre la Turquie et la Russie; on croit qu'elle serait l'effet de quelques avantages remportés par le général Koutouzof sur l'armée du grand-vizir[1].

L'on continue à recevoir d'excellentes nouvelles des armées françaises en Espagne; nul doute que cette campagne n'y fasse éclore des résultats décisifs pour le sort de la péninsule. — Nous nageons ici dans la pluie et l'humidité; cependant les cultivateurs ne s'en plaignent pas. La Cour est venue à Trianon. On a de très bonnes nouvelles de la santé de Madame. Les princes, fils de la reine Hortense, sont au pavillon de Breteuil à Saint-Cloud[2]. S. M. les a fait venir souvent déjeuner avec lui à Trianon et se plaît à rester quelques instants avec eux[3], avec une extrême affabilité. Le roi de Rome prospère et se fortifie.

Je suis, avec respect, Madame, etc.

XLVI.

Paris, ce 24 juillet 1811.

Madame,

Je me rendis avant-hier chez Mme de Genlis et j'appris par elle que la personne proposée à S. A. I. et R. pour gouvernante de Mme Napoléon était cette même Mme de Finguerlin, dont les qualités tout à fait marquantes m'avaient fait envisager l'acquisition comme plus désirable qu'aisée. Elle me dit qu'après s'être assurée des dispositions bien prononcées de la femme et du consentement du mari, elle avait cru pouvoir provoquer l'opinion de tous ceux qui la connaissaient pour justifier l'offre qu'elle venait d'en faire à V. A. I.

Ma précédente dépêche contient l'expression spontanée de mon suffrage et des sentiments de ma femme sur Mme de Finguerlin. M. de Talleyrand les partagerait entièrement et je pourrais en grossir le nombre si la proposition que j'ai été chargé de faire à Mme de Genlis

1. La paix entre les deux puissances fut en effet signée, mais seulement le 28 mai 1812, à Bucarest. Les préliminaires en avaient été arrêtés assez longtemps d'avance par Koutouzof.

2. Situé sur le versant du parc regardant la Seine vers Sèvres, ce bâtiment fut aussi appelé alors pavillon d'Italie.

3. Il reste un charmant tableau contemporain de Louis Ducis représentant cette scène.

Digitized by Google

de la place de sous-gouvernante de Mme Napoléon, exclusivement chargée de son éducation, avait pu convenir à sa nièce. Mais dès qu'elle apprit que Mme la baronne Riccardi était nommée gouvernante de S. A. R., elle me dit qu'il ne fallait plus songer à Mme de Finguerlin; qu'autant son mari se serait trouvé honoré de savoir sa femme à la tête de la maison et de l'éducation de l'auguste fille de V. A. I. et se serait fait gloire d'y contribuer avec tout ce que sa femme aurait pu demander de lui, autant il trouverait au-dessous d'elle de se charger des fonctions de sous-gouvernante.

Mme de Genlis prêtait au mari de sa nièce ses propres sentiments dans cette affaire; aussi, tout ce que je pus lui dire pour effacer l'impression de la dépendance apparente où Mme de Finguerlin redouterait de se trouver dans l'exercice de ses fonctions, ne produisit aucun changement dans sa résolution d'abandonner entièrement ce projet qu'elle avait formé pour répondre à la confiance dont V. A. I. l'avait honorée. Elle m'exprima avec énergie ses regrets de n'avoir pu procurer à sa nièce une occasion si flatteuse d'exercer ses talents, de mettre en action des principes et de développer des qualités morales qui l'eussent rendue digne de toutes les affections de V. A.

Cependant, je conçois moi-même qu'il avait toujours existé quelque obstacle à placer Mme de Finguerlin à la Cour de Toscane comme gouvernante de Mme Napoléon. Il serait aujourd'hui d'autant plus fâcheux que l'opinion du duc de Rovigo éloignât Mme la baronne de Cavaignac de la place que Mme de Finguerlin ne veut pas occuper.

Mgr le grand-duc de Francfort est reparti hier pour ses États. Ayant déjeuné hier à Arcueil chez Mme de La Place avec S. A., ce prince me chargea, Madame, de vous offrir ses tendres hommages. Son départ confirme l'opinion générale que les affaires de discipline ecclésiastique sont terminées. S. A. a dit que, dans les États de la Confédération du Rhin, il y aura treize sièges épiscopaux.

Demain, on fera la clôture de la session actuelle du Corps législatif. Je crois que M. le conseiller d'État, comte de Ségur, sera chargé du message de l'Empereur à cet égard. Hier au soir, LL. MM. sont allées coucher à Saint-Cloud. Ainsi le voyage de Trianon est terminé. — M. Mendouze est parti.

Paul MARMOTTAN.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE L'ART.

(Suite et fin[1]*.)*

ÉTUDES ICONOGRAPHIQUES. — Les études iconographiques, depuis les travaux de M. Mâle, n'ont cessé de gagner des adhérents parmi les historiens de l'art français. Elles ont ce grand avantage d'apporter à notre connaissance de l'art des notions précises et en quelque sorte concrètes. Elles nous donnent une traduction intelligible du langage des formes. Il n'y aurait pas de problème iconographique si la tradition qui maintenait l'intelligence de l'art chrétien ne s'était perdue depuis la Renaissance et la Réforme, c'est-à-dire depuis le temps où le rationalisme et le naturalisme ont fait rejeter un langage qui semblait trop enfantin à la pensée moderne pour qu'on pût continuer à le parler avec sincérité. Lorsque ces traductions seront achevées, les recherches iconographiques n'auront plus guère de raison d'être; pour notre curiosité, il restera seulement quelques problèmes de moins en moins nombreux.

C'est maintenant une habitude courante d'attribuer la transformation de l'art médiéval entre le XIII[e] et le XV[e] siècle à l'action de saint François, comme s'il allait de soi que le tendre lyrisme du prédicateur d'Assise dût naturellement modifier un siècle plus tard les habitudes naturelles et les procédés des fresquistes. En admettant qu'une révolution morale développe peu à peu ses conséquences jusque dans le domaine de l'art, il n'en reste pas moins que les causes immédiates d'une évolution plastique doivent être cherchées d'abord dans l'organisme même du langage des formes. On nous dit que la tendresse et le naturalisme de saint François se reconnaissent dans les compositions de Giotto; admettons; mais il faut qu'il soit bien entendu que le « naturalisme » de Giotto et sa puissance pathétique n'étaient possibles qu'au moment où la peinture avait suffisamment « évolué » pour être capable de porter des images vraies et des sentiments reconnaissables. Ce n'est pas seulement la

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXXXI, p. 296.

Digitized by Google

chronologie qui s'oppose le plus souvent à ces rapprochements de l'histoire religieuse et de l'histoire de l'art qui font de la seconde un reflet fidèle de la première, c'est aussi la difficulté de nous rendre intelligible le passage d'une idée à une forme. Il faut qu'une langue artistique soit fort avancée dans son développement pour que les artistes aient la possibilité d'exprimer des sentiments à leur choix.

Pourtant M. Bréhier, dans son livre sur l'iconographie chrétienne[1], ne donne pas seulement la prédication de saint François comme l'origine principale de l'art de Giotto; sans doute, à son point de vue d'historien iconographique, parmi les causes les plus importantes de la transformation de la peinture italienne au XIVe siècle, il peut omettre toutes celles qui sont antérieures au développement même de la peinture, toutes celles que révèle le développement normal d'un langage que les générations viennent successivement assouplir en l'utilisant; en revanche, il a parfaitement noté que la peinture byzantine a passé par les mêmes phases que la peinture latine sans avoir pourtant subi l'action franciscaine.

Depuis la Renaissance, la Réforme et la contre-Réforme qui se sont mises d'accord pour accepter l'abandon du système médiéval des images religieuses, l'iconographie chrétienne a beaucoup perdu de son intérêt; le régime est fini durant lequel les images naissaient naturellement toutes animées du sentiment religieux qui les faisait éclore. Sur cette période moderne de l'art chrétien les historiens sont beaucoup plus rares et le livre de M. Bréhier est une preuve nouvelle qu'elle ne les intéresse que fort peu. Pourtant n'est-ce pas un problème vivant que celui que pose la conciliation du miracle et du naturalisme, de la foi et de la science? Ce débat entre la croyance et la raison domine la pensée moderne; il a son reflet dans les arts plastiques et il se lit aussi nettement dans les tableaux religieux que dans les livres de théologie et de philosophie. Il vaut la peine de voir comment les artistes du XVIe siècle ont été amenés à créer un univers spécial ou règne le miracle; de même que les poètes classiques durent inventer un « merveilleux » artificiel quand ils voulurent composer des poèmes épiques et chanter des aventures qui les amusaient encore mais auxquelles ils ne croyaient plus.

C'est bien de ces rapports de l'art et de la foi pendant la Renaissance que traite le livre de M. J.-C. Broussolle[2]. La thèse générale en est que l'art de la Renaissance italienne reste beaucoup plus

1. Louis Bréhier, *l'Art chrétien, son développement iconographique des origines à nos jours*. Paris, Laurens, 1918.

2. J.-C. Broussolle, *l'Art, la Religion et la Renaissance*, essai sur le dogme et la piété dans l'art religieux de la Renaissance italienne. Paris, Téqui, 1910.

Digitized by Google

qu'on ne le dit généralement au service de la religion chrétienne. Sans doute, dit l'auteur, l'art de la Renaissance est bien naturaliste; mais de ce qu'il glorifie la nature il n'en faut pas conclure qu'il est en opposition avec la « surnature ». Le moyen âge n'est-il pas là pour rappeler que l'art le plus religieux peut faire au naturalisme sa part et saint François, comme Fra Angelico, ne montrent-ils pas que le naturalisme et le mysticisme que l'on oppose généralement peuvent parfaitement se concilier? L'auteur a-t-il donc composé ce gros livre uniquement pour modifier l'épithète par laquelle se conclut un chapitre sur l'art de la Renaissance? Il est à penser plutôt que, devant passer en revue les principaux thèmes de l'iconographie chrétienne dans la peinture italienne des XV^e^ et XVI^e^ siècles, il a voulu jeter sur le tout la lumière uniforme d'une idée générale. Cette idée est donc que l'art de la Renaissance est, comme celui du moyen âge, d'inspiration religieuse. Cette concession peut être faite à l'auteur. L'ouvrage se lirait avec plus d'agrément s'il était plus bref et s'il se ressentait moins du verbalisme scolastique et de l'éristique d'école. L'auteur soutient sa thèse un peu suivant la méthode des anciennes joutes scolaires; il ne se contente pas d'apporter avec sérénité un témoignage; il lui faut surtout argumenter contre un adversaire. Ces batailles verbales étonnent le lecteur pacifique, sans toujours le réveiller.

Dans son livre sur l'art chrétien à la fin du moyen âge, M. Mâle voulait que l'on remontât jusqu'à l'origine des ordres mendiants pour retrouver les sources sentimentales de cet art. M. Louis GILLET a voulu faire ce beau voyage et il a publié sur ce sujet dix savantes leçons professées par lui à l'Institut catholique, sous les auspices de la Société Saint-Jean[1]. C'est donc l'art à la fin du moyen âge et jusqu'au XVII^e^ siècle, vu « en fonction » des Franciscains et des Dominicains, qui nous est présenté brillamment dans ce livre. Comme ces ordres ont des occasions nombreuses de toucher à l'art — soit qu'un frère ait de son pinceau peint la Vie de Jésus ou de la Vierge, comme Fra Angelico, ou qu'il ait de sa plume décrit des œuvres d'art comme le mystérieux auteur du Songe de Poliphile, ou qu'il ait du haut de la chaire, comme Savonarole, traité de l'influence morale ou religieuse des sculpteurs et des peintres, ... — bref, on peut faire un tableau assez complet d'une période artistique sans presque jamais perdre de vue les moines mendiants. Ils se trouvent ainsi placés naturellement au centre de l'histoire de l'art, et l'on accepte insensiblement cette idée qu'ils en sont l'élément prin-

1. Louis Gillet, *Histoire artistique des ordres mendiants*. Paris, Laurens, 1913.

Digitized by Google

cipal. Une telle conception est d'ailleurs fort admissible si l'on accepte l'axiome invisible et présent du système de M. Mâle, d'après lequel les arts plastiques ne sont que la floraison naturelle et spontanée de la vie religieuse, et si les formes d'art ne doivent pas être expliquées autrement que par l'inspiration religieuse. Mais d'ailleurs peut-être ne faut-il pas prendre tout à fait au pied de la lettre cette thèse; peut-être n'y a-t-il dans ce parti pris de mettre partout du mendiant qu'un procédé d'exposition, une occasion pour passer en revue l'art d'une époque avec une idée directrice nouvelle. Peu importe d'ailleurs la nature du lien qui relie les chapitres si ces chapitres en eux-mêmes sont excellents. On connaît la manière brillante de M. Louis Gillet. Il y a dans ce livre maintes pages de style éclatant et de sensibilité vibrante; on ne peut rien imaginer de plus joli et de plus frais que des développements sur Giotto ou sur Fra Angelico. Quant à la thèse sur l'influence même des mendiants, elle apparaît à peu près autant que le fil ténu qui relie les perles d'un collier; on peut couper le fil, rompre le collier, les perles ne perdent rien de leur valeur ni de leur beauté.

C'est quand on parle d'un peintre comme Fra Angelico que la tentation doit être grande de faire de la peinture un simple reflet du sentiment religieux. Devant une telle œuvre, l'art tout entier semble tenir dans l'inspiration. M. Alfred Pichon[1] s'est bien gardé de succomber à cette tentation et, pour expliquer l'œuvre de Fra Giovanni, il ne s'est pas contenté de rappeler qu'un ange descendait du ciel pour achever ses peintures tandis qu'il dormait. Il a parfaitement noté, défini la place du frère Angélique dans ces équipes de dessinateurs et de peintres qui, au cours du XV^e^ siècle, partirent à la découverte des lois de l'espace et des apparences de la vie. Le peintre de San-Marco est un des plus actifs ouvriers de l'art nouveau, comme Uccello et Castagno. Sa grandeur est d'avoir su trouver les formes les plus parfaites que l'on pût concevoir de son temps pour exprimer une émotion sainte qui n'est qu'à lui. L'auteur du livre, de son côté, unit les dons les plus variés et les plus opposés qui étaient nécessaires pour bien saisir les divers aspects du saint artiste sans le trahir. Il est l'excellent historien, l'érudit curieux qui connaît les témoignages et sait les critiquer, pour composer le récit le plus vraisemblable d'une existence obscure; il est l'artiste qui sait analyser un dessin et un tableau et qui sait que, dans l'œuvre d'un peintre, fût-il un saint, la ligne d'une bouche, la courbe d'une nuque, d'un pli, la perspective d'un plafond ou d'une colonne priment en impor-

1. Alfred Pichon, *Fra Angelico* (collection des « Maîtres de l'Art »). Paris, Plon, s. d.

Digitized by Google

tance toutes les légendes dorées ou non dorées; il est enfin l'écrivain qui sait donner au récit la poésie et le charme vivant et trouver les termes frais et limpides pour caractériser la couleur et la tendre émotion de Fra Angelico.

Une nouvelle collection de brèves monographies commence à paraître, publiée par l'active maison Laurens; son titre : *l'Art et les Saints*[1], semble promettre des études iconographiques; on y trouve en effet des biographies où passent les traits principaux de l'histoire où de la légende et de nombreuses illustrations empruntées à l'art de tous les pays et de tous les temps. Malheureusement, l'illustration et la narration ne s'appuient pas l'une sur l'autre autant qu'on pourrait le désirer; le biographe ne s'est pas beaucoup préoccupé de nous expliquer la formation de cette iconographie qu'il met sous nos yeux. Pourtant rien ne serait attrayant comme de suivre les formes successives de la foi dans les images diverses qu'elle a inspirées. L'hagiographie est ici l'auxiliaire indispensable de l'histoire de l'art; bien connaître la légende dorée est indispensable pour comprendre les innombrables peintures et sculptures qui mettent sous nos yeux la vie des saints. Mais en retour rien n'est curieux comme de constater l'action en retour de l'image sur la légende. Les images, suivant le vœu de nombreux théologiens, ont été pour la masse des fidèles le livre véritable; les statues ont été regardées par des foules qui ne savaient pas lire. Comment ces images n'auraient-elles pas pris une valeur par elles-mêmes? Les légendes de saints qui avaient comme supports des sculptures ou des peintures ont continué à « travailler » par le fait seul qu'elles retenaient l'attention des fidèles, et ce sont les accessoires de ces images qui, plus ou moins bien compris ou interprétés, ont servi de point de départ à des amplifications ou à des déformations de la légende.

Voici par exemple l'histoire de saint Nicolas que M. MARGUILLIER présente avec beaucoup d'agrément. On nous raconte d'abord la partie historique de cette biographie pour ajouter ensuite les nombreux traits légendaires qui sont venus l'amplifier. Le fondement historique c'est, par exemple, l'épisode qui nous montre le saint jetant les trois bourses qui doivent aider un pauvre homme à sauver ses trois filles de la misère et de la prostitution. Les légendes accessoires, nées on ne sait quand, ni comment, ce sont les épisodes

1. « L'Art et les Saints ». Paris, Laurens; 6 vol. parus : *Sainte Catherine*, par Henri Brémond; *Sainte Thérèse*, par Henri Guerlin; *Saint Louis*, par A.-D. Sertillanges; *Saint Martin*, par Henry Martin; *Saint Nicolas*, par Auguste Marguillier; *Sainte Geneviève*, par A.-D. Sertillanges.

Digitized by Google

de saint Nicolas sauvant trois prisonniers injustement accusés et surtout ramenant à la vie les trois malheureux enfants mis en conserve dans le saloir. Le P. Cahier a déjà conjecturé que les trois enfants du saloir sont sans doute les mêmes personnages que les trois prisonniers. Il ne serait pas impossible aussi que les deux légendes fussent également dérivées de l'histoire des trois jeunes filles dotées par la charité du saint. Rien de plus vraisemblable que cette dérivation de légendes d'une même image représentant le saint ayant à ses pieds les trois petites figures qu'il a sauvées. — La vie de sainte Catherine, narrée avec esprit par M. Brémond, suggère également cette pensée que l'image est à l'origine de la légende. L'auteur insinue déjà que la roue qui caractérise la sainte en rappelant son supplice pourrait bien n'avoir été à l'origine que la sphère qui dans l'iconographie byzantine symbolisait la science de cette sainte qui réfutait les docteurs. Quelques images de la sainte tenant en main une roue très petite — celle de Montmorillon, celle de Simone di Martino à Assise — permettent de conjecturer que l'anneau de ses fiançailles mystiques avec l'enfant Jésus pourrait bien n'être qu'une interprétation imprévue d'une vieille image mal comprise. Les images ont leur destin, comme les livres; nous sommes encore bien loin d'avoir reconnu tout ce qu'elles ont donné à l'imagination populaire.

Un petit livre de M. Abel Fabre[1] n'est qu'une esquisse rapide d'un très beau sujet; il est constitué de notes sur les principaux peintres qui ont au XIXe siècle continué la tradition de la peinture religieuse, et rien n'est intéressant comme de suivre les efforts de cet art pour renouer avec cette religion chrétienne dont il est né, dont il s'est séparé et à laquelle il veut se rattacher. Les artistes du XIXe siècle qui ont travaillé à cette réconciliation sont en général assez peu connus et beaucoup de leurs œuvres dans nos églises modernes contribuent à maintenir le discrédit sur les efforts. Comme toujours un jugement d'ensemble risque d'être injuste; surtout lorsqu'on s'est donné pour tâche de comprendre le plus possible pour élargir le champ de ses sympathies et de ses admirations — et c'est bien une des meilleures raisons d'être de l'histoire de l'art — il ne faut rien négliger de ce qui peut éclairer pour nous la formation des héros qui accaparent notre attention; il y a avant eux, il y a au-dessous d'eux quantité de maîtres moins heureux et moins doués, mais dont les efforts ont contribué à la réussite de l'œuvre géniale que nous voulons seulement connaître. Chassériau, Puvis de Chavannes, Maurice Denis ne sont pas des isolés; il vaut la peine de se

1. Abel Fabre, *Pages d'art chrétien*. Paris, librairie de la Bonne presse, 1913.

Digitized by Google

pencher vers tous les *minores* sur lesquels ils se sont appuyés pour atteindre aux sommets.

C'est donc autour d'un magnifique sujet que tournent les notices de M. Abel Fabre sur les élèves d'Ingres, l'école de Beuron et les décorateurs contemporains depuis Puvis jusqu'à M. Maurice Denis. Celui qui entreprendra de le traiter aura l'occasion, à ce qu'il semble, de montrer comment une manière de voir et de peindre peut se transformer sous l'influence de conditions extérieures à la peinture et dans quelle mesure l'évolution de l'art réfléchit les états successifs de la foi.

La première question est une question de technique et de style. Comment la peinture, à force de « naturalisme », a-t-elle cessé d'être utilisable dans la décoration? Comment la technique de l'huile a-t-elle peu à peu éliminé les qualités de la fresque? Cette incompatibilité entre le tableau qui copie le réel et la décoration qui fait jouer des images fictives a obligé les peintres du XIXe siècle à rechercher des effets pittoresques divergents; quand on en arrive au naturalisme d'un Courbet, l'idéalisme d'un Puvis surgit par contre-partie avec une sorte de nécessité. Au temps des grands Vénitiens du XVIe siècle, la peinture rencontra des difficultés de même ordre lorsque Titien, qui peignait, d'après nature, des modèles vivants, voulut en peupler de grandes compositions murales. Avec quels bonheurs la difficulté fut résolue par les Vénitiens, on le voit dans l'œuvre de Véronèse et de Tiepolo; mais dans celle de Titien et de Tintoret on peut noter par contre comment un certain naturalisme ne va pas sans alourdir une grande composition décorative. On sait également avec quel résultat inégal les Bolonais ont tenté la conciliation entre la vérité et la fiction, entre le vrai et le décoratif. La médiocre estime dont jouit cette école dans l'histoire de l'art tient pour une grande partie au désaccord qui reste fort apparent dans ce qu'on pourrait appeler le compromis bolonais. Ce sera l'honneur d'Ingres et de ses continuateurs d'avoir compris que la peinture peut prendre deux directions fort divergentes, l'une qui mène vers Ribera, Caravage, Courbet, etc., l'autre qui fait remonter, par Poussin, Raphaël, jusqu'à Giotto. Il n'est pas possible de suivre les deux routes en même temps. Ingres a donc un jour montré qu'il fallait effacer le relief des formes, fixer les figures en des attitudes tranquilles, supprimer le clair obscur pour retrouver la sérénité et la beauté de la décoration murale. L'*Apothéose d'Homère* est la reprise d'une manière qui, en se développant, nous donnera l'œuvre de Puvis de Chavannes. Il ne reste plus qu'à montrer comment les conquêtes pittoresques du XIXe siècle et, en particulier, l'analyse de

Digitized by Google

la nature et de la lumière sont venues enrichir la vision plus sommaire des anciens fresquistes.

Le second problème posé par la renaissance de la décoration religieuse est un problème iconographique et il intéresse jusqu'à l'histoire du christianisme. Ce n'est pas seulement entre la muraille et le naturalisme qu'il y a incompatibilité; il y a un antagonisme aussi profond entre la vision naturaliste et le « merveilleux » chrétien. Qu'on se représente l'état d'esprit d'un Delacroix peignant la *Lutte de Jacob avec l'ange* ou *Héliodore chassé du temple*, qu'on se demande quels étaient exactement le degré, la qualité de sa croyance dans ces deux « histoires » et l'on comprendra combien le problème était pour lui plus difficile à résoudre que pour un Fra Angelico ou même un Raphaël. Pour un art qui copie la nature, représenter le surnaturel est une tâche aussi épineuse que pour une philosophie empirique l'admission du miracle. Nos peintres religieux résolvent le problème avec plus ou moins de bonheur. Une solution consiste à ne retenir des livres saints que le côté historique et humain. La présence du divin ne se reconnaît qu'à l'intensité du sentiment et parfois, plus ou moins discrètement, par quelque étrangeté d'éclairage. Dans cette manière, les figures du Christ et des saints sont de purs portraits à peine transfigurés par la poésie de la lumière comme chez Rembrandt. Cette peinture religieuse n'est que l'illustration des Évangiles lus par un moderne; elle peut se concilier avec la couleur historique et suit le sort général de « la peinture d'histoire ».

Il est une autre peinture religieuse qui suppose la foi ingénue des âges antérieurs à la critique et au rationalisme. Pour raconter les miracles de la légende dorée sans sourire, il faut la candeur d'un Fra Angelico; il faut imiter les gentillesses naïves du parler enfantin. C'est ainsi que des élèves très intelligents d'Ingres, comme Amaury Duval, ont senti que certaines scènes de miracles ou de martyres ne pouvaient être placées sous nos yeux qu'en reprenant les gaucheries de certains « primitifs ». Il y a un peu de cette simplicité voulue dans la peinture de Puvis de Chavannes; il y en a beaucoup plus encore dans celle de M. Maurice Denis. C'est à l'artiste de mesurer la dose d'affectation que peut supporter son public; dans l'art, et surtout dans l'art religieux, il y a toujours du conventionnel; mais il faut que l'artiste ne passe jamais la mesure. Quand on arrive au point où l'art montre trop ouvertement l'artifice, le charme est rompu et nous ne pouvons plus prendre au sérieux un jeu dont on nous a laissé voir la puérilité.

Enfin, une troisième solution consiste à chercher une conciliation entre les manières de peindre traditionnelles et des manières de pen-

Digitized by Google

ser modernes, et c'est la plus fréquente. L'école de Beuron, comme Hippolyte Flandrin, n'archaïse pas au point d'imiter la gaucherie des primitifs. Les peintres de cette école se contentent d'employer un style dépouillé de sensations réalistes, une langue abstraite et de syntaxe très pure. Dans cette nudité correcte, dans cette sagesse froide, il est impossible de ne pas sentir une certaine élévation de sentiment qui peut passer pour de l'inspiration religieuse. On dirait une transcription en phrases savantes du vocabulaire très simple des évangiles. L'écueil de cette manière est l'indigence et l'ennui. L'ascétisme en peinture est une vertu trop facile pour qu'elle mérite toujours d'être sanctifiée.

Quoi qu'il en soit, d'une étude rapide des rapports de la peinture et de la foi religieuse au XIX^e^ siècle, il résulte que la religion n'est plus guère l'inspiratrice de l'art et que les peintres quand ils veulent décorer nos églises d'images appropriées sont bien souvent astreints à contrarier l'évolution normale de la peinture. Il n'y a point à s'étonner d'un semblable désaccord à notre époque. On pourrait même se demander si, pour les siècles antérieurs, nous n'acceptons pas trop facilement de croire que les arts plastiques reflètent fidèlement les formes de la pensée contemporaine.

XVIII^e^ SIÈCLE. — C'est toujours un problème pour l'historien de savoir s'il doit donner aux hommes et aux choses l'importance qu'elles ont eue pour les contemporains, ou celle parfois bien différente que leur attribue la postérité. Ainsi l'histoire littéraire s'attarde beaucoup moins aux tragédies de Voltaire qu'à ses traités philosophiques, et pourtant Voltaire comptait assurément beaucoup plus sur *Mérope* que sur *Candide* pour obtenir l'admiration de la postérité. En histoire de l'art, et particulièrement en peinture, les renversements des valeurs sont plus frappants encore qu'en histoire littéraire. La peinture du XVIII^e^ siècle français, si fort en faveur aujourd'hui auprès des amateurs et du grand public, par qui nous paraît-elle représentée? Par Watteau, Boucher, Chardin, La Tour, Fragonard, Greuze. Sans doute, chacun de ces peintres a connu le succès de son vivant. Mais, sauf Boucher, qui eut figure de chef d'école, ces maîtres ne parurent au XVIII^e^ siècle que des artistes secondaires parce qu'ils n'étaient pas des « peintres d'histoire » ; or, la peinture d'histoire depuis l'institution de l'Académie royale de peinture et de sculpture était le genre noble par excellence, celui qui classait les peintres parmi les maîtres. Ainsi un poète devait-il, pour obtenir le succès du meilleur aloi, se faire applaudir au théâtre comme poète tragique. Les nombreuses peintures qui remplissaient

Digitized by Google

les salons bisannuels du XVIII^e siècle étaient donc des décorations mythologiques et des peintures d'histoire. Aujourd'hui, elles restent dans nos musées comme toiles de remplissages; elles sont reléguées dans les hauteurs, près du plafond, avant de passer dans les greniers. Que l'historien n'oublie donc pas que ces œuvres maintenant dédaignées ont représenté la production courante de l'École française et qu'il y faut chercher la continuité de notre histoire artistique; c'est là que l'on suit la tradition qui relie Le Brun à David par-dessus le temps de fantaisie, de caprice et de volupté que fut la première moitié du XVIII^e siècle. C'est dans la seconde moitié du siècle que M. Jean LOCQUIN[1] a suivi cette peinture d'histoire; cette période correspond à une reprise graduelle du goût classique et de la sévérité académique qui mènent peu à peu à l'œuvre de David. Son livre nous conduit des institutions aux hommes, et cette méthode est toute naturelle quand les hommes sont, comme ici, des personnalités peu originales. Dans les œuvres de ces peintres, qui vont des Van Loo à Vien, on ne trouve guère plus que ce que promettent les institutions, rien de plus que ce que l'enseignement a mis en eux. La peinture est vraiment déterminée par les conditions qui l'entourent, et il faut convenir cette fois que le plan du travail de M. Locquin, qui analyse les institutions pour arriver aux écoles et aux œuvres, est bien à l'image de son sujet. Ses qualités de probité et de mesure conviennent également à l'analyse de cet art de bons élèves.

Il est vraiment inexplicable combien cette période de l'art ultra-classique, caractérisé par l'école de David, offre d'attirance aux historiens de l'art français. L'art sous la Révolution et l'Empire, Quatremère de Quincy, la Renaissance de l'antiquité et combien d'autres livres d'érudition chevauchant les uns sur les autres viennent périodiquement citer les dissertations esthétiques et les correspondances abondantes de ces temps idéalistes et paperassiers. Cette prédilection est d'autant plus étonnante que l'auteur ne manque jamais de manifester une vive hostilité à ce rationalisme intempérant. Et l'on se demande quelles raisons cachées peuvent bien appeler nos historiens vers un art qu'ils n'aiment pas et qui n'a plus le charme du mystère. Il serait fâcheux qu'ils se laissassent déterminer uniquement par la facilité de la documentation, car il n'y a pas de lieux où l'on oublie plus facilement les œuvres d'art que dans les dépôts d'archives.

Pour étudier cette reprise de la dévotion archéologique qui a sévi

1. Jean Locquin, *la Peinture d'histoire en France de 1747 à 1785*. Paris, Laurens, 1912.

Digitized by Google

à la fin du XVIII[e] siècle en Europe, M. L. HAUTECŒUR[1] s'est placé à Rome. Il est bien ainsi au centre du foyer d'où rayonnait la religion de l'antiquité. Rome était alors plus que jamais le rendez-vous des artistes, des archéologues et des touristes. A cette date, l'art européen tendait à l'unité par-dessus les frontières nationales et la vraie capitale de cet art cosmopolite était naturellement la Ville-Éternelle. Il n'y a donc pas de meilleur point d'observation pour étudier cette période que la colline du Capitole. Parmi plusieurs travaux sur le néo-classicisme, la meilleure originalité de celui-ci est ce déplacement de l'observatoire de l'historien. L'art français se trouve ainsi tout naturellement remis à sa place dans l'ensemble de l'art européen, et cette place reste d'ailleurs prépondérante.

Dans un livre de ce genre, il serait vain de contester l'un ou l'autre détail; ce n'est ni dans les faits qu'il apporte, ni même dans ses conclusions qu'il doit être critiqué, mais seulement dans la méthode qu'il applique et dans la conception même que l'auteur se fait d'un mouvement artistique. Dans cette dissertation compacte, bourrée de petits faits qui convergent vers cette idée que l'esprit européen, durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, était de plus en plus préoccupé par les choses de l'antiquité, la conclusion doit être sans doute que les artistes archaïsants de l'époque de David ne sont que la conséquence de tant de petites causes.

Je sais bien que l'on risque de paraître jouer du paradoxe quand on vient dire que toutes ces explications historiques n'expliquent en somme rien du tout. Pourtant, non seulement on recommence l'éternel sophisme du « post hoc ergo propter hoc », mais surtout on abuse de la confusion de nos idées sur la causalité pour nous faire croire que les faits les plus étrangers aux arts plastiques peuvent cependant commander l'évolution d'un style. En admettant que cette conception soit justifiée et qu'il soit possible de faire entrer l'histoire entière, sans parler de la géographie, dans les causes qui déterminent les formes artistiques, ne devrait-on pas cependant réserver une place prépondérante aux œuvres d'art elles-mêmes pour expliquer l'évolution de la plastique?

L'auteur connaît les bonnes méthodes de recherches et d'exposition. Il sait choisir le texte probant et ramasser un grand nombre de faits et de noms pour étayer une idée. Pourtant le rôle de Rome n'aurait-il pas été défini d'une manière plus concrète si l'auteur avait cherché des preuves dans les monuments plutôt que dans les documents? Cette méthode lui était d'autant plus facile qu'il a vécu au

1. Louis Hautecœur, *Rome et la Renaissance, de l'antiquité à la fin du XVIII[e] siècle*. Paris, Fontemoing, 1912.

Digitized by Google

milieu des œuvres auxquelles les artistes de la fin du XVIIIe siècle sont venus demander l'inspiration. Les documents, si probants et si nombreux qu'ils soient, n'atteignent qu'à une détermination très approximative des formes artistiques, et la preuve en est que les conditions historiques que l'on invoque pour expliquer la formation du style artistique de 1800 ne sont pas tellement différentes de celles qui ont préparé chez nous l'art de Versailles ou même celui de Fontainebleau. A chacune de ces époques, le voyage en Italie et l'étude de l'antique étaient des obligations et cependant la réaction sur les artistes de Fontainebleau, de Louis XIV ou de l'Empire était fort différente. Il faudrait nous expliquer pourquoi le même culte de l'Apollon du Belvédère et de la Diane chasseresse aboutit à des types de beautés aussi dissemblables. N'est-ce pas que le mot d'« antiquité », comme celui de « nature », désigne un monde immense et divers où chaque génération découvre ce qu'elle désire trouver? Il ne suffit pas de rappeler qu'un artiste a vécu à Rome pour nous faire savoir ce qu'il a pu en rapporter. Ce qu'il faut nous dire surtout, c'est, d'après ses œuvres, quels modèles il s'est plu à imiter.

La terminologie dont nous nous servons en histoire de l'art n'est d'ailleurs pas sans danger; elle donne parfois l'illusion d'une certaine précision extérieure qui, à l'examen, se trouve être inexacte. En voici un exemple : pour montrer le développement des « doctrines académiques », l'auteur énumère un grand nombre d' « académies de peintures » qui se sont fondées au cours du XVIIIe siècle. N'est-ce pas jouer sur les mots? Sous l'ancien régime — et quelquefois de nos jours encore — une académie n'est qu'une école, un atelier de peinture; les maîtres qui « posent » le modèle et font les corrections ne sont pas nécessairement des doctrinaires de « l'académisme ». L'Académie royale de Paris, qui exerça une sorte de direction sur les Académies de province, n'a pas enseigné exclusivement l'idéalisme antiquisant qui devait conduire à David, puisque David lui-même a commencé, comme ses maîtres, en peignant à la manière de Boucher et qu'il n'a pas pu faire triompher sa manière « idéale et antique » sans entrer en lutte contre les héritiers de Boucher qui régnaient à l'Académie. Cette Académie, qui nous paraît aujourd'hui avoir régenté le goût, ne s'est-elle pas contentée le plus souvent de l'enregistrer, avec une certaine lenteur à évoluer, comme il convient dans les temps où les styles se succèdent plus rapidement que les générations?

Quand aujourd'hui on feuillette l'histoire de la peinture en Italie, de Stendhal, il est difficile de ne pas ressentir quelque déception.

Digitized by Google

Les termes même du titre donnent des promesses dont aucune n'est tenue par le texte. Ce n'est guère une « histoire »; il y est question de « peinture » quelquefois et plus souvent de bien des choses étrangères à la peinture; enfin ce n'est pas l'Italie, mais Florence, et une période seulement de Florence, qu'étudie Stendhal. La composition de l'ouvrage est plus que fantaisiste; on y trouve bout à bout des réflexions morales, historiques, des pages de manuels, des notes de touriste; le tout est groupé en petits paquets que l'auteur appelle chapitres et auxquels il donne un numéro pour faire croire à un ordre méthodique. Après quelque cent pages de réflexions sur tout et sur rien, Stendhal s'arrête et commence ainsi son étude de Michel-Ange : « Il fallait ces idées pour juger Michel-Ange, maintenant tout va s'aplanir. » A tout instant, le livre laisse ainsi soupçonner une mystification. Ce n'est pas seulement dans le plan qu'il y a de l'obscurité ou du désordre; le style abrupt, gauche, presque toujours d'une incurable platitude, laisse aussi bien des doutes sur les intentions de l'écrivain[1]. On croirait parfois qu'il ne s'est même pas donné la peine de se relire. Il annonce expressément qu'il parlera plus tard de Raphaël et de Corrège, mais qu'il lui faut en finir avec les Florentins « avant d'en venir à ces hommes divins ». Nous chercherions vainement « les hommes divins » dans la suite du volume. Stendhal s'est fatigué avant de les atteindre.

A tous ces griefs et à bien d'autres, il faut ajouter ceux que M. Paul Arbelet a développés dans une thèse récente[2]. Le titre même de l'ouvrage en donne l'idée directrice. M. Arbelet montre que, dans la plupart de ses chapitres, tout au moins dans les chapitres « historiques », ce livre n'est qu'une transcription, ou même une traduction inavouée, des auteurs italiens. Pour les peintres antérieurs au XVI^e^ siècle, Lanzi est suivi pas à pas et à peine démarqué; pour Michel-Ange, la biographie de Condivi est tout simplement reproduite; si bien que ce livre, dans ce qu'il a de plus solide, se trouve n'être qu'une accumulation de plagiats. M. Arbelet qualifie sévèrement cette méthode un peu facile et il pourchasse avec acharnement Stendhal dans chacun de ses larcins. Le délit est toujours flagrant et il est même aggravé par quelques petites ruses au moyen desquelles Stendhal cherche à les dissimuler; ainsi cite-t-il avec complaisance les auteurs auxquels il doit peu ou rien et passe-t-il volontiers sous

1. Dans son journal, dont des extraits ont été publiés par M. Arbelet, Stendhal, dès le début, se plaint du style tendu de ceux qui visent au génie, comme M^me^ de Staël, et il ajoute qu'il se donne par compensation le plaisir d'écrire des pages de phrases plates. Il pense trop à son plaisir et pas assez au nôtre.

2. *L'Histoire de la peinture et les plagiats de Stendhal.* Paris, C. Lévy, 1914.

Digitized by Google

silence celui qu'il a sous les yeux, sous la main et qu'il est en train de transcrire presque mot pour mot. Évidemment ces nouveaux torts de Stendhal diminuent encore le mérite de son livre. Pourtant, M. Arbelet commet lui-même une erreur d'appréciation en traitant cette affaire comme un « procès littéraire », comme s'il s'agissait d'apprécier l'originalité d'une œuvre d'imagination. Si, dans ses romans de *la Chartreuse* ou de *le Rouge et le noir*, Stendhal était pris en flagrant délit de plagiat, la valeur de ces deux œuvres nous en paraîtrait fort diminuée et la situation littéraire de l'auteur en serait fort compromise. Mais il suffit d'un coup d'œil sur l'*Histoire de la peinture* pour voir qu'en la plupart de ses chapitres elle se présente comme un manuel historique assez succinct, un résumé des notions acceptées de son temps sur les peintres d'Italie. On comprend alors comment Stendhal a pu trouver naturel de transcrire des pages de ses prédécesseurs. Ce qu'il leur prend ne lui semble pas une « propriété littéraire » mais une « matière historique » qui est à tous. Stendhal n'est pas l'initiateur de cette méthode; il est seulement allé un peu loin dans le sans-gêne, avec l'audace tranquille d'un amateur et l'ingénuité d'un débutant. Mais au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, quand l'histoire de l'art ne consistait guère qu'à raconter des biographies, alors que les sources de ces biographies n'étaient pas fort nombreuses, les historiens se copiaient les uns les autres avec sérénité; et l'on voyait passer les mêmes anecdotes, les mêmes développements dérivés d'un même texte initial durant plusieurs générations d'historiens; l'honnête Félibien et le sage d'Argenville ne se gênent guère pour transcrire textuellement une page de Vasari sans nous le dire, et après eux des sous-Félibiens et des succédanés d'Argenville reprennent le procédé. En somme, sur ce point, Stendhal est dans la tradition.

Sur d'autres, il ne l'est point, et c'est ainsi que, malgré ses graves lacunes, il s'impose comme un témoignage d'une haute valeur. Les livres d'histoire — quand ils sont anciens — nous intéressent soit parce qu'ils ont ajouté à nos connaissances, soit parce qu'ils sont un témoignage sur le temps pour lequel ils ont été écrits. Le livre de Stendhal, qui nous apprend si peu, si nous voulons connaître l'art italien, devient fort précieux, si nous voulons savoir comment a été peu à peu découverte, explorée et comprise par les Français du XIX^e^ siècle la peinture italienne du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. L'histoire de l'art n'est pas seulement significative par les formes anciennes de la beauté qu'elle nous fait connaître, elle l'est aussi par les jugements successifs qui ont été portés sur les artistes et par la manière que chaque époque a eue de s'intéresser à leurs œuvres.

Digitized by Google

Stendhal est un des premiers hommes qui aient eu chez nous une conception historique dans l'étude de l'art. Pourtant on sent — il le dit — qu'il pense, comme les plus fervents idéalistes de son temps, que la beauté parfaite a été atteinte par l'école bolonaise et même par les meilleurs maîtres de l'école de David, Guérin ou Gérard. Malgré cette croyance en un type de beauté idéale, Stendhal fait un effort pour retrouver dans les œuvres primitives la beauté périmée et il parle avec une sympathie nuancée, parfois avec beaucoup d'exactitude, des peintures du XIV^e^ siècle. Son mérite est grand et son attitude fort originale. Vasari lui-même n'avait pas cette intelligence historique. Sans doute, il parle des premiers maîtres avec sympathie et intelligence; mais la bienveillance est chez lui si générale, si banale, qu'il ne paraît pas distinguer entre les générations successives. L'expression de ses admirations est d'une continuité trop égale pour nous permettre de penser qu'il distingue entre les époques et les styles. Stendhal, qui pense comme son temps que le « beau idéal » a été atteint par l'école de David, conserve cependant une intelligence assez souple pour comprendre l'art primitif et sympathiser avec lui. Comme cet effort lui coûte, il lui arrive parfois de l'avouer : « Aujourd'hui que j'ai visité une quantité suffisante de Cimabue, je ne ferais pas un pas pour les revoir. Je les trouve déplaisants. Mais la raison me dit que sans Cimabue nous n'aurions peut-être jamais eu l'aimable Andrea del Sarto, et je ferais vingt lieues avec plaisir pour voir une seconde Madonna del Sacco. » Passons sur la « quantité de Cimabue » que Stendhal prétend avoir vus. Peut-être n'en a-t-il jamais vu; mais peu importe; on appelait alors un Cimabue toute peinture intermédiaire entre le style byzantin et la manière giottesque. Stendhal veut dire qu'il a fait un grand effort pour regarder avec soin des images qui ne lui plaisaient guère et que maintenant il revient à son plaisir. Il est bon ainsi que l'effort d'intelligence historique n'aille pas jusqu'à effacer les prédilections de notre goût naturel, jusqu'à supprimer en nous la faculté de préférer, c'est-à-dire d'aimer[1].

On sait que Taine doit beaucoup à Stendhal. La *Philosophie de l'art* sur bien des points ne fait que mettre sous une forme éclatante des idées gauchement exprimées dans l'*Histoire de la peinture*.

1. Stendhal écrit : « Dans tous les arts, quand l'homme est mécontent de son ouvrage, il va du *grossier* au moins grossier, il arrive au *soigné* et au *précis*, de là il passe au *grand* et au *choisi* et finit par le *facile*. » Pour un homme qui ne connaissait ni les *Korai* du premier Parthénon, ni les sculptures romanes, ce n'est pas mal vu et, sous sa forme un peu désuète, une telle phrase dénote une réelle intelligence de l'évolution des styles.

Digitized by Google

La thèse sur l'influence du milieu s'y reconnaît, ce qui n'est pas pour surprendre; — à cette date, elle commençait à devenir banale; — mais ce qui est déjà mieux, on y voit développée la thèse sur l'influence du moment, c'est-à-dire de l'état politique et social. Elle s'exprime parfois d'une manière absurde; on ne l'en reconnaît que mieux au passage. Exemple : « La peinture sera donc toujours médiocre dans les monarchies absolues. Si le hasard y fait naître un Poussin, il ira mourir à Rome. La monarchie constitutionnelle lui serait assez favorable... » Du chaos des réflexions de Stendhal, il ressort en effet cette théorie que les beaux-arts ont besoin pour vivre d'un régime de liberté. — Enfin, il est également aisé de reconnaître la thèse sur l'influence de la race. Des affirmations comme celles-ci annoncent aussi Taine, avec ses développements sur l'individualité et la *virtu* italienne : « Dans mon système, avec des cœurs avilis, on peut bien faire des érudits, mais non des artistes. » Ou encore : « Les passions font la possibilité comme le sujet des beaux-arts. » On retrouve même chez Stendhal le procédé littéraire par lequel cette idée se développe avec tant de couleur chez Taine. Dans son introduction, des histoires d'amour et d'assassinats annoncent des descriptions de tableaux. Le procédé littéraire a été repris aussi par l'auteur de la philosophie de l'art. Stendhal avait écrit : « C'est dans ces siècles des passions et où les âmes pouvaient se livrer franchement à la plus haute exaltation que parurent tant de grands peintres... » A sa suite, Taine, exploitant sans discrétion les mémoires de Benvenuto Cellini, semble toujours nous affirmer qu'un homme qui a le couteau facile possède les qualités primordiales pour être un artiste de génie. Il a même trouvé dans Stendhal le rapprochement de Napoléon avec le *condottiere* de grande envergure.

Si donc l'*Histoire de la peinture* doit beaucoup, comme le fait remarquer M. Arbelet, aux ouvrages qui l'ont précédée, les histoires qui l'ont suivie lui doivent encore davantage. Dans son désordre négligé de pensée et de forme, ce petit livre présente ce grand intérêt d'être « en avance » sur son temps.

Je regrette fort qu'une analyse précédemment parue dans la *Revue historique* (t. CXXX, p. 308) ne me permette pas d'étudier à nouveau ici la belle thèse de M. Focillon sur Piranèse. Je peux tout au moins dire combien on trouve de plaisir à sa lecture. En dehors même de tout ce qu'elle contient, cette thèse présente cette grande originalité qu'elle est d'un écrivain. Pour réussir cette œuvre, il n'a pas fallu seulement du talent, il a fallu presque du courage, car un discrédit pèse sur tout ce qui paraît être de la « littérature ».

Digitized by Google

C'est une des difficultés et un des attraits de l'histoire de l'art que la qualité du style n'y soit pas indifférente. L'indigence de notre langage esthétique et son inévitable imprécision expliquent pour beaucoup comment elle est en retard sur les autres sciences historiques. La critique et l'histoire littéraires ont été plus précoces. Les critiques et historiens de l'art d'autrefois — sauf de très rares écrivains comme Roger de Piles ou Diderot — tournent court chaque fois que, voulant sortir de la pure analyse technique ou des épithètes d'appréciation, ils tentent de nous suggérer par des mots l'impression qu'ils ont ressentie devant un tableau. Alors les études sur les artistes ne consistaient qu'en des biographies agrémentées de qualificatifs destinés à les situer dans la hiérarchie des hommes de talent; les historiens ne connaissaient point d'autre moyen d'analyser une peinture que d'en raconter le sujet et d'en définir littérairement la psychologie des personnages. Nous avons au contraire un besoin impérieux d'atteindre au résidu de notre sentiment artistique après que nous en avons retiré l'intérêt du sujet et tout ce qui n'est pas exclusivement d'ordre plastique; c'est justement ce résidu, l'attrait original, intime, profond de l'œuvre d'art, que notre langage n'exprime qu'avec de grandes difficultés.

Quand on veut donc dans une étude faire entrer l'analyse de la beauté, on ne le peut qu'à la condition d'exprimer une émotion personnelle et l'on tombe alors dans la critique impressionniste qui est chose très redoutable. Quand il s'agit de littérature, cette critique est déjà fort difficile et de petit profit pour l'historien qui veut enregistrer seulement des vérités objectives et des notions indiscutables. Mais si l'on étudie l'art plastique, la difficulté est encore beaucoup plus grande. Elle l'est de toute la divergence qui sépare le monde des formes et celui des mots; elle se manifeste par une quasi-impossibilité à trouver un langage s'adaptant de manière adéquate à la plastique. Un critique littéraire peut bien parler d'un poète et d'un romancier en termes qui soient à la fois « impressionnistes » et précis. La transcription se fait à l'intérieur d'une même langue. C'est un écrivain qui apprécie un autre écrivain et peut lui emprunter sa terminologie. Mais au critique d'art il faut exprimer avec des mots ce que l'artiste n'a cru pouvoir dire qu'avec des formes et des couleurs. Il lui faut se composer un langage d'équivalences, et ce langage n'a jamais qu'une valeur personnelle; si bien que le critique, même quand il croit avoir traduit sa pensée exactement, n'est pas encore sûr qu'il sera compris.

On s'explique à la rigueur comment, devant la difficulté de donner une précision objective à l'analyse d'un sentiment, des historiens

Digitized by Google

préfèrent abandonner la partie et ne retenir dans leurs études que les circonstances historiques qui seules se prêtent à des connaissances exactes. Nous voyons ainsi une foule de travaux d'une excellente érudition, bourrés de faits précis, bien contrôlés, où l'on trouve tout, sauf l'œuvre d'art qu'il faudrait nous faire connaître. Ils sont d'une grande utilité; mais pour grand que soit le danger de divagation esthétique, il ne doit pourtant pas faire renoncer nos historiens à l'objet même de leur étude qui est l'art. Devons-nous donc sacrifier notre curiosité artistique ou nos scrupules d'exactitude? Ne semble-t-il pas qu'une science doive se contenter de l'exactitude dont elle est susceptible? Ne serait-il pas absurde que, pour vouloir suivre une méthode trop rigoureuse, une science abandonnât l'objet qui est le sien? Le travail d'érudition autour de l'œuvre d'art ne peut avoir d'autre fin que de nous aider à la mieux pénétrer. Si la recherche des circonstances historiques n'avait pas cette utilité, elle serait parfaitement vaine.

L'art relève surtout de l'imagination et de la sensibilité, tandis que l'histoire vise à la connaissance exacte. L'historien de l'art est ainsi tenu de concilier constamment ces deux manières qu'a notre esprit de réfléchir la réalité, l'émotion sentimentale et la réflexion intellectuelle : sentir et connaître. Les nuances du sentiment se concilient mal avec la rigueur de la connaissance; pourtant, on ne peut les omettre sous peine de confondre le médiocre et le beau. Ce sont ces nuances qui font la supériorité d'un artiste ou d'une œuvre et qui leur donnent le droit d'entrée dans l'histoire. C'est ainsi que le souci de bien écrire doit être approuvé chez un historien de l'art; si, ailleurs, de telles préoccupations peuvent sembler d'une coquetterie futile, en critique d'art, quand il s'agit de passer du *sentir* au *connaître*, c'est seulement par la précision du style et l'exactitude des nuances que l'on peut saisir les qualités plastiques ou pittoresques et traduire l'impression qu'elles font sur nous.

Collections nouvelles de monographies artistiques. — Dans ces vingt dernières années, la curiosité des historiens et du public s'est tournée beaucoup plus que par le passé vers l'art; le public cultivé de France, porté de préférence jusqu'à ce jour vers les jouissances littéraires, s'est laissé initier à l'histoire des monuments et des œuvres plastiques. Ce fut un temps de publications multiples sur les sculpteurs et les peintres et des collections de monographies sont venues au jour en grand nombre. Dans la bibliothèque d'un honnête homme qui « se tient au courant », le rayon des ouvrages neufs est généralement celui de l'histoire de l'art. Peut-être le per-

Digitized by Google

fectionnement des procédés de reproduction photographique et la facilité de fournir une illustration est-elle pour beaucoup dans l'abondance de cette production; ils ne l'expliquent pas complètement. Parfois, ces livres à belles images offrent aussi au lecteur un texte excellent. Même s'ils n'apportent pas tous des notions nouvelles, au moins aident-ils à répandre l'intelligence et l'amour d'œuvres parfois difficiles. Pour tel monument que l'on ne pouvait bien connaître, il y a quelques dix ou quinze ans, qu'après de longues recherches, il suffit aujourd'hui de feuilleter un volume joli à l'œil et léger dans la main.

Pour être à la portée d'un grand public, les arts plastiques doivent passer dans le commerce intellectuel par l'intermédiaire du livre. La littérature, la musique se présentent d'elles-mêmes, directement, sans l'intermédiaire de l'historien ou du critique. Pour celui qui reste dans son cabinet de travail, les monuments dispersés à la surface du globe, les œuvres conservées dans les églises, les collections et les musées doivent, s'il veut les retrouver à son gré, être représentés sur les rayons de sa bibliothèque. C'est ainsi qu'histoire de l'art, critique d'art, reproductions sont plus nécessaires à qui veut connaître l'art que l'histoire littéraire à qui étudie la littérature. C'est à cette propagation par l'image et son commentaire que s'est heureusement employée la librairie durant ces dernières années.

En même temps qu'ils devenaient plus nombreux, les livres sur l'art prenaient un caractère de plus en plus historique. Si l'on compare les livres ou les articles datant d'un demi-siècle à ceux de nos jours, on ne peut s'empêcher de trouver que ceux d'autrefois étaient bien légers de matière. Dans ceux-là, les considérations historiques tenaient peu de place et se limitaient aux éléments biographiques. En revanche, les jugements esthétiques, tout ce qui est du goût ou du discernement, y tenait le premier rang. La plupart de ces ouvrages étaient d'ailleurs l'œuvre de « connaisseurs », parfois de collectionneurs qui étaient devenus « écrivains d'art » à force de contempler et manier les objets de leurs chères galeries. Aujourd'hui, le cadre d'histoire générale, l'accompagnement documentaire prennent une telle importance que la moindre prédelle peinte, le moindre bibelot sculpté ne nous est plus présenté que sous la broussaille d'une érudition touffue. Il ne faut pas s'en plaindre; rien ne doit être négligé de ce qui peut nous enseigner à mieux situer, à mieux comprendre, à mieux aimer les reliques de l'art ancien. Mais craignons que cette relique, pour laquelle nous avons déballé nos archives, ne devienne un document comme les autres, aussi secondaire que les autres, lorsque le dur labeur d'érudition aura usé notre curiosité artistique.

Digitized by Google

Le principe qui domine aujourd'hui les méthodes en histoire de l'art dérive de la théorie fameuse de Taine sur l'influence de la race et surtout du milieu et du moment. La race a été laissée de côté en raison des difficultés que l'on avait à la définir avec précision ; mais le milieu géographique et surtout le moment historique constituent le fond solide de la plupart de nos thèses contemporaines. En attaquant l'œuvre d'art par le dehors, on prend ainsi l'habitude de ne voir en elle qu'une conséquence des conditions qui ont précédé ou entouré sa naissance. Combien n'est-ce pas l'amoindrir que de ne la considérer ainsi que comme un phénomène-résultat! Même au point de vue de l'histoire générale, même si l'on n'interroge les artistes que pour avoir un témoignage de plus sur leur temps, combien ces témoignages sont pour nous plus riches, plus profonds si nous les examinons en eux-mêmes, au lieu de ne voir en eux que le résumé des témoignages d'un même temps. Les arts plastiques — ce n'est pas difficile à démontrer — ont leur existence propre, leur évolution particulière, et c'est se condamner par avance à ignorer ce qu'ils peuvent contenir que de considérer qu'ils n'ont rien de spécifique à nous révéler.

Quels historiens de l'art ont le plus enrichi notre connaissance du passé? Ceux qui ont déchiffré surtout les monuments ou ceux qui ont consulté surtout les documents? Pour ne citer que des historiens disparus, comparons l'œuvre d'un Courajod à celle d'un Bouchot. Courajod regardait les vieilles pierres plus volontiers encore que les vieux papiers. Il a lancé bien des affirmations hasardeuses; mais ceux mêmes qui le discutent avouent qu'ils ne font qu'explorer un continent découvert par lui. Par de laborieuses recherches et d'ingénieuses dissertations, Bouchot a tenté de reconstituer avec des documents une période d'art français, notre peinture des XIV^e^ et XV^e^ siècles. De son magnifique effort, il subsiste surtout, semble-t-il, le souvenir de vaillantes querelles archéologiques.

Aujourd'hui, les bons livres ne manquent pas pour renseigner le lecteur cultivé sur les conditions dans lesquelles vivaient les artistes de l'Ancien régime et sur les faits principaux de leur biographie. Mais cette production historique a-t-elle sensiblement enrichi ou transformé notre conception de l'art? A-t-elle ajouté aux raisons que nous avons d'admirer une ville, un monument ou un peintre? Je ne crois pas que notre éducation esthétique ait progressé autant que nos connaissances historiques.

Nous avons mentionné plus haut le catalogue des collections italiennes du Louvre composés par M. Seymour de Ricci, et cette initiative doit être hautement approuvée, même si l'exécution peut sembler

Digitized by Google

soulever quelque réserve. Il n'est pas de chapitre de l'histoire de l'art qui ait été plus que l'art italien exploré et renouvelé depuis un demi-siècle, et il était bon qu'un historien de chez nous prît enfin l'initiative de remettre à jour l'excellent catalogue de Villot. Ces tableaux sont notre trésor national; c'est à nos savants que reviennent l'honneur et la responsabilité de démêler les origines obscures de tant d'œuvres illustres. Comment se fait-il pourtant que, parmi les historiens et critiques qui ont proposé des conjectures sur les tableaux de notre Louvre, on voie si rarement intervenir le nom d'un savant français? Comment laissons-nous presque toujours à des Anglais, Allemands, Italiens le soin de proposer des attributions raisonnables pour les tableaux anonymes de nos collections nationales? Ce n'est pourtant pas que les historiens de l'art manquent en France. Mais sans doute chez nous l'histoire de l'art, fondée sur les documents, est plus répandue que celle qui se base sur l'analyse des œuvres.

Parmi ces nouvelles collections, il convient de signaler celle qui est intitulée : *Art et esthétique*[1]. Par ce titre même, elle se distingue un peu de ses aînées. Le choix des premiers collaborateurs est toujours assez caractéristique des intentions directrices. La collection de l'éditeur Laurens était, surtout à son origine, l'œuvre de critiques d'art et de chroniqueurs; celle de la librairie de l'Art ancien et moderne, maintenant chez Plon, a été mise en train par des historiens et des professeurs; la dernière venue, à la librairie Alcan, par son titre général et ses premiers collaborateurs, semble devoir faire une place aux artistes eux-mêmes. Notre connaissance des artistes et l'intelligence de leurs œuvres ne pourront que gagner à cette intervention, pourvu que cependant ces écrivains-artistes ne se croient pas obligés d'employer le style d'apocalypse et d'imiter le délire sacré.

Le danger du travail d'amateur est que l'auteur songe surtout à s'amuser; s'il écrit un livre, c'est pour se distraire; si un peintre écrit un livre, il peut donc arriver que ce soit pour s'évader de la peinture. Ainsi M. Aman-Jean, nous parlant de Velasquez, semble plus curieux de se promener dans l'Escurial que de visiter l'atelier de Velasquez. Mais il n'est pas un professeur; il continue à être un artiste et il est bien moins guidé par la pensée de nous instruire que par le désir de faire valoir son talent. N'a-t-il pas cherché les occasions de coudre bout à bout de beaux développements où l'art,

1. Collection « Art et esthétique », publiée sous la direction de M. Pierre Marcel. Paris, Félix Alcan. Livres parus : *Titien*, par Caro Delvaille; *Velasquez*, par Aman-Jean; *Greuze*, par Hautecœur; *Holbein*, par Fougerat; *Hokousai*, par Focillon; *Puvis de Chavannes*, par René Jean.

Digitized by Google

l'histoire et l'esthétique se réunissent un peu au hasard des associations d'idées? Rembrandt, Bernin, courses de taureaux, impressions de voyage, on trouve bien des réflexions dans ce monologue à bâtons rompus. On y rencontre aussi des réflexions fort intéressantes exprimées d'une manière brillante : « Pour un artiste, le don domine l'homme et le mène jusqu'au bout de sa destinée... » Ou encore : « Ce sont les gens de génie qui ont le beau privilège de distribuer la gloire... La postérité enregistre surtout ce que les poètes ou les artistes ont proclamé. » J'aime moins plusieurs développements sur cette idée que « l'hostilité du nombre est une consécration ». Si même elle était vraie, une telle croyance serait bien dangereuse pour les artistes chez qui elle ne manquerait pas de justifier un orgueil trop facile. Mais surtout quelques développements sur l'esthétique et la politique sont bien faits pour surprendre : « L'œuvre d'art n'existe que par l'harmonie de ses volumes, l'État ne vit que par l'harmonie de ses rouages; c'est un vase ou une statue. » Cette philosophie historique ne doit être employée qu'avec mesure; le maître de danse du Bourgeois gentilhomme en a donné la formule définitive dans sa tirade fameuse sur l'inconvénient des faux-pas dans la politique. Quant à Velasquez, M. Aman-Jean jette un regard indolent sur son œuvre; il nous dit qu'il ne nous parlera pas de l'Innocent X de la galerie Doria parce qu'il en a perdu le souvenir. Il se rappelle en revanche le pouilleux de Murillo « qui est dans la salle Lacaze » au Louvre — qu'il a confondu sans doute avec le Pied bot de Ribera — et ce souvenir n'est pas moins étonnant que cet oubli.

M. Caro Delvaille trouve des termes justes pour caractériser la couleur de Titien; ce livre est écrit par un beau coloriste, amoureux de la belle peinture. Il se termine par des réflexions fort intéressantes sur la situation de notre peinture moderne. Notre art, qui passe pour souffrir de l'abus de l'enseignement, pâtit en réalité du manque de maîtres : « Le mal moderne dont nous souffrons est que nous nous formons tout seuls, comme des orphelins ou des enfants abandonnés. » Cet aveu d'un beau peintre est à retenir et paraît en contradiction avec les appels à l'indépendance de nos « critiques d'avant-garde ». Mais, d'ailleurs, pour le Titien comme pour le Velasquez, il serait vain de chercher une biographie attentive ou un exposé tant soit peu méthodique de l'œuvre. M. Caro Delvaille traite négligemment la partie historique qu'il n'a pu faire disparaître tout à fait. Elle est presque constamment sujette à caution. On invente une vocation contrariée de Titien dont il n'est question nulle part dans les documents qui nous renseignent sur sa jeunesse. Les « fils

Digitized by Google

Bellini » sont traités de « jeunes peintres » en 1500, alors que le plus jeune des deux n'avait guère moins de soixante-dix ans. — Qu'est-ce que Masolino da Paniclo? — Antonello de Messine n'a pas apporté le secret de la peinture à l'huile de Flandre en Italie en 1420, mais un demi-siècle plus tard. Dans une énumération de peintres, Giorgio de Castelfranco nous est donné pour un peintre différent de Giorgio Barbarelli, dit « il Giorgione ». De même, l'auteur ne paraît pas avoir vu que le soi-disant Avalos qui figure dans la belle allégorie du Louvre est le même personnage que le marquis del Vasto qui harangue ses troupes dans le tableau de Madrid. Vétilles sans doute. Mais je trouve plus grave de voir évaluer à « un millier environ » le nombre des tableaux exécutés par Titien à l'âge de cinquante ans; car cette erreur donne une idée inexacte de ce grand maître qui était d'imagination lente et d'exécution appliquée. M. Caro Delvaille a quelques mots durs pour les esthéticiens et leurs grimoires; en quoi il n'a peut-être pas tort; mais dans la querelle qu'il leur fait au sujet du *clair-obscur*, dont on ne devrait pas, dit-il, attribuer l'invention à Vinci, il se trouve attaquer non pas l'opinion de quelque obscur pédant, mais Vasari en personne, qui n'est pas un esthéticien moderne à grimoires, mais bien un peintre, un homme du métier et par surcroît un témoin oculaire.

M. René Jean, présentant Puvis de Chavannes, traite également l'histoire non sans quelque dédain, et il annonce froidement qu'il traitera de l'œuvre de Puvis de Chavannes « sans songer à suivre un ordre chronologique, aussi arbitraire que tout autre ». Heureusement que l'historiographe n'applique pas à la lettre cette étrange théorie et qu'il a bien voulu mettre la jeunesse avant la vieillesse de son peintre. Son livre est une série de paraphrases des thèmes traités par Puvis; les descriptions peuvent paraître un peu abondantes, mais se lisent pourtant avec agrément, en raison de la chaleur d'admiration qui les anime. Mais pourquoi l'auteur a-t-il à ce point dédaigné de nous dire comment sont faites les peintures de Puvis? Il n'en parle que pour les appeler des fresques, impropriété de langage déjà fâcheuse dans le langage courant, mais vraiment inacceptable dans un livre qui a un but d'enseignement; l'imprécision cesse d'être une élégance quand elle aboutit à l'erreur. Le délire de l'enthousiasme ne doit être accepté chez l'écrivain d'art que s'il n'entraîne aucun droit contre la plus stricte exactitude.

Le livre de M. Fougerat sur Holbein est au contraire fort sage; il commence par un résumé des origines de la peinture allemande et continue par une analyse assez peu personnelle de l'œuvre du peintre, analyse qu'allongent d'abondantes citations.

Digitized by Google

L'esthétique d'Holbein est caractérisée par les quatre règles fameuses qu'énonce Descartes dans son Discours de la méthode. Chose plus étonnante encore, dans le portrait illustre des « Ambassadeurs » à la National Gallery, M. Fougerat prend la tête de mort projetée obliquement au premier plan du tableau pour un « poisson desséché ». Il ajoute que le peintre se serait amusé de l'embarras où cette bizarrerie ne manquerait pas de jeter les spectateurs; en cela au moins, M. Fougerat n'a pas dû se tromper.

La Belgique ne laisse point à d'autres pays la mission de présenter son art national. Elle est riche d'historiens et de critiques pour fouiller ses archives et chanter les chefs-d'œuvre de ses merveilleux musées. L'active librairie Van Oest s'est signalée dans cette publicité de l'ancien art néerlandais. Sa collection des *Grands Artistes des Pays-Bas*[1], déjà fort avancée, ne comprend que des ouvrages composés sérieusement, dont la plupart sont le résultat de recherches nouvelles, et nous font vraiment connaître pour la première fois des artistes souvent plus célèbres que vraiment connus. Ils ne sont pas seulement des livres de lecture résumant pour le grand public une érudition qui pourrait se trouver ailleurs; ils sont par eux-mêmes des thèses originales. Les livres de M. N. Béets sur *Lucas de Leyde*, de M. Arnold Goffin sur *Thierry Bouts*, de M. Jean de Bosschère sur *Quentin Metsys*, de M. Paul Lafond sur *Roger van der Weyden*, de M. Ch. Bernard sur *Pierre Brueghel*, de M. Sander Pierron sur *les Mostart*, de M. Pierre Bautiers sur *Juste Suttermans* sont aussi attrayants par le charme des artistes qu'ils nous présentent que précieux par l'érudition originale et difficile dont ils nous font part. La sculpture, généralement moins étudiée, n'a pas été oubliée. M. Jean de Bosschère présente la sculpture anversoise des XV^e^ et XVI^e^ siècles, remarquable surtout par ses riches retables de bois peint. M. Henry Rousseau étudie les sculpteurs des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. On sait que beaucoup d'entre eux ont travaillé en France et ont, en particulier, collaboré à la décoration du parc de Versailles : Buyster, Desjardins, Slodtz, Van Obstal, les frères Marsy étaient d'origine flamande. C'était un Wallon que Jean Varin, le beau sculpteur qui fit les excellents portraits de Louis XIII, de Richelieu et de Louis XIV jeune.

1. Collection des « Grands artistes des Pays-Bas ». Paris-Bruxelles, Van Oest. Ouvrages parus sur : *Thierry Bouts, Quentin Metsys, Pierre Brueghel l'Ancien, Ver Meer de Delft, les Néerlandais en Bourgogne, la Sculpture anversoise, Gérard Terborgh, Roger Van der Weyden, la Sculpture belge aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, Juste Suttermans, les Mostaert, Lucas de Leyde, les Artistes wallons, Pierre de Hooch.*

Digitized by Google

Enfin M. L. CLOQUET dégage, en un livre sur les artistes wallons, la physionomie de cet art régional qu'il détache du fond général de l'art néerlandais; sujet analogue à celui que traitent les deux magnifiques volumes publiés par MM. Jules HELBIG et Joseph BRASSINE[1].

Enfin voici que cette collection des grands artistes aborde également les maîtres du XVII[e] siècle hollandais par deux livres[2] qui nous donnent le dernier état de nos connaissances sur des artistes aussi attrayants et aussi mystérieux que Pierre de Hooch et Ver Meer de Delft. Il n'est pas de peintres dont il soit plus facile, à ce qu'il semble, de reconnaître la manière. Il n'en est pas non plus dont on soit plus embarrassé de composer une biographie. Il n'y a pas longtemps que Ver Meer de Delft a cessé de n'être qu'un nom en l'air. Son œuvre, une des plus séduisantes qui soient dans la peinture moderne, commence à se constituer méthodiquement. Il est assuré actuellement d'un empire de quarante ou cinquante tableaux. La plupart de ces précieux artistes du XVII[e] siècle hollandais, comme leurs ancêtres du XV[e] siècle flamand, se ressemblent en ce qu'ils ont laissé quantité de petits chefs-d'œuvre et fort peu de renseignements sur eux-mêmes. Ils ont vécu, ils ont travaillé; nous ne savons guère plus. Pour parler de ces maîtres discrets, les biographes sont obligés de regarder leurs œuvres, et c'est une garantie que ces livres présentent un vif attrait. En ce qui concerne les deux livres sur Ver Meer et Pierre de Hooch, cette promesse n'est pas vaine.

M. Jacques MESNIL[3] a réuni en un volume un certain nombre d'études sur la peinture de la fin du moyen âge; son livre est fort intéressant, car il est d'un historien qui sait analyser les œuvres plastiques, qui sait en comprendre la signification et qui n'a pas perdu par excès d'observation la faculté de raisonner; voici donc un livre où il y a des idées et des images. Parmi les articles de ce recueil qui méritent le plus de retenir l'attention des historiens, notons : 1° celui qui traite la question de l'influence italienne dans les enluminures des Très Riches Heures du duc de Berry; M. Mesnil conclut à une influence beaucoup plus forte que ne voulait M. Paul Durrieu. 2° Une dissertation qui analyse avec netteté les caractères profonds qui distinguent la peinture de Flandre et celle

1. Jules Helbig et Joseph Brassine, *l'Art Mosan*. Bruxelles, librairie Van Oest, 2 vol. in-4°.

2. Arthur de Rudder, *Pierre de Hooch;* Gustave Vanzippe, *Ver Meer de Delft* (collection « les Maîtres de l'art des Pays-Bas »). Bruxelles, G. Van Oest.

3. Jacques Mesnil, *L'art au nord et au sud des Alpes à l'époque de la Renaissance*. Bruxelles, Van Oest, 1911, in-4°.

Digitized by Google

d'Italie, la vision exacte et minutieuse des peintres du Nord et les conceptions plus larges des grands décorateurs italiens. M. Mesnil montre comment les premiers, qui avaient sur l'art italien une sorte « d'avance » encore au milieu du xv^e^ siècle, l'avaient perdue entièrement un demi-siècle plus tard et avaient subi le prestige italien au point d'oublier leur propre personnalité. La science de composition et le beau dessin des Florentins s'imposèrent au naturalisme instructif des Flamands. 3° Enfin le livre s'achève par une dissertation sur l'influence des mystères dans le développement de l'art médiéval. M. Mesnil prend vivement à partie la thèse de M. Mâle, à qui il reproche d'avoir fort exagéré l'influence du théâtre et d'avoir conclu à une influence profonde sur la conception même de l'art parce que quelques nouveaux détails iconographiques ont pu être empruntés à la mise en scène ou aux costumes de théâtre. M. Mesnil n'a peut-être pas tort, et pourtant il se fâche. Pourquoi donc faire ainsi la grosse voix? Comment peut-on se passionner au jeu des idées au point de se mettre en colère?

Encore une collection fort originale qui mérite d'être recommandée au grand public comme aux historiens : c'est celle qui a été conçue et menée à bien par M. Jean Laran à la librairie centrale des Arts décoratifs. Le plan de cette série nouvelle est aussi tout à fait nouveau; l'illustration y a pris la place qui lui revient de droit dans des ouvrages d'enseignement, c'est-à-dire qui veulent avant tout faire connaître la manière et les intentions d'un artiste. Le texte n'est ici que le serviteur de l'image comme il convient; il se contente d'être un commentaire précis de l'œuvre, et ce commentaire est en partie emprunté aux jugements qui ont accueilli l'œuvre à sa naissance. C'est un moyen de bien pénétrer la pensée d'un artiste et aussi de mesurer son originalité que de comparer les jugements portés sur son œuvre à un demi-siècle d'intervalle. Depuis que l'individualisme romantique a rejeté la discipline classique, notre art français s'est développé dans une atmosphère de bataille et les contemporains mêlés à la lutte n'ont pas pu connaître la sérénité apaisée du « jugement de la postérité ». La « postérité » de son côté risquerait bien souvent de passer sans voir, si des témoignages ne venaient évoquer les dures batailles qui ont fait fureur jadis en des paysages aujourd'hui tranquilles. Il faut donc de temps en temps nous rappeler que des artistes acceptés aujourd'hui dans le Panthéon des gloires incontestées n'y sont entrés jadis que par effraction et au grand scandale des premiers occupants. En dosant avec équité les jugements qui ont accompagné les œuvres les plus originales du siècle depuis leur naissance jusqu'à nos jours, en mettant sous nos

Digitized by Google

yeux une reproduction aussi parfaite que possible de ces œuvres, les monographies de cette collection me semblent représenter, parmi tant de publications sur l'art du XIXe siècle, l'effort le plus intelligent qui ait été fait jusqu'ici pour nous amener à une admiration motivée des artistes modernes.

Les dix monographies qui composent le premier groupe de cette collection nous présentent des artistes dont l'œuvre est achevée mais dont l'action reste vivante, ceux qui ont le plus contribué à composer ce langage des couleurs et des formes que parlent encore les peintres de notre temps : *Chassériau*, par M. Henry MARCEL, *Puvis de Chavannes*, par M. André MICHEL, *Courbet*, par M. Léonce BÉNÉDITE, *Manet*, par M. Louis HOURTICQ, *Daumier*, par M. Léon ROSENTHAL, *Carpeaux*, par M. Paul VITRY, *Millet*, par M. Paul LEPRIEUR, *Daubigny*, par M. Jean LARAN, *Gustave Moreau*, par M. Léon DESHAIRS, *Degas*, par M. LEMOISNE ; ces volumes se présentent avec l'intérêt particulier à chaque artiste et les qualités particulières à chaque critique ; mais ils témoignent tous de la même conscience historique et du même soin typographique.

Louis HOURTICQ.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Ch. DIEHL. **Byzance. Grandeur et décadence.** Paris, E. Flammarion, 1919. 1 vol. in-12, 343 pages. (« Bibliothèque de philosophie scientifique ».)

Le livre que M. Diehl a consacré à Byzance marquera une date dans l'histoire de l'érudition byzantine. C'est en effet le premier ouvrage écrit en français qui envisage dans son ensemble l'histoire de Byzance. Ce n'est pas d'ailleurs une histoire complète que M. Diehl a voulu écrire. Il a cherché plutôt à dégager les grands faits historiques qui forment la trame de l'histoire byzantine. Il nous présente donc surtout une synthèse, mais il suffit d'avoir suivi quelque peu le mouvement d'érudition byzantine de ces dernières années pour entrevoir le travail de patiente analyse auquel l'auteur a dû se livrer pour formuler ces conclusions si nettes et si pleines de faits.

Nous n'insisterons pas sur la forme qui est celle qu'on attendait de l'auteur de *Justinien* et des *Figures byzantines*. Dans chacun des domaines qu'il parcourt, M. Diehl a l'art de mettre en valeur le détail pittoresque et caractéristique, mais il le fait avec une élégante simplicité et seulement pour appuyer la conclusion qu'il ne perd jamais de vue. C'est cette faculté de présenter d'une manière concrète des problèmes souvent très ardus qui lui assure des lecteurs en dehors des cercles d'érudition proprement dits. Par là, M. Diehl se rattache à la vraie tradition des historiens français et son nouveau livre sera non seulement très utile aux étudiants d'histoire, mais contribuera à répandre dans le grand public des idées un peu plus saines que celles qui ont eu cours si longtemps sur la civilisation byzantine. Qu'il y ait grand intérêt à ce que le public connaisse mieux ce passé, beaucoup moins éloigné qu'on ne le croit d'habitude, c'est ce que démontrent jusqu'à l'évidence les événements auxquels nous assistons et les hésitations que montre l'opinion dès qu'il s'agit des questions orientales.

Pour dominer la masse complexe des faits qui constituent cette histoire millénaire, deux plans étaient possibles. L'auteur, qui s'est attaché dans son introduction à montrer que, loin d'être immobile, la vie historique de Byzance n'a cessé d'être en mouvement, eût pu examiner successivement les divers moments de cette évolution, montrer la substitution progressive de la tradition orientale et byzantine au passé de la Rome impériale et caractériser cette succession de décadences et de renaissances qui donne à l'histoire de Byzance un

Digitized by Google

aspect si original. Ce travail, l'auteur l'a esquissé dans un chapitre préliminaire qui est un modèle de concision : en quelques pages, il a donné comme en raccourci un tableau complet de l'histoire de Byzance, qui sera un guide précieux pour le lecteur.

Mais ce n'est là qu'une introduction et le fond même de l'étude est présenté suivant un plan tout différent. M. Diehl envisage dans son ensemble le phénomène historique qu'est le développement de l'empire byzantin. Embrassant d'un seul coup d'œil les onze siècles de son histoire, il en détermine les caractères essentiels et en quelque sorte permanents. Il présente comme dans un immense triptyque les éléments de sa puissance, les causes de sa faiblesse et les services qu'il a rendus à la civilisation européenne.

Ce plan, remarquable par son ampleur et sa netteté, qui fait songer à celui de Montesquieu, n'en a pas moins un caractère systématique et quelque peu arbitraire. Les causes de grandeur et de décadence ont joué avec une intensité différente suivant les époques. Comme M. Diehl l'a lui-même très bien mis en lumière, la courbe du développement de Byzance ne représente pas une progression continue, une ascension suivie d'une chute, mais une succession de hauts et de bas. La vision n'eût-elle pas été plus nette encore, si ces divers moments avaient été étudiés dans leur ordre historique? Le danger d'isoler des ensembles de faits, tels que les institutions administratives, l'armée ou la diplomatie, c'est qu'on voit mal comment à une époque donnée ces différents faits ont été en fonction les uns des autres.

D'autre part, cette division rompt en visière avec la chronologie, car certains des éléments de faiblesse, la démoralisation politique et sociale par exemple, se manifestent dès les origines. Il resterait donc à expliquer comment ces causes d'affaiblissement ont été neutralisées à certains moments, comment à d'autres moments au contraire elles ont suffi à précipiter la ruine de l'empire. Il est juste d'ajouter que, grâce à sa méthode critique, M. Diehl a pu atténuer autant qu'il était possible les inconvénients de ce mode d'exposition et il n'a cessé d'insister avec raison sur les transformations profondes qui se sont produites dans l'empire entre le IVe et le XVe siècle. L'impression que l'on retire de la lecture de son livre est donc bien conforme à la réalité.

C'est là un résultat important et qui nous amène à passer en revue ses principales conclusions. Il est inutile d'insister sur l'excellence de l'information. Bien que l'ouvrage ne comporte pas de bibliographie, on peut dire qu'aucun des résultats importants dus aux travaux de ces trente dernières années n'a été omis. Tous les faits essentiels ont été mis en lumière et certains chapitres tels que celui sur « l'Asie force de l'empire » constituent de véritables études originales. Les éléments de puissance furent, d'après M. Diehl, l'organisation fortement constituée du gouvernement de l'empire et du pouvoir impérial, la solidité de l'armée, la souplesse et l'ingéniosité de la diplomatie, les méthodes savantes de l'administration, la puissance économique et

Digitized by Google

enfin d'une part Constantinople avec ses murailles inviolables jusqu'en 1204, capitale religieuse, centre intellectuel, artistique, industriel et commercial, d'autre part l'Asie Mineure, pays des grandes propriétés, véritable réservoir d'hommes qui a fourni à l'empire ses plus belles armées.

A ces causes de puissance s'opposent les éléments de faiblesse : l'anarchie politique, le goût des complots et des révolutions militaires, la démoralisation sociale, les progrès de la grande propriété qui suscite une question agraire et amène la lutte des classes, la puissance trop grande de l'Église et surtout du monachisme, la politique d'impérialisme de certains empereurs, enfin la décadence militaire et commerciale.

La dernière partie est un tableau magistral de l'œuvre historique de Byzance. M. Diehl montre comment Byzance a sauvé l'hellénisme tout en le transformant au contact du christianisme et de l'Orient. Il insiste avec raison sur la variété de la pensée byzantine qui, tantôt semble s'attacher au passé hellénique, tantôt au contraire crée une littérature originale et véritablement nationale. A côté des pastiches de l'antiquité, on y trouve un courant romantique et chrétien. Les derniers chapitres étudient le rayonnement de cette civilisation byzantine sur le monde slave, sur la Roumanie, sur les Turcs eux-mêmes et enfin sur l'Occident. On a souvent envisagé la question de savoir si la Renaissance eût été possible sans Byzance. Matériellement, c'est aux manuscrits conservés en grande partie à Byzance qu'elle est due, mais de plus M. Diehl a noté avec raison l'influence prépondérante que la pensée byzantine a exercée sur les humanistes italiens.

Le dernier chapitre nous expose d'une manière très originale, l'intérêt actuel de l'histoire de Byzance. Les Turcs ont prétendu recueillir son héritage; ils l'ont possédé pendant quatre siècles, mais ils ont montré leur impuissance à le conserver. Aujourd'hui cet héritage est toujours vacant et par un véritable retour historique les mêmes éléments qu'au temps des Paléologues se retrouvent en présence : les Turcs, l'hellénisme, les peuples slaves et les Occidentaux se disputent la maîtrise de l'Orient. La question de Constantinople, que l'histoire semblait réserver aux Russes, est restée sans solution. C'est bien sur le souvenir de Byzance, toujours vivant chez eux, que tous ces peuples, sauf les Occidentaux, prétendent fonder leurs droits. La même solidarité historique unit cet empire romain d'Orient et ceux qui veulent être ses successeurs.

Chacune de ces conclusions mériterait une discussion de détail à laquelle il nous est impossible de songer. Qu'il nous suffise de présenter quelques observations.

Lorsqu'il s'agit d'expliquer les divers moments de l'évolution byzantine, il ne suffit peut-être pas, comme l'a fait M. Diehl, de considérer uniquement le développement interne de l'empire. Il faut tenir compte aussi des divers milieux historiques très différents dans lesquels il

Digitized by Google

s'est trouvé engagé au cours des siècles. Pendant les Ve et VIe siècles l'empire fait front contre des États barbares et n'a en face de lui qu'un seul pays civilisé, la Perse; il est la seule puissance politique chrétienne. Au VIIe siècle, il ne peut empêcher la constitution de l'empire arabe, plus puissant et plus civilisé que lui; il perd à cette époque la maîtrise de la Méditerranée. De la fin du VIIIe au XIe siècle, au contraire, l'empire se trouve être la seule grande puissance du monde et n'a devant lui que l'anarchie féodale de l'Occident, l'anarchie arabe, l'anarchie bulgare : c'est ce qui explique ses succès. Mais Byzance, qui a pu résister aux barbares, aux Perses, aux Slaves, aux Arabes, a dû compter avec les jeunes puissances qui se sont formées en Occident au XIIe siècle, villes maritimes d'Italie, Normands des Deux-Siciles, empire germanique, États latins de Palestine. Ce sont les Occidentaux qui ont été les principaux agents de la dissolution de l'empire. La catastrophe de 1204 marque leur victoire, mais ils n'ont su ni garder leur conquête, ni protéger l'empire restauré contre les Turcs qui ont bénéficié de l'anarchie de la péninsule des Balkans et des discussions politiques et religieuses entre Byzance et l'Occident.

L'idée fondamentale qui me semble dominer les développements de M. Diehl, c'est que l'empire byzantin fut surtout un État oriental, qui ne garda que dans certaines formes, bientôt vides de sens, la tradition de l'empire romain. La principale force de l'empire était en Orient, surtout en Asie Mineure. C'est à l'aide des milices isauriennes que Zénon débarrasse l'empire de la tyrannie des Goths et plus tard ce sont des empereurs isauriens qui le relèvent de sa décadence. Il en résulte que l'avenir de l'empire était en Orient et que les princes qui, comme Justinien au VIe siècle, Manuel Comnène au XIIe, ont été tentés par le prestige de l'ancienne Rome et ont cherché a reconquérir l'Occident, méconnurent gravement l'intérêt primordial de Byzance. M. Diehl va même (p. 7) jusqu'à opposer la politique de Théodora à celle de son impérial époux : selon lui, le zèle qu'elle déploya pour défendre les monophysites est dû à sa conviction intime qu'il était du salut de l'empire « de ramener par d'opportunes concessions les nationalités dissidentes telles que celles de Syrie et d'Égypte et, fût-ce au prix d'une rupture avec Rome, reconstituer la forte et solide unité de la monarchie orientale ».

Que Théodora ait favorisé les monophysites d'Orient, c'est ce qui est hors de doute, mais il n'est pas très certain qu'elle ait vu plus loin que la question religieuse. La pensée politique qui lui est prêtée nous semble bien plutôt appartenir à Justinien qui chercha, lui aussi, à rallier les monophysites et y eut peut-être réussi sans les intrigues de l'impératrice qui parvint, ainsi que l'a montré Mgr Duchesne, à sauver la hiérarchie monophysite, menacée de disparition. On peut se demander d'autre part si, en portant leurs efforts du côté de l'Occident, les empereurs n'ont pas pressenti le péril qui menacerait Byzance une fois que ces territoires restés aux mains des barbares seraient orga-

Digitized by Google

nisés. Les plus grands empereurs du Xe siècle, Nicéphore Phocas et Basile II, paraissent en avoir jugé ainsi. En réalité, la tradition impériale de Rome a toujours été vivante à Byzance.

Un autre point qui appelle la discussion est la place que M. Diehl fait aux moines dans l'histoire de Byzance. Il regarde avec raison leur développement exagéré comme une des causes de faiblesse de l'empire, mais peut-être n'a-t-il pas apprécié complètement l'importance de leur rôle. Dans cette société si compassée, esclave de la hiérarchie et de l'étiquette, les moines représentent dans une certaine mesure la fantaisie et la liberté. Placés en dehors du cadre social, ils le jugent sans indulgence et le critiquent souvent à tort, mais il est permis de supposer que cette indépendance vis-à-vis des pouvoirs constitués explique dans une certaine mesure l'attrait pour la vie monastique. Aussi bien dans tous les domaines les moines représentent l'originalité. Il créent la poésie rythmique et peut-être même la seule littérature dramatique qu'ait possédée Byzance. Leurs récits hagiographiques, dont quelques-uns ont le charme de romans de mœurs, dont d'autres révèlent une inspiration vraiment romantique, firent les délices de plusieurs générations. Placés plus près du peuple que les lettrés, ils en comprenaient mieux les aspirations et l'on sait, par la découverte des grottes de Cappadoce, combien leur action fut féconde dans l'art religieux. Ces manifestations d'indépendance n'allèrent pas sans amener des conflits, non seulement avec les pouvoirs politiques, mais même avec le clergé séculier. M. Diehl a bien exposé le rôle joué dans ce sens par les Studites au IXe siècle, mais il faut ajouter en outre que l'influence des moines est allée en s'accroissant. Ce sont eux qui battent en brèche le mouvement d'humanisme et, à partir du XIIIe siècle, ils envahissent la hiérarchie séculière. Dès lors l'Église et l'État leur appartiennent.

Nous n'avons pu que signaler quelques-unes des réflexions que suggère ce livre si nourri de faits et qui sont exposées d'une manière si sobre et si claire. La Byzance que nous présente M. Diehl nous paraît conforme à la réalité, telle qu'elle apparaît dans les nombreuses monographies auxquelles M. Diehl lui-même a participé si largement, et qui ont renouvelé entièrement l'idée qu'on se faisait de la civilisation byzantine. C'est une œuvre essentiellement française aussi bien par l'élégance de sa forme que par la probité scientifique de son information.

Louis BRÉHIER.

Commandant CHENET. **Le sol et les populations de la Lorraine et des Ardennes.** Paris, Honoré Champion, 1916. In-8°, LVII-289 pages, avec 28 figures dans le texte et une carte géologique en couleurs. Prix : 10 fr.

Ce volume était en cours d'impression quand la guerre a éclaté, ce

Digitized by Google

n'est donc pas un ouvrage de guerre ; l'auteur n'a pas changé son texte ou du moins il n'y a qu'introduit de-ci de-là quelques réflexions ; seulement, au début et à la fin, il a ajouté à son volume divers articles, portant les dates des 30 août, 28 octobre 1915 et 15 janvier 1916 et dont il sera question plus loin.

L'auteur unit dans cette étude la Lorraine et les Ardennes, parce que, dit-il, « au point de vue géologique, à part quelques cantons de la Champagne ou du massif ardennais, elles forment une seule et même région et ne peuvent être séparées ». Par Lorraine, il entend ainsi la région naturelle de ce nom, l'ancien duché, encore que souvent ses études soient limitées à la partie de la Lorraine demeurée à la France en 1871 ; par Ardennes, il entend tout le département de ce nom, mais il lui arrive très souvent de dépasser ce cadre ; il nous entretiendra par exemple des découvertes archéologiques faites dans la Marne ; il franchira les Vosges et nous présentera sur l'Alsace d'intéressantes observations ; dans sa partie historique, il sera souvent amené à parler de Trêves qui fut jusqu'en 1790 la métropole religieuse de la Lorraine. Le titre exact de son ouvrage serait : la France de l'Est ; c'est ce titre que donnera quelque temps plus tard Vidal de La Blache à son admirable ouvrage.

Le volume du commandant Chenet se divise en trois parties dont l'une est spécialement géologique, la seconde géographique, la troisième historique. Dans la première, il décrit, de façon très claire, même aux non-initiés, c'est-à-dire à ceux qui n'ont pas fait d'études scientifiques, les diverses couches de terrains qui se sont superposées en ces régions : roches ignées, terrains houlliers, grès, trias, jurassiques, crétacés ; mais déjà, dans ce premier livre, il est amené à nous parler des richesses enfermées dans le sol et de leur exploitation, ainsi des houillières de Sarrebruck, des sondages faits récemment pour trouver de la houille en Meurthe-et-Moselle, des minerais de fer de Lorraine, du bassin de Briey, et il énumère les principaux hauts fourneaux de la région. Dans la seconde partie, il étudie la configuration extérieure de la région, le cours des fleuves, les croupes des montagnes et, nous conduisant par une série d'itinéraires, il indique le caractère des divers *pays ;* mais déjà, dans cette division, il empiète sur l'histoire en décrivant la limite des langues et en indiquant les différences entre les dialectes wallon, champenois et lorrain[1]. La troisième partie est celle qui doit nous arrêter spécialement. Elle fait connaître les découvertes archéologiques : époque néolithique, âge du bronze et du fer, périodes romaine[2] et franque, faites dans les départements de la Meuse, des Ardennes, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, les deux étudiées ensemble[3], la Marne. M. le commandant Chenet s'est

1. M. Chenet reviendra sur cette question dans la troisième partie, p. 233-234.

2. Il est dommage que M. Chenet n'ait pu se servir du répertoire des stèles de la Gaule publié par Espérandieu.

3. P. 173. La station du Mont-Vaudois exploré par Voulot n'est pas dans

Digitized by Google

servi des anciens répertoires, ceux de Liénard pour la Meuse, de Bleicher, Barthélémy, comte Beaupré, G. Goury pour Meurthe-et-Moselle, du Dr Guilliot pour les Ardennes et la Marne; mais on trouvera dans son ouvrage, sur les fouilles les plus récentes, des renseignements qui n'ont encore été signalés que dans des revues locales où qui étaient inédits; on tirera profit de ses indications, mais on peut regretter qu'il ait morcelé son sujet selon les cadres modernes des départements au lieu de considérer en bloc chacune des grandes périodes. Cela fait, il revient en arrière et nous présente des considérations sur les diverses populations qui ont habité la contrée : populations primitives, Ibères, Celtes, Belges (ils se divisent en Leuques, Mediomatrices, Trévires, Rèmes), Romains, Francs, et il suit rapidement les destinées de cette France de l'Est jusqu'à la période moderne. M. Chenet ne paraît pas avoir consulté directement les textes historiques; mais il a fait de nombreuses lectures des historiens ou archéologues modernes; il a étudié Déchelette, Camille Jullian, Parisot, l'abbé Aimond, Ch. Bruneau; il a pris aussi note d'articles parus dans les journaux quotidiens, et il cite toutes ces lectures un peu pêle-mêle, et, après d'excellents développements, on est un peu déconcerté devant certaines assertions comme dans le passage où il revendique Charlemagne pour la France : « On trouve, dans les chartes de la langue latine, la forme *Charlus* qui évidemment ne donne pas à l'empereur une physionomie très germanique. » Il conclut en montrant le caractère éminemment celtique de ces pays de l'Est qu'il connaît bien et que son livre fait aimer.

Les diverses additions faites au volume depuis la guerre n'ont pas avec lui un lien très étroit. L'avant-propos montre, d'après L. Reynaud, l'influence exercée par la France sur l'Allemagne, emprunte à Pierre Lalo des considérations sur la musique en France et en Allemagne et présente diverses réflexions sur la suite des hostilités[1]. Vient ensuite une longue analyse de la brochure de Jacques Flach : *les Affinités françaises de l'Alsace avant Louis XIV et l'iniquité de sa séparation avec la France*. En appendice sont résumés deux autres

les Vosges, mais dans le Doubs, aux environs de Montbéliard. Morville, Salival ne sont pas en Meurthe-et-Moselle, mais ont été annexés à l'Allemagne en 1871 et se trouvaient dans la Meurthe.

1. P. XXVIII, on lit : « C'est en 997 qu'Otton, empereur saxon, véritable fondateur de l'empereur germanique, s'empara de la rive gauche du Rhin, après avoir fait enlever le sceptre, la couronne, l'épée et le trône de marbre de Charlemagne. » Il y a là un singulier mélange d'Otton Ier et d'Otton III. Puis cette rive gauche du Rhin avait été attachée au royaume germanique dès le règne de Henri Ier, père d'Otton Ier, comme il est dit p. XXVII, n. 1. Beaucoup de fautes d'impression, inévitables en temps de guerre dans un ouvrage de longue haleine, ont été corrigées dans une liste d'errata; en voici d'autres : lire, p. XXVI, Argentorate et Argentovaria; à corriger, p. 192, la phrase : « L'Irlande conserva son indépendance jusqu'à la conquête *scandinave* », lire anglaise; p. 197, lire Mettis au lieu de *Messis;* p. 201, Sens au lieu de *Lens*.

Digitized by Google

livres : l'ouvrage posthume d'Auguste Longnon : *Origines et formation de la nationalité française*, et celui de Jacques Bainville : *Histoire de deux peuples : la France et l'empire allemand.*

Chr. PFISTER.

A. SAVATIER. **La théorie du commerce chez les physiocrates.** Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1918. In-8°, 228 pages.

L'étude de M. Savatier est une thèse de doctorat en droit qui peut se classer parmi les bons travaux de ce genre. Le sujet intéressant qui y est abordé est examiné d'une manière approfondie dans un exposé clair et bien enchaîné. Les historiens désireux de se faire une idée des doctrines commerciales de l'école physiocratique y trouveront ces doctrines condensées avec précision, analysées avec sagacité, discutées dans un esprit judicieux. Il ne manque à cet ouvrage qu'une connaissance approfondie du milieu historique et de l'évolution économique du XVIII^e siècle. Il est fâcheux qu'un juriste distingué tel que M. Savatier n'ait pas poussé ses recherches de ce côté. Il ignore, semble-t-il, le travail fondamental de Schelle sur *Dupont de Nemours et l'école physiocratique*, l'ouvrage du même savant relatif à Quesnay. Il ne paraît pas connaître les nombreux travaux historiques dont Turgot a été l'objet. Il n'a fait qu'un usage très restreint du tableau approfondi du mouvement physiocratique tracé par Weulersse, œuvre d'un vrai historien aussi informé que lucide. Les théories commerciales des physiocrates apparaissent dans le travail de M. Savatier sous leur forme abstraite, sans que leurs antécédents soient recherchés, sans que leurs liens avec la réalité vivante, avec le temps, avec les hommes soient découverts et indiqués. L'auteur n'a pas su se dégager assez de cette scolastique qui prévaut encore trop souvent dans les milieux des théoriciens de l'économie politique et du droit et contre laquelle réagissent heureusement les maîtres de l'école historique. Il convient de remarquer enfin que la longue introduction de ce travail ne se rattache que d'une façon accessoire au sujet; elle eût pu être condensée en quelques lignes, et elle n'est pas de nature à accroître la valeur de recherches qui, pour la majeure part, ne manquent pas de mérite.

M. Savatier essaie d'abord de caractériser la période précédente, celle de l'économie nationale, fondée sur le bullionisme et le mercantilisme, sur l'intervention universelle de l'État dans le domaine économique, sur les monopoles, les privilèges, les entreprises étatistes, sur la prohibition ou le protectionnisme. Par cet ensemble de moyens, on avait cru obtenir l'enrichissement de la nation aux dépens de l'étranger, le drainage des capitaux du dehors et un excédent des exportations qui déterminait, croyait-on, une balance commerciale favorable. Il

Digitized by Google

note avec raison que dans cette période la faveur du pouvoir était surtout allée au commerce et à l'industrie. Mais il néglige d'indiquer comment et sous quelles influences se traduisit la réaction contre le régime mercantiliste, réaction d'où les physiocrates ont en quelque sorte déduit leurs théories. De même, il ne se préoccupe pas de déterminer les influences étrangères qui se produisirent pendant les vingt années antérieures aux publications de Quesnay. Il n'essaie pas de résumer les tendances des publicistes anglais, les Gee, les Tucker, les Herbert, les Cantillon, les King, que les physiocrates ont parfois combattus, parfois suivis. Enfin, le mouvement économique d'ordre pratique qui renouvelle pendant la dernière moitié du XVIII^e^ siècle notre agriculture, nos entreprises industrielles et commerciales n'est pas mis en regard de l'évolution des idées physiocratiques. Un bref aperçu au sujet de ces trois ordres d'influences n'eût pas été inutile à l'intelligence plus complète du sujet.

En revanche, l'exposé assez sec, décousu et parfois erroné dans le détail que M. Savatier a tracé de la vie et des travaux des principaux physiocrates eût pu être réduit à quelques indications sommaires, plus nettes et plus précises. Sur Quesnay, par exemple, les données biographiques exactes qui se rencontrent dans l'ouvrage de Weulersse ne se retrouvent pas dans celui de M. Savatier, qui s'en tient à des légendes sans fondement. Les dates indiquées sont parfois sujettes à caution. L'auteur signale avec raison les tendances générales des physiocrates, leur optimisme métaphysique, leur croyance en l'efficacité des lois naturelles promulguées par un despotisme éclairé, leur internationalisme cosmopolite qui proclame la fraternité des peuples et la haine de la guerre sous toutes ses formes. Mais il s'attarde beaucoup trop à exposer les théories sociales, philosophiques, morales, voire même le système économique général des physiocrates et le caractère déductif, mathématique et dogmatique de leur méthode. Il eût suffi de dégager les traits essentiels du système physiocratique dans leurs rapports stricts avec la théorie du commerce.

En abordant l'étude de ce dernier sujet, M. Savatier se trouve sur son vrai terrain. Il y évolue avec l'aisance que lui donne la connaissance de son sujet. On le suit avec intérêt, sinon sans effort, dans ses analyses nourries, qui se développent logiquement, d'une manière claire et nette. On peut se fier à ce guide sûr dans ce voyage à travers les broussailles souvent enchevêtrées de la forêt des écrits physiocratiques. Les physiocrates, comme le démontre fort bien M. Savatier, ont édifié une théorie générale du commerce, suivant leur goût pour ces sortes de constructions abstraites. Ils fondent le commerce sur les trois grands principes de leur droit naturel : la sociabilité, la liberté humaine, la propriété. En cette dernière, ils montrent avec force le fruit du travail et la source même de toute vie économique. En conséquence, ils restreignent la mission de l'État à la défense de l'ordre social, à l'administration de la nation et à l'éducation des sujets; ils

Digitized by Google

lui dénient tout droit de s'immiscer dans la production, la circulation, la consommation des richesses. Ils ont encore recherché l'influence de la division du travail sur l'activité des échanges intérieurs et extérieurs, et ils ont contribué ainsi à mettre en lumière cette grande loi économique que certains économistes contemporains considèrent comme périmée. Ils ont dégagé aussi avec force le rôle que jouent les phénomènes de consommation dans le mécanisme du commerce.

Leurs études sur la nature du commerce les ont conduits à confondre le commerce avec l'échange, soit qu'il se fasse au moyen du troc, soit qu'il ait recours à la monnaie. Sous l'influence de leurs théories étroites au sujet de la seule productivité de la terre, ils réservent toutes leurs préférences pour l'échange direct (*commerce rural* proprement dit) entre producteurs et consommateurs et leur défaveur pour le *trafic*, nom sous lequel ils désignent le négoce d'intermédiaires, et pour le commerce de gros et de détail, le dernier qui a pour objet la revente des produits. Ils englobent d'ailleurs parmi les professions commerciales l'ensemble des métiers ou des entreprises industrielles sous le nom de *commerce de main-d'œuvre*. Plus solide et plus claire est la démonstration qu'ils font du rôle et de l'utilité de la monnaie dans le mécanisme de la circulation et des échanges, ainsi que leur critique aiguisée des doctrines du mercantilisme. « Acheter c'est vendre et vendre c'est acheter », dit Quesnay dans une formule concise. L'or et l'argent ne sont qu'une forme de la richesse, qu'un moyen ou instrument de production. Bien avant J.-B. Say, ils ont le mérite de formuler la théorie des *débouchés* et de mettre en lumière l'influence des voies de communication terrestres et surtout fluviales, ainsi que des canaux. Ils ont montré combien la liberté des échanges, la suppression des privilèges et des droits locaux, la réglementation officielle étaient de nature à stimuler la vitalité des marchés. Ils ont vu avec raison que la liberté économique est le vrai remède aux crises de surproduction, dont la baisse des prix constitue le frein naturel, sans intervention de l'État, observation qui reste juste, sauf dans les périodes anormales où l'action des lois habituelles de la circulation et des échanges se trouve suspendue. Ils sont les apôtres enthousiastes de cette loi de la concurrence à laquelle ils attribuent l'harmonie de la production et des besoins, l'accroissement de la productivité, de la consommation et des débouchés, mais dont ils méconnaissent les excès. Ils ont enfin essayé de prouver que le commerce détermine la richesse, ou pour employer leur langage, la *valeur*, et on leur doit la première théorie de la *valeur*. Ils déclarent celle-ci fondée sur l'usage et surtout sur l'échange, déterminée par la concurrence et le coût de la production, par la loi de l'offre et de la demande. Ils insistent sur la relativité et l'objectivité de cette notion économique, non sans exagération manifeste.

On est d'autant plus surpris, après que les physiocrates ont ainsi mis en vedette la fonction du commerce dans la vie économique, de

Digitized by Google

les entendre proclamer, avec plus de force encore, l'improductivité de cette forme de l'activité humaine. C'est qu'ils sont abusés par le mirage des mots et par la rigueur excessive de leurs théories. Le commerce, d'après eux, ne saurait donner un vrai produit net, la terre seule donne un produit de ce genre. M. Savatier, dans le livre III de son ouvrage, a réuni les textes sur lesquels les physiocrates fondent cette singulière assertion et exposé les calculs abstraits sur lesquels ils ont prétendu l'étayer. Les uns et les autres n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt de curiosité; ils permettent de se rendre compte des excès auxquels peut entraîner, dans une science d'observation, telle que l'économie politique, l'emploi du raisonnement déductif et de la méthode mathématique. Mais leurs idées ont eu néanmoins une influence profonde sur les écoles postérieures d'économistes. Ricardo leur a emprunté pour une bonne part la théorie de la *rente foncière* ou du prélèvement excessif des propriétaires du sol. Le socialisme n'est pas sans avoir profité de la théorie physiocratique, suivant laquelle l'État est copropriétaire d'une partie des revenus fonciers, et il lui a emprunté, en les transformant, ses conceptions spéciales sur la stérilité et la nocivité des services des intermédiaires, c'est-à-dire du commerce et des commerçants, ainsi que sa hantise et sa haine de la spéculation.

Les physiocrates distinguent en effet entre le commerce et le trafic. Au livre III de son ouvage, M. Savatier donne une analyse serrée des considérations à l'aide desquelles ils prétendent justifier leur distinction peu solide. S'ils ont bien compris le rôle nécessaire du capital dans la production et la circulation, s'ils ont bien signalé les effets fâcheux des excès de consommation ou de luxe, s'ils ont eu raison de signaler l'agriculture comme le fondement essentiel de la richesse de la France et de préconiser la liberté et la multiplication des moyens de transport, ils ont vraiment fait preuve d'étroitesse d'esprit quand ils s'obstinent à limiter ce qu'ils appellent le commerce, c'est-à-dire les échanges productifs et utiles, aux transactions directes entre producteurs agricoles et consommateurs. Ils se sont fait illusion quand ils ont pronostiqué la ruine de la Grande-Bretagne, parce qu'elle avait développé son commerce extérieur par l'Acte de Navigation, et quand ils ont prétendu que les petits États seuls pouvaient s'accommoder du développement des échanges internationaux. Ils ont fait preuve d'une singulière méconnaissance de l'histoire en proclamant que le grand commerce entre nations était plus nuisible que favorable à la prospérité des États, ainsi que l'écrit Quesnay, et en insistant outre mesure sur le cosmopolitisme des commerçants, dont la fortune, disait-il, n'a pas de patrie. Leur violent réquisitoire contre le *commerce de détail*, dans lequel ils voient un indice grave de désordre social, une cause de la désertion des campagnes et de la croissance anormale des villes, prouve que ces théoriciens n'ont qu'une idée très incomplète de la variété nécessaire des organes de la circulation. Mais, sur ces points

Digitized by Google

encore, ils ont semé des idées qui n'ont pas été perdues. On retrouve dans les écoles socialistes le développement des conceptions physiocratiques sur le parasitisme des intermédiaires, sur la néfaste influence des spéculateurs, sur l'utilité de la concentration des entreprises, en vue de l'économie des frais de la production et de l'échange. Toujours hostiles au mercantilisme qui favorise le commerce extérieur et les industries d'exportation, ils ont critiqué, non sans raison, le système des primes, des monopoles commerciaux, des privilèges des manufactures. Ils ne sont pas plus favorables aux manieurs d'argent, autre race de parasites égoïstes qui vivent de la ferme des impôts, du placement des emprunts d'État, de la location des capitaux. L'écho de leurs diatribes retentit encore dans les anathèmes des écoles contemporaines qui flétrissent à leur exemple « l'ordre rongeur des rentiers » et « le règne de l'argent ». Certains d'entre eux, Mirabeau le père par exemple, vont jusqu'à mettre en doute la légitimité du prêt à intérêt; si Quesnay et Turgot en reconnaissent la justice, presque toute l'école physiocratique s'accorde à blâmer l'emploi improductif des capitaux, notamment sous forme de rentes perpétuelles; elle voudrait les voir réserver aux entreprises agricoles ou à celles qui dérivent de l'agriculture. L'école va même, ainsi que le font certaines sectes socialistes dans leur excès de zèle, jusqu'à condamner l'épargne, qu'elle confond avec la thésaurisation; il faudra que Turgot vienne, dans son lumineux exposé, montrer dans l'effort des épargnants la condition même de la formation des capitaux et l'instrument indispensable de la production.

Les physiocrates ont fait œuvre plus durable et moins contestée en proclamant les premiers avec force la nécessité de la liberté et de l'immunité du commerce. De leurs doctrines bien résumées par M. Savatier dans le livre IV et dernier de son exposé, il résulte que la liberté commerciale est la conséquence obligée de la liberté sociale, qui consiste dans « la facilité de faire à son gré un usage raisonnable et légitime du droit de propriété ». Cette liberté est, comme le droit de propriété, inviolable. Elle est à la fois conforme à la morale sociale et à l'intérêt individuel. La concurrence est le moyen d'action de cette liberté. Comme l'intérêt individuel est dans les entreprises le meilleur des guides, la tutelle de l'État est à la fois odieuse, inutile et nuisible. On connaît l'âpre campagne que mena l'école physiocratique contre les entraves apportées à la liberté de l'agriculture, de l'industrie et du commerce par les prohibitions, les taxations, les réglementations, les interventions étatistes, les douanes intérieures, les ordonnances corporatives, la police des grains et le pacte colonial. Sous leurs attaques redoublées s'écroulèrent finalement l'ancien édifice mercantiliste, le système réglementaire et le régime corporatif. L'œuvre économique de la Révolution est pour une bonne part fille de la critique et de la théorie physiocratique.

Dans une conclusion serrée et précise, qui est la meilleure partie

Digitized by Google

de son ouvrage, M. Savatier a su résumer l'impression qui résulte de l'analyse des doctrines physiocratiques. Il en a noté tantôt l'étroitesse, tantôt la largeur. Il en montre le lien général avec le siècle où l'on divinisa la raison, où l'on méprisa les faits dans le domaine des sciences morales et où l'idéologie triompha dans la construction d'un monde irréel. Il souligne le caractère utopique et l'optimisme candide des physiocrates dans leur croyance à la vertu universelle et bienfaisante de la liberté économique et de la concurrence illimitée. Il observe l'influence que ces doctrines ont exercée sur l'école des économistes libéraux au XIXe siècle. Peut être eût-il aussi fallu en regard indiquer, avec plus d'ampleur dans cette conclusion, les traits qui rapprochent les physiocrates des économistes hostiles au libéralisme économique. Dans leurs pénétrantes analyses, où se mêlent les conceptions arbitraires et les idées vérifiées par l'expérience, ils ont fourni aux libéraux leurs principales doctrines, celles de la légitimité du droit de propriété, de la liberté de l'individu, de la division du travail, des avantages de la concurrence, de l'utilité des débouchés, des bienfaits de la libre circulation des produits et des échanges, des effets de la saine monnaie. Mais combien d'armes n'ont-ils pas aussi fournies aux écoles adverses en formulant les théories de la rente foncière et des salaires, de la valeur ou de la plus-value, de la stérilité de l'industrie et du commerce, d'où le marxisme tirera la loi d'airain des salaires, la notion de la plus-value perçue par le capital au détriment du travail, de l'illégitimité de la spéculation commerciale, de la nocivité de l'épargne et du parasitisme des entreprises de commerce et de finance! Le seul reproche que l'on puisse adresser à cette conclusion, écrite en une langue ferme et d'une réelle élévation de pensée, c'est qu'elle dépasse même le sujet et s'applique plutôt à l'ensemble des doctrines économiques des physiocrates qu'à leurs théories sur le commerce.

P. BOISSONNADE.

R. DE SAINT-VENANT. **Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme.** Blois, Migault; Vendôme, Rouilly, 1912-1917. 4 vol. in-8°, IX-487, 500, 479 et 344 pages.

Un dictionnaire historique est une œuvre de haute patience et de science, mais qui ne peut être menée à bonne fin que si elle est inspirée par un goût profond de la petite patrie. Ces conditions sont malheureusement assez rarement réalisées et certaines compilations — nous l'avons constaté à diverses reprises — dénotent une inexpérience vraiment excessive de la méthode historique et une absence presque complète d'esprit critique.

Digitized by Google

Le dictionnaire du Vendômois, que vient de publier M. de Saint-Venant, et que l'Académie des inscriptions a tenu à honorer d'une de ses plus hautes distinctions, la première médaille du Concours des Antiquités nationales, peut être considéré comme un modèle de ces sortes d'ouvrages. Il a été mûri de longue date : « La première idée d'un dictionnaire topographique de l'arrondissement de Vendôme, nous dit M. de Saint-Venant dans sa préface, appartient au père de l'auteur du présent ouvrage, alors qu'il était président de la Société archéologique du Vendômois en 1864. Plus tard, après la guerre, vers 1875, la chose fut reprise par M. A. de Rochambeau, qui pour cela établit certaines fiches dont quelques-unes furent réellement amorcées. Ce digne ami nous passa ses fiches, et, vers 1890, mis par lui en goût, nous résolûmes de donner suite à la pensée paternelle, mais en la chargeant de tout le développement que pouvait comporter l'état des recherches historiques en notre pays. »

M. de Saint-Venant ne s'est pas contenté de faire des recherches dans un grand nombre de fonds parisiens et provinciaux, dans les cadastres de toutes les communes de l'arrondissement et dans une quantité de livres imprimés; il a su critiquer les documents recueillis et ordonner son ouvrage avec méthode et goût. Profitant de l'expérience de ses prédécesseurs, et notamment de celle de M. l'abbé Angot, l'auteur de l'excellent *Dictionnaire de la Mayenne*, M. de Saint-Venant a réuni dans sa publication une série de renseignements qui ne figurent pas d'habitude dans les dictionnaires : c'est ainsi qu'il a recueilli toutes les inscriptions des églises, des pierres tumulaires et des cloches du Vendômois. Le blason des familles n'a pas été négligé.

Le *Dictionnaire du Vendômois* n'est pas seulement une source presque inépuisable pour les historiens locaux. C'est un ouvrage qui fournit des renseignements précieux au point de vue de l'histoire générale. L'article sur les rues de Vendôme offre une série d'indications précises sur la manière dont Vendôme s'est développé, et c'est un intéressant chapitre de géographie urbaine. Les amateurs d'histoire économique trouveront leur compte dans plusieurs articles du *Dictionnaire*, notamment dans ceux qui sont consacrés à l'industrie et au commerce vendômois, et dans l'article sur les siamoises.

Le soin avec lequel les formes anciennes sont relevées fournit la matière de remarques suggestives de toponomastique et de phonétique. Quelques exemples suffiront. La Haie-au-Chat est une déformation populaire d'une forme primitive la Haie-Auchard. Les appellations poétiques la Reine-Bruyère et la Reine-Bergère, écarts des communes de Boursay et de Busloup, ont été forgées par l'imagination populaire lorsque la signification des vocables originaires, la Rembourgère et la Rembergère, a cessé d'être comprise. M. de Saint-Venant a bien fait de reproduire la légende de la ferme de la Linoterie, d'après laquelle ce domaine aurait été abandonné par le comte

Digitized by Google

de Vendôme sous la condition de foi et hommage et le don de trois linots apprivoisés. Il a eu raison d'ajouter que ce récit est une pure fiction. Nous sommes en présence d'une légende toponomastique. C'est le nom de lieu qui a provoqué le récit du don des linots.

Les erreurs d'un ouvrage composé et rédigé d'une manière si consciencieuse sont rares, beaucoup moins nombreuses que ne le prétend l'auteur dans sa préface trop modeste. Les seules que nous ayons relevées concernent la période la plus ancienne pour laquelle nous avons noté quelques légères lacunes de bibliographie. L'ouvrage de M. Halphen, sur le *Comté d'Anjou au XI^e siècle*, et le *Recueil d'annales angevines* sont cités dans l'article sur l'évêque Vulgrin; mais l'auteur ne devait pas encore les connaître lorsqu'il a composé le tome second de son ouvrage, car, à la fin de la notice sur Foulque Nerra, il renvoie à *la Vie de Foulque Nerra*, de Salies, ouvrage fort médiocre que la thèse de M. Halphen a rendu inutile. De même, à la page 294 du même tome, le *Chronicon Vindocinense* est cité d'après la vieille édition du Père Labbe, et non d'après celle qu'a donnée le même érudit.

La notice sur saint Julien nous paraît superflue. L'auteur a eu la sagesse de ne pas se prononcer sur la date de cet évêque, mais il aurait pu se borner à renvoyer aux articles substantiels qu'a publiés M. Ledru dans *la Province du Maine*, ainsi qu'au volume du même auteur sur les origines de l'église du Mans. Nous estimons, au contraire, qu'il a eu raison de consacrer de courtes notices biographiques à certains saints locaux, patrons d'églises ou de chapelles vendômoises, comme saint Rimer et saint Bié. La lecture de ces articles donnera peut-être à quelque érudit l'idée de faire une étude d'ensemble sur les vies des nombreux ermites de la région mancelle et chartraine, qui n'ont pas encore été critiquées. On peut du reste être convaincu *a priori* qu'une telle étude n'aboutirait qu'à des résultats négatifs; mais encore est-il nécessaire de déblayer le terrain. En ce qui concerne saint Bié, il est fort possible que ce personnage soit un saint imaginaire, le produit d'un non-sens sur le mot *Beatus*, dont dérive le vocable roman Bié; pour les populations vendômoises, il fut le bienheureux par excellence.

Les articles biographiques du *Dictionnaire* sont nombreux et précis. Plusieurs sont importants et d'un intérêt général, par exemple ceux qui concernent les familles Ronsard et Musset.

Non content d'être désormais l'ouvrage capital pour le Vendômois, l'ouvrage de M. de Saint-Venant pose aux historiens des autres régions de la France une série de problèmes d'un intérêt général. A ce titre, ce *Dictionnaire*, malgré ses prétentions modestes, aura sa place dans la bibliothèque de tous les érudits qui s'intéressent à l'histoire de nos provinces.

R. LATOUCHE.

Digitized by Google

Frank Wesley PITMAN. **The development of the British West Indies, 1700-1763.** New-Haven, Yale University Press; London, Humphrey Milford, 1917. In-8°, XIV-495 pages, carte et diagrammes hors texte. Prix : 2 d. 50. (Yale historical publications, studies, vol. IV.)

M. Pitman étudie dans cet ouvrage quelle était la situation économique et sociale des colonies britanniques des Antilles : Jamaïque, Barbade, Saint-Christophe, etc., en 1700, date à laquelle ces colonies sont sorties de la période pénible des débuts, et leur évolution jusqu'au traité de la paix de Paris de 1763, où commence une époque nouvelle.

L'auteur a puisé sa documentation aux sources manuscrites du Public Record Office, du British Museum et surtout de l'abondante correspondance des gouverneurs des îles avec le Board of trade britannique, conservée au Colonial Office ; les écrits imprimés du XVIII^e siècle, livres ou factums, ont été utilement dépouillés et lui fournissent d'intéressantes citations.

Les premiers chapitres exposent les conditions sociales d'existence des six classes d'habitants qui peuplaient ces colonies : riches planteurs, petits planteurs, serviteurs et artisans de race blanche, marchands juifs, nègres et mulâtres affranchis, esclaves noirs. Une des causes de faiblesse était la constitution de grands domaines, dont les propriétaires organisaient l'exploitation avec la main-d'œuvre esclave, abandonnée à la direction cruelle et inconséquente de régisseurs, de manière à réaliser de gros bénéfices et à jouir de leur fortune en des séjours prolongés en Angleterre. Il en résultait de fréquentes et dangereuses révoltes d'esclaves et, d'autre part, les petits planteurs, que de mauvaises récoltes dues aux intempéries ruinaient, vendaient leurs terres et émigraient soit aux Antilles françaises ou hollandaises, soit surtout dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Les efforts faits par la métropole pour établir à leurs places dans les îles de nouveaux immigrants, de 1739 à 1752, ne donnèrent que de très médiocres résultats. L'importation des capitaux anglais pour l'industrie de la canne à sucre réussit mieux, mais contribua à l'extension de la grande propriété et, par contre-coup, au développement de l'absentéisme.

La production et le commerce du sucre et de ses dérivés, rhum, mélasses, exercèrent une influence prédominante sur le développement de ces colonies et, naturellement, la majeure partie du livre de M. Pitman est consacrée à en exposer les vicissitudes au cours de la période étudiée par lui, en étroite relation avec la politique coloniale du gouvernement britannique.

Au début du XVIII^e siècle, le sucre des colonies anglaises se vendait et dans la métropole et dans l'Europe entière. La concurrence des sucres français et hollandais, de plus en plus demandés, restreignit

Digitized by Google

progressivement le marché ouvert aux produits des Antilles britanniques, et malgré la compensation qui leur était offerte par l'augmentation de la consommation dans la métropole, le déclin de la prospérité de ces colonies devint inquiétant. Les restrictions et lourdes charges douanières que la législation anglaise faisait peser sur le commerce d'exportation provoquèrent leurs réclamations; les mesures prises en conséquence par le Parlement britannique, comme le montre M. Haring, ne pouvaient être complètement efficaces, trop d'intérêts contraires étant en jeu. Il nous expose les effets du « Molasses Act » sur les destinées des colonies anglaises, celles des Antilles et celles de l'Amérique du Nord, comment celles-ci, trouvant leur profit à acheter à meilleur marché les produits des Antilles françaises et à leur vendre les leurs, encourageaient une contrebande fort active, dont les autorités britanniques étaient impuissantes à arrêter le développement.

Dans le dernier chapitre, M. Pitman montre les conséquences de la paix de Paris de 1763, au point de vue des colonies anglaises. Dans les discussions qui eurent lieu, au sujet de ce traité, entre les partisans de l'annexion du Canada et ceux de l'annexion des Antilles françaises, les grands planteurs de canne à sucre des colonies anglaises favorisèrent les premiers. Ils préféraient rester les seuls fournisseurs de la métropole, au plus haut prix possible, pour le sucre et le rhum. Ils triomphèrent avec le vote du « Sugar Act » de 1764, destiné à renforcer leur monopole et à interdire aux colonies de l'Amérique du Nord le commerce avec leurs concurrents français de la Martinique et de la Guadeloupe, mais ils contribuaient ainsi aveuglément à aggraver les causes déterminantes de la guerre d'indépendance des États-Unis.

Tous les faits d'ordre économique sont mis en lumière avec beaucoup de précision par M. Pitman, notamment en quatorze diagrammes, où sont inscrites les données statistiques qu'il a établies, et dans les notes et appendices de son livre.

E. MARTIN-CHABOT.

Julien ROVÈRE. **Les survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne depuis 1815.** Paris, Félix Alcan, 1918. In-8°, 415 pages.

Ce livre est à la fois une étude historique et un ouvrage de circonstance. L'auteur estime, avec un certain nombre de bons esprits, que nous avons trop aisément, et depuis trop longtemps, donné partie gagnée à la Prusse en Allemagne et découragé, faute de la connaître et de la cultiver, la sympathie que les Allemands de l'ouest et du sud nous ont longtemps conservée. Dans le moment actuel, il pense que

Digitized by Google

nous devons travailler à réveiller cette sympathie et que la victoire militaire la rendra de nouveau très active; elle doit aider à la ruine de l'empire prussien de 1871 et nous rendre, dans une forme que l'auteur ne précise pas, nos anciennes frontières du Rhin, sans parler de notre influence sur les anciens états napoléoniens de la Confédération. C'est là le fil conducteur de son ouvrage, dans lequel il étudie, d'abord la persistance de l'esprit français et des sentiments fidèles à la France jusqu'en 1850, puis le déclin de notre influence par suite de la politique de Napoléon III et des victoires prussiennes. Sa conclusion est qu'il « n'y a pas prescription ».

La partie la plus solide de l'ouvrage est celle qui a trait aux provinces du Rhin après 1815. Là, il n'est pas douteux que l'assimilation à la France était commencée et que le dur joug de la Prusse, imposé brusquement et brutalement comme à l'ordinaire, provoqua parmi les populations, surtout dans la bourgeoisie et le peuple des villes, une très vive résistance. M. Rovère en cite des preuves nombreuses et frappantes, dont certaines postérieures même au grand mouvement national et francophobe qui débuta vers 1840. Quelle était l'importance réelle de ce mouvement? Y avait-il là une aversion de fond, un regret inextinguible de l'ancienne patrie, comparable, toute proportion gardée, à celui des Alsaciens-Lorrains depuis 1870, ou bien le nombre des réfractaires est-il assez réduit en somme, comme l'affirment des historiens allemands modérés, point sympathiques à la Prusse? On ne trouve pas dans le livre de M. Rovère les éléments suffisants pour être bien fixé à cet égard. Lui-même n'a pas essayé de préciser — et il est vrai que la tâche n'était pas aisée — ce que voulaient ces populations de la rive gauche et même la partie des habitants la plus sympathique à notre pays : échapper à la domination prussienne ou rentrer plus ou moins complètement dans l'état français?

L'examen des manifestations qui précédèrent ou accompagnèrent les élections de 1848 pouvait être fort instructif à cet égard. L'auteur n'avait pas sous la main, en raison des circonstances, les moyens de le poursuivre dans le détail; c'est regrettable. Malgré le soin qu'il a mis à poursuivre son enquête et sa connaissance du sujet, le tableau qu'il présente du mouvement national de 1848 dans les pays rhénans, intéressant et habilement tracé, n'emporte pas la conviction. Lorsqu'il représente la révolution comme antiprussienne au fond, et unitaire seulement d'apparence, ce n'est guère qu'une interprétation qui ne convainc pas. D'une manière générale, on garde un peu l'impression que l'auteur est tombé dans l'erreur si commune aux Français de tous les temps de prendre pour des témoignages d'amour envers la France toutes les manifestations libérales. Hélas! les Bolcheviks font aussi jouer la *Marseillaise* à leurs fanfares.

L'étude de la période 1850-1870 est assez nouvelle. Le tonnerre des canons de Sadowa et de Sedan a effacé le bruit des acclamations qui plusieurs fois, dans l'Allemagne du Sud, avaient accueilli Napoléon III.

Digitized by Google

On lira avec beaucoup d'intérêt aujourd'hui les pages où M. Rovère rappelle, par exemple, les manifestations de 1860 à Stuttgart et montre, par des citations frappantes, à quel degré d'illusion l'opinion en France, même la plus éclairée, était arrivée dans ses jugements sur la Prusse. C'est la troisième fois au moins qu'une telle démonstration est faite : Edmond About écrit là-dessus comme Voltaire et comme Sieyès. Après Sadowa, après l'affaire du Luxembourg, tout change, et plus encore après 1870, mais il est trop tard. On remarquera pourtant les témoignages recueillis par Ducrot, que peut-être, en raison de la personnalité même du général, il y aurait eu lieu de critiquer davantage. Là encore, M. Rovère conclut trop aisément de quelques faits particuliers à l'existence de sentiments répandus et profonds. Peut-on, parce qu'en trois endroits des familles allemandes montrent aux prisonniers français des drapeaux tricolores cachés, conclure « à un mouvement populaire extrêmement profond, qui avait pour but de rendre à notre domination le pays tout entier » de la rive gauche du Rhin (p. 329)? Dans les circonstances actuelles, il y a, semble-t-il, un inconvénient tout spécial à construire des conclusions aussi catégoriques sur des bases aussi fragiles. Ces Allemands du Sud, qui se plaignent à nous de la Prusse, quelle fut leur attitude comme soldats pendant la guerre de 1870-1871? L'Alsace et la France de l'Est se souviennent de leur conduite, et quant à la fidélité aux drapeaux allemands, ils l'ont prouvée au cours de la lutte qui vient de finir. Pour prononcer un *Los von Preussen* définitif, il n'y a jamais eu de meilleure occasion que les journées de novembre 1918, et pourtant la rupture ne s'est pas faite. A présent encore, dans ces pays mêmes de la rive gauche où toutes les musiques du *lustgarten* jouent la *Marseillaise*, les Rhénans les plus séparatistes n'ont-ils pas soin de préciser que leurs projets s'exécuteront toujours « dans le cadre du *Reich* »? Il y avait, certes, une autre politique à suivre que celle de la Conférence des Cinq, par qui l'unité prussienne de l'Allemagne a été protégée, consolidée, développée au delà de toute vraisemblance. Mais cette erreur, qui pourrait bien nous coûter cher, ne vient-elle pas de ce qu'ayant d'abord rêvé — tout haut — d'un retour aux limites naturelles de jadis, nous nous sommes trouvés sans crédit et sans force pour défendre à Munich, à Mayence ou à Trèves les vieilles « libertés germaniques » un instant réveillées? Sans doute attendait-on, pour traiter avec Kurt Eisner, qu'il vînt au-devant de nos troupes, un drapeau tricolore à la main, comme les *matadors* de Mayence au temps de Custine.

R. GUYOT.

Frédéric ECCARD. **L'Alsace sous la domination allemande.** Paris, Armand Colin, 1919. In-8°, 309 pages. Prix : 4 fr.

Nul ne pouvait nous raconter mieux que M. Eccard l'histoire de l'Alsace pendant les quarante-sept années où elle a subi le joug alle-

Digitized by Google

mand. Il est un de ces Alsaciens demeurés fidèles au sol natal et qui ont lutté avec la plus grande énergie pour défendre contre les maîtres du moment la langue, la culture et la mentalité françaises. Avocat au tribunal de Strasbourg, il a souvent prêté son concours aux victimes de l'oppression prussienne; il a été mêlé aux luttes politiques et il a combattu pour les idées démocratiques contre l'autocratie allemande. Quand la guerre a éclaté en août 1914, il a réussi à s'échapper, à venir en France, à mettre au service du gouvernement français sa connaissance profonde des choses alsaciennes et sa science du droit; il a protesté avec véhémence contre la confiscation et la mise en vente par les autorités allemandes des biens des Français ou des Alsaciens « dénationalisés », et il a composé sur cette question une série d'excellents mémoires ou ouvrages; enfin il a écrit le présent volume qui était terminé et dont toutes les épreuves étaient corrigées avant la fin de septembre 1918, soit avant que la victoire se fût déclarée nettement pour nous; des difficultés matérielles en ont retardé la publication et l'ouvrage a paru dans ce moment d'exaltation où l'Alsace enfin libérée se jetait dans les bras de la France.

M. Eccard a pris comme titre : *l'Alsace sous la domination allemande;* il n'a pas écrit : l'Alsace-Lorraine, et de fait, de propos délibéré, il parle très peu dans son ouvrage de la Lorraine. Les deux pays d'Alsace et de Lorraine diffèrent profondément; l'État d'Alsace-Lorraine que les Prussiens ont créé quand, à la fin d'août 1870, ils ajoutèrent au gouvernement d'Alsace, confié à Bismarck-Bohlen, les arrondissements de Sarreguemines, de Metz et de Thionville du département de la Moselle, ceux de Sarrebourg et de Château-Salins du département de la Meurthe, est un État hybride, tout artificiel, dont les deux parties n'ont eu presque aucun lien dans le passé. Or, M. Eccard nous ramène sans cesse au passé de l'Alsace; il s'y attarde au début et y revient au cours de son livre; il soutient que par toutes ses traditions l'Alsace est un pays libéral, démocratique, d'esprit sincèrement républicain; il a raison pour une partie de l'Alsace, pour Mulhouse, Strasbourg, en général pour les territoires qui se sont convertis au XVI^e^ siècle à la Réforme; dans les autres parties de l'Alsace, celles qui ont appartenu jadis à l'Autriche ou à l'évêché de Strasbourg, les sentiments de la population sont différents; l'habitant, tout en étant individualiste, convaincu que tous les hommes doivent être égaux, y reste très attaché à son clergé et aux idées qu'on pourrait qualifier de réactionnaires. La carte où l'on marquerait par des teintes différentes les idées politiques — actuelles — des villes et des villages alsaciens reproduirait à peu près les états alsaciens tels qu'ils existaient aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles dans leur morcellement et avec leurs nombreuses enclaves : tant le passé laisse de traces dans le présent! Mais ce fut la gloire et l'honneur de la France d'avoir séduit et conquis moralement les Alsaciens sans exception, quelle que fût leur lointaine histoire; ils sont tous devenus d'excellents Français, des Français enthousiastes, et si l'on voulait traduire sur une carte le

Digitized by Google

patriotisme des Alsaciens, une seule couleur — très éclatante — suffirait.

Pour la France, les Alsaciens vont subir, pendant quarante-sept ans, des tracasseries sans nombre et de véritables persécutions. M. Eccard nous raconte leur long martyre. On trouvera dans son livre les protestations que leurs députés firent entendre d'abord à Bordeaux, en 1871, puis à Berlin aux diverses assemblées du Reichstag qui se sont succédé depuis 1874. On y lira une analyse très pénétrante des divers régimes que les Allemands ont imposés au pays, de la loi du 9 juin 1871 qui créa le *Reichsland*, propriété collective des états allemands confédérés, de la constitution du 4 juillet 1879 qui, de Berlin, transférait l'administration à Strasbourg et permettait à l'empereur de déléguer ses pouvoirs à un lieutenant (*Statthalter*) — et M. Eccard trace de vigoureux portraits des *Statthalter* qui se sont succédé : Manteuffel, Hohenlohe-Schillingsfürst, Hohenlohe-Langenburg, comte de Wedel — de la constitution enfin du 31 mai 1911 qui, tout en établissant dans le pays deux chambres, renforçait le pouvoir impérial. Chaque Français devrait connaître ces grandes périodes de l'histoire de l'Alsace-Lorraine; trop souvent nous avons constaté que des hommes, même cultivés, se représentaient en France l'histoire des deux provinces comme tout unie de 1871 à 1914 et ne distinguaient point les régimes successifs.

M. Eccard insiste sur les mesures prises par les Allemands contre les Alsaciens, sur l'interdiction de l'enseignement du français, sur la chasse aux enseignes françaises, sur les procès de haute trahison intentés, sur les injustes condamnations prononcées, sur l'odieux régime des passeports qui dura de 1888 à 1892. Mais il nous dit aussi comment l'âme alsacienne résista et se retrempa dans le souvenir de la France. Les pages sur le réveil alsacien aux confins du XIX^e^ et du XX^e^ siècle, sur l'esprit qui anime les nouvelles générations, sur les fêtes de Wissembourg, celles sur les trois affaires du « Souvenir français », de Graffenstaden et de Saverne qui, de 1911 à 1913, étalèrent toute l'outrecuidance du militarisme prussien, comptent parmi les plus émouvantes du volume. Nous devons signaler une unique lacune : M. Eccard ne nous paraît pas avoir assez marqué le grand développement industriel de l'Alsace au temps de la domination allemande, ni montré comment les Allemands ont sacrifié les intérêts de la province à ceux du pays de Bade lorsqu'ils créèrent le port de Kehl, ou à ceux des Krupp et autres Prussiens lorsqu'ils refusèrent de canaliser la Moselle.

Le dernier chapitre : « L'Alsace pendant la guerre actuelle, » est assez bref. Lorsqu'il l'écrivit, M. Eccard ne possédait pas encore tous les éléments pour le traiter; il ne savait pas tout ce que nous savons aujourd'hui, depuis que nous sommes revenus au pays. M. Eccard le reprendra et le complétera dans une seconde édition, car un tel livre doit avoir une série d'éditions successives. C'est un des ouvrages les

Digitized by Google

plus documentés, les plus solides, les mieux écrits qui aient été composés sur l'Alsace en ces années de guerre; tout Français instruit tiendra à l'honneur de l'avoir lu. Nous exprimons le vœu qu'en appendice à la nouvelle édition M. Eccard ajoute l'admirable discours qu'il prononça en février dernier lorsqu'il inaugura, en qualité de président, le tribunal français de Strasbourg, dans la salle même où furent acquittés le colonel Reuter et le lieutenant Forstner, les « héros » de l'affaire de Saverne. Avec quelle émotion nous nous sommes levés tous pour saluer avec lui les trois couleurs de la France et l'image de la République!

M. Eccard a été l'un des vaillants champions de la France en Alsace, alors que celle-ci était foulée par l'étranger; il était juste qu'il pût parler au nom de la France dans notre Alsace libérée[1].

Chr. PFISTER.

1. Signalons deux tout petits lapsus d'imprimerie : p. 28, le roi de Prusse fut nommé empereur d'Allemagne le 18 janvier 1871, non le *1er* janvier; p. 47, dans le titre, on donne comme date de la fondation de l'Université allemande le 1er mai *1873;* la vraie date est indiquée dans le corps de l'ouvrage, p. 63, 1er mai 1872.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— Giovanni Agnelli, industriel, et Attilio Cabiati, professeur à l'École des hautes études commerciales de Gênes. *Fédération européenne ou Ligue des nations?* (Paris, Giard et Brière, 1919, in-8°, 134 p.). — Brochure fort instructive où sont étudiés successivement : la tâche de la démocratie, la formation de l'idée nationale en Europe comme concept de transition, les dangers et inconvénients du principe de nationalité, la nouvelle Europe. L'ouvrage était terminé avant la fin des hostilités et quand l'issue en était encore incertaine. Les auteurs n'y ont rien changé depuis la victoire des Alliés : « L'idée d'un lien moral et juridique de plus en plus étroit entre les États de l'Europe apparaît sous la forme d'un impératif catégorique aux esprits les moins rêveurs du monde, à ceux des diplomates. » Déjà la fédération était faite par l'entente des États alliés, et voici que la Ligue des nations, par quoi débute le texte du traité de paix avec l'Allemagne, est devenue une réalité. Ch. B.

— La Carnegie Institution de Washington a entrepris en 1911, sous la direction de M. Brown Scott, de rééditer les classiques essentiels du droit international (*The classics of international law*), de façon à les rendre accessibles au public anglo-saxon. Le texte de chaque auteur est reproduit photographiquement d'après les éditions princeps, traduit en anglais et précédé d'une introduction explicative. Peut-être la Carnegie Institution eût-elle mieux fait d'employer ses fonds à une autre besogne scientifique, car les œuvres rééditées ne sont pas toutes véritablement essentielles, et une pareille réédition ne servira pas autant qu'on croit à affermir le droit international. Il serait toutefois injuste de méconnaître, une fois limité, l'intérêt de l'entreprise. A l'heure présente, les ouvrages publiés sont les suivants : B. Ayala. *De jure et officiis bellicis et disciplina militari libri III*, éd. par J. Westlake (Washington, 1911, 2 vol. in-8°, xxviii-230, xii-250 p.); R. Zouche. *Juris et judicii fecialis, sive juris inter gentes et quaestionum de eodem explicatio*, éd. par T. E. Holland (Washington, 1911, 2 vol. in-8°, xvi-204, xviii-186 p.); E. de Vattel. *Le droit des gens, ou principe de la loi naturelle, appliqué à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, éd. par Brown Scott, avec préface par G. de Lapradelle (Washington, 1916, 3 vol. in-8°,

Digitized by Google

LX-542, 376 et LX-398 p.); S. Rachel. *De jure naturae et gentium dissertationes*, éd. par Brown Scott (Washington, 1916, 2 vol. in-8°, XVI-336 et XVI-234 p.); J. W. Textor. *Synopsis juris gentium*, éd. par L. von Bar (Washington, 1916, 2 vol. in-8°, XXVIII-334 et V-349 p.); F. de Victoria. *De Indis et de jure belli selectiones*, éd. par E. Nys (Washington, 1917, in-8°, 476 p.). G. BN.

— Lanfranco MAROI. *I fattori demografici del conflitto europeo* (Rome, Athenaeum, 1919, in-18, XLII-595 p.). — Étude très claire sur le dynamisme démographique qui résulte de l'instabilité des éléments sociaux dans chaque groupe national. M. Maroi établit comment cette instabilité engendre les états d'esprit collectifs qui constituent les conditions mêmes des conflits internationaux. A la lumière de cette thèse qui est également celle du professeur Gini (à qui M. Maroi a demandé une préface de tous points remarquable), M. Maroi passe en revue les divers peuples qui ont pris part au grand conflit mondial. Son étude de la France, de l'Allemagne, de la Russie, reposant sur un dépouillement diligent des publications spéciales et des grandes histoires, renferme des faits et des idées pareillement utilisables. Il est curieux qu'à son propre pays, l'Italie, M. Maroi n'ait consacré que des pages peu originales. G. BN.

— *Annual bulletin of historical literature*, n° VIII (Londres, the Historical Association, juin 1919, in-8°, 32 p.). — Ce bulletin est divisé en neuf chapitres presque tous rédigés par un auteur différent. Donner en moins de trente pages un tableau de la production historique pendant l'année 1918 ressemble à une gageure; cependant on ne perdra pas son temps à parcourir cette mince plaquette; les indications bibliographiques au moins sont utiles (corriger p. 10 le nom de notre collaborateur Boissonnade défiguré en *Boissonnach*).

LA GUERRE.

— Jean VIC. *La littérature de la guerre. Manuel méthodique et critique des publications de langue française (août 1914-août 1916)*. Préface de M. Gustave LANSON (Paris, Payot, 1918, in-16, 2 vol. formant en tout 816 p.). — Toute science a besoin de bibliographes, mais l'histoire peut-être plus qu'aucune autre. Cependant, il n'y en avait guère autrefois. Depuis plusieurs années, une grande amélioration s'est fait sentir. Non seulement on en a publié beaucoup, mais le plan, en général, en a été amélioré. Les bibliographies qui étaient autrefois au plus méthodiques sont devenues raisonnées et critiques. Celle que publie M. Vic représente un effort de ce genre. Dans la multitude des publications sur la grande guerre, il a fait un choix très copieux et a rangé dans un ordre méthodique environ 4,000 volumes et articles de revue parus avant le 1er août 1916. Pour rendre sa

Digitized by Google

bibliographie plus attrayante, M. Vic fait précéder chaque chapitre d'un avertissement qui résume en quelque sorte son opinion sur les volumes qu'il annonce ou même sur le sujet dont ils traitent. Un grand nombre de volumes ou d'articles décrits par lui sont aussi l'objet de notes explicatives qui aident à les comprendre et à les apprécier. Enfin une table alphabétique fort complète permet de s'y retrouver. Telle qu'elle est, la bibliographie de M. Vic rendra les plus grands services. Il faut qu'elle soit continuée par l'auteur. Elle le mérite, et c'était assurément un des sentiments qui ont décidé l'Académie française à lui attribuer le prix Fabien. Émile LALOY.

— Ch. ESCALLE. *Essai de bibliographie méthodique de la guerre de 1914* (Saint-Jean-de-Losne, chez l'auteur, 1918, in-8°, VIII-190 p.). — Trois chapitres : 1° Généralités; 2° correspondances, mémoires et biographies; 3° causes de la guerre : études d'ensemble, causes profondes et lointaines, causes immédiates, de 28 juin au 3 août 1914). Le titre du livre donne à croire que l'auteur compte faire entrer dans son Essai toute l'histoire de la guerre; nous attendrons donc la suite pour en parler plus au long; nous nous contenterons de souhaiter que cette suite ne tarde pas trop à paraître. Elle rendra certainement des services. Ch. B.

— Raymond RECOULY. *Foch, le vainqueur de la guerre* (Paris, Hachette, in-12, 240 p.; prix : 3 fr. 50 plus 30% de majoration; « Bibliothèque de la guerre »). — Biographie détaillée et pénétrante par un homme qui connaît personnellement le maréchal, qui l'a vu à l'œuvre pendant la guerre. Ce qu'il sait de son caractère, de ses études, de son enseignement, de son génie militaire, il l'a dit en trois chapitres lestement enlevés et néanmoins substantiels : 1° l'homme et le chef, 2° Foch acteur de la guerre, 3° Foch généralissime; grandeur et décadence des armées teutoniques. De bons croquis placés aux endroits qu'il faut permettent de suivre les opérations militaires. Ch. B.

— Commandant A. GRASSET. *Le maréchal Foch* (Paris, Berger-Levrault, 1919, in-16, 96 p.; prix : 2 fr. net). — M. Recouly est un correspondant de journal aux armées; le commandant Grasset est un homme du métier; aussi est-ce surtout le résumé de l'œuvre guerrière du futur maréchal qu'il nous présente; mais il ne peut échapper, lui non plus, à l'émotion produite par la fermeté d'âme de Foch dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu, et c'est l'homme autant que le général qu'il nous fait comprendre et admirer. Hors texte, une bonne carte d'ensemble pour la « bataille de France » du 22 mars au 11 novembre 1918. Ch. B.

— Commandant A. GRASSET. *Préceptes et jugements du maréchal Foch* (Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1919, in-8°, LXXIV-256 p.; prix : 6 fr.). — Il est difficile de formuler une opinion

Digitized by Google

d'ensemble sur ce livre déconcertant; nous y trouvons une longue et intéressante préface consacrée à la carrière du maréchal Foch et à la campagne de 1918 dont l'auteur nous indique avec beaucoup de netteté les grandes lignes en nous démontrant (ce dont seuls les Allemands semblent douter) qu'elle s'est terminée par une victoire décisive. Le corps de l'ouvrage consiste dans une série d'extraits empruntés aux œuvres du maréchal Foch : *Des principes de la guerre* et *De la conduite de la guerre*, extraits classés d'après l'ordre alphabétique des sujets qu'ils concernent. Ce classement laisse finalement une impression d'incohérence, surtout lorsque les extraits se bornent à de simples définitions qu'on croirait empruntées à un dictionnaire. On est heureux de rencontrer parfois des morceaux de longue haleine, véritables études sur les méthodes militaires et sur des questions de tactique. Nous signalons spécialement, sous le titre : *Guerre de 1870-1871*, un chapitre d'histoire militaire du plus grand intérêt (p. 151 à 225), mais lui aussi malheureusement composé d'extraits plus ou moins bien juxtaposés. On regrette encore une fois que l'auteur ne se soit pas contenté de donner une analyse des œuvres du maréchal Foch en s'attachant à suivre sa pensée, ce qui était peut-être la meilleure méthode pour nous la faire exactement comprendre. R. D.

— Général BERTHAUT. *L' « Erreur » de 1914. Réponse aux critiques* (Paris et Bruxelles, Van Oest, 1919, in-16, XII-205 p.). — Ouvrage de polémique militaire, mais d'une réelle portée historique en raison de l'ampleur du sujet et de la compétence de l'auteur, tout qualifié par ses origines comme par sa carrière pour bien connaître quel fut le travail de l'État-major français entre 1871 et 1914. Il s'agit de rechercher si c'est par suite d'une aberration de ce corps d'officiers que la frontière nord du pays est demeurée ouverte, et que l'on n'avait jamais, avant 1914, prévu de concentration autrement que face à l'est. La situation politique et géographique de la France fournit une réponse qui justifie dans une large mesure nos techniciens de la stratégie. Les événements de 1914 donnent à cette réponse la consécration sans réplique de la victoire : l'obligation morale de défendre la Belgique nous a valu la coopération de l'Angleterre, et la puissance militaire de l'Entente s'est ébauchée, affirmée, affermie jusqu'à devenir prépondérante sur un front Verdun-Paris, puis Verdun-Aisne, alors que demeurait inviolée notre ligne Belfort-Toul-Nancy. — P. M.-O.

— Général BERTHAUT. *De la Marne à la mer du Nord. Vues d'ensemble sur les opérations militaires, 1914-1918* (Paris et Bruxelles, Van Oest, 1919, in-16, 189 p.). — Historique des oscillations du front français au cours de la guerre. Les intentions et les disponibilités des deux parties d'une part, les conditions topographiques d'autre part fournissent les explications que requièrent le flux et le reflux des forces affrontées. Sa grande clarté recommande cet ouvrage aussi raisonné que descriptif. P. M.-O.

Digitized by Google

— E. LETARD, vétérinaire aide-major au 3e hussards. *Trois mois au premier corps de cavalerie* (Paris, Plon-Nourrit, in-16, 266 p.; prix : 3 fr. 50). — Ce livre décrit dans un langage débordant de verve et de patriotisme les exploits du 3e hussards au cours des premiers mois de la guerre, depuis son départ de Senlis jusqu'au moment où la bataille de l'Yser suspend pour longtemps les grandes opérations. L'auteur, qui avait d'abord réservé à sa famille la lecture d'un carnet de notes et ne cherchait nullement à le livrer à la publicité, nous fait partager ses émotions. Nous comprenons ses espérances alors qu'il s'avance plein d'entrain dans la direction de Liège; nous sommes inquiets avec lui pendant la « retraite » et lors de la chevauchée à travers le Pas-de-Calais. Dédaigneux de rester à l'arrière, mettant largement à profit ses connaissances linguistiques, il prête son concours au service médical et interroge les Allemands blessés. Sa rencontre avec un docteur bavarois, professeur extraordinaire, spécialisé dans les maladies infantiles, est féconde en digressions humoristiques ou philosophiques. Les apprêts de la charge, même quand elle n'est pas exécutée, la prise d'un drapeau ennemi par une poignée de cavaliers énergiques, la marche à la mort, tout cela, exposé simplement, remplit nos âmes de fierté. Ch. D.

— M. LAURENTIN. *Le sang de France. Récits de guerre d'un officier de troupe, 1914-1918* (Paris, Bloud et Gay, 1919, in-32, 292 p.; de jolies illustrations). — Suite de courts épisodes, prestement contés, où la note pittoresque alterne sans effort avec le mode héroïque; mais rien de bien original. Il semble qu'on ait déjà lu tout cela.

Ch. B.

— Ernest COLIN. *Saint-Dié sous la botte. Une mission imposée par les Allemands en 1914.* Préface d'Émile HINZELIN (Paris, Berger-Levrault, 1919, XVII-79 p.; prix : 3 fr.; dans la collection : « La guerre. Les récits des témoins »). — Après que la ville de Saint-Dié eut été occupée par les Allemands le 27 août 1914, ils obligèrent M. Ernest Colin, adjoint de la ville, de traverser les lignes allemandes et françaises pour obtenir du gouvernement français la liberté d'otages saisis par nos troupes lors de l'occupation de la vallée de la Bruche et de Sainte-Marie-aux-Mines en Alsace; ils menacèrent M. Colin, sa famille et les habitants même de Saint-Dié des représailles les plus graves en cas d'échec. Comment M. Colin réussit à remplir cette mission au péril de sa vie, alors que la bataille faisait rage autour de lui, il nous le dit dans ce petit opuscule écrit en toute simplicité, mais fort émouvant. Sa belle conduite lui valut la croix de la Légion d'honneur et la croix de guerre après la retraite des Allemands. Ce récit explique quelques pages du beau livre de M. Allier sur les Allemands à Saint-Dié que la censure avait coupées.

C. PF.

— RETTÉ. *Ceux qui saignent, notes de guerre* (Paris et Barcelone,

Digitized by Google

Bloud et Gay, 1918, in-8°, 256 p.). — Ces « notes de guerre » ne nous montrent la guerre que de bien loin, puisque ce sont surtout les dépôts et les hôpitaux de l'intérieur et les ambulances de l'arrière, où l'auteur a séjourné, qui ont été l'objet de ses observations et de critiques parfois acerbes. Ni les unes ni les autres ne sont absolument dépourvues de pittoresque et nous ne contestons pas l'intérêt des réflexions inspirées par un sentiment religieux très vif, mais la banalité générale de ces récits nous laisse une déception. L'auteur nous fait regretter ce qu'il nous avait donné précédemment. R. D.

— Joseph JOUBERT. *A travers les continents pendant la guerre* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1918, in-8°, XVI-328 p.; prix : 4 fr.). — L'auteur a réuni des articles publiés dans la presse quotidienne et dans lesquels il traitait de politique étrangère et coloniale. Il a surtout mis en lumière l'importance des facteurs ethniques et celle des facteurs géographiques dans la formation de l'esprit national des peuples et dans la solution des conflits que leurs ambitions déterminent. Il est regrettable que, pour l'application de ces principes, il faille chercher dans Reclus le dernier mot de la science géographique et que les hasards de l'actualité amènent l'auteur à traiter hâtivement de sujets variés dont il ne peut faire saisir au lecteur l'intérêt ni la complexité. R. D.

— Général MAITROT. *La paix qu'il faut à la France* (Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1919, in-8°, 144 p.; prix : 3 fr.). — Ce programme de paix comprend deux parties : la suppression de l'empire d'Allemagne et l'effacement de la Prusse; d'autre part, l'occupation par la France de tous les territoires qui lui sont rattachés par la nature et par l'histoire. Ces dernières revendications comportent, comme on le suppose, toute la rive gauche du Rhin, sans compter certains territoires de la Flandre, la région des sources de l'Oise et la vallée de la Semoy qui appartiennent à la Belgique et les avenues de la Trouée de Belfort jusques et y compris Bâle qui font partie de la Suisse. Ce n'est pas la première fois que nous voyons exposer ce programme d'annexions; ce n'est pas non plus le lieu de le discuter, mais on peut au moins remarquer que celui auquel se sont arrêtés les négociateurs du traité de Versailles est également justifié par des raisons historiques et certaines considérations de justice et de sagesse qui ne sont pas absolument négligeables. R. D.

— Dr LUCIEN-GRAUX. *Fausses nouvelles de la grande guerre*, t. III et IV (Paris, Édition française illustrée, 1918 et 1919, in-18, 413 et 403 p.). — Dans ces deux nouveaux volumes, l'auteur ne s'est pas départi de la méthode que nous avons qualifiée ici même (t. CXXX, p. 337). Nous n'y reviendrons pas. Le t. III prend les faits et leur déformation à l'offensive de la Somme de juillet 1916 et les suit jusqu'à la révolution russe de février 1917; le plus intéressant dans ce volume est peut-être ce qui concerne les nouvelles politiques d'Allemagne;

Digitized by Google

encore ces nouvelles ne sont-elles pas, semble-t-il, de première main. Avec le t. IV, nous allons jusqu'au mois de septembre 1918, c'est-à-dire à la fin des raids d'avions sur Paris; ce sont les grandes batailles de Picardie (mars 1918), de l'Aisne (mai), de la Marne (juillet), les promenades des « Godasses » et les obus des « Gothons ». M. Lucien-Graux publie dans ce volume, p. 74, en note, des documents intéressants sur le rôle du général Percin à Lille; il y critique la valeur très relative des premiers communiqués et fournit des listes commodes des raids sur Paris. G. Bn.

— G. de Raulin. *Le blocus, ses modalités, ses conséquences* (Paris, Challamel, 1918, in-18, 305 p.). — Guide historique fort utile, mais où l'on trouvera surtout les applications des règles modernes du blocus pendant la guerre qui vient de finir; l'auteur s'efforce de prouver que c'est le blocus qui, finalement, a brisé la résistance germanique. Il a eu le mérite de ne pas borner son exposé à l'étude juridique des faits, mais il montre avec intelligence l'évolution des doctrines du droit maritime international et oppose avec finesse au droit des belligérants celui des neutres. G. Bn.

— L'heure, certes, n'est pas venue d'écrire l'étude critique de la grande guerre. Néanmoins, en Angleterre, une section historique a été organisée sous la direction du spécialiste d'histoire maritime bien connu, M. Corbett, et, de son côté, l'Amirauté a préparé les éléments d'une étude sur la bataille du Jutland, qui est, de fait, l'événement capital de la guerre maritime. En attendant ces publications officielles, nous pouvons signaler quelques livres intéressants sur certains points ou aspect de la guerre maritime : M. H. C. Ferraby. *The imperial british navy* (Londres, Jenkins, 1918, in-8°, 277 p.). L'auteur a montré comment l'existence même de l'empire dépendait de la sécurité de ses communications, de quelle façon les divers éléments coloniaux ont participé à la guerre maritime et quel fut en particulier le rôle de la flotte australienne; il a publié en appendice d'utiles documents. — Sur les sous-marins anglais, leur action dans la Baltique et les Dardanelles, sur l'activité des patrouilleurs et des *Q boats* ou bateaux-pièges, M. Henry Newolt a publié un livre qui se lit comme un roman d'aventures (*Submarine and antisubmarine*. Londres, Longmans, 1918, in-8°, 312 p.). — Avec la publication de MM. Archibald Hurd et H. H. Basford (*Sons of Admiralty : a short history of the naval war, 1914-1919*. Londres, Constable, 1919; prix : 7 sh.) nous possédons un guide précis sur l'histoire de la guerre maritime; mais les attaches officielles de M. Hurd l'empêchent d'apporter à son exposé les nuances ou les réserves qui conviendraient et dont l'absence lui a été aigrement reprochée. — M. A. Pollen, que sa collaboration active à l'excellente revue *Land and water* avait mis justement en vedette, est un spécialiste du canonnage, mais c'est aussi un homme de haute valeur intellectuelle, capable d'embrasser les grandes questions; par là même,

Digitized by Google

son étude sur *The navy in battle* (Londres, Chatto et Windus, 1918, in-8°, VI-371 p.) se présente dans les meilleures conditions. Dominant remarquablement son sujet, M. Pollen détermine ce qu'il y a de contraire ou de conforme aux règles certaines de la guerre moderne dans les batailles de Coronel, de Falkland, de la baie d'Héligoland, du Dogger Bank, et, partisan clairvoyant de la théorie de l'offensive, expose avec précision les raids de Zeebrugge et d'Ostende. Les conclusions, que la censure anglaise n'avait jadis pas permis de publier, sont hostiles à la tactique de l'amiral Jellicoë, et il les a reprises dans *Land and water* (n° de février 1919, p. 14-15, *Lord Jellicoe's case*) à l'occasion de la publication par l'ancien chef de la « grande flotte » d'un livre qui a eu, sauf en France, le plus grand et le plus légitime retentissement (cf. *The Sphere*, 22 février 1919; *Revista general de marina*, mars 1919; *Rivista marittima*, mai 1919). — *The grand fleet, 1914-1916, its creation, development and work* (Londres, Cassel and Co, 1919, in-8°) contient, en effet, non seulement un exposé des opérations de guerre dirigées par le grand chef naval anglais, mais l'étude des conditions politiques et techniques où s'est trouvée la flotte anglaise au moment où la guerre mondiale a éclaté. Naturellement, c'est autour de la bataille du Jutland qu'est concentré surtout l'intérêt du livre, à cette bataille dont l'interprétation devait par la suite amener le départ de l'amiral Jellicoë et l'élévation de l'amiral Beatty. A l'amiral Beatty, M. Pollen est favorable à cause de son goût pour l'offensive. C'est à l'école de l'offensive qu'appartient l'amiral Keyes, l'organisateur de ces fameux raids sur Zeebruge et Ostende, dont le rapport a été fort heureusement publié par le *Times* du 20 février 1919, en supplément. Signalons, à cet égard, le petit livre de M. K. Howard, dont la traduction a paru dans la collection des *Pages d'histoire* (*l'Épopée de Zeebruge et le Vindictive*, cf. *Rev. histor.*, t. CXXIX, p. 143). — Des éléments d'information de toute espèce, non seulement sur la marine anglaise, mais sur les marines alliées et ennemies, pourront être puisés dans le *Naval annual* de Lord Brassey qui vient de reparaître avec un volume très remarquable tant au point de vue technique qu'au point de vue historique. — L'histoire de la marine marchande anglaise, dont les sacrifices et l'héroïsme ne sont pas inférieurs à ceux de la marine de guerre, est abordée dans les récits qu'a groupés M. C. T. Bateman, *U Boat devilry* (Londres, Hodder et Stoughton, 1918, in-16, XVI-176 p.). — Nous tenons à noter, pour finir, que l'Amirauté anglaise s'est préoccupée d'entourer de sympathie, dans les pays alliés, l'œuvre de la marine anglaise, témoin l'opuscule qu'elle a fait publier pour la France : *A la jeunesse française. La marine royale de la Grande-Bretagne. Histoire élémentaire pour les écoles* (Londres, Harrison and sons, s. d., in-8°, 47 p.). Un autre résumé excellent est donné par le numéro spécial de *The Sphere* du 15 février 1919 consacré à *The british navy's part in the great war*. — G. Bn.

— *The treatment of the Armenians in the Ottoman empire*, Mis-

Digitized by Google

cellaneous (Londres, 1916, in-8°, XLII-684 p., 1 carte). — Très intéressant recueil formé par le ministère des Affaires étrangères et présenté aux deux chambres du Parlement anglais. Le vicomte Bryce en a écrit la préface. Les 149 documents qu'il contient sont répartis entre des divisions géographiques précises (vilayet de Van, de Bitlis, Azerbaijan et Hakkiari, Caucase, vilayet d'Erzeroum, de Mamouret-ul-Aziz, de Trébizonde, de Sivas, sandjak de Césarée, Angora, Turquie d'Europe, Cilicie, Djebel Mousa, Ourfa, vilayet d'Alep, de Damas); on y a joint des documents généraux, des pièces concernant une ville que, pour des raisons de prudence, on n'a pas pu dénommer avec précision. Des appendices sont consacrés à la place de l'Arménie dans la grande guerre, à l'histoire arménienne, aux déportations de 1915. Un index et une carte facilitent l'emploi de ce volume qui ajoute de nouveaux faits à ceux qu'avaient mis déjà en lumière M. Émile Doumergue (*l'Arménie, les massacres et la question d'Orient.* Paris, 1918, in-8°; cf. *Rev. histor.*, t. CXXIII, p. 391) et le mémoire secret du Dr Johannès Lepsius, président de la Deutsche Orient-Mission (publié par M. R. Pinon. Paris, 1919, in-18). G. Bn.

— Maurice Bouchor. *Programmes de réunions civiques et familiales pour le temps de guerre et le temps de paix* (Paris, 110, rue de Grenelle, 1918, première série, in-12, LI-225 p.). — Il s'agit ici d'une publication officielle, par les soins du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de textes choisis et commentés par l'admirable poète civique dont l'action postscolaire a été éminemment patriotique depuis 1914. La publication comprendra cinq volumes. Voici le premier, aussi louable par l'inspiration française et humaine que par la pensée d'éducation générale au moyen des plus belles œuvres. M. Maurice Bouchor a raison de croire que tout ce qui touche à la grande guerre, aux idées et aux sentiments qu'elle a mis en jeu, passionnera longtemps les hommes. Aussi la vertu agissante de son livre s'exercera-t-elle durablement. C'est le plus bel effort de l'apôtre des lectures populaires, du propagandiste du chant choral qui a tant contribué à produire collectivement de l'art et de la beauté. Or, où plus de beauté que dans l'idéal français de 1914-1919 et de toujours?

R. L.-G.

Histoire de l'antiquité.

— Gilbert Murray. *The Creighton Lecture. Aristophanes and the war party* (Londres, Allen et Unwin, 1919, in-18, 48 p.). — Conférence faite par le grand helléniste d'Oxford, sous la présidence de Lord Bryce. Curieux rapprochements, toutes différences observées, entre la guerre du Péloponèse, guerre mondiale aux yeux des Grecs, et celle d'où nous sortons. « Il n'est pas de cause plus fréquente d'erreur, dans les jugements historiques, que le désir de relire trop exclusivement les incidents du passé à la lumière du présent, et d'enrôler

Digitized by Google

de force des souvenirs refroidis, inertes, au service ardent des controverses politiques. Cependant, l'histoire demeure nécessairement, en bonne partie, œuvre d'imagination... » — Voilà comment, sur le fond des batailles péloponésiennes en tapisserie, M. Murray ressuscite les éternels fantoches d'Aristophane. Il est, d'ailleurs, plusieurs façons d'entendre Aristophane, et M. Murray ne l'interprète pas comme fait, par exemple, M. Maurice Croiset : il ne s'arrête pas beaucoup à plaider les circonstances atténuantes de la démocratie. Sur Cléon, il s'en tient à l'opinion de Thucydide. Même sa traduction du poète comique gagne en saveur par les allusions qu'il fait au présent.

Toutefois, il conclut avec mélancolie : « Une cité où riches et pauvres, hommes et femmes, Athéniens et Spartiates, seraient tous égaux et libres, où l'on n'entendrait point d'accusations calomnieuses, où les hommes — du moins leurs âmes — auraient des ailes : tel était le vieux rêve qui fit faillite. Doit-il faillir toujours, et pour jamais? » R. K.

— Georgia Williams LEFFINGWELL, Sutro-Fellow in History, Vassar College. *Social and private life at Rome in the time of Plautus and Terence* (New-York, Columbia University; Longmans, Green and Co.; London, P. S. King and Son, 1918, in-8°, 140 p. « Studies in history, economics and public law, edited by the Faculty of political science of Columbia University, vol. LXXXI, n° 1. ») — Sur une matière rebattue, M^lle^ Leffingwell a écrit un travail intéressant et parfois original. Une introduction étudie les sources et en particulier la valeur des témoignages de Plaute et de Térence pour les mœurs, les institutions et le droit de Rome. Avec Leo, Olivier, Wallon, contre Sellar et Legrand, l'auteur se croit autorisé à les utiliser en général. Sur ce point, sa discussion nous paraît insuffisante et ses conclusions souvent fausses. M^lle^ Leffingwell a négligé beaucoup de travaux très importants sur Plaute et Térence, notamment ceux de Dareste, Pernard, Federshausen. Dans sa bibliographie, elle oublie les nombreux articles du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* et le livre de Deloume, *les Manieurs d'argent*. Les huit chapitres exposent successivement : l'habitation avec son mobilier et l'agriculture; les femmes et le mariage; les enfants et l'éducation; les esclaves; les affranchis et les clients; la finance et l'industrie, avec les travaux publics; la religion; la morale et le caractère des Romains. L'auteur utilise beaucoup trop, surtout pour les femmes, les enfants, l'éducation et les banquiers, les textes de Plaute et de Térence. Contrairement à l'opinion courante, en particulier à celle de Colin, M^lle^ Leffingwell croit que le Romain a encore l'esprit profondément religieux : peut-être, il est vrai, fait-on remonter trop haut la décadence de la religion romaine et le peuple est toujours resté très superstitieux. C'est aussi avec raison que l'auteur soutient que les vieilles qualités morales du Romain, respect des ancêtres, des parents, du serment, honnêteté, courage, ne sont pas encore profondément atteintes. Ch. L.

Digitized by Google

— Tenney FRANK. *Roman Imperialism* (New-York, Macmillan, 1914, gr. in-8°, XIII-365 p.). — Dans ce livre sur l'impérialisme romain, l'auteur résume, en dix-huit chapitres, l'histoire des conquêtes de Rome depuis les origines jusqu'à César, avec une conclusion sur les conquêtes des empereurs depuis Auguste jusqu'à Trajan. Il ne renferme évidemment rien d'original, mais c'est un bon travail de vulgarisation, clair, bien ordonné, fondé sur la connaissance des sources et des principaux ouvrages, et qui met bien en lumière les faits économiques.

Le même auteur a consacré à l'histoire économique de l'antiquité deux articles (tirages à part de *Classical Philology*, vol. XIII, nos 2-3, avril-juillet 1918, p. 155-168, 225-240). Le premier étudie avec sagacité les renseignements fournis par les signatures, les marques de fabrique, en particulier des poteries, des lampes, des verreries, des briques, des tuiles, des tuyaux de plomb à la fin de la République et au début de l'Empire. La grande industrie s'est développée surtout pour les poteries, les briques; mais c'est l'économie domestique, avec le travail des esclaves et des affranchis, qui prédomine encore généralement. Le second article, sur la vie économique de Pompéi, aboutit à peu près aux mêmes conclusions, tirées surtout de l'étude des maisons d'une *insula* et de leur mobilier. Le commerce et l'industrie ont les mêmes traits à Pompéi qu'à Rome. Quelques industries telles que la meunerie, la boulangerie, la tannerie, le foulage du drap, la fabrication du *garum*, et jusqu'à un certain point l'agriculture, sont aux mains de capitalistes assez importants qui constituent aussi l'aristocratie municipale. Pour les objets de bronze et de fer qui ne sont pas importés de la Grèce, et pour la poterie, il y a des centres de fabrication, surtout Capoue. Mais le petit commerce et la petite industrie prédominent encore généralement entre les mains des esclaves, des affranchis et des hommes libres, plus nombreux qu'on ne le croit généralement.

Un autre article de M. Tenney Frank : *Notes sur la muraille de Servius* (tirage à part d'*American Journal of Archæology*, seconde série, vol. XXII, 1918, n° 2, p. 175-188, avec un plan) est une excellente contribution à cette question si importante et si obscure. Une arche, découverte en 1886 au sud de Sainte-Marie in Cosmedin, peut avoir fait partie de cette muraille, et représenter non pas la *Porta Trigemina*, mais une porte de la ville primitive à l'endroit où le mur englobait la plus grande partie du *Forum Boarium*. On peut rattacher aux travaux de fortifications de l'année 87 av. J.-C. trois arches de la muraille, une sur l'Aventin, une dans la cour du palais Antonelli, une, trouvée en morceaux, près de la gare; et aux travaux de l'année 50, exécutés contre César, les débris probables d'une énorme tour, trouvée aussi dans cette dernière région. M. T. Frank montre enfin, après une esquisse de la géologie du sol de Rome, quel intérêt il y aurait à déterminer la provenance exacte des matériaux de construction de la Rome républicaine. C'est ainsi qu'on doit attribuer à

Digitized by Google

l'époque royale les morceaux de la muraille de Servius qui sont en tuf de grès noirâtre, tandis que les blocs en tuf granuleux jaunâtre sont postérieurs à l'invasion gauloise et proviennent non pas des carrières de l'Aventin, mais des carrières situées au delà de *Prima Porta*. Ch. L.

— Maurice PLATNAUER. *The Life and Reign of the Emperor Lucius Septimius Severus* (Londres et New-York, Humphrey Milford, Oxford University Press, 1918, in-8°, VI-221 p.). — Aux nombreux travaux d'ensemble et de détail déjà consacrés à Septime Sévère, M. Platnauer, maître assistant au collège de Winchester, vient d'ajouter une monographie soignée, consciencieuse, conduite avec une méthode prudente et ennemie des hypothèses aventureuses, qui offre des parties excellentes, sans être cependant encore le travail définitif qu'on attendait sur ce beau sujet. Le tableau des sources (p. 214-215), beaucoup trop sommaire, aurait dû donner les principales références. La bibliographie (p. 215-218) a des lacunes étonnantes, surtout pour les ouvrages français; elle oublie par exemple un article de Hirschfeld dans les *Wiener Studien* (1884); l'*Histoire romaine* de Duruy; l'*Histoire de la Gaule* de Jullian et son article sur *Septime Sévère et la bataille de Lyon;* le travail de Vigneaux sur *la Préfecture de la ville;* la thèse de Sagot sur *la Bretagne romaine;* le travail de Cuq sur le *Consilium principis* et sa rédaction du volume de Borghesi sur les préfets du prétoire. Le livre comprend douze chapitres. Le premier, sur les sources littéraires, discute naturellement les recherches et les opinions sur la valeur des biographies de l'*Histoire Auguste* et accepte l'hypothèse vraisemblable de la rédaction à la fin du IVe ou au début du Ve siècle, avec une recension finale un peu postérieure; l'auteur se montre d'autre part trop sceptique sur les résultats obtenus; on ne peut vraiment pas nier l'existence d'une chronique qui a fourni le noyau principal. Le deuxième chapitre expose convenablement les sources épigraphiques et numismatiques. On demanderait cependant une liste complète des inscriptions. Dans le troisième, augmenté d'un appendice sur la date de la naissance de Caracalla, l'auteur expose avec une critique très nette la carrière antérieure de Septime Sévère. L'histoire de la guerre de l'avènement est bien traitée au chapitre IV, avec une note sur les emplacements des légions I *Italica* (à Novae plutôt qu'à Troesmis) et V *Macedonica* (peut-être déjà à Potaissa). Les chapitres V-VII exposent les guerres de l'empereur contre Niger, Albinus et en Orient; le jugement sur les maigres résultats des guerres d'Orient est fondé. L'histoire peu connue des six dernières années et de la guerre de Bretagne forme le chapitre VIII; l'auteur ne paraît pas avoir connu les inscriptions nouvelles sur Plautien et son fils (comptes-rendus de l'Acad. des inscr., 1905) et il aurait dû utiliser le livre de Sagot sur les fortifications de la Grande-Bretagne. Le chapitre IX est consacré à la philosophie et à la religion. Le chapitre X, sur les affaires militaires,

Digitized by Google

néglige nombre de questions importantes, les règlements militaires de Sévère, les textes juridiques sur l'armée, le testament militaire, ne cite sur le mariage des soldats aucun des travaux récents. Il y a encore plus de lacunes dans le chapitre XI sur l'administration intérieure, qui ne dit presque rien de l'agrandissement des préfectures du prétoire et de la ville, du *Consilium principis*, des innovations juridiques si importantes de cette époque. Les trois pages consacrées à l'histoire des finances sont tout à fait insuffisantes. Le chapitre XII sur les provinces est également très maigre, parle à peine du *limes* de Germanie et de Rhétie, n'indique pas si l'empereur a vraiment supprimé la distinction des provinces sénatoriales et impériales. On eût voulu en outre une histoire de la famille impériale, un commentaire, une discussion sur nombre de textes et de points intéressants, obscurs, de la *Vie* de Septime Sévère, par exemple sur les conjurations auxquelles il a été exposé, outre celle de Plautien, une vue d'ensemble sur son œuvre politique et un jugement final. — Ch. L.

— Sir John Edwin SANDYS. *Latin Epigraphy*, an introduction to the study of Latin inscriptions (Cambridge, University Press, 1919, in-8°, XXIII-324 p.; prix : 7 sh. 6 d.). — Excellent manuel, élégamment présenté, orné de cinquante reproductions; venu après tant d'autres manuels d'épigraphie latine, il ne peut évidemment guère prétendre à l'originalité, mais il condense la matière avec exactitude et précision. Il contient onze chapitres avec une bibliographie et un index. Le premier chapitre a le mérite de réunir pour la première fois les inscriptions reproduites ou citées par les auteurs classiques, mais M. Sandys aurait dû exclure les inscriptions évidemment apocryphes de l'*Histoire Auguste*. Les chapitres suivants exposent : les alphabets, les écritures, les différentes classes d'inscriptions, la langue et le style, la restitution et la critique. Trois appendices sont consacrés au nom romain, aux *cursus honorum*, à la nomenclature impériale. Un quatrième reproduit six inscriptions historiques : le sénatus-consulte des Bacchanales, le monument d'Ancyre, le discours de Claude, la *lex de imperio* de Vespasien, l'allocution d'Hadrien à l'armée d'Afrique et le début de l'édit de Dioclétien sur le maximun. Deux autres donnent le texte de soixante petites inscriptions avec des abréviations et la liste des principales abréviations. Ch. L.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

— Jean-Édouard SPENLÉ. *L'Allemagne des Hohenzollern* (Nancy, Berger-Levrault, 1919, in-12, 181 p.; prix : 3 fr.). — Ce n'est pas une histoire suivie, même abrégée, de la Prusse et de l'Allemagne sous la domination des Hohenzollern, ainsi que l'auteur le déclare dans son avant-propos; dans cette histoire, il n'a, de propos délibéré, retenu que quelques faits typiques, quelques grandes dates, esquissé quelques figures. Nous y trouvons le burgrave Frédéric qui reçut de Sigismond

Digitized by Google

de Luxembourg en 1415 la triste marche du Brandebourg, le grand maître Albert de Hohenzollern qui *sécularisa* l'ordre teutonique et la Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, le grand électeur, qui acquit toute une série d'enclaves dans l'Allemagne de l'Ouest, puis le premier roi de Prusse Frédéric, le roi sergent, et Frédéric II, le politicien réaliste, qui prit la Silésie et porte la responsabilité du partage de la Pologne. Après la grande crise d'Iéna, c'est le relèvement de la Prusse, et cette Prusse, grâce au génie de Bismarck, va se superposer à l'Allemagne, la façonner à son image, étendre à toute la Confédération la bureaucratie et le militarisme prussiens. M. Spenlé s'applique surtout à dégager les traits du régime, à en montrer les méthodes et la doctrine; il a été frappé de retrouver les mêmes caractères dans la *social-demokratie* et voilà pourquoi il termine son livre par un chapitre sur les idées de Karl Marx, sur l'organisation du « parti socialiste » par Ferdinand Lassalle, sur l'attitude prise par ce parti dans les grandes questions de politique nationale et internationale, sur sa responsabilité dans la dernière guerre. Celui-là seul qui a étudié l'Allemagne des Hohenzollern peut se flatter de connaître l'Allemagne de demain. C. Pf.

— Marcel Rémon. *En pays occupé sur la rive gauche du Rhin* (Paris, Hachette et Cie, 1919, in-12, 170 p.). — Voici un bon guide à l'usage de nos soldats qui occupent la rive gauche du Rhin. Il se divise en trois parties. La première contient un résumé de l'histoire de cette région depuis les origines jusqu'à nos jours, puisé dans les meilleurs livres et fort bien compris. Quelques fautes d'impression, peu nombreuses. P. 12, lire Aimoin au lieu de *Aimond;* p. 24, lire : ein grosser schiffbarer Fluss. La seconde partie, consacrée à la géographie, renferme un répertoire alphabétique des villes et localités principales avec plans d'Aix-la-Chapelle, Coblence, Mayence et Trèves. Dans la troisième, intitulée « la langue, ce qu'il faut en savoir », on trouve des éléments de conversation française-allemande. Naturellement, ce ne sont que des éléments et le soldat, destiné à vivre un certain temps dans le pays, devra chercher dans d'autres livres des suppléments de connaissances sur la langue allemande. — C. Pf.

— Antoine de Tarlé. *La préparation de la lutte économique par l'Allemagne* (Paris, Payot, 1919, in-16, 284 p.). — C'est une nouvelle « Allemagne au travail » que l'on nous présente ici : l'Allemagne en guerre, s'efforçant de lutter contre les difficultés résultant du blocus pour survivre à la crise et pour assurer son avenir ultérieur en poursuivant son prodigieux essor économique. La volonté organisatrice qui préside à cet immense travail s'inspire du socialisme d'État, bien que diverses formes d'opposition apparaissent à l'encontre de cette doctrine : libéralisme économique de la Hanse et de la Bavière, tendance à l'intervention des groupements professionnels (Räte). La compétence de l'ingénieur se reconnaît dans la conscience

Digitized by Google

et la rigueur avec lesquelles on nous documente sur la patiente énergie déployée de 1914 à 1918 par l'Allemagne pour se procurer les matières premières indispensables ou leurs « succédanés », pour perfectionner l'expansion commerciale et rechercher de nouveaux marchés, dont le principal doit être la Russie. Le livre est de ceux dont la lecture peut être le plus salutaire au public français. — P. M.-O.

Histoire de Belgique.

— A. Berriedale Keith. *The Belgian Congo and the Berlin Act* (Oxford, Clarendon Press, 1919, in-8°, 344 p.; prix : 15 sh.). — L'objet de l'auteur, tel qu'il l'énonce dans sa préface et qu'il le répète sur la couverture de son volume, est de rechercher les défauts de l'Acte de Berlin (1911) à la lumière de l'histoire de l'État indépendant du Congo et de découvrir les remaniements qu'il doit subir pour assurer à l'Afrique centrale les bienfaits de la civilisation et de la liberté du commerce. Membre du barreau de Londres, professeur de sanscrit et de philologie comparée à l'Université d'Édimbourg, M. Keith a également été attaché au *Colonial Office;* dans ses jugements, ce sont les considérations morales et juridiques qui dictent ses appréciations. Il consacre une grande partie de son livre à raconter en détail l'histoire politique et administrative de l'État du Congo. Des expéditions militaires, il ne dit que ce qui est indispensable pour comprendre le reste; toutefois, ses lecteurs regretteront qu'il ne leur ait pas mis sous les yeux une bonne carte de ces régions, naguère encore inconnues et inexplorées. Sa riche documentation est puisée à toutes les publications de valeur qui ont paru jusqu'à ce jour tant en Belgique qu'en Angleterre.

A bien des égards, l'Acte de Berlin est resté une lettre morte et M. Keith reconnaît lui-même que plusieurs de ses stipulations ne pouvaient pas être appliquées. Cet Acte proclamait par exemple que, même en temps de guerre, la navigation sur le Congo et le Niger resterait libre pour les pavillons belligérants : il en serait résulté que les navires allemands auraient pu circuler sur ces fleuves sans s'exposer à être capturés, pendant que l'Allemagne semait la mort et la dévastation en France, en Belgique et même en Angleterre. Il en est de même de la neutralisation; l'expérience n'a-t-elle pas prouvé — la remarque est de M. Keith — que la neutralisation constitue un danger pour les puissances honnêtes et un avantage pour celles qui ne le sont pas? L'invoquant dans leur colonie de Togo, où ils se sentaient les plus faibles, les Allemands l'ont repoussée dans l'Est africain, où ils se croyaient les plus forts. En principe, l'interdiction des monopoles se justifie; pourtant, peut-on condamner la mainmise par l'État ou par des compagnies concessionnaires sur des mines situées sous un climat tropical et dont nul ne s'était jamais soucié?

Tout en reconnaissant l'intelligence et l'énergique volonté du roi

Digitized by Google

Léopold, M. Keith est sévère pour sa mémoire. Il lui reproche ses réticences, quelques affirmations d'une véracité parfois douteuse, la manière dont il a exploité la main-d'œuvre indigène. Ne convient-il pas de tenir compte du fait que, chef constitutionnel d'un petit peuple neutre très attaché à ses franchises et peu enclin à se risquer dans des aventures coloniales, il a été poussé par les circonstances à se plier aux compromissions morales chères aux grands politiques de tous les temps? Dès la fin de son règne, on avait commencé à réprimer les exigences abusives dont les nègres, d'ailleurs rebelles au travail, avaient été les victimes; une grande œuvre s'est peu à peu accomplie et la *pax belgica* est parvenue à implanter l'ordre et la tranquillité dans de vastes régions, dont les populations étaient il y a trente ans encore adonnées au cannibalisme, aux sacrifices humains, aux jugements par le poison, aux guerres de rapine et à l'esclavage. C'est en ces termes que dans son livre, *le Haut-Congo*, les dépeint un témoin véridique et clairvoyant, le capitaine Coquilhat de l'État-major belge, qui de 1882 à 1886 fonda et commanda une des premières stations sur le cours supérieur du fleuve. Quelles qu'aient donc été les erreurs qu'on peut lui reprocher, le prince qui, avec de faibles moyens, a conçu et mené à bien la tâche d'introduire les premiers éléments de la civilisation dans ce lointain chaos de meurtre et de carnage, mérite d'être rangé parmi les fondateurs d'empire.

E. C.

Histoire de Bulgarie.

— Nous avons à mentionner plusieurs ouvrages et brochures que le service de propagande bulgare nous a fait envoyer : D. Micheff, membre de l'Académie bulgare des sciences : *L'instruction publique en Suisse et dans les États balkaniques*, étude statistique comparative de démocratie appliquée (Lausanne, librairie centrale des nationalités, 1919, in-12, 101 p.; prix : 2 fr. 50); — J.-E. Guéchoff : *La genèse de la guerre mondiale; la débâcle de l'alliance balkanique* (Berne, librairie académique Paul Haupt, 1919, xl-165 p.); l'auteur invoque en faveur des provinces bulgares non rédimées le droit de disposer librement d'elles-mêmes; — Dr A. Ischirkoff, professeur à l'Université de Sofia : *Les Bulgares en Dobroudja;* aperçu historique et ethnographique avec une carte (Berne, impr. Pochon-Jent et Bühler, 1919, in-8°, 189 p.); l'auteur revendique la Dobroudja pour la Bulgarie qui pourrait ainsi refaire sur les deux rives du Danube inférieur l'unité bulgare si cruellement déchirée en 1913; — D. Mikoff, professeur à la Faculté des lettres de Sofia : *Pour le droit et la paix dans les Balkans* (Genève, Atar, 1919, in-8°, 55 p.); l'auteur revendique pour sa patrie la Macédoine et la Dobroudja, « ces terres si essentiellement et si anciennement bulgares »; — Ministère des Affaires étrangères et des Cultes : *La vérité sur les accusations contre la Bulgarie* (Sofia,

Digitized by Google

imprimerie de l'État, 1919, in-4°, 124 p.); — J. IVANOFF, professeur à l'Université de Sofia : *Les Bulgares devant le Congrès de la paix;* recueil de documents historiques, ethnographiques et diplomatiques, avec quatre cartes en couleur (Berne, Paul Haupt, 1919, in-4°, 304 p.); cette dernière compilation sera utilement consultée par les historiens comme par les hommes d'État. Ch. B.

HISTOIRE DE CHINE.

— Georges MASPERO. *La Chine.* 2e édition (Paris, Delagrave, 1918, in-18, 455 p.). — Une seconde édition du classique ouvrage de M. Maspero sur la Chine nous apporte l'interprétation des événements d'Extrême-Orient postérieurs à la guerre russo-japonaise. On y trouvera un récit fidèle et lucide des péripéties de la révolution qui substitua la république à l'empire, puis qui restitua pour peu de temps l'empire au profit de Yuan Che-K'ai et pour moins de temps encore au profit de Tchang-hiun. Événements grandioses ou misérables dont l'explication doit se chercher au point de vue chinois dans l'hostilité toujours plus décidée entre le Nord monarchique et militaire et le Sud parlementaire et républicain; — au point de vue extérieur dans la situation toute particulière du pays au milieu de la guerre mondiale. En face de cet immense inconnu que nous réserve l'avenir de la Chine, M. G. Maspero estime que l'Entente agirait sagement en ne sacrifiant pas sans réserve une alliée, dont les services lui furent appréciables, aux appétits du Japon, seule puissance qui ait gagné à la guerre sans rien y perdre; et qu'en particulier la France peut jouer encore en Extrême-Orient un rôle de premier plan, si elle contribue à l'éducation de la jeune République sans jamais se départir d'une surveillance bienveillante, mais avisée, des provinces limitrophes de notre Tonkin.

P. M.-O.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

— *Documentos para la historia de las instituciones de León et de Castilla (siglos X-XIII)*, coleccionados por Eduardo DE HINOJOSA (Madrid, 1919, in-8° 217 p. « Junta para ampliación de estudios e investigaciones científicas. Centro de estudios históricos »). — D. Eduardo de Hinojosa préparait un livre sur les institutions sociales en Castille et León dans les premiers siècles de la *reconquête* par les États chrétiens. L'œuvre se divisait en deux parties : l'une comprenant des documents les plus importants se rapportant à ces institutions; l'autre une analyse des historiens antérieurs pour les rectifier et apporter de nouvelles et précieuses informations. Le premier volume était déjà imprimé en 1913, mais la Commission des études historiques jugea qu'il valait mieux ne pas le publier et attendre le second. La santé déjà fort ébranlée de D. Eduardo de Hinojosa l'empêcha de rédiger

Digitized by Google

l'analyse, et la Commission décida alors de publier le premier qui présente par la valeur des documents un véritable intérêt : beaucoup sont inédits. Les « addenda et corrigenda » portent sur des pièces dont ils rectifient les mauvaises lectures. On remarque parmi eux un assez grand nombre de *fueros*. A. M.-F.

— *Colección general de documentos relativos à las islas Filipinas existentes en el archivo de Indias de Sevilla;* t. I (Barcelone). — Ce tome I va de 1493 à 1518 et contient quarante-sept documents, dont trente n'ont jamais été publiés; ils se rapportent à la démarcation entre l'Espagne et le Portugal, ainsi qu'au voyage de Magellan. La collection, qui est entreprise par la Compañia general de tabacos de Filipinas, doit contenir environ 60,000 documents.

Histoire des États-Unis.

— *Hommage à la Croix-Rouge américaine* (Paris, Bloud et Gay, 1919, 32 p.; publication du Comité « l'Effort de la France et de ses Alliés »). — On a réuni dans cette brochure plusieurs allocutions prononcées, le 23 octobre 1918, par M. Firmin Roz, le général Malleterre, M. Henry P. Davison, président du Comité de guerre de la Croix-Rouge américaine de Washington, M. Louis Barthou, etc.

Histoire de France.

— Gustave Schlumberger. *Jean de Chateaumorand, un des principaux héros français des arrière-croisades en Orient à la fin du XIV^e siècle et à l'aurore du XV^e* (Paris, Société littéraire de France, 1919, in-8°, 51 p.). — Né vers 1355, ce bon Français fut un fidèle serviteur du duc Louis de Bourbon; il se distingua dans les guerres contre les Anglais de 1372 à 1375, dans les Flandres en 1381 et 1382, au siège d'Africa, aujourd'hui El Méhédia en Tunisie (1390), dans l'expédition conduite par Boucicaut pour dégager Constantinople assiégée par le sultan Bajazet (1399) et il eut la gloire de tenir pendant trois ans dans la place; prisonnier des Vénitiens après une terrible bataille navale (7 octobre 1403), il alla expier dans les prisons de Venise l'appui que sa valeur avait apporté aux Génois et c'est lui qui, par la noblesse de ses sentiments, soutint le moral de ses compagnons de captivité. Après la mort de son maître Louis de Bourbon (19 août 1410), il disparaît pour ainsi dire de l'histoire, mais, si les chroniqueurs du temps paraissent alors le perdre de vue, il s'assure la reconnaissance des historiens en dictant à Jean Cabaret d'Orville ses mémoires bien connus sous le titre de *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, et il meurt peu de temps après (30 novembre 1429). Sans nous apporter aucun document nouveau, M. Schlumberger, historiographe autorisé des empereurs byzantins, a raconté avec

Digitized by Google

beaucoup de bonne grâce et parfois d'attendrissement la vie de ce très brave et loyal chevalier. Ch. B.

— *Congrès français de la Syrie à Marseille. Séances et travaux*, fasc. II et III (Paris, Champion, 1919, in-8°). — Nous avons déjà signalé (*Rev. histor.*, t. CXXX, p. 416) l'importance des communications faites à la section d'histoire de ce Congrès. La présente publication comprend : le fascicule II (section d'archéologie, histoire, géographie et ethnographie); le fascicule III (section de l'enseignement) où l'on trouvera un tableau complet de l'œuvre scolaire de la France en Syrie. En outre, M. Paul MASSON donne une édition définitive, considérablement augmentée, de ses *Éléments d'une bibliographie française de la Syrie* (Paris, 1919, in-8°, 528 p.). L'édition provisoire comprenait 148 pages et 1,610 articles. L'édition actuelle comprend 4,534 articles. Elle est accompagnée d'une table alphabétique des auteurs et d'un index méthodique des matières. Il est inutile de faire ressortir l'intérêt que cette œuvre magistrale présente pour l'histoire des relations entre la France et la Syrie. On y trouvera en particulier une bibliographie complète de l'histoire des croisades et des rapports commerciaux ou intellectuels entre la France et la Syrie.

L. B.

— Eugène D'EICHTHAL. *Quelques âmes d'élite, 1804-1912*. Esquisses et souvenirs (Paris, Hachette, 1919, in-8°, 188 p.). — Dans ce charmant volume, M. d'Eichthal a réuni six études : la première sur son père, Gustave d'Eichthal, qui fut un saint-simonien ardent, toujours préoccupé du progrès social, et en même temps un érudit passionné pour les lectures d'histoire religieuse et pour la littérature grecque. Viennent ensuite des souvenirs rappelés avec discrétion et délicatesse sur Gaston Paris, Sully Prudhomme, Gabriel Monod, Émile Boutmy et Anatole Leroy-Beaulieu. En annexe, il a publié quelques lettres inédites de Sully Prudhomme. L'auteur lui-même se laisse entrevoir dans ces brèves et attachantes biographies et il fournit plus d'un trait bon à recueillir pour celui qui voudra plus tard joindre son portrait à cette petite galerie d'âmes d'élite. Ch. B.

— Louis MADELIN. *Les heures merveilleuses d'Alsace et de Lorraine* (Paris, Hachette et Cie, 1919, in-12, 247 p.; prix : 3 fr. 50; dans les « Mémoires et récits de guerre »). — Nous défions tout Français, tout Alsacien de lire ce volume sans que ses yeux se mouillent de larmes d'attendrissement et de joie. M. Madelin nous y raconte comment l'Alsace délivrée s'est jetée dans les bras de la France en un élan d'enthousiasme et d'amour. Trois parties : l'aurore après la nuit, les jours de gloire, l'apothéose. La première expose brièvement les persécutions que les Alsaciens et les Lorrains ont subies sous le joug allemand, les souffrances atroces qu'ils ont endurées pendant les quatre années de guerre, puis la stupeur qui s'empara d'eux à la nouvelle de la victoire de la France et de la signature

Digitized by Google

de l'armistice. Ils s'attendaient à être exportés au loin, en Brandebourg ou en Poméranie, et on leur annonce l'arrivée de nos troupes; ils craignaient que leur pays fût dévasté et devînt un champ de carnage, et il va être restitué intact à la mère-patrie. Les murailles de Jéricho se sont écroulées alors que sonnèrent les trompettes des Israélites; les remparts de Metz et de Strasbourg n'arrêtèrent pas une minute les soldats de la France. Dans la seconde partie, M. Madelin décrit les glorieuses « entrées » dans les villes d'Alsace : celle de Hirschauer à Mulhouse le 17 novembre, de Messimy à Colmar le 18 et elle sera suivie le 22 de celle de Castelnau, de Pétain à Metz le 19, puis les trois entrées à Strasbourg : Gouraud le 22 novembre, Pétain le 25, Foch le 27. Il nous dit aussi l'accueil fait à la France par les petites villes : Thionville, Saverne, Sainte-Marie-aux-Mines, Wissembourg. Partout la même allégresse : « L'Alsace-Lorraine semblait tout à la fois un sanctuaire où se chantaient mille *Te Deum*, *Magnificat* et *Nunc Dimittis*, et un club de 1792 où, entre deux *Marseillaises* brûlantes, s'échangeaient les baisers fraternels, les protestations d'amour éternel et de haine aux tyrans. » Pour la description de ces scènes, M. Madelin emploie un vocabulaire très riche, très varié, de belles et fortes images. Présent à la plupart de ces entrées, il sait nuancer ses récits et nous donner l'impression même de la réalité; comparez ce qu'il dit de Metz et ce qu'il dit de Strasbourg et vous saisirez la différence du caractère lorrain et du caractère alsacien. *L'apothéose*, c'est le voyage des présidents : présidents de la République, du Conseil (Georges Clemenceau), des deux Chambres, à Metz le 8 décembre, à Strasbourg le 9, à Colmar et à Mulhouse le 10. Nous avons été le témoin des fêtes de Strasbourg; nous avons assisté au défilé de l'armée française saluant les autorités de la France devant le ci-devant palais impérial; nous avons vu le cortège de l'Alsace, organisé par ce magicien que M. Madelin nomme Cagliostro et dont le nom véritable est le Dr Bucher : pompiers, étudiants, conscrits, corporations d'arts et métiers, jeunes filles dans la variété des costumes qui sont portés de Ferrette à Wissembourg, car le costume alsacien varie de village à village; et nous pouvons affirmer que la description de M. Madelin est strictement exacte. Tout le livre de M. Madelin est un document non seulement par les faits qu'il rapporte, mais par la manière dont il les rapporte : le ton qu'il emploie correspond bien à l'enthousiasme qui régnait en Alsace et en Lorraine pendant ces « heures merveilleuses ». Pour employer la métaphore du Psalmiste qui sert d'épigraphe au livre : l'Alsace et la Lorraine avaient semé dans les larmes et elles ont moissonné avec des chants de triomphe. C. Pf.

— Natale Cioli. *Angelo Renzi et l'Institut historique de France* (Rieti, Faraoni, [1919], in-4°, 56 p.). — Cette brochure jette quelque lumière sur un groupement savant qui, créé en 1833, a attiré dans

Digitized by Google

son sein des hommes comme Buchez, Lamartine, la baron Taylor. L'Institut historique, qui publia les quarante volumes de l'*Investigateur*, se transforma, en 1872, en Société des études historiques et son périodique devint la *Revue des études historiques*. C'est dans ces revues que Renzi, né près de Rieti en 1788, venu à Paris sous la Restauration, écrivit de nombreux articles sur des sujets variés. Mais l'œuvre maîtresse de Renzi reste sa biographie de François Salfi, historien et homme politique qui a joué un rôle assez intéressant dans l'Italie napoléonienne. G. Bn.

— Dr P. Chavigny. *L'organisation du travail intellectuel* (Paris, Delagrave, 1918, in-18, 131 p.). — Comment les étudiants doivent-ils s'y prendre pour tirer un profit sérieux de leurs lectures? Il faut, dit très justement l'auteur, soulager la mémoire, et le seul moyen d'y arriver, c'est de faire des fiches. C'est à la rédaction des fiches et à leur classement, en réalité, qu'est consacré le petit manuel de M. Chavigny. Il apprendra certainement quelque chose aux débutants, mais que ceux-ci se défient des illusions de notre auteur sur la classification décimale à laquelle M. Chavigny a consacré des pages à notre avis trop élogieuses. G. Bn.

— Edmond Buron. *Donnez des terres aux soldats. L'exemple de l'Angleterre* (Paris, Bossard, 1919, in-16, 188 p.). — Patriote obsédé par la dégénérescence de la fécondité française, M. E. Buron souhaiterait que nos hommes politiques profitassent de la démobilisation pour orienter vers la terre de France, toujours plus désertée et bientôt désertique, les énergies qui nous restent. Mais il fait plus que préconiser cette idée avec chaleur : il consacre 115 pages à exposer l'effort que fait actuellement l'Angleterre dans ce sens. L'étude, sur ce point très détaillée, mérite d'être signalée comme une contribution notable à notre connaissance de la vie britannique. P. M.-O.

— Président Poincaré. *Ausgewählte Reden, 1914-1919*, Autorisierte Uebertragung mit biographischer Skizze, von Dr Jur. H. Seeholzer (Zürich, Orell Füssli, et Paris, Fischbacher, [1919], in-8°, XL-114 p.; prix : 4 fr. 50). — Nous avons dans ce volume une traduction en allemand très élégante, très littéraire, de dix discours du Président de la République, composés ou prononcés depuis le début de la guerre : message aux Chambres du 4 août 1914, sur l'union sacrée; discours sur Rouget de l'Isle aux Invalides, 14 juillet 1915; pour la commémoration des morts, au Grand-Palais, 14 juillet 1916; proclamation à l'armée lors du second anniversaire de la mobilisation, 1er août 1916; discours à l'armée polonaise, en lui remettant son étendard, 22 juin 1918; discours prononcés sur la place de la Concorde pour célébrer l'armistice, 17 novembre 1918; à la cérémonie de Champigny, 1er décembre 1918, lors de l'anniversaire de la bataille de 1870; à Strasbourg, lors de l'entrée triomphale, 9 décembre 1918; à l'ouverture de la Conférence de la Paix à Paris,

Digitized by Google

18 janvier 1919; enfin, paroles d'adieu adressées au président Wilson lors de son départ, 26 juin 1919. La traduction est précédée d'un « essai » sur le Président. M. Seeholzer connaît bien les hommes politiques et les hommes de lettres français. Il a déjà consacré d'excellents articles à Émile Ollivier, Albert de Mun, François Coppée, Mme de Noailles, Étienne Lamy qu'il a beaucoup fréquenté et à la mémoire duquel il a dédié le présent opuscule. Dans les pages sur Poincaré, il n'a pas la prétention de raconter toute sa carrière politique; il cherche plutôt à caractériser son talent oratoire et il arrive à cette heureuse formule : un orateur attique moderne. Il faut remercier ce Suisse de la Suisse allémanique de parler de la France et de son Président avec précision et sympathie. C. Pf.

— Camille Couderc. *Bibliographie historique du Rouergue*, 1er fascicule (Paris, Champion, 1918-1920, in-8°, p. 1-168). — Cette bibliographie, qui a paru dans la *Revue des bibliothèques*, est dressée d'après l'ordre alphabétique des noms de personnes, de lieux et de matières. Ainsi, à côté des Affre, des Alazard, des Armagnac, des Arpajon, des Bonald, l'on trouve des articles consacrés à Arisitum, aux Camisards; d'autres condensent une ample matière sous les titres : archéologie, beaux-arts, bibliographie, biographies, botanique, etc.; ce classement simple et clair permet de trouver rapidement ce que l'on cherche. Les notices sont précises, puisées aux meilleures sources, dignes en tout point du savant conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale. Ch. B.

Histoire de Grande-Bretagne.

— Angelo Crespi. *La funzione storica del Impero britannico* (Milan, Treves, 1918, in-18, xi-428 p.). — Après une introduction sur l'esprit général de la civilisation européenne, M. Crespi passe en revue les conditions générales de création et de développement de l'Empire britannique, l'évolution du système colonial jusqu'à la chute de Napoléon Ier, la nouvelle politique coloniale, avec sa principale application dans l'Inde, les idées directrices essentielles de la politique anglaise, les raisons de son opposition aux conceptions prusso-allemandes. Il apporte, dans ses divers chapitres, des considérations ingénieuses qui procèdent d'une connaissance exacte de l'histoire anglaise et de l'histoire générale. Il est regrettable qu'il n'ait pas approfondi davantage le concept de la liberté des mers, corollaire nécessaire du concept d'État plurinational, tel qu'est l'Empire britannique, et n'ait pas étudié, au moins dans ses lignes générales, la formation de la marine anglaise, instrument indispensable de la liberté des mers. Chaque chapitre du volume est muni d'une bibliographie choisie, dont les indications ne sont malheureusement pas suffisamment précises. G. Bn.

Digitized by Google

— Harold SPENDER. *David Lloyd George* (Paris, Armand Colin, in-18, 362 p.; prix : 4 fr. 50). — Fils d'un modeste maître d'école et lui-même modeste *solicitor* (avocat-avoué) dans une petite ville du pays de Galles, M. Lloyd George, après qu'il eut été en 1890, à peine âgé de vingt-sept ans, élu à la Chambre des Communes, ne tarda pas à s'y faire remarquer par son talent de parole et par l'ardeur avec laquelle il défendit le programme du parti radical et la cause de l'autonomie régionale de la principauté. Appelé en 1905 à la présidence du *Board of Trade* et nommé, en 1908, chancelier de l'Échiquier ou ministre des Finances, il fut, en 1915, mis à la tête du ministère des Munitions; à la suite d'un dissentiment d'ordre constitutionnel avec M. Asquith, chef du Cabinet, il lui succéda un an après comme Premier Ministre; il est donc le seul homme d'État européen qui soit demeuré sans interruption à la direction des affaires publiques depuis l'explosion de la guerre au mois d'août 1914.

On sait avec quel éclat et quelle inébranlable énergie il a rempli son rôle. Mais, en dehors de l'Angleterre, son passé n'était guère connu et M. Robert L. Cru a été heureusement inspiré en traduisant l'étude biographique de M. Harold Spender. Ayant vécu dans l'intimité de M. Lloyd George depuis son arrivée à Londres, M. Spender a été le témoin de sa vie politique et de sa vie familiale. Son livre clair, bien ordonné et d'une lecture agréable fournira de précieux renseignements à ceux qui plus tard auront l'ambition d'entreprendre le récit définitif et complet de cette carrière que, non sans raison, son traducteur qualifie de « prodigieuse ». Quelques notes sur certains points de l'histoire intérieure et constitutionnelle de l'Angleterre auraient peut-être été utiles au lecteur français peu au courant de l'évolution politique et sociale du Royaume-Uni. E. C.

— Vincent A. SMITH. *The Oxford history of India from the earliest times to the end of 1911* (Oxford, Clarendon Press, 1919, in-8°, XXIV-816 p.). — Auteur de monographies approfondies consacrées l'une au plus puissant potentat hindou, Açoka, l'autre au « grand Mogol » Akbar; auteur déjà d'une histoire de l'Inde ancienne (*Early History of India from 600 B. C. to the Muhammadan Conquest*, third edition, 1914), ainsi que d'une histoire de l'art hindou (*History of Fine Art in India and Ceylan*), M. V. A. Smith était plus qualifié que quiconque pour condenser dans les limites d'un manuel les données essentielles de l'histoire indienne. La période turco-afghane, l'empire mongol, les dynasties du sud, l'époque britannique lui sont aussi familières que l'antique civilisation brahmanique. La place restreinte qui appartient dans le volume à cette dernière, pourtant le plus important facteur de toute la culture indienne, se justifie en ce sens que l'on ne pouvait que résumer ici le contenu du livre de 524 pages consacré naguère à ce sujet capital. Nous voici pour la première fois en possession d'un répertoire sérieux embrassant la totalité d'une immense histoire dont certaines portions — les plus décisives

Digitized by Google

— présentent à l'établissement d'une chronologie les plus épineuses difficultés. C'en est assez pour que ce volume doive trouver place dans toute bibliothèque d'histoire.

Il serait injuste de reprocher à un tel ouvrage, forcément succinct, d'être plutôt un manuel scolaire qu'un travail de science, car son originalité consiste précisément à traiter avec clarté une matière infiniment diverse et confuse. Le lecteur profane qui n'acquerrait une teinture de l'indianisme que par ce livre risquerait sans doute de ne pas prendre assez conscience des obstacles qui s'opposent, pour les périodes anciennes tout au moins, à l'élaboration d'une véritable histoire de l'Inde, mais le dommage n'est pas très grave et il est compensé par le fait que l'ouvrage s'impose aux indianistes eux-mêmes. C'est pour vouloir être à sa façon complet, qu'un livre de cette nature devient superficiel. Souhaitons qu'à cet égard la tâche assumée se trouve complétée par l'autre grande entreprise d'écrire l'histoire de l'Inde, tentée, celle-là, par l'Université de Cambridge : le volume de M. Rapson laisse présager une histoire de la civilisation plutôt qu'un répertoire des événements (*Ancient India*, Cambridge, Univ. Press, 1914). L'émulation entre les deux vénérables foyers de hautes études serait une fois de plus un heureux stimulant de la science. — P. M.-O.

— Joseph Davey CUNNINGHAM. *A history of the Sikhs from the origin of the nation to the battles of the Sutlej*. New and revised edition, with two maps, edited by H. L. O. GARRETT (Londres, Humphrey Milford, Oxford University Press, 1918, in-8°, LII-429 p.). — Réédition de la classique *Histoire des Sikhs* par Cunningham, publiée une première fois en 1849 et une seconde en 1853. Quoique trop ancien pour exprimer l'état de nos connaissances sur le sujet et bien que contenant de nombreuses inexactitudes, l'ouvrage a conservé une grande valeur documentaire en raison des relations étroites dans lesquelles l'auteur a vécu avec les Sikhs de 1838 à 1846. Par les efforts dont il témoigne pour saisir la mentalité d'un peuple, ce volume appartient à la lignée de ces récits qui, comme les voyages des pèlerins bouddhistes chinois ou le livre d'Alberūnī, conserveront toujours un intérêt aux yeux des historiens de la pensée humaine. Rappelons seulement que le contenu de cette histoire des Sikhs se compose, jusque vers 1715, d'une enquête très fouillée sur les idées religieuses et morales de l'Inde, particulièrement sur les systèmes de Nânak et de Govinda. M. Garrett a été bien inspiré en corrigeant ou complétant, à l'occasion, la documentation de Cunningham. Mais il n'est intervenu qu'avec une extrême réserve; aussi ne discernera-t-on dans l'ouvrage ce qu'il renferme de définitif et ce qu'il contient de caduc qu'en consultant de récents travaux tels que *The Sikh Religion* de Macauliffe (1909) ou la monographie de Ranjît Singh par Lepel Griffin (1898). P. M.-O.

— C. A. KINCAID and Rao Bahadur D. B. PARASNIS. *A history of*

Digitized by Google

the Maratha people. Vol. I : *From the earliest times to the death of Shivaji* (Londres, Humphrey Milford, Oxford University Press, 1918, in-8°, IV-294 p.). — Deux pāndits reprennent la tâche, assumée en 1826 par Grant Duff, d'écrire une histoire des Mahrâthes. Leur récit comprendra trois volumes. A en juger par le premier, on peut présumer que leur œuvre sera d'érudition moyenne, de lecture facile, de style limpide. La vigoureuse personnalité du condottiere Shivaji les a séduits et ils ont composé de lui un portrait attachant. Mais en ce qui concerne les origines du peuple mahrâthe et l'histoire du pays de Mahārastra antérieurement à l'époque de l'empire mongol, les auteurs n'ont guère étendu la somme de connaissances — ou de conjectures — que nous offraient l'*Histoire du Dekkan* par Bhandarkar ou les *Canarese Dynasties* de Fleet. Par une sorte de pudeur littéraire qui n'exclut pas, d'ailleurs, l'esprit critique, M. C. A. Kincaid, rédacteur de l'ouvrage, s'est abstenu trop souvent de discuter la valeur de ses sources. Il fera œuvre utile si, dans l'un des deux volumes à venir, il dresse un catalogue des écrits mahrâthes qu'il a consultés et dont beaucoup, dit-il, ont été mis à sa disposition par son collaborateur, M. Rao Bahadur Parasnis. P. M.-O.

— H. G. RAWLINSON. *Intercourse between India and the western world from the earliest times to the fall of Rome* (Cambridge, University Press, 1916, in-8°, VIII-196 p.). — Cet ouvrage doit être signalé à quiconque s'intéresse à l'histoire des idées, car les relations qui se sont établies, dans les deux sens, entre la pensée de la Grèce et celle de l'Inde ne sauraient être envisagées autrement que comme l'un des faits capitaux de l'histoire humaine. Très documenté plutôt que fortement conçu, précieux par la masse des petites observations qu'il apporte, ce livre ne fournit guère d'interprétations, moins encore de solutions, aux problèmes posés par son sujet, mais il mérite d'être pris pour base de toute discussion en ces matières où régnèrent surtout jusqu'ici les hypothèses. Les rapprochements qu'il suggère entre divers concepts des deux civilisations ne sont ni tous ceux que l'on pourrait indiquer, ni tous absolument typiques. Mais chacun des cas où l'on soupçonne une relation entre l'Orient et l'Occident peut être sujet à caution, et néanmoins l'impression générale peut légitimement se faire jour d'une certaine communauté de pensée non exclusivement imputable à une communauté d'origine. L'historien qu'est M. Rawlinson a fait œuvre difficile et utile. P. M.-O.

— L. F. Rushbrook WILLIAMS. *An Empire builder of the sixteenth century. A summary account of the political career of Zahir-ud-Din Muhammad surnamed Babur* (Londres, Longmans, Green and Co, 1918, in-8°, XVI-187 p.). — Ce livre, le troisième des publications de l'Université d'Allahabad sur l'histoire indienne, appartient à la même famille d'ouvrages que les deux biographies d'Açoka et d'Akbar par V. A. Smith. Il décrit la vie et les hauts faits du « Tigre » qui, d'abord roi de Kaboul, étendit ses conquêtes de l'Oxus

Digitized by Google

au Bengale. Descendant de Gengis Khan et de Tamerlan, aïeul d'Akbar, ce personnage constitue par son caractère, par son œuvre politique ainsi que par sa lignée, l'anneau qui groupa l'Asie centrale et l'Inde en cet empire mongol auquel peu à peu devait se substituer la domination britannique. M. R. Williams ne s'est pas contenté, comme le biographe antérieur de Babur, Lane Poole (*Baber*, 1898), de puiser sa documentation aux Mémoires de Babur ainsi qu'à l'ouvrage de son cousin, Mirza Haidar Doglat; il a tiré grand profit des histoires de Khwandamir (*Habib-us-Siyar*) et de Mirza Barkhwardar Turkman (*Ahsan-us-Siyar*). Le caractère très distingué de ce travail est rehaussé encore par le soin avec lequel a été choisie la documentation illustrée qu'il nous présente, en mettant sous nos yeux seize précieuses miniatures indo-persanes. P. M.-O.

— M. E. Monckton Jones. *Warren Hastings in Bengal, 1772-1774* (Oxford, Clarendon Press, 1918, in-8°, xvi-358 p.; « Oxford historical and literary Studies », IX). — Il était juste que le grand Anglais comparé par V. A. Smith (*op. cit.*, p. 514) à Akbar trouvât place parmi ces études historiques consacrées aux principales figures de l'histoire indienne. M. Monckton Jones élève à la mémoire du génial gouverneur du Bengale un monument dont la sereine objectivité proclame la gloire de celui qui s'est heurté à la perfidie de Philip Francis, ainsi qu'à l'hostilité de Burke et de Pitt. Aux différents aspects de l'activité de W. Hastings on a consacré des remarques sobres, précises, et on les a fait suivre d'abondants documents qui nous le montrent sur le vif dans son œuvre d'organisateur, de financier, de législateur. Au lieu de trouver une analyse ou un portrait, nous découvrons l'homme même, aux prises avec les mille difficultés de sa tâche journalière : ces « tranches de vie » sont plus éloquentes et plus vraies que la plus impartiale biographie. P. M.-O.

Histoire de Grèce.

— René Puaux. *L'Égéide* (Paris, Payot, 1919, in-12, 123 p.; prix : 2 fr. 50). — *L'Égéide* c'est, puisqu'il faut expliquer le mot, l'avenir de l'empire hellène dans la mer Égée. Chargé par le journal *le Temps* d'une enquête sur l'Orient grec, M. Puaux a visité non seulement Athènes, mais Constantinople, Smyrne, les îles grecques non rédimées, Salonique, l'Épire, il a suivi les progrès de l'hellénisme depuis le grand réveil suscité par Vénizelos et il nous dit les raisons qui justifient ses prétentions. Les faits qu'il rapporte et les opinions qu'il exprime pourront aider à fixer les résolutions des diplomates chargés des affaires d'Orient à la Conférence de la Paix. Ch. B.

Histoire d'Italie.

— Arrigo Solmi. *Storia del diritto italiano* (Milan, Società editrice libraria, 2e édition, 1918, in-16, xxxii-1120 p.). — Dans cette

Digitized by Google

nouvelle édition (la première est de 1907), M. Solmi a eu le soin d'enrichir son manuel de nouvelles précisions bibliographiques. Il y a lieu de noter qu'il applique l'expression de *risorgimento* à l'ère comprise entre 1100 et 1748; cette conception est pour le moins discutable. Il est plus défendable de dire, comme le fait le distingué professeur à l'Université de Pavie, que la date de 1789 ne marque pas dans l'histoire juridique et politique de l'Italie un changement aussi profond que celle de 1748. La paix d'Aix-la-Chapelle, en effet, signale le début d'une période de paix internationale pour la péninsule, et, d'autre part, c'est avant 1789 que l'esprit de liberté civile, les notions de liberté économique, les tendances démocratiques ont fait leur apparition dans les petits États italiens. G. Bn.

— J'ai signalé ici même les efforts faits par quelques érudits et penseurs italiens pour « dégermaniser » — *stedeschizzare* — les Universités de leur pays. Deux publications récentes se rattachant à la question méritent d'être indiquées : F. Guglielmino. *Un processo filologico-storiografico* (Milan, Rome, Naples, Soc. ed. Dante Alighieri, 1918, in-8°, 8 p.); c'est le débat qui a sévi entre Ettore Romagnoli, Corrado Barbagallo et les philologues de l'école florentine restés fidèles à la tradition germanique — et A.-C. Alemagna. *La rivolta degli Strelitzi, da Ettore Romagnoli alla Kultur e viceversa* (Bologne, Zanichelli, 1918, in-16, 99 p.). Il faut y ajouter les pages consacrées par M. C. Barbagallo à l'helléniste Fraccaroli, récemment décédé à la suite d'un accident (*Giuseppe Fraccaroli : la battaglia contro il filologismo*. Milan, Rome, Naples, Soc. ed. Dante Alighieri, 1918, in-8°, 15 p.; *Giuseppe Fraccaroli e l'opera sua*. Bologne, Zanichelli, 1919, in-16, 128 p.). G. Bn.

— La *Rassegna nazionale* publie depuis le mois d'avril une *Rassegna internazionale* où se trouve absorbée la *Rivista delle colonie*. Cette nouvelle revue offre un grand intérêt au moment où les questions mondiales prennent le pas sur toutes les autres. Mais si nous disons que, dans le premier fascicule, un article du socialiste officiel Claudio Treves voisine avec un article de M. Morel, du *Democratic Control*, et si nous signalons qu'à plus d'une page s'exprime le regret que ni le pape ni les neutres ne figurent à la Conférence de la Paix, nous en aurons, par là même, suffisamment déterminé les tendances. L'abonnement est de 25 fr. or pour l'étranger (22 fr. pour les abonnés de la *Rassegna nazionale*).

— D'autres revues italiennes nouvelles méritent d'être signalées : le *Bollettino del bibliofilo*, mensuel, dirigé par M. A. Miola, publié par la maison Lubrano, à Naples (n° 1, novembre 1918; prix : 3 fr. le fascicule), et *I libri del giorno*, publié par la maison Treves, de Milan (1er n°, avril 1918; prix : 0 fr. 50 le fascicule); la *Rassegna italiana di lingua e letterature classiche*, dirigée par MM. Cessi, Ussani, Pasquali, Funaioli et publiée par la maison Perrella, de Naples (1er n°,

Digitized by Google

juillet 1918; prix : 3 fr. le fascicule); la *Rassegna coloniale*, publiée par l'éditeur Bona, de Turin (1er nº, septembre 1918); la *Società delle nazioni*, mensuelle, publiée à Milan (1er nº, novembre 1918); la *Francia, bollettino d'informazione politica, economica, intellettuale* (1er nº, 9 septembre 1918); *La vraie Italie, organe de liaison intellectuelle entre l'Italie et les autres pays*, publiée à Florence, en français, par l'écrivain Papini, et qui a contenu des articles parfois remarquables, mais à présent animée d'un très fâcheux esprit; le *Bollettino della Lega Latina*, édité à Rome (1er nº, mars 1918); *La Gioventù latina*, publiée à Florence (1er nº, juin 1918). Plusieurs de ces publications seront évidemment éphémères, mais il serait regrettable que la revue si vivante, toute désagréable qu'elle soit pour la France, de M. Papini ou le périodique si rempli de la *Società delle nazioni* disparussent. G. Bn.

— L'éditeur Zanichelli a confié à MM. Rignano, Scialoja et Galante le soin de diriger une collection nouvelle, l'*Italia nuova*, qui, sans doute, va se substituer à la collection *Italia d'oggi* de l'éditeur romain Bontempelli. Un des volumes de cette collection nous est parvenu : c'est celui que M. R. Pilotti a écrit sur *La preparazione del dopo guerra negli imperi centrali* (Bologne, Zanichelli, [1919], in-18, 191 p.). Ce qui ressort de cette étude est confirmé par tout ce que nous savons d'autre part sur l'esprit d'organisation et de discipline de l'Allemagne; en pleine guerre, elle avait prévu, dans ses détails les plus infimes, la vie économique de la paix. Ce sont ces qualités qui ont prolongé sa résistance et qui, même vaincue, la rendent encore redoutable. G. Bn.

Histoire des Pays-Bas.

— Les revendications belges en ce qui concerne le traité de 1839 ont donné lieu à la publication de quelques brochures, où l'on trouvera un exposé du point de vue néerlandais. On lira avec grand profit celle de M. Struycken, conseiller d'État, actuellement membre de la commission pour la revision du traité (*Nederland, België en de Mogendheiden*. Arnhem, S. Gouda Quint, 1919), qui a entamé la question par le côté historique et juridique. M. Struycken arrive, après un examen strictement logique et loyal, à la conclusion que les relations hollando-belges ne peuvent être modifiées qu'à la suite de négociations entre les deux pays; quand ces négociations auront montré la nécessité de modifier le statut fondamental de la Belgique tel qu'il a été réglé dans le traité de 1839, alors, mais seulement alors, il faudra demander l'adhésion des puissances garantes. Le politicien, dit M. Struycken, décidera jusqu'à quel degré la Hollande consentira, sous la réserve de ces droits souverains, à intervenir pour régler ses rapports avec la Belgique. Mentionnons encore : Dr J. de Huller, *Zeeuwsch-Vlaanderen door Historie en Volksaard Noord-Neder-*

Digitized by Google

landsch gebied ('s Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1919); J.-N. BATTIST, *Zeeuwsch Vlaanderen Nederlandsch* (Oostburg, A.-J. Brondwijk, 1919); Dr A.-A. BEEKMAN, *Nederlandsch of Belgisch? Beknopt Overzigt van de Staatkundige Geschiedenis van de Westerschelde, Zeeuwsch-Vlaanderen en Limburg* ('s Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1919). Les deux premiers prouvent que la Flandre zélandaise est, tant par son histoire que par ses aspirations, un pays tout à fait néerlandais; on n'hésitera pas un instant, après avoir lu ces deux brochures écrites dans un esprit de grande modération, à se convaincre que ce serait une lourde faute de changer tant soit peu la situation territoriale à l'avantage de la Belgique. M. Beekman a clairement exposé la formation historique de la Flandre zélandaise et de la province actuelle du Limbourg et prouvé le bien fondé des droits néerlandais sur ces deux territoires. Enfin, dans le périodique *Onze Eeuw* (Mars, 1919), M. Vrij a montré combien sont exagérées certaines lamentations belges sur la négligence du gouvernement néerlandais à l'égard des intérêts de nos voisins dans les voies d'eau qui traversent le territoire néerlandais. N. J.

— *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, Ve série, t. VI. — M. JAPIKSE a publié, d'après la minute même, la déclaration de l'indépendance, proclamée par les États-Généraux le 26 juillet 1581. Cette minute, restée jusqu'à maintenant inconnue, a été découverte aux Archives du royaume à La Haye. Elle est de la main de l'audiencier Jean d'Asseliers et diffère en quelques points de la déclaration publiée au XVIe siècle. — M. HAAK a étudié les origines de la lutte qui mit aux prises le prince Maurice et l'avocat Oldenbarnevelt; il a prouvé, dans la première partie d'une étude approfondie sur ce sujet, que l'expédition vers Dunkerque qui aboutit à la bataille de Nieupoort (1600) y fut pour peu de chose, contrairement à l'opinion courante fondée sur des données tendancieuses. — N. J.

HISTOIRE DE PORTUGAL.

— Le tome I du *Book of Duarte Barbosa*, texte important pour faire connaître la formation de l'empire portugais dans les Indes, vient de paraître aux soins de la Société Hakluyt; la traduction faite sur l'original portugais par Mansel L. DAMES est accompagnée de beaucoup de notes fort érudites.

HISTOIRE DE ROUMANIE.

— J. URSU, professeur d'histoire à l'Université de Jassy, membre du Conseil national de l'unité roumaine. *Pourquoi la Roumanie a fait la guerre* (Paris, Payot et Cie, 1918, in-12, 280 p.). — M. Ursu n'est pas seulement un des historiens les plus savants et un des propagandistes les plus qualifiés de son pays, il est aussi le gendre du

Digitized by Google

général Grigoresco, le vainqueur d'Oituz et de Marasesti : triple et haute qualification pour redire, après d'autres, mais avec plus d'ampleur, le rôle joué par la Roumanie dans la guerre universelle. Il faut tenir compte du fait que son livre a été écrit en 1918, pendant la période du printemps qui fut la plus critique, non seulement pour son pays, mais pour l'Entente, et à la veille du redressement final. La démonstration que la monarchie danubienne ne fut pas poussée aux plus sanglants sacrifices par un impérialisme criminel, mais bien par le sentiment de l'unité nationale et par la conscience d'un haut devoir (celui de servir en Orient de sentinelle à la civilisation latine), a déjà été tentée; mais M. Ursu la renouvelle ici avec une grande autorité.

Deux parties inégales semblent se partager ce livre. La première analyse l'avant-guerre (chap. I à X, p. 11 à 210); toute démonstration y est soigneusement chiffrée, souvent étayée de tableaux synoptiques (p. 35 à 41); le péril allemand, par la conquête du marché roumain en 1913 et l'emprise des langues, est clairement démasqué (p. 49 à 61). Le chapitre IV, particulièrement nourri, énumère et classe sous trente chefs (p. 77 à 146) les attentats des Hongrois à la vie des Roumains : il s'agit d'un martyre presque deux fois millénaire, depuis la retraite en 274 des légions romaines ordonnée par l'empereur Aurélien. Dirons-nous que quelques sous-titres ont plutôt allure de « manchettes » pour journaux que de têtes de paragraphes pour textes d'histoire? Cette légère chicane n'enlève rien à la convaincante rigueur d'un réquisitoire justifié. — La seconde partie se rapporte à la guerre actuelle, diplomatique et militaire, et surtout à l'intervention de 1916. Mais elle est visiblement assez écourtée (p. 211 et suiv.). M. Ursu se propose d'ailleurs, si les circonstances le lui permettent, d'y revenir dans un volume spécial. A signaler de justes pages sur l'importance qu'a eue auprès des Roumains l'attitude loyale de l'Angleterre pour fortifier leur confiance dans la politique des États de l'Entente (p. 224 et suiv.). « La noble attitude de la Grande-Bretagne pendant la crise de loyauté envers la France et la Belgique, sa bonne foi au sujet des traités et des engagements pris ont contribué largement à influencer la Roumanie et à faire changer la direction de sa politique (p. 233). » Bel hommage à M. Asquith et à Lord Edward Grey, qu'on retiendra. La conclusion s'inspire naturellement (p. 261 et suiv.), même sur la Bessarabie, des plus larges espoirs. La bibliographie aurait dû ne pas mettre sur le même plan (p. 264 à 276) toutes les publications relatives à la Roumanie : il en est d'insignifiantes ou de périmées, que rien, dans cette liste, ne différencie des capitales. R. L.-G.

— Capitaine Paul BLÉRY, aviateur. *En mission en Roumanie.* Anecdotes de guerre et croquis de mœurs roumano-russes. Préface du général Iliesco, généralissime des armées roumaines (Paris, Eugène Figuière, s. d. [1919], in-16, 241 p.). — L'extrême modestie du sous-titre écarte toutes les critiques éventuelles (fantaisie parfois excessive, laisser-aller bon enfant, gamineries et cabrioles; — pourrons-nous dire

Digitized by Google

cependant que cette robuste fantaisie n'impose pas une pareille hachure des paragraphes, un pareil abus de l'alinéa?). Le capitaine Bléry ne s'est pas proposé autre chose que de nous renseigner et de nous distraire. Il y réussit. Son livre est certes divertissant dans le détail et très documenté dans l'ensemble : à cet égard, ses vœux peuvent même paraître dépassés, car ce carnet de guerre constitue, à tout prendre, le plus impartial et le plus précis des documents jusqu'à ce jour produits sur la tourmente bolchévique. Comme le fait remarquer le général Iliesco, la plupart des voyageurs ont rapporté de la mystérieuse Russie, plus mystérieuse certes depuis 1917 qu'elle ne l'avait jamais été, des impressions estompées de parti pris, tantôt ultra-optimistes par humanitarisme et fraternité communiste, et tantôt ultra-pessimistes par conservatisme « féroce ». Le capitaine Bléry, simplement, sans prétention psychologiqne, se trouve nous munir du dossier le plus clairvoyant sur le chaos moscovite.

C'est sous l'ancien régime encore qu'il débarqua à Arkangel le 22 octobre 1916. Ici, un curieux tableautin, alertement dressé (p. 19 et suiv.), de cette cité de style international, perdue sous le cercle polaire, où les bars américains et les bouges débitent notre ancien « pernod » et où il faut parler latin à un pharmacien pour obtenir de lui tel médicament : de l'utilité des langues anciennes... Cf. aussi le récit du voyage en terre russe, véritable école de patience, à la lenteur « processionnelle », avec, aux arrêts, la « panade de bienvenue » d'une *Marseillaise* serinée en scie de café-concert quinze fois par série, parmi la défiance et la convoitise des populations. Page 23, une vue rapide mais profonde sur la misère et l'apparente prostration russe; ces indigents qui font queue aux portes des boucheries et des boulangeries semblent croire naturel d'être pauvres et malheureux et de vivre toujours dans la laideur et la détresse; mais un jour viendra où le manant qui s'est laissé pétrir manant se pétrira roi; et ce sera le bolchevisme immédiat et total.

De Moscou, par Kief, le capitaine Bléry gagna la Roumanie où l'appelait sa mission. La deuxième partie de son récit est un peu moins originale. C'est d'abord qu'elle est trop modeste : on nous renseigne sur tout, sauf sur les exploits de l'auteur. Mais elle rend le plus légitime et le plus complet hommage à l'armée et au peuple roumains, dont l'affabilité, la politesse, le goût spontané de tout ce qui est français, le courage et même l'héroïsme sont heureusement mis en valeur (p. 37 à 194). Mais ici encore, en passant, que de notations pénétrantes : cf. p. 50 celle sur le soba, le meuble national, le « secret de l'Orient ».

De nouveau, après l'héroïque offensive de 1917 et la trahison russe, c'est, par la plaine et la forêt russes, le retour; car « c'est quelque chose qu'un millier de Français; il faudrait trente mille bolcheviks pour les empêcher de passer » (p. 193). Retour à travers une campagne plate et désolée presque sans arbres et sans maisons; — par Moscou, privée de vie, littéralement chue en léthargie. « On dirait quelque cité sise

Digitized by Google

auprès des tranchées, et l'on s'étonne de ne point voir plus de tours et de clochers couchés par terre. » Déjà un chiche repas coûte, pour cinq convives, 300 roubles, et une poignée de brigands se livre impunément à toutes les exactions. Le sang slave reste indifférent et impassible. Le chemin de fer vers la côte mourmane est élémentaire : on a posé la voie sans ballast et presque sans préparations préliminaires, directement sur le sol, et il n'y a pas de chasse-neige, car la révolution a supprimé même cela. Jusqu'à Kola, c'est le chaos. Quel désenchantement! Pourtant M. Bléry a confiance dans l'avenir. Ce n'est pas en vain que la France aura semé en Russie. La moisson sera tardive, car le grain s'est blotti dans une terre bouleversée, mais il sortira quand même; le blé des Pyramides a bien germé. Ce jour-là, la France, symbolisée par sa Semeuse, aura affranchi la Russie d'une inexcusable folie. Nous avons aimé ce livre d'un jeune Français lettré qui s'est rappelé son latin à Arkhangel et son Montesquieu dans les rues de Braïla, qui a regardé un peu les Roumains et beaucoup les Roumaines, mais qui a réfléchi et compris, et qui nous rapporte tant de précieuse inexpérience, de spontanéité et de fraîcheur. — R. L.-G.

— Sur la Bessarabie et les arguments qui justifient son annexion à la Roumanie, on pourra consulter trois brochures de M. Ion-C. PELIVAN (Paris, Lahure, 1919) : I. *La Bessarabie sous le régime russe, 1812-1918* (64 p.). II. *L'union de la Bessarabie à la mère-patrie, la Roumanie* (51 p.). III. *Le mouvement et l'accroissement de la population en Bessarabie de 1812 à 1918* (l'élément roumain forme au moins 70 °/₀ du total de cette population qui s'élève à plus de 2,750,000 habitants).

HISTOIRE DE LA YOUGOSLAVIE.

— A. CHABOSEAU. *Les Serbes, Croates et Slovènes* (Paris, Bossard, 1919, in-16, 110 p.). — Auteur d'un volume sur *les Serbes et leur épopée nationale*, M. Chaboseau a voulu esquisser ici à larges traits l'état actuel de la question yougoslave. Mais il a proportionnellement plus insisté sur ce qui — à son avis — devrait être, que sur les faits proprement dits. L'intérêt du livre consiste surtout dans la façon dont son auteur estime que doivent être déterminées les frontières du nouveau Royaume-Uni des Serbes, Croates et Slovènes. Le principe adopté est le rétablissement de l'intégrité du territoire serbe tel que l'a défini le traité de Bucarest. Le petit nombre de Roumains que renferme la Macédoine serbe (Koutso-Valaques), soit 11,072 habitants, ne paraît pas susceptible de provoquer des difficultés avec l'État latin contigu. Le Banat contient dans sa moitié occidentale une majorité de Serbes, et dans sa moitié orientale une majorité de Roumains. Un partage semble donc tout indiqué. M. Chaboseau nous assure que l'incorporation de 70,000 Yougoslaves au royaume roumain ne soulève aucune protestation, tandis que l'annexion par ce dernier des 360,000 Slaves

Digitized by Google

du Banat entier susciterait au gouvernement de Bucarest de graves difficultés. La question la plus redoutable est l'établissement des rapports entre la Yougoslavie et l'Italie. Ici l'auteur se fait l'avocat de la cause slave. Raguse (Doubrovnik) est la mère de la littérature moderne des Yougoslaves (XV^e^-XVIII^e^ siècles). Fiume (Riéka) est historiquement une cité croate; mais la politique hongroise a surexcité l'élément italien et truqué les statistiques. Dalmatie et Istrie devraient échoir aux Yougoslaves; d'ailleurs, les visées de l'Italie sur Trieste comme sur la Dalmatie sont récentes : le baron Sonnino ne déclarait-il pas en 1881 que « la revendication de Trieste comme un droit serait une exagération du principe des nationalités? » La solution du problème doit être demandée à des plébiscites. P. M.-O.

— Jules DUHEM. *La question yougoslave. La monarchie danubienne et l'Europe, 1878-1918* (Paris, Félix Alcan, 1918, in-16, 276 p.; « Bibliothèque d'histoire contemporaine »). — Cet ouvrage traite le même sujet que le précédent, mais en retraçant dans le détail l'histoire des Balkans au cours des quarante dernières années. Une analyse très serrée signale les épisodes successifs de la politique antislave suivie par Andrassy, Goluchowski, Aerenthal, Berchtold et Tisza. La nature de ce travail — reprise et refonte de quatre études publiées isolément — explique les répétitions que l'on y constate. Mais on assiste avec intérêt à un effort renouvelé pour décomposer cet écheveau embrouillé que constitue l'histoire balkanique et en particulier pour mettre en lumière, par des documents ethnographiques, géographiques, historiques, moraux, l'unité du peuple serbe, croate et slovène. Il y a là mieux qu'un écrit de circonstance : une excellente étude de critique politique. P. M.-O.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales de géographie.** 1919, 15 mai. — Ph. ARBOS. Les communications dans les Alpes françaises. — Antoine VACHER. La rade de Brest et ses abords. = 15 juillet. L. GALLOIS. La paix de Versailles. Les nouvelles frontières de l'Allemagne. — Paul VIDAL DE LA BLACHE. La frontière de la Sarre, d'après les traités de 1814 et 1815 (formation de la frontière, depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution; la région de la Sarre sous la République et l'Empire; les deux traités de 1814-1815 et pourquoi Sarrebruck a été cédé à la Prusse). — L. GALLOIS. Le bassin houiller de la Sarre (nature et étendue de ce bassin; sa mise en valeur depuis la fin du XVIII[e] siècle; carte du bassin houiller). — ID. La répartition de la population dans le bassin de la Sarre et les régions environnantes.

2. — **Annales révolutionnaires.** 1919, juillet-septembre. — André MATER. L'histoire juridique de la Révolution (cette histoire n'est pas encore faite; la thèse de M. Sagnac, si méritoire qu'elle soit, est loin d'épuiser le sujet; l'auteur indique un grand nombre de sujets qu'il importe d'élucider). — Edmond LENIENT. La Révolution et la guerre. Hoche à l'armée de la Moselle (la délivrance de l'Alsace en 1793 fut obtenue par le génie de Hoche « qui a, d'instinct, appliqué les principes de la grande guerre, la plus moderne, la plus actuelle ». Napoléon « n'a jamais fait plus, autrement, ni mieux »). — Edmond CAMPAGNAC. D'une rive à l'autre du Rhin en 1793 (publie une prétendue correspondance entre « la cathédrale de Fribourg » et « la cathédrale de Strasbourg » imaginée par Euloge Schneider et reproduite d'après un journal, l'Argos, du 2 novembre 1793. En appendice, note sur Euloge Schneider, le « capucin de Cologne », comme l'appelait Robespierre, avec l'indication, longue et précise, des sources imprimées et manuscrites). — Albert MATHIEZ. La Révolution et les subsistances. L'application du premier maximum, mai-juillet 1793. — Henri BEIS. Théodore de Lameth dans le Jura au début de la Révolution (d'après les archives locales). — Jean DE BRY. Autobiographie; suite et fin (on trouve ici le récit de l'attentat commis contre les plénipotentiaires français de Rastatt; mais il y a plus de phrases que de faits. J. de Bry admire Napoléon I[er] : « Je lui dois douze ans de bonheur et d'honneurs; il a été pour moi l'homme de presque tous les genres de renommée »). — Jean GAUMONT. Le testament de Charlotte Robespierre (sœur cadette de Maximilien, morte à Paris le 1[er] août 1834; son tes-

Digitized by Google

tament est du 6 février 1828. Elle y proteste « contre toutes les lettres contraires à son honneur [de son frère] qui m'ont été attribuées »). — Albert MATHIEZ. Le procureur Milard et Courtois. — Maurice DOMMANGET. Le ramonage, service public à Beauvais en l'an II. — François VERMALE. Mainlevée de séquestre (il s'agit d'une tentative de corruption de fonctionnaire). — Edmond CAMPAGNAC. La fin d'un boycottage rituel en Alsace (les Juifs d'Alsace furent boycottés jusqu'à la Révolution française; des traces en subsistèrent jusqu'en 1914). = C.-rendus : *A. Denys-Buirette.* Les questions religieuses dans les cahiers de 1789 (dépouillement très consciencieux). — *P. de La Gorce.* Histoire religieuse de la Révolution française; tome III (très insuffisant et beaucoup de parti pris). — *Th. de Lameth.* Notes et souvenirs, publ. par *Eug. Welvert* (fragments intéressants, mais publiés sans critique). — *A. Cuvillier.* Un journal d'ouvriers, « l'Atelier », 1840-1850, préface de *C. Bouglé* (remarquable).

3. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 1919, avril-juin. — Édouard RABAUD. L'ancienne église de Saint-Affrique du Rouergue; suite et fin (biographie des pasteurs de 1562 à 1683; le « rolle des gages du ministre »; les premières persécutions; les dragonnades; Saint-Affrique sous le régime de la Révocation). = Documents : Un réfugié de Montpellier à la Jamaïque (d'après son épitaphe, 22 décembre 1739); Biographie de J.-Daniel Ducos (odyssée d'un Bordelais protestant au XVIII^e^ siècle; à suivre). — J. PANNIER. La famille de La Noue et Simon Goulart.

4. — Nouvelle revue historique de droit. 1919, janvier-mars. — L. DEBRAY. Pétrone et le droit privé romain (ce que le *Satiricon* nous apprend sur le droit romain; les personnes : esclaves, affranchis, gladiateurs, la famille; choses et droits réels; à suivre). — É. CHÉNON. Les jours de Berry au Parlement, de 1255 à 1270; suite et fin (le catalogue des procès plaidés à ces jours comprend, à partir de la Pentecôte 1263, les n^os^ 27 à 53). = C.-rendus : *Fernand de Visscher.* Les actions noxales et le système de la noxalité, d'après ses origines historiques et la loi des XII tables (bon). — *Kent Roberts Greenfield.* Sumptuary law in Nürnberg (tableau précis et pittoresque des mœurs de Nuremberg avant la Réforme).

5. — Polybiblion. 1919, juillet. — Publications relatives à la guerre européenne; parmi elles : *Jacques Civray.* L'avant-guerre comparée en France et en Allemagne (à lire et à méditer); *Fernand Roches.* Manuel des origines de la guerre. Causes lointaines. Cause immédiate (montre la responsabilité de l'Allemagne); *D^r^ Alfred-H. Fried.* Mein Kriegstagebuch; I (œuvre d'un pacifiste autrichien; ce tome I va du 7 août 1914 au 28 juillet 1915); *Ernest Babelon.* La grande question d'Occident. Au pays de la Sarre. III. Sarrelouis et Sarrebruck (bon); *Maurice Legendre.* La paix prochaine et la mission des Alliés (dédié « aux chefs qui croient en Dieu, aux constructeurs de la Société des nations »). — Geoffroy DE GRANDMAISON.

Digitized by Google

Récentes publications concernant la Belgique (André Fontainas, Émile Vandervelde, Paul Crokaert, Gustave Somville, René Henning, Louis Engerand). — Denis ROCHE. Publications relatives à la Pologne et aux États sud-slaves (A. Berga, Halda Ducraine, Stanislas Szpotanski, Veritas). — *Jules Viard.* Les journaux du trésor de Charles IV le Bel (excellente publication). — *Jean Mondain-Monval.* Soufflot, sa vie, son œuvre, son esthétique; *Id.* Correspondance de Soufflot avec les directeurs des Bâtiments concernant la manufacture des Gobelins (ouvrages intéressants). — *G. Lenotre.* Gens de la vieille France (belle œuvre littéraire).

6. — Revue archéologique. 1919, janvier-avril. — Louis BRÉHIER. Les monuments chrétiens de Salonique (d'après l'ouvrage de M. M. Diehl, Le Tourneur et Saladin. « Par la nouveauté des résultats auxquels l'analyse minutieuse des monuments de Salonique a conduit ces auteurs, par la méthode impeccable avec laquelle il a été rédigé, ce livre est destiné à rendre plus complète et plus scientifique notre connaissance des développements de l'art byzantin, dont Salonique nous apparaît désormais comme un foyer de premier ordre »). — S. MIRONE. La représentation d'Andromède et Persée sur un vase du musée Biscari à Catane (article en italien). — L. ROBLOT-DELONDRE. Les sujets antiques dans la tapisserie; suite (triomphes et honneurs; allégories; sujets divers; métamorphoses). — F. PRÉCHAC. Le colosse de Rhodes (c'était un Hélios-aurige). — Raymond LANTIER. Inventaire descriptif des sculptures antiques de la collection Léon Bonnat au musée de Bayonne (marbres et pierres; bronzes; terres cuites, etc.). — W. DÉONNA. Notes archéologiques. IX. Au musée d'art et d'histoire de Genève (série d'indications complémentaires au catalogue des sculptures grecques et romaines). — Dr G. GIESELER. Étude d'archéologie chinoise (le rôle de la cigale). — Sal. REINACH. Une allusion à Zagreus dans un problème d'Aristote (l'interprétation de ce problème apporte la preuve formelle que le meurtre de Zagreus tenait une grande place dans les mystères d'Éleusis, comme celui du Cabire dans les mystères de Samothrace). — Robert C. WITT. Notes complémentaires sur la mythologie figurée et l'histoire profane dans la peinture italienne de la Renaissance. — Ch. BRUSTON. L'inscription néo-punique de Bir-Tielsa, Tunisie (tentative nouvelle d'explication). = C.-rendus : *Harri Holma.* Étude sur les vocabulaires sumériens-accadiens hittites de Delitzsch (admet l'origine indo-européenne de la langue hittite). — *Édouard Naville.* La composition et les sources de la genèse (conclusions traditionalistes). — *J. G. Frazer.* Folklore in the Old Testament (chef-d'œuvre d'érudition, de perspicacité et de style). — *O. Montelius.* Album préhistorique de Suède. I (excellent). — *F. Quilling.* Die Jupitersäule des Samus und Severus (ouvrage luxueux, expose tout ce qui concerne la découverte, la restitution et l'interprétation de la colonne Néron à Mayence). — Musée du Louvre. Catalogue sommaire des marbres antiques (épreuves approuvées le 10 juillet 1918).

Digitized by Google

— *G. Bellucci.* I chiodi nell' etnografia antica e contemporanea (instructif et documenté).

7. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1919, 15 juin. — *L. Cadière.* Croyances et pratiques religieuses des Annamites dans les environs de Hué. Le culte des arbres (étude bien documentée et ordonnée). — *G.-C. Aalders.* Die Profeten des ouden Verbonds (travail consciencieux, conçu dans un esprit conservateur). — *Jean-E. Godefroy.* Les Bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution (bon travail fondé sur une abondante documentation). — *Georges Saintville.* Un humoriste moraliste. Pages choisies dans l'œuvre de Paul Stapfer (ces extraits ne font connaître qu'une partie de l'œuvre de Stapfer). — *H. Dartigue.* Paul Stapfer (bon). — *Julien Rovère.* L'affaire de Saverne (excellent). — *Barry Cerf.* Alsace-Lorraine since 1870 (résumé substantiel). — *G. Rouayroux.* Un mot sur la question d'Alsace et les traités de Westphalie (interprétation nouvelle, mais inopérante, de l'art. 87). — *Fréd. Eccard.* L'Alsace sous la domination allemande (excellent). — *Jules Duhem.* Vue générale sur la question d'Alsace-Lorraine (fait avec beaucoup de légèreté et de regrettables ignorances). — *Smodolaka.* Les revendications territoriales yougoslaves (bonne conférence). — *Zdenko Moravec.* L'Italie et les Yougoslaves (éloquent réquisitoire contre la politique italienne qui prétend s'emparer de la Dalmatie). = 1er juillet. University of Pensylvania. The Museum journal. — *H. Courteault.* Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi, 1648-1657; tome IV. — *A. de Boislisle.* Mémoires authentiques du maréchal duc de Richelieu, 1725-1757 (assez intéressants fragments; ceux-là sont authentiques. Dans l'introduction, il est longuement traité de Soulavie et des faux mémoires fabriqués par lui). — *J. B. Scott.* The controversy over neutral rights between the United Stades and France, 1799-1800 (rien que des documents; aucun commentaire). — *Id.* The armed neutralities of 1750 and 1800 (encore des documents, mais cette fois avec une bonne bibliographie). — *Id.* The declaration of independance. The articles of Confederation. The constitution of United States (réimpression entreprise par la fondation Carnegie pour la section de législation internationale). — *M.-P. Comnène.* La Dobrogea, Dobroudja (remarquable plaidoyer en faveur du rattachement de la Dobroudja à la Roumanie). — *Paul Raphael.* La France, l'Allemagne et les Juifs; antisémitisme et pangermanisme (bon). — *Martin-Mamy.* Quatre ans avec les Barbares. Lille pendant l'occupation allemande (simple et poignant). = 15 juillet. *L. Laurand.* Manuel des études grecques et latines (remarquable). — *Lepsius.* Rapport secret sur les massacres d'Arménie (ce rapport est accablant pour les Turcs et les Allemands leurs alliés). — *J. Paquier.* Luther et l'Allemagne (c'est plutôt un pamphlet qu'un livre d'histoire). — *H. C. Barnard.* The Port-Royalistes on education (utile recueil d'extraits de livres écrits pour l'éducation à Port-Royal). — *M. Marion.* Histoire financière de la France depuis 1715 (étude vraiment critique sur les finances de la Révolution). — *J. Aul-*

Digitized by Google

neau. Au front britannique (intéressant). — *L.-H. Labande*. Inventaires du palais de Monaco, 1604-1731 (important). = 1er août. *Albert de Monaco*. La guerre allemande et la conscience universelle (lettre ouverte adressée à l'empereur Guillaume II; on y trouve des textes importants que l'histoire diplomatique doit recueillir). — *F. Roches*. Manuel des origines de la guerre (excellent). — Général *Berthaut*. L' « erreur » de 1914 (livre à lire et à méditer. « Il y a eu sans doute des erreurs françaises en 1914; mais l'idée d'une erreur fondamentale, d'une erreur de principe ou de méthode, est nettement à rejeter; c'est un point acquis »). — *Étienne Buisson*. Les Bolchéviki, 1917-1919 (intéressant dossier formé avec critique et dans un louable esprit d'impartialité). — *S. Grumbach*. Brest-Litowsk (c'est un grand discours prononcé par un révolutionnaire russe, à Berne, le 24 janvier 1918, contre la « paix infâme » de Brest; Grumbach dénonce les principaux acteurs de cette infamie : un espion appelé Parvus et un autre vendu, Robert Grimm, rédacteur de la *Tagwacht* de Berne). — *Lazare Markovitch*. La Serbie et l'Europe, 1914-1918 (bon exposé de la politique serbe depuis l'ultimatum autrichien jusqu'en février 1919). — *Félix Sartiaux*. Kant et la philosophie française du XVIIIe siècle; Kant et la Révolution (prouve que la pensée de Kant est diamétralement opposée à celle de nos grands encyclopédistes, et encore que Kant a toujours rejeté avec horreur l'idée générale de la Révolution française).

8. — Revue de l'histoire des religions. 1919, mars-avril. — C. Piepenbrieng. La christologie biblique et ses origines (messianisme israélite; messianisme juif; christologie judéo-chrétienne; christologie hellénistique. Le messianisme a passé par une longue évolution; ses racines plongent dans la plus haute antiquité; des éléments variés y sont entrés, empruntés non seulement à la religion israélite et juive, mais à la plupart des religions de l'ancien Orient classique). — A. Causse. Essai sur le conflit du christianisme primitif et de la civilisation (opposition entre les idées chrétiennes et l'*imperium;* le chrétien appelle de ses vœux la grande catastrophe où l'Empire sombrera pour faire place à « une Jérusalem faite par Dieu et venue du ciel »). = C.-rendus : *F. Thureau-Dangin*. La chronologie des dynasties de Sumer et d'Accad (remarquable; « l'auteur a sonné le glas de la chronologie longue »). — *E. G. H. Graeling*. Aram and Israel or the Arameans in Syria and Mesopotamia (pas de révélation sensationnelle, mais exposé clair de la documentation actuelle sur les anciens Araméens jusqu'en 606, date de la chute de Ninive). — *H.-M.-R. Leopold*. De Outwikkeling van het heidendom in Rome (développe cette idée que la religion de Rome se compose de deux éléments : la religion des Sabins, peuple de pâtres, d'agriculteurs, non indo-européen, et celle des Latins, peuple indo-européen venu de la vallée du Pô qui pratiquait la communauté agraire).

9. — Le Correspondant. 1919, 25 juillet. — Miles. Les silhouettes de la guerre. Le général Liggett, commandant le corps d'occupation américain. — ***. La question irlandaise (souvenirs du passé, exigences

Digitized by Google

d'aujourd'hui; le Sinn Fein; l'influence exercée par les Irlandais de dehors. Le but que se proposent les Sinn Feins est l'indépendance complète de l'Irlande et le *Times* lui-même les encourage; mais c'est l'Amérique qui est leur plus ferme appui). — Abbé Félix KLEIN. Deux mois d'Amérique au temps de l'armistice (décrit le prodigieux enthousiasme avec lequel fut accueillie aux États-Unis la nouvelle de l'armistice). = 10 août. Horace MICHELI. France et Suisse (témoignage d'un Suisse sur la nature des relations politiques, économiques et intellectuelles des deux pays). — ***. Nos amis les Suisses (témoignage d'un Français). — MILES. Silhouettes de guerre. M. Knox (Philander Knox, sénateur, auteur d'une motion retentissante tendant à ce que le covenant de la Ligue des Nations fût disjoint du traité de paix). — Baron André DE MARICOURT. Un aïeul du maréchal Foch : le chevalier Dupré (Jacques-Romain Dupré, né à Loriol, dans la Drôme, le 22 octobre 1771, engagé volontaire en 1788, sous-lieutenant à l'armée d'Italie en 1796, capitaine après Austerlitz, décoré en 1812 avec le titre héréditaire de chevalier de l'empire, mort en 1852; il fut l'aïeul maternel du futur maréchal). — Ernest DAUDET. Témoin d'un siècle : la princesse de Sayn-Wittgenstein; II (sa conversion au catholicisme, qui entraîna d'autres conversions opérées en Russie; ses rapports avec Mgr Dupanloup avant et pendant la guerre de 1870). — Amédée BRITSCH. Le rôle militaire des États-Unis, d'après les archives de l'État-major américain. — Marc HÉLYS. L'Angleterre à la veille de la paix. IV : A l'arrière de l'arrière. = 25 août. MILES. Silhouettes de guerre. M. Horne, ministre de Travail en Grande-Bretagne. — Fortunat STROWSKI. La Sorbonne et la formation des professeurs « forains ». — Henri CORDIER. M. Liang K'i-tchao, la Chine et le Japon (biographie de M. Liang K'i-tchao, le plus représentatif des Chinois que la Conférence de la Paix a fait venir à Paris; c'est un publiciste qui fut révolutionnaire et ministre; le plus célèbre des écrivains actuels de son pays. Expose la question du Chan-Toung, dont le règlement satisfaisant est nécessaire pour assurer la paix de l'Extrême-Orient). — L. DE LANZAC DE LABORIE. Le tricentenaire de Colbert. — Commandant CASSOU. La folie pour la liberté. Comment j'ai quitté l'Allemagne (« prisonnier de guerre, je suis parvenu à rentrer en France par le convoi des grands blessés, le 2 décembre 1915. J'ai été rapatrié pour une maladie très grave : angine de poitrine et folie; cette maladie était simulée ». Récit fort pittoresque de son aventure). — François LECHANNEL. A travers les livres étrangers. L'autobiographie de Maria Botchkareva, commandant le « bataillon féminin de la mort ». = 10 septembre. Christian SCHEFFER. Treize années de politique extérieure, 1879-1892. I. L'avènement des républicains (la politique de Freycinet et de Jules Ferry). — MILES. Silhouettes de guerre. Le Dr A.-J. d'Almeida (élu le 6 août 1919 président de la République portugaise; c'est un républicain convaincu, d'une honnêteté personnelle indiscutée, grand ami de la paix pour son pays comme pour le monde). — René JOHANNET. Projets littéraires et propos familiers de

Digitized by Google

Charles Péguy; I. — Jacques DE COUSSANGES. Les méthodes de la propagande, en particulier dans les pays scandinaves (la presse, l'enseignement, les livres, le commerce, les influences et les partis politiques). — J. GOREK. La France et le Kurdistan (description géographique du pays; l'auteur parle surtout des exploitations pétrolifères et bitumineuses; avec une carte). — Maurice TASSIN. Une semaine avec le G. Q. G., septembre 1914 (souvenirs bons à recueillir d'un gros propriétaire qui, non loin de Bar-sur-Aube, eut l'honneur d'héberger le général Joffre et sa suite jusqu'au 6 septembre. Au moment des adieux, l'hôte exprime sa crainte de voir arriver bientôt les Allemands. Réponse du général : « J'espère bien qu'ils ne viendront pas jusqu'ici. J'ai réussi à réunir deux armées et, cette fois, je crois que je les tiens »).

10. — Études. 1919, 5 août. — Paul DUDON. La voix des morts dans la grande guerre (à propos de l'entrée triomphale des troupes à Paris le 14 juillet). — Louis JALABERT. Au pays de la démence rouge (tableau de la Russie sous le régime bolchéviste). — Joseph BRUCKER. Le Père de La Chaise dans les conflits de Louis XIV avec Innocent XI, 1679-1689 (extrait d'un volume sur la Compagnie de Jésus qui doit paraître prochainement; apologie du rôle joué par le confesseur de Louis XIV). — Joseph BERTELOOT. Instituts professionnels, collèges libres et collèges indépendants (plaide la cause de la décentralisation dans l'enseignement libre). = C.-rendus : *Dr Cabanès*. Chirurgiens et blessés à travers l'histoire : des origines de la Croix-Rouge (remarquable). — *Frédéric Masson*. Napoléon et sa famille. T. XII et XIII : 1815-1821 (livre véhément et véridique). = 20 août. Antonin EYMIEU. La part des croyants dans les progrès de la science au dernier siècle. Les médecins (Laënnec, Bayle, Dupuytren, Récamier, Cruvelhier). — Louis JALABERT. La paix, la terre et du pain. Les promesses du bolchevisme (combien peu elles ont été tenues). — Hippolyte DELEHEYE. Les « Acta sanctorum » des Bollandistes; fin (la réorganisation avec le R. P. De Smedt; la nouvelle méthode inaugurée avec les volumes du mois de novembre, les *Analecta bollandiana*, la *Bibliotheca hagiographica graeca, latina, orientalis;* les volumes en préparation en août 1914. Nous espérons que ces remarquables articles vont paraître en volume). — Paul DUDON. La réponse de l'Allemagne à la note de Benoît XV, 1er août-22 septembre 1917. — Armand DE VASSAL. La politique intérieure de l'Espagne (au moment des élections de juin 1918; apologie du parti conservateur).

11. — La Grande Revue. 1919, juillet. — Marcel LAURENT. Nos gouvernements de guerre. III. Le ministère Ribot (nos finances de guerre en 1915; Ribot président du Conseil en 1917. Remarquable exposé des événements militaires qui aboutirent au sanglant échec du 16 avril. Les responsabilités sont établies avec beaucoup de force logique et d'impartialité. La réforme du haut commandement; les mutineries et le rétablissement du moral dans l'armée. La répres-

Digitized by Google

sion est loin d'avoir été aussi violente que d'aucuns l'ont affirmé : il y eut en tout vingt-cinq exécutions). — Général VERRAUX. Le problème de l'intervention en Russie. — Paul COLLART. Dans l'étouffoir (l'auteur, prisonnier français à Holzminden, conte comment il fut enfin libéré pour être interné en Suisse, mai 1916). = Août. Marcel LAURENT. Le ministère Ribot; suite (action diplomatique et politique; la liquidation balkanique et les avances de paix; la révolution russe et la conférence de Stockholm. Chute du ministère le 7 septembre 1917). — Ernest RAYNAUD. Un préfet de police paradoxal (biographie de M. Andrieux).

12. — Mercure de France. 1919, 16 juillet. — Georges GUY-GRAND. Le conflit des croyances et les mœurs littéraires dans la France d'avant-guerre. — Jacques LYON. La politique d'immigration (la Prusse du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle a pu se reconstituer au moyen d'une intelligente politique d'immigration; la France devra faire de même pour réparer les ruines causées par la mort de deux millions de travailleurs). = 1^er^ août. Gabriel BRUNET. Renan et l'Allemagne (vivant résumé des opinions successives de Renan sur l'Allemagne avant et après 1870. Après l'avoir admirée sans réserve, Renan comprit quels dangers l'Allemagne militarisée et victorieuse faisait courir à la civilisation et prédit son final effondrement). — D^r^ TALON. Contribution à la psychologie du courage : le goût du risque (plusieurs exemples empruntés au prince impérial, fils de Napoléon III, jeune homme d'une « agitation incessante », d'une « nervosité excessive » qui ne permettait pas le repos à ses membres ni à son imagination). = 16 août. P. VERGELEZ. La réforme administrative. — Paul MÉGNIN. Les chiens de France à la guerre. = 1^er^ septembre. Marcel ROUFF. Rousseau et la Pologne (les *Considérations sur la Pologne* valent la peine d'être relues aujourd'hui, même par les Polonais). — Étienne FOURNOL. Les volets du diptyque. II. Les chefs de l'Occident; leurs idées (idées que Wilson apportait en Europe avec sa Société des nations; les diplomates français n'ont pas su les interpréter, les adapter aux intérêts des Alliés en général et de la France en particulier. Leur impuissance a rendu stérile l'œuvre de la Conférence de la Paix). — André DUBOSQ. Les affaires de la Chine pendant la guerre. — J. KESSEL. A Vladivostock en mars 1919. = 15 septembre. Étienne FOURNOL. Les volets du diptyque; II : les chefs de l'Occident. Leurs décisions (critique vive et approndie du traité de Paris; l'auteur conclut que, malgré ses imperfections, son œuvre « n'est peut-être pas un si mauvais départ ». Il peut, surtout sous l'influence française, sortir de la Ligue des nations beaucoup de bien pour le monde). — Georges BATAULT. Tocqueville et la littérature américaine; notes et documents pour la philosophie de l'histoire.

13. — La Revue de Paris. 1919, 1^er^ août. — Réginald KANN. La guerrre sur le front occidental. II. 1916 : Verdun et la Somme; l'année 1917; l'offensive allemande en 1918 et la riposte victorieuse des

Digitized by Google

Alliés. — Léonce PINGAUD. Le dernier roi de France (le comte de Chambord en exil; son retour en France en 1871; sa tentative avortée de restauration monarchique en 1873; son retour à Frohsdorf et sa mort). — Bernard LAVERGNE. La Société des nations et la Conférence de la Paix. = 15 août. L. DUMONT-WILDEN. Le roi Albert aux armées (le rôle que la Belgique a joué dans cette guerre, « rôle que le roi, expression vivante de la conscience nationale, a su choisir et délimiter, a rendu le pays à ses destinées véritables qui sont d'occuper les avant-postes de la Gaule et de barrer la route aux éternelles ambitions germaniques. Le roi-soldat, soldat du droit, commande aux avant-postes de la civilisation occidentale »). — Abel FERRY. Lettres; août 1914-mars 1916 (député et sous-secrétaire d'État au moment de la déclaration de guerre; au front comme caporal dès le début, puis officier combattant; ses lettres le font connaître, estimer, admirer. Il écrit le 4 juin 1915 : « 1793 était tout enthousiasme; l'Empire était une épopée; nous, nous sommes tout *devoir*. Nous ne nous sentons ni une âme de vaincu ni une âme de conquérant. La guerre d'aujourd'hui n'est ni gaie ni triste, elle est grave. C'est une guerre par devoir, et voilà pourquoi nous serons vainqueurs »). — Franck-L. SCHŒLL. Avec le tsar Ferdinand, juillet-septembre 1910; I (notes prises au jour le jour par un jeune normalien promu au rang de secrétaire particulier du tsar de Bulgarie le 3 juillet 1910. Elles ont trait au voyage du prince aux expositions de Bruxelles, de Vienne et à son arrivée en Bulgarie. Détails précis, pittoresques; vivant et attachant portrait du prince; rien sur la politique). — Pierre BOUTROUX. Nos effectifs, août 1914-mars 1918 (instructif exposé des mesures qui furent prises pour fournir le « matériel humain » nécessaire à la continuation d'une lutte si longue et si meurtrière). — Jules SAGERET. L'évolution des causes de guerre. — A. VANDAINY. Les Arméniens dans la guerre mondiale. = 1er septembre. Léon CAHEN. La population parisienne au milieu du XVIIIe siècle (des différentes classes sociales; leur développement, leurs rapports et leurs conflits). — Franck-L. SCHŒLL. Avec le tsar Ferdinand, juillet-septembre 1910 (à la suite du tsar en Monténégro et en Bosnie-Herzégovine; retour à Sofia et départ pour l'Angleterre. Jugements nuancés sur le tsar : « Je suis porté à le croire plus Européen que Français et plus ambitieux qu'Européen; j'ai toujours avec lui l'impression qu'il est trop épris de sa propre royauté pour ne pas vouloir en agrandir la taille. Il est Français avec les Français, mais n'est-il pas archiduc à Vienne et prince saxon à Cobourg? » Il a peu de lecture, mais la conversation lui a appris beaucoup de choses et il n'oublie rien. « Quand il veut être aimable, il l'est au superlatif »). = 15 septembre. Constantin PHOTIADÈS. La victoire des Alliés en Orient, 15 septembre 1918. I. Le premier anniversaire de la bataille du Dobropolje (étude minutieuse sur les conditions politiques et militaires qui retardèrent d'abord l'offensive prise par les Alliés dans les Balkans, puis sur les dispositions prises pour l'attaque frontale qui devait se terminer par l'effondrement bulgare et la restauration de l'indépen-

Digitized by Google

dance serbe). — ALTIAR. Le féminisme aux États-Unis. — Amiral DEGOUY. La question du Slesvig (expose les raisons politiques pour lesquelles les Alliés ont laissé à l'Allemagne la libre disposition du canal de Kiel, ce qui « compromet la sécurité future des peuples d'Occident »).

14. — Revue des Deux Mondes. 1919, 15 juillet. — Georges GOYAU. L'Église libre dans l'Europe libre. II. L'Église et la Pologne (la parole rendue aux prêtres dans les nations slaves affranchies par l'effondrement de l'Autriche. Rome et la Société des Nations). — Robert DE LA SIZERANNE. Les masques et les visages. Un nouveau profil de femme au Louvre : Bianca-Maria Sforza (portrait de Bianca-Maria Sforza, fille de Galeazzo-Maria, duc de Milan, et de Bonne de Savoie, née en 1472, mariée en 1493 à l'empereur d'Allemagne Maximilien Ier). — Jérôme et Jean THARAUD. Le front de l'Atlas. Un grand seigneur berbère; III (le Glaoui; ses rapports avec Moulaï Hafid). — Louis DE LAUNAY. La valeur minière et industrielle de l'Alsace-Lorraine (avec une carte). — Charles LE GOFFIC. L'épopée des fusiliers marins. Nieuport, février-novembre 1915; I (à noter spécialement les furieux combats du 9 mai). — Gaston DESCHAMPS. L'Académie de Metz, à propos de son centenaire (fondée par le maréchal de Belle-Isle le 28 mai 1759 en qualité de « Société d'études des sciences et des arts »; supprimée sous la Révolution, elle fut restaurée en 1819 et ce centenaire a été célébré avec éclat le 12 juin 1919). — G. D. La journée du 28 juin à Versailles. = 1er août. Gabriel HANOTAUX. Le traité du 28 juin 1919; les principes et les applications, I (le grand reproche que l'auteur adresse au traité est d'avoir laissé subsister l'unité allemande forgée par Bismarck. Au lieu de traiter avec « l'Allemagne », il eût été plus conforme à l'histoire et plus prudent pour la future paix de considérer avant tout « les Allemagnes » et d'assurer la prépondérance du particularisme). — Robert DE LA SIZERANNE. Les masques et les visages. Un nouveau profil de femme au Louvre : Bianca-Maria Sforza; II (voyage de noces de la nouvelle impératrice jusqu'à Innsbruck, où le mariage devait être consommé. Elle ne vit guère son inconstant époux et mourut, toujours délaissée par lui, le 31 décembre 1510). — Charles LE GOFFIC. L'épopée des fusiliers marins. Nieuport; II (dislocation de la brigade en novembre à l'effet d'employer les hommes à la guerre contre les submersibles ennemis. Après trois mois de luttes héroïques, son rôle était fini). — Alfred RÉBELLIAU. Autour de la correspondance de Bossuet. II. Bossuet, chanoine, résidant à Metz (ses rapports avec les protestants, contre lesquels il ne cesse d'invoquer l'autorité royale; avec Vincent de Paul, envoyé à Metz en mission en 1658; avec Allix Clerginet, la « demoiselle de Metz », dévote personne « chez qui la propagande dérivait d'une conception mystique; l'action, de l'oraison », 1659). — André BEAUNIER. Le tracas des beaux-arts pendant la Révolution (d'après les Procès-verbaux de la Commission temporaire des arts publiés par Louis Tuetey). — Gaston DESCHAMPS. Le jour de triomphe (le défilé triomphal

Digitized by Google

des troupes alliées à Paris le 14 juillet 1919). = 15 août. Gabriel HANOTAUX. Le traité du 28 juin 1919. II. Comment il sera appliqué (si dangereuse que puisse encore être l'Allemagne, elle est tout de même fort diminuée; le particularisme y est encore vivant et il est possible de le fortifier assez pour que l'impérialisme prussien ne puisse revivre. La Société des Nations peut et doit devenir la pierre angulaire de la liberté dans le monde). — Louis MADELIN. La bataille de France, 21 mars-11 novembre 1918; I (le plan allemand et Ludendorff, l'offensive du 21 mars et ses foudroyants résultats; la conférence de Doullens et l'unité de commandement. Beau portrait de Foch). — Baron P. VERHAEGEN. Quand j'étais forçat en Allemagne (Verhaegen fut condamné, le 13 septembre 1916, par le conseil de guerre allemand siégeant à Gand, à douze années de travaux forcés comme coupable de « trahison pendant l'état de guerre » pour avoir rédigé deux brochures patriotiques et un petit journal clandestin, *l'Antiprussien*. Il fut interné au bagne de Werden, puis à celui de Cassel. Sur ce dernier bagne, l'auteur donne d'abondants détails, les uns navrants, les autres pittoresques et touchant presque au vaudeville. Les malheureux furent enfin rendus à la liberté par la révolution le 8 novembre 1918). — Albert PINGAUD. Versailles en 1870-1871 (raconte les négociations difficiles que Bismarck dut entamer avec les princes allemands et en particulier le roi de Bavière pour les amener à restaurer la dignité impériale dans la personne du roi de Prusse. Leur adhésion, obtenue par la violence et le chantage, était-elle durable? Résistera-t-elle à la chute des Hohenzollern?). = 1er septembre. S. M. la reine MARIE DE ROUMANIE. Un martyr de la grande tragédie : le tsar Nicolas II (touchants souvenirs personnels, détachés du Journal tenu par la reine). — Frédéric MASSON. Les conspirations du général Malet. I. La carrière de Malet, 1754-1808 (ses origines; son rôle politique et militaire pendant la Révolution; mis en non-activité le 2 mars 1805, il reprend du service à l'armée d'Italie quelques mois après, mais est suspendu, puis mis à la retraite le 31 mai 1806. Il garde néanmoins son titre de général, et, comme la décision qui l'a frappé n'est pas motivée, il pourra plus tard se poser en républicain austère persécuté par le tyran, alors qu'il n'est, comme dit l'empereur, qu'un voleur « pour qui l'on a préféré la clémence à la pire rigueur des lois »). — Louis MADELIN. La bataille de France. II. Les trois offensives de printemps, 9 avril-11 juin (avec trois cartes). — René PINON. La liquidation de l'empire ottoman (tableau à méditer du rêve d'une plus grande Turquie formé par les Jeunes-Turcs inféodés à l'Allemagne, de son effondrement final et du partage d'influences que le traité définitif doit attribuer à la France et à l'Angleterre. « La grande guerre a détruit pour jamais cette force malfaisante d'unification, de centralisation et d'oppression qui s'appelait l'empire ottoman; c'est un régime tout nouveau que la paix doit établir sur un principe d'autonomies tempérées par des unions fédérales »). — Francis MURY. La première république bolcheviste (montre la part considérable prise en Russie

Digitized by Google

par les Orientaux et surtout par les Chinois; « si les Célestes ne jouent pas les premiers rôles, ils tiennent les seconds et il n'est pas téméraire de prétendre que leur actif concours prolonge la carrière du bolchevisme ». C'est en Mandchourie et chez les Khoungouses que l'auteur place les origines du nouveau communisme; « l'organisation de la fédération khoungouse est la première expérience bolcheviste »). — André DE MARICOURT. La Fayette aux champs (sa vie sur ses terres et son rôle social). — René LA BRUYÈRE. La question du port de Strasbourg. — André BEAUNIER. Les aventures du jeune Brienne (d'après ses mémoires, publiés par Paul Bonnefon). = 15 septembre. André HALLAYS. L'Université de Strasbourg (son passé sous le régime français jusqu'à 1870, d'après le rapport de M. Chr. Pfister; création en 1872 de l'Université allemande dite de l'Empereur-Guillaume; ce que doit être la nouvelle Université, réorganisée sur un plan nouveau depuis le retour de l'Alsace à la France). — Louis MADELIN. La bataille de France. III. La deuxième bataille de la Marne (lumineux et émouvant exposé des opérations militaires du 15 juillet au 5 août). — Guglielmo FERRERO. La ruine de la civilisation antique. Réflexions et comparaison (cette ruine a pour cause la crise engendrée par les guerres civiles qui suivirent la mort d'Alexandre Sévère et l'anéantissement du Sénat romain; alors le choix des empereurs fut livré au caprice des légions au moment même où les Sassanides engageaient avec l'empire une lutte qui avait pour objet d'extirper la culture hellénique favorisée par les Parthes; le premier résultat de cette lutte fut d'obliger les empereurs à dégarnir le front occidental pour faire face au danger oriental. Les Barbares en profitèrent pour s'établir, de gré ou de force, dans l'empire). — Frédéric MASSON. Les conspirations du général Malet. II. La conspiration de 1808 (complot ayant pour but de renverser l'Empire et d'établir une dictature; il devait avoir lieu d'abord le 20 avril, puis le 29 mai; le 8 juin, les principaux complices sont arrêtés, puis Malet le lendemain; mais les louches machinations de Fouché font dévier l'instruction de l'affaire et peu à peu les principaux complices, peu dangereux d'ailleurs, sont remis en liberté). — Henri LORIN. Ce que doivent être nos colonies.

15. — Académie des inscriptions et belles-lettres. 1918, novembre-décembre. — Sal. REINACH. Une parure découverte à Jérusalem (en 1899; les objets gréco-romains, d'une époque voisine de l'ère chrétienne, ont été donnés au musée du Louvre). — J.-B. CHABOT. Édesse pendant la première Croisade (lecture faite à la séance annuelle du 22 novembre). — René CAGNAT. Notice sur la vie et les travaux de M. le marquis de Vogüé (lue à la même séance). — HÉRON DE VILLEFOSSE. Inscription romaine de Rivières, Charente (en l'honneur de la déesse Damona). — E. BABELON. Fert (les monnaies d'argent actuelles du royaume d'Italie portent sur leur tranche le mot *Fert*, trois fois répété; la devise n'est pas antérieure à 1362; c'est celle qui fut créée et donnée avec le nœud d'amour par Amédée VI le Vert a

Digitized by Google

l'ordre du Collier. Cette lecture a eu lieu devant S. M. Victor-Emmanuel III, qui rendait visite, le 20 décembre 1917, à l'Académie).

16. — Académie des sciences morales et politiques. Comptes-rendus des séances et travaux. 1919, août. — Arthur CHUQUET. Les Mémoires de Dumouriez (ils ont paru en 1794 et 1795 en trois parties; ils ont été composés très rapidement et à bâtons rompus; mais ils ont de l'agrément, de la verve et du piquant; montre la valeur des portraits qu'ils renferment). — V. DE MARCÉ. Vue d'ensemble sur la valeur de la Cour des comptes en Allemagne et en Italie. — Commandant WEIL. Metternich et l'Entente cordiale, une dépêche inédite, les manœuvres et les inquiétudes du chancelier (la dépêche est du 19 avril 1844; elle est adressée à l'ambassadeur d'Autriche à Paris, le comte d'Apponyi; Metternich affectait à l'égard de l'entente entre la France et l'Angleterre une indifférence qui allait presque jusqu'au dédain; mais, en réalité, il en comprit le danger pour l'Autriche, sans parvenir à l'empêcher).

17. — Revue de l'Anjou. 1919, mars-avril. — V. DAUPHIN. Archives ponts-de-ceiaises; 1re série (promenade à travers l'histoire des Ponts-de-Cé : bibliographie, la vie municipale aux Ponts-de-Cé sous l'Ancien régime et la Révolution, 1474-1800). — Ch. URSEAU. La peinture décorative en Anjou du XIIe au XVIIIe siècle (suite du catalogue, de Pontigné à Villemoisan). — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre; suite (février 1917).

18. — Revue du Nord. 1914, août, numéro distribué en juillet 1919. — P. THOMAS. Le texte authentique de « la paix d'Arras », 4 septembre 1414 (c'est la paix par laquelle le duc de Guyenne, gendre de Jean sans Peur, accepta l'acte de soumission de son beau-père et lui fit donner le pardon du roi son père. La convention fut rédigée sous la forme d'une ordonnance du roi et publiée à son de trompes. Le texte a été retrouvé aux archives du Nord, B. 311, n° 15270[8], et est publié ici avec les articles secrets qui lui font suite. Le Religieux de Saint-Denis avait déjà publié la convention d'après les papiers de la chancellerie royale). — H. VANDER LINDEN. Le voyage du P. Tafur en Brabant, en Flandre et en Artois (le P. Tafur, espagnol, visita en 1435 et les années suivantes l'Italie, la Palestine, le nord de l'Égypte, puis la Suisse et les Pays-Bas; son récit a été publié en 1874 à Madrid, au t. VIII de la « Colección de libros españoles raros ó curiosos ». Analyse de la partie de son récit relative au Brabant, à la Flandre et à l'Artois). — C. RICHARD. Notes sur l'esprit public en l'an V (après le coup d'État de fructidor; publie une lettre adressée de Marseille au commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du Nord, Groslevin). = C.-rendus : *J. Cuvelier.* Les archives de l'État en Belgique. Annuaire 1914 (on reprend la série de ces Annuaires, créés par Gachard, et qui n'avaient plus paru depuis vingt-cinq ans). — *Georges Espinas.* La vie urbaine de Douai au moyen âge (œuvre

Digitized by Google

de premier ordre, qui impose l'admiration). — *Alex. Cartellieri.* Die Schlacht bei Bouvines (montre bien le caractère de la victoire de Philippe-Auguste). — *J. Coroenne.* Montesquiou d'Artagnan, vainqueur de Denain (s'élève contre la légende de Villars, vainqueur à Denain; « il reste acquis que Lefebvre d'Orval est le véritable auteur du projet de Denain; que l'habile manœuvre du 23 juillet est l'œuvre de Villars; mais que l'éclatant succès du 24 revient à Montesquiou »). — *Ch. Pergameni.* L'esprit public bruxellois au début du régime français (bon). — Marquis *Calmon-Maison.* Le général Maison et le Ier corps de la Grande Armée. Campagne de Belgique, décembre 1813-avril 1814 (intéressant). — *De Rudder.* Pierre de Hooch et son œuvre (excellent). — *Georges Willams.* Laurent Delvaux, 1696-1778 (bonne monographie de ce sculpteur).

19. — Revue historique de Bordeaux. 1919, avril-juin. — Abbé LABRIE. Vieux quartier et porte du Caillou à Bordeaux; le vrai nom et son origine; I (ce nom n'a rien à voir avec celui de la famille Calhau, qui joua un rôle si considérable à Bordeaux au XIIIe et au XIVe siècle). — Lieutenant-colonel LEWDEN. Les casernes de Libourne et les corps de troupes qui y ont tenu garnison; I. — OUDOT DE DAINVILLE. La défense des forêts, d'après un mémoire inédit de l'an II conservé aux archives de la Gironde. — E. BOUGOUIN. Une disette en Guyenne à la fin de l'Ancien régime, 1777-1778; suite (l'assistance : ateliers de charité, prêts de grains de semence, prêts aux communautés). — Alfred LEROUX. Une congrégation illicite à Bordeaux en 1658 (d'après les registres du parlement condamnant « une congrégation illicite de plusieurs personnes, privilégiés et non-privilégiés, qui décident de la réputation des hommes et des femmes et envoient dans les maisons de cette ville des billets injurieux ou quelqu'un d'entre eux pour troubler le repos des familles ». Il s'agit ici de la fameuse Compagnie du Saint-Sacrement).

GRANDE-BRETAGNE.

20. — The English historical Review. 1919, juillet. — William FOSTER. L'acquisition de Sainte-Hélène (l'île, longtemps déserte, ne fut d'abord qu'un lieu de rendez-vous pour les vaisseaux de commerce qui se rendaient des Indes en Angleterre; en 1658, il parut nécessaire à la Compagnie des Indes orientales d'y établir un fort et une colonie; le premier gouverneur fut le capitaine John Dutton, qui se mit sans tarder à l'œuvre et resta dans l'île jusqu'à l'été de 1661. Jamais, quoi qu'on en ait dit, les Hollandais n'ont été en possession de l'île). — R. R. SEDGWICK. Le « Cabinet intérieur » de 1739 à 1741 (d'après la correspondance de Harrington). — W. FARRER. Itinéraire du roi Henri Ier (première partie allant jusqu'à 1117; analyse très minutieuse de 378 chartes). — H. E. SALTER. Geoffroi de Monmouth et Oxford (analyse sept chartes prouvant que Geoffroi séjourna dans les environs d'Oxford de 1129 à 1151). — H. G. RICHARDSON. Les premiers

Digitized by Google

temps de la commission des digues et égouts (la plus ancienne commission connue date de 1257; pendant le règne d'Édouard III, une assez grande activité fut déployée pour drainer les terres et dessécher les marais, sans que la Peste noire ait exercé d'influence appréciable sur ce mouvement. Le statut de 1427 n'a rien innové dans la matière). — Isobel D. THORNLEY. Le registre du sanctuaire de Beverley (sur ce registre fut consigné le nom des personnes qui allèrent se réfugier dans ce sanctuaire comme jouissant du droit d'asile; il y règne un grand désordre dont l'auteur montre les causes et qu'il s'efforce de corriger). — Preserved SMITH. Lettres tirées de la collection Dreer (cette collection est aujourd'hui possédée par la Société d'histoire de Pennsylvanie. Il n'en existe pas encore de bon inventaire; en attendant, l'auteur publie seize lettres allant de 1527 à 1641 (une de François Ier à M. de Bosredon [et non *Boscodon*]; une de Catherine de Médicis, 28 novembre 1561; une de Malherbe, 2 décembre 1609; une de Henri IV au duc de Savoie, 7 janvier 1610). — — E. F. CHURCHILL. Les dispenses ecclésiastiques sous les Tudors et les Stuarts (explique comment furent accordées par l'archevêque de Cantorbéry, agissant au nom du roi, les dispenses accordées par le pape jusqu'à la rupture de l'Angleterre avec le Saint-Siège; analyse plusieurs rôles où ces actes ont été transcrits). = C.-rendus : *Ernest Barker*. Greek political theory; Plato and his predecessors (instructif; mais tout de même il y a trop de citations). — Sir *John Edwin Sandys*. Latin epigraphy (très utile et très bien exécuté). — *Archibald B. Scott*. The Pictish nation; its people and its Church (travail très considérable et qui présente beaucoup de vues nouvelles; mais trop de parti pris en faveur de tout ce qui est picte). — *H. A. Wilson*. The calendar of saint Willibrord (excellente édition). — *Eilert Ekwall*. Scandinavians and Celts in the North-west of England (bonne étude de toponomastique). — *William Farrer*. Early Yorkshire charters; vol. III (important. Beaucoup de ces chartes ne nous sont plus connues maintenant que par les copies prises par Dodsworth, le contemporain et le collaborateur de Dugdale, dont le labeur a été admirable). — *Norman Moore*. The history of St. Bartholomew hospital (remarquable). — *L. F. Rushbrook Williams*. An empire builder of the sixteenth century : Zahir ud-din Muhammad, surnamed Babur (très bonne biographie où sont utilisés des documents inédits). — *J. W. Horrocks*. The assembly books of Southampton. I : 1602-1608 (excellente édition). — *A. E. Dobbs*. Education and Social movements, 1700-1850 (bon). — *J. S. Mac Lennan*. Louisbourg, 1713-1758 (bon). — *Charles E. Chapman*. A history of Spain founded on the Historia de España of Rafael Altamira (ce résumé de l'Histoire de la civilisation espagnole n'est pas toujours heureux; la bibliographie est insuffisante). — *Ruth Putnam*. Luxemburg and her neighbours (la question du Luxembourg au XIXe siècle est traitée avec autant d'impartialité que de compétence). — *Boak*. The master of the offices in the later roman and byzantine empires (ajoute d'utiles détails à l'étude de Bury

Digitized by Google

sur le système administratif de l'empire byzantin). — Miss *Alma Le Duc*. Gontier Col and the french prerenaissance (bonne biographie d'un humaniste et diplomate du XV^e siècle).

21. — History. 1919, juillet. — Norman H. BAYNES. La religion grecque et le roi sauveur (critique instructive de deux études publiées par *Herschel Moore* : The religious thought of the Greeks from Homer to the triumph of Christianity, et par *T. F. Royds* : Virgil and Isaiah, qui s'attaque au problème de la 4^e églogue et à la croyance en un enfant Dieu, sauveur du monde). — Vincent A. SMITH. L'histoire de l'Inde (à propos des ouvrages de *J. D. Cunningham* : A history of the Sikhs, nouv. édit. revue par *H. L. O. Garrett;* de *L. F. Rushbrook Williams* : An empire builder of the XVI cent; de *C. A. Kincaid* et *Rao Bahadur* : A history of the Maratha people, tome I). — Prof. C. H. FIRTH. Comment remédier aux maux causés par les examens (en ce qui concerne l'histoire, il importe de diminuer dans une forte proportion l'effort demandé à la seule mémoire; de laisser plus de liberté à l'élève et au professeur). — Geoffroy CALLENDER. La bataille navale de Flores (examen critique du poème consacré par Tennyson à la gloire de Sir Richard Grenville, le héros de cette journée; quoi qu'on en ait dit, le poète s'éloigne souvent de la vérité historique). = C.-rendus : *Frederick J. Teggart*. The processes of history (contestable). — *E. B. Havel*. The history of aryan rule in India from the earliest times to the death of Akbar (remarquable). — *James Hope Moulton*. The treasure of the Magi; a study of modern Zoroastrianism (l'auteur appartient à ce groupe d'érudits qui font vivre Zoroastre mille ans au moins avant l'ère chrétienne et pour qui sa doctrine ne trouve sa forme authentique que dans les Gâthâs; beaucoup de bonnes choses, mais aussi de parti pris). — *G. W. Forest*. The life of Lord Clive (très remarquable).

22. — The Quarterly Review. 1918, juillet. — C. G. MONTEFIORE. Le psautier, son contenu et sa date (les psaumes ont été composés sur des modèles fournis par l'Égypte et la Babylonie; ils ont d'ailleurs subi de si grands remaniements qu'il est pour ainsi dire impossible actuellement de retrouver leur forme primitive. Tels que nous les possédons, ils ne sauraient être l'œuvre de David; ils procèdent directement de l'enseignement des prophètes. Si quelques-uns sont antérieurs à la période de l'exil, ce qu'on ne saurait affirmer, ils ne peuvent remonter plus haut que la prise de Jérusalem par les Babyloniens en 586; les plus récents ont été composés au temps des Machabées. Leur inspiration est toute spirituelle; le « Moi » qui s'y exprime si souvent ne désigne pas une collection d'individus ni même Israël, mais bien l'être humain dans ses rapports directs avec Dieu). — H. A. L. FISHER. Le dernier des historiens latins (Ammien Marcellin; fait le plus grand cas de cet historien qui fut éminent comme soldat et comme politique et qui fut en outre un esprit très ferme et clairvoyant). — Lewis MELVILLE. Les sociétés allemandes de propagande (elles sont nombreuses; leur acti-

Digitized by Google

vité a été aussi diverse qu'ardente et finalement leur œuvre est tombée à plat). — Waldo G. LELAND. L'Amérique et la première année de la guerre (montre en quoi consistait l'opposition faite à l'intervention américaine dans la guerre, et l'effort gigantesque accompli depuis un an par les Américains pour vaincre l'Allemagne). — William MILLER. Le royaume latin de Jérusalem (intéressant résumé). — Horatio F. BROWN. L'idéal et les aspirations de l'Italie (d'après les ouvrages de G. d'Annunzio et de Sem Benelli). — Les quatre traités de Bucarest (ceux de 1812, de 1886, de 1913 et de 1918; « le premier marque le réveil des nations chrétiennes dans les Balkans, le second le début de leurs luttes fratricides, le troisième le point culminant de leur folie, le quatrième les inévitables conséquences de leurs querelles. Dans l'intérêt de la civilisation, le militarisme doit disparaître non seulement en Allemagne, mais dans les Balkans »). — José DE ARMAS. L'Espagne et Gibraltar (la question de Gibraltar, par quoi l'Angleterre tient les clés du détroit, a été récemment agitée en Espagne, surtout sous l'influence de la propagande allemande; mais le gouvernement a refusé de se laisser entraîner à la remorque d'un sentiment à la fois puissant et dangereux; il veut maintenir sa neutralité. On a « causé », mais on n'a pas agi. Mieux vaut laisser dormir l'affaire). — Edgar GRAMMOND. Les finances anglaises pendant et après la guerre. — LE VIGILANT. Le Sinn Feiner et l'Allemagne; suite (depuis l'année 1916). — Colonel BLOOD. Le cours de la guerre (jusqu'au 1er avril 1918). = Octobre. Horatio F. BROWN. Les Anglais dans le Levant (rapports de l'Angleterre avec la Turquie au XVIe et au XVIIe siècle). — Prof. W. Alison PHILLIPS. La morale politique de l'État prussien (de Frédéric II aux traités de Vienne). — Charles L. TEMPLE. Comment gouverner les indigènes (comment concilier les avantages, contradictoires en apparence, du gouvernement direct ou indirect). — C. Ernest FAYLE. Les principes de reconstruction sociale après guerre; II. — Herman COHEN. La cour d'appel en matière criminelle (examine les résultats produits par la réorganisation du système judiciaire en matière criminelle opérée il y a dix ans). — LE WARDEN DE WADHAM. Cicéron et la conquête de la Gaule (analyse la correspondance de Cicéron avec son frère). — Arthur VAUGH. Poésies de guerre (passe en revue les œuvres poétiques de treize auteurs anglais qu'ont inspirés les événements de la guerre actuelle, 1914-1918). — Sir Valentin CHIROL. Réformes constitutionnelles aux Indes (commente le rapport sur les institutions de l'Inde présenté aux deux Chambres du Parlement en 1918; les institutions nouvelles tendent non seulement à faciliter davantage l'accession des Indiens à toutes les branches de l'administration, mais à établir graduellement un système de gouvernement responsable dans cette vaste région considérée comme une partie intégrante de l'empire britannique). — Feu J. M. RUSSELL. L'Inde est-elle une nation? (les intérêts en conflit dans les Indes sont si nombreux et si considérables qu'il est impossible de considérer le pays comme formant une nation; entre les divers éléments dans lesquels il se

Digitized by Google

décompose, il y a de trop grandes différences de langue et d'idées). — Lord SUMNER OF IBSTONE. Une Chambre des Lords matée (commente le rapport rédigé sur la réforme de la Chambre des Lords, qui n'est plus désignée maintenant que comme la « seconde Chambre », et la lettre adressée par le président de la Conférence, le vicomte Bryce, au premier ministre. On peut reprocher à la Conférence d'avoir considéré le problème au point de vue philosophique et non pratique; une seconde Chambre établie sur ces principes serait une institution mort-née). — William MARTIN, directeur du « Journal de Genève ». La question polonaise et l'Europe au cours de la guerre (article remarquable; il est en français). — Colonel BLOOD. Le cours de la guerre; suite. = 1919, janvier. John Murray III (biographie du troisième libraire de ce nom, par son fils). — G. P. GOOCH. Ce que l'Allemagne doit à la France (influence exercée par la Révolution française). — A. D. MACLAREN. Les banques allemandes et la « pénétration pacifique ». — W. A. SHAW. Le papier-monnaie; ses rapports avec la banque et les échanges (pendant cette guerre). — HEADLAM. La chrétienté orientale; réforme et réunion (d'après un livre de W. H. Frere sur l'histoire de l'Église russe et des renseignements fournis par le Rév. Kallinikov, prêtre de l'Église grecque à Manchester). — Lindsay ROGERS. La dictature présidentielle aux États-Unis (étude sur les pouvoirs conférés au président par la constitution des États-Unis. Le président, « s'il interprète correctement la pensée nationale et s'il la traduit hardiment, est irrésistible »). — Herbert G. WRIGHT. La révolution en Finlande; ses causes et ses résultats. — J. R. Moreton MACDONALD. L'Alsace-Lorraine (d'après les travaux de Coleman Phillipson, de Jules Duhem, de P. Vidal de La Blache et de Rod. Reuss; en annexant ces deux provinces au XVII^e siècle, la France n'a brisé aucun droit historique, heurté aucun sentiment national; elles sont devenues partie intégrante de la nation française. Elles ont protesté en 1871 contre la violence que l'Allemagne leur faisait et ont donné maintes preuves avant et pendant la dernière guerre que leur cœur était resté français). — J. Pawley BATE. La « liberté des mers » (ce qu'entendent les Allemands par cette expression est absolument inacceptable; jamais l'Angleterre ne pourrait s'interdire d'exercer le blocus maritime d'une nation ennemie, parce que son premier devoir est d'assurer sa propre existence. « Priver l'adversaire de l'usage de la mer, tel est le véritable objet de la guerre maritime proprement dite »). — Une ligue des nations (opinions exprimées par Lord Phillimore et par M. Auguste Gauvain). — W. P. CROZIER. La théorie et la pratique du maréchal Foch. — Colonel BLOOD. La fin de la guerre. — Robert DUNLOP. La révolution à Vienne (par un témoin oculaire). = Avril. William RIDGEWAY. Le culte des ancêtres et le drame en Chine. — Albert HYAMSON. Problèmes de la nouvelle Palestine. — Chanoine GLAZEBROOK. Le mouvement « Vie et liberté » (étude sur un mouvement qui s'est produit en 1916 dans l'Église officielle d'Angleterre à l'effet d'assurer à l'Église plus d'indépendance spirituelle et d'amener

Digitized by Google

l'État à faire une plus grande place au sentiment religieux). — Edward ARMSTRONG. L'empire espagnol (à propos des ouvrages de Merriman, de R. Altamira y Crevea et d'Ierne L. Plunket). — Bernard BOSANQUET. La philosophie de Benedetto Croce. — Sir W. M. RAMSAY. Un prophète crétois (ouvrages récents sur Épiméniде). — Éric FARMER. La psychologie d'un camp de prisonniers civils (celui de Ruhleben; description de la vie qu'y subirent les prisonniers par un de ceux-là). — T. H. S. ESCOTT. La maison Rothschild. — R. R. MARETT. L'interprétation des survivances (à propos du récent ouvrage de Sir *J. G. Frazer*, Folklore in the Old Testament). — M. Longworth DAMES. Les colonies allemandes d'Afrique (ce qu'elles étaient au début de la guerre et ce qu'elles doivent devenir sous le régime anglais; avec une carte). — Evelyn UNDERHILL. Le mysticisme de Plotin. = Juillet. R. S. RAIT. La reine Victoria et la France (publie plusieurs documents inédits tirés de la correspondance de la reine; les plus intéressants se rapportent à l'affaire de 1875; dans les lettres à sa fille Victoria, la reine s'exprime en termes très vifs contre Bismarck, contre l'insupportable prétention de la Prusse à vouloir dominer en Europe. Au sujet du partage de la Belgique en 1870, elle trouve que la responsabilité de Bismarck est au moins aussi engagée que celle de Benedetti). — C. H. BURR. Les méthodes commerciales de l'Allemagne aux États-Unis. — H. DODWELL. Clive aux Indes (d'après la Vie de Lord Clive par Sir George Forrest et les archives de Madras). — Dr. Bredo von Munthe af MORGENSTIERNE. État et morale (la morale est-elle autre pour les individus et pour l'État? Évolution de la moralité dans les rapports internationaux). — F. M. POWICKE. L'hôpital de Saint-Barthélemy (le plus ancien hôpital de Londres et qui subsiste encore; son histoire vient d'être écrite d'après ses archives mêmes par Sir Norman Moore). — José DE ARMAS. Autonomie et travail en Catalogne. — Sir Sidney LEE. Doutes récents concernant Shakespeare (à propos des articles publiés par James Greenstreet en 1891 et du récent ouvrage d'Abel Lefranc; les doutes soulevés par ces érudits ne résistent pas à l'examen le plus superficiel. Shakespeare reste l'auteur des drames publiés sous son nom). — Le traité de paix avec l'Allemagne (malgré tous ses défauts, ce traité marque une date bienfaisante dans l'histoire de l'humanité).

ITALIE.

23. — Archivio storico italiano. Anno LXXIV, 1916, livr. 3-4. — L. SHIAPARELLI. Notes paléographiques concernant l'origine et quelques caractères de l'écriture et du système d'abréviations employés en Irlande (copieux mémoire de 125 pages avec deux planches, l'une de l'alphabet irlandais et ogamique, l'autre des notes tironiennes d'où sont dérivés certains signes d'abréviation). — Antonio FAVARO. De quelques erreurs dans le « Racconto istorico della Vita di Galileo »

Digitized by Google

par Vincenzio Viviani (ces erreurs, corrigées à l'aide de documents inconnus de l'abbé Viviani quand il écrivait le « Racconto istorico » à la demande du prince Léopold de Médicis en 1654, n'affaiblissent pas sérieusement la valeur du témoignage de Viviani; quoi qu'en aient dit certains hypercritiques allemands, il est la base solide d'une biographie de Galilée). — Ferdinand GABOTTO. Le comte de Tortona Alpgario et la famille du roi Bérenger Ier et d'Ogier le Danois (avec un tableau généalogique du VIIIe au Xe siècle). — Pietro SILVA. Des ouvrages récents sur l'historiographie moderne. = C.-rendus : *E. Catellani.* La penetrazione straniera nell' Estremo Oriente; sue forme giuridiche ed economiche (fournit beaucoup d'utiles renseignements). — *J. Luchaire.* Les démocraties italiennes (excellent). — *Amy-A. Bernardy.* La via dell' Oriente (bref et vivant résumé). — *L. Testi.* Le baptistère de Parme, trad. p. *M. Roques* (très intéressantes observations sur la valeur symbolique de la construction et de la décoration de ce monument). — *P. Egidi.* La colonia saracena di Lucera e la sua distruzione (beaucoup d'heureuses recherches). — *Gius. Bologna.* Nuovi studi sul Petrarca (beaucoup de recherches, mais aussi beaucoup de résultats fort contestables). — *Gino Scaramella.* Firenze allo scoppio del tumulto dei Ciompi (étude théorique non appuyée sur des faits bien contrôlés). — *L. Volpicella.* Regis Ferdinandi Primi instructionum liber, 10 mai 1486-10 mai 1488 (important; un certain nombre d'erreurs; des lacunes dans la bibliographie). — Memorie storiche militari (longue analyse de ces Mémoires publiés par des officiers de l'État-major italien). — *R. Ciasca.* Origine del programma per l'opinione nazionale italiana (important). = Anno LXXV, 1917, fasc. 1-2. Isidoro DEL LUNGO. Une manipulation littéraire au XVIIe siècle (publie et commente une curieuse correspondance qui montre le pape Urbain VIII faisant tripatouiller en 1635 une nouvelle édition d'un poème latin composé au XVe par Ugolino Verino sur les Illustrations de la ville de Florence, de façon à y faire figurer en belle place la famille Barberini d'où il était sorti). — Francesco ERCOLE. L'unité politique de la nation italienne et l'Empire dans la pensée de Dante (commente les idées exposées par Dante dans le « De Monarchia »). — Pio RAJNA. Une lettre d'Averardo de' Medici au médecin Galileo Galilei (ce Galilée, trisaïeul du grand Florentin du XVIIe siècle, vivait au XIVe; né en 1369-1370, mort peu après 1447. L'Averardo qui écrit la lettre était cousin et chaud partisan de Cosme le Vieux). — Antonio PANELLA. Ferdinand II de Médicis médiateur entre les ducs de Savoie et de Mantoue sur la question du Montferrat, 1654. — Luigi LA ROCCA. Un document inédit sur l'aigle que Victor-Amédée II fit ajouter aux armes de la maison de Savoie (publie des instructions remises au marquis de Broglio pour son voyage à Vienne, 17 janvier 1720). — Giuseppe PARDI. Le développement démographique d'une ville de Sicile : Caltagirone. = C.-rendus : *Quinto Santoli.* Il « liber censuum » del comune di Pistoia (important pour l'histoire municipale de Pistoia depuis le

Digitized by Google

XII[e] siècle). — *A. Tripepi.* Curiosità storiche di Basilicata (intéressant). — *Rod. Maiocchi.* Codice diplomatico dell' Università di Pavia, 1361-1450 (beaucoup d'utiles documents). — Mgr *Franc. Panocchieschi.* Venezia alla metà del secolo XVII; publ. p. *P. Molmenti.* — *E. Masi.* Il risorgimento italiano (très intéressant). — *L. Tonelli.* La critica letteraria italiana negli ultimi cinquanta anni (intelligent et consciencieux). = Fasc. 3-4. Pio RAJNA. La forme latine du nom de famille « de 'Medici » (cette forme, attestée par un grand nombre de textes et d'autographes, est « de Medicis ». A côté, apparaissent aussi des formes telles que « Medicus », « Medices », « Mediceus », mais ce sont des déformations plus ou moins littéraires). — Gino MASI. Contribution au texte critique des écrivains de l'Histoire Auguste. Lampridius, *Vita Alexandri*, c. 68 (sur le « Consilium principis » et les jurisconsultes qui le composaient; le nombre de ces conseillers est de vingt dans l'édition de Venise, 1489; dans les mss. il est seulement de huit. Il n'est d'ailleurs pas impossible que cette interpolation provienne d'un manuscrit perdu). — P. S. LEICHT. Une charte de Veroli, 1060, et le « Mandatum de lege romana » (rien n'empêche d'admettre que ce « Mandatum » appartient au règne de Conrad II le Salique). — Antonio FAVARO. Pour l'histoire du ms. de Léonard de Vinci conservé dans la bibliothèque de Lord Leicester. — Francesco BRANDILEONE. D'un écrit posthume d'Augusto Gaudenzi (consacré au monastère de Nonantola, au duché de Persiceta et à l'église de Bologne; il a été inséré dans le Bulletin de l'Istituto storico italiano. Long examen critique). = C. rendus : *Mario Puglisi*, Le fonti religiose del problema del male (très intéressante brochure). — *G. Millet.* L'école grecque dans l'architecture byzantine (important). — *Carlyle.* A history of medieval political theory in the West (très long compte-rendu des trois volumes). — A commemorare nel primo cinquantenario la liberazione della Venezia, 1866-1916 (analyse des mémoires publiés, à l'occasion de ce cinquantenaire, dans le « Nuovo archivio veneto »). — *Giacomo Barzelotti.* L'opera storica della filosofia (compte-rendu sommaire des travaux sur l'histoire de la philosophie par Barzelotti, qui est mort en 1917 âgé de soixante-treize ans). — *Innocenzo Taurisano.* Hierarchia ordinis Prædicatorum; 2[e] édit. 1916.

24. — Memorie della R. Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche et filologiche. 5[e] série, tome XV, fasc. 1 (1915). — Francesco SCHUPFER. Gaète et son territoire; études sur le droit privé à Gaète depuis le IX[e] siècle jusqu'à la fin du XIII[e]. = Fasc. 2 (1915). Ugo RELLINI. Sur les stations quaternaires du type « chelléen » dans le territoire de Venosa. = Fasc. 3 (1916). Pericle DUCATI. Essai sur la céramique attique à figures du IV[e] siècle av. J.-C. (avec de nombreuses figures dans le texte et hors texte). = Fasc. 4 (1916). Francesco SCHUPFER. Gaète et son droit; le statut du XVI[e] siècle (compilation faite à l'aide de statuts d'époque plus ancienne, sans doute vers le milieu du XVI[e] siècle). = Fasc. 5 (1917). ID. Les contrats dans le

Digitized by Google

Livre du droit syriaco-romain ; étude sur la doctrine de la dette et de la responsabilité. = Fasc. 6 (1917). Biagio PACE. L'art et les artistes de la Sicile antique (depuis les débuts de la colonisation hellénique jusqu'à la décadence romaine (nombreuses reproductions). = Fasc. 7 (1918). Sante FERRARI. Pietro d'Abano ; sa vie et ses écrits (notes et additions à l'étude sur Pietro d'Abano, que l'auteur a publiée en 1900. Abano naquit vers 1250; il vécut à Paris de 1290 à 1298 environ, puis à Montpellier. Ses travaux sur la science et la philosophie scolastiques lui créèrent des difficultés avec l'inquisition romaine qui l'accusa de tourner en ridicule les miracles opérés par le Christ et les saints. Mort en 1315. Longues notes sur ses manuscrits vrais et apocryphes). = Fasc. 8 (1918). Carlo SALVIONI. Versions en dialectes d'Alexandrie, de Montferrat et ligures de la parabole de l'Enfant prodigue, tirées des papiers de Bernardino Biondelli. = Fasc. 9 (1918). Ettore PAIS. Études sur les guerres puniques (les actes et les triomphes des consuls Appius Claudius et Manius Valerius. Les frontières du royaume d'Hiéron de Syracuse; la politique d'Hiéron et la paix qu'il conclut avec Rome). = Fasc. 10 (1918). ID. Traditions antiques et toponomastique moderne (à propos des Ligures, des Ombriens, des Étrusques et des Picentins).

SUISSE.

25. — Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde. T. XV (1916). — H. CHRIST. Les anciens jardins de la campagne bâloise; 2e partie (suite dans les t. XVI et XVII). — A. BURCKHARDT. Du mode de nomination des professeurs de l'Université de Bâle, principalement au XVIIIe siècle (le sort décidait entre trois candidats désignés par les professeurs). — C. ROTH. Généalogies de quelques familles éteintes de savants bâlois (Amerbach, Zwinger, Bauhin; suite dans les t. XVI et XVII : Platter, Grynaeus, Curioni, Froben, etc.). — H. BÜCHI. Finances soleuroises à la fin de l'Ancien régime, 1750-1798 (montre combien le droit public en Suisse était resté immobile à la veille de la Révolution). — R. THOMMEN. Traités de paix et d'alliance entre la Confédération et la France, 1444-1777 (cette étude comparative des textes, en partie reproduits, permet de suivre le développement des relations politiques, militaires et économiques entre les deux pays). — M. FALLET-SCHEURER. De la mesure du temps dans l'ancien Bâle (intéressant pour l'histoire des mœurs; jusqu'en 1798, les horloges bâloises, en avance d'une heure sur celles des pays voisins, sonnaient une heure à midi). — A. BURCKHARDT. De l'origine d'Agnès, femme de Rodolphe l'Ancien de Habsbourg (grand'mère du roi Rodolphe Ier). = T. XVI (1917). A. BERNOULLI. Les enceintes successives de Bâle au moyen âge (avec un plan de Bâle vers 1200). — W.-A. MÜNCH. Les privilèges accordant aux bourgeois des villes du moyen âge la faculté d'acquérir des fiefs (s'occupe principalement de la région de l'Allemagne méridionale et de la Suisse actuelle; la première concession connue est celle du

Digitized by Google

roi Henri en faveur de Bâle, 1227; ce droit nouveau s'explique par le rôle croissant du capital dans l'organisation économique de la société). — W. MERIAN. Boniface Amerbach et Hans Kotter (le célèbre humaniste bâlois, ami d'Érasme, était bon musicien; il était en relations avec le compositeur Kotter, de Strasbourg, qui fut de 1515 à 1530 organiste à Fribourg en Suisse, d'où son adhésion à la réforme religieuse le fit expulser avec d'autres partisans des idées nouvelles). — E. REFARDT. Journal d'André Merian (ce journal comprend trois épisodes : 1° Merian est chef du gouvernement bâlois; il est renversé en 1798. 2° Avril 1799 à janvier 1800; il est en captivité à Bitsch comme otage par ordre du Directoire helvétique. 3° Octobre 1802 à mars 1803; il quitte Bâle, sous la menace d'une nouvelle arrestation, au moment de la chute de l'Helvétique). — A. BERNOULLI. Les plus anciens rôles de traitements des magistrats et fonctionnaires bâlois, 1360 et 1414 (textes avec commentaire). — P. KÖLNER. Les arbalétriers à Bâle (du XIV^e^ au XIX^e^ siècle). — E. STAEHELIN. Les occupations d'Oecolampade pendant ses quatre séjours à Bâle (établit quelle fut l'activité du futur réformateur à Bâle, de 1515 à 1523, où il devint professeur à l'Université et prédicateur). = T. XVII (1918). E. STAEHELIN. Bibliographie des œuvres d'Oecolampade imprimées au XVI^e^ siècle (226 numéros; précieuse contribution à l'étude de l'œuvre écrite du réformateur bâlois; a paru aussi à part : Bâle, Helbing et Lichtenhahn). — A. BERNOULLI. L'organisation militaire de la ville de Bâle au moyen âge. — E. DÜRR. Le jugement de Machiavel sur les Suisses (distingue trois phases successives : dans la première, ce jugement est basé sur une connaissance assez superficielle de l'histoire et de l'état politique des Cantons; dans la seconde, sur les craintes que lui inspirent la présence des Suisses en Italie et le rôle de grande puissance qu'ils prétendent y jouer; dans la troisième enfin, après Marignan, sur l'admiration qu'il éprouve, en considérant son propre pays, pour l'organisation militaire et la simplicité de mœurs des Suisses). — E. BERNOULLI. Anciens instruments populaires de musique, d'après des documents figurés de Bâle et de la Suisse allemande. — P. WERNLE. Du rapport qui existe entre la réforme suisse et la réforme allemande (nous reviendrons sur ce travail, publié à l'occasion du quatrième centenaire de la réforme de Luther). — A. BERNOULLI. L'organisation de la garde et la défense de la ville de Bâle au moyen âge. — K. STEHLIN. De la mesure des distances dans les itinéraires romains.

26. — Bibliothèque universelle et Revue suisse. 1918, août. — Louis LEGER. La colonie polonaise à Paris (raconte les origines de la bibliothèque polonaise qui existe à Paris et qui a fini par devenir un établissement autrichien; la fondation d'un pensionnat français, qui a disparu peu après la guerre de 1870; les souvenirs qui se rattachent au cimetière de Montmorency). — Alexis FRANÇOIS. De « romantique » à « romantisme » (histoire du mot « romantique »). —

Digitized by Google

Henry DE VARIGNY. Impressions de soldats; 3e partie. — Heinrich FEDERER. La dernière heure du pape Innocent III (ce n'est qu'un roman historique). = Septembre. Victor GIRAUD. La Marne. Un chapitre de la grande guerre (ce sont moins des faits que des considérations générales présentées en une belle rhétorique; « la victoire de la Marne est une prodigieuse réussite de la fraternité nationale; elle est une des grandes œuvres collectives et, pour une large part, anonymes du génie français »). — Alexis FRANÇOIS. De « romantique » à « romantisme »; suite et fin. — J.-E. DAVID. De l'origine de quelques jeux de plein air. — André LANGIE. Les Prussiens (ce qu'étaient aux temps anciens les Pruzzi ou Borussi; comment ils furent conquis par l'Ordre teutonique; dépouillés, condamnés, exterminés par l'envahisseur, les derniers Prussiens finirent par disparaître « et il y a environ deux cent cinquante ans qu'il n'en existe plus »). — Henry DE VARIGNY. Impressions de soldats; 4e et dernière partie (très intéressant). — Programme et action politique du Comité national polonais à Paris, exposé à la réunion du parti républicain-radical et radical-socialiste du 30 juin 1918, par M. Érasme PILTZ, membre du Comité et délégué auprès du gouvernement français. = Octobre. André LANGIE. Les Prussiens; suite et fin (expose comment le royaume de Prusse a été créé hors des limites de l'empire d'Allemagne et comment il s'est agrandi depuis Frédéric Ier; enfin quels éléments non allemands ont contribué à former le peuple prussien). — Victor GIRAUD. La Marne. Un chapitre de la grande guerre; suite et fin (de quelques épisodes de la bataille; conséquences militaires et morales de la victoire). — G. ARVANITAKI. Sur la question du nouveau calendrier (expose les raisons pour lesquelles l'Église orthodoxe d'Orient n'a jamais voulu accepter la réforme grégorienne; montre d'autre part que, dans le cas où l'on établirait un nouveau calendrier, l'Église peut très bien fixer Pâques à une date telle que tous les chrétiens puissent la célébrer le même jour). — J.-E. DAVID. De l'origine de quelques jeux de plein air (II; « le jeu est la transposition conventionnelle, réglée, de certains actes que leur fréquence fait regarder par l'enfant comme des conditions et des formes de la vie sociale »). — ***. Deux années de guerre en Arabie, 1917-1918. — A. GUILLAND. Chronique allemande (à noter une instructive analyse de la *Politik* de Treitschke, dont la 3e édition a paru en 1913. On y découvre « tous les actes dont l'Allemagne s'est rendue coupable au cours de la guerre; la violation de la neutralité belge et des conventions de La Haye, la négation du droit des nationalités y trouvent leur explication »). = Novembre. Virgile ROSSEL. Les voix d'un Suisse à l'étranger (très intéressants extraits d'articles d'un Suisse qui vit à l'étranger et qui note les dangers que fait courir à son pays l'empire allemand. Il constate d'ailleurs que l'organisation des universités allemandes est mieux adaptée aux besoins intellectuels de la Suisse; il estime notamment que l'École polytechnique de Paris « est le plus effroyable gaspillage d'intelligence qui soit au monde ». Tout cela est à méditer). — Frédéric BARBEY. La guerre en

Digitized by Google

Belgique il y a deux siècles. Journal inédit d'un chirurgien vaudois à l'armée du maréchal de Saxe, 1746-1747 (ce chirurgien s'appelait François-Bénédict-Antoine Pictet). — Philippe SECRETAN. De quelques notions utiles sur l'ordre juridique international. — J.-E. DAVID. De l'origine de quelques jeux en plein air; 3e et dernière partie (le jeu de la marelle ou de la clé). — Jean DE PERLOWSKI. Bismarck prophète (le 23 septembre 1894, il a dit à une délégation de la Prusse occidentale : « Pour un État polonais ayant Varsovie pour centre, posséder Dantzig sera une nécessité encore plus impérieuse que de posséder la Posnanie. Les Polonais se diront que Posen ne leur échappera pas, leur archevêque y réside. Mais Dantzig est la première des villes du littoral dont l'État polonais devra s'emparer et certainement, avant d'avoir atteint ce but, il ne se tiendra pas en repos. Si jamais donc l'Europe nous infligeait une défaite, vous, Allemands de l'ouest de la Prusse, vous serez encore plus menacés à Dantzig qu'à Posen »). = Décembre. Paul SIRVEN. Leconte de Lisle (ses opinions politiques et religieuses. Ce poète était violemment anticlérical. D'autre part, la poésie était pour lui une forme de la science historique, une résurrection des mythes et des légendes, sources toujours vives de l'histoire de la civilisation). — C. DELAY. Le bolchevisme et l'Okhrana (M. Wilcox, dans un article sur « Lénine protégé de l'Ancien régime », publié dans *Fornightly Review*, avril 1918, a montré que les bolcheviks sont le lien entre la social-démocratie officielle de l'Allemagne et l'Okhrana, c'est-à-dire la police politique secrète des tsaristes. La Révolution russe est l'œuvre perfide de l'Allemagne). — Frédéric BARBEY. La guerre en Belgique il y a deux siècles; suite et fin. = 1919, janvier. Lieutenant-colonel FONJALLAZ. La grande guerre (résume les principes et la méthode du maréchal Foch). — Virgile ROSSEL. Problèmes démocratiques (en Suisse et, par comparaison, en France aussi). — Paolo ARCARI. Les responsabilités de la guerre et la démocratie (à propos d'un nouveau livre de G. Ferrero : « La vecchia Europa e la nuova »). — Stanislas-Auguste PONIATOWSKI. Lettres inédites sur la Pologne et son premier partage; publ. par Eug. MOTTAZ (d'après les papiers du Vaudois Maurice Glayre. Glayre fut pendant plus de vingt ans secrétaire et conseiller intime de Stanislas-Auguste; devenu agent du roi à Paris en 1788, il entra en possession des dépêches chiffrées adressées par les agents secrets du roi aux ministres français. Elles sont devenues depuis la propriété de M. Jaccard de Lerber. De ce fonds, M. Mottaz avait déjà tiré un volume de documents publiés en 1897 à Paris; il y ajoute aujourd'hui quelques lettres éparses retrouvées depuis vingt ans). — Henry CROISIER. L'œuvre de Lénine; les erreurs de conception (Lénine est simplement un destructeur farouche, un fanatique opiniâtre et brutal qui n'a retenu de Karl Marx que la haine de la bourgeoisie et du capital. Une fois la bourgeoisie anéantie et toute différence entre les classes étant abolie, l'État souverain redeviendra le régulateur de la vie politique et économique du pays). — Édouard BLASER. Le revirement de

Digitized by Google

l'opinion dans la Suisse allemande (il s'est opéré après les premières victoires de Foch, non point parmi les gens du peuple, qui avaient depuis longtemps déjà entrevu la vérité, mais parmi une partie de la classe dirigeante et des journaux qui lui servaient d'interprètes. Il serait d'ailleurs injuste de juger trop sévèrement les germanophiles; il faut tenir compte de l'immigration allemande en Suisse et de l'intensité de sa propagande. Le terrain était tout préparé pour les « sympathies » de 1914). — UN POLONAIS. A propos des prétendus « pogroms » de Juifs en Pologne (publie une protestation des Polonais israélites séjournant en Suisse; s'il se produit en Pologne des troubles regrettables, il faut les attribuer à la misère noire qui règne dans le pays et dont les Juifs ont pâti autant que les Chrétiens). = Février. L. JACOT-COLIN. La question de la zone franche. Étude historique, politique et économique (il s'agit du traité franco-suisse concernant la zone franche de la Haute-Savoie, du Faucigny et du pays de Gex, qui accorde la franchise de droits à l'importation des produits suisses dans la Haute-Savoie. Ce traité est arrivé à échéance à la fin de l'année 1918; la France veut-elle le dénoncer?). — Aug. FALLET. L'affaire Fallet, Lyon, 1917-1918 (arrestation d'un Suisse inculpé d'espionnage; son interrogatoire et son emprisonnement préventif à Lyon). — Stanislas-Auguste PONIATOWSKI. Lettres inédites sur la Pologne et son premier partage, publiées par M. Aug. MOTTAZ; suite. — L.-R. DELIÈGE. Géographie de guerre (passe en revue l'œuvre des géographes allemands et le travail opéré par eux sur la mentalité allemande, en ce qui concerne les pays voisins de l'Allemagne occidentale et leur absorption possible par elle). = Mars. Édouard COMBE. Bourgeois (qu'est-ce qu'un « bourgeois »? Est-il juste de prétendre, en s'appuyant sur l'affirmation haineuse de Karl Max, que le monde est divisé en deux classes : les capitalistes et les prolétaires et que qui dit bourgeois dit aussi capitaliste? Doit-on rougir et redouter d'être bourgeois? Non, car dans sa grande majorité la bourgeoisie travaille; elle est le gros contingent de l' « intelligence », cette deuxième partie de la trinité productrice. Au moins quatre « bourgeois » sur cinq ne sont pas plus capitalistes que les soi-disant prolétaires). — Aug. FALLET. L'affaire Fallet; Lyon, 1917-1918 (après de minutieuses enquêtes, le prétendu espion finit par bénéficier d'une ordonnance de non-lieu). — UN POLONAIS. La question de Gdansk (Dantzig) : polonais, allemand ou neutre? (une seule solution est satisfaisante, c'est de restituer Gdansk à sa patrie naturelle et patrie d'adoption, à la Pologne. Gdansk, ville libre, serait Dantzig allemand). — L. JACOT-COLIN. La question de la zone franche; fin (cette « zone franche » étant garantie à la Haute-Savoie par le plébiscite du 22 avril 1860 et au pays de Gex par le traité du 20 novembre 1815, la Suisse « n'admettra pas de restrictions à un droit que commande la situation économique très particulière de Genève »; la Suisse pourra accorder de nouvelles concessions à la zone, à condition qu'elles ne portent aucun préjudice grave aux intérêts de son agriculture et de son indus-

Digitized by Google

trie). — Baron Edmond M'Arow. Raspoutine (suite d'anecdotes sur ce néfaste et répugnant personnage). — Albert Rheinwald. L'évolution morale de Jean Racine. — Stanislas-Auguste Poniatowski. Lettres inédites sur la Pologne et son premier partage. 3e partie : 1773-1776. = Avril. Maurice Millioud. Metallum et Militaria, d'après des documents originaux (histoire et organisation de deux sociétés fondées par des Allemands en vue, d'abord de fournir des munitions à l'Allemagne, en outre et surtout d'accaparer le commerce et l'industrie suisses. Montre comment était dressé pour l'avenir le commis-voyageur allemand). — Virgile Rossel. Des conférences de La Haye aux conférences de la paix; 1er article. — Savitar. Le spectre de l'ancienne Slavie occidentale. Quelques remarques à l'occasion du Congrès de la paix; 1er article (de la place occupée par les Slaves dans l'occident de l'Europe pendant le moyen âge). — Stanislas-Auguste Poniatowski. Lettres inédites sur la Pologne et son premier partage; fin. = Mai. Victor Giraud. Histoire de la grande guerre. La cristallisation des fronts et les caractères de la guerre nouvelle (extrait du livre que nous avons annoncé par ailleurs). — Savitar. Le spectre de l'ancienne Slavie occidentale; fin (oppression des Slaves par les Allemands depuis Henri Ier l'Oiseleur). — Virgile Rossel. Des conférences de La Haye aux conférences de la paix; fin. — Aldo Dami. De quelques aspects du problème italo-slave (article hostile aux annexionistes à outrance : « L'Italie ne peut annexer la Dalmatie, mais elle doit exiger de solides garanties pour ses nationaux abandonnés à la domination étrangère, garanties du respect de leur langue, de leurs coutumes, de leurs institutions, de leurs écoles. » N'est-ce pas la sagesse même?). = Juin. Victor Giraud. Histoire de la Grande Guerre. La cristallisation des fronts et les caractères de la guerre nouvelle; suite et fin. — Louis Leger. Les hymnes nationaux et religieux du peuple polonais. = Juillet. Marc Peter. Genève et les combats pour la Savoie en août et septembre 1793; I (chapitre détaché d'une Histoire de la Révolution genevoise qui paraîtra bientôt). — P. Calame. La question jurasienne (un parti s'est formé pour réclamer la séparation du Jura d'avec Berne et pour créer dans la République un 23e canton. Rien, ni dans l'opinion actuelle, ni dans l'histoire, ne justifierait cette situation; les traités de Vienne n'ont pas fait violence aux Jurasiens et, depuis 1815, ils n'ont pas eu à se plaindre des Bernois). — Latt. Le cardinal Mathieu Schinner et ses relations avec l'Angleterre (ces relations commencèrent en 1512 et furent activement entretenues par Wolsey, archevêque — et non évêque, comme le dit l'auteur — d'York. Elles pourront être étudiées plus à fond quand aura paru la correspondance du cardinal Schinner, que l'on nous promet). — L. R. Deliège. Géographie de guerre; II (le Nord-Est; de quelques travaux récents sur le sujet). — E. Krieg. Les Anglais en Palestine (bienfaits de l'occupation anglaise).

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — La mort d'Antoine HÉRON DE VILLEFOSSE (16 juin 1919) a fait disparaître une des figures les plus originales et les plus sympathiques de l'érudition française.

Né à Paris le 8 décembre 1845, Héron de Villefosse fut admis à l'École des chartes en 1865, dans la même promotion que Léopold Pannier, Camille Pelletan, Arsène Darmesteter, qui d'ailleurs ne persévéra pas, Étienne Charavay. Le 1er février 1869, il soutint, pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, une thèse intitulée : *Essai sur l'agriculture en Brie au XIIIe et au XIVe siècle*, et dont seul un fragment, sur les Mesures en usage en Brie, a été publié dans les *Mémoires* de la Société française de numismatique et d'archéologie (1873). Trois semaines plus tard, un arrêté du 20 février le nommait attaché à la conservation des Antiques du musée du Louvre. Dès lors, son activité se tourna presque exclusivement vers l'archéologie classique, dont il a été pendant un demi-siècle en France un des maîtres incontestés. En 1871, lors du bombardement de Paris par les Allemands et pendant la Commune, il fit preuve du plus grand courage et d'un remarquable sang-froid ; il contribua, pour une très large part, à sauver les collections du Louvre. Conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines en 1881, il en fut nommé conservateur cinq ans plus tard, en 1886, l'année même où il entrait, jeune encore, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Depuis 1882, il enseignait l'épigraphie et les antiquités romaines à l'École pratique des Hautes-Études (section des sciences historiques et philologiques) ; il y forma de brillants élèves. Si la carrière administrative d'Ant. Héron de Villefosse fut très simple et très droite, sa vie scientifique, consacrée tout entière à l'antiquité gréco-romaine, fut d'une incessante activité et d'une fécondité inépuisable. Il fut chargé de plusieurs missions en Italie, en Allemagne, surtout dans l'Afrique du Nord : dès 1874, il se rendit en Tunisie « pour y recueillir, soit par la copie, soit par l'estampage, les inscriptions latines qui s'y rencontrent » ; trois ans plus tard, il parcourut, dans le département de Constantine, toute la région de Tebessa et en rapporta une riche moisson épigraphique. En 1883, lorsque J. Ferry remania le Comité des travaux historiques et scientifiques, Héron de Villefosse fut appelé à faire partie de la section d'archéologie ; il en devint président en 1899.

Dans ce Comité, à la Commission de l'Afrique du Nord, à la Société nationale des Antiquaires, à l'Institut, il était le représentant justement admiré et respecté de la science des antiquités classiques. Aux

Digitized by Google

congrès annuels des Sociétés savantes, l'empressement de ses confrères à venir le saluer, à s'entretenir avec lui, à lui exposer leurs projets de recherches et de fouilles avait quelque chose de touchant. Héron de Villefosse n'était pas seulement un guide sûr et d'excellent conseil; il mettait dans son accueil une courtoisie exquise, une bonne grâce souriante, une bonté sincère; il éprouvait une joie véritable à rendre service; personne n'a pu l'approcher, entrer en relations avec lui, sans lui vouer sympathie et affection.

Il n'est pas possible, dans cette brève notice, d'énumérer, même sèchement, les travaux, articles, ouvrages d'Héron de Villefosse. Ils se comptent par centaines, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, dans les *Monuments Piot*, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, dans le *Bulletin* et dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, dans la *Revue épigraphique*, dans beaucoup d'autres périodiques encore. Parmi les provinces du vaste domaine des antiquités classiques, il en est trois surtout qu'Héron de Villefosse a explorées en tous sens : l'Italie antique, l'Afrique romaine, la Gaule romaine. Les documents archéologiques et les inscriptions recueillis dans ces trois pays n'avaient pas de secrets pour lui. Le volume qu'il a consacré au trésor de Boscoreale, les mémoires dans lesquels il a étudié divers monuments découverts en Algérie et en Tunisie, ses études sur les antiquités d'Alise, de Vaison, de Castel-Roussillon, les innombrables notes d'archéologie gallo-romaine qu'il a rédigées attestent le labeur inlassable qu'il s'imposait, témoignent de la maîtrise avec laquelle il savait poser et résoudre toutes les questions discutées par lui.

Pendant les vingt dernières années de sa longue vie, Héron de Villefosse fut entouré par ses confrères, par ses collègues, par ses élèves d'une affectueuse vénération. En 1918, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qu'il avait déjà une fois présidée, lui confia de nouveau la tâche et l'honneur de diriger ses délibérations. La maladie, qui devait l'emporter, ne lui permit pas d'occuper le fauteuil présidentiel jusqu'à la fin de l'année. Pourtant, au début de l'année 1919, Héron de Villefosse semblait revenu à la santé. Il continuait, avec une imperturbable sérénité, ses travaux d'épigraphie et d'archéologie. Mais il dut subir une opération douloureuse. Quelques semaines plus tard, il rendit le dernier soupir. Il a emporté les regrets attristés de tous ceux qui l'ont connu. Nulle vie n'a été plus digne, plus une, plus laborieuse que la sienne. J. TOUTAIN.

— Eugène SAULNIER est mort au mois de juin dernier, dans sa trente-quatrième année, victime d'un travail trop longtemps ingrat, des fatigues de la guerre et aussi d'une sorte de malchance qui semblait s'acharner en toutes choses à démentir ses espoirs les plus légitimes. C'est une perte très grave qui affaiblit encore la troupe naguère si brillante, aujourd'hui tristement réduite, des jeunes historiens français. Beauceron, fils d'un instituteur, il avait fait ses études aux lycées

Digitized by Google

d'Orléans et de Poitiers. M. Levillain, son maître à Poitiers, lui inspira le goût de l'histoire du moyen âge et l'orienta vers l'École des chartes. Il sortit de l'École en 1909 avec une thèse sur le rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X), qui fut publiée ensuite et dont il a été rendu compte ici (CXI, 135). Sous l'influence de MM. Abel Lefranc, A. Morel-Fatio et Stein, il semblait avoir adopté définitivement pour champ d'études l'histoire des guerres civiles et de la Ligue : plusieurs articles de lui, parus dans diverses revues (cf. *Rev. hist.*, t. CVI, p. 276 : *le Mariage de Henri IV avec Gabrielle d'Estrées*, et t. CXXV, p. 68 : *le Siège d'Orléans au début de 1589*), paraissaient le fixer dans cette période. Mais les circonstances le poussèrent bientôt vers d'autres domaines : devenu, en particulier, l'un des collaborateurs de M. Poète, après avoir publié des textes sur la Ligue à Paris, il entreprit une histoire des prisons de la capitale pendant la Révolution, qu'il n'eut pas le temps de composer. Puis il fut chargé de réorganiser et de classer, sous la direction de M. Christian Schefer, les archives du ministère des Colonies. Dans ce travail qui le passionnait il dépensa ses forces sans compter, rendant à la science historique et à l'administration de la rue Oudinot un service fort mal récompensé. Il trouva là du moins sa véritable voie : ayant suivi minutieusement, sur des papiers qu'il était à peu près seul à connaître, les efforts oubliés des créateurs de notre domaine colonial depuis trois siècles, il avait conçu pour ces efforts une admiration dont il parlait souvent à ses amis. De là son dessein de renouveler notre histoire coloniale. Il se mit avec une sorte de fièvre à préparer ses thèses de doctorat consacrées à l'histoire de l'expansion française dans l'Afrique occidentale. Ces thèses étaient presque achevées lorsque la guerre survint. Il fut soldat comme tant d'autres « intellectuels, » simplement, péniblement, toujours prêt au devoir sans phrases, faisant de son mieux en toute conscience jusqu'au jour où ses forces le trahirent. Après une première crise inquiétante, la maladie parut avoir pitié de lui, puis brusquement elle revint à l'assaut et l'emporta.

Saulnier qui n'eut jamais le loisir de s'appartenir, laisse une œuvre un peu disparate, où l'on trouve pourtant les qualités que ses derniers travaux — dont le gouvernement général de l'A. O. F. a pris la publication à sa charge — feront mieux apparaître : un jugement ferme et scrupuleux, un souci extrême de l'exactitude, le goût de la recherche originale, une forme claire, le tout animé de la flamme d'un désintéressement généreux. Ses qualités morales répondaient à celles de son esprit : je veux insister cependant, pour finir, sur son admirable droiture. Il n'a presque pas connu le bonheur et il ne s'en est pas étonné.

L. ROMIER.

— Il vient de se constituer une *Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*. Elle arrive à son heure, pour recueillir l'héritage d'un certain nombre de revues ou de sociétés savantes, que les difficultés actuelles amènent à cesser leur publication ou leur activité. La nou-

Digitized by Google

é a pour présidents d'honneur Mgr Duchesne et M. Loth, e l'Institut; pour président effectif M. Pocquet du Haut- orien de La Chalotais et le continuateur de l'*Histoire de* le La Borderie. Son champ d'études comprendra tout le province jusqu'en 1848, y compris la préhistoire, la langue ogie celto-bretonnes. Elle se propose de publier, sans doute n volume annuel de *Mémoires* et un *Bulletin* périodique. e également, pour l'avenir, une collection de textes et de nsemble.

tion de membre ordinaire est fixée à 16 francs par an (ou une fois versés); celle de membre fondateur à 300 francs rsés.

ne. — Le 23 août est mort à Travemunde Friedrich NAU- eur célèbre du livre sur le *Mitteleuropa*. Né à Störmthal 60, il fut élevé à Leipzig et, en 1886, prenait possession de sa ire pastorale. Il quittait l'Église quelques années plus tard, ence du mouvement socialiste évangélique, et fondait avec rti socialiste-national qui devait lutter contre les agrariens de ir le programme colonial et militariste. Les idées du parti sées dans *Die Hilfe*, que dirigeait Naumann. Mais les masses ent peu aux socialistes-nationaux, dont la plupart s'agré- radicaux : ce fut le cas de Naumann, député de Heilbronn ag de 1907. Il accueillit la guerre avec joie, car il y voyait odalités de la politique économique qui devait mettre sa tête des nations. C'est dans cet état d'esprit qu'il conçut le livre *Mitteleuropa*. L'écroulement de l'Allemagne a mar- du rêve, et, si c'est à l'influence de Naumann qu'est due on dans la Constitution d'un article qui prévoit le rattache- lemagne de l'Autriche germanique, on peut dire que, sur core, il a fait faillite, l'Entente s'opposant très nettement à oration semblable. G. BN.

uvernement allemand a chargé le professeur Mendelsohn- de Würtzbourg, le comte Montgelas et le professeur de préparer la publication des documents originaux con- antécédents diplomatiques de la guerre, en employant les rassemblés par le leader socialiste Karl Kautsky et sa publication portera en particulier sur les origines de la rbe et la mobilisation russe. G. BN.

-Bretagne. — Le 30 avril 1919 est mort Sir John Pentland prévôt de Trinity College à Dublin. Il était né en Suisse le 839; c'est en Suisse et en Allemagne, où demeuraient ses 'il passa ses onze premières années. Puis il vint en Irlande, origine; cependant, c'est encore à l'Allemagne qu'il consa- emiers travaux : traduction en anglais d'un commentaire de Kuno Meyer (1866), *Kant's critical philosophy for aders* (1871). Puis il abandonna la philosophie pour se don-

Digitized by Google

ner tout entier à l'histoire de la Grèce ancienne; ses nombreux ouvrages font autorité aujourd'hui encore : *Greek social life from Homer to Menander* (1874; 7e édit., 1900); *Greek antiquities* (1876), étude sur les institutions de la Grèce qui eut un grand succès; *Greek education* (1879); *A history of classical Greek literatur* (1880); *The story of Alexander's empire* (1890); *Greek life and thought from Alexander to the roman conquest* (1887); *The greek world under roman sway* (1890). Quand les papyrus égyptiens furent apportés en Angleterre par Flinders Petrie, il s'appliqua à leur déchiffrement et à leur commentaire et, pour la grande *Histoire de l'Égypte* de Petrie, il écrivit le tome IV : *l'Égypte au temps des Ptolémées*. Ainsi son horizon s'élargissait en même temps qu'il pénétrait plus avant dans l'étude des sources. C'était en même temps, nous dit-on, un homme de sport, et l'on vantait le charme de sa conversation pétillante d'esprit irlandais.

— M. William CUNNINGHAM vient de mourir dans sa soixante-dixième année; il était né à Édimbourg le 29 décembre 1849; mais c'est en Angleterre qu'il vécut, qu'il enseigna et qu'il écrivit. Professeur d'histoire à l'Université de Cambridge, 1884 à 1891, il s'adonna d'abord à l'histoire du christianisme aux Indes : *Christian civilization, with special reference to India* (1880); *The churches in India, a methodical sketch of the second century* (1880); puis il se spécialisa dans les études d'histoire économique. Il ne craignit pas de commencer par un tableau complet du développement économique dans l'Europe occidentale : *An essay on western civilization in its economic aspect* (2 vol., 1898-1900); le tome I était consacré à l'antiquité; le tome II, repris et augmenté, devint un ouvrage classique sous le titre : *The growth of industry and commerce during the early and middle ages* (1890), puis *in modern times* (1892); à son tour, cette seconde partie fut développée en deux volumes consacrés l'un au « système mercantile », l'autre à la doctrine du « Laissez faire » (1903). Il était alors professeur d'économie politique à King's College, Londres. Il appartenait aussi au clergé anglican; archidiacre d'Ely en 1907, il s'occupa désormais surtout des affaires d'Église. L'étendue de son information, la clarté de ses idées et de son style, à défaut d'une originalité de pensée qui n'était point son partage, assurent à ses ouvrages un durable mérite.

Ch. B.

Italie. — Depuis le mois de janvier paraît à Milan, sous la direction de M. Ivan REEKSTIN, *Il Monitore italo-slavo, rivista mensile di propaganda dei rapporti commerciali, industriali ed intellettuali tra l'Italia ed i paesi slavi.* Puisse ce périodique servir à améliorer les relations entre Yougo-Slaves et Italiens!

Pays-Bas. — L'Institut intermédiaire international, fondé à La Haye au début de 1918, se propose de servir de lien entre tous ceux qui désirent augmenter leurs connaissances sur des institutions ou des faits d'ordre scientifique concernant d'autres pays. Le premier

Digitized by Google

numéro d'un *Bulletin* trimestriel, rédigé en français, vient de paraître ; il contient des études sur la genèse de la paix, sur le sionisme et une liste des documents officiels de divers états parus pendant la guerre et relatifs à la guerre. L'Institut, dirigé par le Dr Duwel, a ses bureaux à La Haye, 3, Oude Scheveningsche Weg. G. Bn.

— M. le pasteur van Schelven, nommé professeur d'histoire du moyen âge et des temps modernes (jusqu'à 1648) à l'Université libre d'Amsterdam, a fait sa leçon d'ouverture le 19 décembre 1918. C'est une étude approfondie sur l'influence des Belges réfugiés en Hollande au dernier quart du XVIe siècle. Elle a été publiée à la librairie Nijhoff (La Haye, 1919).

Russie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de notre excellent confrère et collaborateur Ivan-Vasilevitch Loutchitsky. Il était né le 2 juin (v. st.) 1845 à Kamenets Podolsky. Il commença ses études au gymnase de cette ville et les acheva à celui de Kiev. Il entra ensuite à l'Université de Kiev ; après avoir pris le titre de candidat (licencié), il reçut une bourse pour se préparer à la carrière de l'enseignement. Il devint professeur de langue russe et d'histoire dans un des gymnases de cette ville. Dès cette époque, il se consacrait à l'étude de notre histoire et particulièrement de nos institutions. En 1870, une dissertation sur *la Bourgeoisie et l'aristocratie féodale dans le midi de la France en 1572* lui valut sa nomination de privat-docent d'histoire générale. En 1871, il présenta à l'Université de Kazan une thèse sur *les Calvinistes et l'aristocratie féodale en France* qui lui valut le diplôme de *magister* (nous dirions agrégé) d'histoire générale. Il partit alors pour l'étranger. Durant un séjour à Kiev en 1872, j'eus l'occasion de faire la connaissance de ses parents, qui me le recommandèrent chaleureusement pour le cas où il viendrait me visiter à Paris. Il vint en effet me voir au cours de l'année 1873 et depuis cette époque nos relations sont restées fort amicales. Durant son séjour en France, qui dura environ deux ans, Loutchistsky s'assura de nombreuses relations dans le monde scientifique et entreprit des fouilles dans les archives de Paris, Nîmes, Toulouse, Lyon, Grenoble, Montauban. J'ai souvenir qu'il faisait le désespoir des archivistes ; non seulement il exigeait qu'on lui ouvrît les locaux aux jours et heures où ils étaient interdits au public, mais encore il déclarait ne pouvoir travailler sans fumer d'innombrables cigarettes, et il jugeait les archivistes en raison de la bonne volonté qu'ils mettaient à satisfaire cette double exigence. Il découvrit notamment à Nîmes des procès-verbaux d'assemblées huguenotes qui, avant lui, étaient complètement ignorés. En 1874, l'Université de Kiev l'élut en qualité de docent d'histoire universelle. En 1877, il présenta à celle de Pétersbourg une thèse de doctorat sur *la Ligue et les calvinistes en France* et il fut nommé professeur extraordinaire à l'Université de Kiev. En 1883, il devint professeur ordinaire. Toute sa carrière universitaire s'est écoulée à Kiev. Il fit partie dans cette ville du Conseil

Digitized by Google

municipal et devint membre du *zemstvo* (Conseil général) au gouvernement de Poltava. Travailleur infatigable, il a écrit en russe, en français et même en espagnol un nombre considérable de monographies. Nous rappellerons seulement ses *Études sur la propriété communale dans la petite Russie.* I : *la Copropriété de famille* (1895), et ses recherches sur les conditions économiques et sociales de la France avant 1789 ; la *Revue historique*, dont il fut pendant longtemps le collaborateur (pour le Bulletin russe), a publié de lui un mémoire intitulé : *De la petite propriété en France avant la Révolution et de la vente des biens nationaux* (t. LIX, 1897). Les objections qui ont été adressées chez nous à sa méthode critique et à ses conclusions ne feront pas oublier que, dans ce domaine, il fut jusqu'à un certain point un précurseur et un initiateur. L. LEGER.

Antilles. — Il y aura quatre siècles, le 16 novembre 1919, que fut fondée, sur les bords de la rivière Almenderez, connue aussi sous le nom de Chorrera, la ville de La Havane, par un Espagnol galicien appelé Sébastien Ocampo ; un peu plus tard, la ville fut transportée dans un endroit plus abrité, sur les bords de la magnifique baie dont elle est aujourd'hui l'un des joyaux.

De cette époque primitive, il existe encore aujourd'hui d'intéressants témoins. C'est d'abord le château entouré de fossés et de ponts-levis, qui fut la résidence des premiers vice-rois ; actuellement, il est occupé par des bureaux et des casernes, attenant au palais du Sénat et à la capitainerie du port. Un autre édifice historique est le « Templete », élevé près de l'endroit où Christophe Colomb fit célébrer dans l'île sa première messe, sous un arbre appelé Ceiba ou Seiba. Cet arbre, mort de vieillesse en 1753, a été remplacé en 1828 quand fut inauguré, sous l'administration de Dionisio Vivès, le bâtiment dont il vient d'être question. Il s'élève sur la place d'armes de La Havane, en face de la résidence des capitaines généraux ; les murs sont ornés de portraits figurant les plus notables personnages de La Havane à cette époque ; ces peintures sont l'œuvre d'un artiste français nommé Vernay.

Le « club des Rotarios » s'est proposé de célébrer le quatrième centenaire de La Havane par des fêtes qui dureront quinze jours, du 16 au 30 novembre. Elles commenceront par une cavalcade historique où seront représentés les principaux fondateurs : Christophe Colomb, Ocampo, Velasquez ; ce sera comme une représentation rétrospective de l'arrivée dans l'île des Espagnols et des premiers colons. Espérons qu'on ne s'en tiendra pas là et que des publications historiques viendront perpétuer d'une façon plus durable encore ce mémorable événement. E. BOXHORN DE FIGAROLA-CANEDA.

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

L'ARMÉE D'APRÈS GUERRE

IL Y A CENT ANS[1]

LE PREMIER MINISTÈRE GOUVION-SAINT-CYR

I. — La soumission de l'armée.

Au lendemain de Waterloo, l'armée impériale devait être licenciée. Ni le gouvernement restauré des Bourbons ne pouvait lui pardonner d'avoir ramené Napoléon aux Tuileries pendant les Cent-Jours, ni l'Europe, forcée, par le retour de l'île d'Elbe, à un suprême recours aux armes, ne pouvait laisser survivre à la chute du Conquérant l'instrument de ses conquêtes passées. Au moment même où le roi Louis XVIII, chassé par « le vol de l'aigle », sortait de France, il avait, dans l'ordonnance antidatée de Lille, 23 mars, prononcé le licenciement de « tous les officiers et soldats... passés sous le commandement de Napoléon Buonaparte ou de ses adhérents »[2]. Son rétablisse-

1. Cet article forme le premier chapitre d'un livre sous presse, consacré sous ce titre à *la Légion de l'Allier;* il a été préparé par le regretté historien Maurice Dunan et achevé par son fils, le capitaine Dunan, professeur agrégé d'histoire au lycée de Nice. [N. de la R.]

2. L'ordonnance du 23 mars 1815, considérant « la trahison de presque tous les corps de l'armée destinée à défendre la patrie », rappelant l'abolition de la conscription par l'article 12 de la charte et les dispositions de l'article 14 qui mettait toutes les forces de terre et de mer à la disposition du roi et l'autorisait à publier toutes ordonnances nécessaires à la sûreté du royaume, interdisait obéissance à « toute prétendue loi de recrutement » qu'édicterait l'usurpateur, autorisait tout Français à se défendre contre ses ordres d'enrôlement « même à main armée », destituait et privait de solde et de pension tout général ou chef de corps « qui aurait adhéré au parti de Napoléon Buonaparte » et décrétait enfin : *Nous licencions tous officiers et soldats des corps de terre et de mer qui, entraînés par des chefs qui nous ont trahi, auraient participé à la révolte et passé momentanément sous le commandement de*

Digitized by Google

ment suffisait à assurer la mise en vigueur de cette mesure ; mais, craignant qu'il hésitât à se laisser désarmer tout à fait en face d'eux, les Alliés ne manquèrent pas d'en faire une condition « impérative » de la paix. Les craintes et les rancunes du roi étaient ici d'accord avec celles des envahisseurs. Le prince de Talleyrand, son président du Conseil, plus inquiet des difficultés d'exécution que des conséquences politiques et nationales, céda sans discussion ; il s'abstint même de soumettre cette question si grave au Conseil des ministres[1]. Presque seul, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr[2], ministre de la Guerre, fut mis dans le secret. Il menaça d'abord de démissionner plutôt que de sacrifier de ses mains la dernière sauvegarde du pays, puis il se laissa convaincre. Les négociations n'exigèrent ensuite qu'une journée, celle du 11 juillet : dès le 12, Metternich en prenait acte dans une lettre officielle[3].

Napoléon Buonaparte ou de ses adhérents, et nous ordonnons à cesdits officiers et soldats de se rendre sur-le-champ dans leurs foyers (republié au *Moniteur* du 9 août 1815).

1. *Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par le duc d'Audiffret-Pasquier, t. III, p. 355 (Paris, Plon, 1894). Pasquier, conseiller au Parlement de Paris avant la Révolution, préfet de police sous l'Empire, était ministre de la Justice et, par intérim, de l'Intérieur.

2. Gouvion-Saint-Cyr s'était signalé par l'énergie avec laquelle il avait, pendant la marche de Napoléon sur Paris, maintenu dans l'obéissance au roi la garnison d'Orléans, puis par son abstention à la cérémonie du Champ-de-Mai, où il fut le seul des maréchaux présents en France à refuser d'assister (Pasquier, *Mémoires*, t. III, p. 219). Quand le maréchal Macdonald, envoyé au-devant de Louis XVIII pour préparer sa rentrée dans la capitale, se vit offrir le ministère de la Guerre, il refusa et proposa quelques noms. « Saint-Cyr », me dit-on [raconte-t-il lui-même], « aime-t-il le travail? On le dit paresseux. — Je l'ignore. C'est un homme d'une grande capacité militaire, ferme, d'un caractère entier, jaloux du mérite des autres ; il est connu et désigné dans l'armée sous l'expression vulgaire de mauvais coucheur... On lui accorde en échange de l'esprit, du sang-froid et une grande habileté » (*Souvenirs du maréchal Macdonald*, publiés par C. Rousset, Paris, 1892, p. 397).

Laurent Gouvion (Saint-Cyr était le nom de sa mère qu'il avait ajouté au sien pour se distinguer de certains parents célèbres avant lui), né à Toul en 1764, artiste et professeur de dessin, enrôlé dans la garde nationale parisienne, était parti comme capitaine dans un bataillon de volontaires en 1792. Distingué aussitôt par ses chefs et servant seulement dans les états-majors, il était nommé en six mois successivement colonel, général de brigade et de division. Conseiller d'État en 1800, ambassadeur en Espagne en 1801, colonel général de cuirassiers et grand cordon de la Légion d'honneur à la fondation de l'Empire, il ne fut fait cependant maréchal et comte qu'en 1812. Napoléon n'aimait pas cet ancien lieutenant de Moreau, qu'il trouvait trop « républicain ». La première Restauration l'avait fait pair de France.

3. Houssaye, *1815*, t. III (Paris, Perrin, édition de 1912, p. 420).

Digitized by Google

L'armée impériale était-elle, à cette date, en état de résister aux volontés concordantes du nouveau gouvernement et des coalisés victorieux? Rejetée derrière la Loire, impuissante, elle était brisée moralement et matériellement depuis Waterloo, fin tragique de l'épopée qui avait conduit les aigles françaises dans toutes les capitales de l'Europe, expiation fatale de la poursuite chimérique d'un retour de fortune. Dans le rêve napoléonien de violenter la destinée scellée à Moscou et à Leipzig, l'armée, par amour patriotique de la gloire et par ambition de grades, d'argent et d'honneurs, par dégoût de la vie pacifique et par entraînement, par fidélité au prestige de l'Empereur, génial capitaine et chef généreux, s'était faite la complice de l'évadé de l'île d'Elbe, en se jetant dans ses bras. L'Europe entière et, en France, les Chambres, l'ensemble des classes éclairées et les masses populaires de plusieurs provinces réprouvaient également cette aventure condamnée d'avance[1]. L'effroyable consommation d'hommes, rançon de la gloire impériale, avait lassé le pays, instruit de ses dangers par l'invasion de 1814. Le désastre du 18 juin 1815 avait arraché à l'armée elle-même ses illusions en la victoire; elle comprenait que la lutte n'était plus possible; elle sentait que tout était fini. La retraite, que le

1. Henri Houssaye, dans son ouvrage devenu classique par la réunion de toutes les qualités qui font le grand historien sauf une, l'impartialité, présente avec insistance le retour de l'île d'Elbe comme le résultat non d'un *pronunciamiento* militaire subi par le peuple, mais d'une explosion de volonté populaire secondée par l'armée. Il est forcé pourtant de reconnaître (t. II, p. 78) que les soldats, *dupes des apparences, comme à peu près tout le monde à cette époque*, s'imaginèrent avoir fait seuls la révolution. Or, la conviction des contemporains est tout de même un élément impressionnant de jugement. Et qui donc est *le peuple*, si ce n'est pas « à peu près tout le monde »? Les coups de sabre distribués par les soldats dans les villes et les villages royalistes enlèvent-ils à leurs habitants le caractère de citoyens du « peuple français »? Tous les historiens reconnaissent, avec des commentaires divers, *le fait* de l'hostilité de provinces entières et, dans tout le pays, d'un élément très considérable de la population civile au régime impérial qui représentait pour elle la certitude de la guerre et la vraisemblance d'un nouveau désastre. La facilité du « vol de l aigle » s'explique beaucoup moins par la soi-disant popularité de Napoléon (après la campagne de Russie, les levées de 1813 et l'invasion de 1814?) que par l'apathie avec laquelle la masse du pays accepta, durant tout le XIX^e^ siècle, les coups d'État et les changements de régime sur lesquels la Révolution l'avait blasée. Napoléon s'en rendait bien compte, lui qui interrompait les compliments de Mollien de ce mot désabusé : « Ils m'ont laissé arriver comme ils ont laissé partir les autres! » (*Souvenirs du baron de Barante*, t. II, p. 123; *Mémoires du maréchal Marmont*, t. VII, p. 106). Si l'opinion française avait tenu à l'Empereur en 1815, la déroute de l'armée n'aurait pas suffi à balayer le régime impérial cent jours après son rétablissement.

Digitized by Google

découragement et la panique avaient chaque jour davantage compromise, avait achevé de lui enlever toute valeur combative, toute chance de revanche militaire. Ses chefs n'avaient plus qu'à négocier sa capitulation. Ce fut le mérite du maréchal Davout d'accepter la responsabilité de ce rôle ingrat.

Tandis que Napoléon, accouru à Paris, avait dû, sous la pression des Chambres, abdiquer le 22 juin pour la seconde fois, le maréchal Soult, major général, avait vainement essayé de reformer les troupes dans la région de Laon. Il y avait renoncé devant l'indiscipline des soldats, jetant leurs armes, vendant leurs chevaux, criant à la trahison, comme devant la démoralisation des officiers auxquels plusieurs généraux donnaient l'exemple de l'abandon de l'armée. Grouchy, nommé par le gouvernement provisoire commandant de l'armée du Nord, n'ayant pas 30,000 hommes contre 150,000 Anglo-Prussiens, s'était replié en toute hâte sur Paris. Davout, commandant en chef à partir du 29 juin, acceptait dès lors l'inévitable.

Tenu à l'écart pendant toute la première Restauration, le glorieux vainqueur d'Auerstaedt avait été, dès le retour de l'Empereur, nommé ministre de la Guerre[1]. Organisateur remarquable, il avait secondé de toute son énergie le mouvement national qui dressait en un dernier sursaut la France contre l'Europe; mais Waterloo lui avait ouvert les yeux. La France était envahie par toutes ses frontières; Russes, Autrichiens, Bavarois, Wurtembergeois, Piémontais avançaient à la fois;

1. On sait que Davout, issu d'une vieille famille de Bourgogne, cadet gentilhomme en 1785 à l'école de Brienne, sous-lieutenant de cavalerie au début de la Révolution, s'était enrôlé dans les volontaires de l'Yonne et avait été élu par ses camarades lieutenant-colonel du 3e bataillon (1791). Destitué comme noble en 1793, mais bientôt réintégré et promu général de brigade, divisionnaire au retour de la campagne d'Égypte, commandant des grenadiers de la garde consulaire en 1801, maréchal d'Empire en 1804 à trente-trois ans, il avait été créé duc d'Auerstaedt en récompense de sa brillante victoire de 1806, où avec 25,000 soldats il avait battu 70,000 Prussiens le jour même d'Iéna, puis prince d'Eckmühl en 1809, pour son rôle à la bataille de ce nom dans la campagne de Wagram. Il s'était enfin illustré dans la défense de Hambourg en 1813, qu'il ne rendit qu'après le rétablissement des Bourbons. Ceux-ci lui en avaient tenu rigueur par une aberration « inqualifiable » (Thiers), et à la veille des Cent-Jours les demi-soldes, complotant le renversement de Louis XVIII, comptaient le mettre à leur tête pour ce coup d'État. Davout, « le plus ferme observateur de la discipline militaire, était peu propre à conspirer » (Thiers, t. XIX, p. 25). Il avertit les conjurés de son refus (ibid., p. 134). Déjà Napoléon était en Provence.

Digitized by Google

Cambrai, Arras, Péronne chassaient leurs garnisons en acclamant le roi; le midi se soulevait, livrant des batailles rangées aux détachements de troupes impériales, un peu partout en retraite, et massacrant officiers et soldats isolés[1]. Pressé par les Autrichiens, le maréchal Suchet signait avec eux une première suspension d'armes. Le maréchal Oudinot, royaliste convaincu, persuada Davout que, toute résistance étant vaine, il valait mieux pour la France rappeler elle-même Louis XVIII que l'accepter sur l'ordre de l'étranger. Malgré la haine qu'il portait aux Bourbons, le prince d'Eckmühl, stipulant, il est vrai, une amnistie générale et le maintien du drapeau tricolore, proposa le 27 juin au gouvernement provisoire de se rallier au roi « pour éviter de plus grands malheurs[2] ». L'idée était prématurée, mais quand un conseil de guerre, auquel assistaient sous sa présidence la plupart des maréchaux, résolut dans la nuit du 1er juillet l'abandon de la capitale, la commission exécutive présidée par Fouché s'empressa de faire négocier l'armistice qui, signé le 3, comportait la retraite de l'armée impériale derrière la Loire[3]. Pour en garder le commandement, Davout résignait

1. *1815*, t. III, l. II, ch. II.

2. Thiers, t. XIX, p. 420; De Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, t. III, p. 149; Madelin, *Fouché*, t. II, p. 412; Houssaye, *1815*, t. III, l. II, ch. III. Le lendemain, Davout insistait dans une lettre à Fouché (*Correspondance du maréchal Davout*, t. IV, p. 578) sur la nécessité inéluctable de cette soumission. Il ne crut pas ensuite pouvoir refuser sa signature en tête de celle de ses subordonnés, à une lettre de l'armée aux représentants du peuple, très violente contre les Bourbons, et dont la Chambre, parmi les acclamations, vota l'affichage (*Moniteur* du 2 juillet).

3. La capitulation de Paris, dite « Convention », signée par le baron Bignon, chargé du portefeuille des Affaires étrangères, le comte Guilleminot, chef de l'État-major de l'armée française, et le comte de Bondy, préfet de la Seine, ratifiée par le prince d'Eckmühl, est au *Moniteur* du 5 juillet. Ernouf, gendre du baron Bignon et héritier de ses papiers, a publié dans son *Histoire de la dernière capitulation de Paris* (1859), en regard du texte définitif, le projet de Bignon et les modifications proposées. Voir l'ensemble des témoignages français et étrangers dans Houssaye, *1815*, t. III, l. II, ch. VI. Madelin (*Fouché*, t. II, p. 426 et suiv.) présente en termes très modérés, mais irréfutables, les conséquences désastreuses que la capitulation de Paris, œuvre de Davout et de Fouché, évita à Paris et à la France entière [lire, p. 427, Guille*minot* et non Guille*mot*]. Ces maîtres livres n'ont pas diminué l'intérêt de la pénétrante étude de Thiers (*Consulat et Empire*, t. XIX, p. 470 à 501) sur le rôle des principaux responsables et surtout du prince d'Eckmühl.

L'armée française devait avoir évacué Paris sous trois jours et s'être retirée derrière la Loire dans les huit jours; elle emportait son matériel, son artillerie et ses convois. La convention stipulait en même temps que nul ne serait

Digitized by Google

ses fonctions de ministre de la Guerre le 5; le 11, il avait terminé ce suprême mouvement et installé son quartier général à Orléans[1]. En ce jour où le licenciement de l'armée fut promis aux Alliés, il négociait sa soumission.

A Paris déjà, il avait accepté des entretiens confidentiels avec le fourrier des Bourbons, le grand agent secret royaliste, Vitrolles, et envoyé directement à Louis XVIII le général Archambaud de Périgord[2], espérant obtenir en retour du ralliement de l'armée des garanties pour elle et pour le pays, notamment le maintien des couleurs nationales. A peine l'armistice signé, il avait chargé le maréchal Macdonald, que Fouché envoyait au-devant du roi, de faire au souverain cette proposition formelle[3]. De Savigny, au lendemain de l'évacuation de la capitale, il désignait trois généraux — un de chaque arme — pour s'entendre officiellement à ce sujet avec le gouvernement provisoire, à la veille de résigner ses pouvoirs entre les mains du roi[4]. Fouché, son président, avait promulgué le 4 juillet comme loi de l'État la résolution des Chambres par laquelle « la cocarde, le drapeau et le pavillon aux trois couleurs étaient mis sous la sauvegarde spéciale des armées[5] ». Le même Fouché, devenu, pour prix de sa trahison, ministre de la Police du roi restauré, avertit le 10 juillet les envoyés de Davout que « l'armée serait traitée selon son honneur et ses intérêts », mais qu'il fallait renoncer à la cocarde tricolore. « Ces couleurs », avait dit Wellington, « sont devenues celles de la rébellion. Le roi ne peut accepter un drapeau sous lequel a combattu son armée en révolte contre lui[6]. »

recherché soit en raison des fonctions qu'il aurait occupées, soit de sa conduite ou de ses opinions politiques.

1. Tableau des cantonnements de l'armée de la Loire au 11 juillet, cité dans *1815*, p. 405.

2. *1815*, t. III, p. 231.

3. *Souvenirs du maréchal Macdonald*, p. 393. Celui-ci insista en effet auprès du roi pour le maintien des trois couleurs, faisant valoir diplomatiquement que le roi les avait portées au début de la Révolution, « que les Hollandais les avaient reçues de Henri IV ». Le roi fut intraitable (*Ibid.*, p. 394).

4. Les généraux Haxo, Gérard et Kellermann de Valmy (*Correspondance de Davout*, t. IV, p. 588, 7 juillet).

5. *Moniteur* du 5 juillet.

6. Cité, *1815*, t. III, p. 813. Le maréchal Marmont, qui avait défendu avec ardeur en 1814 la cocarde tricolore, « gage d'une restauration raisonnable » (*Mémoires*, t. VII, p. 9), eût trouvé en 1815 son adoption « monstrueuse » : « Elle était devenue », dit-il, « l'emblème de la perfidie et de la révolte »

Digitized by Google

Le prince d'Eckmühl pouvait-il résister? Ses forces se montaient à 70,000 hommes, 100,000 en y comptant les bataillons de garde nationale mobilisée et l'armée de Vendée, mais l'indiscipline des troupes que l'abdication de l'Empereur avait achevé de décourager ne permettait pas à leur chef d'espérer soutenir le choc des Autrichiens et des Russes s'ils déclaraient n'être pas liés par l'armistice anglo-prussien. Les désertions se multipliaient dans une proportion inouïe. « Il n'est pas possible de continuer à servir au milieu d'une pareille débâcle », écrivait un colonel de hussards, le prince de Savoie-Carignan[1]. On n'osait pas faire d'exemple dans la crainte que les pelotons d'exécution refusassent de tirer. Au nom de qui Davout aurait-il pu essayer de prolonger la lutte? Les Chambres s'étaient dissoutes le jour même de l'entrée du roi à Paris, le 8 juillet; Napoléon à Rochefort attendait l'autorisation de s'embarquer pour l'Amérique et, résigné déjà à se livrer aux Anglais, allait monter le 15 à bord du *Bellérophon*. Napoléon II, que l'armée avait acclamé après l'abdication de son père, était retenu, sinon détenu, en Autriche.

Au nom de Louis XVIII, le nouveau ministre de la Guerre, Gouvion-Saint-Cyr, exigeait la soumission pure et simple, sans conditions, de l'armée. Des adhésions personnelles, dont la plus retentissante était celle de l'ancien conventionnel régicide Milhaud, général de division de cavalerie, montraient le manque de résolution des chefs. Les commissaires de Davout à Paris le pressaient de s'en remettre « à la bonté du roi ». Il céda le 14 juillet, et, réunissant les généraux et les colonels des troupes les plus proches, il leur fit signer une adresse de soumission au roi, digne et ferme. L'armée, disait-elle, « entièrement liée à la nation », « adopte sincèrement » avec elle le gouvernement royal : « Il fera le bonheur de la France, *par l'oubli généreux et absolu de tout le passé*, en effaçant la trace de toutes les

(*Moniteur*, p. 129). Le duc de Raguse revenait de Gand. — La cocarde blanche avait été rendue obligatoire dans l'armée française par des règlements de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. C'est des mains de Lafayette que, au lendemain de la prise de la Bastille, Louis XVI reçut le 17 juillet 1789 à l'Hôtel-de-Ville la nouvelle cocarde nationale, aux couleurs mêlées de Paris et du roi, symbole de la France transformée. La cocarde portée par tous les patriotes sous la Révolution fut, sous l'Empire, réservée à l'armée et aux fonctionnaires, tandis que la cocarde blanche était devenue celle de l'émigration. Ce fut le malheur de la monarchie légitime et sa faute suprême de lier son sort à un drapeau qui lui donnait figure de dynastie antinationale.

1. Cité, *1815*, t. III, p. 404.

Digitized by Google

haines et de toutes les dissensions et en respectant les droits de tous[1]. » Les autres officiers signèrent sur des copies envoyées aux divers quartiers généraux ; un petit nombre seulement refusa ou préféra démissionner. Les soldats, dont la discipline était déjà si relâchée, acceptèrent moins facilement la résolution prise par leurs chefs. Davout, qui prévoyait avec douleur une résistance très vive au changement imposé de cocardes, retarda jusqu'au 16 juillet l'ordre du jour qui l'annonçait aux troupes[2]. La désertion devint telle que les effectifs furent réduits de moitié; dans plusieurs villes (notamment en Bourbonnais, à Gannat et Saint-Pourçain), les soldats saccagèrent les maisons décorées de drapeaux blancs. L'armée ignorait pourtant que sa soumission forcée n'était que le prélude de son licenciement.

II. — La question du licenciement.

Le colonel Gordon, chef d'État-major d'une division de Drouet d'Erlon, qui passa à l'ennemi le jour de la bataille de Ligny, rendant compte quatre jours plus tard au ministre de la Guerre *in partibus* Clarke, à Gand, des dispositions des troupes françaises, proclamait déjà : « Le roi, à son retour, devra licencier l'armée et en créer une nouvelle. Les soldats sont forcenés, leur esprit est affreux[3]. » La défaite les avait encore surexcités. Les

1. *Correspondance de Davout*, t. IV, p. 598.

2. Il écrivait, le 15 juillet, à un général qui avait prématurément prescrit le changement de cocarde : « Vous devez assez connaître l'esprit de notre armée pour savoir qu'elle mérite les plus grands ménagements pour l'amener à arborer une couleur qui était proscrite depuis vingt-cinq ans dans ses idées et dans ses préjugés. Vous serez peut-être la cause d'une grande désertion. » (*Correspondance*, t. IV, p. 603.) L'ordre du jour du 16 juillet (*Ibid.*, p. 604) fait un appel émouvant à l'esprit d'abnégation patriotique des soldats : « Arborez le drapeau et la cocarde blanche. Je vous demande, je le sais, un grand sacrifice. Nous tenions tous aux trois couleurs depuis vingt-cinq ans, mais, *ce sacrifice, l'intérêt de notre patrie nous le commande.* »

3. *1815*, t. II, p. 82 (voir *Ibid.*, p. 220, note 2; Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, t. II, p. 445). Voir aussi dans E. Bonnal (*les Royalistes contre l'armée*, Paris, Chapelot, 1906, t. I, ch. VIII) des détails sur les états de service de cet officier originaire du Cap, qui avait gagné tous ses grades dans l'armée impériale et fut fusillé à Condé où il s'était présenté comme parlementaire quelques jours après Waterloo. Bonnal date, par erreur, sa « trahison » non de Ligny, mais de Waterloo, ce qui l'amène à accuser Gordon de mensonge par lâcheté (t. II, p. 197) à l'occasion du procès du général Bonnaire, responsable de cet assassinat. Voir *Moniteur* du 17 juillet 1816 et Vaulabelle, t. IV, p. 334.

Digitized by Google

violences auxquelles les grognards — jeunes et vieux — de Napoléon se laissaient aller contre les partisans du nouveau régime, leur indiscipline agressive et quelque peu pillarde, les menaces qu'ils proféraient volontiers contre les bourgeois ou les paysans d'humeur trop pacifique, la confiance qu'ils manifestaient dans un nouveau retour de l'*Usurpateur* pour conduire l'armée à de nouvelles victoires, mais le pays à de nouveaux sacrifices, expliquent, sans le justifier suffisamment, le sentiment d'exaspération qui, s'ajoutant à celui de la défaite et de l'invasion, soulevait peu à peu l'opinion contre eux. Le ton des journaux de l'époque nous choque aujourd'hui par sa violence à l'égard de ceux dont un si grand nombre avait versé son sang pour la gloire de la France. Leurs admirateurs étant alors réduits au silence, nous n'avons là que le témoignage de leurs détracteurs, mais la sévérité qui s'est traduite par l'épithète de « brigands de la Loire » n'aurait pas dépassé le cercle très restreint des lecteurs des feuilles royalistes, si elle n'était apparue fondée en quelque manière aux yeux d'une grande partie de la population civile[1]. Il fallut une instruction ministérielle pour enjoindre aux autorités de protéger les militaires en uniforme contre les mauvaises dispositions de la foule dans « plusieurs départements »[2]. L'inquiétude qu'inspirait l'armée impériale au gouvernement comme aux amis de l'ordre et de la paix ne l'autorisait cependant pas à laisser le royaume sans défense en face des prétentions et des haines de ses voisins. Comme l'avait dit Gordon, les régiments napoléoniens dissous, il fallait les remplacer par un équivalent sûr.

C'est l'argument que Talleyrand avait fait valoir au ministre de la Guerre pour le décider à ratifier « l'exigence impérieuse des souverains alliés ». « Je fus », raconte le chancelier Pasquier (alors ministre de la Justice, mais chargé aussi du ministère de

1. Marbot, colonel du 7e hussards, que la Restauration allait proscrire comme bonapartiste dangereux — témoin peu suspect par conséquent — écrivait au lendemain de Waterloo, de Laon, le 26 juin 1815 : « Les soldats pillent la pauvre France comme ils faisaient en Russie » (appendice aux *Mémoires du général baron de Marbot*, t. III, p. 404).

2. « Eh ! quoi, spécialement en France ne doit-on pas commencer par rendre honneur à l'habit militaire, avant que l'on soit sûr que celui qui en est décoré s'est rendu indigne de le porter? » Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets, du 11 novembre 1815 (Archives départementales de l'Allier, M. police, l. 2, n° 13).

Digitized by Google

l'Intérieur par un *intérim* qui dura autant que le cabinet libéral), « le premier des membres du Conseil que M. de Talleyrand admit dans sa confidence, puis le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et M. Louis [ministre des Finances]. Ce dernier ne voyait guère, dans une semblable mesure, que le soulagement pour le Trésor d'une dépense qui lui pesait beaucoup. Quant au maréchal, son cœur tout français fut profondément troublé; il parla de se retirer. M. de Talleyrand le retint en lui persuadant que *le licenciement ne serait en quelque sorte que de pure forme;* on ne pouvait contester au Roi le droit de se faire une armée, *il faudrait donc en organiser une nouvelle.* On y ferait rentrer tous les hommes qu'il importait de conserver dans tous les rangs et tous les grades. Cette opération donnerait la facilité, sans que personne eût le droit de se plaindre, d'écarter ceux qui pouvaient être considérés comme dangereux. L'armée se trouverait donc réduite sans aucun doute, mais elle deviendrait un corps d'élite, parfaitement sûr et fidèle; ce serait une admirable base sur laquelle on reconstruirait plus tard, suivant les besoins du pays. Le maréchal se laissa convaincre[1] ». Il accepta « l'opération » qui tentait ses talents d'organisateur, satisfaisait ses scrupules patriotiques et rassurait son zèle royaliste.

Le premier point était de licencier les débris des troupes impériales sans s'exposer à une révolte générale. « Tous ces vieux corps d'une valeur si ferme et si héroïque se laisseraient-ils désarmer sans résistance? C'était en présence de l'étranger, pour obéir à ses exigences, qu'on allait lui demander un tel sacrifice[2]. » Pour éviter toute prise d'armes concertée qui eût été le signal de l'envahissement et de la ruine du reste de la France, il fallait d'abord disperser les régiments dans tous les départements épargnés par l'invasion. Dès le 19 juillet, dans la lettre même où il annonçait à Davout l'acceptation par le roi de la soumission pure et simple de l'armée de la Loire, avec la promesse d'ordres prochains « pour la réorganisation de l'armée »,

1. *Mémoires*, t. III, p. 355. Pasquier critique en cette occasion « l'extrême légèreté » avec laquelle le président du Conseil désarmait la France devant l'étranger et ajoute que le roi, son frère et le duc de Berry, « encore dominés par l'impression qu'avait laissée dans leur esprit la défection si prompte et si générale de cette armée au 20 mars ..., n'avaient à cet égard ni plus de scrupules, ni plus de prévoyance, ni plus de regrets » (*Ibid.*, p. 356).

2. *Ibid.*, p. 355.

Digitized by Google

il lui prescrivait, au nom de Sa Majesté, « la dislocation des troupes dans le plus bref délai, comme mesure préparatoire à l'exécution de son ordonnance du 23 mars dernier[1] ». Il retarda par contre jusqu'au 9 août la publication officielle de cette même ordonnance et jusqu'au 12 août celle de l'ordonnance du 16 juillet qui prescrivait, vu le licenciement déjà édicté, « la nouvelle organisation » de l'armée[2]. Davout rompait d'ailleurs bientôt avec le gouvernement royal en apprenant l'ordonnance de proscription du 24 juillet, contraire à toutes les promesses qu'on lui avait faites au nom de Louis XVIII et qui déférait aux conseils de guerre, sous l'inculpation de trahison envers le roi, dix-neuf des généraux les plus compromis dans le retour de

1. Lettre citée dans *1815*, t. III, p. 421. Il est à remarquer que c'est la précaution que conseillait d'urgence, le 20 juillet, Dumouriez, le vainqueur de Valmy, devenu après sa défection de 1793 le principal conseiller technique de l'Angleterre en matière de stratégie, l'inspirateur et l'ami de Wellington. Il voyait dans la proclamation de Davout à l'armée du 16 juillet « un cri de guerre très séditieux » et craignait qu'il ne préparât la reprise de la résistance à outrance (E. Bonnal, *les Royalistes contre l'armée*, t. I, p. 90).

De Vaulabelle a, le premier, montré dans son *Histoire des deux Restaurations* (t. III, p. 408) la marche prudente de l'opération dirigée par le successeur de Davout, Macdonald : d'abord l'avis que « pour soulager les habitants du fardeau des logements militaires il allait *étendre* l'armée », puis la dislocation des divisions, prélude de la dissolution. « Les régiments d'un même corps ou d'une même arme se trouvèrent dispersés à de grandes distances les uns des autres; on éparpilla jusqu'aux bataillons ou aux escadrons de certains régiments. Une fois tous les rapports brisés, l'ordonnance pour la réorganisation de l'armée fut rendue publique le 12 août, et l'on procéda au licenciement, mais par détachements, par régiments, de manière à diviser les réclamations, à isoler les murmures et les résistances. »

2. Voir, en tête du présent travail, l'analyse de l'ordonnance du 23 mars 1815 et un peu plus loin le texte des 16 juillet et 3 août. Henri Houssaye, *1815*, t. III, p. 421, note 1, écrit : « *L'ordonnance du 16 juillet sur le licenciement* et l'organisation de l'armée fut rendue publique seulement le 12 août. » Dans cette phrase en partie reprise de Vaulabelle (voir note précédente), il confond en une seule les deux ordonnances du 23 mars (*Moniteur* du 9 août) et du 16 juillet (*Moniteur* du 12 août). Cette confusion, qui attribue l'ordre de licenciement à l'ordonnance prise en réalité pour organiser les nouveaux cadres des forces militaires françaises, lui permet de la présenter, après toute la série des écrivains bonapartistes, comme *aboutissant à la destruction de l'armée* (*Ibid.*, p. 422). En dehors des aigles, il n'y avait plus d'armée : c'est là l'argument spécieux de ce réquisitoire contre la seconde Restauration, qu'est en réalité le troisième volume de son œuvre magistrale. On verra plus loin que, ce qui est plus grave, il n'a fait aucune allusion à la grande ordonnance du 3 août 1815, œuvre de Gouvion-Saint-Cyr et qui fournit le sujet même de notre étude, l'organisation des légions départementales, première ébauche de la grande loi militaire de 1818.

Digitized by Google

l'*Usurpateur*[1]. Le 1er août[2], le maréchal Macdonald remplaçait Davout à la tête des troupes dont il avait accepté d'opérer la dissolution.

Macdonald était un des caractères les plus fermes et les plus estimables de l'armée. Fils d'un Écossais jacobite proscrit pour sa fidélité aux Stuarts, lui-même lieutenant au régiment de Dillon lors de la Révolution, il n'avait pas émigré. Général de division en 1794 à vingt-neuf ans, général en chef de l'armée de Naples en 1799, il avait coopéré au 18 Brumaire, commandé l'armée de réserve en 1800, été chargé d'une mission extraordinaire à Copenhague en 1801, nommé grand officier de la Légion d'honneur à la création de l'ordre, mais, à la suite du procès du général Moreau, tenu à l'écart jusqu'en 1809. Son rôle brillant dans la victoire de Wagram lui avait valu sur le champ de bataille le bâton de maréchal de France et, peu après, le titre de duc de Tarente et une dotation de 60,000 francs, sans que ses rapports avec l'Empereur devinssent cordiaux, et c'est lui qui, avec Oudinot, avait le premier au nom de l'armée exigé son abdication en avril 1814. Chargé avec Caulaincourt de la porter aux souverains alliés, il aurait voulu éviter la restauration des Bourbons et avait presque obtenu le *veto* du czar Alexandre à leur rétablissement, quand la défection de Marmont assura le succès de leurs partisans. Respectueux de ses serments, il n'avait adhéré au gouvernement provisoire qu'après la renonciation définitive de Napoléon au trône, et le dernier des maréchaux. Rallié à la cause royale, il avait eu pendant les Cent-

1. Outre Ney et le comte Lavalette : Labédoyère, les deux Lallemand, Drouet d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes, Ameil, Brayer, Gilly, Mouton-Duvernet, Grouchy, Clausel, Laborde, Debelle, Bertrand, Drouot, Cambronne, Rovigo (Ney, Labédoyère et Mouton-Duvernet furent exécutés, Drouot et Cambronne acquittés, les autres condamnés par contumace). Trente-huit autres « individus » étaient mis sous la surveillance de la haute police, parmi lesquels Soult, Carnot, les généraux Exelmans, Vandamme, Lamarque, le colonel de Marbot, etc. — L'ordonnance du 24 juillet est au *Moniteur* du 26; la lettre de Davout à Gouvion-Saint-Cyr, d'un ton très vif et qu'il « sommait » le ministre de mettre sous les yeux du roi (Bourges, 27 juillet), est à sa *Correspondance*, t. IV, p. 629. Davout, mis d'abord en surveillance dans son château de Savigny, fut, à la suite de sa déposition au procès du maréchal Ney, exilé un an à Louviers; rentré en grâce, il prêta serment à Louis XVIII et vint siéger à la Chambre des pairs. Il mourut le 1er juin 1823, à peine âgé de cinquante-trois ans.

2. Rapport de Davout à Gouvion-Saint-Cyr, de ce jour (*Correspondance*, t. IV, p. 635).

Digitized by Google

Jours l'attitude constamment la plus digne, essayant loyalement d'organiser à Lyon la résistance contre l' « Usurpateur », puis accompagnant Louis XVIII jusqu'à la frontière, mais refusant d'émigrer avec lui, déclinant ensuite toutes les avances de l'Empereur et ne voulant servir que comme simple garde national. La seconde Restauration l'avait fait grand chancelier de la Légion d'honneur[1].

Macdonald avait éprouvé une grande répugnance à remplacer Davout dans un commandement aussi « épineux ». « Car il s'agissait là », dit-il lui-même dans ses *Souvenirs*[2], « non plus de combattre l'ennemi, mais de combattre des opinions et de faire subir à l'armée un licenciement dont on parlait déjà tout haut, seulement, disait-on alors, sous la forme d'un mélange des soldats et des officiers dans de nouveaux corps qu'on appellerait légions ; il n'était question d'abord que de l'infanterie... Portant toujours une grande affection à cette armée, malgré ses torts, j'avais à craindre sa résistance aux mesures projetées, son excitation sourdement entretenue par les Alliés qui poussaient à la reprise des hostilités, afin d'avoir un prétexte pour passer la Loire et exploiter un pays neuf; enfin des préventions contre moi qui n'avais pas pris parti dans le malheureux conflit des Cent-Jours. Je me trompais en ce point, ainsi que j'en ai eu la preuve; l'armée estimait mon caractère, ma franchise, mes sentiments pour elle et respectait mes opinions et ma conduite. » Le maréchal fit valoir auprès de Louis XVIII toutes les raisons qui le détournaient d'accepter. « Le Roi », dit-il encore, « insista tellement, avec tant d'opiniâtreté, sur le service personnel qu'il me suppliait de lui rendre — ce sont ses propres expressions — qu'elle vainquit la mienne, mais sous deux conditions formelles : la première, qu'il me serait donné toute latitude d'agir ; la seconde, que je ne serais nullement chargé d'être l'instrument des mesures qui pourraient être prises contre les individus, encore moins de leur exécution. »

L'inquiétude était générale à Bourges quand Macdonald y arriva[3]. Il la calma en garantissant au nom de sa loyauté bien

1. Ordonnance du 9 juillet. Voir les *Souvenirs* du maréchal, p. 400. Sa biographie est dans les dictionnaires et ouvrages de seconde main (comme celui du comte de Beauregard, *les Maréchaux d'Empire*, Nice, 1904), pleine d'inexactitudes ou d'erreurs de dates.

2. P. 403.

3. P. 404.

Digitized by Google

connue — cette loyauté à laquelle Napoléon devait rendre hommage à Sainte-Hélène — la pleine sécurité de chacun et en avertissant, pour qu'ils s'échappent et se cachent à temps, tous ceux que visait l'ordonnance du 24 juillet. Respecté de tous, il devait s'acquitter de son « douloureux devoir d'une manière qui lui concilia tous les suffrages; je ne sache pas », dit le chancelier Pasquier, « qu'il se soit élevé une seule plainte contre lui, mais il faut convenir en même temps qu'il rencontra une admirable résignation »[1]. Le maréchal le déclare avec une légitime fierté : si, les ordres de licenciement venus, « la soumission fut assez générale », c'est qu'il « en adoucit l'amertume autant qu'il dépendait de lui, consolant les uns, donnant des espérances aux autres »[2]. Le soin qu'il mit, selon sa propre expression, « à calmer les irritations », devait lui mériter non seulement la gratitude des officiers, si aigris pourtant, mais celle du parti royaliste qui voulut le récompenser par le don d'un hôtel ou d'une terre, noblement refusés[3].

Parmi les causes des « irritations » que devait calmer le commandant en chef, il y avait d'abord l'abandon des couleurs nationales, qu'il avait lui-même si chaleureusement proposé de maintenir, sachant combien la cocarde tricolore symbolisait aux yeux des plus humbles toutes les souffrances supportées, tous les sacrifices consentis pour la gloire de la France. C'étaient aussi les rancœurs de ceux que le culte du génie militaire de Napoléon et ses récompenses généreuses avaient faits ses serviteurs fanatiques, « ses mameloucks », autant et plus que les soldats de la nation : ceux-là se sentaient en vérité humiliés d'accepter, au lieu de l'infatigable « Petit Caporal », « un roi presque cul-de-jatte », selon le mot hardi de Barras[4], un souverain podagre « qu'il faut être six pour le porter », comme disaient les soldats en mars 1815[5]. Mais Macdonald avait à panser une autre sorte de blessures morales plus sensibles encore chez un grand nombre de ses officiers, la déception apportée par les ordonnances du 1er août, dont les unes, en annulant toutes les promotions des Cent-Jours, privaient d'un

1. *Mémoires*, t. III, p. 380.
2. *Souvenirs*, p. 410.
3. *Ibid.*, p. 411.
4. *Mémoires de Barras*, publiés par George Duruy, t. IV (Hachette, 1896, in-8°), p. 289.
5. *Journal du maréchal de Castellane*, t. I (Plon, 1895, in-8°), p. 282.

Digitized by Google

grade ou d'une croix des braves qui les avaient mérités au feu — l'autre, en invoquant des nécessités budgétaires, mettait à la retraite de nombreuses catégories de vieux militaires.

La première était courte et tranchante : « Les nominations et promotions à des grades militaires et la réintégration sur le tableau d'activité des officiers en retraite, qui ont eu lieu pendant l'usurpation, sont déclarées nulles et non avenues. Les officiers qu'elles concernent rentreront dans la position où ils étaient antérieurement au 1er mars dernier ; toutefois, ils n'éprouveront point de retenue pour les paiements qui leur ont été faits[1]. » La seconde complétait la première en ce qui concernait les cas d'espèce au point de vue de la solde et des indemnités. Elle assurait par contre aux officiers qui avaient refusé de servir l'*Usurpateur* ou été destitués « par suite de leur attachement à la personne du roi » les avantages de leur fidélité sous la forme d'un rappel de leur traitement d'activité. Elle réservait enfin les droits à la réintégration — avec avantage analogue — de ceux qui avaient démissionné pendant l'absence du souverain légitime[2].

La troisième ne s'inspirait d'aucune préoccupation politique, mais seulement de la situation financière. « Ayant reconnu que la force actuelle des armées de terre excédait de beaucoup l'état de paix et était surtout hors de proportion avec les revenus du royaume, que le principe le plus juste et en même temps le plus favorable à l'organisation d'une bonne armée est de faire porter d'abord les réformes sur les officiers qui, n'étant plus dans la vigueur de l'âge, sont moins capables d'un service actif[3] », l'ordonnance mettait à la retraite *d'office* les officiers généraux et supérieurs dans leur trentième année de service ou leur cinquante-cinquième année d'âge, les généraux du service des places dans la trente-cinquième ou la soixantième année, les officiers subalternes dans la vingt-cinquième ou la cinquantième, enfin tous ceux que leurs blessures ou infirmités rendaient impropres au service actif. Elle *autorisait* la mise à la retraite « sur leur demande *ou autrement* » des officiers généraux et supérieurs à partir de leur vingt-cinquième année de service (trentième dans le service des places, vingtième pour les offi-

1. *Moniteur* du 4 août.
2. *Ibid.*
3. *Moniteur* du 15 août. L'ordonnance fut complétée par une instruction ministérielle du 4 septembre (*Moniteur* du 8 septembre).

Digitized by Google

ciers subalternes). Elle réglait enfin avec quelque bienveillance les autres cas des militaires inaptes au service actif[1]. L'ensemble de ces dispositions devait être mis à exécution « d'ici au 1er septembre ».

Les adversaires de la Restauration lui ont toujours reproché la première mesure générale « de vengeance » qu'avaient réclamée à grands cris ses partisans. Mais comment le souverain, chassé par une révolte militaire qui devait renouer la coalition européenne contre la France, aurait-il pu, après son rétablissement, accepter de maintenir aux intéressés les avantages que cette rébellion avait pu leur valoir, fût-ce au prix de leur sang — ou de celui de leurs soldats? Comment, au contraire, aurait-il pu ne pas dédommager ceux qui, dans la tourmente, n'avaient pas douté de ses droits et de sa fortune? Quant à la réduction des cadres, elle était imposée aussi bien par le retour à l'état de paix que par les besoins du Trésor. N'allait-on pas voir le *Moniteur* et les diverses feuilles publiques de Paris et des provinces ouvrir une rubrique spéciale des « dons [remises d'indemnités, de solde ou de quartiers de pensions] faits par des officiers de différentes armes pour aider à subvenir aux besoins de l'Etat »?

En somme, il n'y avait, dans ces diverses mesures, contresignées par Gouvion-Saint-Cyr, qu'une concession vraiment inévitable aux convenances de la situation générale. Le maréchal avait d'avance paré au danger du favoritisme politique en faisant signer au roi dès le 18 juillet une ordonnance *suspendant tout avancement pendant un an*[2]. La rétrogradation des nouveaux promus, inspirée il est vrai d'une justice de parti, n'était à la rigueur qu'une forme de ces revisions de grades qui accompagnent tout retour de la guerre à la paix. Il n'y avait pas là l'indice d'une hostilité systématique envers les membres d'une

1. Officiers ayant plus de dix ans de service, quel que soit l'âge : moitié du maximum de la solde de retraite à moins que la gravité de leurs blessures ne leur en assure une plus forte d'après l'ordonnance du 27 août 1814. Au-dessous de dix ans de service, si les blessures ne sont pas assez graves pour donner droit à la solde de retraite, gratification par trimestre d'une année d'appointements sur le pied de paix. — Par contre, les officiers *amputés*, employés en cette qualité, étaient mis à la retraite, mais avec « le maximun affecté à ce genre de mutilation, quel que fût le nombre d'années de service ».

2. *Moniteur* du 23 juillet.

Digitized by Google

armée, dont les deux maréchaux — le ministre de la Guerre qui ordonnait sa dissolution, le commandant en chef qui l'opérait — avaient glorieusement fait partie. Dès lors, on pouvait se demander si le gouvernement royal avait l'intention de la détruire entièrement, ou si plutôt le licenciement ne serait pas, selon le mot de Talleyrand, qu'une « question de forme ». Châtierait-on par une persécution inexpiable « les brigands de la Loire » et tous les complices de l'*Ogre de Corse*, comme le réclamaient les plus fanatiques partisans des lis, au risque de provoquer une nouvelle guerre civile? Voulait-on au contraire seulement briser les cadres de l'armée impériale, changer, comme l'avait fait la première Restauration, le numérotage des régiments, ou même leur nom, pour tuer en eux l'esprit de corps et les souvenirs belliqueux — mais respecter les droits légitimement acquis par tous les militaires dignes d'intérêt et résignés au nouvel ordre de choses, comme Macdonald en encourageait l'espérance? Cette dernière solution était celle du cabinet libéral, dont le ministre de la Police, Fouché, disait dans son remarquable rapport au roi du 20 août[1] :

L'armée s'est soumise par divers motifs : dans les uns, cette soumission est un retour sincère à leurs devoirs envers le roi, dans beaucoup d'autres un effet de la nécessité, dans le plus grand nombre un sacrifice fait au repos de la France. Elle est maintenant blessée et humiliée de se voir disloquer et licencier. Cette armée a été celle des invasions et des conquêtes; le repos lui sera difficile... Devait-on chercher à la mettre en harmonie avec les autres armées de l'Europe, en lui donnant des idées modestes, un point d'honneur moral et monarchique, une sorte de religion pour la légitimité, ou bien était-il indispensable de la dissoudre? Cette dernière question ne devait pas se décider par les lois d'une rigoureuse justice; il a fallu plutôt consulter l'art de gouverner l'avenir et la raison d'État. Moins il restera d'anciens officiers et d'anciens soldats dans les nouveaux corps qui vont se former, plus il s'en trouvera au milieu du peuple, dans les rangs des mécontents et dans les séditions... Je l'ai déjà dit, il semble qu'il y ait deux peuples en France. Il faut donc se décider à les concilier, à se les attacher tous deux, sans quoi il s'allumerait une guerre que l'on ne pourrait plus éteindre... On ne s'est pas encore servi, avec l'ancienne armée, du moyen tout-puis-

1. Publié notamment (p. 482 et suiv.) parmi les pièces du recueil de Lallement, *Histoire du retour et du règne de Napoléon en 1815*.

Digitized by Google

sant de la confiance. Il n'est pas question de conserver cette armée; *il faut même changer jusqu'à ses dénominations pour mieux rompre ses habitudes.* Mais ne serait-il pas évidemment juste, en dissolvant les corps, de ménager autant qu'il sera possible les intérêts des individus? Le licenciement pourrait être fait avec la prudence et les règles d'un esprit de famille. Il y aura peu de danger à faire rentrer dans la société les soldats et les officiers qui le demanderont eux-mêmes; l'alternative de rester dans l'armée ou d'en sortir pourrait être proposée; on inviterait ceux qui, en sortant, n'auraient besoin d'aucuns secours annuels à en faire la déclaration, de même qu'on inviterait les autres à demander seulement ce qu'il leur faudrait pour compléter leurs moyens d'existence; tous ceux qui auraient trop de regrets à quitter la seule profession qu'ils connaissent seraient conservés si l'on pouvait s'assurer de leur fidélité. Si le gouvernement adopte en toutes choses de sages principes, on n'aura besoin que d'une petite armée; *elle ne saurait être trop réduite, car il sera alors bien plus facile de lui donner un bon esprit...*

Tout était prévu dans ces perspicaces recommandations de l'homme qui connaissait le mieux l'opinion publique de la France — et qui pouvait la mieux connaître que le ministre de la Police de tous les régimes successifs? — Danger de créer, en renvoyant de l'armée un trop grand nombre de victimes politiques, un élément actif et décidé de troubles et de coups de main; nécessité d'accorder leur libération définitive à tous ceux qui étaient las du service; précautions d'ordre pécuniaire pour faciliter le passage du pied de guerre au pied de paix; réduction de l'armée pour en faire une élite où seules des vocations militaires bien prononcées retiendraient les officiers et les soldats; enfin, les intérêts individuels sauvegardés, suppression dans le nom et dans l'organisation de l'instrument des conquêtes impériales, garantie pour le maintien de l'ordre dans le royaume et pour le repos de l'Europe. — Le savant biographe de Fouché a mis en lumière définitive dans quelques pages d'une pénétrante psychologie la situation morale et politique de Fouché au moment où il lançait ce *manifeste :* car le double « rapport au roi » sur lequel le destinataire avait ordonné le silence, acte d'accusation véhément contre les violences de l'occupation alliée et les crimes de la terreur ultra-royaliste du Midi, reçut, par les soins de son rédacteur, la plus large publicité, et c'était bien, comme l'établit M. Madelin, pour reconquérir l'opinion publique indignée de ses palinodies que le sceptique duc d'Otrante avait, pour la pre-

Digitized by Google

mière fois, haussé le ton jusqu'à l'indignation[1]. Si les royalistes comme Vitrolles, son admirateur depuis qu'il devait la vie à sa protection sous les Cent-Jours, tombèrent d'accord avec des constitutionnels comme Pasquier et Talleyrand[2], ses collègues du ministère, pour conseiller au roi de se débarrasser d'un si compromettant collaborateur, Fouché avait eu pour lui la majorité du conseil, Louis, de Jaucourt et Gouvion-Saint-Cyr[3]. Cette dernière adhésion atteste combien, aux yeux d'un royaliste modéré ayant prouvé avec la même énergie sa fidélité à la monarchie et son patriotisme, la thèse de Fouché en ce qui concernait l'armée répondait aux nécessités des circonstances autant qu'aux intérêts permanents de la France.

III. — Les ordonnances royales des 16 juillet-3 août 1815 et la création des légions départementales.

La conférence de la paix s'était réunie à Paris le 12 juillet, mais « les Quatre » — Angleterre, Russie, Autriche et Prusse

1. Fouché, un moment à l'apogée de sa fortune politique, chef du gouvernement, puis ministre du roi très chrétien, duc, riche à millions, heureux mari d'une descendante des Croisés, voyait soudain la faveur du roi, minée par le jeune préfet de police Decazes, lui échapper et les partis qu'il avait tous servis et dupés, brusquement d'accord dans leurs colères et leurs mépris : les hommes de la Révolution indignés de l'ordonnance de proscription du 24 juillet, les bonapartistes, de la part décisive que le duc d'Otrante avait prise à l'écroulement de l'Empire, les royalistes enfin revenus de l'engouement auquel ses longs ménagements et sa dernière trahison les avaient portés, du passé du proconsul de la Terreur à Lyon et du vote régicide de 93. Bien qu'il eût été élu par trois collèges et notamment à Paris, la nouvelle Chambre — dont il avait trop négligé les élections — lui était, dans son immense majorité, violemment hostile (outre le substantiel chapitre de Madelin, voir E. Daudet, *le Duc Decazes et Louis XVIII*, d'après les mémoires et papiers de Decazes, p. 86; Houssaye, *1815*, t. III, p. 531, et leurs sources, les mémoires de Pasquier, t. III; de Talleyrand, t. III; de Vitrolles, t. III; de Guizot, t. I).

C'est de Moulins que fut signalée pour la première fois la diffusion des rapports au roi. Le préfet de l'Allier, dit M. Madelin d'après son rapport aux Archives nationales (F^7 6549), le procureur du roi à Moulins, dit Pasquier (*Mémoires*, t. III, p. 390), transmirent au ministre de l'Intérieur copie de la pièce incriminée, *qu'ils croyaient apocryphe*. Pasquier la soumit à Louis XVIII « dont l'indignation fut extrême ».

2. Le témoignage des *Mémoires* de Pasquier, de Talleyrand et de Vitrolles atteste qu'ils furent mécontents ou indignés, non des idées et des suggestions du rapporteur, mais *seulement de la divulgation des rapports*, provocation aussi bien pour les Alliés que pour les ultra-royalistes. Wellington fit d'ailleurs ajourner la chute de Fouché.

3. *Journal du maréchal de Castellane* (2 septembre), t. I, p. 301.

Digitized by Google

— avaient décidé qu'on n'admettrait les plénipotentiaires français qu'après qu'on serait tombé d'accord sur les conditions à leur dicter. Tandis que Wellington et Castlereagh, Metternich, Hardenberg, Razoumofsky et Capo d'Istria discutaient sans hâte excessive les prétentions exorbitantes des envahisseurs allemands, pressés de démembrer la France, ils insistaient « avec passion » auprès du gouvernement royal pour la prompte satisfaction de leur exigence fondamentale, le licenciement de l'armée de la Loire. « Il devenait chaque jour plus évident — écrit le chancelier Pasquier — qu'il n'y avait plus moyen de reculer davantage cette redoutable mesure. Depuis les premiers jours de la formation du ministère, elle avait été presque exclusivement le sujet des méditations et des travaux du maréchal de Gouvion-Saint-Cyr. *Il ne pouvait entrer dans son esprit de séparer la dissolution de la réorganisation immédiate et complète d'une armée nouvelle*, assez forte pour assurer l'indépendance et la sécurité du pays. Toutefois, *voulant éviter l'apparence d'une supercherie* consistant à refaire d'une main ce qu'on défaisait de l'autre, il fallait de toute nécessité adopter un système assez différent de celui qui allait être détruit[1]. »

La première et la plus simple des précautions à cet égard était de changer le nom même des corps dont on voulait transformer l'esprit. La Révolution n'avait-elle pas procédé ainsi, en dénommant demi-brigades les unités de l'armée républicaine? Napoléon n'avait-il pas au contraire souligné ses intentions de rétablissement monarchique en rendant à celles de l'armée impériale leur nom d'ancien régime? Par un piquant contraste, Louis XVIII, qui, dans le préambule de la Charte, avait prétendu naguère « renouer la chaîne des temps », renonçant au nom profané par l'ombre des aigles, rebaptisait les régiments d'un vocable emprunté à l'histoire romaine, selon la tournure d'esprit révolutionnaire qui avait tour à tour donné pendant vingt ans à la France des tribuns et des sénateurs, des consuls et des préfets et, dans les institutions militaires, des vélites et des cohortes[2].

1. *Mémoires*, t. III, p. 380.

2. Les contemporains de Napoléon et de Louis XVIII étaient, par l'éducation qu'ils avaient reçue au collège, beaucoup plus familiarisés avec les noms et les choses de Rome qu'avec les souvenirs de l'histoire de France. Il n'est cependant pas impossible que, en créant les légions départementales, on se soit sou-

Digitized by Google

Le nom de « légions » courait déjà dans l'armée de la Loire à l'arrivée de Macdonald — il l'a noté dans ses *Souvenirs*, en indiquant « qu'il n'était question d'abord que de l'infanterie[1] ». Le maréchal Marmont, duc de Raguse, précise « qu'on donna le titre de légion à ces corps d'infanterie parce qu'on voulut ajouter à chacun d'eux un détachement de cavalerie et d'artillerie[2] ». Marmont, à qui sa défection d'Essonnes en 1814 avait un peu donné figure de Monck français et qui, haï de l'armée pour sa « ragusade », avait achevé de prouver son zèle ultra-royaliste en accompagnant Louis XVIII à Gand, possédait alors toute la confiance du roi (celui-ci, lors de l'organisation de la garde royale, lui soumit confidentiellement le projet du ministre Gouvion-Saint-Cyr)[3]. Son témoignage a donc une importance particulière. Dans le même passage de ses *Mémoires*, il explique, avec d'imprévus arguments d'ordre sentimental, comment, pour trouver une base nouvelle à la nouvelle organisation, on posa le principe du recrutement régional, en attribuant une légion à chaque département. « On adopta », dit-il, « en remplacement [de l'ancienne armée], le système des légions, composées d'hommes de la même province, système économique et bien entendu, qui charge les mêmes hommes du soin de conserver la

venu des *légions provinciales*, la première organisation de notre infanterie nationale. On sait que François Ier, frappé des avantages qu'offrait la cavalerie nationale des *gendarmes*, et peu satisfait des fantassins mercenaires suisses, « ordonna avec ceux de son Conseil », comme dit du Bellay, « de dresser à l'exemple des Rommains, en chascune province de son royaume, une légion de six mille hommes de pied ». L'ordonnance du 24 juillet 1534 prescrivait la levée de sept légions en Normandie, en Bretagne, en Bourgogne et Champagne, en Picardie, en Dauphiné et Provence, en Languedoc, en Guyenne. Officiers et soldats étaient obligatoirement originaires de la province où se levait la légion, et, pour l'assurer mieux, on devait « pendre et etrangler » quiconque aurait passé d'un corps à l'autre contrairement à cette disposition (H. Lemonnier, au t. V, vol. II, de l'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse, Paris, Hachette, 1904, p. 84 à 87).

1. *Souvenirs*, p. 403, cités plus haut.

2. *Mémoires du maréchal Marmont, duc de Raguse*, 2e éd., Paris, 1857, in-8°, t. VII, p. 170. « Idée bizarre », ajoute-t-il, « car s'il est vrai qu'à la guerre les armes doivent être mélangées, il est de principe et d'expérience qu'en temps de paix et pour l'instruction elles doivent être séparées. Mais toute cette organisation ne fut qu'ébauchée et ne reçut jamais le développement qu'avait conçu son auteur. »

3. *Mémoires* de Pasquier, t. III, p. 409.

Digitized by Google

gloire des corps dans lesquels ils servent et des provinces où ils sont nés, moyen d'ajouter à l'énergie de leurs facultés, en prolongeant dans leur vieillesse et au milieu de leurs villages les souvenirs communs des événements des camps et de leur jeunesse[1]. »

L'ordonnance du 16 juillet, publiée le 11 août au *Bulletin des lois* et le 12 au *Moniteur*, après une introduction d'une phraséologie assez banale inspirée des principes à la fois libéraux et patriotiques du ministère constitutionnel modéré alors au pouvoir[2], résumait en un bref article la future composition de l'armée, telle que pouvaient l'accepter les ministres alliés[3] :

Art. 1er. — La force militaire active de la France consistera en 86 légions d'infanterie de 3 bataillons chacune, 8 régiments d'artillerie à pied, 4 régiments d'artillerie à cheval, 1 régiment de carabiniers royaux, 6 régiments de cuirassiers, 10 de dragons, 24 de chasseurs et 6 de hussards.

1. *Mémoires* de Pasquier, t. III, p. 169. Le futur maréchal de Castellane, qui ne perdait aucune occasion de critiquer Gouvion-Saint-Cyr dont il avait eu à se plaindre, voyait au contraire « de graves inconvénients à réunir ainsi des soldats de la même province : une légion détruite à la guerre mettrait tout un département en deuil; la désertion, les complots s'organisent plus facilement entre gens du même pays » (*Journal*, t. I, p. 390).

2. « Considérant qu'il est urgent d'organiser une nouvelle armée, attendu que, d'après notre ordonnance du 23 mars, celle qui existait se trouve licenciée, considérant aussi que la nouvelle organisation doit se faire sur des bases qui assurent à la France son indépendance au dehors et la tranquillité au dedans; qu'autant qu'on a cherché à détacher l'armée des intérêts de la patrie, pour n'en faire que l'instrument des projets d'une ambition personnelle et déréglée, autant il convient à l'ordre public de maintenir celle qui va être formée dans les principes qui constituent une armée vraiment nationale... »

3. Selon Houssaye, *1815*, t. III, p. 420, note 2, le projet d'ordonnance sur la réorganisation de l'armée préparé par Gouvion fut soumis aux Alliés « le 13, le 14 ou le 15 juillet ». C'est qu'il attribue ces dates à une « note de Talleyrand aux ministres alliés et projet y annexé *sans date* » tirés des archives des Affaires étrangères. Talleyrand rapporte cependant dans ses *Mémoires* publiés par le duc de Broglie (t. III, p. 260 et suiv.) une note de lui *en date du 31 juillet 1815* qui commence en ces termes : « Le ministre du Roi a l'honneur de communiquer à MM. les ministres et secrétaires d'État des puissances alliées trois ordonnances de Sa Majesté, l'une rendue à Lille pour le licenciement de l'armée française et les deux autres, *qui ne sont encore qu'en projet*, et qui sont relatives à l'organisation d'une nouvelle armée... » J'inclinerais donc à penser que, contrairement à l'*hypothèse* de Houssaye, c'est le 31 juillet seulement que l'ordonnance fut soumise à l'approbation des Alliés et que cette consultation est une des raisons du retard apporté à sa publication.

Digitized by Google

Art. 2. — Il sera formé un corps royal du génie pour être en proportion avec l'organisation générale des autres armes.

Art. 3. — Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre nous présentera dans le plus bref délai l'organisation détaillée de ces différents corps.

Les légions d'infanterie dont la formation était ainsi annoncée s'appelèrent *légions départementales* quand la grande ordonnance organisatrice du 3 août 1815 eut décidé que chacune d'elles porterait le nom du département où elle serait formée. Quant à la cavalerie, son organisation fut réglée dans un esprit analogue par l'ordonnance du 30 août 1815[1]. Ainsi, tandis que le 3e régiment d'infanterie de la nouvelle armée allait s'appeler, en vertu de l'ordre alphabétique des départements, *la légion départementale de l'Allier*, le 1er régiment de chasseurs à cheval, recruté en Bourbonnais et formé à Moulins, devait devenir « les chasseurs de l'Allier ». En raison de son importance et de son caractère, sinon inédit, du moins très oublié[2], on nous permettra de donner *in extenso* l'ordonnance du 3 août où le méthodique Gouvion-Saint-Cyr avait réglé simultanément la double opération de l'organisation des nouveaux corps et du licenciement des anciens. Le titre, par une concession aux susceptibilités trop légitimes des inté-

1. *Moniteur* du 1er septembre; *Bulletin des lois*, VII, XXI, du 11 septembre. Chaque régiment était à quatre escadrons. La cavalerie à effectifs complets devait compter 2,068 officiers et 25,286 hommes de troupes.

2. On avait si vite oublié l'institution des légions départementales qu'un répertoire de l'importance du *Bulletin annoté des lois* (Paris, Paul Dupont, t. XIII, 1837, p. 304) fait durer leur existence jusqu'à l'ordonnance du 27 février 1825, alors qu'elles disparurent dès 1820. On connaît si mal de nos jours leur institution en 1815 que le maître historien de cette année fatale néglige d'y faire allusion, préoccupé seulement de montrer la dissolution de l'armée impériale. Pas plus qu'Henri Houssaye, Ernest Daudet, moins hostile aux Bourbons, ne la mentionne en son *Histoire de la Restauration*, Paris, 1882. S'il imite dans leur silence l'ensemble des historiens bonapartistes, la raison en est, pour lui comme pour eux peut-être, *qu'elle ne figure pas au « Moniteur »*, à la différence des ordonnances analogues de réorganisation des autres armes. Il est plus étrange que l'auteur des *Royalistes contre l'armée*, Ed. Bonnal, qui a puisé la documentation de son réquisitoire aux archives de la Guerre, ait totalement ignoré l'ordonnance du 3 août et qu'il attribue la création des légions à l'instruction ministérielle du 5 septembre suivant (t. I, p. 247).

Digitized by Google

ressés, mentionnait seulement le premier de ces deux objets :

ORDONNANCE DU ROI
SUR L'ORGANISATION DES LÉGIONS DÉPARTEMENTALES[1].

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,
Vu l'article 3 de notre ordonnance du 16 juillet 1815,
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

Formation des légions départementales.

Art. 1er. — Les régiments d'infanterie de ligne et légère étant licenciés par notre ordonnance du 23 mars, il sera formé une légion dans chaque département.

Art. 2. — Chaque légion prendra le nom du département où elle sera formée.

Art. 3. — Partie des militaires pourront être admis dans la légion de leur département.

Art. 4. — Chaque légion se composera d'un état-major, de deux bataillons d'infanterie de ligne, d'un bataillon de chasseurs à pied, de trois cadres de compagnies formant le dépôt. On pourra y ajouter une compagnie d'éclaireurs et une compagnie d'artillerie.

Art. 5. — Chaque bataillon d'infanterie de ligne sera composé de huit compagnies, dont une de grenadiers, six de fusiliers et une de voltigeurs. Le bataillon de chasseurs à pied sera également composé de huit compagnies, mais elles seront toutes de chasseurs.

Art. 6. — Il sera créé dans chaque légion un lieutenant-colonel; il conservera les marques distinctives qui étaient attribuées au ci-devant major, ses appointements et son rang dans le corps. Ses fonctions seront de commander la légion sous les ordres du colonel, en sa présence et en son absence, et d'être l'intermédiaire de cet officier supérieur dans toutes les parties du service.

Art. 7. — Il sera créé dans chaque légion un major ayant rang de chef de bataillon; il en aura les appointements et il en portera l'épaulette à droite. Jusqu'à ce que ses fonctions soient plus amplement déterminées, il remplira celles dont les anciens majors étaient chargés sous le rapport administratif. Il concourra avec les chefs de

1. Archives départementales de l'Allier, série R. Cf. *Bulletin des lois*, VII, n° 13, du 14 août 1815.

Digitized by Google

bataillon pour l'avancement, et, après deux ans de fonctions, il sera libre de prendre le commandement d'un bataillon et susceptible, après quatre ans, d'être présenté pour l'emploi de sous-inspecteur aux revues. Quel que soit son rang d'ancienneté, il ne commandera jamais la légion avant les chefs de bataillon.

Art. 8. — L'état-major et les compagnies de chaque légion seront organisés ainsi qu'il suit, savoir :

ÉTAT-MAJOR.

Officiers.		Troupe.	
Colonel	1	Adjudants, sous-officiers.	4
Lieutenant-colonel	1	Tambour-major	1
Chefs de bataillon.	3	Caporaux tambour	4
Major	1	Musiciens, dont 1 chef	12
Adjudants-majors.	4	Maîtres tailleur	1
Trésorier	1	Maîtres guêtrier	1
Capitaine d'habillement	1	Maîtres cordonnier	1
Officier payeur.	1	Maîtres armurier	1
Porte-drapeau	1		25
Chirurgien-major.	1		
Aides-chirurgiens.	3		
	18		

Compagnie d'infanterie de ligne.

Capitaine	1	Sergent-major.	1
Lieutenant	1	Sergents.	4
Sous-lieutenant	1	Caporal-fourrier	1
	3	Caporaux	8
		Soldats	52
		Tambours	2
			68

Compagnie de chasseurs à pied.

Capitaine	1	Sergent-major.	1
Lieutenant	1	Sergents.	4
Sous-lieutenant	1	Caporal-fourrier	1
	3	Caporaux	8
		Chasseurs	28
		Tambours	2
			44

Digitized by Google

Compagnie de dépôt.

Capitaine	1	Sergent-major	1
Lieutenant	1	Sergents	2
Sous-lieutenant . . .	1	Caporal-fourrier . . .	1
	3	Caporaux	4
		Tambour	1
			9

Compagnie d'éclaireurs.

Lieutenant	1	Maréchal des logis chef .	1
Sous-lieutenant . . .	1	Maréchaux des logis . .	2
	2	Brigadier-fourrier . . .	1
		Brigadiers	4
		Éclaireurs	36
		Trompettes	2
			46

Compagnie d'artillerie.

Capitaine en second commandant la compagnie . .	1	Sergent-major	1
		Sergents	4
Lieutenant en second .	1	Caporal-fourrier . . .	1
	2	Caporaux	4
		Artificiers	4
		Ouvriers : en fer . . .	1
		— en bois . . .	1
		Canonniers : de 1re classe.	8
		— de 2e classe.	20
		Tambours	2
			46

Ainsi la force de chaque légion sera de 1,687 hommes dont 103 officiers et 1,584 sous-officiers et soldats.

Titre II.

Licenciement des régiments d'infanterie de ligne et légère.

Art. 9. — Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre désignera des officiers généraux ou supérieurs pour opérer le licenciement des régiments d'infanterie de ligne et légère actuellement existants.

Art. 10. — Afin de procéder régulièrement à ce licenciement, le

Digitized by Google

colonel ou commandant de chaque corps ou portion de corps fera dresser deux états nominatifs distincts, pour chaque département, des militaires employés sous ses ordres. Un de ces états sera particulier aux officiers, l'autre aux sous-officiers et soldats. Les étrangers et les militaires sans domicile fixe devront désigner le département dans lequel ils auront l'intention de concourir à l'organisation des légions; ils seront en conséquence portés sur l'état de ce département.

Art. 11. — Le conseil d'administration fera, en même temps, établir le relevé des services et le décompte de chaque officier, sous-officier et soldat. S'il n'y a pas suffisamment de fonds en caisse pour réaliser les paiements, chaque militaire recevra, avec le relevé de ses services, le certificat de non-paiement.

Art. 12. — Le conseil d'administration de chaque régiment licencié, ainsi que le quartier-maître et le capitaine d'habillement seront provisoirement conservés pour la garde des archives, de la caisse et des effets en magasin, pour la reddition des comptes et les renseignements à fournir.

Art. 13. — Les officiers, sous-officiers et soldats d'un même département formeront un détachement qui sera commandé par l'officier le plus élevé en grade, et, dans ce grade, le plus ancien. Chaque détachement, s'il est au-dessus de vingt hommes, sera nécessairement commandé par un officier; ceux de moindre force seront commandés par un sous-officier ou caporal. Les détachements seront traités pendant la route comme troupes en marche. Les sous-officiers et soldats emporteront leurs effets d'habillement, équipement et armement. Notre ministre secrétaire d'État de la guerre prendra les mesures nécessaires pour la conservation de ces effets.

TITRE III.

Examen lors de l'arrivée au chef-lieu de chaque département des militaires provenant des régiments licenciés.

Section première.

Dispositions relatives aux officiers.

Art. 14. — A leur arrivée au chef-lieu de chaque département, les officiers se présenteront au général commandant le département. Le général les passera en revue et accordera à ceux qui le demanderont une permission de deux mois avec jouissance de la solde de semestre. Ceux qui ne témoigneront pas le désir de jouir de ces per-

Digitized by Google

missions resteront au chef-lieu du département, où ils continueront à recevoir le traitement d'activité de leur grade.

Section II.

Dispositions relatives aux sous-officiers et soldats.

Art. 15. — Un conseil réuni au chef-lieu du département et composé du préfet, président, du général commandant le département, du capitaine de gendarmerie, examinera les sous-officiers et soldats des régiments licenciés, à l'arrivée successive de chaque détachement au chef-lieu.

Art. 16. — Le conseil d'examen accordera des congés de réforme : 1° aux militaires qui, à raison de leurs infirmités, lui paraîtront impropres au service; 2° à ceux qui ont moins de 1m471[1]. Ce conseil fera délivrer des congés absolus s'ils en réclament : 1° aux militaires ayant huit ans de service et au delà; 2° aux militaires actuellement mariés; 3° à ceux qui sont les indispensables soutiens de leur famille.

Art. 17. — Les militaires dont le conseil d'examen aura prononcé la réforme, ou auxquels il sera accordé des congés absolus, seront renvoyés dans leurs foyers.

Art. 18. — Les militaires qui prétendront avoir droit à des récompenses adresseront leurs réclamations au général commandant le département, qui les remettra à l'inspecteur général au moment de l'organisation, afin que ce dernier puisse faire à leur égard les propositions convenables. S'ils n'ont pas, dans leur domicile, des moyens d'existence, ils seront placés dans les compagnies provisoires.

Art. 19. — Les militaires jugés par le conseil d'examen non susceptibles de réforme ou de congés absolus sont destinés à entrer dans la légion départementale. Le général commandant le département accordera, à ceux de ces militaires qui le demanderont, une permission de deux mois, avec solde de semestre. Les sous-officiers et soldats qui ne voudront point participer à la délivrance des permissions de deux mois seront formés, au chef-lieu de département, en *compagnies provisoires*, auxquelles on attachera les enfants de troupe que leurs pères n'emmèneront point avec eux. Ces compagnies seront mises provisoirement sous le commandement des officiers restés au chef-lieu.

Art. 20. — Les sous-officiers et soldats des compagnies provisoires jouiront de la solde et des fournitures accordées aux troupes en station.

1. L'instruction du 5 septembre 1815 fixa décidément la taille à 1m597.

Digitized by Google

TITRE IV.

Organisation des légions départementales.

Art. 21. — Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre nous présentera les officiers généraux ou supérieurs qu'il conviendra de charger de l'organisation des légions départementales. Il nous présentera également les colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon et majors qui devront faire partie de ces légions. L'organisation des légions s'opère au chef-lieu de chaque département.

Section Première.

Choix des officiers.

Art. 22. — Les officiers susceptibles de concourir à la formation des légions sont : tous les Français qui ont servi dans le grade d'officiers, qui ne sont pas démissionnaires ou en retraite, ou qui n'entreront pas dans l'organisation de la garde royale.

Art. 23. — L'inspecteur général examinera tous les officiers qui désirent concourir à l'organisation et fera sur chacun d'eux un rapport spécial, ainsi qu'il sera expliqué dans les instructions de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre.

Art. 24. — L'inspecteur général fera des propositions de solde de retraite pour les officiers qui y auront droit comme il suit : les officiers supérieurs seront susceptibles d'être admis à la retraite à vingt-cinq ans de service effectif ; à trente ans, ils y seront de droit et sans exception. Les officiers inférieurs seront susceptibles d'être admis à la retraite à vingt ans de service effectif ; à vingt-cinq ans, ils y seront placés de droit et sans exception. Les officiers de tout grade qui ont cinquante ans d'âge auront de droit leur retraite, quelle que soit d'ailleurs leur ancienneté de service (cette disposition s'applique aux officiers depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de chef de bataillon exclusivement). Les officiers admis à la retraite par l'effet de la nouvelle organisation jouiront du maximum de la retraite de leur grade.

L'inspecteur général recevra la démission pure et simple des officiers qui voudront la donner.

Il proposera pour la non-activité et la jouissance des quatre cinquièmes de solde, à moins d'ordres contraires de notre part, les officiers nés en pays étranger ; s'il en est parmi eux qui désirent retourner dans leur pays, il proposera pour ces derniers une récompense proportionnée à la durée de leur service.

Digitized by Google

Tous ces officiers seront renvoyés dans leur domicile; ceux en retraite y jouiront sur-le-champ de la solde de retraite qui leur est accordée. On se conformera au surplus pour les autres cas dans lesquels la solde de retraite peut être accordée aux dispositions de notre ordonnance du 1er de ce mois[1].

Art. 25. — L'inspecteur général s'occupera ensuite du choix des officiers destinés à former les cadres de la légion; il placera les plus capables sous le double rapport de la moralité et de l'instruction. A mérite égal, l'ancienneté de grade déterminera les choix. Les officiers ne pourront prétendre qu'au grade dont ils étaient pourvus au 20 mars dernier, à moins qu'ils ne justifient que nous leur avons accordé de l'avancement depuis cette époque.

Art. 26. — L'inspecteur général ne nous proposera cependant en premier lieu *que la moitié des officiers* nécessaires pour remplir les cadres. Les officiers non choisis par l'inspecteur général rentreront dans leur domicile pour y jouir des quatre cinquièmes de solde de la dernière classe de leur grade. Les officiers supérieurs jouiront de la demi-solde. Les officiers non employés seront susceptibles d'être admis aux emplois qui viendront à vaquer dans les légions départementales, d'après les bons témoignages qui nous seront parvenus sur leur compte.

Art. 27. — Si le choix de l'inspecteur général, pour remplir les fonctions de trésorier, se fixe sur un officier déjà quartier-maître d'un conseil d'administration provisoirement conservé, l'officier payeur de la légion remplira jusqu'à l'installation du quartier-maître les fonctions de trésorier.

Art. 28. — Le choix des officiers appelés à commander la compagnie d'éclaireurs et celle d'artillerie sera fait, d'après les principes posés ci-dessus par l'inspecteur général, parmi les officiers de cavalerie et d'artillerie domiciliés dans le département; mais ils ne seront placés en activité que lorsque nous donnerons des ordres à cet effet.

Art. 29. — Le choix ou le classement des officiers arrêtés par l'inspecteur général ne sera définitif que lorsque notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre aura fait connaître que nous y avons donné notre approbation.

Section II.

Incorporation définitive des sous-officiers et soldats des compagnies provisoires et de ceux qui ont obtenu des permissions de deux mois.

Art. 30. — A l'époque qui sera indiquée par l'inspecteur géné-

1. Voir plus haut, p. 223.

Digitized by Google

ral, les sous-officiers et soldats porteurs de permissions de deux mois seront convoqués au chef-lieu par le général commandant le département.

Art. 31. — L'inspecteur général procédera à la formation des différentes compagnies des deux bataillons d'infanterie de ligne et du bataillon de chasseurs à pied de la légion, en y plaçant suivant le genre de service que chacun aura déjà fait, ou auquel il sera reconnu propre, les sous-officiers et soldats formant les compagnies provisoires et les militaires rentrés de permission. Si l'effectif des hommes est plus considérable que les besoins, ceux qui formeront l'excédent seront provisoirement renvoyés dans leurs foyers, à l'exception de ceux qui n'y auraient pas de moyens d'existence.

Art. 32. — Si, lors de l'incorporation, quelques militaires sont jugés hors d'état de servir, l'inspecteur général les réformera. Il se fera en même temps présenter ceux qui auront demandé des récompenses; il s'assurera des droits qu'ils peuvent avoir à les obtenir, et il fera les propositions convenables à cet effet; il réformera simplement ceux dont les réclamations ne seraient pas fondées.

Art. 33. — Les enfants de troupe, quel qu'en soit le nombre, seront tous conservés dans l'organisation de la légion; mais, à l'avenir, il ne devra y en avoir que deux par compagnie.

TITRE V.

Rappel des hommes destinés à composer les légions.

Art. 34. — Les militaires rentrés dans le département et qui ne sont porteurs d'aucun titre légal qui les dispense du service seront convoqués par le préfet, pour comparaître devant le conseil d'examen en même temps que les sous-officiers et soldats dont il est fait mention à l'article 30 ci-dessus. Le conseil d'examen prononcera sur ces hommes conformément aux dispositions des articles 16, 17 et 19 de la présente ordonnance.

Art. 35. — Les hommes que le conseil d'examen aura jugés en état de servir entreront dans la légion du département jusqu'à concurrence du complet. Ceux d'entre eux qui excéderont le complet de la légion seront renvoyés dans leurs foyers; ils pourront servir, d'après la répartition qui sera faite par notre ministre secrétaire d'État de la guerre, à compléter les légions des départements voisins. Les militaires dont il est question à l'article 31[1] sont aussi destinés à ce recomplètement.

Art. 36. — Les hommes qui n'obéiront pas aux convocations dans les délais fixés seront considérés et poursuivis comme déserteurs.

1. Correction manuscrite : l'imprimé portait 32.

Digitized by Google

Titre VI.

Dispositions générales.

Art. 37. — Les compagnies, à l'exception de celles de grenadiers et de voltigeurs, d'éclaireurs et d'artillerie, prendront le nom de leurs capitaines.

Art. 38. — La solde, les indemnités et les masses seront payées conformément à ce qui est prescrit par les règlements. La compagnie d'éclaireurs jouira de celles accordées aux régiments de chasseurs [à cheval] et la compagnie d'artillerie de celles accordées aux régiments d'artillerie à pied.

Art. 39. — L'administration et la comptabilité seront provisoirement établies d'après les bases fixées par les règlements en vigueur. Le conseil d'administration sera composé ainsi qu'il est prescrit par l'ordonnance du 20 janvier 1815, ayant en outre le lieutenant-colonel. Le major rapporteur ne prendra rang qu'après le chef de bataillon. Lorsqu'il y aura partage de voix dans les délibérations, celle du président sera prépondérante.

Art. 40. — Il y aura un drapeau par légion et un fanion par bataillon. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre nous présentera le modèle de drapeau, dont le fond sera blanc, portant l'écusson de France et la désignation de la légion. Nous nous réservons de fixer l'époque à laquelle les drapeaux seront distribués.

Art. 41. — Des règlements particuliers auront pour objet : 1° de fixer le rang des officiers et sous-officiers pour les mettre en harmonie avec la formation actuelle; 2° de déterminer l'uniforme et les distinctions de chaque légion; 3° d'établir le mode d'avancement aux différents grades.

On le voit, l'ordonnance du 3 août donnait en principe la solution de tous les problèmes, petits et grands, que soulevait la transformation totale de l'armée : composition et détail de l'effectif nouveau, essai de fusion d'éléments de cavalerie et d'artillerie — première esquisse de la liaison des armes —, dédoublement — définitif jusqu'à nos jours — du sous-chef de corps en un commandant en second (grade de lieutenant-colonel rétabli) et un administrateur du régiment (nom de major maintenu), liquidation administrative des unités dissoutes, droits particuliers de chaque catégorie de militaires à servir ou à ne pas servir, mode de recrutement des officiers, sous-officiers et soldats,

Digitized by Google

attributions et fonctionnement du conseil d'examen, question du drapeau. Des règlements ultérieurs, auxquels le ministre avait déjà travaillé, devaient déterminer la hiérarchie, l'avancement et enfin l'uniforme.

L'ordonnance élaborée par Gouvion-Saint-Cyr n'avait rien — drapeau blanc à part — qui pût froisser ou inquiéter les officiers et les soldats de l'épopée napoléonienne. Respectueuse des droits acquis, elle se plaçait uniquement au point de vue de l'intérêt général de l'armée pour toutes les questions d'élimination ou de maintien d'une ou l'autre catégorie de militaires. La réduction des effectifs entraînait d'elle-même le *rajeunissement des cadres*, et, s'il fallait par contre écarter provisoirement du commandement les officiers de plus récente fabrique, la condition choquante réservée par la première Restauration aux glorieux « demi-soldes » était évitée désormais par le maintien des quatre cinquièmes de leur traitement à tous ceux des grades subalternes[1]. Pour les soldats, les motifs d'exemption multipliés —

1. Le nom si expressif de *demi-soldes* n'en est pas moins resté attaché dans l'histoire à ces victimes de l'effondrement impérial de 1815; nous attirons l'attention sur ce petit problème posé, comme tant d'autres, par les historiens, sans impartialité. L'ordonnance royale du 12 mai 1814 réduisant de moitié, sous la première Restauration, par le jeu normal du retour au temps de paix, le nombre des régiments d'infanterie et diminuant en proportion les unités des autres armes, avait supprimé un nombre considérable d'emplois d'officiers. En même temps qu'on mettait à la retraite tous ceux à qui l'âge ou les infirmités en donnaient le droit, on mit en non-activité, en attendant les vacances de postes dont on leur réservait les deux tiers, tous ceux qu'excluait la nouvelle organisation. Ils devaient, « sans distinction de grade..., jouir dans leurs foyers d'un traitement égal à la moitié des appointements d'activité » (*Bulletin des lois*, V, n° 14, p. 126). C'était réduire les capitaines à 73 francs net par mois, les lieutenants à 44, les sous-lieutenants à 41 (circulaire ministérielle du 27 septembre 1814) (Houssaye, *1815*, t. I, p. 19). L'ordonnance fut mise à exécution dès juillet, mais un certain nombre d'officiers continuèrent à toucher, bien que sans emploi, leur solde entière. De là l'ordonnance du 16 décembre 1814 qui supprima cette faveur et qui passa, par l'erreur de plusieurs historiens, pour avoir inauguré la mise à la demi-solde de tous les officiers excédant le complet (*Bulletin des lois*, V, II, n° 63, p. 558) (Houssaye, qui la cite, t. I, p. 104, note 3, la date ensuite par erreur dans cette note comme du 17 décembre).

L'ordonnance du 3 août 1815 réservait aux officiers subalternes en non-activité un traitement beaucoup plus satisfaisant. Pour diminuer encore avec leur gêne leur mécontentement toujours menaçant, modifiant la décision ministérielle du 5 octobre qui prévoyait, à partir du 1er janvier 1816, le paiement de la solde par trimestre, on décida en novembre que le paiement serait mensuel et effectué au chef-lieu d'arrondissement afin d'éviter aux intéressés des dépla-

Digitized by Google

âge, taille, ancienneté de services, mariage, charges de famille — permettaient à tous ceux que la conscription impériale en avait arrachés de retourner à leurs champs ou à leurs villes. Un noyau de jeunes et robustes célibataires, correspondant au contingent normal du pied de paix d'un pays n'aspirant qu'au repos, constituerait la force défensive de la nation en même temps que la sauvegarde du régime et de l'ordre intérieur. A côté d'eux, les vieux soldats, dont la guerre était devenue le métier et dont l'armée représentait souvent la seule famille, y conserveraient leur place jusqu'à une retraite décente. La France n'abandonnait aucun de ses vaillants défenseurs.

C'était la politique préconisée par l'habile et souple réaliste Fouché; c'était celle que leurs principes dictaient aux ministres royalistes constitutionnels comme Pasquier[1]. La part faite — et mesurée — aux vengeances inévitables après la terrible aventure des Cent-Jours, par l'ordonnance de proscription du 24 juillet, et les chefs du mouvement, ceux dont son succès aurait fait la fortune et la gloire, châtiés pour prix de la défaite, la masse des modestes et des humbles qu'ils avaient entraînés bénéficiait d'une indulgence qui permettrait la réconciliation. Les deux Frances dressées l'une contre l'autre depuis vingt-cinq ans, averties par la sévère leçon de l'invasion répétée, au lieu de prolonger l'ère mauvaise des *vendettas* de castes ou de partis, concluaient une paix aussi définitive que celle en même temps négociée avec l'Europe. La chute rapide — on le verra — du ministère libéral, au bout d'une carrière de deux mois, en présence des élections qui amenaient la *Chambre introuvable*, a fait oublier, par le cours néfaste que les ultra-royalistes don-

cements onéreux (circulaire du 20 novembre 1815; *Journal militaire*, p. 545; résumée au *Moniteur* du 27 novembre). Par contre, la détresse du Trésor imposa la circulaire du 8 janvier 1816 qui, prétextant l'incertitude de la situation des officiers non employés dans les légions jusqu'à leur classement définitif dans l'une des catégories répondant à leur conduite des Cent-Jours, maintenait en *demi-solde* (considérés comme *en semestre*) les officiers rentrés dans leurs foyers (*Journal militaire*, 1816, p. 76).

1. Le chancelier Pasquier, ministre de l'Intérieur et garde des sceaux dans ce cabinet, a défini sa politique sincèrement libérale en ses *Mémoires*, t. III, p. 340. Voir aussi sa circulaire aux préfets du 17 juillet (*Moniteur* du 19) et celle, plus fameuse, de Fouché (28 juillet, au *Moniteur* du 2 août) : « Toute réaction serait un crime... Le vœu de la réconciliation sort de tous les cœurs... » Le maréchal Marmont, un *Ultra* cependant, proclame dans ses *Mémoires* qu'il fallait « trouver un moyen d'absoudre » (t. VII, p. 167).

Digitized by Google

nèrent à l'histoire de la seconde Restauration, ces premiers actes de reconstitution et de pacification nationales. Il serait injuste de ne pas — surtout dans la vitale question de l'armée — préciser les responsabilités, les mérites et les fautes.

IV. — Le licenciement.

La sagesse et la modération de l'ordonnance du 3 août expliquent la facilité relative avec laquelle, sous la ferme, mais bienveillante direction du maréchal Macdonald, s'opéra le licenciement qui avait si fort préoccupé les principaux membres du gouvernement. La proclamation du commandant en chef à l'armée — le 26 août — habile et encourageante, ne fut pas sans contribuer à assurer le succès des intentions du gouvernement. La voici telle qu'on la put lire dans le journal moulinois de l'imprimeur Desrosiers, *les Feuilles d'annonces*[1] :

Soldats,

Le moment est arrivé où les ordonnances du Roi sur le licenciement des régiments d'infanterie de ligne et légère et sur l'organisation des légions départementales vont recevoir leur exécution. Vous les avez lues avec calme, vous vous êtes soumis avec une franche et loyale résignation. Grâces soient rendues aux mesures sages et paternelles du plus juste des monarques. Elles surpassent toutes les espérances.

Des traitements honorables sont affectés à tous les grades, soit qu'ils perdent leur activité, soit qu'ils la conservent. *Le licenciement même n'est qu'apparent*, puisqu'à l'instant où la dissolution des régiments est prononcée, ils sont recréés sous une dénomination nouvelle. Elle rappelle naturellement à votre souvenir ces légions romaines fameuses que l'on admire encore aujourd'hui, autant pour une valeur que vous avez égalée que pour cette admirable discipline et cette obéissance passive qui a fait leur force et leur gloire. Qu'elles vous servent désormais d'exemple et de modèle.

Vous vous séparez de vos camarades; mais c'est pour vous réunir à des parents, des amis, des compatriotes; *les légions départementales deviennent donc de véritables réunions de famille*; enfants d'un même sol, élevés et nourris dans les mêmes principes, vous aurez les mêmes goûts et les mêmes habitudes; le lien qui va

1. Du 7 septembre 1815.

Digitized by Google

vous unir sera indissoluble, et les légions entre elles ne rivaliseront que de zèle et surtout de fidélité pour le Roi et d'amour pour la patrie.

Vous qui rentrez dans vos foyers, donnez l'exemple de ces sentiments et portez-y l'espoir d'un meilleur avenir.

Vous qui allez jouir de quelque repos pour reprendre ensuite les engagements que la loi vous impose, rapportez-les sous les drapeaux de vos légions.

Soldats de l'ex-vieille garde, la sagesse et la bonne conduite vous feront distinguer partout et vous mériteront l'honneur d'être appelés auprès du meilleur des rois; la garde du trône sera confiée à votre fidélité. Vous ne cesserez point vos services. Vous allez en semestre jusqu'à ce que les circonstances permettent de former de nouveaux régiments de la garde royale. Ceux d'entre vous qui ne pourront pas faire partie de cette garde ou de la gendarmerie concourront avec tous leurs droits à la formation des légions départementales. Vous serez toujours, j'en ai l'assurance, les modèles de la fidélité et de la subordination, comme vous l'avez été en tout temps du courage et de la valeur.

Je seconde de tous mes efforts la sollicitude du gouvernement pour faire acquitter la solde; mais si, malgré le concours de tous les moyens, l'épuisement des provinces, résultat des malheurs dans lesquels de trop fameux événements ont entraîné la patrie, ne permet pas de tout acquitter, vous recevrez des cessations de paiement avec lesquels vous serez payés dans vos départements.

Soldats! ma pensée vous y suivra, et la bonne conduite que vous tiendrez vous sera un gage assuré de la continuation de mes sentiments et de mon affection pour mes anciens compagnons d'armes.

Au quartier général, à Bourges, le 26 août 1815.

LE MARÉCHAL DUC DE TARENTE.

Il eût été facile de procéder, comme l'annonçait le commandant en chef, presque simultanément à la dissolution et à la reconstitution de l'armée, si *soixante* départements, où plusieurs de nos places de guerre résistaient encore, n'avaient été occupés par l'ennemi. Les lignes de démarcation fixées lors des armistices signés le 3 juillet par Davout pour l'armée de Paris et le 12 par Suchet pour l'armée de Lyon[1] furent modifiées et définitivement tracées dans la note remise par les ministres alliés au

1. *Moniteur* du 20 juillet.

Digitized by Google

prince de Talleyrand le 25 juillet[1]. « La ligne de démarcation (rappelait l'ordre général de l'armée de la Loire du 31 août)[2] est formée par la rive gauche de la Loire jusqu'au confluent de l'Allier, par la rive gauche de cette rivière, la limite des départements de la Lozère et de l'Ardèche jusqu'au Rhône et par la rive droite du Rhône, depuis le Pont-Saint-Esprit jusqu'à son embouchure. » En deçà, c'était la France inviolée où se pressaient les débris des régiments à licencier; au delà, c'était la terre occupée et administrée par l'ennemi, dont les autorités ne pouvaient guère donner les mains à la reconstitution de notre force militaire. De là, pour résoudre les innombrables problèmes de détail nés de cette situation compliquée, une série d'instructions, décisions et circulaires ministérielles et d'ordres du jour explicatifs du commandant en chef.

Le plus pressant danger pour l'armée et pour le pays était que, las de leurs obligations militaires, découragés par le désastre auquel leur vaillance n'avait rien pu ou révoltés contre le changement de souverain, les soldats ne devancent les ordres réguliers de licenciement et n'achèvent de se débander à travers tout le territoire, mendiant ou pillant pour vivre sur leur chemin. Le mal était déjà grave à la fin de juillet. Le futur maréchal de Castellane, alors colonel, peu suspect de bonapartisme puisqu'il avait refusé de servir sous les Cent-Jours[3] et que son père, élu député à la *Chambre introuvable*, allait être élevé à la pairie par Louis XVIII, notait dans son *Journal*, à la date du 28 juillet, que l'armée de la Loire était *presque réduite aux officiers et sous-officiers*[4]. Le mouvement de désertion s'accentuant tous les jours, Macdonald, pour régulariser les départs de la veille et l'exode du lendemain, dicta l'ordre du jour suivant :

Le commandant en chef, « informé que beaucoup de militaires de tout grade et de toute arme désirent se rendre chez eux pour leurs affaires ou pour se livrer à leurs travaux; considérant que les circonstances permettent de délivrer des congés provisoires qui pour-

1. *Mémoires du prince de Talleyrand*, t. III, p. 259.
2. Publié à Moulins dans les *Feuilles d'annonces* du 7 septembre et cité plus loin.
3. *Journal du maréchal de Castellane*, t. I, p. 288, note.
4. *Ibid.*, p. 298.

Digitized by Google

ront par la suite devenir absolus, avec l'approbation du gouvernement auquel il en a été référé », décide :

« Les militaires détenus pour désertion seront reconduits à leurs corps par la gendarmerie... Les militaires absents de leurs corps sans permission ou déjà rentrés chez eux sont tenus de se présenter au maire de leur commune pour faire leur déclaration ; les maires sont autorisés à leur délivrer des permis provisoires de résidence qui devront être visés par le commandant de la brigade de gendarmerie le plus voisin. Les militaires, munis de cette pièce, attendront *sans être inquiétés* qu'ils soient rappelés ou qu'ils reçoivent leurs congés définitifs. »

Aussitôt le mouvement de l'armée achevé et les troupes arrivées à leurs garnisons ou cantonnements, les chefs de corps d'infanterie, artillerie et génie, « dresseront un état des militaires qui ont le plus besoin de se rendre chez eux dans la proportion d'un quart des officiers, sous-officiers et soldats présents sous les armes ». Ces listes devront être approuvées par le chef de l'état-major général. « S'il y avait plus de demandes que le nombre fixé, les colonels en informeront le chef d'état-major général » qui prendra les ordres du commandant en chef. Les colonels des régiments de cavalerie n'useront de l'autorisation « qu'autant qu'il resterait assez d'hommes pour soigner les chevaux ». Tout militaire qui quitterait son corps sans s'être conformé à ces formalités « sera arrêté et puni selon la rigueur des règlements militaires[1] ».

Bourges, le 4 août 1815.

LE MARÉCHAL DUC DE TARENTE.

L'ordre du jour était bienveillant et sage. Mais en rappelant l'attention des autorités militaires sur « les formalités » qui ont toujours été leur plus troublant souci, il risquait de compliquer encore et de retarder l'exécution de mesures qu'il eût fallu simplifier et accélérer. La législation en vigueur était, à la suite des injonctions contradictoires de l'Empereur et du roi, si confuse et si mal connue des intéressés et même des chefs responsables que les opérations régulières en furent dans bien des cas paralysées. Macdonald dut préciser à nouveau ses instructions sur les conditions de la mise en congé et du départ des isolés et des détachements libérés, dans l'ordre général de l'armée de la

1. Archives départementales de l'Allier, série R (déserteurs). Nous abrégeons les longueurs de la pièce.

Digitized by Google

Loire du 31 août[1]. La distribution de plus en plus large des congés permit enfin de régulariser, comme le commandement le souhaitait, le retour au foyer de tous les impatients, mais le remède avait été trop tardif, et la désertion avait atteint de telles proportions que le ministre de la Guerre dût consacrer à cette grave question une circulaire dont il n'est pas besoin de souligner l'intérêt documentaire :

Paris, 11 août 1815.

Un grand nombre de militaires, entraînés par le désir de se soustraire à la tyrannie qui pesait sur eux, et cédant à la force des circonstances, ont récemment abandonné leurs drapeaux. Je suis informé que plusieurs de ces hommes ont été arrêtés et sont aujour-

1. « Son Excellence le maréchal duc de Tarente, commandant en chef, craignant que l'ordonnance du Roi sur les congés ne soit mal interprétée, annonce que c'est *avant le licenciement* que les congés de semestre individuels doivent être délivrés aux officiers de tous grades, sous-officiers et soldats qui en désireront. Quelles que soient leurs raisons pour se rendre dans leurs foyers, au delà de la ligne de démarcation, Son Excellence rappelle que par les dispositions convenues avec MM. les généraux alliés aucun militaire, excepté les officiers, ne peut passer la ligne de démarcation avec ses armes; ils doivent donc les déposer à leurs régiments avant de partir. A mesure que les comptes des hommes seront réglés, les chefs de corps devront laisser partir sur-le-champ ceux qui vont au delà de la ligne de démarcation. Quant à ceux qui appartiennent aux départements occupés par l'armée, ils devront marcher en détachement avec armes et bagages jusqu'aux chefs-lieux de leurs départements, où ils recevront des congés de semestre s'ils en désirent et y déposeront leurs armes.

Son Excellence ordonne qu'il soit délivré des feuilles de route aux hommes marchant isolément ainsi qu'aux détachements, soit qu'ils partent pour les départements occupés par les troupes alliées, soit qu'ils se rendent dans ceux-là en deçà de la ligne de démarcation... Son Excellence rappelle aux militaires allant en congés dans les départements occupés par les troupes étrangères qu'ils doivent nécessairement faire viser leurs feuilles de route par des officiers d'état-major français, établis aux points de passage de la ligne de démarcation qui sont désignés ci-après : Brioude (Haute-Loire), Clermont (Puy-de-Dôme), Moulins (Allier), Sancergue, vis-à-vis la Charité (Cher), Gien, faubourg (Loiret), Olivet, pour le pont d'Orléans (Loiret), Vienne, pour le pont de Blois (Loir-et-Cher), Tours (Indre-et-Loire), Saumur (Maine-et-Loire), Érigné, pour le pont de Cé (Maine-et-Loire), Pont-Rousseau, vis-à-vis Nantes (Loire-Inférieure).

Pour éviter aux militaires les fausses interprétations et les désagréments qu'ils pourraient éprouver en conservant des signes qui ne sont pas ceux du gouvernement royal, Son Excellence recommande expressément de les faire disparaître et de porter les seuls reconnus, qui sont la cocarde blanche et les fleurs de lis » (*Feuilles d'annonces* du jeudi 7 septembre 1815).

Digitized by Google

d'hui détenus sans jugement, et que d'autres, cherchant à rentrer dans leurs foyers, s'isolent dans les campagnes ou marchent en bandes avec armes et bagages. Afin de rendre promptement les premiers à la liberté, de régulariser la marche des seconds et de faire participer les uns et les autres à la clémence et aux bontés paternelles du roi, j'ai cru devoir arrêter les dispositions suivantes :

« Tout militaire actuellement détenu pour le seul fait de désertion et qui n'a point été jugé sera sur-le-champ mis en liberté et dirigé sur le corps d'infanterie le plus près de sa détention. Il concourra avec les militaires de ce corps pour la composition des détachements à diriger sur leurs départements respectifs et pour la formation des légions départementales. S'il est détenu dans un département où il n'y a point de corps français, il recevra une feuille de route pour se rendre au chef-lieu de son département et il sera à la disposition du préfet.

« Tout militaire éloigné sans permission de ses drapeaux et de son domicile remettra à l'autorité municipale du lieu où il se trouve les chevaux et effets d'armement et d'équipement à sa disposition ; il recevra du maire un sauf-conduit pour se présenter devant le commissaire des guerres ou son remplaçant, et de celui-ci une feuille de route pour se rendre au chef-lieu de son département. « Si le « préfet a reçu des instructions pour la formation de la légion départementale, le militaire, à son arrivée, sera présenté au conseil d'examen prescrit par l'article 15 de l'ordonnance du 3 août et traité « suivant sa position particulière... Dans le cas où les circonstances « ne permettraient pas encore de former la légion, le militaire sera « envoyé dans ses foyers, sous la condition de comparaître au premier appel qui lui sera fait, pour faire valoir ses droits à l'obtention « d'un congé absolu ou de réforme... »

Le ministre secrétaire d'État de la Guerre,

Le maréchal comte Gouvion-Saint-Cyr[1].

Tous les soldats n'avaient cependant pas encore déserté, et il ne faut pas prendre au pied de la lettre la boutade expressive du colonel de Castellane. Pour ceux qui restaient à leurs corps, et que des congés réguliers ne rendaient pas à la liberté immédiate, l'ordonnance du 3 août, prévoyant dans chaque corps la formation d'un détachement par département à destination du

1. Archives départementales de l'Allier, série R (déserteurs). *Journal militaire*, 1815, p. 170.

Digitized by Google

chef-lieu, demeura la règle. Les instructions ministérielles des 7 et 10 août précisèrent les dispositions de détail à prendre par chacune des autorités désignées, tant à propos du licenciement (listes nominatives et situations numériques des officiers et des hommes de troupe par département, notes, formation des détachements, établissement des feuilles de route, des procès-verbaux généraux, des états particuliers relatifs aux effets d'habillement, d'armement et d'équipement, revues de départ, etc.) que pour la formation des « compagnies provisoires destinées aux légions départementales » ou les diverses attributions des conseils d'examen[1]. Une décision ministérielle, du 7 août également, indiqua les départements où devaient se rendre les dépôts des régiments d'infanterie licenciés appelés à concourir à la formation des légions. Un tableau précisait les numéros des régiments, les emplacements actuels des dépôts, les départements où ils devaient se rendre, avec distinction, par colonnes, de ceux « occupés par l'armée française » et ceux « occupés par les Alliés ». C'est ainsi que le dépôt du 63e de ligne (alors dans les Deux-Sèvres) dut se rendre dans le département de l'Allier, partiellement occupé par les deux armées, de chaque côté de la rivière, et à ce titre inscrit à cheval sur les deux colonnes du tableau[2].

Tandis que les généraux spécialement chargés de cette mission procédaient avec une lenteur inévitable au licenciement successif des régiments d'infanterie, Gouvion-Saint-Cyr, avec une activité très digne d'éloges, pressait au ministère la mise au point des autres mesures d'ordre général et particulier relatives à la réorganisation de l'armée. Pour ne citer que les principales ordonnances qu'il fit signer au roi, le *Moniteur* et le *Bulletin des lois* publiaient coup sur coup les grandes ordonnances de licenciement et de nouvelle organisation de la cavalerie (30 août), de l'artillerie (31 août), du génie (6 septembre), des régiments étrangers « qui formeront désormais une *légion étrangère* » (même jour), de la gendarmerie (10 sep-

1. *Journal militaire*, p. 137 à 169.

2. Archives départementales de l'Allier, série R (légion de l'Allier), et *Journal militaire*, p. 153. Le quartier général de l'armée de la Loire imprima de son côté un tableau de la « direction à donner aux détachements provenant des régiments licenciés ».

Digitized by Google

tembre)[1], les ordonnances des 1er et 14 septembre sur la formation de la garde royale[2], celle du 7 désignant les nouveaux gouverneurs des divisions militaires[3], celle du 15 créant une légion corse[4], une décision du même jour réorganisant l'État-major général de l'armée[5], etc. Quant aux instructions et circulaires où Gouvion-Saint-Cyr faisait expliquer par ses bureaux aux diverses autorités militaires le mode d'exécution des mesures les plus urgentes, retenons seulement de toutes celles qui allèrent gonfler les futurs dossiers d'archives l'instruction du 5 septembre sur la formation des légions départementales.

Si le ministre de la Guerre se hâtait ainsi, c'est sans doute qu'il était pressé de recréer aux mains du roi une force militaire capable de donner à son gouvernement une certaine autorité en face des prétentions exorbitantes émises au cours des négociations parisiennes par les représentants des Puissances et surtout les Allemands. C'est aussi qu'il sentait les jours du ministère comptés.

La seconde Restauration, acceptée par les milieux dirigeants au lendemain de Waterloo et accueillie avec enthousiasme dans certaines provinces, avec résignation dans les autres, avec soulagement un peu partout, ne tenait pas ce que la France avait attendu d'elle, c'est-à-dire une prompte pacification extérieure et intérieure. Les alliés du roi très chrétien traitaient son royaume en pays conquis. Les réquisitions régulières d'abord, les pillages et les violences de toute nature ensuite avaient exaspéré les départements envahis, soixante sur quatre-vingt-six. Les Prussiens n'allèrent-ils pas jusqu'à enlever et déporter en Allemagne deux préfets, l'un, le comte de Talleyrand, cousin germain du président du Conseil, l'autre, Pasquier, frère du ministre de l'Intérieur[6]. Cette grossière insolence attestait les sentiments que les plus acharnés ennemis de la France portaient au cabinet libéral, mais de son côté notre défenseur attitré contre les ambitions allemandes, le czar Alexandre,

1. La date entre parenthèses est celle de l'ordonnance. Voir *Moniteur* des 1er, 6, 10 et 17 septembre.
2. *Moniteur* des 3 et 20 septembre.
3. *Moniteur* du 14.
4. *Moniteur* du 26.
5. *Moniteur* du 25.
6. Pasquier, *Mémoires*, t. III, p. 366.

Digitized by Google

ulcéré du traité secret que le prince de Talleyrand avait négocié contre lui pendant le Congrès de Vienne, ne pardonnait pas au ministre de la seconde Restauration l'injure du plénipotentiaire de la première. Les odieux excès de la « plèbe royaliste » du Midi, les assassinats d'officiers, dont le maréchal Brune et le général Ramel ne furent que les plus illustres victimes, attestaient la violence des passions que les ministres modérés s'étaient flattés de tenir en brides. Pour surcroît de disgrâce, le gouvernement, qui avait souhaité des élections « constitutionnelles[1] », prit si mal ses dispositions en vue d'écarter les jacobins et les bonapartistes que les électeurs envoyèrent au Palais-Bourbon une assemblée de réaction acharnée, la trop célèbre *Chambre introuvable*.

Les résultats connus dans la seconde quinzaine d'août ne laissaient aucune illusion sur le sort du ministère. Talleyrand, Fouché, Pasquier même et Gouvion-Saint-Cyr, hommes de la Révolution et de l'Empire, ne pouvaient trouver grâce aux yeux des royalistes purs. « Du 10 au 15 septembre », écrit le chancelier Pasquier, « il devint évident que nous n'étions plus en état de rester au pouvoir[2] ». Le roi, qui recevait presque chaque jour des députations de collèges électoraux, entendait par exemple le comte de Saint-Roman lui présenter (précisément le 11 septembre) l'adresse du département de l'Allier : « Sire, vous avez apprécié la situation de la France; une cruelle expérience nous a prouvé qu'elle ne sera à l'abri de nouveaux malheurs que lorsque *ses magistrats de tous les rangs* seront des hommes *fidèles* à leurs devoirs et *dévoués sans réserve au roi* et à la patrie[3]. » Le 16, à un dîner intime qui réunissait les ministres chez l'un d'eux, Talleyrand, en possession des

1. *Journal du maréchal de Castellane*, t. I, p. 299. Talleyrand donnait au comte de Castellane, président du collège électoral des Basses-Pyrénées, l'instruction « de tâcher d'éviter les élections de royalistes purs autant et plus que celles des jacobins », et Fouché disait devant son fils, le futur maréchal, que « sans cela le Roi serait forcé de casser la Chambre » (*Ibid.*). De Barante, alors secrétaire général du ministère de l'Intérieur, rappelle également dans ses *Souvenirs*, t. II, p. 195, qu'on avait choisi les présidents de collège pour « leur esprit de modération et l'influence qu'ils mettraient au service des candidats à tendances également raisonnables ».

2. *Mémoires*, t. III, p. 421.

3. *Moniteur* du 13 septembre.

Digitized by Google

propositions définitives des Alliés, laissa entendre qu'ils mettaient en avant « des exigences folles » et se prononça pour une retraite volontaire de tout le cabinet, sur laquelle « tout le monde tomba d'accord[1] ». Le roi convint avec Talleyrand « que cette résolution serait tenue secrète autant que possible »; il voulait se donner le temps de la réflexion; les ministres, de leur côté, ne demandaient qu'à terminer en hâte « les affaires commencées et faire signer les ordonnances nécessaires ».

Pour son compte, en cinq jours, « le ministre de la Guerre, qui tenait à achever l'organisation de l'armée, publia les règlements concernant toutes les parties du service et complétant l'ensemble de son grand travail[2] ». Outre ces règlements, il fit signer au roi l'ordonnance du 19 septembre sur les grades honoraires et honorifiques, celles du 22 septembre sur la réorganisation de l'État-major du génie et de celui de l'artillerie, celles du 23 sur l'organisation définitive de la garde royale et sur la transformation de l'uniforme de toute l'armée, etc.[3]. Le 21, il avait soumis un rapport proposant pour divers grands cordons et croix les généraux et officiers de la maison militaire du czar : « Les services éminents rendus par l'armée russe, sa modération et sa bonne conduite depuis qu'elle est en France paraissent dignes d'un témoignage de satisfaction de la part de Votre Majesté[4]. »

Si l'ancien gouverneur de Varsovie en 1807, l'ancien commandant du VI[e] corps de la Grande Armée en 1812, qui avait gagné son bâton de maréchal et son titre de comte dans sa vic-

1. Pasquier, *Mémoires*, t. III, p. 422. Talleyrand, dans les siens (t. III, p. 297), glisse rapidement sur les circonstances de la démission du ministère qu'il attribue à son désir de ne céder aucune portion du territoire.

2. Pasquier, *Mémoires*, t. III, p. 426.

3. *Moniteur* des 23, 25 et 27 septembre.

4. *Moniteur* du 30 septembre. La liste en fut établie par un émigré, ancien aide de camp d'Alexandre I[er] et proche parent du duc de Richelieu, le jeune général de Rochechouart, que le besoin de ménager le czar et le duc son ami avait fait attacher au ministère de la Guerre comme chef d'état-major. L'animosité d'Alexandre envers le cabinet Talleyrand rendit vaine cette courtoisie. « L'empereur de Russie ne refusa pas les décorations, mais il ne donna pas l'autorisation de les porter. » Le prince régent d'Angleterre refusa la même autorisation aux officiers anglais (*Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration*, par le général comte de Rochechouart (Paris, Plon, 1892, in-8°, p. 411).

Digitized by Google

toire de Polotsk, s'abaissait à cette étrange démarche, c'est que la bienveillance de l'empereur de Russie apparaissait à cette date la seule garantie des intérêts français[1]. Le projet de traité du 17 septembre, résultat des conférences de deux mois entre les diplomates alliés, communiqué officiellement le 20 à Talleyrand, exigeait Condé, Philippeville, Marienbourg, Givet, Charlemont, Sarrelouis, Landau, le fort de Joux et le département du Mont-Blanc, 800 millions de contribution de guerre ou d'indemnités et l'occupation de douze places-frontières par 150,000 étrangers[2]. Talleyrand pouvait répondre avec logique que, « si l'on ne peut conquérir sur un ami, à plus forte raison ne le peut-on pas sur un allié[3]. » Le czar, au traité définitif (préliminaires de paix signés le 2 octobre[4]), nous fit garder du moins Givet, Charlemont, Condé, le fort de Joux et réduisit de 100 millions l'indemnité, mais ce n'est pas à Talleyrand que revenait l'honneur de ces adoucissements. Le 24 septembre, l'ami personnel d'Alexandre, l'ancien gouverneur d'Odessa, le duc de Richelieu, avait formé un nouveau cabinet[5].

Le successeur de Gouvion-Saint-Cyr au ministère de la Guerre était celui même qui avait essayé *in extremis* d'arrêter le mouvement bonapartiste en mars 1815, Clarke, comte d'Hunebourg et duc de Feltre par la grâce de Napoléon. Fils d'un officier irlandais au service français, Clarke, né en 1765 à Landrecies, cadet à l'École militaire de Paris en 1781, était capitaine de cavalerie au moment de la Révolution. Comme Macdonald, Davout — ou Bonaparte — il n'avait pas émigré, et dès 1793 il était général de brigade, dès 1795 général de division. Ambassadeur en Toscane en 1801, conseiller d'État et commandeur de la Légion d'honneur en 1804, gouverneur

1. Voir Pasquier, t. III, ch. XIX; Houssaye, t. III, p. 523 et suiv.

2. *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 278, et de Pasquier, t. III, p. 429.

3. Note du 21 septembre reproduite dans ses *Mémoires*, t. III, p. 285 (voir p. 289), et ceux de Pasquier, t. III, p. 431.

4. Houssaye, p. 560. Le traité de Paris fut signé le 20 novembre seulement (*Moniteur* du 26 novembre).

5. Affaires étrangères, duc de Richelieu; Guerre, duc de Feltre; Marine et Colonies, lieutenant général vicomte Dubouchage; Intérieur, comte de Vaublanc, préfet des Bouches-du-Rhône; Police générale, Decazes (ordonnance du 24 au *Moniteur* du 26); Richelieu, président du Conseil; comte Barbé de Marbois, Justice; comte Corvetto, Finances (ordonnance du 26 au *Moniteur* du 28).

Digitized by Google

de Vienne en 1805, de Berlin en 1806, ministre de la Guerre de 1807 jusqu'à la chute de l'Empire et récompensé de ces services par les titres de comte, puis de duc, il s'était rallié à Louis XVIII qui l'avait fait pair de France[1]. Aveuglé par ses prétentions aristocratiques, il ne comprit pas ce qu'il y avait d'odieux, pour un homme de son passé, à accepter, quand son ancien souverain marchait déjà sur Paris acclamé par tous les régiments envoyés contre lui, la responsabilité de la résistance[2]. Ministre de la Guerre le 12 mars, il suivit Louis XVIII à Gand et y organisa pour le compte de ses alliés, nos ennemis, un service de renseignements en rapports réguliers avec une de ses créatures, haut fonctionnaire resté au ministère de la Guerre à Paris[3]. Au retour, il parut trop impopulaire pour pouvoir conserver son portefeuille[4].

1. A la demande de l'abbé de Montesquiou, membre du gouvernement provisoire royaliste de 1814 et ministre de la première Restauration : la fille de Clarke avait en effet épousé M. de Fézensac (*Souvenirs du baron de Barante*, t. II, p. 211).

2. Il est vrai que dans le même temps le maréchal Ney jurait au roi de ramener l'*Usurpateur* dans une cage de fer.

3. Ed. Bonnal, *les Royalistes contre l'armée*, t. I, ch. v (et en appendice, p. 372, les états de service de Clarke d'après les archives de la Guerre). L'homme de Clarke serait le chef de division Tabarié que dès sa rentrée au pouvoir il fit nommer tour à tour secrétaire général du ministère, vicomte, conseiller d'État en service extraordinaire, sous-secrétaire d'État de la Guerre (ordonnances des 20 octobre 1815, 2 mars, 8 et 9 mai 1816 au *Moniteur* des 5 octobre 1815, 11 mars et 11 mai 1816). Selon le général Savary, duc de Rovigo, le maladroit successeur de Fouché au ministère de la Police impériale, Clarke, passé en Angleterre au début des Cent-Jours, aurait déclaré que « la cause de la branche aînée était perdue » et qu'il fallait le duc d'Orléans à la France. Il ne donne aucune preuve sérieuse à l'appui de son affirmation (*Mémoires*, éd. Désiré Lacroix, Garnier, 1901, t. V, note, p. 324). Le général Thiébault (*Mémoires*, t. V, p. 319) insinue, sans le démontrer non plus, qu'au début des Cent-Jours Clarke « ne demandait pas mieux que de trahir les Bourbons pour se rallier à Napoléon » et raconte avec une verve des plus amusantes son évasion de Normandie, « caché dans une botte de paille ».

4. « Nous ne voulons pas — disait le baron Louis à Macdonald en lui offrant, avant la rentrée du roi à Paris, ce ministère dans le Cabinet en formation — d'un homme qui, sous un gouvernement représentatif (la première Restauration), a osé proclamer dans un discours à la Chambre des pairs : « Si veut le Roi, si veut la loi! » (*Souvenirs du maréchal Macdonald*, p. 396). Le jour de sa démission, Clarke déclarait à son chef d'état-major, le jeune général comte de Rochechouart : « Je suis entré au ministère lorsqu'il y avait des dangers à courir..., je le quitte lorsque le Roi est en sûreté... Au reste, en donnant ma démission, je n'ai fait qu'aller au-devant des désirs du prince de Talleyrand... Jamais nous n'aurions marché d'accord » (*Souvenirs* de Roche-

Digitized by Google

« Il aura trouvé beau d'accepter un ministère quand tout paraissait perdu — disait un an plus tard à Sainte-Hélène avec une sereine philosophie celui qu'il avait renié. — Je n'ai rien à dire contre, cela peut avoir son bon côté; mais il faut avoir des convenances et il en a manqué. Toutefois, je lui pardonne facilement ce qui me concerne. » Napoléon se vengeait en ce même jour d'octobre 1816 de son serviteur infidèle par cette seule ironie : « Clarke avait la manie des parchemins; il passait une partie de son temps à Florence à rechercher ma généalogie; il s'occupait aussi beaucoup de la sienne et était venu à bout de se persuader, je crois, qu'il était le parent de tout le faubourg Saint-Germain. Nul doute qu'il ne se croie aujourd'hui beaucoup plus relevé d'être le ministre d'un Roi légitime que d'avoir été celui d'un Empereur parvenu. » Et le comte de Las Cases, qui notait ces propos dans son *Mémorial*, a retenu encore ces jugements portés sur son ancien condisciple de l'Ecole militaire : « Son premier talent était d'être grand travailleur... Je l'ai toujours cru probe et honnête[1]. »

Clarke, l'émigré de Gand, remplaçant Gouvion-Saint-Cyr,

chouart, p. 400). Le duc de Feltre professait en effet un grand mépris pour le nouveau président du Conseil; il avait déjà rapporté à Rochechouart à Gand comment Napoléon lui-même l'avait mis en garde contre son grand chambellan : « Clarke, je vous défends de vous lier avec Talleyrand, car ce n'est que de la m...., il vous salirait » (*Souvenirs* de Rochechouart, p. 395).

1. *Mémorial de Sainte-Hélène*. Lundi 10 octobre 1816. Le maréchal Marmont, avec moins d'indulgence que le maître qu'ils avaient l'un et l'autre trahi, critique la carrière toute bureaucratique et raille la « vanité de naissance incroyable » du duc de Feltre. « Simple gentilhomme, il s'est ruiné à acheter des titres et à se faire faire une généalogie. Il en est venu au point de trouver pour souche de sa famille une maison souveraine [les Plantagenets]... Du reste, homme probe et délicat, il est mort sans fortune après avoir occupé d'assez grandes places et pendant assez de temps pour pouvoir s'enrichir » (*Mémoires*, t. VII, p. 224) : « C'était un travailleur infatigable », déclare de son côté le chancelier Pasquier, « avec de droites intentions et un zèle qui n'était pas toujours très éclairé » (*Mémoires*, t. IV, p. 2). « Parmi les ministres du nouveau Cabinet », dit le baron de Barante, « le duc de Feltre partageait surtout avec M. de Vaublanc et M. Dubouchage la faveur des *Ultras*. Le duc de Feltre était un homme d'exacte probité, d'une obéissance scrupuleuse à son devoir ou pour mieux dire à sa consigne... Ses façons étaient gourmées et officielles. Mêlé à la partie vaniteuse des royalistes, il s'y trouva comme en pleine eau. Ministre quelques jours avant le 20 mars, il suivit le Roi à Gand et fut un des plus aveugles tenants de l'opinion exagérée qui voulait rentrer armée de vengeance et d'arbitraire. Il ne subissait point la loi de son parti, comme on l'a dit, sans examen, sans hésitation. Les passions de ce parti étaient devenues sa pensée » (*Souvenirs*, t. II, p. 211-212).

Digitized by Google

c'était le signe éclatant du triomphe des *Ultras*[1], le prélude de l'épuration de l'armée, à laquelle le duc de Feltre allait travailler, avec le fanatisme des nouveaux convertis, contre ses camarades et ses subordonnés de vingt ans. « Un ministère de parti », selon l'expression du général Thiébault qui fut une de ses premières victimes, succédait « à un ministère d'organisation militaire[2] ». Ce mot, dans sa simplicité, est un bel hommage à l'œuvre du maréchal Gouvion-Saint-Cyr[3].

Maurice et Marcel DUNAN.

1. On n'est jamais assez pur aux yeux des plus purs. Les ultra-royalistes reprochaient volontiers à Clarke son divorce et ses « deux femmes vivantes ». Le marquis de Grammont disait drôlement de la première : « *Celle qui est en demi-solde* » (*Journal du maréchal de Castellane*, t. I, p. 345).

2. *Mémoires du général baron Thiébault*, t. V, p. 397 (Thiébault, nommé par Gouvion-Saint-Cyr commandant de la 18e division militaire à Dijon, fut révoqué par Clarke).

3. Le roi lui témoigna d'ailleurs sa satisfaction en lui accordant les titres honorifiques et les fonctions bien rémunérées de ministre d'État et de membre du Conseil privé (ordonnances des 28 septembre et 5 octobre au *Moniteur* des 30 septembre et 7 octobre 1815). Ces distinctions, avec le grand cordon de la Légion d'honneur pour ceux qui ne l'avaient pas, furent accordées en même temps aux autres membres du Cabinet, sauf à Fouché. Celui-ci, nommé ministre à Dresde dès le 15 septembre — exil déguisé — fut révoqué trois mois plus tard et banni à perpétuité en vertu de la loi contre les régicides (voir Madelin, *Fouché*, t. II, p. 486 et suiv.; Houssaye, *1815*, t. III, ch. IV, et leurs sources, *Moniteur* du 30 septembre, *Mémoires* de Pasquier et de Talleyrand).

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

ÉTUDES CRITIQUES
SUR
L'HISTOIRE DE CHARLEMAGNE[1]

La conquête de la Saxe
(*Suite et fin*).

II.

La Saxe au lendemain de la conquête : le premier capitulaire de Saxe et la Loi saxonne.

La victoire n'était pas si complète qu'on se plaisait à le croire dans l'entourage de Charlemagne; et si la Saxe resta tranquille quelque temps et supporta le joug franc, ce fut, comme le déclare le remanieur des *Annales royales*[2], parce que l'occasion favorable, la possibilité de faire défection, ne se présenta pas pour elle.

Pendant les années qui suivirent 785, elle vécut en effet sous un régime d'oppression et de terreur, qui n'était pas sans risques pour l'avenir. Dans sa correspondance, Alcuin ne s'est pas fait faute de relever — trop tard malheureusement — les inconvénients de cette politique de conversions forcées, imposées de façon brutale à des païens mal dégrossis. Il aurait voulu, pour sa part, plus de ménagements, plus de souplesse; moins d'intransigeance, surtout en matière de pratiques religieuses et pour la perception de la dîme, que les Saxons

1. Suite des études déjà parues dans la *Revue historique*, t. CXXIV, p. 52-64; t. CXXV, p. 287-330; t. CXXVI, p. 271-314; t. CXXVIII, p. 260-298; t. CXXX, p. 252-278. — On se reportera à la carte insérée t. CXXX, p. 278-279.

2. « Quievitque illa Saxonicae perfidiae pervivacitas per annos aliquot, ob hoc maxime quoniam occasiones deficiendi ad rem pertinentes invenire non potuerunt » (*Annales royales* remaniées, éd. Kurze, p. 71).

Digitized by Google

considéraient comme vexatoire; enfin, une échelle de pénalités mieux graduée, comportant des châtiments moins rigoureux pour des fautes vénielles[1].

Est-il excessif de reconnaître dans ces critiques des allusions au régime instauré par le premier capitulaire de Saxe? Et la logique des faits ne nous amène-t-elle pas à placer précisément à cette date de 785, quand la Saxe pour la première fois peut être réputée conquise, et comme l'aboutissement d'une politique de violence, substituée depuis peu à une politique d'atermoiements et de demi-mesures, cet acte qui, du commencement à la fin, est dicté par le désir farouche de plier à la domination franque et à la religion chrétienne un peuple jusqu'alors réfractaire à toute civilisation?

Rappelons-en, pour plus de clarté, les clauses. Nous verrons ensuite s'il y a apparence qu'il ait pu être promulgué à une date différente.

Le capitulaire[2], dans l'unique manuscrit qui en ait été retrouvé,

1. Correspondance d'Alcuin, éd. Dümmler, dans les *Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. IV, p. 154, n° 107 (ann. 796), lettre à Arn de Salzburg, alors en pays avare : « Et esto praedicator pietatis, non decimarum exactor, quia novella anima apostolicae pietatis lacte nutrienda est, donec crescat, convalescat et roboretur ad acceptionem solidi cibi. Decimae, ut dicitur, Saxonum subverterunt fidem. Quid imponendum est jugum cervicibus idiotarum quod neque nos neque fratres nostri sufferre potuerunt? Igitur in fide Christi salvari animas credentium confidimus. » P. 157-159, n° 110 (ann. 796), lettre à Charlemagne, lui recommandant de n'imposer qu'à bon escient, lorsqu'il s'agit de peuples barbares (*rudes populi*), le fardeau des dîmes aux nouveaux adeptes de la religion chrétienne (« Melius est illam [decimationem substantiae nostrae] amittere quam fidem perdere »); lui recommandant aussi de ne procéder au baptême qu'après avoir instruit les esprits et gagné les âmes. P. 159-162, n° 111 (ann. 796), lettre à Manfred, chambrier du roi, lui rappelant la nécessité pour les missionnaires envoyés chez les païens d'user pour les convertir de paroles « pacifiques et prudentes », de les traiter avec douceur : « Solidus vero cibus virorum est fortium; id est praecepta majora illorum sunt, qui multo tempore exercitatos habent sensus in lege Domini. Et veluti lac fragili congruit aetati, ita suaviora praecepta rudi populo in principio fidei tradenda sunt. » Il signale les dangers de la contrainte légale (*molestia legalis*), l'utilité qu'il y a à procéder par étapes. « *Si tanta instantia leve Christi jugum et onus suave durissimo Saxonum populo praedicaretur, quanta decimarum redditio vel legalis pro parvissimis quibuslibet culpis edicti necessitas exigebatur, forte baptismatis sacramenta non abhorrerent.* » P. 164, n° 113 (ann. 796), lettre à Arn de Salzburg : « Idcirco misera Saxonum gens toties baptismi perdidit sacramentum quia nunquam habuit im corde fidei fundamentum. Sed et hoc sciendum est quod *fides ... ex voluntate fit, non ex necessitate. Quomodo potest homo cogi ut credat quod non credit? Impelli potest homo ad baptismum sed non ad fidem...* »

2. Publié par Boretius, *Capitularia regum Francorum* (dans la collection des *Monumenta Germaniae*), t. I, n° 26, p. 68-70. L'édition donnée antérieu-

Digitized by Google

est divisé en deux parties : les articles « principaux » (*capitula majora*), au nombre de quatorze et dont nous tenterons de donner une traduction fidèle, et les articles « secondaires » (*capitula minora*), au nombre de vingt, dont nous nous bornerons à extraire l'essentiel.

Les deux premiers ont simplement pour objet d'indiquer le respect dû aux églises et leur caractère inviolable :

Article 1. — Il a plu à tous que les églises du Christ que l'on construit actuellement en Saxe et qui sont consacrées au service divin ne soient pas moins, mais plus et mieux honorées que ne l'eussent été les temples[1] *des idoles.*

Article 2. — Quiconque se réfugiera dans une église n'en pourra être expulsé de force par personne; mais il y pourra demeurer en paix jusqu'à sa comparution devant le tribunal et, par respect pour Dieu et les saints de la dite église, on ne devra attenter ni à sa vie ni à ses membres. Il devra d'ailleurs réparer le tort commis dans la mesure de ses moyens et conformément au verdict qui sera rendu; puis il sera conduit en présence de notre seigneur le roi, qui l'enverra où il plaira à sa clémence.

Ces deux articles n'appellent pas de longs commentaires. Ils sont intéressants néanmoins en ceci qu'ils permettent dès l'abord de reporter le capitulaire aux tout premiers temps du triomphe du christianisme en Saxe. Les premières églises sont en voie de construction et les idoles sont si peu oubliées que, pour marquer le caractère sacré des nouveaux sanctuaires, on ne croit pouvoir mieux faire que de les assimiler aux temples païens qu'on proscrit. C'est aussi sans doute parce que les églises sont choses nouvelles en Saxe que le roi franc se croit tenu d'insister sur l'inviolabilité de l'asile qu'elles offrent aux accusés : pour d'autres que des néophytes, des considérations de ce genre eussent été superflues.

Les articles 3 à 14 sont plus significatifs : ce sont eux qui ont valu au premier capitulaire de Saxe sa sinistre réputation et c'est à eux surtout que peuvent s'appliquer sans peine les sévères critiques formulées par Alcuin. En voici la teneur :

Article 3. — Quiconque entrera par la violence dans une

rement par K. von Richthofen, dans la même collection, au t. V des *Leges*, p. 34-46, vaut d'être consultée encore à raison du copieux — presque trop copieux — commentaire dont l'éditeur a enrichi le texte. On peut aussi se reporter au livre du même auteur, *Zur Lex Saxonum* (1868), p. 126-330.

1. Boretius imprime, d'après le manuscrit unique : « Ut ecclesiae Christi ... non minorem habeant honorem, sed majorem et excellentiorem quam *vana*

Digitized by Google

église et de force ou par vol en enlèvera quelque objet ou bien incendiera l'édifice sera mis à mort.

Article 4. — Quiconque, par mépris pour le christianisme, refusera de respecter le saint jeûne de Carême et mangera de la chair sera mis à mort. — Le prêtre devra cependant s'assurer que ce n'est pas un cas de force majeure qui l'a amené à manger de la chair.

Article 5. — Quiconque tuera un évêque, un prêtre ou un diacre sera pareillement condamné à mort[1].

Article 6. — Quiconque, à l'instigation du diable et partageant les préjugés des païens, brûlera l'un de ses semblables, homme ou femme, ou donnera sa chair à manger ou la mangera lui-même, sous prétexte que c'est un sorcier et qu'il mange de la chair humaine, sera puni de la peine capitale.

Article 7. — Quiconque livrera aux flammes le corps d'un défunt, suivant le rite païen, et réduira ses os en cendres sera condamné à mort.

Article 8. — Désormais tout Saxon non baptisé qui cherchera à se dissimuler parmi ses compatriotes et refusera de se faire administrer le baptême, voulant rester païen, sera mis à mort.

Article 9. — Quiconque sacrifiera un homme au diable et, suivant la mode païenne, l'immolera aux démons sera mis à mort.

Article 10. — Quiconque complotera avec les païens contre les chrétiens ou persistera à les seconder dans la lutte contre les chrétiens sera mis à mort; et quiconque se sera livré aux mêmes manœuvres contre le roi ou le peuple chrétien (c'est-à-dire le peuple franc) *sera mis à mort.*

Article 11. — Quiconque manquera à la fidélité qu'il doit au roi sera puni de la peine capitale.

Article 12. — Quiconque enlèvera la fille de son seigneur sera mis à mort.

Article 13. — Quiconque tuera son seigneur ou sa dame sera puni de la même façon.

Article 14. — Toutefois, lorsqu'un de ces crimes capitaux aura été commis secrètement et que le coupable aura spontanément été trouver un prêtre pour se confesser à lui et offrir

habuissent idolorum. » Il faut corriger *vana* en *fana*, comme l'a bien vu K. von Richthofen, dans son édition, p. 34.

1. Dans les autres législations, le meurtre d'un clerc est simplement puni d'amende. Cf. le commentaire de Richthofen, *Leges*, t. V, p. 36, n. 11.

Digitized by Google

de faire pénitence, remise lui sera consentie de la peine de mort sur le témoignage du prêtre.

Ces articles — les numéros 11 à 13 exceptés[1] — précisent d'une façon saisissante la portée du capitulaire. On pourrait presque tous les résumer ainsi : le christianisme ou la mort. Alors que, dans le reste des états francs, même l'homicide n'entraîne normalement à cette époque qu'une amende, la peine de mort est mise ici en permanence au service de la religion. Le païen est traqué comme une bête fauve, les pratiques païennes, le refus du baptême sont réputés crimes capitaux. Il n'y a peut-être pas d'exemple dans l'histoire d'une aussi féroce manière d'imposer les apparences de la civilisation. Même l'article 14, qui semble tout à coup apporter une note imprévue de modération et de clémence, n'est, au fond, qu'un moyen de contrainte de plus : au païen endurci, qui sera exécuté si son crime vient à être découvert, on offre le choix entre le glaive du bourreau et la cuve baptismale.

L'article 15 ouvre la série des *minora capitula.*

Ceux-ci ont d'abord pour objet de pourvoir à l'entretien du nouveau culte dont la Saxe est dotée malgré elle. L'article 15 vise la constitution du temporel des églises : à chacune d'elles, les paroissiens seront tenus de donner une « cour » (*curtis*) et deux manses de terre, plus des serfs et des serves à raison d'un serf et d'une serve par groupe de cent-vingt paroissiens. Les articles 16 et 17 stipulent le paiement au profit de ces mêmes églises et du clergé de la dîme de tous les revenus par tous les habitants, à quelque classe qu'ils appartiennent. — La correspondance d'Alcuin nous a déjà appris[2] que l'une au moins de ces mesures allait être considérée en Saxe comme particulièrement odieuse.

L'article 18 édicte l'obligation du repos dominical et le respect des fêtes chômées.

L'article 19 complète le régime de conversion forcée au christianisme organisé au début du capitulaire. Pour achever de plier bon gré mal gré les Saxons à la même religion que les Francs, il est prescrit de procéder au baptême immédiat de tous les enfants sans exception : « *Tous les enfants devront être baptisés dans l'année.*

1. L'article 11 est conforme à la législation courante de l'époque. Ainsi la loi ripuaire, titre LXIX, art. 1, porte : « Si quis homo regi infidelis exteterit, de vita componat et omnes res suas fisco censeantur » (*Monumenta Germaniae, Leges*, t. V, p. 258), et cet article a été maintenu tel quel dans le texte remanié au temps de Charlemagne. — Voir quelques autres rapprochements dans le commentaire de Richthofen, *Leges*, t. V, p. 39, n. 21.

2. Voir ci-dessus, p. 258, n. 1.

Digitized by Google

Et nous décidons que quiconque négligera de présenter un enfant au baptême dans le cours de l'année, sans le conseil ou la dispense d'un prêtre, paiera au fisc une amende de 120 sous s'il est de naissance noble[1], *de 60 sous s'il est ingénu, de 30 sous s'il est lite* », c'est-à-dire le double de ce que les lois franques et les capitulaires carolingiens stipulent, par exemple, pour refus de service militaire ou infraction quelconque au ban royal.

L'article 20 implante en Saxe les usages chrétiens relatifs au mariage : « *Quiconque contractera un mariage prohibé ou illicite paiera une amende de 60 sous* (exactement comme pour une violation au ban royal) *s'il est noble, de 30 sous s'il est ingénu, de 15 sous s'il est lite.* »

L'article 21 stipule les mêmes amendes contre « quiconque invoquera les sources, les arbres ou les bois ou leur fera des offrandes, à l'exemple des gentils, ou banquetera en l'honneur des démons ». Et, dans ce cas, il est prévu que si le coupable ne peut se libérer immédiatement, il sera affecté « au service de l'Église » jusqu'au paiement intégral de son amende. Ainsi, ce Saxon qu'on n'a pu jusqu'alors amener par la persuasion à la religion chrétienne, dont la cause s'identifie avec celle de la politique franque, on a résolu de l'y amener par la contrainte; et il n'est guère de ligne dans tout le capitulaire qui ne soit inspirée par le désir d'obtenir à tout prix ce résultat.

L'article 22 poursuit même le Saxon jusqu'à la tombe en interdisant de porter les corps des chrétiens — chrétiens malgré eux — ailleurs qu'aux cimetières des églises. Et pour compléter cette législation ecclésiastique, dans les mailles de laquelle les vaincus se trouvent pris, l'article 23 livre les devins à l'Église, qui a pour mission d'en faire justice.

Viennent ensuite neuf articles (24 à 32) qui ne semblent pas viser particulièrement la Saxe et dont l'insertion à cette place n'est peut-être imputable qu'à une erreur du copiste[2]. Enfin, après un renvoi à la « loi saxonne » pour le châtiment réservé aux parjures (art. 33), une dernière prescription achève de courber la Saxe sous le joug et de lui enlever — le législateur l'espère du moins — toute possi-

1. On doit remarquer que, dans les textes législatifs saxons de ce temps, les nobles sont, en thèse générale, assimilés aux « Francs » des lois franques : ce sont ceux qui jouissent de la pleine liberté.

2. K. von Richthofen a remarqué également dans son commentaire que plusieurs stipulations de ces articles s'appliquaient difficilement à la Saxe; mais personne jusqu'alors, pas même lui, ne semble avoir songé à tirer de ces remarques une conclusion pratique.

Digitized by Google

bilité de révolte : « *Nous interdisons à tous les Saxons en général* », porte l'article 34, « *de tenir des assemblées publiques sauf dans le cas où notre* missus *les convoquerait de notre part* », c'est-à-dire que le peuple saxon, en tant que collectivité politique, perd tout droit à l'existence. Les individus de naissance saxonne continueront bien à être régis par une législation particulière, en vertu du principe de la personnalité des lois, qui est universellement respecté dans l'État franc, mais ils ne pourront plus se concerter, discuter entre eux leurs intérêts communs, que dans la mesure où il plaira au conquérant, qui toujours sera en tiers dans leurs entretiens. A lui seul ou à ses représentants il appartient de les assembler et, en dehors de ce cas, le seul type de réunion publique prévue dorénavant est celle qui a pour cadre le comté, circonscription administrative franque, et pour objet le bon fonctionnement de la justice du roi : « *Que chaque comte dans son ressort* », ajoute en effet le législateur, « *tienne des plaids et rende la justice.* » Et comme le culte et la politique sont ici étroitements solidaires, c'est au clergé que le roi s'en remet du soin de déjouer les efforts que les Saxons pourraient tenter pour contrevenir à ces ordres : « *Que les prêtres veillent* », dit-il en manière de conclusion, « *à ce que cela ne se passe pas autrement.* »

* * *

Voilà donc un acte qui nous fait assister à la mainmise complète et brutale du roi franc sur l'ensemble du territoire et du peuple saxons. Le paganisme, dont il n'est presque aucun article qui n'atteste la vigueur redoutable, est rayé d'un trait de plume et remplacé d'office par la religion chrétienne. Le Saxon, libre hier, est soumis à un régime draconien, qu'un personnel de fonctionnaires francs (comtes, évêques, abbés, etc.) est chargé de faire respecter. Un acte de ce genre se pourrait-il concevoir si, à l'époque de sa promulgation, la conquête du pays n'avait pas été un fait acquis?

Plusieurs critiques allemands, et parmi eux l'un des plus réputés, G. Waitz, se sont pourtant employés à soutenir cette thèse paradoxale que le capitulaire était antérieur au moins de quelques années à l'achèvement de la conquête et ont proposé tour à tour de le dater de 777 ou de 782.

La date de 777 a été adoptée par K. von Richthofen. Mais comme il s'appuie[1] sur des considérations tirées de l'histoire même de la

1. Dans son volume *Zur Lex Saxonum* (1868), p. 126-217, et dans la préface de son édition (*Monumenta Germaniae, Leges*, t. V), p. 17-22.

Digitized by Google

conquête de la Saxe et qu'il a, pour retracer cette histoire, puisé à pleines mains et sans en faire la critique dans la masse des documents souvent sans valeur (tels que les œuvres des hagiographes), parmi lesquels nous avons essayé d'introduire un peu d'ordre et de clarté, il est inutile de discuter son argumentation en détail. Il croit en effet que la Saxe était entièrement franque, au moins jusqu'à l'Ocker, avant 777; et nous espérons avoir prouvé qu'à cette date on a pu avoir tout au plus un moment l'illusion qu'elle était tenue en respect. Il est tellement désireux de trouver dans les textes une confirmation de son hypothèse qu'il va jusqu'à découvrir une référence au capitulaire dans un passage où l'auteur des *Annales royales* remaniées, s'essayant à mettre en beau langage une phrase de son modèle, relatif à l'engagement pris par les Saxons vaincus de renoncer à leurs biens et à leur liberté en cas de nouvelle défection (*si amplius immutassent..., nisi conservarent in omnibus christianitatem vel fidelitatem*), écrit qu'ils promirent de ne plus violer *sua statuta*. Ces « statuts », déclare triomphalement Richthofen[1], ce sont les articles de notre capitulaire. Joli sacrifice qu'eussent fait les Saxons, de renoncer à leurs biens et même à leur liberté, dans le cas où ils auraient contrevenu à un texte législatif qui dans nombre de ses articles, et notamment pour manque de fidélité au roi franc, stipulait la peine de mort!

Waitz[2], jugeant inadmissible la date proposée par Richthofen, s'arrête à celle de juillet 782, parce que, suivant lui, l'acte doit être tout à la fois postérieur à la première mesure générale prise en 780, d'après les *Annales de Lorsch*, pour l'organisation ecclésiastique de la Saxe[3], et antérieur à l'exécution des 4,500 rebelles, mis à mort par ordre de Charlemagne à Verden vers l'automne 782[4]. Ce châtiment ne peut, croit-il, se justifier que par l'application des articles 10 et 11 du capitulaire portant peine de mort contre tout rebelle à l'autorité du souverain franc; car les *Annales royales* primitives se servent de termes qui supposent, affirme-t-il, une véritable procédure judiciaire : « Les Saxons livrèrent tous les malfaiteurs qui étaient les plus compromis dans la révolte, au nombre de 4,500, afin qu'ils fussent envoyés au supplice » (*reddiderunt omnes*

1. *Zur Lex Saxonum*, p. 217; *Monumenta Germaniae, Leges*, t. V, p. 22.

2. G. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III, 2e éd. (note additionnelle au chap. II : *Ueber die Zeit der Capitula de partibus Saxoniae und der Lex Saxonum*, p. 207-216, reproduction d'un article des *Göttingische gelehrte Anzeigen*, ann. 1869), p. 211.

3. Voir la première partie de cette étude, *Rev. histor.*, t. CXXX, p. 266-267.

4. Voir *Ibid.*, p. 274.

Digitized by Google

malefactores illos qui istud rebellium maxime terminaverunt[1] *ad occidendum .IIII. D.*). Or, on se rappelle[2] que quelques semaines avant, en juillet 782, Charles avait tenu le plaid général à Lippspringe. N'est-il pas logique, demande Waitz, de supposer que les articles du premier capitulaire de Saxe furent au nombre de ceux dont l'assemblée eut à connaître?

Simple hypothèse encore et qui ne serait admissible que si l'on venait à démontrer que la Saxe était franque dès 782 et qu'elle était dès ce moment dotée de toute l'organisation administrative et ecclésiastique (évêques compris) que suppose le capitulaire. On a pu observer que les textes ne sont guère favorables à cette opinion; et Waitz lui-même est obligé de confesser[3] qu'une date plus tardive se comprendrait mieux; mais il n'ose descendre plus bas à cause du massacre de Verden, comme si le texte de l'annaliste autorisait à voir dans ce tragique événement autre chose qu'une mesure de vengeance et de terreur, froidement exécutée, mais sans le moindre appareil de justice et sans le moindre étalage de textes législatifs[4].

Nous maintiendrons donc au capitulaire la date de 785[5] et considérerons qu'il marque la dernière étape de cette conquête brutale de la Saxe à laquelle Charlemagne s'est résolu en 782 après l'échec de ses tentatives réitérées de pénétration progressive.

1. Ce qui signifie littéralement : « les malfaiteurs qui avaient surtout réalisé cette révolte. » Pour le sens du mot *terminare*, cf. *Capitularia regum Francorum*, éd. Boretius, t. I, n° 25, art. 1 : « ... quia modo isti infideles homines magnum conturbium in regnum domni Karoli regis voluerint terminare et in ejus vita consiliati sunt... »

2. Voir *Rev. histor.*, t. CXXX, p. 268.

3. Waitz, *loc. cit.*, p. 212 : « Für manches wird selbst das Jahr 782 noch als ein sehr frühes erscheinen. »

4. La plupart des érudits ne s'en sont pas moins ralliés à l'opinion de Waitz, en particulier Simson (*op. cit.*) dans la 2e édition du t. I d'Abel (lequel tenait pour la date de 785, t. I, 1re éd., p. 401 et suiv.), Böhmer-Mühlbacher, *Regesten*, t. I, 2e éd., n° 252, H. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. I, 2e éd., p. 466, etc.

5. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, 2e éd., p. 386, n. 1, préférerait une date un peu plus tardive, 787 ou 788 par exemple, parce que l'organisation ecclésiastique, dit-il, ne pouvait être encore qu'ébauchée en 785. Mais point n'était besoin qu'elle fût réalisée dans ses moindres détails pour que le capitulaire fût promulgué, et celui-ci, dans toute sa rudesse et sa violence, se comprend mieux si l'on ne s'éloigne pas trop de l'instant où la Saxe fut considérée à la cour franque comme définitivement subjuguée. — D'après Hauck (*loc. cit.*), Ch. Ritter, dans la dissertation que nous avons précédemment citée (cf. *Rev. histor.*, t. CXXX, p. 252, n. 2), serait porté à reculer jusqu'après 797 et même, au besoin, jusqu'après 799 la date de promulgation du capitulaire!

Digitized by Google

***

On a vu qu'un des articles (n° 33) du capitulaire comporte un renvoi à la « loi saxonne » (*lex Saxonum*). Cette loi est-elle celle qui nous est parvenue et qui a été mainte fois publiée[1]? Ou bien s'agit-il d'une simple coutume transmise oralement et dont la loi actuelle ne représenterait qu'une mise au point d'époque postérieure? Les deux thèses ont été soutenues[2]. Nous pensons, quant à nous, contrairement à la doctrine qui a cours aujourd'hui, que les deux textes sont contemporains et que la loi saxonne peut servir, concurremment avec le premier capitulaire de Saxe, quoique dans une moindre mesure, à expliquer comment s'est opérée en 785 la prise de possession du pays par les Francs victorieux.

Cette loi compte soixante-six articles, qui sont en majorité la codification d'anciens usages; mais il s'en rencontre parfois aussi qui édictent des règles nouvelles et qui sont le fruit de la conquête. Les premiers n'offrent d'intérêt que pour l'histoire du droit ou de la société; ce n'est pas ici le lieu d'en disserter[3]. Parmi les seconds, nous en signalerons quelques-uns qui procèdent de la même pensée que le capitulaire :

Article 21-22. — Quiconque tuera un homme dans une église ou y commettra un vol ou y pénétrera par effraction ou se parjurera sciemment sera condamné à mort; et quiconque se parjurera inconsciemment le paiera de la perte de sa main.

Article 23. — Quiconque fera tomber dans un guet-apens et tuera un homme se rendant à l'église ou en revenant un jour de fête, savoir un dimanche ou le jour de Pâques, de la

1. Nous suivrons le texte donné par K. von Richthofen, dans les *Monumenta Germaniae, Leges*, t. V, p. 47-84.

2. Cf. la préface de l'édition Richthofen, p. 28.

3. Les tarifs de « compositions » prévues dans la majeure partie des articles sont extraordinairement élevés et tout à fait hors de proportion avec ceux des autres lois germaniques — et notamment la loi ripuaire, sur laquelle le rédacteur de la loi saxonne a pris modèle. On obtiendrait une équivalence numérique au moins approximative avec les tarifs de cette loi ou ceux de la loi salique si l'on supposait que les tarifs sont établis, non en sous, mais en deniers et à raison de 8 deniers au sou. Exemples : art. 3 et 13, compositions de 120 sous, lire 120 deniers = 15 sous de 8 deniers (15 sous est le tarif de la loi salique); art. 5, composition de 240 sous, lire 240 deniers = 30 sous, comme dans la loi salique; art. 13, composition de 360 sous, lire 360 deniers = 45 sous, comme dans la loi salique. — Mais c'est là un problème qui ne peut être abordé de biais.

Digitized by Google

Pentecôte, de Noël, de la sainte Marie, de la saint Jean-Baptiste, de la saint Pierre ou de la saint Martin, sera condamné à mort; s'il n'y a eu que guet-apens sans assassinat, il paiera le ban royal (c'est-à-dire une amende de 60 sous).

Ces deux articles, comme on le voit, forment le complément de l'article 3 du capitulaire, que l'article 21 de la loi double même en partie. Ils tendent pareillement à imposer par la menace le respect de l'église et de la religion chrétiennes en substituant la peine de mort aux amendes prévues par la législation franque. Le faux serment est assimilé aux crimes les plus graves parce qu'il se prête à l'église et sur les reliques[1]. C'est seulement quand la bonne foi du parjure ne peut être suspectée que la peine capitale est commuée en une peine corporelle moins forte, l'amputation de la main, qui depuis 779 est prévue dans la législation franque, contre tous les parjures, même conscients.

Les articles suivants sont moins significatifs. Il est bon de noter toutefois que l'article 24, qui stipule la peine de mort contre quiconque complotera contre la sûreté de l'État franc ou contre la vie du roi ou de ses fils, est un résumé des articles 10 et 11 du capitulaire et que les articles 25 et 26 en doublent partiellement les articles 12 et 13.

Plusieurs articles édictant la peine capitale contre certains meurtriers ou même contre des coupables auxquels on ne peut reprocher que de simples délits, comme le vol d'un cheval (art. 29) ou celui d'une ruche d'abeilles (art. 30), sont, au contraire, des survivances manifestes d'anciennes coutumes saxonnes, que le législateur s'est borné à reproduire, sans même chercher à les mettre en harmonie avec d'autres parties de la loi[2], où les crimes les plus graves ne donnent lieu qu'à des compensations pécuniaires.

Nous ne nous arrêterons pas non plus aux articles qui n'ont d'autre objet que d'introduire en Saxe des règles courantes du droit franc dans des cas que la législation saxonne n'avait pu prévoir, tel l'article 37 qui accorde un triple wergeld à quiconque se rend soit à l'ost soit au palais du roi ou bien à quiconque en revient. Mais nous noterons encore comme digne d'attention l'article 62, qui interdit à tout homme libre l'aliénation de ses biens propres en faveur de tout

1. Cf. le 1er capitulaire de Saxe, art. 32.

2. L'incohérence est telle qu'on a cherché, mais sans succès, à démontrer que les manuscrits nous donnent, non un texte homogène, mais un texte composite, renfermant des morceaux rédigés à des dates différentes. H. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. I, 2e éd., p. 466-467, donne la bibliographie de la question.

Digitized by Google

autre que l'Église ou le roi. On reconnaît ici la main du conquérant soucieux non seulement de ménager les intérêts de la couronne, mais aussi de préparer l'avenir du clergé, dans lequel il voit le plus ferme soutien de sa politique. Est-ce s'aventurer beaucoup dès lors que de placer la loi saxonne tout entière, dans sa forme actuelle, à l'heure même où s'opère la mainmise de l'État franc sur l'ensemble du territoire saxon?

Contre cette opinion, qu'a-t-on fait valoir? — On a dit, d'une part[1], que la loi était sensiblement postérieure au premier capitulaire de Saxe, arguant surtout de ce fait qu'elle n'a retenu parmi les crimes entraînant la mort ni le meurtre des clercs (article 5 du capitulaire) ni la continuation des pratiques païennes ou le refus de se soumettre aux pratiques chrétiennes (articles 4, 6, 7, 8 et 9 du capitulaire). Ceci, affirme-t-on, ne peut s'expliquer que par un adoucissement introduit après coup dans la législation. — L'argument ne serait valable que si effectivement la loi avait substitué, dans quelques cas, une peine plus faible à celle que prévoyait le capitulaire. Comme il n'en est rien, la raison de cette différence tient sans doute à ce que le capitulaire est un ensemble de mesures politiques et de circonstance, tandis que la loi est un code de droit privé et permanent.

On a dit, d'autre part[2], que la loi ne pouvait pas être antérieure à un second capitulaire de Saxe que nous retrouverons plus loin et qui est daté de l'année 797. La loi, fait-on observer tout d'abord, édicte (art. 38) la peine capitale contre « quiconque incendiera volontairement et de sa propre initiative (*suo tantum consilio*) la demeure d'autrui, de nuit ou de jour », pour tirer vengeance d'un ennemi, alors que le capitulaire de 797 (art. 8) ne parle que d'une amende de soixante sous et oppose clairement au cas prévu par la loi celui où l'incendie est allumé à titre de pénalité, après jugement en bonne et due forme et sur l'avis des habitants du *pagus* (*commune consilio facto*). De cette double différence, on déduit : 1° que le texte de la loi supposant implicitement la distinction établie dans le capitulaire entre l'incendie allumé *communi consilio* et l'incendie allumé sur l'initiative d'un seul, *suo tantum consilio*,

1. K. von Richthofen, *Zur Lex Saxonum*, p. 331, et *Monumenta Germaniae, Leges*, t. V, p. 17.

2. Voir notamment Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III, 2e éd., p. 214; H. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. I, 2e éd., p. 467-469; W. Schücking, *Ueber die Entstehungszeit und die Einheitlichkeit der lex Saxonum*, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXIV (1899), p. 631-670 (spécialement p. 633-649).

Digitized by Google

n'a pu être élaboré qu'après le capitulaire lui-même; 2° que la peine de mort étant, dans cette seconde alternative, restée applicable au IXe siècle et même plus tard en Saxe, la législation du capitulaire de 797 répond à un état de choses antérieur à celui de la loi.

Ce second argument seul peut sembler de nature à entraîner la conviction; car il va de soi que la loi, qui n'est en majeure partie qu'un tarif d'amendes et de pénalités, n'avait pas à prévoir ici explicitement le cas, d'ailleurs très spécial, de l'incendie allumé par ordre de justice. Mais est-il prouvé que la peine de mort est une peine plus récente que l'amende de soixante sous édictée par le capitulaire? Tout en le croyant fermement, H. Brunner[1] est contraint de reconnaître que la peine capitale cadre mieux avec l'ancienne législation saxonne, antérieure à l'occupation franque, telle que la laissent entrevoir non seulement certains articles de la loi, que nous avons déjà indiqués et qui punissaient de la même façon des délits en apparence légers, mais aussi quelques textes historiques dont Richthofen[2] a dressé l'inventaire. Il ne suffit vraiment pas, pour établir que cette peine a continué à être appliquée en Saxe aux incendiaires en plein IXe siècle, d'alléguer, comme on le fait, une glose insérée quelque cent ans après la rédaction de la loi par un scribe anonyme, étranger au pays et aux usages saxons, et qui a cru bon d'avertir ses compatriotes qu'en dehors de la Saxe cette législation n'était pas de mise[3]. L'autorité qu'on prête tout à coup à ce pauvre copiste est assez surprenante.

Plus médiocre encore est l'argument qu'on tire d'une comparaison des articles de la loi (n° 66) et du capitulaire de 797 (n° 11) relatifs à la valeur des monnaies employées en Saxe. La loi distingue avec netteté deux espèces de sous, le petit sou saxon de deux tremis, c'est-à-dire de huit deniers, et le sou carolingien de trois tremis, c'est-à-dire de douze deniers; le capitulaire ne parle que de cette dernière espèce de sous. Conclusion imprévue : la loi saxonne, « parce qu'elle est plus précise » sur ce point, « doit être considérée comme plus récente que le capitulaire ». — Faut-il avouer qu'il nous est impossible de comprendre cet étrange raisonnement, si facile à retourner contre ses auteurs : car le texte où la distinction

1. H. Brunner, *loc. cit.*, p. 468.

2. K. von Richthofen, *Zur Lex Saxonum*, p. 220 et suiv. Il faut dire d'ailleurs que Richthofen, de son côté, exagère et veut voir à tort partout des survivances de vieux usages saxons, même lorsque les preuves font défaut.

3. « In qualicumque loco est secundum legem illorum » (éd. Richthofen, p. 68, note *e*). Sur le sens de cette note et d'une série de notes similaires, voir la préface de Richthofen, p. 8.

Digitized by Google

entre le sou saxon et le sou franc est encore établie n'a-t-il pas toute chance d'être le plus ancien?

On ajoute enfin que la loi saxonne n'a même pu être rédigée avant 803 parce que, en trois de ses articles (nos 51 à 53), elle rappelle de très près le texte d'une disposition additionnelle insérée probablement à cette date (on n'en est même pas bien sûr) par Charlemagne dans l'ancienne loi ripuaire[1]. Et pourtant n'est-il pas tout aussi logique de supposer que c'est le rédacteur de la loi saxonne — un Franc, agissant pour le compte de Charlemagne — qui a pris l'initiative d'opérer dans l'ancien droit ripuaire, dont il s'est constamment inspiré, des retouches que le roi franc aura décidé ensuite d'introduire dans la loi ripuaire elle-même?

Nous verrons, au surplus, que le capitulaire de 797 a précisément pour objet de reviser quelques-unes des stipulations de la loi saxonne, à laquelle il renvoie nommément à plus d'une reprise. — Il ne faut voir là, dit-on cette fois encore, qu'une allusion à la coutume transmise oralement. Comme s'il était admissible que, prenant possession de la Saxe en 785 et y introduisant aussitôt les cadres administratifs et judiciaires de l'État franc, le conquérant eût attendu vingt ans avant de faire consigner par écrit ce droit saxon que ses tribunaux allaient être chargés d'appliquer sans délai!

III.

La révolte et la pacification définitive (793-797).

Pendant quelques années, les fonctionnaires carolingiens réussirent à assurer en Saxe le règne de la « paix franque ». La fidélité des habitants paraissait même suffisamment garantie pour qu'on les fît concourir aux expéditions entreprises au delà de leurs frontières contre les Slaves ou contre les Avares[2]. Un jour vint cependant où il fallut se rendre à l'évidence : les Saxons, à bout de force et faute de cohésion, avaient pu être réduits par la violence; ils n'avaient pu être réellement conquis à la cause franque et n'attendaient qu'une occasion pour secouer le joug.

La révolte éclata inopinément à une date sur laquelle les histo-

1. *Capitulare legi Ribuariae additum (803)*, art. 5, éd. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 117.

2. Cf. *Annales royales* (première rédaction), ann. 787, 788, 789, 791, éd. Kurze, p. 78, 80, 84, 88.

Digitized by Google

riens modernes sont en désaccord. Les uns proposent 792, les autres 793. Voyons les textes.

Les *Annales royales*, en leur rédaction originale, sont à ce sujet d'une clarté parfaite. A la date de 792, après avoir noté la tenue à Ratisbonne du grand synode qui eut à se prononcer sur le cas de l'évêque Félix d'Urgel, accusé d'hérésie, elles ajoutent : « Cette année, il n'y eut aucune expédition militaire[1]. » Arrivé à Ratisbonne pour les fêtes de Noël 791, Charlemagne, disent-elles, y demeura jusqu'à l'automne 793. Et c'est alors seulement que, s'étant mis en route pour regagner les pays rhénans[2], il fut rejoint près de l'Altmühl par un messager porteur de la fatale nouvelle.

Dans les *Annales royales* remaniées[3], ce récit a subi plusieurs retouches importantes. D'abord, nous apprenons que, de Ratisbonne, Charlemagne s'apprêtait, au printemps de l'année 793, à aller frapper un grand coup contre les Avares, lorsqu'un premier fait inquiétant vint à sa connaissance : un détachement de troupes que le comte Thierri lui amenait de Frise en vue de la campagne projetée s'était heurté, aux abords de la Weser, à une bande de Saxons et avait été massacré[4]. La gravité de ce symptôme ne pouvait échapper à la clairvoyance du roi. Il était tout au moins difficile, après cela, de compter sur les détachements saxons, dont la levée devait avoir été prévue en 793 comme lors de la campagne de 791, en vertu de la règle qui voulait qu'on appelât de préférence sous les armes les habitants des régions voisines de la zone d'attaque. Dès ce moment, l'expédition avait été contremandée et Charles avait repris le chemin du nord.

1. « Eodem anno nullum iter exercitale factum est » (*Annales royales*, première rédaction, éd. Kurze, p. 92).

2. Ce n'est point le lieu d'insister sur cette particularité que le roi franc se mit en tête, à cette occasion, de relier par un canal la Rezat à l'Altmühl afin de pouvoir faire tout le trajet par eau. Ce projet, qui tendait à établir des communications directes entre la vallée du Danube et celle du Rhin, a excité la verve des historiens modernes, qui ont voulu deviner les intentions du roi et se sont livrés à ce propos aux plus fantaisistes suppositions. Cf. Fr. Beck, *Der Karlsgraben* (Nürnberg, 1911, VIII-91 p. et cartes).

3. Édition Kurze, p. 93 et 95.

4. Déjà lors de la première campagne contre les Avares, en 791, le comte Thierri (peut-être celui-là même qui, en 782, avait été envoyé en Saxe au secours d'Adalgise, Geilo et Woradus) avait le commandement de troupes frisonnes et saxonnes qui devaient pénétrer en Pannonie par la rive gauche du Danube (*Annales royales* remaniées, éd. Kurze, p. 89). Les Saxons qui massacrèrent les soldats de Thierri sur la Weser en 793 formaient peut-être un des contingents qui devaient en cours de route venir grossir son armée.

Digitized by Google

A partir de ce point, le récit des annales remaniées se confond avec celui des annales primitives, sauf cependant quelques retouches de détail. Charles, dont on s'explique mieux désormais le retour dans la région rhénane, reçoit, dans le voisinage de l'Altmühl, des nouvelles de plus en plus mauvaises de la Saxe : la révolte a gagné tout le pays, tandis qu'à une autre extrémité de l'État franc, en Septimanie, les Sarrasins d'Espagne ont fait irruption. La saison s'avance. Ainsi que l'avaient déjà noté les annales primitives, le roi s'arrête à Würzburg pour les fêtes de Noël et se rend de là à Francfort-sur-le-Main.

A ce récit, Simson[1], pour ne citer que lui, oppose en bloc un nombre, impressionnant tout d'abord, de textes où le début de la révolte se trouve noté sous l'année 792. La liste de ses références comprend les *Annales de Saint-Amand*, les *Annales Laureshamenses*, les *Annales Mosellani*, les *Annales de Petau*, les *Annales Guelferbytani*, les *Annales Xantenses*, les *Annales Alamannici;* et il aurait pu allonger cette liste encore. Mais, à voir les choses de plus près, on constate que, de tous ces textes, seuls les trois premiers méritent d'être pris en considération, puisqu'ils sont la source directe de tous les autres. Reconnaissons d'ailleurs que les affirmations qu'ils apportent sont troublantes; mais nous ne les croyons pas décisives.

Les *Annales de Saint-Amand* qui, passé l'année 791, semblent tout à fait originales, notent, à la date de 792 : « Les Saxons tuèrent des Francs sur l'Elbe, près de la mer, la veille des nones de juillet (le 6 juillet), un vendredi[2]. » L'attribution de cette note à l'année 792 est incontestable (bien qu'il n'y en ait aucune pour les trois années suivantes) à cause de la coïncidence du 6 juillet et du vendredi. Mais est-ce bien d'un véritable soulèvement de la Saxe qu'il s'agit? L'impossibilité qu'il y aurait à admettre que le roi franc, à l'annonce d'un aussi grave événement, eût attendu paisiblement à Ratisbonne durant plus d'une année avant de se décider à la riposte, suffit à rendre inacceptable une pareille hypothèse. Il ne peut s'agir que d'un événement isolé, d'un fait-divers, peut-être du meurtre de quelques prêtres par une bande de païens fanatiques. Et remarquons, en tout cas, que la localisation de ce massacre sur l'Elbe — et non sur la Weser — prouve qu'on ne saurait le con-

1. Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 36, n. 2.

2. « Saxones interfecerunt Francos super fluvio Alpia prope mare, pridie non. jul., feria sexta » (*Annales S. Amandi*, ann. 792, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 14).

Digitized by Google

fondre avec celui des soldats de Thierri, tel que le rapportent les *Annales royales* à la date de 793.

On ne saurait non plus le confondre avec le massacre dont il est question dans les *Annales Mosellani* sous cette même date de 792[1] et qui ne peut davantage avoir eu lieu sur l'Elbe, car voici ce qu'écrit l'annaliste : « La même année et en été, suivant l'usage, l'armée des Francs se réunit à Ratisbonne, exception faite d'un détachement qui, devant venir par eau en traversant le pays des Frisons et des Saxons, fut surpris par eux et en partie massacré. Et ce meurtre accompli, ceux-ci redevinrent païens[2]. » Pour se rendre de Frise à Ratisbonne, il est difficile d'imaginer que les troupes franques aient d'abord été gagner l'embouchure de l'Elbe[3]. Mais l'incident diffère-t-il donc de celui que les *Annales royales* rapportent un an plus tard et dont on ne trouve pas mention en 793 dans les *Annales Mosellani?* Ils se répondent de si près qu'il a fallu aux commentateurs une ingéniosité extrême pour parvenir à les distinguer. Simson n'a-t-il pas été jusqu'à supposer[4] en 792, pour les besoins de la cause, une expédition contre les Vendes, dont nul n'a jamais eu connaissance!

Rappelons-nous d'ailleurs l'affirmation formelle de l'auteur des *Annales royales*, auquel l'itinéraire de Charlemagne vient donner raison[5] : « En cette année (792), il n'y eut aucune expédition militaire. » Serait-ce pour les inviter à retourner chez eux que Charlemagne aurait convoqué de si loin ses soldats? Il ne nous paraît pas douteux que le rédacteur des *Annales Mosellani* a commis sur ce point une confusion, d'autant plus facile à comprendre, qu'en 793 comme en 792 le plaid général fut tenu à Ratisbonne. Le massacre

1. 791, dans le manuscrit unique de ces annales; mais on sait que toutes les notes annalistiques y ont été par erreur antidatées d'un an. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXV, p. 298, n. 2.

2. « Ibique (apud Reganesburg) eodem [anno] exercitus Francorum tempore aestivo more solito convenit, excepto quod quaedam pars exercitus ejus quae per Frisiones et Saxones navigio venire debuit ab eisdem decepta est gentibus et magna ex parte perempta; quique etiam caede peracta rursum pagani effecti sunt » (*Annales Mosellani*, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XVI, p. 497).

3. Pour sortir de cette impasse, Simson (*loc. cit.*, p. 37) altère — sans du reste avertir le lecteur — le récit de l'annaliste en supposant que ces troupes se rendaient directement de Frise sur le théâtre des opérations, qu'il place, par hypothèse, à l'est de l'Elbe, en pays slave. C'est encore de la fantaisie pure.

4. Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 37.

5. Cf. Böhmer-Mühlbacher, *Regesten*, t. I, 2e éd., nos 317 a et suiv.

Digitized by Google

de 792 et celui de 793 ne font donc qu'un et la date donnée par les *Annales royales* doit être sur ce point maintenue.

Reste, il est vrai, le texte des *Annales Laureshamenses*[1], où nous lisons qu' « à l'approche de l'été », les Saxons, après s'être mis d'accord avec les Avares pour opérer une ruée simultanée sur les chrétiens, se soulèvent en masse, détruisant les églises et massacrant le clergé. Mais n'oublions pas[2] que l'auteur des *Annales Laureshamenses* suit pas à pas les *Annales Mosellani*, tout en les modifiant et les amplifiant. La chronologie au moins leur est commune. C'est le cas ici. Pas plus que dans les *Annales Mosellani*, il n'est question de la Saxe en 793; et les remarques déjà faites sur l'invraisemblance criante de l'attitude passive que l'on prête à Charlemagne, quand on suppose qu'il a pu attendre plus d'un an avant de prendre une résolution en présence de faits d'une telle gravité, devraient être accentuées encore puisqu'il s'agirait bien, d'après l'annaliste, d'un mouvement qui, dès 792, se serait étendu à toute la Saxe et où tout ce qui était franc aurait brusquement sombré.

* * *

Car il ne s'agissait de rien moins que cela : la révolte, dont l'incident de l'Elbe, en 792, était peut-être un signe avant-coureur, s'était généralisée avec une rapidité foudroyante.

L'auteur des *Annales Laureshamenses* qui, malgré son erreur de chronologie, est presque un contemporain, a traduit en termes saisissants l'impression de rage ressentie par les Francs devant ce réveil de l'esprit d'indépendance saxonne, rompant soudain toutes les barrières et balayant tout sur son passage : « Ce qui se cachait depuis longtemps déjà au fond du cœur s'étala au grand jour : comme le chien qui retourne à son vomissement[3], ils retournèrent au paganisme qu'ils avaient auparavant abjuré, abandonnant à nouveau le christianisme, mentant non moins à Dieu qu'à leur seigneur le roi, qui les avait comblés de bénéfices, entraînant avec eux les nations païennes du voisinage... Ils tentèrent d'abord de se révolter contre Dieu, puis se soulevèrent contre le roi et les chrétiens. Toutes les églises qui se trouvaient sur leur territoire, ils les détruisirent ou dévastèrent par l'incendie; ils rejetèrent les évêques et les prêtres auxquels ils étaient subordonnés, se saisirent même de quelques-uns

1. *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 35, et éd. Katz, p. 37.
2. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXV, p. 304.
3. « Canis reversus ad suum vomitum » (II Pierre, 2, 22).

Digitized by Google

d'entre eux, en tuèrent d'autres et se replongèrent dans le culte des idoles[1]. »

Somme toute, c'était un véritable désastre, et qui prenait le roi franc au dépourvu.

N'ayant sous la main qu'un embryon d'armée — puisque les contingents prévus pour l'ost de 793 contre les Avares devaient englober, outre les Frisons du comte Thierri, égorgés sur la Weser, une forte proportion de Saxons — Charlemagne pouvait d'autant moins entreprendre de mater les rebelles en une saison aussi avancée que la situation critique de la Septimanie réclamait, on l'a vu, au même instant toute son attention. On saisit ici sur le vif les inconvénients d'un régime militaire qui ne met normalement à la disposition du souverain le gros de ses troupes que pour un temps restreint, à une époque déterminée — au moment du plaid général du début ou du courant de l'été — et après une assez lente mobilisation. Plusieurs incidents douloureux du règne de Charlemagne s'expliquent par les défauts de cette organisation, qu'il a pu améliorer, assouplir, mais dont il n'a pu changer les principes.

Il fallut donc attendre le plaid général de 794, sinon pour agir, du moins pour riposter avec vigueur. L'assemblée s'ouvrit, il est vrai, plus tôt que de coutume, le 1er juin, à Francfort[2], où nous avons vu le roi s'installer après la Noël 793; mais, pour des raisons que les annalistes ne précisent pas et qui tenaient sans doute tant à l'importance exceptionnelle des affaires dont l'assemblée de Francfort eut à connaître qu'à la lenteur avec laquelle les troupes achevèrent leur concentration, le signal du départ ne fut pas donné avant le milieu d'août ou même le début de septembre[3].

La révolte fut d'ailleurs étouffée avec une prodigieuse rapidité. Dès le début de la campagne, les forces saxonnes, massées au Sindfeld[4], au sud de Paderborn, où elles croyaient n'avoir à affronter qu'une seule armée, furent surprises par une attaque simultanément

1. *Annales Laureshamenses*, ann. 792, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 35, et éd. Katz, p. 37.

2. Cf. Böhmer-Mühlbacher, *Regesten*, t. I, 2e éd., n° 324 *a*.

3. L'auteur des *Annales royales* (première rédaction, éd. Kurze, p. 94) place le départ après le décès et l'enterrement de la reine Fastrade, morte le 10 août (Böhmer-Mühlbacher, *op. cit.*, n° 327 *a*). Les *Annales Mosellani* (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XVI, p. 497) précisent : « Rex vero perrexit in Saxonia *tempore autumni* »; mais ce n'est peut-être qu'une induction fondée sur le texte même des *Annales royales*.

4. « In campo qui dicitur Sinistfelt » (*Annales royales*, première rédaction, éd. Kurze, p. 96). C'est aujourd'hui le plateau du Sindfeld, qui surplombe Fürstemberg et qui est à quinze kilomètres au sud de Paderborn.

Digitized by Google

menée du sud-est par Charlemagne, venu de la frontière de Hesse, et de l'ouest par le jeune Charles, venu du Rhin avec une deuxième armée. Désemparés, les rebelles capitulèrent sans combat[1].

Revenant maintenant du système de compression à outrance, qui avait si mal réussi, au système d'excessive confiance, dont on n'avait guère eu davantage à se féliciter, le roi franc se borna, comme il l'avait fait tant de fois jusqu'en 782, à recevoir les protestations de fidélité de ces irréconciliables ennemis, à accepter pour sincère leur nouveau retour à la religion chrétienne et à ne demander comme garanties tout au plus que quelques otages[2], dont le sort devait aux yeux des Saxons peser bien peu en comparaison de la grande cause de leur indépendance nationale[3].

1. *Annales royales* (première rédaction), éd. Kurze, p. 96. — Suivant les *Annales Laureshamenses*, ce serait à Heresburg que les Saxons seraient venus faire acte de soumission. Mais l'événement est présenté de telle façon qu'on peut conserver des doutes touchant l'exactitude de ce détail. Voici en effet ce qu'on y lit : « Et rex inde iterum perrexit in Saxoniam et Saxones *venerunt ei obviam ad Heresburg* » (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 36; éd. Katz, p. 39). Or, Heresburg est au sud-est du Sindfeld, ce qui rend la marche de Charlemagne incompréhensible.

2. Les *Annales royales* primitives ne parlent pas d'otages. Elles disent seulement : « ... et christianos se et fideles domno regi fore promiserunt » (éd. Kurze, p. 96). Le remanieur, d'accord avec les vraisemblances, mais sans paraître disposer en ce passage de données nouvelles, en parle, au contraire, expressément : « Dederunt igitur obsides et jurejurando fidem se regi servare velle promiserunt » (éd. Kurze, p. 97). Les autres textes annalistiques procèdent ici directement ou indirectement des *Annales royales* primitives, auxquelles ils n'ajoutent aucun détail original. Les *Annales Laureshamenses* peuvent cependant être citées parce qu'on y trouve l'expression du dépit soulevé en pays franc par la comédie de cette nouvelle soumission : « Saxones venerunt ei obviam ... iterum promittentes christianitatem et jurantes, quod sepe fecerunt, et tunc rex credidit eis et dedit eis presbiteros » (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 36; éd. Katz, p. 39-40).

3. Comme le plaid général devait avoir lieu l'an suivant à Kostheim, au confluent du Main et du Rhin, en face de Mayence, on serait tenté de placer en cette année le texte que Boretius a reproduit au tome I des *Capitularia regum Francorum*, n° 115 (p. 233-234), sous le titre d'*Indiculus obsidum Saxonum Moguntiam deducendorum*. C'est une liste de trente-sept otages saxons (répartis en trois séries : Westphaliens, Ostphaliens et Angrariens), avec l'indication des personnages (évêques, comtes et notables), qui, les ayant reçus en garde, devront, à la mi-carême suivante, les amener à Mayence pour les remettre entre les mains de l'évêque *Haito* et du comte *Hitto*. Quelques-uns de ces personnages sont faciles à identifier : l'évêque *Agino* ou *Egeno* ou *Aino* (car les trois formes sont employées successivement), qui occupa le siège de Constance de 782 à 811 (cf. P. Ladewig, *Regesta episcoporum Constantiensium*, t. I, n°s 66 à 97); l'évêque *Sinbertus*, qui occupa le siège de Neuburg-Augsburg de 790 environ à 810 (cf. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, 2e éd., p. 454,

Digitized by Google

Aussi, quelques mois plus tard, tout était à recommencer. Mais ici nous nous trouvons en présence de plusieurs récits qui ne concordent qu'en gros et qui demandent à être examinés de près.

Celui des *Annales royales* primitives[1] tient en peu de lignes : au début de l'année 795, notent-elles, « le roi vint au lieu appelé Kostheim, dans la banlieue de la ville de Mayence, et y tint son plaid. Et apprenant que les Saxons avaient, selon leur habitude, manqué à la promesse qu'ils avaient faite de revenir au christianisme et de respecter la foi qu'ils lui avaient jurée, il entra en Saxe avec son armée et parvint jusqu'à l'Elbe, au lieu qu'on appelle Lüne (qui est aujourd'hui un faubourg de Lüneburg), où Witzin, roi des Abodrites, fut alors tué par les Saxons... Et ayant sévi contre une grande partie des Saxons, dévasté leur terre et reçu leurs otages, il retourna en Gaule ».

Voilà qui n'est ni très précis ni très clair; et l'auteur de la rédaction remaniée[2] en a eu tellement conscience que, pour rendre les faits intelligibles, il a pris avec son modèle d'extraordinaires libertés. Il n'est plus question chez lui d'un soulèvement des Saxons antérieur à l'entrée du roi franc dans leur pays. Au début de 795, Charlemagne se méfie seulement d'eux et prend les devants : « Quoique l'été précédent ils eussent donné des otages et prêté les serments qu'on avait exigés d'eux, le roi, ayant conservé le souvenir de leur perfidie, tint l'assemblée générale au delà du Rhin dans le village de Kostheim, qui est sur le Main, en face de la ville de Mayence, et pénétra de là dans la Saxe, qu'il parcourut presque toute en la dévastant. » Il arrive ainsi « dans le Bardengau, non loin du lieu nommé Bardowiek » (dont Lüne n'est en effet distant que de quatre kilo-

n. 1, et p. 783); *Waldo*, abbé de Reichenau de 786 à 806 (cf. Hauck, *ibid.*, p. 615, n. 1). Toutes ces indications nous reportent entre l'année 790 et l'année 806 et aucune d'elles n'empêcherait de s'arrêter à la date de 794. — Nous avons intentionnellement négligé la mention de l'évêque *Haito*, qui ne semble pouvoir être un autre que l'évêque de Bâle de ce nom, quoique cette mention ait justement amené la plupart des érudits à proposer une date beaucoup plus basse — « vers 806 » (Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 307), 804 ou 805 (Böhmer-Mühlbacher, *Regesten*, t. I, 2e éd., n° 410). Mais nous ignorons, en fait, le point de départ de son épiscopat, que rien n'oblige, quoi qu'on en ait dit, à marquer à l'année 805 au plus tôt. — Nous ajouterons qu'à une date postérieure à 797, cette liste d'otages ne se comprend plus : la Westphalie, l'Ostphalie, l'Angrarie sont incorporées à l'État franc. Or, ce sont précisément les seules parties de la Saxe dont les otages soient cités. Si cette remarque est fondée, on ne peut guère hésiter qu'entre la date de 794, la première à envisager postérieurement à la révolte de 793, et celles de 795, 796 et 797.

1. Édition Kurze, p. 96.
2. Édition Kurze, p. 97.

Digitized by Google

mètres), et s'arrête pour attendre l'arrivée « des Slaves qu'il avait mandés auprès de lui », quand il apprend qu'au moment de passer l'Elbe, l'un d'eux, le roi des Abodrites Witzin, est tombé dans un guet-apens et a été assassiné par les Saxons. Cette nouvelle stimule encore l'ardeur du roi et l'incite à frapper à coups redoublés cette « race perfide ». Il poursuit donc ses dévastations, puis lève des otages et rentre en France.

Comme on le voit, d'un texte à l'autre, l'exposé des faits a subi des altérations profondes. Et pourtant il semble bien que le second annaliste n'ait disposé d'aucun renseignement nouveau et se soit contenté, pour opérer ses retouches, de recourir à deux procédés qui lui sont également familiers et qui consistent, l'un à tirer parti de ses connaissances géographiques, l'autre à essayer de rétablir l'enchaînement logique des faits par voie d'induction. Le lieu de réunion du plaid général, à peu de distance de Francfort, où il s'était tenu avant la campagne de l'année précédente, l'a amené sans doute à supposer que dès ce moment une autre campagne de Saxe était en vue. De là à admettre que l'expédition était décidée avant tout soulèvement nouveau — bien que cette version étonne — il n'y avait qu'un pas : l'annaliste l'a franchi d'emblée. Et il ne lui a pas fallu beaucoup d'imagination pour interpréter ainsi qu'il l'a fait le passage de l'annaliste primitif concernant Witzin.

Hypothèses, dira-t-on peut-être; car qui nous prouve qu'en cet endroit, comme il lui est arrivé ailleurs, le remanieur des *Annales royales* n'a pas, au contraire, connu des détails ignorés de son devancier? — Passons donc provisoirement sur l'étrangeté de son récit et voyons ce qu'on peut tirer des autres documents.

Les *Annales Laureshamenses* sont ici d'une lecture exceptionnellement instructive. Bien que leur auteur ait connu et souvent utilisé le texte des *Annales royales* primitives, il n'en a, pour l'année 795, à peu près rien retenu et y a substitué un récit original et circonstancié dont voici, traduite aussi littéralement que possible, la teneur[1] :

« Suivant leur habitude, les Saxons manquèrent à la foi jurée. Car, comme le roi s'apprêtait à marcher contre d'autres peuples, non seulement ils ne vinrent pas tous à lui, mais ils ne lui envoyèrent pas les secours[2] qu'il avait réclamés. Apprenant leur nouvelle défection, le roi marcha contre eux avec son armée. Quelques-uns des

1. *Annales Laureshamenses*, ann. 795, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 36, et éd. Katz, p. 40.

2. « ... nec ei solatium, ut ipse jusserat, transmiserunt. » On retrouve la même expression « transmittere solatium », employée dans le même sens, à

Digitized by Google

Saxons vinrent pacifiquement au-devant de lui et lui prêtèrent secours jusqu'à la fin de la campagne; et avec son armée il parvint jusqu'à l'Elbe. Mais dans la région des marais de l'Elbe et du pays de Wihmode tous ne vinrent pas à lui. Le roi campa cependant près de Bardowiek; et là il leva une telle multitude d'otages que ni de son vivant, ni du vivant de son père, ni sous aucun autre roi des Francs, on n'en avait jamais levé autant. Et alors tous vinrent à lui, à l'exception de ceux que nous avons déjà rappelés plus haut (ceux des marais de l'Elbe et du pays de Wihmode); et ceux qui étaient au delà de l'Elbe ne vinrent pas non plus encore tous à lui, parce qu'ils avaient tué un vassal du roi, Witzin, roi des Abodrites, ce qui leur donnait à croire qu'ils ne pourraient rentrer en grâce auprès de lui; mais tous les autres vinrent à lui pacifiquement, promettant d'obtempérer à ses ordres. Et ainsi le roi, les croyant à nouveau sur parole, ne fit mettre personne à mort, afin d'être fidèle à sa promesse[1]. »

Ce récit, qui manque d'art, mais qui nous permet de suivre les hésitations des rebelles et les fluctuations de leur attitude, donne enfin la sensation de la réalité, et il n'y a aucun motif de lui préférer le récit incohérent des *Annales royales* remaniées. Comme celui des *Annales royales* primitives, l'auteur admet que le projet d'une nouvelle campagne de Saxe n'était pas encore arrêté à l'époque où se réunit le plaid général de Kostheim. Les plans du roi visaient même, nous dit-on, un autre pays. Ce pays, l'annaliste ne l'indique pas; mais il est vraisemblable[2] qu'il s'agissait de celui des Avares, contre lesquels, en 794 comme en 793, la révolte saxonne avait empêché le roi franc d'agir. Menacé d'être arrêté encore par les mêmes raisons, Charlemagne divisera ses forces en deux : tandis que le duc de Frioul Éric ira dévaster le fameux « Ring » de Pannonie, il se consacrera lui-même tout entier à la liquidation de l'irritante question de Saxe.

Le plaid général s'était donc réuni à Kostheim, probablement dans le courant de juillet, comme d'ordinaire. L'ost, suivant l'usage aussi, avait été convoquée pour la même date et au même endroit. Des

l'article 13 du capitulaire de Tusey en 865 (*Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. II, p. 331, ligne 38).

1. Le sens n'est pas clair. Le texte porte : « Et ita domnus rex iterum credens eis, nullum voluntate interficiens, fidem suam servando », mot à mot : « Et ainsi le roi, croyant en eux à nouveau, ne tua personne volontairement, pour conserver sa foi », ce qui veut dire sans doute que le roi avait promis la vie sauve à ceux qui se rendraient.

2. Nous nous rencontrons ici avec Simson (Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 94), qui a émis cette hypothèse en passant.

Digitized by Google

contingents saxons étaient attendus. Ils ne vinrent pas. Ainsi qu'en 793[1], c'était la révolte. Voilà encore qui est clair et qui dissipe les obscurités du récit contenu dans les *Annales royales* primitives. — Au lieu de marcher contre les Avares, Charlemagne se dirige vers la Saxe. Son arrivée jette le désarroi parmi les rebelles. Une partie d'entre eux (et la suite semble prouver que ce sont ceux des régions occidentales) font tout de suite leur soumission et le vainqueur les met en demeure de donner la preuve de leur fidélité en participant au châtiment de leurs complices de la veille. Les autres tentent de résister; mais Charles est le plus fort : il traverse victorieusement la Saxe jusqu'à l'Elbe, campe à Lüne et y dicte ses conditions. Celles-ci sont moins dures qu'on n'aurait pu s'y attendre : à ceux qui se soumettent, le roi laisse la vie sauve; mais il exige la remise d'un nombre considérable d'otages.

On aimerait à savoir, au moins approximativement, quel en était le total. L'auteur des *Annales Maximiniani* l'évalue au tiers de toute la population mâle[2]; celui des *Annales Alamannici*[3] donne le nombre étonnamment précis de 7,070. Mais on peut hésiter à les suivre et se demander s'ils ont sur ce point disposé d'autres renseignements que le texte même des *Annales Laureshamenses*.

Quoi qu'il en soit, ces dernières suffisent à nous prouver qu'en 795 Charlemagne s'est contenté à moins bon compte que l'année d'avant. Non seulement, ainsi que le notent les *Annales royales*, il saccage impitoyablement[4] les parties de la Saxe qui ont fait défection — et l'on peut croire qu'il s'agit surtout de celles de l'est — mais ce sont des milliers, et non plus une poignée d'otages, qu'il prélève, autant dire tous les notables d'une région entière; et ces notables, placés sous bonne garde, semblent constituer enfin pour lui une garantie sérieuse.

1. Voir plus haut, p. 270 et suiv.

2. *Annales Maximiniani*, ann. 795, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XIII, p. 22 : « Domnus Carolus in Saxonia et tertiam eorum partem generis masculini foras tulit. » C'est de ce texte que procèdent l'auteur des *Annales Xantenses* (éd. Simson, 1909, p. 2) et celui de la petite chronique de Lorsch, qui écrit en termes presque identiques (texte primitif) : « Carlus in Saxoniam pergens Saxones obtinuit, educens inde Saxones tertium hominem et in Franciam collocat » (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 119; éd. Schnorr von Carolsfeld, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXXVI, 1911, p. 34).

3. *Annales Alamannici*, ann. 795, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 47 : « ... et exinde adduxit obsides $\overline{\text{D CC.}}$ LXX. »

4. Dans une lettre de cette année, Alcuin déclare sans ambages que Charlemagne est parti « dévaster » la Saxe : « Et rex cum exercitu Saxoniam venit vastandam » (*Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. IV, p. 89, n° 43).

Digitized by Google

* * *

La paix cependant ne sera considérée comme définitivement rétablie que le jour où les habitants du pays de Wihmode[1], qui continuent à braver le roi franc, auront été soumis à leur tour. C'est à ce dernier réduit de la résistance ennemie que Charles décide de s'attaquer en 796.

Cette année-là, comme en 795, il divise l'ost en deux, et pendant qu'une armée est dirigée contre les Avares sous le commandement de son fils Pépin, roi d'Italie, il se réserve à lui-même la tâche, plus ardue encore, de dompter les Saxons.

Dans les *Annales royales*[2], les faits ont été ici résumés avec un manque de précision tel qu'il serait même impossible, si nous ne disposions que d'elles, de savoir vers quelles régions les armées franques se dirigèrent. Mais les *Annales de Petau* suppléent heureusement à leur silence : « Charles », y lisons-nous, « avec une grande habileté et au prix de rudes combats, dévasta la Saxe et ramassa un grand butin, après avoir reçu des otages dans le Dreini. Les Francs firent un pont sur le fleuve Weser au lieu qu'on appelle *Alisni;* de là, il gagna le pays de Wihmode, puis dévasta ces régions avec ses hommes et rentra victorieux et indemne dans ses États[3]. »

Le Dreini ou Dreingau occupant la rive droite de la Lippe vers son cours moyen, on doit supposer que Charlemagne est venu de l'ouest — probablement par Lippeham — mais pour marcher aussitôt droit vers le nord-est et aller asséner un coup vigoureux en plein Wihmode[4]. Il surmonte les difficultés d'accès de ce pays marécageux en réussissant à jeter un pont sur la Weser à proximité de son embouchure, s'il est vrai, comme cela semble probable, que le nom d'*Alisni* désigne la localité actuelle d'Alsen (à une vingtaine de kilomètres seulement en amont de Bremerhaven, mais sur la rive gauche[5]).

1. Non moins que les Nordalbingiens; mais la soumission de ces derniers n'avait jamais encore été acquise.

2. « Rex, collectis exercitibus suis, Saxoniam ingressus est ... Et domnus rex, peragrata Saxonia, cum integro exercitu suo in Gallias se recepit » (*Annales royales*, première rédaction, éd. Kurze, p. 98 et 100).

3. *Annales de Petau*, ann. 796, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 18.

4. Les otages levés, au passage, dans le Dreingau, ne sont sans doute qu'une précaution prise par Charlemagne pour assurer son chemin de retour.

5. En cet endroit, le passage est rendu un peu moins difficile par la présence d'une grande île (l'île de Strohsr-Plate) au milieu de l'estuaire entre Alsen et

Digitized by Google

L'auteur des *Annales de Petau* n'est pas seul à parler à ce propos des dévastations commises cette année encore par les armées de Charlemagne et de l'immense butin ramassé en pays conquis[1], mais les *Annales Laureshamenses*, qui ont pu le renseigner sur ce point, ajoutent, en outre, ce détail que le roi ramena avec lui « des captifs, hommes, femmes et enfants[2] », c'est-à-dire, sans nul doute, une fournée d'otages analogue à celle de l'année antérieure.

Les habitants du pays de Wihmode ne sont cependant pas encore tous matés, car l'effort de Charlemagne se porte à nouveau de ce côté durant l'été 797. Le premier rédacteur des *Annales royales* nous apprend qu'il poussa jusqu'au rivage de la mer du Nord, dans le pays d'Hadeln[3], et que lorsqu'il rentra peu après en Gaule, ramenant d'autres otages avec lui, il avait obtenu la soumission « de tout le peuple saxon ». L'auteur des *Annales Laureshamenses* complète ce récit sommaire en disant qu'avant de céder, les rebelles avaient en vain essayé d'arrêter le roi franc devant une ligne de retranchements, mais que cette ligne fut forcée et la contrée mise à sac. « Alors tous les Saxons vinrent de nouveau à lui de tous les bouts et tous les coins du pays (*de universis finibus et angulis*), et il leva parmi eux, et aussi parmi les Frisons » (évidemment ceux qui habitaient le rebord occidental de la Wihmode), « autant d'otages qu'il en voulut[4] ». C'est-à-dire que Charlemagne procède en 797

Rechtenfleth. — On a pensé aussi à Elsfleth, près du confluent de la Hunte (à une trentaine de kilomètres en aval de Brême), ce qui ne semble guère possible philologiquement. La difficulté est encore plus grande à ce point de vue pour Leese, qu'on a également proposé et qui est beaucoup plus au sud, entre Minden et Nienburg. Leese est d'ailleurs sur la rive droite du fleuve.

1. Voir aussi, parmi les textes, originaux en partie au moins, les *Annales royales* remaniées (éd. Kurze, p. 99), les *Annales Mosellani* (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XVI, p. 498) et les *Annales Laureshamenses* (*ibid.*, t. I, p. 37; éd. Katz, p. 41), dont le rédacteur des *Annales de Petau* avait, au surplus, le texte sous les yeux.

2. « ... et captivos inde ducebat, viros et mulieres et parvulos » (*Annales Laureshamenses, loc. cit.*).

3. « Expeditio facta in Saxoniam et usque ad oceanum trans omnes paludes et invia loca transitum est; et rex de Haduloha regressus (hoc enim loco nomen ubi oceanus Saxoniam alluit) ... » (*Annales royales*, première rédaction, éd. Kurze, p. 100).

4. *Annales Laureshamenses*, ann. 797, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 37, et éd. Katz, p. 42. — Les *Annales Guelferbytani*, quoique procédant des *Annales Laureshamenses*, ajoutent néanmoins ici un détail qui vaut d'être relevé : les armées franques, en s'enfonçant en Wihmode, s'aidèrent (pour le ravitaillement) de « grandes barques » qu'on pouvait, selon les cas, soit mettre à l'eau, soit traîner sur roues (« ... naves magnas per terra tractas et per aquas », *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 45). Il s'agit sans

Digitized by Google

comme en 795 (probablement aussi comme en 796) et se fait remettre un nombre considérable d'otages[1].

*
* *

Après la campagne de l'été 797, toute la Saxe jusqu'à l'Elbe était rentrée dans le devoir et la domination franque s'était même étendue au pays de Wihmode. Mais il fallait prévenir le retour des difficultés qui, une première fois, avaient rendu caduque une œuvre si laborieusement menée à terme. Aussi voyons-nous le roi tenir à Aix-la-Chapelle, le 28 octobre, une assemblée d'une importance exceptionnelle à l'effet de reviser le régime politique et administratif de la Saxe[2]. Il en sortit un nouveau capitulaire sur lequel il convient d'autant plus de s'arrêter un moment que Simson, dans ses Annales du règne de Charlemagne[3], n'y a prêté qu'une attention distraite.

Ce capitulaire[4] — premier point à noter et que le préambule

doute de barques démontables analogues à celles qu'on utilisa en 810 contre les Normands suivant l'Astronome, *Vita Hludowici*, ch. 15 (*Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. II, p. 614). — L'annaliste ajoute à la mention de ces barques les mots énigmatiques : « et in ipsas (*sic*) fecit castellum », que Simson (Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 135, n. 5) renonce à expliquer. Il est vraisemblable qu'il faut y voir le résultat d'un contresens dans l'interprétation des *Annales Laureshamenses* (« ubi et firmitas eorum facta fuit »). On pourrait toutefois songer aussi à l'explication suivante : l'armée franque, comme le feront plus tard les Normands, se retranchait, en cours de route, derrière ses vaisseaux.

1. Il est impossible de tenir pour exact ce que le chroniqueur de Lorsch écrit à ce propos : « Carlus in Saxoniam Francos collocat, Saxones inde educens cum uxoribus et liberis, id est tertium hominem » (*Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. I, p. 119, et éd. Schnorr von Carolsfeld, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXXVI, 1911, p. 34). Nous retrouvons combinés dans cette seule phrase les renseignements, peu conciliables, que les *Annales Maximiniani* donnent touchant les otages de 795 (voir plus haut, p. 280, n. 2; cf. la chronique de Lorsch elle-même, ann. 795, citée *ibid.*) et les *Annales Laureshamenses* touchant ceux de 799 (voir ci-dessous, p. 294, n. 1).

2. « Anno ab incarnatione domini nostri Iesu Christi D CC XCVII. et XXX. ac XXV. regnante domno Carolo praecellentissimo rege, convenientibus in unum Aquis palatii in ejus obsequio venerabilibus episcopis et abbatibus seu inlustris viris comitibus, v. kalendas novembris, simulque congregatis Saxonibus de diversis pagis, tam de Westfalahis et Angrariis quam et de Oostfalahis, omnes unanimiter consenserunt et aptificaverunt ut ... » (préambule du second capitulaire de Saxe, dans les *Monumenta Germaniae*, *Capitularia*, t. I, n° 27, p. 71).

3. Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 136.

4. Nous suivons l'édition Boretius, dans les *Monumenta Germaniae*, au tome I des *Capitularia regum Francorum*, n° 27. Mais pour le commentaire

Digitized by Google

même de l'acte met en lumière[1] — est le fruit de délibérations auxquelles ont participé non seulement les hauts fonctionnaires de l'État franc, comtes, évêques et abbés, mais aussi des délégués de toutes les régions de la Saxe elle-même, Westphaliens, Angrariens, Ostphaliens. Ce n'est donc plus, comme en 785, la loi que le vainqueur impose brutalement au vaincu : les décisions sont prises à la suite d'un échange de vues entre Francs et Saxons. Dans la forme au moins, l'acte a toutes les apparences d'un accord. Il répond d'ailleurs d'un bout à l'autre à une pensée de concorde. Le régime de 785, qui a allumé l'incendie, est abrogé; plus de loi d'exception : la Saxe rentre dans le droit commun.

Les deux premiers articles portent que les Saxons paieront, tout comme les Francs, l'amende de soixante sous pour infraction au ban royal dans les cas ordinaires où elle est prévue par la législation franque, c'est-à-dire dans les cas de violation de la « paix royale » protectrice des églises, des veuves, des orphelins et en général de tous les faibles sous la sauvegarde du souverain, ainsi que dans les cas de rapt, de violences, d'incendie volontaire ou de refus de se rendre à l'ost, sans préjudice, bien entendu, des « compositions », ou indemnités, dues, s'il y a lieu, aux victimes. — Quand on se rappelle que l'article 3 du premier capitulaire et l'article 23 de la loi saxonne frappaient de la peine de mort le violateur de la paix des églises, il est facile de mesurer le chemin parcouru depuis 785.

L'article 3 adapte à la Saxe l'amende de quinze sous dont la législation franque (lois et capitulaires) ordonne fréquemment l'application. Il en réduit même le taux[2], de façon sans doute à permettre d'établir dans de meilleures conditions un tarif dégressif calculé suivant le rang social du coupable.

De l'article 4, rien à dire. C'est un tarif des droits de justice à

il y a encore intérêt à se reporter à l'édition antérieurement donnée par K. von Richthofen, dans le même recueil, *Leges*, t. V, p. 85-93.

1. Voir page précédente, n. 2.

2. Dans les deux copies anciennes de ce capitulaire, le texte est le suivant : « Item placuit omnibus Saxonibus ut ubicumque Franci secundum legem solidos XV. solvere debent, ibi nobiliores Saxones solidos XII., ingenui V., liti III. conponant. » Ce texte est évidemment corrompu, car la progression qu'il suppose dans le tarif des « compositions » est contraire à celle qui est spécifiée partout ailleurs et qui comporte une réduction de moitié pour les simples ingénus et des trois quarts pour les lites (cf. ce même capitulaire, art. 5, et les articles 19, 20, 21 du premier capitulaire saxon). Aussi faut-il, selon toute vraisemblance, substituer les chiffres VI. et III. aux deux derniers chiffres donnés par les manuscrits, ainsi que l'ont proposé notamment Richthofen et Boretius. Mais l'hypothèse d'une erreur de copie différente n'est pas entièrement exclue.

Digitized by Google

payer devant les divers tribunaux (tribunaux ordinaires, tribunaux des *missi dominici*, tribunal du roi).

L'article 5 adapte encore à la Saxe une pénalité édictée dans toutes les législations franques lorsqu'il prévoit une amende (d'ailleurs inférieure à celle des lois salique et ripuaire[1]) contre quiconque ne répondra pas à une citation en justice.

L'article 6 porte : « Au sujet des prêtres, il a été décidé que quiconque osera leur porter un préjudice ou leur enlever quoi que ce soit injustement, à eux ou à leurs hommes, devra restituer et indemniser au double[2]. » Là encore, nous rejoignons le droit franc, lequel stipule même le paiement d'une « composition » triple dès qu'il s'agit d'un prêtre[3]. Nous sommes loin de l'article 5 du premier capitulaire qui, en cas de meurtre d'un ecclésiastique, n'hésitait pas à substituer la peine capitale à la simple réparation pécuniaire exigée normalement, en Saxe comme ailleurs, pour le meurtre d'un laïc.

Par l'article 7, le législateur attribue aux *missi* royaux en Saxe le triple wergeld dont ils bénéficiaient déjà dans les autres États francs[4].

De l'article 8, nous avons déjà eu l'occasion de parler[5], pour le comparer à l'article 38 de la loi saxonne, qu'il corrige et atténue en substituant une amende de soixante sous à la peine de mort dont est menacé l'incendiaire.

L'article 9 réserve au roi la possibilité d'élever le taux des amendes perçues au profit du fisc, mais seulement avec le « consentement des Francs et des fidèles Saxons », ce qui est encore, dans la forme, une reconnaissance des droits de la Saxe à collaborer désormais avec le vainqueur.

L'article 10 enfin complète d'une façon curieuse les mesures prises pour réaliser l'assimilation de la Saxe aux autres provinces

1. Où elle est de quinze sous.

2. « In duplum »; mais il faut peut-être lire « in triplum »; car on ne voit pas pourquoi les prescriptions des textes législatifs francs auraient été ici atténuées.

3. Voir, par exemple, la loi salique, texte de la *Lex emendata*, titre 58, art. 3, éd. Hessels et Kern, col. 359 (composition de 600 sous, au lieu des 200 sous prévus pour meurtre d'un simple homme libre, *ibid.*, titre 43, art. 1, col. 251); la loi ripuaire, titre 36, art. 8, dans les *Monumenta Germaniae, Leges*, t. V, p. 230 (même tarif); une lettre de Charlemagne à son fils Pépin, dans les *Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, n° 103, p. 212, ligne 15.

4. Cf. H. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. II, p. 190. — Les lois salique (titre 54, art. 1, éd. Hessels et Kern, col. 343 et suiv.) et ripuaire (titre 53, art. 1, dans les *Monumenta Germaniae, Leges*, t. V, p. 239) stipulent une composition triple pour le meurtre d'un comte.

5. Ci-dessus, p. 268.

Digitized by Google

franques. Comme la loi saxonne, qui ne fait ici, en général, que codifier les vieux usages saxons, punit de mort, nous l'avons vu, toute une série de crimes ou de délits qui ne sont ailleurs frappés que d'amendes, souvent légères, le législateur trouve pour amener la disparition progressive de cette inégalité choquante un biais ingénieux : tout malfaiteur que la loi saxonne (*ewa Saxonum*) livre au supplice pourra « se réfugier auprès du pouvoir royal », lequel sera libre, à son tour, s'il veut sauver le condamné, de le transporter hors de Saxe avec son épouse et sa famille et de lui assigner un domicile dans une autre partie du royaume; moyennant quoi, il « sera tenu pour mort » au regard de la loi[1].

C'est la porte ouverte à toutes les mesures de clémence qu'il plaira au roi de prendre en faveur des Saxons fidèles : car, du même coup, toutes les sévérités du premier capitulaire qui ne sont point formellement abrogées seront dès lors faciles à tourner. L'article 10 achève donc de donner au capitulaire de 797 sa physionomie d'édit de pacification.

IV.

La soumission de la Nordalbingie (798-804).

Le capitulaire de 797 marque l'incorporation définitive de la Westphalie, de l'Angrarie et de l'Ostphalie à l'État franc. Mais il restait fort à faire pour assurer la tranquillité et l'organisation du pays. Aussi l'assemblée d'Aix était à peine close[2] que Charles repartait à la tête de son armée pour aller, comme en 784-785, prendre en pays conquis ses quartiers d'hiver, contrairement aux usages et à ses goûts personnels, qui le ramenaient presque chaque année, pour Noël au plus tard, dans la vallée du Rhin et de plus en plus souvent à son cher palais d'Aix.

Il alla camper avec le gros de son armée sur la rive gauche de la Weser, près du confluent de la Diemel[3], en un lieu qui, à cette

1. Nous passons sous silence l'article 11, qui a seulement pour but de déterminer la valeur des monnaies et des objets d'échange admis en Saxe pour le règlement des amendes et des compositions prévues soit dans la loi soit dans le capitulaire.

2. Le capitulaire que nous venons d'analyser est du 28 octobre; dès la mi-novembre, Charlemagne était en route pour la Saxe : « Et novembrio mense mediante, ad hibernandum cum exercitu Saxoniam intravit ... » (*Annales royales*, première rédaction, éd. Kurze, p. 102).

3. A moins de deux kilomètres à l'ouest.

Digitized by Google

occasion, reçut son nom actuel de Herstelle[1], tandis que la surveillance des régions plus septentrionales de la Saxe était laissée à des détachements disséminés[2].

L'hiver se passa sans incidents; mais au printemps la Nordalbingie fut le théâtre d'événements tragiques, dont la répercussion était à craindre dans les contrées soumises et qui hâtèrent l'entrée en action des troupes franques. — Voici comment les *Annales royales* primitives présentent les faits :

« A l'époque de Pâques, les *Nordleudi*, qui habitent au delà de l'Elbe (c'est-à-dire les Nordalbingiens), s'étant soulevés, se saisirent de délégués (*legati*) du roi, qui se trouvaient alors parmi eux pour rendre la justice. Ils en égorgèrent aussitôt une partie et réservèrent les autres pour en obtenir rançon. Quelques-uns de ces derniers parvinrent à fuir; pour les autres, on paya rançon. Le roi, rassemblant son armée, se rendit de Herstelle au lieu qu'on appelle Minden et, après en avoir délibéré, marcha contre les traîtres et parcourut en pillant toute la Saxe entre l'Elbe et la Weser. Les Nordalbingiens, livrant combat contre Thrasco, duc des Abodrites, et contre Eburis, notre représentant, furent vaincus dans la bataille. Quatre mille d'entre eux restèrent sur le terrain. De ceux même qui échappèrent au massacre par la fuite, beaucoup succombèrent. Les survivants entrèrent en négociations; et, ayant reçu des otages et s'étant fait livrer ceux que les notables saxons désignaient comme les plus perfides, le roi rentra en France[3]. »

Bien des points de cet exposé appelleraient des éclaircissements. A le lire, on se figurerait que la Nordalbingie faisait déjà partie intégrante de l'État franc au début de l'année 798, puisque l'annaliste parle à cette date du « soulèvement » de ses habitants et de *legati* royaux qui y auraient été assassinés alors que, comme des *missi dominici* en tournée régulière, ils étaient occupés à rendre la justice (*ad justicias faciendas*). Nous savons pourtant que jusqu'alors la Nordalbingie n'avait pas été entamée par les armées

1. « ... positisque castris apud Wisoram fluvium, locum castrorum Heristelli vocari jussit » (*Annales royales*, première rédaction, éd. Kurze, p. 102). La signification du nom Herstelle est, pensons-nous, « arrêt » ou « camp de l'armée ». — L'auteur des *Annales Mosellani*, paraphrasant et cherchant à interpréter les *Annales royales*, écrit : « ... et inde iterum eodem anno, tempore autumni perrexit in Saxoniam usque ad locum quendam cui nomen imposuit Niwi Haristalli », c'est-à-dire le nouveau Herstal (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XVI, p. 499).

2. Si l'on peut se fier sur ce dernier point à l'auteur des *Annales royales* remaniées (éd. Kurze, p. 103).

3. *Annales royales* (première rédaction), ann. 798, éd. Kurze, p. 102 et 104.

Digitized by Google

franques et que ses habitants n'étaient pas représentés en octobre 797 à l'assemblée d'Aix.

Autres étrangetés : les coupables sont des Nordalbingiens, et cependant, pour châtier « les traîtres », Charlemagne commence par aller ravager le pays « entre l'Elbe et la Weser », c'est-à-dire probablement le pays de Wihmode. Les troupes royales ne franchissent même pas l'Elbe, et c'est seulement au cours d'un combat contre les Abodrites — que les termes employés par l'annaliste semblent désigner comme les agresseurs — que les Nordalbingiens trouvent le châtiment de leur « traîtrise ». Enfin on ne nous explique pas quel lien il peut y avoir entre la défaite exceptionnellement sanglante que leur infligent les Abodrites et le traité qu'ils sont obligés de conclure avec le roi franc.

Le remanieur de ce texte obscur l'a par endroits fort utilement complété[1]. D'abord, voici une explication du retard apporté par Charlemagne à aller châtier le meurtre de ses représentants : « Comme le printemps approchait, sans toutefois que l'état des pâturages permît encore de faire sortir les troupes de leurs campements d'hiver, les Saxons transalbiens, profitant de l'occasion », massacrèrent les envoyés du roi. — Puis, voici un détail nouveau touchant ces mystérieux *legati* : parmi ceux qui tombèrent sous les coups des Saxons se trouvait « Gottschalk, légat (*legatus*) du roi, qui l'avait envoyé peu de jours auparavant à Sigfried, roi des Danois. Comme il revenait à ce moment, il fut pris et tué par les auteurs de cette sédition ». Il y avait donc au moins un « légat » qui n'était pas un simple *missus dominicus*. Mais, des autres, l'annaliste ne sait rien de plus que son devancier : il réédite cette affirmation qu'ils avaient été délégués *ob justicias faciendas*. — Il reproduit aussi ce qui a trait à la dévastation du pays de Wihmode, mais laisse entrevoir en même temps comment les choses se passèrent pour les Nordalbingiens : « Les Transalbiens (ce qui est une désignation équivalente), » écrit-il, « remplis d'orgueil parce qu'ils avaient pu tuer impunément les *legati* du roi, prenant les armes, partent contre les Abodrites. Car les Abodrites n'ont cessé de prêter leur appui aux Francs depuis le jour où ils sont entrés dans leur alliance. Leur duc Thrasco, informé de la marche des Transalbiens, court à leur rencontre avec toutes ses troupes au lieu qu'on nomme *Suentana* et, livrant combat, en fait un immense carnage. Au premier choc, il en tomba quatre mille, à ce que raconta le légat

1. *Annales royales* remaniées, ann. 798, éd. Kurze, p. 103 et 105.

Digitized by Google

(*legatus*) royal Eburis, qui prit part à la bataille, à l'aile droite de l'armée des Abodrites... »

Il ressort de ce récit que Charlemagne fut impuissant à tirer personnellement vengeance des Nordalbingiens, mais que ses alliés Abodrites vinrent à son aide. L'annaliste maintient aux Nordalbingiens l'initiative de l'attaque, tout en donnant à penser qu'en agissant ainsi les Saxons ne firent que prendre les devants au moment même où les Abodrites, flanqués d'un légat franc, s'apprêtaient à les assaillir : hors d'état de passer l'Elbe dans son cours inférieur et retenu en Wihmode, Charlemagne aura voulu tourner ses ennemis et jeter contre eux, du nord-est, la masse des Abodrites. Cette hypothèse du moins n'est-elle pas vraisemblable quand on voit six ans plus tard les Abodrites recevoir la Nordalbingie comme prix de leurs services?

Il serait même possible d'aller plus loin et de tenir effectivement les Abodrites pour les assaillants s'il était prouvé que la localité de *Suentana*, où l'annaliste situe la bataille, n'est autre, ainsi que l'admettent la plupart des érudits[1], que Bornhöved, l'ancien Schwentinefeld[2], à quinze kilomètres à l'est de la ville actuelle de Neumünster, donc en Nordalbingie[3] et non pas en pays slave, comme on s'y serait attendu d'après la version de l'annaliste. Mais un doute subsiste sur l'identification de *Suentana* — si bien que certains[4] ont été jusqu'à penser à Schwaan, sur la Warnow, au sud de Rostock, au plus profond de la Slavie!

Quoi qu'il en soit, les Abodrites agissent pour le compte de Charlemagne, comme les fédérés du Bas-Empire agissaient quelques siècles plus tôt pour le compte de Rome; un général franc assiste leur chef — le surveille peut-être aussi; et lorsque ce chef a réussi par sa victoire à faire capituler les Nordalbingiens, c'est avec Charles et non avec lui que ceux-ci entrent en pourparlers; c'est à Charles et non à lui qu'ils livrent des otages. Telle est du moins la version des *Annales royales* primitives : car le remanieur, s'expliquant sans doute mal cette particularité, a préféré la passer entièrement sous silence.

1. Cf. Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 148.

2. Voir Helmold, *Chronica Slavorum*, I, chap. XCI, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XXI, p. 83, ligne 37 : « Ad ecclesiam igitur Burnhovede, que alio nomine Zwentinefeld dicitur » (ce passage a été écrit vers 1175). D'autres preuves de cette identité ont été réunies aux pages 121-125 de la dissertation de Ledebur, indiquée précédemment (*Rev. histor.*, t. CXXX, p. 252, n. 2).

3. Voir la carte insérée à la suite de notre dernier article.

4. Voir Pertz, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 184, n. 29, et cf. Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 147.

Digitized by Google

Les faits commencent ainsi à s'éclairer. Une supplique[1] adressée quelque vingt ans plus tard par un Saxon à l'empereur Louis le Pieux nous apporte, d'autre part, d'intéressantes précisions touchant les *legati* royaux dont le meurtre inaugura le conflit avec les Nordalbingiens. L'auteur de cette supplique expose, entre autres choses, que son oncle[2], un nommé Richolf, fervent néophyte de la religion chrétienne, entré au service de Charlemagne, fut envoyé par ce dernier « en mission (*in missaticum*) sur l'Elbe » en même temps que le comte Rorich, le comte Gottschalk, le comte Had et un certain Garich, « lesquels y furent tous ensemble tués, tandis qu'ils travaillaient à l'établissement du christianisme[3] ». Donc, si l'auteur de la supplique n'a pas dénaturé l'incident, la mission de Richolf et de ses acolytes semble avoir consisté, non pas à « rendre la justice », ainsi qu'il est dit dans les *Annales royales*, mais à faire de la propagande religieuse — et nous pouvons ajouter sans risque d'erreur : de la propagande politique, car à cette époque les deux modes de propagande étaient inséparables. Il est bon de remarquer, en outre, que l'un des compagnons de Richolf, le comte Gottschalk, est celui-là même sans doute dont le remanieur des *Annales royales* écrit qu'il avait rejoint les autres « légats » alors qu'il revenait d'une ambassade auprès du roi des Danois.

Les cinq personnages cités dans la supplique constituaient-ils tout le personnel de la mission? Évidemment non : le texte des *Annales royales* en suppose un bien plus grand nombre, et la liste fournie par le neveu de Richolf ne contient que les noms des victimes. Mais nous n'avons aucune raison de supposer que les autres « légats » eussent à s'acquitter d'une tâche différente de celle qui avait été assignée à Richolf.

De plus en plus les faits se précisent : durant la mauvaise saison et avant de s'attaquer à la Nordalbingie, Charlemagne, fidèle à une politique déjà habituellement pratiquée par ses prédécesseurs, a voulu d'abord en travailler la population afin de s'y ménager des partisans. Parmi les missionnaires chargés de ce soin, figurait au moins un Saxon, que son origine même et l'ardeur de sa foi nou-

1. Publiée en dernier lieu par Dümmler, dans les *Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. V, p. 300-301, n° 2.

2. « Patruelem meum. » Le mot *patruelis* est pris ici dans le sens d'oncle du côté paternel, comme il arrive très souvent à cette époque. Cf. *Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 113, ligne 32, et 165, ligne 28.

3. « Postea vero contigit ut domnus imperator patruelem meum Richolf miserit in missaticum super Elbam cum his inferius scriptis, id est Rorih comite, Gottescalc comite, Had comite et Garih; qui omnes una ibidem fuerunt occisi propter christianitatis stabilimentum » (éd. Dümmler, *loc. cit.*, p. 301).

Digitized by Google

velle devaient rendre plus apte que d'autres à persuader ses congénères endurcis des régions septentrionales. Ce fut en vain : non seulement les Nordalbingiens ne se laissèrent pas fléchir, mais ils massacrèrent ce renégat et quatre de ses compagnons, se saisirent des autres et les retinrent en otage.

Ceci se passait, on se le rappelle, vers l'époque de Pâques, c'est-à-dire vers le mois d'avril, et quand la nouvelle en parvint au camp de Herstelle[1], il était trop tôt encore, vu l'état des prairies, pour que la cavalerie franque pût se mettre en mouvement. Il fallut attendre le début de l'été : le 19 juillet, un acte privé permet de constater le passage de l'armée de Charlemagne à Minden[2], d'où les *Annales royales* notent qu'après délibération (*facto consilio*), on partit accomplir l'œuvre habituelle de dévastations[3]. On peut supposer, d'après ce dernier détail, que c'est à Minden et aux environs du 19 juillet que s'est tenu le plaid général[4] et que l'ost s'est formée.

Mais, à cette date, un fait nouveau avait dû se produire : les Saxons du pays de Wihmode, les derniers « pacifiés », subissant la contagion de l'exemple, avaient dû faire cause commune avec leurs voisins du nord et secouer le joug. En 804 encore, on le verra, les deux contrées seront solidaires et le châtiment qui frappera l'une frappera l'autre en même temps. Ce soulèvement obligeait Charlemagne à modifier ses plans : il ne pouvait songer à passer sur la rive droite de l'Elbe tant que la paix n'était pas assurée sur la rive gauche. Aussi, confiant à ses alliés abodrites le soin de mettre les Nordalbingiens à la raison, en les attaquant par l'est, borna-t-il lui-même ses efforts en 798 à la soumission des rebelles du pays de Wihmode.

Les Abodrites infligèrent aux Nordalbingiens une défaite sanglante. On a vu que l'auteur des *Annales royales* n'évalue pas à moins de quatre mille le nombre de ceux que les vaincus laissèrent sur le terrain, sans compter ceux qui succombèrent dans la suite à

1. Par l'intermédiaire du Saxon Richard, frère d'une des victimes, le Saxon Richolf, s'il faut en croire l'auteur de la supplique citée précédemment : « Quo audito perrexit pater meus Richart nuntiare hoc domno imperatori Carolo » (éd. Dümmler, *loc. cit.*, p. 301).

2. « Acta publice in Saxonia ubi tunc temporis fuimus in hoste in loco Mimthum » (Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. I, p. 7; cf. Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 145, n. 4).

3. « Rex collecto exercitu de Haristalli ad locum qui Mimda dicitur perrexit; et facto consilio in desertores arma corripuit et totam inter Albim et Wisuram Saxoniam populando peragravit » (*Annales royales*, première rédaction, éd. Kurze, p. 102).

4. Notons qu'en 780 et 782, il s'était tenu aussi, fin juillet, sur les bords de la Lippe, en Saxe.

Digitized by Google

leurs blessures ; et cette estimation vaut bien celle des *Annales Laureshamenses*[1], qui parlent à ce propos de 2,801 ou 2,901 tués ! Cette précision n'inspire, cela va de soi, qu'une confiance modérée.

La victoire simultanée de Charlemagne et de ses alliés mettait à sa merci à la fois les Nordalbingiens et les Saxons de Wihmode. C'est à Bardowiek — sur le chemin du retour, par conséquent — que ces derniers, s'il faut en croire les *Annales Laureshamenses*[2], vinrent prêter serment de fidélité au vainqueur, et les *Annales de Saint-Amand*[3] précisent que le total des otages de marque qu'ils durent à cette occasion, comme il a été dit plus haut[4], livrer à Charlemagne se monta à 1,600.

Quant aux Nordalbingiens, les *Annales Laureshamenses* sont seules à indiquer, et en termes qui manquent de clarté, le sort qui leur fut réservé. Charles, y lisons-nous, poursuivant sa marche de retour, avait atteint le Nordthüringergau (entre l'Ohre, l'Elbe et l'Aller) quand il reçut des délégués de l'armée abodrite ; « il les fêta magnifiquement, comme ils le méritaient, puis rentra en France, emmenant autant de Saxons qu'il voulut et abandonnant les autres[5] ». Ce qui semble signifier que les Abodrites lui amenaient des otages nordalbingiens, entre lesquels il opéra un choix[6].

1. *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 37 ; éd. Katz, p. 42. Certains manuscrits donnent le nombre de 2,801, d'autres celui de 2,901.

2. *Annales Laureshamenses, loc. cit.* : « Et in ipso aestate pervenit cum exercitu suo ad Bardunwih et illi omnes se tradiderunt in manus ejus et tulit inde illos capitanios quos voluit et de obsidibus quantum ei voluntas fuit. » Un doute subsiste toutefois sur l'itinéraire suivi par Charlemagne, car l'auteur des *Annales Laureshamenses*, ainsi qu'on vient de le voir, emboîtant le pas à celui des *Annales Mosellani* (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XVI, p. 499 : « progressus ad locum qui dicitur Bardanwih,.. »), semble considérer Bardowiek comme le point extrême de l'avance franque ; mais ceci est une erreur évidente.

3. « Hospites capitaneos MDC. inde adduxit et per Franciam divisit » (*Annales de Saint-Amand*, ann. 798, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 14).

4. Voir le texte des *Annales royales* que nous avons traduit p. 287 et dont s'est inspiré le rédacteur des *Annales Laureshamenses* (citées plus haut, n. 2).

5. *Annales Laureshamenses, loc. cit.*

6. Simson déclare (Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 149, n. 3) ne pas bien comprendre le texte des *Annales Guelferbytani* : « Inde perrexit in antea in Saxonia usque in Partunwich, inde in finem Winidis et ibi plaidavit sicut ipse voluit et tulit obsides multos de Saxones » (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 45). Ce texte, qui n'est qu'un résumé des *Annales Laureshamenses*, doit être en effet rétabli comme suit : « ... et ibi plaidavit et sicut ipse voluit tulit obsides... »

Digitized by Google

*
* *

Si brillante qu'eût été la campagne de 798 grâce au concours des Abodrites, il restait à en consolider les résultats, à préparer l'assimilation de la Nordalbingie et à achever celle des contrées limitrophes. Tel était sans doute le programme de l'année 799.

Aussi le plaid général et l'ost avaient-ils été convoqués à Lippeham[1], probablement fin juin; de là, l'armée s'était dirigée sur Paderborn[2], d'où elle devait, selon toute vraisemblance, gagner directement les bords de l'Elbe, quand les nouvelles venues de Rome et la situation précaire du souverain pontife obligèrent le roi à modifier tout à coup ses projets.

S'arrêtant lui-même à Paderborn[3] pour y attendre l'arrivée de Léon III, Charlemagne délégua à sa place son fils Charles avec une partie de l'armée dans le Bardengau, sur la rive gauche de l'Elbe inférieure, non pour combattre, mais, dit l'auteur des *Annales royales*[4], « pour y conférer avec les Slaves (les Abodrites?[5]) et y recevoir des Saxons envoyés par les Nordalbingiens ». Quel était l'objet de cette conférence? De quelle mission surtout les représentants des Nordalbingiens étaient-ils chargés? On ne nous le dit pas. Mais il est probable que, suivant les conseils d'Alcuin[6], Charlemagne s'était décidé à réduire quelque peu ses prétentions et que, renonçant à obtenir une conversion brusque des réfractaires et leur incorporation immédiate à l'État franc, il bornait momentanément ses désirs à recevoir leur soumission et des gages sérieux de fidélité.

Les *Annales Laureshamenses* nous donnent, en outre, un renseignement qu'on serait tenté d'appliquer aux habitants du pays de

1. « Habito itaque generali conventu super Rhenum in loco qui Lippeham vocatur ... » (*Annales royales* remaniées, ann. 799, éd. Kurze, p. 107); « Karolus plaidavit ad Lippihamme » (*Annales Guelferbytani*, *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. I, p. 45).

2. « In loco qui vocatur Padrabrunno positis castris consedit » (*Annales royales*, première rédaction, éd. Kurze, p. 106).

3. Cf. Böhmer-Mühlbacher, *Regesten*, t. I, 2e éd., nos 350*d* à 350*f*.

4. *Annales royales* (première rédaction), éd. Kurze, p. 106.

5. Le remanieur (*ibid.*, p. 107) a compris qu'il s'agissait des Wilzes et des Abodrites; mais il est vraisemblable qu'il procède ici une fois de plus par induction.

6. Lettre du mois de juin 799 : « Componatur pax cum populo nefando si fieri potest; relinquatur aliquantulum minae, ne obdurati fugiant, sed in spe retineantur donec salubri consilio ad pacem revocentur ... » (*Monumenta Germaniae*, *Epistolae*, t. IV, p. 289, n° 174). Cf. une lettre du mois de juillet *ibid.*, p. 293, n° 177.

Digitized by Google

Wihmode : « Le roi enleva une multitude de Saxons avec leurs femmes et leurs enfants et les installa sur diverses terres de ses États, répartissant leurs propres terres entre ses fidèles, à savoir les évêques, les prêtres, les comtes et ses autres vassaux[1]. » — La méthode inaugurée en 795 est donc perfectionnée : à un large prélèvement d'otages on préfère une véritable déportation de familles entières, qui doivent s'expatrier et abandonner sans esprit de retour leurs maisons, leurs champs, leurs pâturages. Ces biens qui leur sont enlevés sont incorporés au domaine du roi[2], lequel les distribue ensuite, au moins en grande partie, soit à ses vassaux, dont la fidélité, du fait de leur contrat de vasselage, se trouve doublement garantie, soit au clergé, qui est ainsi doté à peu de frais et qui devient en pays conquis un zélé défenseur de la cause franque. Quant aux Saxons arrachés à leur sol natal, on les transporte loin de chez eux, en pays franc, où ils sont pourvus de nouvelles terres, qu'ils reçoivent du roi en « bénéfice »[3], ce qui a pour conséquence de les maintenir dans la dépendance directe de l'autorité centrale.

Ces mesures radicales ne devaient pas empêcher le pays de Wihmode de s'agiter encore par la suite, et le traité conclu avec les Nordalbingiens n'apportait pas à la question de leurs rapports avec le royaume franc une solution définitive ; mais Charlemagne avait à Rome des intérêts trop pressants à régler pour songer alors à faire davantage.

* * *

Cinq années durant, on vécut tant bien que mal dans le *statu quo*. En 802, il fallut envoyer une armée pour rappeler par la ter-

1. « Et domnus rex inde tulit multitudinem Saxonorum cum mulieribus et et infantibus et collocavit eos per diversas terras in finibus suis et ipsam terram eorum divisit inter fideles suos, id est episcopos, presbiteros, comites et alios vassos suos » (*Annales Laureshamenses*, ann. 799, dans les *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. I, p. 38, et éd. Katz, p. 43).

2. Par un acte daté du 24 juillet 819 (Böhmer-Mühlbacher, *Regesten*, t. I, 2e éd., n° 696) l'empereur Louis le Pieux restitue à trois Saxons du Sturmigau (le pays de Verden, au sud de celui de Wihmode), les nommés Ething, Hrutmar et Thancmar, les biens qui, en dépit de leur fidélité au souverain, leur ont été enlevés à tort par les représentants de l'administration franque, « lorsque les biens des habitants infidèles du pays de Wihmode furent confisqués au profit de l'État » (*quando res infidelium Wigmodorum ad partem dominicam revocatae fuerunt*).

3. C'est du moins ce qui semble ressortir de l'article 11 d'un capitulaire de l'an 802 : « De illis Saxonibus qui beneficia nostra in Francia habent, quomodo an qualiter habent condricta » (*Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 100).

Digitized by Google

reur les Nordalbingiens au respect des conventions; mais ce fut une simple expédition de pillages sans lendemain[1]. En 804 enfin, plus libre de ses mouvements, se sentant aussi plus sûr de sa force, Charlemagne résolut d'extirper le mal dans sa racine et, une fois encore, la dernière de son règne, un territoire saxon fut choisi comme objectif de la traditionnelle campagne d'été.

L'auteur des *Annales royales* a négligemment résumé cette campagne en quelques mots : « Durant l'été, l'empereur, ayant conduit son armée en Saxe, transféra en *Francia* avec leurs femmes et leurs enfants les Saxons qui habitaient au delà de l'Elbe et en Wihmode et donna aux Abodrites les pays transalbiens[2]. » A cette brève notation d'un événement qui semble cependant considérable en lui-même et par ses conséquences, l'annaliste a seulement ajouté l'indication de la localité que l'empereur avait atteinte lorsqu'il reçut, au cours de son expédition, des plénipotentiaires que le roi danois Godfried lui envoyait pour traiter diverses questions pendantes : l'entrevue, nous dit-il, eut lieu à Hollenstedt[3], qui est situé sur l'Este à vingt kilomètres au sud-ouest de Harburg (sur l'Elbe), et Charlemagne y réclama notamment « la remise des transfuges[4] », expression qui semble viser les rebelles de Nordalbingie et de Wihmode, qui avaient pris la fuite à l'approche de l'armée franque.

Nous n'en sommes heureusement pas réduits aux conjectures pour suppléer au laconisme des *Annales royales*. Nous disposons de textes un peu plus explicites et qui nous apportent les détails suivants : au début de l'été, Charles traverse le Rhin à Cologne et va tenir le plaid général à Lippspringe, où l'armée se concentre; de là, il se rend à Hollenstedt, où il reste lui-même en observation, tandis que des détachements parcourent le pays de Wihmode de bout en bout et emmènent impitoyablement tous les habitants en captivité[5].

1. *Annales royales*, éd. Kurze, p. 117 : « Misso Saxonum exercitu transalbianos Saxones vastavit. » De ce texte ressort que l'armée était formée de contingents saxons.

2. *Annales royales*, éd. Kurze, p. 118.

3. « In loco qui dicitur Holdunsteti » (*ibid.*, p. 118).

4. « Pro perfugis reddendis » (*ibid.*, p. 119).

5. *Annales Mettenses priores*, éd. Simson, p. 91 : « Incipienteque estatis temporis ad palacium quod Aquis dicitur regrediens exercitum in Saxoniam proficisci jussit. Transitoque Reno apud Coloniam urbem, generalem conventum habuit juxta Lippiae fontem. Sumptoque inde itinere per Saxoniam profectus, castrametatus est in loco qui vocatur Holdonstat... Missis inde exercitibus suis per diversas partes Saxoniae, perfidos illos, tam quos ultra Albiam transjecerat, quam illos qui in Wigmoti commanebant et frequentibus maleficiis populum Saxonum a via veritatis averterant, cum mulieribus et infantibus cum Dei auxilio sapientissima dispositione de Saxonia per diversas vias dirigens funditus exterminavit et per Gallias ceterasque regiones imperii sui

Digitized by Google

Les ordres sont formels[1]; nul ne restera; la population sera dispersée[2] aux quatre coins des États du vainqueur[3]. La Nordalbingie subit le même sort; et les terres des vaincus, tant au nord qu'au sud de l'Elbe, sont attribuées, comme en 799, soit aux Francs, soit à leurs alliés. Car le concours prêté en 797 par les Abodrites n'est pas oublié : ainsi que l'a indiqué l'auteur des *Annales royales*[4], ce sont eux qui reçoivent toutes les terres des Nordalbingiens. Placés, par cette mesure, à l'avant-garde de la civilisation franque, ils seront chargés désormais de protéger contre les Danois les frontières de l'Empire franc vers l'extrême nord.

sine ulla lesione exercitus sui dispersit. » Ce texte est directement ou indirectement la source de la *Chronique de Moissac* (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. II, p. 257-258). Les deux *pagi* qui sont cités dans cette chronique à côté du pays de Wihmode (l'*Hostingabi* ou Ostgau et le *Rosingabi* ou Rosgau) n'en sont l'un et l'autre, selon toute vraisemblance, que des subdivisions. Nous le savons de façon positive pour l'Ostgau, cf. carte n° 33 de l'atlas de Spruner, revu par Menke, et O. Curs, *Deutschlands Gaue im zehnten Jahrhundert* (dissertation de Göttingen, 1908), p. 17, et carte. — Il n'y a évidemment aucun fond à faire sur la note qui figure à l'année 804 dans les *Annales de Saint-Amand* (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 14) : dans la mesure où elle n'est pas inspirée des *Annales royales* et où elle parle de massacres, elle est contredite par les autres textes.

1. Simson (Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 305, n. 2) et Hauck (*Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, 2e éd., p. 402, n. 5) rappellent ici fort à propos l'article 10 du capitulaire saxon de 797 analysé plus haut, p. 285-286.

2. Einhard, *Vita Karoli*, chap. 7, estime, d'une façon fantaisiste, le nombre des déportés à dix mille. — Plusieurs textes d'une époque postérieure font allusion à cette déportation en masse. Le plus significatif est la supplique de ce fils du Saxon Richard, dont nous avons déjà extrait quelques détails touchant le meurtre des légats royaux en Nordalbingie. Le plaignant réclame à l'empereur les terres dont son père a été dépouillé, quoique fidèle de la première heure à la royauté franque, « quand, sur l'ordre de l'empereur, les Saxons furent déportés de Saxe et disséminés » (« donec ex jussione domni imperatoris Saxones, facta transmigratione, de Saxonia per partes educti sunt », *Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. V, p. 301). C'est par suite d'une fausse interprétation d'un autre passage de ce texte que l'on a pu croire (voir Böhmer-Mühlbacher, *Regesten*, t. I, 2e éd., n° 406*g*, p. 182) que les habitants du pays de Merstem (au sud de la ville actuelle de Hanovre) avaient été englobés dans la mesure générale de déportation : il ne s'agit, dans la supplique, que du cas particulier d'un habitant d'une région plus septentrionale — le pays de Wihmode probablement — qui, quoique réfugié au pays de Merstem, a été poursuivi à raison de son domicile légal.

3. On aimerait savoir quelles furent les régions que les Saxons furent surtout appelés à coloniser; mais, faute de documents explicites, il faut y renoncer. Les tentatives faites pour rattacher à la déportation de l'année 804 le peuplement de certaines contrées — par exemple l'*Otlinga Saxonia*, en Normandie — sont restées vaines. Cf. F. Lot, *les Migrations saxonnes en Gaule et en Grande-Bretagne*, dans la *Rev. histor.*, t. CXIX (1915), p. 21-22.

4. *Annales royales*, éd. Kurze, p. 118 : « Pagos transalbianos Abodritis dedit. »

Digitized by Google

* * *

Cette fois, c'est bien la fin des guerres de Saxe : la Nordalbingie n'est pas incorporée à l'État franc, car l'Elbe continuera quelques années encore à marquer de ce côté la frontière septentrionale[1] ; mais aux Saxons intraitables sont substitués dans cette région les dociles Abodrites, dont le voisinage n'offre pour les Francs aucun danger. Dans le pays de Wihmode, vidé de ses habitants en même temps que la Nordalbingie, l'empereur a eu la précaution d'établir des sujets d'une fidélité éprouvée : du Rhin à l'Elbe, tout risque de défection est écarté.

Dans la suite, les armées de Charlemagne prendront pied sur la rive droite de l'Elbe : en 809, elles s'installeront et se fortifieront sur la Stör, à Esesfeld[2] (aujourd'hui Itzehoe), afin de tenir elles-mêmes les Danois en respect, ce qui sera l'amorce de la « marche de Danie »[3]. Mais, dès 804, la conquête est achevée. Le programme que les circonstances ont amené Charlemagne, par étapes successives, à élaborer est réalisé tout entier ; et la Saxe sera même désormais un des plus solides remparts de la monarchie franque.

1. En 808, quand le roi danois Godfried envahit le pays des Abodrites, la frontière franque que le jeune Charles, fils de l'empereur, est chargé de défendre est celle de l'Elbe ; quand Charles franchit le fleuve, l'annaliste nous dit qu'il sort de la Saxe (voir *Annales royales*, éd. Kurze, p. 125, et cf. Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 386). En 811, l'article 8 du capitulaire de Boulogne marque aussi à l'Elbe la frontière saxonne (*Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 167).

2. *Annales royales*, éd. Kurze, p. 129. Cf. Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 411-412.

3. Les textes la mentionnent expressément à dater du règne de Louis le Pieux. Cf. Max Lipp, *Das fränkische Grenzsystem unter Karl dem Grossen* (*Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte*, publ. par O. Gierke, fasc. 41), p. 30 et suiv.

P.-S. — Cette étude (écrite en 1918) était entièrement imprimée quand les circonstances nous ont enfin permis de consulter les opuscules de Leopold von Ledebur (VIII-195 p. in-16) et de Christian Ritter (II-74 et 115 p. in-8°), cités précédemment (*Rev. histor.*, t. CXXX, p. 252, n. 2) et qui figurent l'un et l'autre sur les rayons de la bibliothèque universitaire de Strasbourg. Il n'y a rien à retenir du travail de Ritter, dont l'information et la critique sont également insuffisantes. La dissertation de Ledebur, quoique ancienne et en majeure partie périmée, fournit encore d'utiles données pour l'identification des noms de lieux, en particulier p. 91-92 pour celle de *Stagnfurd* (cf. *Rev. histor.*, t. CXXX, p. 276, n. 1) et p. 124 pour celle de *Suentana* (cf. ci-dessus, p. 289, n. 2).

Digitized by Google

NOTE ADDITIONNELLE.

La valeur des textes hagiographiques pour l'histoire de la conquête de la Saxe.

Les historiens qui ont retracé l'histoire de la conquête de la Saxe ont jusqu'alors presque tous (et notamment Abel et Simson) tiré grand parti d'un certain nombre de textes hagiographiques dont nous n'avons nous-même fait à peu près aucun cas dans les pages qui précèdent. Ce sont les Vies des saints Sturm, Wigbert, Willehad, Liudger, celle de sainte Liutberge et les Translations des saints Alexandre et Liboire. Nous devons expliquer au lecteur les raisons de notre abstention.

Ces raisons sont simples : sans vouloir entreprendre ici la critique d'ensemble de ces œuvres, dont les défauts sont ceux de la plupart des œuvres hagiographiques, il est aisé de montrer combien faible est leur valeur documentaire au point de vue qui nous occupe.

La biographie de Sturm[1], premier abbé de Fulda († 779), par un de ses successeurs, l'abbé Eigil († 822), est la plus ancienne de toutes celles que nous avons à considérer. Il est peu vraisemblable toutefois qu'elle ait été écrite avant la mort de Charlemagne[2] († 814); et naturellement le récit s'en ressent.

Nous ne nous arrêterons pas à des erreurs comme celle qui, au chapitre 21, a fait classer avant la première expédition de Saxe (772) la donation d'Hammelburg par Charlemagne : l'acte original[3] étant daté de la troisième année de son règne en Italie (777), le biographe l'a cru de la troisième année après son avènement au trône franc (771). Cette erreur prouve du moins qu'Eigil n'écrivait pas, comme on se l'est figuré[4], peu de temps après la mort de Sturm; ou bien il faudrait lui supposer la mémoire si courte que son témoignage, de toute façon, ne pourrait guère être retenu.

Mais il y a dans son récit des difficultés plus graves au point de vue de la chronologie. Le chapitre 22 débute par cette phrase : « A

1. *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. II, p. 365-377.

2. Le biographe appelle Charlemagne, non pas *domnus noster*, mais *venerandus rex* (p. 376, l. 2) ou *rex* tout court (p. 377, l. 1 et 4).

3. *Monumenta Germaniae, Diplomata Karolinorum*, t. I, n° 116.

4. Pertz, en tête de l'édition citée, *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. II, p. 365, et, dans le même sens, Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, t. I, 7e éd., p. 254.

Digitized by Google

cette époque, agissant en qualité de négociateur (*suscepta legatione*), il établit pour plusieurs années des relations amicales entre le roi franc Charles et Tassilon, duc de la province de Norique » (c'est-à-dire duc de Bavière). L'événement s'encadre entre la donation d'Hammelburg, que le biographe fait remonter, nous l'avons dit, à l'année 771, et la première campagne de Saxe (772). Or non seulement ces négociations et ce traité de paix n'ont laissé à cette date aucune trace dans les documents historiques, mais il est impossible de les placer à une date quelconque du vivant de Sturm. En 757, Tassilon avait fait sa soumission à Pépin; il s'était reconnu vassal du roi franc et de ses deux fils Charles et Carloman; mais il s'était révolté à nouveau dès 763, pour vivre désormais d'une vie indépendante[1]. C'est seulement en 781, deux ans après la mort de Sturm, que Charlemagne tenta de ramener Tassilon par des négociations au respect des serments « qu'il avait prêtés à Pépin ». Peine perdue d'ailleurs, car Tassilon refusa de traiter et garda son indépendance jusqu'au jour où, en 787, quand il offrait sérieusement cette fois de faire la paix, Charlemagne le contraignit à se rendre sans conditions en refusant de pardonner à l'homme qui avait aussi délibérément violé la foi qu'il lui avait jurée trente ans plus tôt en même temps qu'à son père[2]. — Le rôle prêté à Sturm par son biographe a donc toute chance d'être un produit de son imagination.

Autre difficulté : le récit d'Eigil suppose (chapitre 24), durant la dernière année de la vie de Sturm (779), deux rencontres successives du vénérable abbé de Fulda avec Charlemagne dans Heresburg, une première fois quand le roi franc pénétra en Saxe, une seconde fois quand il en revint. Or, nous avons vu[3] qu'en cette année Charles n'a pu traverser Heresburg, au moins à l'aller.

Ces confusions proviennent visiblement du désir qui anime Eigil de faire jouer un rôle à son héros, même aux dépens de la vraisemblance, dans tous les événements notables de l'époque. Mais de ces événements il n'a qu'une connaissance superficielle, puisée avec plus ou moins de soin dans les annales qu'il avait à sa portée et dont parfois même des expressions, des phrases entières ont passé dans son texte.

Le chapitre 22, qui est, en principe, consacré à la première campagne de Charlemagne en Saxe, n'est en fait qu'un délayage de la note insérée sous l'année 780 dans les *Annales de Lorsch* sur l'évangélisation de ce pays. Cette note a seulement été agrémentée de considérations générales sur les procédés employés pour vaincre

1. Cf. Abel et Simson, *op. cit.*, t. I, 2e éd., p. 51 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 572 et suiv. et 597 et suiv.
3. *Rev. histor.*, t. CXXX, p. 264-265.

Digitized by Google

la résistance saxonne, et l'on y retrouve peut-être un écho d'une lettre d'Alcuin[1].

Au chapitre 23, les *Annales de Lorsch* et les *Annales royales* sont suivies de plus près. C'est en s'inspirant des premières (année 778) que le biographe rappelle tout d'abord la révolte de cette race perfide (*Saxones, gens perfida*, dit l'annaliste; *Saxonum gens prava et perversa*, répète le biographe) qui, reniant la foi chrétienne (*mentientes fidem; a fide Christi devians*), sort de ses frontières pour venir piller les territoires francs jusqu'au Rhin (*egressi de finibus suis venerunt hostiliter usque ad Renum fluvium succendendo omnia et vastando; ultra fines suos egressa est et usque ad Rhenum vastando et depopulando cuncta pervenit*). Le biographe se sert des mêmes termes que l'annaliste de Lorsch pour parler des vains efforts faits par les prêtres chrétiens pour la convertir « en prêchant et baptisant[2] ». Après quoi, les *Annales royales* (année 778) lui fournissent l'indication de la venue de ces barbares dans le Lahngau[3] et de la fuite à laquelle les troupes franques les contraignent.

Charlemagne, est-il dit ensuite au chapitre 24, repart pour la Saxe : *Tunc iterum rex Karolus... cum exercitu ad illam terram perrexit*; et ceci est encore presque textuellement emprunté aux *Annales de Lorsch*, où nous lisons : *Domnus rex Carolus perrexit iterum in Saxonia*. Mais, dans les *Annales de Lorsch*, nous sommes en 780, plusieurs mois, par conséquent, après la mort de Sturm († 17 décembre 779); et c'est aussi sous l'année 780 qu'Eigil a trouvé dans les *Annales royales* la mention du passage du roi à Heresburg[4], ce qui est pour lui l'occasion de l'épisode final

1. Lettre 7 de l'édition Dümmler, *Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. IV, p. 32 : « Nam antiqui Saxones et omnes Frisonum populi, instante rege Karolo, alios prœmiis et alios minis sollicitante, ad fidem Christi conversi sunt », ce qui répond presque textuellement à cette phrase du biographe : « ... partim bellis, partim suasionibus, partim etiam muneribus, maxima ex parte gentem illam ad fidem Christi convertit » (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. II, p. 376).

2. « ... ut in ea baptizarent et predicarent » (*Annales Laureshamenses*, ann. 780, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 31; éd. Katz, p. 32); « predicando et baptizando » (*Vita s. Sturmi, loc. cit.*, p. 376, l. 23).

3. « Per Logenehi » (*Annales royales*, première rédaction, ann. 778, éd. Kurze, p. 52); « in Loganacinse » (*Vita s. Sturmi, loc. cit.*, p. 376, l. 30).

4. Édition Kurze, p. 54 et 56 : « Tunc domnus Carolus rex ... ad *disponendam* Saxoniam ad Heresburgum pervenit ... Ibique omnia *disponens* ... *reversus* est »; *Vita s. Sturmi*, ch. 24, *loc. cit.*, p. 377 : « Tunc iterum rex Karolus ... ad illam terram perrexit et venerandum Sturmen ... in Heresburg ... sedere jussit. *Dispositis* secundum voluntatem suam universis, rex cum *rediret* ... »

Digitized by Google

de la vie publique de Sturm, auquel Charlemagne confie la garde de la place.

Inutile d'insister : une biographie ainsi composée ne peut être pour l'historien que d'un bien faible secours.

La Vie et les Miracles de saint Wigbert[1], abbé de Fritzlar († vers 750), sont l'œuvre du célèbre Loup de Ferrières, qui ne les a composés qu'en 836. Les passages relatifs aux guerres de Saxe (chapitres 13 à 21) sont directement inspirés des *Annales royales*. Loup de Ferrières y a même transposé, non sans dextérité, pour en glorifier son héros, un miracle dont les annales font honneur à saint Boniface. Il serait vain de vouloir extraire la moindre substance historique d'une composition qui ne saurait prétendre tout au plus qu'à des mérites littéraires.

La Vie de saint Willehad[2], premier évêque de Brême († 789), qui ne paraît pas remonter à une date antérieure à 838[3], est plus étoffée, mais ne vaut guère mieux. Comme c'est le cas si souvent pour la Vie de Sturm, ce qu'on y lit sur la conquête de la Saxe vient des *Annales de Lorsch*, et l'art du biographe consiste à ménager à son héros un rôle important dans tous les événements où il n'est pas choquant de supposer qu'il soit intervenu.

Les *Annales de Lorsch* révélant qu'après avoir progressé en 779 jusqu'à la Weser, Charles s'avança en 780 jusqu'à l'Elbe, et parlant à ce propos de l'œuvre de prédication chrétienne organisée par lui en pays conquis, il n'en faut sans doute pas plus pour amorcer un développement sur la mission confiée à Willehad en Wihmode, c'est-à-dire précisément dans la région comprise entre la Weser et l'Elbe inférieures. Notre auteur ne tarde d'ailleurs pas à révéler la source de ses informations, car, voulant faire étalage de sa science, il reproduit presque sans retouches plusieurs lignes de l'annaliste sur le couronnement impérial de Charlemagne[4].

1. *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XV, 1re partie, p. 36-43.

2. *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. II, p. 378-384.

3. Voir sur ce point G. Dehio (*Geschichte des Erzbistums Hamburg-Bremen bis zum Ausgang der Mission*, t. I, 1877, appendice, p. 51), lequel retire, en outre, à Anskarius la paternité de cette biographie.

4. *Vita s. Willehadi*, ch. 5, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. II, p. 381, l. 41 : « Siquidem imperialis potestas, quae post Constantinum piissimum augustum apud Graecos in Constantinopolitana hactenus regnaverat sede, cum, deficientibus jam inibi viris regalis prosapiae, feminea magis dicione res administraretur publica, temporibus ipsius per electionem romani populi in maximo episcoporum aliorumque Dei servorum concilio ad Francorum translatum est dominium, quoniam ipse et eandem, quae caput imperii

Digitized by Google

Il passe ensuite (chapitre 6) à la révolte de 782, pour le récit de laquelle les *Annales de Lorsch* continuent à lui servir de guide. On reconnaît là encore sous sa plume plusieurs expressions de son modèle[1]. Il y ajoute toutefois, sur le sort réservé aux missionnaires de la Saxe septentrionale, certains détails pour lesquels il n'est pas impossible qu'il ait disposé de renseignements particuliers[2].

Au chapitre 7, il fait accomplir à Willehad le voyage de Rome, où il suppose que le prélat est allé solliciter l'appui du pape Adrien ; mais, sauf le nom même de ce dernier et celui du roi d'Italie Pépin, qui étaient fournis par les *Annales de Lorsch* (année 781), ce chapitre ne renferme rien que des banalités hagiographiques.

Au chapitre 8, le saint a une entrevue avec Charlemagne à Heresburg, tout comme l'abbé Sturm ; et cette indication d'un séjour du roi à Heresburg a encore été fournie au biographe par une note des *Annales de Lorsch* (année 785), à laquelle il a fait aussitôt quelques emprunts textuels sur le nouveau soulèvement des Saxons survenu « la même année »[3]. La seule donnée originale de tout ce chapitre est la date de la consécration de Willehad comme évêque en 787.

Ici s'arrêtent les allusions à la conquête de la Saxe dans la Vie de

fuerat, et multas alias tunc in orbe videbatur tenere provincias; ob quod et jure caesarea dignus esset appellatione » = *Annales Laureshamenses*, ann. 801, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 38, et éd. Katz, p. 44 : « Et quia jam tunc cessabat a parte Graecorum nomem imperatoris et femineum imperium apud se habebant, tunc visum est apostolico Leoni et universis sancti patribus, qui in ipso concilio aderant, seu et reliquo christiano populo ut ipsum Carolum, regem Francorum, imperatorem nominare debuissent, qui ipsam Romam tenebat, ubi semper Cesares sedere soliti erant seu reliquas sedes quas ipse per Italiam seu Galliam necnon et Germaniam tenebat, quia Deus omnipotens has omnes sedes in potestate ejus concessit; ideo justem eis esse videbatur ut ipse, cum Dei adjutorio et universo christiano populo petente, ipsum nomen haberet... »

1. *Vita s. Willehaldi, loc. cit.*, p. 381-382 : « ... Widukindus, qui *rebellare* contra regem nisus Karolum, *multam ... multitudinem aggregavit* »; *Annales Laureshamenses*, ann. 782, *loc. cit.* : « ... cum Widuchindo ad *rebellandum*, esse *adunatos ... ingentem turbam* atroci confudit gladio. »

2. Cf. notre article précédent, *Rev. histor.*, t. CXXX, p. 273, n. 1.

3. *Vita s. Willehaldi, loc. cit.*, p. 383, l. 3; *Annales Laureshamenses*, ann. 785, *loc. cit.* :

Gens Saxonum fidem christianitatis quam amiserat denuo recepit. Sed et totius mali auctor incentorque perfidiae Widukindus... baptismi est gratiam consecutus.

Saxones ... christianitatem, quam pridem respuerant, iterum recipiunt... Widuchin, tot malorum auctor ac perfidie incentor, ... baptizatus est.

La phrase suivante de la biographie de Willehad (« Sicque ad tempus sedata sunt mala quae illius fuerant ingesta pernitiae ») semble empruntée aux *Annales royales* remaniées, ann. 785, éd. Kurze, p. 71 (« Quievitque illa Saxonicae perfidiae pervivacitas per annos aliquot »).

Digitized by Google

Willehad. On jugera sans doute avec nous qu'il n'y avait pas dans cette étude grand compte à en tenir.

La Vie de saint Liudger[1], premier évêque de Münster († 809), a été écrite par son second successeur, Altfrid, au temps où il était lui-même évêque[2] (839-849). Elle a une tout autre valeur que les trois précédentes. Malheureusement, elle ne parle des guerres de Charlemagne que d'une façon incidente (chapitres 13, 14, 18, 20), la promotion de Liudger à l'épiscopat étant postérieure à l'achèvement de la conquête[3].

Nous avons indiqué précédemment[4] les quelques renseignements qu'on en peut tirer.

La Vie de sainte Liutberge[5], vierge et recluse à Michaelstein près Blankenburg († vers 870), renferme des détails généalogiques curieux et peut-être dignes de foi sur la famille de Hessi, ce chef ostphalien qui se soumit à Charlemagne en 775. Mais le peu qu'on y lit sur la conquête de la Saxe est emprunté à la Vie de Sturm[6] et probablement aussi aux *Annales de Lorsch* et aux *Annales royales* remaniées[7].

La Translation des reliques de saint Alexandre[8], dont les pre-

1. *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. II, p. 403-419. Nous n'avons pu consulter l'édition plus récente de Diekamp, au t. IV des *Geschichtsquellen des Bistums Münster* (1881).

2. Voir la lettre-préface placée en tête de la biographie.

3. Elle se place entre le 13 janvier 802 et le 23 avril 805, suivant Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, 2e éd., p. 406.

4. *Rev. histor.*, t. CXXX, p. 275, n. 3.

5. *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. IV, p. 158-164.

6. Comparer les passages suivants, empruntés respectivement à la *Vita s. Sturmi*, ch. XXII, et à la *Vita s. Liutbirgae*, ch. I :

... Saxonum gens saeva et infestissima cunctis et paganis ritibus nimis dedita... Partim bellis, partim suasionibus, partim etiam muneribus, maxima ex parte gentem illam ad fidem Christi convertit.

... nobilissimam ac praepotentem viribus gentem Saxonum partim bellis, partim ingenio suo ac magnae sagacitatis industria, insuper etiam magnis muneribus acquisivit, ex paganico ritu christianae religioni subjugavit.

7. Comparer les passages suivants, empruntés respectivement, ceux de gauche aux *Annales royales* remaniées, ann. 775, et aux *Annales de Lorsch* (*Annales Mosellani* et *Annales Laureshamenses*), ann. 782, celui de droite à la *Vita s. Liutbirgae*, ch. I :

... ubi ei Hessi, unus e primoribus Saxonum, cum omnibus Ostfalais...

... constituit super eam comites ex nobilissimis Saxonum genere.

... quendam inter primores et nobilissimos gentis illius, nomine Hessi, cum aliis quamplurimis quibus comitatum dederat.

8. *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. II, p. 673-681.

Digitized by Google

miers chapitres, qui seuls nous intéressent, datent de 863 et sont dus à la plume de Rudolf de Fulda, s'ouvre (chapitres 1 et 2) par un tableau, souvent cité, de la Saxe avant la conquête. La *Germanie* de Tacite, transposée sans vergogne, en a fait à peu près tous les frais[1]. Rudolf s'est juste donné la peine d'ajouter de son cru un petit nombre d'indications géographiques et quelques lignes, intéressantes d'ailleurs, sur les différentes classes dont se composait le peuple saxon.

Au chapitre 3, il abandonne Tacite pour piller Einhard et tout ce qu'il dit des guerres de Charlemagne vient soit de là, soit des *Annales royales*[2], sauf en un seul point : il a tenté de donner une description de l'idole Irminsul, dont les *Annales royales* ne lui fournissaient que le nom. Mais cette description, doublée d'une étymologie ou fondée sur une étymologie, n'inspire que faiblement confiance[3].

Le récit de la translation à Paderborn, en 836, des reliques de saint Liboire[4], tel qu'il est sorti des mains de son deuxième rédacteur, entre 886 et 895[5], est précédé de plusieurs chapitres[6] qui ont trait à Paderborn et à la conquête de la Saxe. La description du site de Paderborn mise à part, les seuls détails précis qu'on y rencontre sont tirés soit de la biographie de Sturm par Eigil, soit de celle de Charlemagne par Einhard.

Nous pouvons maintenant conclure : la littérature hagiographique, qui est toujours pour l'historien d'un emploi si délicat, ne saurait être utilisée qu'incidemment et avec précautions pour un récit de la conquête de la Saxe. Tous ceux qui jusqu'alors y ont puisé sans défiance ont fait incontestablement fausse route.

Louis HALPHEN.

1. Les emprunts sont indiqués en note dans l'édition précitée.

2. Les emprunts sont également indiqués en note dans l'édition des *Monumenta Germaniae*.

3. Cf. notre précédent article, *Rev. histor.*, t. CXXX, p. 254, n. 4.

4. *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. IV, p. 149-157.

5. Ce sont les dates de l'épiscopat de l'évêque de Paderborn Bison à qui ce récit est dédié. Pour ces dates, voir Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, 2e éd., p. 786.

6. Ils constituent un hors-d'œuvre littéraire et ne figurent pas dans la rédaction primitive, due au prêtre Idon, qu'a publiée le P. Poncelet dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXII (1903), p. 156-172.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES A LA RÉFORME.

Cinq ans se sont écoulés depuis notre dernier bulletin (*Rev. histor.*, t. CXV, p. 128 et suiv.). Pendant ce temps, l'intérêt général a été absorbé par l'histoire de la guerre mondiale. Néanmoins, la Réforme allemande n'a cessé de susciter de nombreuses et importantes publications. Un fait occasionnel a contribué à ce résultat. Le 31 octobre 1917, le monde protestant tout entier s'est souvenu qu'à la même date, il y a quatre siècles, Martin Luther a affiché à la porte de l'église du château de Wittenberg ses célèbres quatre-vingt-quinze thèses qui donnèrent le signal du grand mouvement religieux. Ce centenaire a mis dans un nouveau relief la personnalité grandiose du réformateur.

Ce sont d'abord ses œuvres dont on s'est efforcé de répandre la connaissance. L'édition monumentale donnée à Weimar a fait de continuels progrès, mais il a été impossible de la terminer pour le jubilé de 1917. Parmi les derniers volumes, ceux qui reproduisent les « Propos de table » (*Tischgespraeche*) de Luther présentent un intérêt particulier. En attendant la fin de cette monumentale entreprise, nous pouvons, laissant de côté les éditions vieillies, utiliser le choix que nous a donné M. Otto Clemen[1]. Le quatrième et dernier volume de cette édition contient des écrits choisis de 1529 à 1545, entre autres le grand catéchisme, les articles de Smalcalde (1538), l'écrit adressé à l'électeur de Saxe et au landgrave de Hesse au sujet du duc de Brunswick fait prisonnier. On nous fait espérer la publication d'un volume supplémentaire, contenant notamment les chansons et les sermons de Luther. Une autre édition d'œuvres choisies, entreprise par E. Berger[2], se borne à un choix de mor-

1. *Luthers Werke in Auswahl.* Unter Mitwirkung von A. Leitzmann, herausgegeben von Otto Clemen. Bonn, A. Marcus und E. Webers Verlag. Band IV, 1913 (cf. *Rev. histor.*, t. CXV, p. 130).

2. *Luthers Werke herausgegeben von A. E. Berger.* Drei Bände. Leipzig und Wien, Bibliographisches Institut, 1917.

Digitized by Google

ceaux écrits en allemand et dont on a conservé l'orthographie originale. Il y a d'excellentes introductions en tête de chaque volume et une introduction générale où est caractérisé en grands traits le génie religieux et national du réformateur. Une troisième publication analogue a été commencée par M. Borchardt, en collaboration avec plusieurs savants compétents[1]. M. Borchardt nous annonce quinze volumes, dont six doivent contenir les écrits religieux et politiques. Un seul volume de cette édition nous est parvenu jusqu'ici; il est richement illustré et précédé d'une introduction due à la plume de M. Kalkoff. Mentionnons en passant quelques publications relatives à la correspondance de Luther, à ses chansons et fables, des anthologies, etc.[2].

Parmi les biographies récentes de Luther, il faut mentionner en premier lieu l'ouvrage de M. Otto Scheel[3], professeur de l'Université de Tubingue. Il s'était déjà fait connaître par de nombreuses études de détail sur ce sujet. Jusqu'ici, on avait trop négligé d'étudier le développement intellectuel et moral de Luther avant le moment où il se sépara de la vieille Église; on méconnaissait l'étroite connexion de ses idées avec certaines théories théologiques et philosophiques du moyen âge. On accordait souvent trop de confiance à certains récits que Luther fit lui-même plus tard et aux communications de ses premiers biographes. Des historiens catholiques, comme Janssen, Denifle, Grisar, travaillèrent à remédier à cet état des choses, mais leur partialité a trop souvent nui à leurs efforts. M. Scheel a réussi à détruire le réseau de légendes dont la jeunesse de Luther a été entourée et à reconstituer le tableau vrai de sa vie, de ses études, de ses conflits intérieurs dans la maison paternelle, à Magdebourg, à Eisenach, au monastère d'Erfurt, pendant son voyage à Rome et au début de son enseignement à Wittenberg. Il a su peindre d'une manière magistrale le milieu dans lequel se développa le génie de Luther et notamment la ville et l'Université d'Erfurt. On a pu lui reprocher d'avoir quelquefois nié trop absolument que des changements radicaux, des crises passionnées se soient produits chez Luther et d'avoir identifié trop strictement sa vie réelle

1. *Martin Luther. Ausgewählte Werke.* München, Georg Müller, 1914. Band II.

2. J. Friz, *Deutsche Luther-Briefe.* Leipzig, C. F. Amelang. — Georg Buchwald, *Luthers Lieder und Fabeln* (Reclam : Universalbibliothek N° 5918). — M. Rade, *Luther in Worten aus seinen Werken.* Berlin, Hutten-Verlag. — E. Hirsch, *Luther-Brevier.* Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht.

3. Otto Scheel, *Martin Luther. Vom Katholicismus zur Reformation.* Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck). Erster Band, 1916. Zweiter Band, 1917. M. Scheel a l'intention de raconter la vie de Luther jusqu'à sa fin. Les notes et les dissertations spéciales ont été renvoyées à la fin de chaque volume.

Digitized by Google

avec le texte des statuts et des lois scolaires et universitaires; de n'avoir pas toujours su éviter le danger de reconstituer arbitrairement son état intellectuel; mais dans son ensemble, l'ouvrage de M. Scheel, dont la continuation est attendue avec impatience, a été reconnu généralement comme un chef-d'œuvre.

C'est aussi l'opinion de M. Walther KOEHLER, professeur à l'Université de Zurich, un de ceux qui connaissent le mieux l'histoire de la Réforme allemande, bien qu'il ait critiqué certaines parties du travail de M. Scheel (*Theologische Rundschau*, 1916, t. XIX, p. 87-105). Il a contribué lui-même au centenaire en publiant un livre dont le texte et les illustrations ont la même haute valeur; dans un volume antérieur qui est à l'adresse du grand public et dont une seconde édition vient de paraître, il considérait la Réforme, dans le sens de M. Troeltsch, comme un problème de la civilisation moderne et mettait en lumière la position centrale de la personnalité de Luther[1]. Le récit de M. Koehler se distingue par une grande largeur de vues et une remarquable précision dans le détail. Quelquefois il s'élève à la hauteur d'un dithyrambe poétique. Un de ses points les plus originaux est le jugement qu'il porte sur la célèbre *disputation* de Marbourg de l'année 1529; il estime que la politique de Zwingli, désirant, comme le landgrave Philippe de Hesse, rallier toutes les forces protestantes contre l'empereur Charles-Quint, a contribué à rendre plus profond le désaccord dogmatique entre les théologiens suisses et saxons.

On peut constater l'influence exercée par les travaux de M. Scheel dans une conférence de M. DE SCHUBERT sur la jeunesse de Luther[2]. Avec lui, M. de Schubert pense que Luther n'eut pas alors à subir d'épreuves particulièrement pénibles; qu'il n'y eut rien d'anormal dans son état au sens pathologique; que la doctrine de Guillaume d'Occam forma le fondement de ses idées. D'autre part, il présente à M. Scheel quelques objections, notamment ce qui concerne la question scabreuse des motifs qui déterminèrent Luther à se faire moine. M. de Schubert a entrepris aussi de rééditer la « Vie de Luther », par HAUSRATH, ouvrage qui, en dépit des nombreuses

1. Walther Koehler, *Dr. Martin Luther der deutsche Reformator. Zum 400-jaehrigen Reformations-Jubilaeum.* 31. Oktober 1917. Emmishofen (Schweiz), J. Blanke, 1917. — *Martin Luther und die deutsche Reformation* (« Aus Natur und Geisteswelt » No. 515). Leipzig-Berlin, B. G. Teubner, 1916. Deuxième édition, 1917. On doit aussi à M. Koehler une collection bien choisie de textes extraits des écrits de Luther, constituant une « Vie de Jésus » (*Wie Luther den Deutschen das Leben Jesu erzählt hat. Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*, n°s 127, 128. Leipzig, 1917).

2. Hans von Schubert, *Luthers Frühentwicklung bis 1517-1519* (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*). Leipzig, Haupt, 1916, n° 124.

Digitized by Google

critiques qu'il a provoquées, a conservé la faveur du grand public[1]. M. de Schubert s'est abstenu de corriger le texte, sauf quand il y avait à corriger de manifestes erreurs de fait. Mais il a augmenté les « suppléments » et les « éclaircissements ».

A côté du livre de M. Hausrath, la biographie du réformateur, due à M. Buchwald, jouit aussi d'une grande popularité[2]. L'auteur qui, par des recherches originales, s'est fait une place honorable parmi les historiens de la Réforme allemande, a su se renfermer dans un cadre assez étroit. Il donne souvent la parole à Luther lui-même. Le but de M. A. E. Berger, en continuant son livre bien connu, publié dans la série des « Héros de l'esprit », n'est pas de raconter la vie de Luther[3], mais bien de montrer l'originalité de son génie et de faire ressortir les conséquences de sa réforme sur la vie intellectuelle de l'Allemagne en général. Il a divisé son volume en quatre chapitres : 1° Luther fondateur d'église et théologien; 2° Luther moraliste et socialiste; 3° importance de Luther pour la science, pour l'éducation, pour l'art; 4° Luther et la littérature allemande. Contrairement à l'opinion de M. Troeltsch, qu'il combat, M. Berger nie que la Réforme n'ait été rien de plus qu'une transformation des idées du moyen âge, et que le cadre de la civilisation commune au catholicisme et au protestantisme n'ait été brisé qu'au XVIII^e^ siècle par la puissance des grands penseurs et des grands poètes allemands. On peut se demander si l'auteur a raison de revendiquer pour le protestantisme ce qu'on doit aux tendances purement humanitaires de ces grands penseurs et poètes. Mais en tout cas son ouvrage est plein d'aperçus heureux et de considérations inattendues. D'ailleurs, il ne méconnaît pas les faiblesses et les bornes de la Réforme, qui se heurta trop souvent aux dures exigences de la réalité et dont l'idéal subit de graves atteintes dans les conflits dogmatiques au sein des églises protestantes. De même, il fait remarquer que le calvinisme, « type de la Réforme à sa seconde génération », s'est efforcé, non sans succès, d'éviter sur beaucoup de points les faiblesses et les inconséquences du luthéranisme.

Il serait fastidieux de mentionner ici toutes les brochures, les innombrables articles de revue, les sermons et discours auxquels le jubilé du 31 octobre 1517 a donné naissance. Nous ne pouvons pas

1. Adolf Hausrath, *Luthers Leben*. Dritte Ausgabe. Berlin, Grote. Zwei Baende 1913, 1914.

2. G. Buchwald, *Doktor Martin Luther*. Dritte Auflage. Leipzig und Berlin, Teubner, 1917.

3. Arnold E. Berger, *Martin Luther in kulturgeschichtlicher Darstellung*. Zweiter Teil. Zweite Haelfte, *Luther und die deutsche Kultur*. Berlin, Ernst Hofmann et C^e^, 1919, 750 p.

Digitized by Google

cependant passer sous silence l'article de M. Max Lenz, qui montre, contrairement à M. Troeltsch, la place de Luther dans l'histoire universelle (*Preussische Jahrbuecher*, vol. CLII), ni celui de M. de Harnack[1], si plein de sens et de force, qui a été publié au nom et aux frais de la ville de Berlin, ni les allocutions officielles prononcées par MM. H. de Schubert, Wernle, W. Herrmann[2].

L'excellente revue de M. Walter Friedensburg a consacré tout un cahier au jubilé du 31 octobre 1517; il contient des articles de MM. O. Albrecht, G. Kawerau, O. Reichert, W. Koehler, Th. Wotschke, P. Kalkoff, E. Kroker, G. Bossert et de Friedensburg lui-même[3]. Signalons seulement quatre lettres du réformateur, datées de Cobourg, 1530, et publiées par M. W. Koehler; les notices relatives à l'histoire de Tetzel, dues à M. Kroker; la biographie de Jodocus Neuheller (Neobolus), un des commensaux de Luther, écrite par M. Bossert. M. Friedensburg met en lumière la personnalité de l'Anglais Thomas Minternus, étudiant à Wittenberg, qui fut soupçonné en 1539 d'avoir injurié Luther et Mélanchthon. Les deux revues principales protestantes qui s'occupent de l'histoire ecclésiastique ont aussi publié des livraisons spéciales pour fêter le jubilé de 1517[4]. La première contient les articles suivants : W. Koehler : l'État présent des recherches relatives à Luther; R. Seeberg : l'Importance de la réforme de Luther pour l'histoire ecclésiastique; Paul Kalkoff : la Bulle *Exsurge* (qui, en 1521, condamna Luther et ses adhérents); Loesche : Une « lettre d'enfer » de Luther (pamphlet calomnieux de la fin du XVII[e] siècle); G. Buchwald : Analecta (sur l'ordination de Luther et sur la bible de Myconius); H. Degering : Note sur deux lettres fausses de Luther. Dans la seconde revue, M. Kalkoff prouve d'une manière irréfutable que J. Hochstraten a été l'auteur du pamphlet intitulé : « Breve sanctissimi domini nostri domini Adriani »; M. Risch étudie la traduction des psaumes de Luther pendant les années 1524-

1. Adolf von Harnack, *Martin Luther und die Grundlegung der Reformation. Festschrift der Stadt Berlin zum 31. Oktober 1917.* Berlin, Weidmann, 1917.

2. H. von Schubert, *Ueber die weltgeschichtliche Bedeutung der Reformation.* Tübingen, J. C. B. Mohr, 1917. — P. Wernle, *Zum 31. Oktober 1917.* Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1917. — W. Herrmann, *Der Sinn der Glaubens an Jesus Christus in Luther Leben.* Goettingen, Vandenhoeck, Ruprecht, 1918.

3. *Archiv für Reformationsgeschichte. Lutherheft.* Band XIV. Leipzig, Heinsius Nachfolger, 1917.

4. *Festgabe der Zeitschrift für Kirchengeschichte zum vierhundertjaehrigen Gedaechtnis der deutschen Reformation 1517. — « Lutherana ». Lutherheft der Theologischen Studien und Kritiken zum 31. Oktober 1917.*

Digitized by Google

1545; M. Loofs examine pourquoi la doctrine de la justification a été définie « articulus stantis et cadentis ecclesiae »; M. Albrecht commente le premier commandement du « petit catéchisme » de Luther; M. A. V. Mueller examine, en se référant aux recherches de M. Scheel, les motifs qui ont déterminé Luther à entrer au monastère; M. Krueger fait imprimer un texte très amélioré de ce qu'on appelle le « tractatus de indulgentiis »; M. Kawerau communique une feuille retrouvée du psautier luthérien de Dresde, etc.

Le numéro d'octobre 1917 de la revue intitulée : *Süddeutsche Monatshefte* contient une série d'articles qui s'occupent exclusivement de l'histoire de la Réforme et de ses suites[1]. Nous en mentionnerons seulement quelques-uns qui offrent un intérêt général. M. A. Hauck et M. D. Schaefer exposent les relations du luthéranisme et de l'État; M. P. Wernle esquisse l'histoire de la Réforme suisse; M. Troeltsch et M. Seeberg confrontent « le protestantisme et la moralité » et « le protestantisme et le socialisme »; M. H. Preuss expose l'importance de la maison du pasteur protestant. La livraison se termine par un coup d'œil sur les « sectes » (Baptistes, Méthodistes, Mennonites, Zwingliens, Piétistes). Enfin les savants qui ont collaboré à l'édition des œuvres de Luther de Weimar se sont réunis pour célébrer le jubilé de l'année 1517 par un volume de mélanges[2]; M. Kawerau, président actuel du « Comité luthérien », rend compte des efforts faits au XVI^e^ et au XVIII^e^ siècle pour recueillir et publier les lettres de Luther; M. Albrecht expose les préliminaires de l'édition de Weimar; M. Brenner disserte sur le caractère de l'écriture de Luther; M. Lucke communique quelques résultats de ses travaux relatifs à l'édition des chansons du réformateur; M. Koehler traite un de ses sujets favoris : la controverse de Luther et de Zwingli sur la communion; M. Otto Clemen nous fait connaître les impressions produites sur un Courlandais du XVIII^e^ siècle par le tombeau de Luther; M. Cahrs explique comment Luther fut amené à donner un cours sur la Genèse et quelle fut l'origine de son traité sur « les conciles et sur les églises »; M. Freitag examine ce que la tradition luthérienne doit à Veit Dietrich; M. Thiele parle des manuscrits originaux du réformateur, et M. Jean Luther de l'imprimerie de Wittenberg; M. Drescher communique la lettre d'un cardinal italien du XVII^e^ siècle.

Nombreuses sont les études spéciales sur des points particuliers de

1. *Süddeutsche Monatshefte* (Oktober 1917). « *Der Protestantismus* ». München.

2. *Lutherstudien. Zur vierten Jahrhundertfeier der Reformation.* Veröffentlicht von den Mitarbeitern der Weimarer Lutherausgabe. Weimar, H. Boehlau Nachfolger 1917.

Digitized by Google

la vie et de l'activité de Luther. M. H. Böhmer, tout en réfutant mainte assertion de Grisar, a su mettre en bonne lumière le voyage de Luther à Rome, qu'il attribue à la fin de l'année 1510[1]; en se servant de témoignages authentiques, il fait la peinture de la ville éternelle à cette époque et il dégage le récit qu'en a fait Luther lui-même de beaucoup d'additions postérieures. M. Kalkoff, toujours infatigable, a élargi l'introduction qu'il a écrite pour le tome II des œuvres choisies de Luther dans l'édition Borchardt (voir *supra*), en résumant ses études relatives aux années 1518-1521[2]. Il y déploie de rares qualités : maîtrise de la critique des sources, finesse psychologique des jugements qu'il porte sur des personnages comme Cajétan, Miltitz, Aleander, Capiton, Spalatin, l'électeur Frédéric de Saxe, le grand chancelier Gattinara, etc., habileté avec laquelle il débrouille l'écheveau compliqué des affaires politiques et religieuses. On aurait souhaité seulement d'avoir un récit moins succinct du développement intellectuel et religieux de Luther lui-même, qui paraît dans les derniers chapitres comme un héros audacieux en face de la diète de Worms. Quant à l'histoire de cette diète, M. Kalkoff a complété ce qu'il avait précédemment écrit sur l'origine de l'édit de Worms (cf. *Rev. histor.*, t. CXV, p. 130) par des articles insérés dans l'*Archiv für Reformationsgeschichte* (t. XIII, p. 242), et dans la *Historische Vierteljahrsschrift* (t. XVIII, p. 265) et par un volume de la « Bibliothèque historique[3] ». M. Albrecht étudie l'origine des éditions différentes et la divulgation des deux catéchismes de Luther[4]; M. Kawerau développe les pensées de Luther sur la guerre et prouve qu'il justifiait seulement, et avec de fortes restrictions, les guerres défensives[5]; M. A. Freitag a abordé de nouveau la question du développement religieux et de « la catastrophe » de Luther, jusqu'à l'entrée du réformateur dans le

1. H. Böhmer, *Luthers Romfahrt*. Leipzig, A. Deichert, 1914. — Il y a déjà quatre éditions du petit volume de M. H. Boehmer, *Luther im Lichte der neueren Forschung* (*Aus Natur und Geisteswelt*. Leipzig und Berlin, Teubner, n° 113).

2. P. Kalkoff, *Luther und die Entscheidungsjahre der Reformation. Von den Ablassthesen bis zum Wormser Edikt*. München und Leipzig, Müller, 1917.

3. Paul Kalkoff, *Das Wormser Edikt und die Erlasse des Reichsregimentes und einzelner Reichsfürsten* (*Historische Bibliothek*. Band 37). München und Berlin, W. Oldenburg, 1917.

4. Otto Albrecht, *Luthers Katechismen* (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*). Leipzig, Haupt, 1915, n°s 121-122.

5. Gustav Kawerau, *Luthers Gedanken über den Krieg* (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*). Leipzig, Haupt, 1916, n° 124. Cf. le travail de Ch. Müller sur les opinions de Luther en ce qui concerne le droit de résistance armée contre l'empereur (comptes-rendus de l'Académie de Munich, 1915).

Digitized by Google

monastère[1]. Pour élucider cette question, il a utilisé une série de lettres trouvées par M. Degering[2] et qui proviennent du milieu d'Eisenach et d'Erfurt, auquel appartenait le jeune Luther. A ses yeux, et son opinion est très vraisemblable, une lettre importante du 5 septembre 1501, datée de la « burra » de l'Université d'Erfurt, dite « Porta coeli », est la plus ancienne qui soit connue du réformateur, et il montre que la vie menée dans cette « burşa » était conforme aux règles monastiques. C'est, d'après lui, dans ce lieu qu'il habita pendant presque quatre années, que Luther, terrifié par un orage, prit la résolution précipitée d'entrer dans le monastère des Augustins. M. Freitag termine son étude par un coup d'œil sur les conflits qui ont agité l'âme de Luther et sur sa délivrance intérieure. Une autre trouvaille heureuse forme le sujet d'une publication de M. A. de Schubert. Il s'agit d'un cours professé par Luther sur l'épître aux Galates pendant l'hiver 1516-1517 et dont le manuscrit, rédigé par un de ses élèves, était tombé dans les mains du savant collectionneur Nicolas Müller[3]. Il va sans dire que les notes d'un étudiant prises sous la dictée ou à l'audition du professeur ne peuvent pas remplacer les notes originales de celui-ci ; mais, d'autre part, on a l'avantage de saisir l'impression immédiate exercée par la parole du maître. Il y a d'ailleurs dans ce morceau des sentences d'une finesse et d'une précision extraordinaires. On y remarque comment l'idée du « sacerdoce universel » gagne du terrain dans l'âme du futur réformateur et comment la doctrine de la justification par la foi commence à ébranler le système théologique traditionnel.

En recueillant les récits sur la mort et sur la sépulture de Luther, Schubart a constaté, contrairement aux assertions haineuses du parti catholique, que c'était une maladie de cœur qui emporta le réformateur[4]. M. Jordan a présenté dans un ordre chronologique plus de trois cents passages empruntés aux œuvres de Luther ; il a,

1. Albert Freitag, *Entwicklung und Katastrophe Martin Luthers* (*Historische Zeitschrift*, vol. CXIX, 1918). M. Freitag renvoie p. 262 à une autre étude, publiée dans la *Zeitschrift des Vereins für Kirchengeschichte der Provinz Sachsen*. Jahrgang 15, 1918, et dans laquelle il examine le deuxième volume de l'ouvrage de M. Scheel.

2. Degering, *Aus Luthers Frühzeit. Briefe aus dem Eisenacher und Erfurter Lutherkreise 1497-1519. Centralblatt für Bibliothekswesen*. XXXIII. Tirage à part. Leipzig, Harassowitz, 1916.

3. H. von Schubert, *Luthers Vorlesung über den Galaterbrief 1516-1517* (*Abhandlungen der Heidelberger Akademie der Wissenschaften*). Heidelberg, Winter, 1918.

4. Schubart, *Berichte über Luthers Tod und Begraebnis*. Weimar, Böhlaus Nachfolger, 1917.

Digitized by Google

de cette façon, corroboré l'avis général que, selon les idées de Luther, les deux sphères de la vie politique et de la vie religieuse devraient être séparées[1]. M. WALTHER passe en revue les traductions de la Bible antérieures à l'année 1525 et prouve que celle de Luther les surpassait au plus haut degré[2].

Sur l'histoire de la Réforme allemande dans son ensemble, nous avons plusieurs ouvrages à signaler. Le livre de M. BRIEGER nous apporte dans une forme concise les résultats d'un travail poursuivi pendant de nombreuses années[3]. Luther en est la figure centrale et le sujet principal en est son différend avec la papauté. Mais il n'oublie pas d'apprécier aussi l'activité de Zwingli et de Calvin et les effets produits par la Réforme sur le monde catholique. M. BUCHWALD suit en général les traces de M. Brieger, en utilisant les ouvrages de Ranke, de Baumgarten, etc., pour l'exposé des faits politiques[4]. M. HAUCK, le célèbre professeur d'histoire ecclésiastique de Leipzig, décédé le 7 avril 1918, a exposé dans une série de conférences l'idéal moral et religieux de Luther, la constitution de l'Église évangélique, les formes du culte protestant, les relations de la Réforme avec la civilisation en général[5].

Quant aux travaux relatifs à l'histoire de la Réforme dans des territoires particuliers de l'Allemagne, le nombre en est trop grand pour qu'on puisse tenter ici de les énumérer tous. Nous en mentionnons seulement quelques-uns où ont été mis à contribution les archives locales, des pamphlets, des chroniques, etc. Quelquefois, c'est aussi la période de la contre-Réforme qui s'en trouve éclairée[6].

1. H. Jordan, *Luthers Staatsauffassung*. München, Müller und Froehlich, 1917.

2. W. Walther, *Die ersten Konkurrenten des Bibelübersetzers Luther*. Leipzig, Deichert, 1917.

3. Theodor Brieger, *Die Reformation. Ein Stück aus Deutschlands Weltgeschichte*. Berlin, Ullstein et Cie, 1914 (la première édition de cet ouvrage fait partie du quatrième volume de l'Histoire universelle, entreprise par M. de Pflugk-Harttung). M. Bess a publié une étude posthume de M. Brieger, *Martin Luther und wir*. Gotha, Perthes, 1916.

4. Georg Buchwald, *Geschichte der Reformation*. Halle, Verlag der Buchhandlung des Waisenhauses, 1917.

5. Albert Hauck, *Die Reformation und ihre Wirkung auf das Leben*. Leipzig und Berlin, B. G. Teubner, 1917.

6. Buerckstuemmer, *Geschichte der Reformation und Gegenreformation in der ehemligen freien Reichsstadt Dinkelsbuehl, 1552-1648* (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*, 1914, nos 115-116). — Clauss, *Die Einführung der Reformation in Schwabach, 1521-1530*. Leipzig, Deichert, 1917. — Theobald, *Die Einführung der Reformation in der Grafschaft Ortenburg*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1914. — Götz, *Die religiöse Bewegung in der Oberpfalz, 1520-1560* (*Erläuterungen und Ergaenzungen zu Janssens Geschichte*

Digitized by Google

Un travail important sur les causes de la Réforme qu'on ne saurait passer sous silence est celui de M. DE BELOW. C'était d'abord une conférence qui a paru avec plus de développements dans la *Historische Zeitschrift*, t. CXVI; elle reparaît aujourd'hui augmentée d'un chapitre admirable intitulé : la Réforme et le début de l'ère moderne, dans la collection de la *Historische Bibliothek*[1]. L'auteur, qui connaît bien l'immense quantité de livres publiés sur le sujet, ne s'est pas interdit de discuter les opinions de A. Ritschl, de Troeltsch, de Lamprecht, de Kautsky. Il renouvelle la notion, un peu discréditée, des « Réformateurs avant la Réforme ». Il examine soigneusement ce que Luther doit à ses prédécesseurs, à la mystique, à l'école d'Occam, à l'humanisme et ce qui appartient à son propre génie. Comme l'histoire économique est son domaine spécial, il a su mettre en une vive lumière les abus de la vieille Église qui excitèrent tant de mécontentements dans la société allemande à la fin du moyen âge; mais Luther n'est pas pour lui simplement le « produit de son temps » : avant tout, il fut animé par l'ardent et noble désir d'acquérir la « paix de l'âme ». Dans le chapitre supplémentaire sur « la Réforme et le début de l'ère moderne », on trouve de savantes considérations sur le difficile problème qui consiste à fixer les bornes précises du moyen âge et des temps modernes et sur l'importance de la Réforme pour la vie économique, littéraire, artistique et religieuse. Il s'y rencontre souvent avec les opinions signalées plus haut de MM. Koehler, Berger, etc.

On a reproché à M. de Below de n'avoir pas suffisamment apprécié l'appui prêté à Luther par l'électeur Frédéric le Sage de Saxe[2]. En effet, on ne saurait nier que la protection de ce prince prudent et courageux a sauvé « le moine hérétique » et que sa sagesse politique a secondé admirablement l'ardeur religieuse du réformateur. En général, l'histoire politique de la Réforme allemande a été moins étudiée pendant ces dernières années que celle du grand mouvement religieux. Cependant, quelques travaux récents méritent d'être mentionnés ici. L'attitude de l'empereur Charles-Quint pendant la diète d'Augsbourg (1530) a été précisée par une étude de M. W. MAYER, fondée sur d'importants documents qui proviennent

des deutschen Volkes. Freiburg, Herder. — Scholz, *Die Reformation und ihre Wirkung in den Ernestinischen Landen.* Leipzig, Deichert, 1917.

1. G. von Below, *Die Ursachen der Reformation* (*Historische Bibliothek.* Band 38. München und Berlin, W. Oldenborg, 1918).

2. Paul Kalkoff, *Friedrich der Weise der Beschützer Luthers und des Reformationswerkes* (*Archiv für Reformationsgeschichte*, t. XIV, p. 249 et suiv.). L'auteur renvoie à son étude : *Luther und die Entscheidungsjahre der Reformation*, que nous avons mentionnée plus haut.

Digitized by Google

des archives de Simancas[1]. On y apprend que l'empereur songeait avant tout à gagner à son frère Ferdinand les voix des princes électeurs et qu'il obtint par des moyens peu honnêtes que la cour de Rome consentît à laisser inviter l'électeur excommunié de Saxe. Quant à la politique de Charles-Quint pendant la guerre de Smalcalde, on sait l'appui qu'elle trouva au point de vue financier chez les Fugger d'Augsbourg. Les recherches assidues de M. KIRCH ont permis d'approfondir ce sujet intéressant[2]. Il démontre qu'Antoine Fugger, le plus grand banquier allemand de ce temps, a prêté les sommes nécessaires aux préparatifs militaires de l'empereur et il nous montre l'admirable organisation qui permit à cette banque de se procurer de l'argent dans tous les pays de l'empire des Habsbourg. M. Kirch a tiré bon profit des archives de la famille des Fugger, d'Augsbourg, d'Innsbruck, de Bruxelles, de Simancas, etc.; mais il a négligé des sources imprimées comme la publication anglaise des « State-Papers ».

M. Hermann BARGE a eu la bonne idée de publier un recueil de documents divers relatifs à l'histoire de la guerre des paysans[3]. Les deux volumes que nous avons vus jusqu'ici sont intitulés : I. « Préludes de la guerre des paysans. La guerre des paysans dans la Souabe » ; II. « Le soulèvement dans la Franconie et dans l'Odenwald ; sa défaite dans le sud de l'Allemagne. » Les documents, extraits de chroniques, correspondances, actes judiciaires, programmes des paysans, etc., sont bien choisis et bien traduits, soit du latin, soit du patois allemand. M. Barge les a fait précéder d'introductions instructives et il a ajouté d'abondantes notes historiques, géographiques, linguistiques, etc. Peut-être aurait-il dû compléter la reproduction des « articles » des paysans, en y ajoutant ceux de Memmingen. J'ai eu la satisfaction de constater que, si M. Barge a laissé de côté la difficile question de savoir qui a été l'auteur des célèbres « douze articles », il est d'accord avec moi (t. I, p. 54) pour dire que le programme général des articles particuliers des paysans a précédé celui de Memmingen. Il nous promet un troisième volume sur la conduite de Goetz de Berlichingen, de Florian Geyer et de Thomas Muenzer pendant la guerre des paysans. Ce recueil sera très utile aux professeurs et aux étudiants pour des exercices pra-

1. *Archiv für Reformationsgeschichte*, t. XIII, 1916.

2. H. J. Kirch, *Die Fugger und der Schmalkaldische Krieg* (*Studien zur Fugger-Geschichte, herausgegeben von H. Grauert.* Heft 5). München und Leipzig, Duncker und Humblot, 1915.

3. *Voigtlaenders Quellenbücher. Der Deutsche Bauernkrieg in Zeitgenössischen Quellen.* Uebertragen und herausgegeben von Hermann Barge. Leipzig, R. Voigtländer.

Digitized by Google

tiques dans les séminaires d'histoire. On connaît le rôle important que la petite ville de Villingen, située en Forêt Noire supérieure, a joué dans la guerre des paysans. La chronique de cette ville, écrite par Henri Hug, membre du Conseil municipal, est une des sources les plus importantes pour l'histoire du soulèvement de la population agricole dans cette région (cf. *Rev. histor.*, t. XXXII, p. 162, et t. XLIV, p. 395). Utilisant cette chronique éditée par lui et d'autres documents, soit déjà publiés par H. Schreiber et L. Baumann, soit qu'il a copiés lui-même dans les archives de Villingen et de Fribourg, M. Roder a pu retracer une histoire complète de la guerre dans ce domaine restreint où il se sent tout à fait sûr[1]; dans son introduction générale, au contraire, il a laissé quelques lacunes et commis quelques erreurs; ainsi, il ne paraît connaître ni les travaux récents sur Thomas Muenzer ni l'excellente étude de M. Kluckhohn sur le projet d'un parlement des paysans à Heilbronn (cf. *Rev. histor.*, t. LVI, p. 382). On lira avec un intérêt particulier tout ce que M. Roder raconte sur Jean Müller de Bulgenbach, le célèbre chef de l'armée paysanne dans la Forêt Noire, qui s'empara de Fribourg, qui fut ensuite vaincu à Hilzingen et décapité à Laufenburg.

Le nom de Jean Müller accompagne souvent celui de Balthasar Hubmaier, le prédicateur révolutionnaire de Waldshut, auquel j'ai assigné, il y a longtemps déjà, une part dans la rédaction des « douze articles » des paysans. M. Mau, dans sa biographie de Hubmaier (cf. *Rev. histor.*, t. CXV, p. 134), s'était rangé à mon avis, allant même plus loin que moi, puisqu'il nie que Hubmaier ait eu un collaborateur quelconque. Au contraire, M. Sachse, dans un livre publié deux ans après l'étude de M. Mau, entreprend de nouveau de réfuter mon opinion[2]. D'ailleurs, ce n'est pas le rôle politique de Hubmaier qu'il considère en première ligne; c'est plutôt son développement théologique qui transforma l'élève de Jean Eck en un des principaux anabaptistes. Dans la première partie de son livre, M. Sachse analyse les écrits de Hubmaier, dont beaucoup sont très rares et dont quelques-uns sont d'une authenticité douteuse. Dans la seconde partie, il montre l'évolution des idées de Hubmaier depuis sa jeunesse, ce qu'il doit aux doctrines de Luther, de Zwingli, de Karlstadt, des anabaptistes de Zurich. Dans la troisième

1. Christian Roder, *Villingen und der obere Schwarzwald im Bauernkrieg* (*Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*. Neue Folge. Band XXXI, 1916).

2. Carl Sachse, *Balthasar Hubmaier als Theologe* (*Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche* herausgegeben von Bonwetsch und Seeberg, n° 20). Berlin, Trowitzsch und Sohn, 1914. Il est fâcheux que M. Sachse n'ait pas connu l'essai de M. Schiff, *Thomas Münzer und die Bauernbewegung am Oberrhein* (*Historische Zeitschrift*, t. CX, 1912).

Digitized by Google

partie, il expose avec beaucoup de clarté son système théologique; il prouve que Hubmaier occupait une position particulière parmi les anabaptistes modérés. Ce qui augmente la valeur du livre de M. Sachse, c'est un appendice composé de documents inédits; le plus important de ces documents est une profession de foi (« Rechenschaft des Glaubens ») que Hubmaier adressa quelques mois avant sa mort sur le bûcher au roi Ferdinand et qui est conservée aux archives d'État de Vienne. Hubmaier y passe sous silence ou dissimule beaucoup de points qui le séparaient de la doctrine catholique.

A l'histoire de l'anabaptisme se rapporte encore une étude de M. WAPPLER, qui n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la *Revue historique* (cf. t. CII, p. 376)[1]; des documents nouveaux lui ont permis de faire connaître les phases du mouvement dans le pays même où la Réforme prit naissance. Il débuta en Thuringe par suite du désespoir qui s'empara des esprits dans les classes inférieures après la fin malheureuse de la guerre des paysans. Des tendances radicales nuisirent à l'extension de la secte. Elle ne put y rivaliser avec l'Église évangélique officielle et disparut après le martyre de ses apôtres vers la fin du XVI[e] siècle. M. BERGMANN a choisi pour sujet de sa thèse du doctorat à l'Université de Zurich l'histoire de l'anabaptisme dans le canton de Zurich jusqu'à l'année 1660[2]. C'est un travail soigné et très bien écrit; l'auteur, dans les deux premiers chapitres, a pu utiliser les études de nombreux devanciers, particulièrement celles du regretté M. Egli. Pour les six qui suivent, il a dû recourir lui-même aux sources originales, notamment aux archives d'État de Zurich. Il y étudie le développement de l'anabaptisme, purifié et guéri des extravagances de sa première période, dans le territoire zurichois de 1530 jusqu'à 1630, la suppression des anabaptistes de 1635 jusqu'à 1645, leur situation économique et la confiscation de leurs biens, que leurs amis néerlandais s'efforcèrent, malgré la résistance du gouvernement, de leur faire restituer. Malgré ses sympathies pour les persécutés, l'auteur, Mennonite lui-même, reconnaît que l'opposition des grands personnages de l'Église zurichoise, comme Zwingli, Bullinger, Breitinger, était inévitable, et il s'efforce de leur rendre justice. Les pages où il esquisse les portraits de Bullinger et de Breitinger sont excellentes. D'ailleurs, il y a des récits très remarquables sur l'émigration des anabaptistes partant pour

1. P. Wappler, *Die Tæuferbewegung in Thüringen, 1526-1584. Namens des Vereins für Thüringische Geschichte und Alterthum* herausgegeben von der Thüringischen historischen Kommission. Jena, Fischer, 1913.

2. Cornelius Bergmann, *Die Täuferbewegung im Kanton Zürich bis 1660* (*Quellen und Abhandlungen zur Schweizerischen Reformationsgeschichte*). Leipzig, Heinsius Nachfolger, 1916.

Digitized by Google

échapper à la persécution et sur la dépravation des mœurs qui les choquait. Le dernier chapitre, qui expose entre autres la différence du développement de la secte dans la Suisse et dans la république néerlandaise, est un des plus instructifs.

Le travail de M. Bergmann nous conduit dans la Suisse allemande qui, deux années après l'Allemagne, avait à fêter un autre jubilé de la Réforme. Le 1er janvier 1519, Zwingli inaugurait ses fonctions de prédicateur à la « grande cathédrale » de Zurich. Cette date marque le début de la Réforme en Suisse. On l'a célébrée par une foule de publications[1] ; la plus importante est un splendide ouvrage orné de nombreuses annexes artistiques, d'autographes, reproductions de tableaux géographiques, de documents, etc. Le texte de ce livre monumental a été rédigé par plusieurs érudits zurichois. M. Meyer de Knonau nous fait connaître le milieu où s'exerça Zwingli en donnant une description de Zurich en l'année 1519. M. Walter Koehler caractérise Zwingli comme théologien. Le regretté professeur W. Oechsli, qui a survécu quelques mois seulement au jubilé de la Réforme suisse, a étudié « Zwingli comme homme d'État ». M. O. Farner jette un coup d'œil sur la vie familiale du réformateur. M. K. Lehmann, directeur du musée fédéral, s'occupe de Zwingli et de l'art zurichois au siècle de la Réforme. La revue *Zwingliana*, que nous avons souvent mentionnée dans nos précédents bulletins, a consacré un numéro spécial, avec trois portraits du réformateur, au jubilé de 1919[2]. Tandis que la grande édition nouvelle des œuvres de Zwingli (*Corpus Reformatorum*, t. LXXVIII et suiv., Leipzig) fait des progrès lents, mais sûrs, une édition populaire de ses œuvres choisies a été publiée sous le patronage du conseil ecclésiastique du canton de Zurich[3]. MM. G. Finsler, W. Koehler, A. Ruegg y ont collaboré. Les passages écrits en latin ont été, pour faciliter la lecture au grand public, traduits en allemand et l'on a modernisé ceux qui étaient écrits dans l'idiome original de l'auteur. Une introduction en tête de chacune de ces œuvres, des notes précises, mais suffisantes, de bonnes tables augmentent la valeur de cette édition. Deux biographies récentes de Zwingli, qui s'adressent aussi au grand public, témoignent des

1. *Ulrich Zwingli, 1519 bis 1919. Zum Gedaechtniss der Zürcher Reformation.* Folio. Zurich, Buchdruckerei Berichthans, 1919.

2. *Zwingliana*, 1918, n° 2; 1919, n° 1 : *Gedenknummer auf Neujahr 1919.* Mentionnons aussi un article de M. Max Lehmann, publié dès 1916 : *Luther und Zwingli*, qui rend justice à l'importance universelle du réformateur suisse (*Preussische Jahrbücher*, Band 163).

3. *Ulrich Zwingli. Eine Auswahl aus seinen Schriften, etc.* Zurich, Schulthess und Co, 1918.

Digitized by Google

progrès accomplis dans ce domaine[1]. Cependant, il nous manque encore une analyse critique du développement intellectuel et religieux de Zwingli pendant sa jeunesse, analogue à l'admirable étude de M. Scheel sur Luther. Mentionnons en note encore quelques écrits récents relatifs à l'histoire de la Réforme dans ses territoires particuliers de la Suisse allemande[2]; mais surtout n'oublions point l'intéressante exposition entreprise par la bibliothèque centrale de Zurich; le nombre des manuscrits, des imprimés, des tableaux, etc., qu'on y a réunis a dépassé toute attente.

Terminons par quelques travaux relatifs à l'historiographie de la Réforme. W. Wattenbach et O. Lorenz, dont les livres sur les sources de l'histoire allemande au moyen âge sont indispensables pour les travailleurs, n'ont pas eu de continuateurs. Cependant, on pouvait profiter de quelques chapitres du livre excellent de M. Fueter : *Geschichte der neueren Historiographie*[3]. M. Menke-Glueckert s'est proposé de rivaliser avec M. Fueter. Il se propose d'écrire un livre sur l'historiographie depuis le xv[e] siècle jusqu'à nos jours. En attendant, il nous en a donné un chapitre intitulé « l'Historiographie de la Réforme et de la contre-Réforme[4] ». On y remarquera la place qu'il y donne à Mélanchthon comme historien. Le sujet avait déjà été traité, entre autres dans la thèse de Hildegard Ziegler, *Das Chronicon Carionis* (Halle, 1902), et dans l'esquisse de M. Bretshneider, *Melanchthon als Historiker* (Insterburg, 1880); M. Menke-Glückert les surpasse par la profondeur de ses vues. Sans contester les faiblesses du savant réformateur comme historien, il montre avec quel art il sait distribuer et lier les faits, avec quel esprit critique il utilise les sources et les sciences auxiliaires de l'histoire : topographie, chronologie, généalogie. Ailleurs, s'il parle avec un injuste dédain de Sébastian Franck, il met en très bonne lumière les mérites de Sleidan, de Bodin[5], de Bartho-

1. Oskar Farner, *Huldrych Zwingli, der Züricher Reformator*. Emmishofen, J. Blanke, 1917; Paul Burckhardt, *Huldreich Zwingli. Eine Darstellung seiner Persönlichkeit und seines Lebenswerkes*. Zurich, Rascher und Co, 1918.

2. Gottfried Heer, *Fridolin Brunner, Reformator von Glarus*. Zurich, Zürcher und Furrer, 1917. — E. Miescher, *Die Reformation in Basel und speziell zu St. Leonhard*. Basel, Missionsbuchhandlung, 1917. — J. Wipf, *Sebastian Hofmeister, der Reformator Schaffhausens* (tirage à part des *Beitraege zur vaterländischen Geschichte Schaffhausens*, 1917).

3. Munich et Berlin, Oldenburg, 1911. L'ouvrage a été traduit en français par M. Jeanmaire, 1914; cf. *Rev. histor.*, t. CXVII, p. 102.

4. Menke-Glückert, *Die Geschichtschreibung der Reformation und Gegenreformation* (Leipziger Habilitationschrift Osterwieck. Buchdruckerei, A. W. Zickfeldt, 1912).

5. Il faut espérer que M. de Bezold continuera ses études sur Bodin.

Digitized by Google

lomaeus Keckermann. C'est ce dernier qu'il considère comme le premier grand représentant d'une école qui cherche à fonder une théorie de la science historique. Un appendice contient une biographie très instructive de Jean Carion et des remarques relatives aux sources de sa chronique. Après les recherches minutieuses de M. Menke-Glückert, personne ne doutera plus que cette chronique est en réalité, en très grande partie, l'œuvre de Mélanchton. Les amis intimes du réformateur ne l'ignoraient pas.

M. Gustav Wolf n'a sans doute pas connu le travail de M. Menke-Glückert quand il a commencé son livre sur les sources de l'histoire de la Réforme allemande[1]. Il se propose en effet de continuer les œuvres de Wattenbach et de Lorenz jusqu'à la seconde moitié du XVI^e siècle; mais il a eu le tort de ne pas suivre assez exactement ces modèles. Il y a chez lui un manque d'ordre systématique, qui rend la lecture de son ouvrage assez difficile. On ne comprend pas pourquoi par exemple il n'a pas suivi l'ordre chronologique et a traité la révolution de Sickingen avant la guerre des paysans. Pourquoi passe-t-il sous silence la chronique de Berne de Valerius Anshelm (il y a au t. II, p. 320, le renvoi à une notice *introuvable*) et les chroniqueurs contemporains bâlois, tandis qu'il s'étend longuement sur Thomas Morus, Dürer, Hans Sachs? Pourquoi mentionne-t-il la chronique « Sabbata » de Kessler en deux endroits différents (t. I, p. 459, et t. II, p. 320), etc.? En même temps qu'il énumère et qu'il apprécie les sources, il s'attarde à des jugements sur la littérature historique et même à des récits des événements politiques et religieux, ce dont ses prédécesseurs ont eu la sagesse de se garder. Reconnaissons néanmoins que M. Wolf a fait des efforts extraordinaires pour remplir sa tâche; ses connaissances bibliographiques sont très étendues; il va même jusqu'à citer des comptes-rendus ou des articles insérés dans des revues ou dans des encyclopédies. On lui saura gré de ce qu'il a traité abondamment l'historiographie de l'avant-Réforme et de « l'humanisme ». Il serait facile de le chicaner sur maint point de détail; mais il vaut mieux rendre justice à sa diligence et l'encourager à mener à bien un ouvrage qui peut être utile à ceux qui étudieront l'histoire de la Réforme.

Alfred Stern.

1. Gustav Wolf, *Quellenkunde der deutschen Reformationsgeschichte.* — Erster Band, *Vorreformation und allgemeine Reformationsgeschichte.* — Zweiter Band, *Kirchliche Reformationsgeschichte.* Erster Teil. Gotha, F. A. Perthes, 1915, 1916.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Louis Bréhier. **L'art chrétien. Son développement iconographique des origines à nos jours.** Paris, Laurens, 1918. Gr. in-8° illustré, 456 pages.

M. Louis Bréhier a entrepris de montrer les transformations de l'iconographie chrétienne depuis les catacombes jusqu'à M. Maurice Denis. Les volumes d'ensemble de cette nature ne sont pas nombreux, les études sérieuses sur l'iconographie ne datant guère que des travaux publiés au XIXe siècle par le P. Didron. Les historiens de l'art ont préféré se consacrer à des périodes limitées, comme M. Mâle dans ses admirables livres sur *l'Art religieux en France au XIIIe siècle* et *l'Art religieux à la fin du moyen âge*. Le *Traité d'iconographie chrétienne* de Barbier de Montault et la *Christliche Ikonographie* de Detzel sont les premiers essais de synthèse. Si on ajoute à cela les recherches de MM. Bayet, Diehl, G. Millet et cette riche encyclopédie qu'est le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, publié sous la direction de dom Cabrol, on voit que M. Louis Bréhier avait de nombreux éléments pour élaborer son œuvre. Il l'a fait avec solidité et clarté. Nous avons enfin le guide qui permettra une initiation rapide et sûre aux études iconographiques.

Au premier abord, il semble qu'il y ait disproportion entre les diverses parties du volume, puisqu'une quarantaine de pages à peine sont consacrées à la période qui va de la Renaissance jusqu'à nos jours, l'œuvre totale en comprenant 440 environ. C'est qu'à partir du XVIe siècle il devient extrêmement difficile d'étudier l'évolution de l'iconographie. Peut-on même dire qu'il y ait une iconographie? Le tempérament individuel brise les traditions. Un Tintoret ne connaît aucune sujétion : analyser son iconographie, c'est analyser l'originalité de son génie. On pourrait en dire autant des grands artistes qui ont vécu après la Renaissance. Ainsi que le dit fortement M. Mâle, « il y a encore des artistes chrétiens, il n'y a plus d'art chrétien ».

C'est pourquoi M. Louis Bréhier a donné la plus grande place aux époques où les traditions iconographiques se continuaient à travers des générations de peintres et de sculpteurs. A la « période des origines » d'abord, où l'art chrétien ne vit guère que dans les sarcophages : il a alors un caractère de fraîcheur et de spontanéité qu'il retrouvera difficilement. Par leurs symboles et leurs compositions, les artistes primitifs essayent d'exprimer leur amour du Christ. Ils font

Digitized by Google

avant tout un grand « acte de foi » « qui est la plus belle manifestation de la ferveur dont l'annonce de la bonne nouvelle avait rempli les déshérités du monde antique. Ce n'est pas l'art d'une société vieillie et décadente : tout, au contraire, y respire la jeunesse. Dans les siècles qui suivront, l'art chrétien deviendra plus savant; jamais il ne retrouvera la sincérité et l'élan de foi qu'il eut à ses origines » (p. 51).

A partir du IVe siècle, le développement du christianisme contribue à étendre le domaine de l'art chrétien, qui dès lors n'est plus seulement funéraire. L'édit de Milan donne à l'Église une réelle puissance. La nouvelle littérature chrétienne est une source d'inspiration pour les artistes; des pèlerinages en Palestine date aussi une rénovation de l'iconographie; les représentations de caractère historique remplacent « les symboles un peu abstraits de l'art des catacombes ». « Ce sont les peintures commémoratives des églises orientales qui ont servi de modèles aux artistes des pays les plus éloignés et c'est cette dépendance de l'art religieux vis-à-vis de la Palestine qui a assuré pour quelques siècles encore l'unité de ses productions » (p. 60). C'est, pendant deux à trois siècles, l'époque de ce que M. Bréhier appelle « l'art triomphal » qui veut avant tout affirmer la vérité du christianisme et son triomphe sur l'erreur.

Après avoir analysé les divers caractères de cette iconographie, M. Bréhier s'étend longuement sur ce qu'il connaît le mieux : l'art byzantin, qui veut « élever le chrétien à la contemplation du monde intelligible[1] ». De l'art byzantin, il passe à l'art encyclopédique des grandes cathédrales et il note avec force l'évolution de l'art occidental et ses rapports avec l'art oriental. « Les progrès techniques ont permis aux XIIIe et XIVe siècles la réalisation du vaste programme théologique dont les maîtres de l'époque romane n'avaient traité que des fragments. Puis, ainsi que l'art byzantin et sous son influence, l'art occidental s'est transformé; dès le XIIIe siècle, l'art dramatique et pittoresque qui se substitue à Constantinople à l'art officiel apparaît dans l'école italienne. La nouvelle formule n'est acceptée qu'avec des hésitations; ses progrès sont lents et c'est seulement au XVe siècle qu'elle triomphe dans toute l'Europe » (p. 166). D'Italie vint en effet un grand mouvement de piété mystique; saint François prêcha un nouvel évangile de pauvreté et de douceur; son action s'exerça, très profonde, sur tous les artistes du XIVe et du XVe siècle. Ceux-ci ne voulurent plus instruire leurs contemporains, comme les maîtres gothiques, mais les émouvoir. Ils acquirent un sentiment dramatique que leurs prédécesseurs avaient à peu près ignoré. De ces créateurs,

1. Cf. le très intéressant article que M. Bréhier a écrit dans la *Revue archéologique* (1918, t. VII, p. 1-35) sur le dernier livre, si important pour l'étude des rapports de l'iconographie orientale et de l'iconographie occidentale, de M. Millet, *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile aux XIVe, XVe et XVIe siècles.*

Digitized by Google

Giotto fut le plus grand, et plus tard Masaccio, auquel M. Bréhier aurait peut-être pu accorder une place plus importante. De puissantes individualités naissent, qui, comme Tintoret, modifient de fond en comble les lois de l'iconographie. Bientôt ces lois existent à peine; et c'est pourquoi il est difficile à M. Bréhier de faire pour le XIXe siècle autre chose que de citer quelques noms, comme ceux de Maurice Denis ou de Desvallières (et aussi de Gustave Moreau, qui fut son maître).

Ce bref aperçu dit assez l'intérêt du dernier livre de M. Bréhier qui sera indispensable aux historiens de l'art. Il dénote une documentation et une information très sûres; et il présente en même temps, logiquement et organiquement, une série de faits dont on saisissait jusqu'à présent difficilement la connexion.

Jean ALAZARD.

W. BLOMMAERT. **Les châtelains de Flandre. Étude d'histoire constitutionnelle.** 46e fascicule du Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand. Gand, librairie scientifique Van Goethem, 1915. In-8°, 250 pages. Prix : 7 fr. 50.

Au tome I de son *Histoire de Belgique*[1], M. Pirenne exprimait le désir de voir un jour étudier en détail l'institution des châtelains, qui a connu en Flandre, au moyen âge, un développement si considérable et si original. Ce devait être l'œuvre d'un de ses anciens élèves, M. W. Blommaert, professeur à l'Université de Stellenbosch (Afrique du Sud).

M. Blommaert a suivi le plan d'un ouvrage traitant du développement de la même institution en Allemagne, le livre bien connu de S. Rietschel : *Das Burggrafenamt und die hohe Gerichtsbarkeit*[2]. Il étudie en particulier et successivement les principales châtellenies, en l'espèce celles de Bruges, Gand, Douai, Lille, Saint-Omer; il soumet à un examen détaillé le « castrum », la généalogie des châtelains, leurs attributions militaires et judiciaires, leurs droits de justice[3]; puis il condense en une conclusion générale les traits permettant de caractériser la fonction et de tenter une explication de ses origines. Cette méthode, encore qu'elle exposât l'auteur à des redites et qu'elle risquât de donner à son œuvre un caractère un peu artificiel, était néanmoins, croyons-nous, la meilleure que pût suivre M. Blommaert dans un terrain encore aussi peu défriché.

1. T. I (3e édition, Bruxelles, 1909), p. 122.

2. Leipzig, 1905, in-8°.

3. M. Blommaert emploie l'expression « droits de justice » dans le sens, si fréquent au moyen âge, de « justiciae », c'est-à-dire de « droits régaliens ».

Digitized by Google

On trouve mention d'un « castrum » à Bruges dès le début du Xe siècle, à Gand avant 940, à Douai dès 930, à Lille, sans doute dès le Xe siècle; ils ont été élevés par le comte de Flandre pour servir de défense soit contre les Normands ou d'autres pirates, soit contre les retours offensifs du roi carolingien, ce qui est vraisemblablement le cas pour Lille et pour Douai. A l'abri d'une muraille[1] ou d'une levée de terre et d'un fossé, ils renferment la maison du comte, une église, une salle de justice pour l'échevinage territorial (« domus scabinatus »), un épier (« spicarium »), le logement de la garnison et la demeure de l'officier qui la commande, le châtelain.

La mention la plus ancienne d'un châtelain en Flandre remonte à l'année 938, où les *Miracula S. Bertini*[2] font mention, à Saint-Omer, d'un « castelli praetor urbanus » du nom de Raoul. A Bruges, on en rencontre un dès 1046, à Gand avant 1010, à Douai en 1024, à Lille en 1088. Mais il est fort probable que ces châtelains qui nous sont connus nominativement ont été précédés par d'autres, dont nous ne savons rien. Peut-être ces premiers châtelains étaient-ils de simples « ministeriales »; ce fut certainement le cas à Bruges, où Érambaud, signalé en 1067, est « de comitis pertinentia conditione servili[3] », condition juridique que partagent ses successeurs jusqu'en 1127. Cependant à Gand, à Douai, à Lille, les premiers châtelains que nous rencontrons sont nobles. On peut se demander s'il en était ainsi de leurs prédécesseurs. M. Blommaert ne le croit pas; mais, en l'absence de textes, nous pensons qu'il est sage de garder une certaine réserve.

Dès le milieu du XIe siècle, l'office reste généralement entre les mains des mêmes familles. Il ne s'agissait néanmoins encore que d'une hérédité de fait, non de droit. Après l'assassinat de Charles le Bon, en 1127, le nouveau comte, Guillaume de Normandie, change le châtelain, non seulement à Bruges, où il s'était fait le complice des meurtriers, mais encore à Gand et à Saint-Omer; en 1128, à son tour, Thierry d'Alsace rétablit dans ces deux dernières villes les châtelains destitués ou leur fils. Mais après cette date on ne connaît plus un seul exemple d'un retrait de la charge par le comte. Elle devient héréditaire et se féodalise. Très rapidement, les châtelains sont devenus des personnages considérables. Au XIIe siècle, on les considère comme des *primates terrae;* ils s'allient à des familles étrangères. La qualité de seigneurs féodaux, de vassaux du roi de France, l'emporte bientôt sur celle d'officier comtal : le châtelain de Douai, Gautier VI, est tué dans les rangs français, à Courtrai, en 1302, de même que Jean V, châtelain de Lille.

1. Voir à ce sujet l'étude de M. H. Pirenne sur les *Villes flamandes avant le XIIe siècle*, dans les *Annales de l'Est et du Nord*, t. I, 1905, p. 17-19.

2. *MM. GG., SS.*, l. XV[1], p. 517.

3. Galbert de Bruges, *Histoire du meurtre de Charles le Bon*, éd. Pirenne, p. 13.

Digitized by Google

Les fonctions primitives des châtelains flamands étaient incontestablement d'ordre militaire. Ils commandent la garnison des « milites castrenses » et sont chargés de maintenir en état les fortifications; ils ont le droit de requérir pour ces travaux les habitants de la châtellenie; mais, au XII^e siècle, cette corvée s'est muée en un impôt portant le nom de « balfaard ». Les hommes du district appelés à l'*ost* du comte y sont conduits par le châtelain.

En ce qui concerne les droits administratifs du châtelain, ses « justiciae », nous ne sommes renseignés en général que par des documents de la fin du XII^e ou du XIII^e siècle, c'est-à-dire d'une époque où ces pouvoirs étaient déjà fort diminués par le développement des communes et par l'apparition des fonctionnaires comtaux de nouveau style : bailli, écoutète, amman. Ces textes ne nous font guère connaître que divers droits utiles; mais, partant de ces indications, M. Blommaert est parvenu, par un travail d'induction et de comparaison, à restituer, croyons-nous, les « justiciae » du châtelain au XI^e et au début du XII^e siècle.

Le châtelain a la garde et la police du domaine public. Il doit « warder » les routes, y réprimer les brigandages, y punir les contraventions aux règlements voyers. Il a la possession des « communia » ou « wareschaix », dont la propriété éminente appartient au comte. Certaines de ces attributions se sont conservées longtemps. En 1260[1], le châtelain de Douai est chargé de la police du « pire de l'euwe tres Douai dusques au Kieuron », c'est-à-dire, suivant M. Blommaert, sur la « via regia quae vulgo dicitur pirgus[2] ». En 1380, il possède encore la garde de la Scarpe; au XV^e siècle, le châtelain de Gand perçoit une amende de trois livres sur quiconque obstrue le « Scipgracht » ou « Burggravenstroom[3] ». Au XIV^e siècle, les pâturages de La Bassée sont possession usufruitière des châtelains de Lille.

Quoique dès la fin du XII^e siècle une grande partie du tonlieu fût passée aux pouvoirs communaux ou ait été attribuée par le comte à des officiers nouveaux, comme l'amman à Gand ou le gavenier à Douai, il semble avoir dans son ensemble fait partie originairement des attributions du châtelain. Ce ne sont que des débris que l'on relève aux XIII^e, XIV^e, XV^e siècles, comme ce droit de saisie-arrêt du châtelain de Douai sur les navires, son droit d' « euwage » sur le transport des bois, son droit de travers ou « wienage », payable en nature, comme cette redevance dite « fouée » que levait le châtelain de Lille

1. Espinas, *les Finances de la commune de Douai*, Pièces justificatives, n° 33. — Le Quéviron est un endroit situé sur la rive gauche de la Scarpe, en aval du territoire de Flines et en amont de l'abbaye d'Anchin.

2. Énumération des droits du comte de Namur, dans Waitz, *Urkunden zur deutschen Verfassungsgeschichte*, n° 9, p. 21. Ce document est antérieur à 1047, d'après M. Pirenne (*Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge*, p. 3).

3. C'est-à-dire « Fleuve du Châtelain » (il s'agit d'un bras de la Lys).

Digitized by Google

sur les transports de combustibles par voie de terre. Il semble certain, après les recherches de M. Blommaert, qu'à la fin du XI^e^ et au début du XII^e^ siècle les châtelains flamands possédaient les droits reconnus à Dinant[1], au comte de Namur, vers 1047, en ces mots : « Teleoneum omne pertinet ad ipsum... Justicia teleonei fideliter respondebit ei. »

Les fonctions de commandant du « castrum » font ressortir surtout chez le châtelain le caractère d'officier privé. Il n'en est pas de même pour le « balfaard », pour la police du domaine public, ni surtout pour le « teleoneum ». Ce sont là de véritables droits comtaux qu'il exerce par délégation, ce sont là des fonctions de « vicecomes », titre que les sources lui donnent de plus en plus à partir de la fin du XI^e^ siècle. Il exerce en cette qualité les « regalia[2] », comme ce droit, par exemple, qu'avait le châtelain de Lille, entre cette ville et son hôtel du Plouich, de faire porter une lance horizontalement et d'infliger l'amende de soixante sous aux riverains en faute, si quelque empêchement était ainsi rencontré. C'est, montre M. Blommaert, une prérogative toute semblable à celles du comte de Namur[3] ou des « Burggraven » allemands[4].

Mais c'est de leurs attributions judiciaires surtout que ressort le caractère vicomtal des châtelains.

La haute justice leur appartient généralement sur la châtellenie entière, en dehors des seigneuries exemptes, et, à partir du milieu du XII^e^ siècle, à l'exception de la plupart des villes. Détenteurs du « comitatus », ils président l'échevinage territorial, qu'il convient de distinguer de l'échevinage urbain, de formation récente. Successeurs, sans doute, des scabins carolingiens, les « landscepenen » ou « scabini terrae » se sont conservés fort tard parmi les petits chevaliers et les hommes libres de la Flandre maritime; en 1190[5], la « keure » de la châtellenie de Bruges leur prescrivait encore de tenir trois plaids annuellement, dont l'un portant le nom caractéristique de « goudinga », « cui debent interesse comes aut comitissa, aut castellanus ». La charte de Gand de 1191[6], celles de Mariakerke. (1229), de Bornhem (1257), des Quatre-Métiers (1242) contiennent des passages révélateurs d'une époque, encore récente, où le châtelain présidait, dans le « castrum » de Gand, l'échevinage territorial de la châtellenie.

Au XIII^e^ siècle, d'ailleurs, les « scabini terrae » ont disparu presque partout, comme tels, et souvent leur tribunal est devenu une cour féodale garnie par les vassaux du comte. A Lille, cependant, c'est en une cour allodiale présidée par le châtelain, la « cour des Timaux »

1. Waitz, *Urkunden*, p. 21.
2. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. VIII, p. 516, n. 5.
3. Pirenne, *op. cit.*, p. 10.
4. Rietschel, *op. cit.*, p. 321.
5. Gilliodts van Severen, *Coutumes du Franc de Bruges;* t. II, p. 5.
6. Warnkönig-Gheldolf, *Histoire de la Flandre et de ses institutions;* t. III, Preuves, p. 229.

Digitized by Google

(« judicium scabinorum de Timallo »), que s'est mué, à une époque que nous ne connaissons pas, l'échevinage; le nom lui-même (Theotmalli) semble en rappeler l'origine première.

Officier haut justicier, détenteur de « regalia », le châtelain se présente comme le successeur des comtes de l'époque carolingienne. Cette explication vaut aussi au point de vue territorial : le « Pagus Flandrensis » a formé la châtellenie de Bruges, le « pagus Gandensis » et le pagus de Waes, celle de Gand. Les châtellenies méridionales sont formées des parties de « pagi » conquises par les comtes de Flandres dans leur marche vers le sud; la châtellenie de Saint-Omer, par exemple, correspond à une partie du « Pagus Tervacensis », celle d'Arras comprend une partie du « Pagus Atrebatensis », celle de Lens une partie du « Pagus Leticus », celle de Lille une partie des « pagi » de Mélantois, Caribant et Pévèle. Quand, en effet, le marquisat de Flandre eut pris au Xe siècle l'extension que l'on connaît, le comte de Bruges n'a plus pu administrer l'ensemble de ses possessions; tout naturellement, il a fait succéder dans leurs principales attributions, aux comtes qu'il exproprialt, les officiers qu'il mettait à la tête de ses « castra ». Ceux-ci ont exercé « vice ipsius » les pouvoirs de leurs prédécesseurs.

Il y a lieu cependant de faire une restriction en ce qui concerne le « Pagus Mempiscus »; dans les châtellenies nombreuses de cette région, les châtelains n'ont certainement pas exercé la haute justice dès l'origine; à Bergues, à Bourbourg, à Furnes, à Cassel, à Aire, à Bailleul, ils ne l'ont guère acquise qu'au XIIe siècle; à Ypres, à Dixmude (comme d'ailleurs à Courtrai), ils ont toujours été réduits à la basse justice. Pour M. Blommaert, le comte aura fait de ses officiers, dans ce « pagus », les successeurs des centeniers.

Après avoir atteint leur maximum de puissance au début du XIIe siècle, les châtelains ont vu leur autorité diminuer peu à peu. Les échevinages urbains ont presque partout soustrait les villes à leur compétence. Le comte, qu'inquiète leur puissance féodale, fait — nous l'avons vu — passer une partie de leurs attributions à des fonctionnaires nouveaux, amovibles à son gré, les baillis, les prévôts, les gaveniers, les amman, tirés de la petite noblesse ou de la bourgeoisie. Enfin, la crise financière du XIIIe siècle, qui atteint si sérieusement l'aristocratie, précipite la décadence. L'une après l'autre, les châtellenies sont rachetées par le comte : c'est Cassel en 1218, c'est Bruges en 1224, Bailleul en 1245, Bourbourg en 1272; en 1386, c'est Saint-Omer; en 1463, la ville de Douai rachète elle-même la charge de son châtelain. Là où la dignité a subsisté, elle n'a plus été, jusqu'à la fin de l'ancien régime, qu'un titre nobiliaire et la source de droits utiles devenus, d'ailleurs, de moins en moins importants.

Voilà sommairement exposées les principales idées mises en avant par M. Blommaert. On a pu voir que presque complètement nous nous sommes rallié à ses conclusions, et l'on peut se rendre compte,

Digitized by Google

croyons-nous, des résultats importants que ses recherches apportent à la science. Nous nous estimons cependant tenu de constater certaines lacunes.

M. Blommaert a limité dans son volume l'étude approfondie des châtellenies à celles de Bruges, de Gand, de Douai, de Lille, de Saint-Omer. Celle d'Arras nous paraît cependant mériter, elle aussi, quelques détails. Il nous parle dans sa conclusion des nombreuses châtellenies du « Pagus Mempiscus »; il nous paraît que son exposé eût gagné en clarté et en force de conviction s'il nous avait présenté, avec les précisions nécessaires, l'étude qu'il a certainement faite, d'une ou de plusieurs de ces petites châtellenies.

De plus, on aurait aimé trouver dans un travail sur les *Châtelains de Flandre* quelques développements sur l'évolution territoriale des châtellenies et sur leurs rapports avec l'organisation domaniale du comté; ces exposés n'existent dans le livre de M. Blommaert qu'à l'état tout à fait embryonnaire.

Enfin[1], il nous faut déplorer l'absence d'une bibliographie et d'un index alphabétique. Ces deux instruments de travail auraient considérablement facilité les recherches.

Ce ne sont là, d'ailleurs, que chicanes; ces critiques n'enlèvent rien au mérite de l'œuvre de M. Blommaert. Il faut l'avoir lue, la plume à la main, pour se rendre compte des dépouillements considérables qu'elle a exigés; nous nous hâtons de proclamer qu'elle constitue une étude des plus intéressantes sur l'histoire des institutions de la Flandre.

François-L. GANSHOF.

Louis SCHAUDEL. **Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XII^e^ et XIII^e^ siècles.** Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1919. In-8°, 211 pages, avec trois gravures dans le texte et une planche hors texte.

Le comté originaire de Salm, celui dont les comtes de Salm tirent leur nom, était situé aux confins du pays de Liège, de la principauté abbatiale de Stavelot, de la baronnie de Houffalize et du comté, plus tard duché, de Luxembourg. Il est compris aujourd'hui dans le Luxembourg belge. Nous trouvons la première mention d'un *comes de Salmo* dans un acte qu'on peut dater de 1035 environ. Giselbert appartenait à la maison du Luxembourg; il laissait deux fils : l'aîné Conrad prit le titre de comte de Luxembourg; le second Herman celui de comte de Salm. Herman a joué un rôle dans l'histoire d'Allemagne;

1. M. Blommaert traduit « Erenbaldus » par « Erenbald » (p. 10 et suiv.), « Bertulfus » par « Bertulf » (p. 13 et suiv.); nous préférons les formes « Erembaud, Bertoux ».

Digitized by Google

après la mort de Rodolphe de Souabe en 1080, les grands, adversaires de Henri IV, l'élurent roi; mais il ne réussit pas à imposer son autorité. Herman mort en 1088 eut comme successeur, dans le comté de Salm, Herman II († vers 1135) et Henri Ier († vers 1170).

Or, Herman II épousa Agnès, de la famille des comtes de Montbéliard, qui lui apporta en dot une série de biens sur la Haute-Vezouse et dans le bassin de la Seille; il reçut aussi de l'évêque de Metz la vouerie de l'abbaye de Senones; et ainsi cette maison de Salm se créa une véritable seigneurie au sud-est de la Lorraine.

A la mort du comte Henri Ier, les deux groupes de possessions furent séparés. Le fils aîné de Henri, Henri II, obtient les possessions lorraines, le cadet, Ferry, les possessions ardennaises. Il y eut désormais deux comtés de Salm, Salm-en-Vosges et Salm-en-Ardennes. Il y eut deux châteaux de Salm, puisque Henri II fit construire sur le versant est des Vosges, à l'extrémité de ses États, du côté de l'Alsace, un château qu'il appela aussi Salm et dont il fit sa résidence.

M. Schaudel suit, à partir de ce moment, les destinées de la branche aînée avec Henri II (1170-1246) et Henri IV (1247-1292). Henri III était mort avant son père en 1228 et le jeune Henri IV dut disputer la succession à son oncle, Ferry de Salm, qui conserva toutefois les seigneuries de Blâmont et de Deneuvre. Le récit de M. Schaudel s'arrête à l'année 1292. Il a réuni tous les documents qui font mention de ces comtes et établi un *regeste* de leurs actes. Il nous dit leurs alliances et leur descendance, les événements auxquels ils sont mêlés, les guerres auxquelles ils ont pris part. Aucun document ne lui a échappé. Il nous raconte surtout les démêlés des comtes de Salm avec l'abbaye de Senones et il nous montre combien il faut se défier des assertions du chroniqueur Richer de Senones. Il a jeté une vive lumière sur la généalogie des petits seigneurs lorrains aux XIIe et XIIIe siècles, et sur la vouerie de Senones il a émis une opinion très intéressante. C'est une excellente monographie d'histoire locale. Mais nous n'avons encore que le premier volume de cette histoire. Le comte Henri IV eut pour successeur son fils aîné Jean, qui ouvre la série des comtes de ce nom terminée avec Jean IX. Ce dernier, célibataire, institua pour son héritière sa nièce Christine de Salm qui, par son mariage avec François de Vaudémont, apporta à la maison de Lorraine la partie nord du comté de Salm. La partie sud revint à une dynastie devenue entièrement étrangère au pays et au profit de laquelle tout l'ancien territoire de l'abbaye de Senones fut érigé en 1623 en principauté. Voltaire faillit s'établir en cette terre d'Empire située entre l'Alsace et la Lorraine; et, en 1793, les habitants se donnèrent librement à la France.

La capitale du comté de Salm-en-Vosges, avant sa séparation, était la ville de Badonviller. M. Schaudel qui voulait écrire l'histoire de cette cité en est venu à composer l'histoire d'une dynastie. Mais il ajoutera à son œuvre, nous l'en prions, le récit des scènes abomi-

Digitized by Google

nables qui se sont déroulées à Badonviller au mois d'août 1914 : les Allemands ont montré là de quels forfaits ils étaient capables. Nul n'est mieux renseigné que M. Schaudel sur ces tragiques événements.

Chr. PFISTER.

A. MOUNIER. **Les faits et les doctrines économiques en Espagne sous Philippe V. Géronimo de Uztariz (1670-1732).** Bordeaux, impr. Cadoret, 1919. In-8°, 300 pages.

Ce travail de M. Mounier est une thèse présentée à la Faculté de droit de Bordeaux. C'est une étude consciencieuse de l'état économique de l'Espagne à l'époque de Philippe V, à laquelle il a juxtaposé une esquisse biographique relative à l'un des plus célèbres économistes espagnols du XVIII[e] siècle, Uztariz, ainsi qu'une analyse des théories de ce publiciste. Il résulte de cette conception un défaut assez sensible de plan. Le lien n'est pas marqué entre la première et la deuxième partie de ce livre. On ne voit pas nettement quelle a été l'action des faits économiques sur la doctrine ou l'influence des doctrines sur les faits ; l'auteur ne paraît pas avoir réussi à découvrir cette action réciproque, du moins à la démontrer. D'autre part, l'exposé lui-même consiste surtout en une succession de détails ou d'analyses sans doute instructives, mais où n'apparaît point de fil conducteur. Les idées d'ensemble sont absentes. On est en présence d'un recueil intéressant de faits bien classés plutôt que d'une œuvre cohérente. L'auteur a entrevu un sujet d'intérêt général, mais il n'a su ni le dominer, ni en montrer la place exacte dans l'histoire économique du XVIII[e] siècle.

Ces réserves faites, il convient de louer le labeur méritoire auquel il s'est livré et de noter les résultats de détail auxquels il est parvenu. Il a dépouillé avec beaucoup de conscience dans les archives et les bibliothèques d'Espagne divers recueils manuscrits, dont les plus importants sont ceux de Larigga, de Campillo et d'Uztariz. Il a recueilli sur la biographie de ce dernier un certain nombre de renseignements inédits. Les historiens tireront certainement de la lecture de son œuvre un notable profit. Elle éclaire un des côtés les plus remarquables de l'histoire économique de l'ère moderne et en retrace un des épisodes caractéristiques. On y aperçoit sur le vif une des tentatives faites par l'État monarchique pour organiser les forces de production d'un pays, pour régler l'organisation du travail et la distribution des produits à la lumière des théories mercantilistes. Le colbertisme, dont la France a été le principal foyer, inspire alors l'Europe monarchique, et son influence coïncide avec l'action générale de notre civilisation. La politique du gouvernement espagnol au XVIII[e] siècle en est profondément inspirée. L'ouvrage de M. Mounier eût beaucoup gagné à marquer d'une façon plus précise cette influence qu'on retrouve à chaque

Digitized by Google

pas, aussi bien dans les réformes financières que dans la politique sociale et que dans la réglementation industrielle ou commerciale du temps de Philippe V.

Après avoir essayé d'évaluer la population de l'Espagne à cette époque, dont il fixe l'effectif à sept millions et demi d'habitants, en se fondant sur le calcul d'Uztariz; après avoir montré que la pénurie de matériel humain dans ce pays avait des causes multiples : la guerre, l'émigration en Amérique, la pléthore de religieux, l'oisiveté et la mendicité, M. Mounier aborde une question d'ordre général, celle de la politique du gouvernement royal en matière de repeuplement. Ici, on ne saurait bien comprendre les mesures prises par les Bourbons d'Espagne, si l'on n'a présentes à l'esprit les doctrines colbertistes, qui elles-mêmes sont le reflet et la systématisation des théories et de la pratique instaurées dès le XV^e^ et le XVI^e^ siècle dans les grands États européens. Les encouragements à l'immigration, les tentatives faites pour restreindre la puissance territoriale de l'Église, la guerre au vagabondage et à l'oisiveté, l'obligation du travail et la création d'ateliers officiels pour les pauvres et les vagabonds, voilà tout autant de mesures dont on retrouverait l'équivalent dans la législation anglaise des Tudors, aussi bien que dans celle de nos Valois et de nos Bourbons au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle.

De même, après une analyse exacte du système financier de l'Espagne qui avait surtout pour base les droits de douane et les impôts de consommation, M. Mounier note avec raison que ce régime incohérent et vieilli paralysait l'activité économique. C'est, semble-t-il, à cette place qu'on s'attendrait à trouver les critiques esquissées contre ce système par les économistes espagnols contemporains et notamment par Uztariz. L'influence française fut encore prépondérante lorsqu'on essaya de réformer l'administration financière espagnole sous Philippe V. C'est à lui, comme l'observe M. Mounier, que l'on doit cette réorganisation, continuée par les ministres nationaux Pañito Campillo et La Ensenada. La création des intendants des provinces et d'une surintendance ou secrétariat d'État des finances, la centralisation de l'administration financière, l'essai d'unification du système des impôts dans les diverses parties de l'Espagne, l'introduction de la taille, la mise en régie ou en ferme des douanes, telles sont les principales innovations tentées au delà des Pyrénées. Elles portent la marque des conceptions financières françaises et s'inspirent des pratiques de notre administration, sans parvenir plus qu'elle à enrayer le luxe de la cour, le gaspillage, le désordre, l'accroissement de la dette, maux endémiques dans l'Espagne comme dans la France de l'ancien régime.

Plus d'un tiers de l'ouvrage de M. Mounier consiste en un tableau de l'état économique de la péninsule pendant la première moitié du XVIII^e^ siècle. Le déclin de l'agriculture, qui remontait au XVI^e^ siècle, n'est pas enrayé par les premiers Bourbons d'Espagne. C'était un mal

Digitized by Google

invétéré dû à des causes multiples : routine et paresse des populations, abandon des travaux d'irrigation, abus de la déforestation et de la transhumance, extension de la vaine pâture et de la grande propriété, obstacles à la circulation des produits et lourdeur des impôts. Le gouvernement espagnol, au temps de Philippe V et de Ferdinand VI, se conforme aux traditions des colbertistes les plus renforcés, en négligeant l'agriculture pour porter surtout son attention sur l'industrie. C'est à cette dernière qu'il prodigue tous ses soins, essayant de secouer l'apathie des Espagnols. Dans ce domaine, l'imitation de la politique colbertiste apparaît à chaque instant. L'exposé précis et nourri de faits donné par M. Mounier permet d'en faire la preuve. Création de manufactures royales, de tapis, de glaces, de draps de laine et de soie; concession de privilèges et de franchises aux établissements privés; exemptions d'impôts; encouragements aux industriels, spécialement aux immigrés; création d'ateliers dans les hôpitaux avec travail forcé pour les pauvres valides; mesures prohibitives et protectrices; réglementation minutieuse de la fabrication, toutes les réformes en un mot expérimentées en France, et systématisées par Colbert, sont essayées et appliquées en Espagne, où elles avaient d'ailleurs des précédents, comme dans le reste de l'Europe, depuis la fin du XV^e^ siècle.

C'est encore sous l'influence des idées françaises, avec l'aide des commerçants et des capitaux français, que les Bourbons essaient de ranimer le commerce espagnol. Le tableau précis de ce commerce que trace M. Mounier en signale la profonde décadence au début du XVIII^e^ siècle. Le trafic intérieur qu'entravent les réglementations, les péages, les douanes provinciales, les impôts, les obstacles de toute sorte à la libre circulation des produits, le mauvais état des routes, la décadence des grandes foires, telles que celle de Medina del Campo, est dans un état si précaire que les premiers Bourbons ne parviennent à le relever partiellement qu'avec le secours de nombreux commerçants français immigrés. Le commerce extérieur, moins atteint grâce au maintien de la puissance de l'Espagne en Amérique, souffre cependant du système suranné des relations avec les Indes monopolisées par l'État, de la ruine de la marine marchande nationale, de l'insécurité des relations maritimes, du taux élevé des frêts et des assurances. M. Mounier a analysé exactement ces maux et il a montré la part importante que le commerce français avait prise dans le mouvement commercial de la péninsule, au détriment des Anglais et des Hollandais, depuis 1700. Toutefois, il ne signale pas d'une manière assez rigoureuse le triomphe du système commercial français dans la péninsule. Il en expose les manifestations, plutôt qu'il n'en dégage les idées directrices. Ces lois qui eurent pour objet de réserver aux navires nationaux le transport des produits espagnols; cet énergique effort pour relever la marine de guerre; cet établissement de l'inscription maritime; cette suppression partielle du monopole d'État pour le commerce des Indes; ces encouragements aux armateurs et aux expor-

Digitized by Google

tateurs; ces abaissements de droits de douane en vue de stimuler l'exportation; enfin, ces essais multiples et souvent infructueux de Compagnies de commerce subventionnées et privilégiées : Compagnie d'Aragon, de Honduras, des Indes occidentales, de Caracas, de la Havane, de Biscaye; en un mot, tout cet ensemble de mesures, dont les effets n'ont pas été inutiles pour le relèvement commercial de l'Espagne, est visiblement inspiré de l'esprit du colbertisme et de la politique commerciale expérimentée en France au XVII^e^ siècle. L'ouvrage de M. Mounier eût gagné à le marquer plus clairement.

La deuxième partie de cet ouvrage présente aussi un réel intérêt, quoique la composition en soit ou trop sèche ou trop décousue par endroits. L'auteur a entrevu la nécessité de montrer la place occupée par l'œuvre d'Uztariz dans le mouvement général des idées économiques de l'Espagne au XVIII^e^ siècle. Malheureusement, il a négligé d'établir les rapports entre ce mouvement et celui du XVI^e^ et du XVII^e^. Colmeiro avait sur ce point indiqué la voie, où d'ailleurs peu d'historiens se sont encore engagés. Ce travail fécond d'idées qui s'est produit en Espagne avant le XVIII^e^ siècle nous est mal connu et l'on eût désiré que M. Mounier en donnât un aperçu, en indiquant brièvement les résultats des études qu'on a consacrées aux théologiens, publicistes, *arbitristes* espagnols qui avaient abordé avant Uztariz les questions économiques[1]. Quant aux économistes contemporains d'Uztariz, M. Mounier se borne à en donner une énumération fort sèche, sous forme de catalogue. Les lignes très courtes qu'il consacre à Cabrera, à Macañaz, à Zabala et à Ulloa ne suffisent pas à caractériser leur talent ni à les différencier de leur émule. C'est en revanche dans la biographie d'Uztariz et dans l'analyse de ses travaux que la conscience des recherches de M. Mounier apparaît le mieux. Il a su bien dégager les principaux épisodes et les traits essentiels de la vie de cet administrateur, qui fut un serviteur dévoué de son pays avant de devenir un des plus remarquables représentants de la science économique dans son pays. Né en Navarre (1670) d'une famille distinguée, Uztariz, après avoir longtemps servi comme officier aux armées, était devenu secrétaire d'État du vice-roi de Sicile, administrateur de l'ordre de Santiago et chef de divers départements ministériels à Madrid au temps de Philippe V. Ardent patriote, observateur sagace des systèmes économiques en vigueur au dehors, en Hollande, en France, en Angleterre, partisan convaincu du régime français et des réformes inspirées de ce régime, dont il a été l'un des intelligents promoteurs, Uztariz publie en 1724 la *Théorie et pratique du commerce et de la marine*, qu'il dédie à Philippe V. A cet ouvrage, plein de renseignements précis sur le passé et le présent de l'Espagne, il travaillait à donner un supplément, où il eût mis à profit ses enquêtes sur

1. M. Mounier l'a bien essayé (p. 46-215) d'après Colmeiro, mais d'une façon trop superficielle.

Digitized by Google

l'agriculture, les manufactures et le commerce de son pays, et il se proposait d'y joindre une étude sur la police des grains en Angleterre, quand la mort le surprit le 1er février 1732. Son travail, où il critiquait avec vivacité les abus de l'administration et les mauvaises pratiques financières ou économiques de son époque, aussi bien que celles de l'âge antérieur, où il préconisait des réformes jugées fort hardies, avait été détruit et saisi presque au lendemain de son apparition en Espagne. Il n'en subsistait que quelques rares exemplaires, d'après lesquels Ulloa, en 1740, dans son ouvrage intitulé *Restablicimiento de las fabricas y comercio español*, put publier un résumé de l'œuvre de celui qu'il reconnaissait comme son maître, et dont il se bornait à compléter les recherches. Peu après, le gouvernement espagnol lui-même, conquis aux idées de réforme, confiait au marquis d'Uztariz, fils de l'économiste, le soin de rééditer l'œuvre paternelle (1742). Elle eut en Espagne et à l'étranger un grand succès, fut traduite en anglais par John Kippax (1751) et en français par Forbonnais (1753).

Quoique mal composé, sans ordre ni méthode et parfois sans clarté, l'ouvrage d'Uztariz méritait la réputation qu'il acquit parmi les économistes nationaux et étrangers. On y trouvait, en effet, une sorte de répertoire de la législation économique de l'Espagne, comparée à celle des grands pays d'Occident, et un exposé substantiel de l'état de la monarchie, en même temps qu'une démonstration de la nécessité des réformes, appuyée sur l'expérience acquise par les gouvernements de France, d'Angleterre et des Pays-Bas, aussi bien que sur la tradition glorieuse de l'ancienne Espagne des Rois Catholiques. Dans quelques pages trop brèves, M. Mounier a bien marqué que l'originalité d'Uztariz consista à ne plus se contenter des exposés dogmatiques ou théoriques des théologiens ou des juristes du XVIe et du XVIIe siècle, tels que Moncada, Saavedra et Navarrete, non plus que des conceptions aventureuses et nuageuses des *arbitristes*. Le premier parmi les économistes espagnols, il fonde l'économie politique sur l'expérience et il s'efforce à déduire des faits les principes d'une nouvelle politique économique, qui a pour base la méthode comparative, en dehors des considérations théologiques ou morales et des concepts utopiques. D'ailleurs, il résulte du bon exposé critique doctrinal qu'a institué M. Mounier, que la doctrine d'Uztariz se distingue fort peu de celle de ses contemporains espagnols, Zabala, Macañaz, Ulloa, ou de celle des économistes français et anglais. Le mercantilisme en fait le fond, avec le bullionisme, dont il ne se sépare que par sa théorie du commerce utile, ainsi qu'avec la croyance à la vertu souveraine de la balance du commerce, qu'il convient d'assurer, pense-t-il, par le développement de l'industrie. Esprit tempéré et administrateur porté aux ménagements, Uztariz n'a garde de se prononcer contre le régime corporatif et contre les pratiques de la réglementation. C'est un protectionniste modéré qui ne va pas jusqu'à réclamer la prohibi-

Digitized by Google

tion, dont il prouve au contraire l'inefficacité. Avant tout patriote et homme pratique, il a cherché à découvrir les moyens d'établir l'indépendance économique de l'Espagne. Il a été en quelque sorte le précurseur des systèmes d'économie nationale, dont l'exposé le plus systématique devait être donné dans l'œuvre de Frédéric Eist au XIX^e siècle.

P. BOISSONNADE.

Jean-Jacques ROUSSEAU. **Du contrat social** ou **Principe du droit politique**. Edited by C. E. VAUGHAN. Emeritus professor of english literature in the University of Leeds. Manchester, at the University Press; Londres, Longmans, 1918. In-8°, CXXII-184 pages. Prix : 5 sh.

Voici un excellent travail. Le texte du *Contrat social* que nous donne M. Vaughan est celui qui figure dans l'édition posthume des œuvres de Rousseau (1782), comparé avec celui de l'édition *princeps* (1762); les variantes ont été notées avec le plus grand soin. L'éditeur a utilisé aussi naturellement les éditions de MM. Dreyfus-Brisach (1896) et G. Beaulavon (1903; 2^e édit., 1914), qui ont fait accomplir de sérieux progrès à l'histoire et à l'intelligence du texte. Il a donné, en outre, en appendice la première rédaction du *Contrat social* d'après le manuscrit de Genève (ms. français 225). Ce nouveau texte mérite donc toute confiance; à peine peut-on signaler trois ou quatre fautes d'impression; livre I, ligne 408, il faut lire : « toute fonction » au lieu de *tout;* ligne 424 : « car » au lieu de *cars;* livre III, ligne 99 : « mais » au lieu de *moins*, et lignes 333-334 : « réellement » au lieu de *réliement.* A ces misères près, la correction du volume est remarquable.

L'introduction devra être lue avec attention. M. Vaughan, qui avait déjà donné récemment des *Écrits politiques* de J.-J. Rousseau une édition fort remarquée, connaît admirablement la pensée du philosophe dans son développement et ses multiples transformations; il montre que les contradictions ou les incohérences que l'on croit trouver à première lecture dans le plus célèbre peut-être des traités qui aient jamais été consacrés aux origines des institutions politiques disparaissent, surtout quand on rapproche le *Contrat social* des autres œuvres de Rousseau. Les commentateurs ne sont pas tombés d'accord, notamment sur le point essentiel de savoir si Rousseau doit être compté parmi ceux qui font de la liberté individuelle le principe premier et irréductible de l'État, ou parmi ceux qui placent à la base même des institutions politiques un pouvoir souverain en faveur duquel les citoyens doivent abdiquer toute indépendance. Il importe peu au fond de savoir si la source première de la société organisée

Digitized by Google

découle ou non d'un consentement ou d'un contrat librement consenti entre les individus en vue de constituer l'État; mais bien de savoir si l'on peut établir un juste équilibre entre l'anarchie et le despotisme, et c'est précisément ce juste équilibre que M. Vaughan s'efforce de dégager des sophismes d'expression et des partis pris de Rousseau. Quant à la théorie même du *Contrat*, il en montre, dans une note fort intéressante qui termine l'introduction, la fragilité au point de vue strictement juridique ou logique.

Non content d'exposer le système propre à Rousseau, M. Vaughan montre ce que le philosophe doit à ses devanciers : Grotius, Hobbes, Locke (dont Rousseau se déclare le disciple et dont cependant il diffère sur l'origine même de la liberté civile), Montesquieu; il fait ressortir l'influence exercée par le *Contrat social* soit dans l'histoire révolutionnaire, soit dans les écrits des théoriciens, des moralistes et des critiques du siècle suivant. C'est là que se sont manifestées les divergences les plus inconciliables, au moins en apparence. Elles peuvent s'expliquer sans doute par les passions individuelles des politiciens qui ont essayé de les mettre en pratique; mais n'est-ce pas aussi parce que Rousseau lui-même n'a jamais pu s'arrêter à une formule définitive, que le bon sens fut souvent chez lui en conflit avec la logique et l'expérience avec l'abstraction? Comment d'ailleurs en eût-il pu être autrement? Citoyen d'un petit État que gouvernait une bourgeoisie fermée et intolérante, il vécut la plus grande partie de sa vie dans un grand État étranger, au sein d'une société accueillante à toutes les nouveautés de la pensée, à toutes les hardiesses du génie; mais il y fut surveillé et persécuté par un gouvernement absolu dans ses principes et tyrannique dans ses procédés. Déiste convaincu, il fut l'adversaire déclaré de toute religion persécutrice. Il s'efforça de s'élever au-dessus de ces influences contradictoires; mais il ne put s'en dégager assez complètement pour apporter la solution des plus importants problèmes de la politique. Ses écrits furent invoqués successivement par les partisans les plus outrés de l'individualisme et du despotisme.

Si l'introduction de M. Vaughan a le mérite de dégager le fond réel des idées de Rousseau en matière d'organisation civile et politique, les notes dont il a fait suivre le texte du *Contrat social* ont l'avantage aussi de montrer sur beaucoup de points de détail les erreurs de fait ou de raisonnement qu'on peut relever dans le livre; l'impression laissée par ces notes corrige en un certain sens celle que produit l'introduction. On se rend aisément compte qu'il manquait à Rousseau une connaissance assez variée et assez approfondie des civilisations anciennes ou primitives pour donner à ses déductions des fondements sûrs. Il ne connaissait guère que la Rome antique et encore la jugeait-il en rhétoricien plutôt qu'en historien[1].

Ch. BÉMONT.

1. L'index est utile; je suis étonné de n'y point trouver le nom d'Angleterre, encore que ce pays soit plusieurs fois nommé dans le *Contrat social* et que Rousseau varie d'opinion sur son compte, suivant l'objet qu'il considère.

Digitized by Google

Pierre DE JOINVILLE. **L'armateur Balguerie-Stuttenberg et son œuvre.** Paris, Édouard Champion. In-8°, 485 pages. Prix : 12 francs.

— **La mission de la « Cybèle » en Extrême-Orient, 1817-1818.** Paris, Édouard Champion. In-8°, 218 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ce sont deux thèses présentées pour le doctorat ès lettres à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

La première est la biographie d'un négociant à qui Bordeaux doit la renaissance de sa prospérité commerciale, ruinée par les troubles de la Révolution et les guerres de l'Empire. Pierre Balguerie descend d'une famille huguenote de l'Agenais, dispersée après la Révocation, mais dont les membres figurent avec éclat dans les *Annales du Sud-Ouest* : les uns peuvent être comptés, vers 1780, dans l'élite des négociants bordelais; d'autres jouent un rôle politique, comme celui qui fut nommé préfet du Gers et baron de l'Empire. Ruiné, avec beaucoup de ses compatriotes, par la révolution de Saint-Domingue, Jean Balguerie vit dans la gêne à la campagne et se voit obligé de placer son fils dans une maison de toiles. Le jeune employé déploie des qualités telles qu'il devient, à vingt-sept ans, chef de maison, en attendant d'épouser, en 1809, la fille du négociant en vins Stuttenberg et de s'associer un peu plus tard avec l'armateur Sarget. Dans les trois sortes de commerce où il est appelé à prendre part, Balguerie-Stuttenberg déploie des qualités tellement indiscutables que, dès 1815, il peut s'imposer par sa situation personnelle, par ses relations politiques, par son talent d'économiste et d'organisateur. Inspiré par l'exemple de l'Angleterre, encouragé par Richelieu et Lainé, il propage dans toutes les classes l'esprit d'association et bientôt il s'attire la confiance générale, parce qu'il rend possibles des entreprises audacieuses, sans doute, mais dirigées avec autant de sagesse que de loyauté. Il devient l'instigateur d'un vaste mouvement qui accentue le réveil du commerce dans de larges proportions et par lui se développent une série d'opérations qui produisent des résultats admirables entre 1817 et 1825.

Qu'il s'agisse de former la « Compagnie du pont de Bordeaux », de trouver 1,500,000 francs pour permettre de passer la Dordogne à Libourne, de remettre au gouvernement une somme suffisante pour entreprendre des travaux analogues à Bergerac, à Agen, à Aiguillon, à Moissac, d'améliorer le port du chef-lieu de la Gironde, d'assainir les Landes et d'ouvrir des canaux entre la Leyre et l'Adour, entre Bordeaux et Bayonne, entre la Garonne et le bassin d'Arcachon, qu'il soit question de la « Banque », de la « Caisse d'épargne et de prévoyance », de la construction d'un « Entrepôt réel » pour les denrées coloniales, le nom de Balguerie figure toujours au premier plan.

Passionné pour tous les problèmes qui s'imposaient à l'attention

Digitized by Google

publique, cet homme éminent essaye de rendre les différentes contrées du monde tributaires de l'industrie, du commerce et de l'agriculture de notre pays. Il doit être regardé comme un des pionniers les plus avisés de l'influence de la France au Brésil, en Argentine, au Pérou, en Indo-Chine; ainsi, le courant qui avait pour objectif l'Amérique du Sud devient-il l'apanage exclusif de Bordeaux et prend-il un développement splendide durant le XIXe siècle. Profitant des dispositions libérales de Portal et de Decazes, Balguerie peut, jusqu'en 1820, réaliser la plupart de ses projets. Le protectionnisme avéré de Villèle, les jalousies mesquines des planteurs des Antilles l'empêchent d'en tirer les conséquences heureuses qu'il avait le droit d'espérer et qu'il faudra attendre jusqu'au traité de commerce de 1860. Loin de se laisser dominer par les limites d'une biographie, M. de Joinville nous a fait connaître toutes les questions économiques, tous les problèmes coloniaux qui se sont posés sous la Restauration. Révéler au public la physionomie attachante d'un homme de bien, dont on bénit la mémoire à près d'un siècle de distance, et donner en exemple le fondateur d'une « dynastie commerciale », dont les descendants portent encore le nom avec honneur et avec éclat, a été pour l'historien faire acte d'une haute justice et d'un ardent patriotisme.

Au début de 1817, deux maisons de Bordeaux, Balguerie-Sarget et Philippon, envoient leurs navires *la Paix* et *le Henry* en Indo-Chine, afin d'y chercher de nouveaux débouchés. L'expédition obtient un tel succès que le duc de Richelieu, voulant reprendre la politique de Maurepas et consolider l'œuvre de Pigneau de Béhaine, évêque d'Adram, confie une mission officielle au capitaine de Kergariou, commandant la frégate *la Cybèle*. Son « Journal de voyage », minutieusement annoté par M. de Joinville, et suivi de pièces justificatives, d'un index alphabétique et d'une carte, très précieuse pour le lecteur, donne des détails curieux sur Malacca, Manille, Macao, Tourane, sur les mandarins de la cour de Gia-Long et sur les possessions de celui-ci. Malheureusement, la mauvaise volonté des hauts dignitaires empêche Kergariou d'être reçu par le souverain de Hué. La croisière n'entraîna pas les résultats politiques et commerciaux que Louis XVIII, « empereur de France et de Navarre » pour la circonstance, avait escomptés; après avoir levé plusieurs plans des principales baies de la mer de Chine, Kergariou rentre par Pondichéry, Maurice, Bourbon et Sainte-Hélène. Cette mission à la cour d'Annam, curieux chapitre de notre histoire coloniale, est reprise sur Bougainville en 1821; mais Min-Hang, circonvenu par les Anglais, refuse de recevoir notre officier. Peu après, la maison Balguerie, gênée par la politique douanière des ministres de Charles X, renonce à armer pour l'Indo-Chine, où seuls pénétreront nos missionaires jusqu'au moment où Napoléon III entreprend l'expéditon à laquelle les noms de Rigault de Genouilly, de Charner et de Boyard restent attachés.

Digitized by Google

En décernant à l'auteur de ces deux thèses le titre de docteur avec la mention la plus honorable, la Faculté de Bordeaux a rendu justice à une œuvre bien conçue, captivante et solide.

Ch. DARTIGUE.

Kerr D. MACMILLAN, president of Wells College. **Protestantism in Germany**. Princeton University Press; London, Humphrey Milford, 1917. In-8°, VIII-262 pages.

Ce livre est, comme le dit l'auteur lui-même dans sa préface, une étude inspirée par le spectacle de la lutte fratricide des grandes nations protestantes (l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique contre l'Allemagne). M. Macmillan a eu la curiosité de vouloir se rendre compte du fait que des peuples élevés dans les mêmes principes religieux aient pu différer si profondément dans leurs conceptions idéales et leur ligne de conduite (p. III). Il s'applique surtout à démontrer que les principes de conduite formulés à l'origine par Luther n'ont été aucunement réalisés par suite du contrôle de plus en plus strict exercé par l'État sur les Églises, et que l'histoire des Églises luthériennes d'Allemagne, depuis la seconde moitié du XVI^e^ siècle jusqu'au XIX^e^, explique plusieurs phénomènes de la pensée religieuse et de la vie politique de l'Allemagne contemporaine. Contrairement à la thèse outrancière de M. l'abbé Pasquier, « la guerre présente ne peut pas être imputée à Luther » (*laid at Luthers door*) par la simple raison que l'Église luthérienne, telle qu'elle se développe après la mort du réformateur, n'a pas plus de ressemblance avec l'idéal conçu par lui qu'avec l'Église catholique qu'elle a remplacée. Sans doute l'orthodoxie luthérienne du XVII^e^ siècle s'est manifestée sur le terrain *religieux* et l'esprit de la Germanie contemporaine est essentiellement *politique;* mais, au fond, la similitude est grande entre le peuple allemand d'alors et celui d'aujourd'hui. On y réclame, avec la même hautaine assurance, la quasi-infaillibilité de l'esprit teuton; on y montre la même conviction d'être la race vertueuse par excellence, le même dédain pour l'esprit critique, la même incapacité de se juger autrement qu'en s'adulant soi-même d'une façon souvent puérile. Jamais les Allemands n'ont été éduqués comme hommes pensants et citoyens libres par des institutions politiques ou ecclésiastiques semblables à celles des Anglais ou des Américains; ils ont subi pendant quatre siècles le « gouvernement paternel » de leurs princes et leurs églises ont contribué à maintenir les esprits sous une « tutelle perpétuelle » (p. V).

Pour son travail, M. Macmillan a utilisé surtout des sources allemandes, afin qu'on ne puisse l'accuser d'avoir faussé les faits ou de les avoir mal interprétés. Ce n'est pas d'ailleurs une œuvre d'érudition, mais le simple résumé de conférences faites en 1916 et 1917 à la

Digitized by Google

Faculté de théologie de l'Université de Princeton. Les renvois aux sources ne manquent pas, mais en général l'auteur se borne au strict nécessaire. Les premiers chapitres du livre sont consacrés à Luther lui-même, à l'exposition de ses vues premières sur l'organisation de l'Église, qui étaient celles du *selfgovernment* congrégationaliste, quoique certains de ses disciples l'aient nié plus tard et le nient encore aujourd'hui. S'il n'avait eu le plus urgent besoin de l'appui des princes pour faire durer sa réforme, malgré l'hostilité du pape et de l'empereur, il n'aurait pas abandonné sans doute cet idéal primitif. Mais, après la terrible crise de la guerre des paysans et en présence des dangers qui menaçaient la doctrine nouvelle de toutes parts, il s'est résigné à abandonner cette conception de l'Église; à la suite de ses conflits avec les zélotes et les sectaires, il s'est de plus en plus attaché à concéder une influence majeure sur les affaires ecclésiastiques aux souverains, grands et petits, chez lesquels ou grâce auxquels s'implantait la Réforme. Ceux-ci ont profité naturellement, le plus largement possible, de ce pouvoir à eux reconnu, et bientôt les Synodes et les *Consistoires* n'ont plus été, dans les Églises d'Allemagne, que des corporations de fonctionnaires d'État. Le prince « de droit divin » est redevenu et resté le *summus episcopus*, aussi bien que le *rex* de son territoire.

C'est l'histoire du développement du système territorial dans les Églises protestantes (luthériennes et calvinistes) du Saint-Empire romain-germanique et de l'Allemagne moderne que M. Macmillan expose dans les chapitres suivants de son ouvrage. Il y a mis nettement en lumière les conséquences naturelles et le plus souvent néfastes de ce système, les dispositions mentales qui en sont la conséquence forcée sur le terrain religieux, sans s'arrêter d'ailleurs plus longuement aux questions théologiques et en appuyant surtout sur le point de vue politique. La théorie du *summepiscopat* princier a varié parfois au cours des siècles; la pratique est restée généralement la même. Certains princes, comme le roi de Prusse Frédéric II, ont accordé une liberté relative aux diverses tendances religieuses, soit par esprit de tolérance, soit aussi par indifférence; d'autres, comme son successeur Frédéric-Guillaume II, par son édit de 1788, ont été des oppresseurs de la liberté religieuse. Frédéric-Guillaume III, à son tour, a cru pouvoir décréter, en sa qualité de chef de l'Église de Prusse, en 1842, l'union des Églises protestantes, luthérienne et calviniste, de ses États et n'a point reculé devant la crainte d'un schisme ni devant d'odieuses mesures de compression à l'égard des dissidents, luthériens ou calvinistes, qui se refusèrent à transiger avec leur conscience. C'est la révolution de 1848 seulement qui vint rendre un peu plus d'air respirable aux minorités opprimées. Depuis, certaines concessions ont été faites à l'opinion publique dans ce domaine; des synodes furent constitués en 1860; en 1873, une constitution nouvelle fut octroyée à l'Église de Prusse, et, à partir de 1876, nous voyons un

Digitized by Google

synode général fonctionner pour les huit vieilles provinces du royaume. Mais tous ces changements législatifs ne donnèrent pas, en réalité, la liberté d'action à l'Église. Le vrai gouvernement de cette dernière est resté aux mains du gouvernement civil, et ce sont les autorités civiles qui décident en réalité de tous les détails de l'administration ecclésiastique. Le fait est d'ailleurs nécessité par l'obligation de maintenir sur le terrain religieux l'harmonie avec toute l'organisation politique du pays.

L'auteur croit — peut-être est-ce une illusion de sa part — que le moment n'est plus très éloigné où le mécontentement croissant d'un grand nombre de citoyens forcera le gouvernement à abandonner toutes ses prérogatives et, partant, ses responsabilités vis-à-vis de l'Église et obligera même celle-ci à prendre en main la gestion de ses affaires (p. 215). Depuis la révolution qui vient de se produire en Allemagne à la suite de la guerre, révolution dont personne ne peut encore affirmer qu'elle aura des conséquences durables, rien n'est encore venu marquer un changement bien accentué des esprits d'outre-Rhin à ce sujet. Pour le moment, l'Église — ou les Églises protestantes — d'Allemagne semble encore plutôt satisfaite de vivre sous la tutelle dominatrice de l'État, et l'État, de son côté, ne paraît guère disposé à renoncer à cet *instrumentum regni* qu'il détient depuis plus de trois siècles, qui maintenait le clergé et par lui les masses rurales dans le loyalisme vis-à-vis de la couronne[1]. Sans doute, maintenant que la couronne a momentanément sombré, que la *Socialdemocratie* est au gouvernement, que le centre catholique lui-même adhère — des lèvres tout au moins — au programme républicain, les choses peuvent changer; mais on fera bien d'attendre encore et d'observer de près les événements avant de prédire ce que sera l'avenir. Un des chapitres les plus intéressants de son livre est le chapitre final, où M. Macmillan expose les raisons pour lesquelles l'Église protestante d'Allemagne n'a jamais été, selon lui, l'Église du peuple. La *christianisation* des couches populaires — pardon de ce mot barbare! — exigée de ses ministres par l'État contrôleur n'a jamais pu s'opérer, dans le sens sérieux et véritable de ce mot, parce qu'il y a toujours eu chez les masses un sentiment d'inimitié contre cette ingérence de l'État et que les esprits, les plus religieux précisément, ont pressenti que l'État, comme tel, ne pourrait satisfaire leurs besoins religieux. Après la guerre des Paysans, Luther lui-même fut regardé comme un renégat par les malheureux vaincus; de fait, une fois les Églises territoriales organisées, chacun des fidèles put constater qu'il n'existait pas plus de liberté religieuse qu'auparavant et que, sauf quelques changements dans les formes du culte et la condamnation du pape du haut de la

1. Sans doute l'État moderne valait mieux que le seigneur féodal du XVIII[e] siècle qui demandait au candidat d'épouser sa soubrette ou même sa maîtresse avant de le nommer à la cure de son village, mais il lui imposait pourtant trop souvent un lamentable servilisme moral et matériel (p. 227).

Digitized by Google

chaire, il n'y avait guère de changement opéré dans la sphère ecclésiastique (p. 235); il put constater aussi, trop souvent, les concessions méprisables faites par les Églises serves aux vices des princes et des puissants (p. 250).

Le calvinisme s'est montré autrement énergique, autrement populaire aussi (dans un certain sens tout au moins), car le fidèle est agissant lui-même dans l'Église, et pas seulement un objet de l'activité de l'Église, comme dans l'Église luthérienne d'Allemagne, et cela est vrai en politique comme en religion[1]. Les théologiens teutons ont fini par revenir tout naturellement — et sans l'excuse des peuples primitifs — à la notion d'un dieu anthropomorphe, d'un dieu de tribu, témoin le fameux pasteur holsteinois Lehmann, qui écrivait naguère que « Dieu, ce Dieu que nous Allemands seuls possédons en cette guerre, ce *Dieu germain* est notre meilleur et plus solide appui » (p. 275).

C'est à cette conclusion blasphématoire, mais logique, qu'aboutit un siècle de pensée théologique allemande, mutilée et presque annihilée par l'absence de toute liberté chrétienne dans l'Église, absence amenée par l'ingérence de l'État dans le domaine religieux. L'auteur croit que cette réduction à l'absurde amènera forcément la guérison de la maladie décrite par lui. Souhaitons qu'il ne se trompe pas et qu'un miraculeux avatar réalise dans l'Allemagne de demain cet idéal d'une pensée et d'une Église également libres, rêvé par le conférencier de Princeton.

Rod. REUSS.

C. Grant ROBERTSON. **Bismarck.** Londres, Constable et C^ie^, 1918. In-8°, IX-320 pages. Prix : 10 sh. 6 d.

Ce livre fait partie d'une collection destinée à faire connaître les hommes qui ont exercé une influence marquée sur le XIX^e^ siècle (*The Makers of the Nineteenth Century*); dans les biographies parues figurent Delane, le célèbre éditeur du *Times*, Abraham Lincoln, Herbert Spencer, Abdul-Hamid et Li Hung Chang. Celles de Cecil Rhodes, de Lord Shaftesbury, de Victor Hugo, du général Lee et de Gambetta sont en préparation.

Dans sa préface, M. Grant Robertson tient à se défendre d'avoir écrit sous l'impulsion de la guerre qui a éclaté en 1914. L'idée première de son livre lui était déjà venue lorsqu'il suivait les cours de MM. Lavisse et Albert Sorel à Paris et plus tard des cours à l'Université de Berlin. Depuis, des voyages fréquents en Allemagne l'ont mis en rapport avec des hommes politiques et des soldats qui avaient per-

1. M. Macmillan remarque avec raison « qu'avec la tête de Charles Stuart tomba également la doctrine du droit divin des rois dans les pays calvinistes » (p. 262).

Digitized by Google

sonnellement connu le célèbre Junker prussien. En même temps, sans négliger les autorités secondaires, il s'est attaché à l'étude des sources originales, qui sont déjà abondantes, afin de se mettre à même de formuler un jugement personnel et indépendant. A la lecture, on s'aperçoit qu'on a en effet entre les mains un travail médité et mûri, d'une équitable impartialité, mettant en lumière la grandeur de l'homme d'État sans dissimuler les petitesses auxquelles l'entraînait la violence de ses colères et de ses rancunes. Il le dépeint irréprochable dans la vie privée, tendre et affectueux dans la vie de famille, amoureux du calme des grands bois et des champs dans son domaine et en même temps impitoyable dans sa politique étrangère de ruse, de fer et de sang, confessant en riant qu'il y avait assez de linge sale dans les armoires des archives de Berlin et déclarant que, puisque toute alliance supposait un cavalier et une monture, il avait toujours entendu être le cavalier, couvrant d'ailleurs le tout par la grandeur des buts qu'il avait en vue; ne voulait-il pas en effet, à ses débuts, l'absorption de l'Allemagne par la Prusse et plus tard l'hégémonie de l'Allemagne sur le continent européen? Joignant une circonspection avisée à l'extrême audace, il savait borner ses ambitions et était doué de ce que M. Grant Robertson appelle le sens des limites, qualité qu'il partage avec Gustave-Adolphe et Richelieu. L'historien anglais nous le montre donc demeurant jusqu'à la fin un « continentaliste » convaincu, proclamant ouvertement au Reichstag qu'il n'était pas un « colonial ». Lorsque des négociants allemands eurent, de leur initiative privée, fondé des établissements en Afrique, il ne put leur refuser sa protection. Mais encore en 1889, à propos de Zanzibar, il refusait absolument d'agir en opposition avec l'Angleterre qu'il n'aimait guère, mais qu'il redoutait.

M. Robertson fait très grand cas de l'ouvrage sur *Bismarck et son œuvre* de M. Paul Matter. « C'est », écrit-il, « la meilleure biographie que nous possédions : la connaissance des sources est complète; judicieux dans son ton et dans ses appréciations, il est marqué au coin de l'érudition et du goût artistique français. » Disposant d'un espace bien moindre que M. Matter, il ne pousse pas aussi loin l'exposé des faits et il trace plutôt de larges tableaux d'ensemble, au premier plan desquels se dresse la figure altière du Chancelier. Leurs recherches ont d'ailleurs conduit les deux auteurs aux mêmes conclusions. Il n'y a entre eux de divergence sensible que dans le jugement à porter sur les conséquences du traité d'alliance signé en 1877 avec l'Autriche. Pour M. Matter, ce traité fut une faute qui (par l'abandon de l'alliance russe) devait profiter à la France. Bismarck a lui-même avoué que le choix à faire l'avait longtemps laissé perplexe et hésitant. M. Robertson invoque en sa faveur les trois arguments suivants : en préférant l'alliance russe à l'alliance autrichienne, Bismarck eût couru le risque d'indisposer l'Angleterre, qui considérait la Russie comme sa rivale en Asie, et renoncé au contrôle du bassin du Danube; enfin, il avait la

Digitized by Google

certitude que l'Autriche serait une alliée plus facile à manier que la Russie et nous avons cité son opinion sur l'alliance entre le cavalier et la monture. La divergence persiste en ce qui concerne le non-renouvellement de la Convention secrète de 1887 avec l'Empire moscovite ; à ce sujet, M. Robertson fait observer qu'à cette époque Bismarck n'était plus au pouvoir et que, tant qu'il y était demeuré, il n'avait jamais refusé au tsar son appui contre l'Autriche quand celle-ci manifestait des prétentions déraisonnables et de nature à lui porter ombrage. Notons en passant que l'auteur tient en médiocre estime l'intelligence des gouvernements qui se sont succédé à Vienne ; « il existait toujours un vrai danger de voir les hommes du Ball Platz perdre la tête ». Aussi, d'après lui, Bismarck considéra-t-il l'entrée de l'Italie dans la Triple-Alliance comme un moyen de tenir à la fois l'Autriche en bride et d'empêcher le jeune royaume de s'allier avec notre pays.

Quant à l'unification de l'Allemagne, elle était devenue un événement inévitable après les bouleversements opérés par la Révolution et par les guerres qui mirent fin à la domination de Napoléon ; pendant les trente années qui suivirent, l'opinion allemande ne cessa de la réclamer avec une ardeur grandissante. Cependant, l'Assemblée nationale, réunie à Francfort en 1848, échoua et devait échouer. Cet échec, M. Robertson l'attribue à son inexpérience. Dans l'intervalle, les princes, grands et petits, avaient en effet soigneusement écarté des affaires la bourgeoisie laborieuse et instruite ; à cause même de leur inexpérience, les hommes d'intelligence et de cœur qu'elle avait élus ne parvinrent pas à réaliser ses aspirations.

L'art de gouverner doit s'apprendre ; seul le génie le saisit par intuition. Mais le génie lui-même peut se tromper et Bismarck se trompa quand il organisa les pouvoirs du nouvel Empire ; il construisit un édifice à base autocratique recouvert d'un simple vernis parlementaire, comme si un arrêt irrévocable du Destin devait mettre pour l'éternité à la tête de l'État des chanceliers capables comme lui de le maintenir en équilibre. Il ne prévit pas non plus le cas où le souverain voudrait se défaire d'un Maire du Palais impérieux ; dans une monarchie vraiment parlementaire, fort de son immense popularité, il serait resté jusqu'à sa mort l'arbitre des destinées de l'Allemagne.

Après sa chute, dans sa retraite de Friedrichsruhe, il se plaignait de l'attitude effacée du Reichstag ; M. Robertson cite ses paroles : « Une certaine dose de dictature a été nécessaire pour fonder l'Empire, mais elle ne doit pas en constituer le caractère permanent. La tâche ne pourra être menée à bonne fin que si l'Allemagne possède un Parlement puissant incarnant l'idée de notre unité. » Regrets tardifs et stériles ; le grand maître de la politique réaliste ne prévoyait pourtant pas que son erreur aurait, comme conséquence dernière, l'effondrement de l'autocratie et de la puissance germaniques qu'il avait toutes deux édifiées.

E. CASTELOT.

Digitized by Google

Yovan Cvijić, professeur à l'Université de Belgrade, agréé à l'Université de Paris. **La péninsule balkanique. Géographie humaine.** Paris, Armand Colin, 1918. VIII-528 pages, 31 cartes et croquis dans le texte, 9 cartes en couleurs à 1/3,000,000e hors texte. Prix : 17 fr., maj. 20 %.

C'est sous la forme orale que cette belle œuvre a été d'abord éditée : les auditeurs de M. Cvijić en Sorbonne en ont eu la primeur. L'Université de Paris a offert une hospitalité fraternelle à des collègues exilés de leur chaire, et tous, belges, serbes, ont généreusement acquitté leur dette, si l'on peut parler de dette. Ç'a été une bonne fortune pour les étudiants et pour le public d'entendre, à l'heure actuelle, un des révélateurs de la péninsule balkanique. Ses travaux, dont plusieurs ont paru dans les *Annales de géographie*, constituent, sur la Serbie et les pays adjacents, un riche dossier. Ce volume est la conclusion et le couronnement d'une enquête depuis des années poursuivie sur la complexion physique et la complexion morale de cette région naturelle.

Région naturelle aussi malaisée à dénommer qu'à définir. M. Cvijić adopte le nom de péninsule balkanique dont la légitimité pourrait être contestée; mais il y a possession d'état, et l'appellation proposée par des géographes allemands, *Süd-ost europæische Halbinsel*, n'a point prévalu.

La péninsule balkanique n'est point séparée du tronc européen comme la péninsule ibérique et l'Italie par une barrière montagneuse; elle s'y soude plus intimement, sans transition très apparente et, malgré ce contact immédiat, ses destinées sont restées plus étrangères au monde européen. Vers le nord-ouest, M. Cvijić fixe le seuil de la péninsule balkanique au bassin de Ljubljana (Laibach), englobant le Karst carniolais avec ses Slovènes; c'est la limite ethnographique du jeune État yougoslave. Au nord, vers Save et Danube, cet État pénètre dans l'ancien territoire hongrois, la Bačka, le Banat, annexes ethnographiques encore de la péninsule balkanique. On se plaît aussi, pour les besoins de la cause, à invoquer le balkanisme roumain. Procès de frontières que la géographie aussi bien que la politique laissent irrésolus. Les diplomates qui vont remanier la carte de l'Europe consulteront le livre de M. Cvijić; ils éclaireront ainsi leur religion et frémiront des difficultés de leur tâche.

La péninsule balkanique est une individualité hybride, intermédiaire entre l'Europe et l'Asie, « ayant pourtant quelques caractères spéciaux ». M. Cvijić est un peu trop modeste pour elle. Elle se relie à l'Asie par un chapelet insulaire, fragmenté; mais la mer Égée est un centre de circulation et de peuplement; tandis que pour être plus ample, plus cohérente, moins désarticulée, la jointure avec l'Empire russe n'a point provoqué des rapports aussi étroits : c'est que la steppe n'a point servi d'avenue à une civilisation aussi prenante; les

Digitized by Google

Tatars et les Magyars — voilà de quoi rabaisser l'orgueil de ces derniers — n'ont fourni aucun apport spirituel comparable aux cultures gréco-orientales. Seulement, et c'est ici que la thèse de M. Cvijić mérite d'être interrogée de près — en quoi les Slaves ont-ils été imprégnés de tous ces courants de civilisation qui ont rayonné à travers la péninsule? Ont-ils été touchés par la grâce hellénique, introductrice dans la communion européenne? En réalité, les Slaves balkaniques sont restés les témoins de la civilisation byzantine dont Constantinople est demeurée le foyer en dépit de la conquête ottomane. Ils se fussent étiolés dans leurs compartiments si, par bonheur, les effluves du dehors ne s'étaient propagés par les voies longitudinales et transversales, Morava-Vardar, Morava-Maritza, et les coupées qui, de l'Adriatique, s'enfoncent vers l'intérieur. Toutefois, le cloisonnement interne s'est opposé à la formation de grands établissements politiques; les populations se sont émiettées en tribus, séparées et hostiles, cantonnées dans leurs pays (Župa). C'est ainsi que parmi les seuls Slaves M. Cvijić note des « variétés » au nombre de dix-sept.

Ces cellules s'encadrent dans des provinces naturelles qui ne sont pas des aires physiques purement et simplement. « Une région quelconque », écrit M. Cvijić, « si bien déterminée soit-elle au point de vue morphologique, ne réalise, pour ainsi dire, toute son unité que si l'activité humaine et les événements historiques viennent s'y superposer » (p. 45). C'est la doctrine, peut-être un peu appuyée, de Vidal de La Blache. La péninsule balkanique se partage en deux de ces régions naturelles : la région égéenne, théâtre de la civilisation gréco-latine; le Bloc continental, habitat des Slaves, des Albanais, des Aromounes ou Koutzo-Valaques. En quelle mesure ces peuples ont-ils subi l'influence du milieu géographique? C'est ce que M. Cvijić s'ingénie à démêler, en étudiant les institutions sociales, le régime de vie; mais il montre aussi comment la diffusion de l'Islam a modifié l'évolution historique. D'où est né ce que l'auteur dénomme (p. 111) « le balkanisme »? Si nous saisissons bien sa pensée, c'est la civilisation byzantine contaminée par l'Islam « turco-oriental ».

La colonisation de la péninsule par des groupes de souches diverses n'a pas conservé l'état statique : les migrations ne se sont pas arrêtées, même après la bousculade turque. M. Cvijić en a dressé la suite chronologique et rendu sur une carte ces « courants métanastasiques » (c'est-à-dire, pour les lecteurs qui n'entendent pas le grec, les changements d'habitat); rien que pour les Serbes, cette douzaine de courants déconcerte l'œil par l'enchevêtrement des lignes des « pays ruches » (l'expression est un peu équivoque); les hommes vont essaimer dans des districts plus avenants et fertiles; les expatriés se différencient des congénères restés sur place, et ainsi s'ébauchent de nouveaux « types psychiques ». Du même coup se différencient les modes d'existence, les installations, le plan des villages et des villes, le style des maisons. Dans ces substantiels chapitres du volume, les

Digitized by Google

sociologues et les géographes puiseront des données du plus vif intérêt : sur la propriété rurale, le *tchiflik*, le statut du *kmet*, le *zadrouga*.

Ce sont là les manifestations des « caractères psychiques » des Yougoslaves, objets de la seconde moitié du volume, à quoi l'auteur s'est attaché avec une prédilection dont il ne se défend pas. M. Cvijić a joué la difficulté. L'étude psychique et même psycho-physiologique est infiniment délicate, subtile et sujette à caution. M. Cvijić s'en explique avec toute loyauté (p. 263); mais il se réclame en toute loyauté aussi de son observation directe, de sa longue pratique des populations; il procède comme le minéralogiste, par « coupes psychiques », interrogeant tous les indices : dialecte, costume et surtout le folklore, où l'âme yougoslave s'exprime si intensément.

M. Cvijić classe les « types psychiques » géographiquement répartis : types dinarique, central, balkanique, oriental, pannonique, avec subdivision en dix-sept « variétés ». Ces monographies, si riches de faits et d'aperçus, ne se prêtent ni à l'analyse ni au résumé. Et le lecteur, quelque peu inquiété d'abord en croyant s'engager dans le dédale des recherches psychiques, se rassure en se sentant sur le terrain de l'histoire et des phénomènes sociaux. Il aurait pleine sécurité s'il ne soupçonnait pas que M. Cvijić plaide une cause. Le savant professeur n'est pas un politicien, mais il est un militant; il voue sa science à sa patrie serbe ou, plus exactement, yougoslave.

On ne s'étonnera donc pas de ses revendications contre les ambitions italiennes; des vérités peu flatteuses qu'il dit aux Bulgares, dont il reconnaît toutefois les qualités. Quel est le publiciste, même non balkanique, qui pourrait écrire sur la question balkanique des pages impartiales[1]?

B. AUERBACH.

Countess Olga LEUTRUM. **Court and Diplomacy, what I know.** Londres, Fisher Unwin, s. d. (1918). 1 vol. in-8°, 287 pages, with eight illustrations.

Les souvenirs de la comtesse Leutrum resteront parmi les plus pro-

1. M. Cvijić donne une « table de concordance des noms géographiques ». Il constate en effet que bien des noms géographiques yougoslaves sont ignorés des atlas et dictionnaires étrangers et figurent sous un vocable imposé par la domination étrangère; par exemple *Laibach* au lieu de *Ljubljana; Raguse* au lieu de *Dubrovnik; Semlin* au lieu de *Zemun*. Le problème a de quoi inquiéter les géographes et cartographes, tant au point de vue politique qu'au point de vue typographique. Pour les localités mixtes, différemment dénommées par leurs propres habitants, quelle appellation prévaudra? Dira-t-on *Novi Sad* en serbe, *Ujvidek* en magyar, *Neusatz* en allemand, cette ville se partageant entre ces trois groupes ethniques? Même doute pour *Maria Theresiopel*, alias *Szabadka*, alias *Subotica*, etc. Quelles que soient les fluctuations politiques,

Digitized by Google

bants témoignages qui nous fassent connaître l'état d'âme de l'Autriche pendant l'époque de l'avant-guerre et celui de l'Allemagne au début des hostilités. L'auteur s'exprime aussi nettement que le permettent les convenances de sa situation; elle note avec une courageuse franchise le démenti que, plus d'une fois, les événements infligèrent à ses prévisions. D'ailleurs, Hongroise par son père et par son mari, elle garde pour la vieille et sainte Russie de sa famille maternelle une affection presque mystique; mais, comme elle écrivait son livre au printemps de 1917, avant l'avènement de Lénine, elle se berçait d'espérances qui se dissipent aujourd'hui dans un lointain trop brumeux.

Petite-fille du maréchal Paskiévitch, qui vint au secours de l'Autriche contre la Hongrie en 1848, beaucoup plus par devoir que par sympathie, la mère de la comtesse Leutrum, née princesse Lobanoff[1], avait épousé un diplomate, M. Okoliczanyi, qui se trouva précisément représenter l'Autriche, comme résident ordinaire à La Haye, au moment où se tenait la première grande conférence de la paix en 1899. Il va de soi que, dans le salon de la résidence autrichienne, où recevait les visiteurs une femme charmante[2], les délégués des puissances défilaient, chacun avec ses espoirs ou ses appréhensions. Le moins explicite peut-être n'était pas le représentant de l'Allemagne, le comte Münster, « le comte Monstre », comme on l'appelait, dont les aveux plus ou moins voulus, dans le tête-à-tête du *five o' clock*, s'expliquaient d'ordinaire par le singulier manque de courtoisie des Allemands, qui tiennent la femme pour une quantité négligeable devant laquelle on peut parler sans gêne ni réticence. Même en ces termes, l'envoyé du kaiser s'arrêtait parfois avec un recul significatif lorsqu'il se sentait aventuré sur un terrain trop glissant. Il devint bientôt évident que ni l'Allemagne, ni l'Autriche n'assistaient en toute sincérité de cœur à ces premières assises fraternelles des peuples; leurs délégués ne se cachaient pas d'avoir pour mot d'ordre la défense de rien signer. Il ne manquait pas d'esprits ouverts pour diagnostiquer sainement la situation; mais il n'était au pouvoir de personne d'orienter différemment les politiques de l'Entente. « Nous dormons à poings fermés », disait le baron de Staal, président de la conférence, ambassadeur de Russie à Londres; « l'Angleterre dort, la France ne crie qu'en rêve » (p. 43-44). — « Et cela est heureux pour nous », ajoutait de son côté le comte Münster, qui partageait absolument ces vues : « Rêve de paix, rêve plein de péril quand vos voisins rêvent la guerre » (p. 53).

certains noms continueront à bénéficier, même indûment, de la possession d'État; ainsi *Raguse*, *Fiume*, qui ne sera pas remplacé par *Rjeka;* l'on écrira encore *Trieste* et non *Trst*, même si la ville s'enslavisait davantage; *Pola* et non *Polj*, etc.

1. Elle était nièce du prince Lobanoff, ambassadeur de Russie, accrédité à Vienne, le 10 octobre 1882.

2. Le portrait de M^me^ Okoliczanyi donne, en effet, l'idée d'une femme extrêmement jolie. Elle recevait entre autres les délégués français Léon Bourgeois et d'Estournelles de Constant.

Digitized by Google

De 1903 à 1906, après la mort de sa mère, la jeune fille entra, sur le désir de son père, dans la maison du généralissime de l'armée autrichienne, l'archiduc Frédéric, et de sa femme, Isabelle d'Autriche. Elle succédait à la comtesse Aerenthal et occupait la position tenue peu auparavant par la comtesse Chotek, dont le mariage avec l'héritier du trône, l'archiduc François-Ferdinand, avait été la suite obligée d'une liaison trop tôt découverte. L'auteur évite les indiscrétions scandaleuses, si abondantes qu'elles puissent être, sur la cour de Vienne, estimant peu délicat de desservir les gens dont on a partagé en sous-ordre l'intimité. Elle excepte toutefois de cette réserve les conversations politiques qui appartiennent à l'histoire et qui déjà révélaient des intentions destinées à se traduire en actes sanglants. Le comte Aerenthal y figure avec un cynisme parfait; d'avance, il traçait le programme machiavélique à suivre pour attirer la Russie dans le piège : entreprise difficile, concluait l'archiduc Frédéric, tant cette puissance se montrait débonnaire.

La guerre trouva la comtesse Leutrum, veuve après une courte séparation de corps, réfugiée chez des parents de son mari à Munich; c'est de là que, après des péripéties intéressantes, accompagnées de notations curieuses, elle put gagner la Hollande pour s'y établir au milieu d'amis qui avaient conservé le souvenir de sa famille, afin d'y attendre et obtenir sa rentrée dans la nationalité russe.

Trait piquant. Une des difficultés du voyage était que les allures sveltes d'une Slave la dénonçaient à première vue comme étrangère en ce pays où abondent parmi les femmes les tailles opulentes (p. 186-187, 193, 207); il ne fallut rien de moins qu'un esprit souple et mordant pour tenir tête aux dénicheurs d'espions, qui s'inclinaient ensuite, pleins de déférence, devant le passeport militaire dont elle avait su se munir à titre de Hongroise.

Si, chez les plus affectueux de ses amis, elle avait dû souvent entendre les griefs enfantins d'agression qu'on lançait contre nous et qu'elle réfutait avec pertinence[1], il semble cependant que, malgré tout, l'auteur ait rencontré plus d'une fois en Allemagne des gens capables de réfléchir, de soupçonner en partie la vérité. Parmi les officiers, plus d'un regrettait plaisamment que, au lieu de se lier à l'impotente Autriche pour détruire la Russie, l'Allemagne ne se fût pas attaché cette dernière pour abattre définitivement l'Autriche. Cela n'eût pas empêché d'exploiter ensuite, sous couleur d'amitié, le vaste et riche

1. Méfiez-vous, lui disait-on, vous avez une façon maligne de ne pas voir la vérité et de ne pas comprendre que nous avons le droit pour nous, puisque nous avons été attaqués. — Mais pourquoi aviez-vous mis un impôt de guerre dès 1913? — Par précaution : l'Entente en aurait mis un deux ou trois ans plus tard. Nous avons dû attaquer avant qu'elle fût prête. — Donc, vous reconnaissez que vous avez attaqué? — Protestations énergiques. — Alors, pourquoi lui reprochez-vous, à la fois, dans les mêmes journaux, côte à côte, d'avoir préparé méchamment la guerre et de s'être laissé sottement surprendre en complète impréparation? — Pas de réponse (p. 228-230).

Digitized by Google

empire des tsars, tout autant qu'après l'avoir vaincu. D'autres souffraient sincèrement des horreurs dont ils avaient été les témoins ou les instruments en Belgique et en France; mais le grief de « mollesse » contre un officier l'exposait à repartir bientôt pour le front dans des conditions à n'en pas revenir, et le clan militaire prussien se purgeait ainsi des éléments qui lui eussent fait courir le risque de s'apitoyer (p. 235).

On a relevé quelques erreurs sans grande portée dans cette déposition d'un témoin très autorisé. La plus précise est celle qui ferait à tort du préfet de police von Jagow, à Berlin, le frère du ministre des Affaires étrangères (p. 166).

R. DE KÉRALLAIN.

C. OMAN. **The Outbreak of the war of 1914-1918.** A narrative based mainly on British official documents. London, H. M. Stationery Office, 1919. In-fol., VI-146 pages.

Fernand ROCHES. **Manuel des origines de la guerre.** Paris, Bossard, 1919. In-16, 500 pages et un tableau. Prix : 6 fr. 60.

Le livre du professeur C. Oman, publication officielle distribuée aux membres du Parlement, raconte en détail le crime de Serajevo et les négociations qui ont eu lieu entre les puissances jusqu'au 4 août. Pour l'aider à l'écrire, on lui a donné accès aux archives anglaises, et son travail gardera toujours de la valeur, puisqu'il contient quelques textes, d'ailleurs peu importants, qui ne se trouvent que chez lui. On est d'ailleurs en droit de reprocher à M. Oman de n'avoir pas profité de cette faculté pour donner les heures d'expédition ou de réception des télégrammes des archives anglaises. Sur plus d'un point, cette question d'heures permettrait de mieux comprendre les relations de cause à effet. L'occasion qu'a eue M. Oman ne se représentera sans doute pas de longtemps, et des générations d'érudits auront à déplorer cette lacune.

L'ouvrage de M. Roches, quoique œuvre purement privée, peut être comparé sans désavantage au travail de l'éminent professeur d'Oxford. Il ne débute d'ailleurs pas, comme le premier, au 28 juin 1914. Ses 112 premières pages sont consacrées à une remarquable analyse des causes lointaines du conflit.

Les deux ouvrages ont ceci de commun qu'ils se placent à un point de vue en quelque sorte officiel. Ce qui est arrivé, c'est l'Allemagne qui en est responsable. Aussi ne cherchent-ils pas à distinguer entre l'action des divers hommes d'État allemands. MM. Oman et Roches alignent des textes et prouvent un peu, à la façon de procureurs, la culpabilité du gouvernement allemand. L'un et l'autre y ont brillamment réussi. Pourtant, nous persistons à croire que, s'ils s'étaient davantage efforcés d'établir les responsabilités individuelles dans le

Digitized by Google

développement de la crise, ils seraient arrivés sur certains points à des précisions importantes qui leur eussent permis de mieux faire comprendre les événements.

Ainsi, par exemple, ils ne s'attardent pas à discuter la part de chacun dans les décisions prises à Potsdam le 5 juillet. Ils ne mentionnent non plus ni l'un ni l'autre la remarquable conjecture de M. Pierre Bertrand (*Études de la guerre*, p. 842), que le télégramme si menaçant du 26 juillet (mobilisation signifie guerre) est un spécimen de l'intervention de Guillaume II dans les négociations. Ils n'ont pas pu, par suite, remarquer que cette même intervention s'était encore produite le 27 un peu avant midi. Ce jour-là, en effet, pendant que le prince Lichnowsky disait à Sir E. Grey que l'Allemagne acceptait la médiation « en principe » (*Angl.*, 46), à la même heure Jagow disait le contraire à Goschen (*Angl.*, 43). Il n'y avait pas là un simple malentendu entre Jagow et Lichnowsky, ce qui le prouve ce sont, d'une part, les déclarations antérieures de Lichnowsky (*Angl.*, 11) et du Chancelier (*All.*, Anlage 13) au sujet de l'acceptation d'une médiation, d'autre part, un revirement significatif qui s'opéra dans les résolutions de M. Sazonov vers cette heure-là. Il venait de voir Sir G. Buchanan et lui avait dit avoir exprimé à l'ambassadeur d'Autriche l'opinion que, « pour mettre fin à la présente tension, il pensait que l'Angleterre et l'Italie consentiraient à collaborer avec l'Autriche » (*Angl.*, 44). Peu après avoir envoyé ce télégramme, Buchanan en envoya un autre disant « qu'il était informé que Sazonov avait proposé que les modifications à introduire dans les demandes autrichiennes fussent le sujet de conversations directes entre Vienne et Saint-Pétersbourg » (*Angl.*, 45). Cette proposition n'a certainement pas été faite par Sazonov dans son entretien avec l'ambassadeur d'Autriche, car cet ambassadeur, dans son télégramme, n'en parle pas (*Autr.*, 31). La proposition de Sazonov au sujet de « conversations directes » lui avait été incontestablement suggérée par l'ambassadeur d'Allemagne (*Angl.*, 45 et 78) sur l'ordre de Berlin ; mais quand Sazonov essaya de faire soutenir par Jagow sa demande « d'échange de vues » avec Szapary, il essuya un refus net (*Russe*, 38) ; on avait seulement voulu lui faire abandonner toute proposition de médiation.

Un ordre était donc arrivé le 27 vers onze heures pour faire rejeter plus énergiquement par l'Allemagne toute tentative de médiation ; le Chancelier et Jagow y avaient obéi. Cet ordre, seul l'Empereur avait évidemment pu le donner.

Le 28, à midi, l'Autriche déclare la guerre à la Serbie ; un peu après, Guillaume II rentre à Potsdam et y voit le Chancelier. Immédiatement après, chacun d'eux commence à manœuvrer à sa façon. Guillaume télégraphie au tsar pour se faire reconnaître par lui comme médiateur entre l'Autriche et la Russie. Il n'a d'ailleurs aucune intention de jouer ce rôle effectivement. Il veut seulement empêcher les autres de le remplir. Il ne cherche pas à éviter la guerre. Il veut au contraire la

Digitized by Google

provoquer en maintenant l'exigence de voir l'Europe assister sans bouger à l'écrasement de la Serbie comme jadis à celui du Danemark. Le Chancelier, au contraire, voudrait bien éviter la guerre européenne. « La question », télégraphiera-t-il à l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne le 28 (?) au soir, « est maintenant de trouver un compromis qui rende possible à l'Autriche-Hongrie d'atteindre son but (couper le nerf vital de la propagande pan-serbe) et empêcher la guerre mondiale d'éclater. » Pour cela, il fallait « une occupation comme celle de l'Allemagne en France après la paix de Francfort pour garantir une indemnité de guerre. L'évacuation devait suivre quand les demandes de l'Autriche seraient accomplies ». La difficulté était, d'une part, de faire accepter ce programme par la Russie, d'autre part, d'obtenir de l'Autriche qu'elle le maintînt dans des limites modestes. Or, nous savons (*Études de la guerre*, p. 325) que celle-ci voulait tirer de la Serbie cinq milliards et réduire son territoire à un couloir, mais en lui donnant Salonique. Il eût donc fallu, d'une part, exercer une vive pression sur l'Autriche pour lui faire réduire son programme, et, d'autre part, effrayer les autres puissances par la perspective d'une guerre si elles s'opposaient à sa réalisation. Le Chancelier s'y employa les 29 et 30 juillet; sa tentative fut rendue rapidement vaine par la mobilisation russe.

Il semble en effet que Jagow (et aussi Bethmann, car ils paraissent avoir eu les mêmes desseins) ait ignoré d'abord que l'Allemagne ne tolérerait pas une mobilisation partielle de la Russie, comme en 1909 et en 1912-1913, et que c'est seulement dans son entretien du 28 au soir avec l'Empereur que Bethmann l'apprit. A partir de ce moment, il comprit qu'il n'y avait plus de temps à perdre et il agit dans la mesure où son maître le lui permettait. Il a d'abord un entretien avec Goschen pour influencer l'Angleterre (*Angl.*, 71), puis télégraphie à Vienne (*Angl.*, 75) et à Saint-Pétersbourg (*All.*, Anlage 14). Peu satisfait de son premier entretien avec Goschen, il en a un second le 30 au matin (*Angl.*, 75). Mais, à midi, Jagow apprend de l'ambassadeur de Russie que cette puissance va mobiliser partiellement (*Angl.*, 76). Il en « fut fort troublé », et l'on peut être certain que le Chancelier en fut troublé aussi. Peu après, un Conseil fut convoqué à Potsdam pour délibérer sur les conséquences de cette mobilisation russe.

Vers le moment où ce Conseil se réunit, le Chancelier envoya à Pourtalès un télégramme pour avertir Sazonov que « l'Allemagne serait forcée de mobiliser si de nouvelles mesures de mobilisation étaient prises en Russie et qu'en ce cas il serait difficile d'éviter la guerre européenne ». D'après M. Oman (p. 64), il semble que Pourtalès, allant plus loin que le Chancelier, ait dit que la « mobilisation signifiait la guerre ». L'emploi de cette formule par Pourtalès nous paraît une preuve de plus que le télégramme du 26 où se trouve cette phrase est bien de Guillaume II, comme l'a soutenu M. P. Bertrand (*Études de la guerre*, p. 848).

Digitized by Google

Probablement, quand le Conseil se réunit, une dépêche fut reçue de Vienne se refusant à toute concession et demandant que la Russie fût prévenue « que la continuation de la mobilisation russe aurait pour résultat des mesures correspondantes en Allemagne et en Autriche qui conduiraient à des conséquences sérieuses » (*Autr.*, 48).

On a dit que dans ce Conseil de Potsdam la guerre avait été décidée. Il est plus exact de dire que l'on y résolut de ne point se départir de l'attitude prise le 5 juillet, de sorte que, comme le dira Moltke à Haeften le 31 à une heure du matin, « c'était à peine s'il restait une lueur d'espoir de maintenir la paix » (*Études*, p. 670). Néanmoins, il fut reconnu que provisoirement on pouvait attendre pour mobiliser que la Russie opérât sa mobilisation générale.

Au sortir de ce Conseil, comme la veille après son audience avec l'Empereur, Bethmann fit trois démarches : 1° la proposition « infâme » à Goschen pour acheter la neutralité de l'Angleterre ; 2° il télégraphia à Tschirschky de dire à Berchtold « avec la plus grande et sérieuse ... énergie que le refus d'échange de vues avec Saint-Pétersbourg serait une grave faute » (daté du 30 par Oman, p. 81, et par David [*Études de la guerre*, p. 881], ce qui est plus vraisemblable que la date du 29 donnée par Roches, p. 134) ; 3° il télégraphia à Saint-Pétersbourg pour faire demander les conditions de Sazonov (*Russe*, 60 ; *Angl.*, 97). Celui-ci dicta alors à Pourtalès sa première formule, déclarée d'emblée le lendemain insuffisante par Jagow (*Russe*, 63), probablement en partie parce qu'il venait de recevoir la seconde proposition Grey (*Angl.*, 88), plus avantageuse pour l'Autriche. MM. Oman (p. 81-82) et Roches (p. 235) doutent de l'authenticité du télégramme de Bethmann à Tschirschky. Leur erreur est certaine, car ce télégramme est authentiqué par la réponse de Tschirschky (*Études*, p. 246 ; Oman, p. 100, daté à tort par lui du 28 ; il est du 30) et par les instructions correspondantes données aussitôt à Szapary (*Autr.*, 49-50). Comme la réponse de Berchtold paraissait insuffisante, Jagow télégraphia de nouveau à Tschirschky pour faire demander à l'Autriche « la base sur laquelle des conversations pourraient être ouvertes avec elle » (*Fr.*, 109 ; cf. *Angl.*, 107). Puis le Chancelier télégraphia à son tour (*Études*, p. 261 ; omis par Oman ; déclaré faux à tort par Roches, p. 235). Berchtold ne donna pas de réponse ferme à ces télégrammes et fit savoir qu'il prendrait le 31 au matin les ordres de l'Empereur. Mais, entre douze et treize heures, « l'ambassadeur d'Allemagne (?) à Saint-Pétersbourg annonça la mobilisation de toute l'armée et de la flotte russes. C'est pourquoi la réponse autrichienne aux propositions allemandes de médiation qui était encore en délibération ne fut point donnée ». Ainsi parle le *Livre blanc*, mais ce qui est le plus curieux c'est que Guillaume II a prétendu que l'Autriche avait répondu et accepté le 30. M. Oman (p. 100) prouve que le gouvernement allemand n'a pu prouver l'exactitude de cette affirmation, le télégramme publié le 17 octobre 1917 par la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* se

Digitized by Google

rapportant à une paix dictée par l'Autriche et non à une paix réglée par les puissances. De plus, M. Roches fait observer avec justesse que l'Autriche acceptait seulement la médiation, ou plutôt l'intermédiaire, d'*une seule* puissance, tandis que M. Oman commet l'erreur de croire qu'elle acceptait la médiation à *quatre*.

Sur la question de la mobilisation russe, M. Oman arrive à des résultats à peu près exacts, tandis que M. Roches persiste à soutenir les hypothèses erronées de M. Puaux relatives à des dépêches manquantes. M. Oman rappelle que, d'après Bethmann, les premières dépêches de Guillaume (du 28, à 10 heures 45 du soir) et de Nicolas (du 29, à 1 heure du soir) se sont croisées. Le fait, s'il est exact, vient de ce que les dépêches étaient portées de l'ambassade de Russie à Péterhof par un membre de l'ambassade. L'Anlage 18 du *Livre blanc* prouve que c'est l'attaché militaire qui a porté la deuxième et la troisième dépêches. Il est possible que la première ait été portée par l'ambassadeur lui-même.

Sur la mobilisation russe, M. Roches distingue avec raison les diverses phases, soin que ne prend pas M. Oman. Depuis, d'ailleurs, ont paru les *Mémoires* du général Gourko, qui permettent de mieux comprendre ce qui s'est passé. Voici les précisions auxquelles on est arrivé : le 25, le Conseil des ministres tenu en présence de l'Empereur donna à Sazonov la mission de fixer le jour de la mobilisation (*Fr.*, 50). Ce même jour, les manœuvres furent contremandées et les troupes renvoyées dans leurs garnisons d'hiver. A minuit, nuit du 26 au 27, les chemins de fer furent mis sous contrôle militaire (Oman, p. 60). Le 27, probablement tard, l'ordre fut donné de procéder aux « mesures préparatoires » dans les quatre circonscriptions militaires de Kiev, Odessa, Kazan, Moscou, et à des « dispositions secrètes » dans les trois circonscriptions de Varsovie, Vilna et Pétersbourg. Les opérations qu'elles entraînèrent durèrent (ou devaient durer) deux jours (*Gourko*, p. 2). Le 28 au soir, Sazonov, ayant appris la déclaration de guerre à la Serbie, prévint les ambassadeurs russes qu'on allait mobiliser dans les quatre circonscriptions (*Angl.*, 70). Mais ce n'était encore qu'une menace. Il fallait la signature du tsar et la contre-signature de trois ministres. Comme le tsar ne tenait Conseil que fort rarement, Janouchkevitch, qui allait tous les jours le tenir au courant de ce qui se passait, se chargea d'aller chercher la signature de ce prince. Elle fut donnée le 29 vers midi. Était-elle mise au bas d'un oukase de mobilisation générale ou de mobilisation particulière? C'est ce qu'il est impossible de décider d'après les documents qui me sont accessibles. La première hypothèse est la plus probable, sans être certaine. Le soir, vers quatre ou cinq heures, il y eut Conseil des ministres, et Janouchkevitch s'y assura des trois signatures nécessaires. L'ordre de mobilisation *partielle* fut alors lancé. Elle devait partir de minuit, nuit du 29 au 30. A peine cet ordre était-il lancé que Pourtalès vint, vers sept heures, signifier « qu'un

Digitized by Google

développement ultérieur des mesures militaires russes obligerait à des mesures analogues, mais que cela signifierait la guerre » (*Études*, p. 165). Sazonov eut ensuite un entretien téléphonique avec le tsar, puis une conversation avec Soukhomlinov et Janouchkevitch, à la suite de laquelle la mobilisation générale fut ordonnée. Pour éviter des confusions, le commencement de cette mobilisation fut fixé à minuit, nuit du 30 au 31. A onze heures du soir, le tsar, ayant reçu la dépêche de Guillaume de six heures trente, la contremanda, et, d'après Soukhomlinov, contremanda même toute mobilisation, tandis que, d'après Janouchkevitch, il ne s'est agi que de la transformation de la mobilisation générale en mobilisation partielle. Mais Soukhomlinov déclara à Janouchkevitch qu'il n'exécuterait pas cet ordre et le second courut chez Sazonov, qui promit de faire rapport au tsar le lendemain matin. Il tint parole, puis on apprit le bombardement de Belgrade et l'incident du *Lokal-Anzeiger*. A quatre heures et demie, Sazonov, Soukhomlinov et Janouchkevitch se réunirent de nouveau, convinrent en cinq minutes qu'il était impossible de révoquer l'ordre de mobilisation et en informèrent téléphoniquement le tsar, qui donna son consentement. A ce moment, la mobilisation russe n'avait pas encore commencé. Tout au moins dans les circonscriptions de Saint-Pétersbourg, Vilna et Varsovie, pas un homme, un cheval ou une voiture n'avait été convoqué, mais il n'en était pas de même dans les quatre autres où elle avait été publiée le matin du 30. Ce n'est que dans la nuit du 30 au 31 que la police et la municipalité de Saint-Pétersbourg furent prévenues de la possibilité d'exécuter la mobilisation cette nuit-là. L'ordre lui-même leur en fut donné vers la deuxième heure de la nuit (*Novoe Vremia* du 1er août). Les réservistes devaient se présenter dans les bureaux de police le lendemain, 1er août, à six heures du matin.

Pour être exact, il faut donc dire avec M. Roches que la Russie a *menacé* de la mobilisation les 28, 29, 30 et 31 juillet, mais que celle-ci *n'a commencé effectivement que le 1er août à six heures du matin*. A cette heure-là en Allemagne des dizaines de mille hommes avaient déjà rejoint. On sait en effet que les réservistes allemands dont le livret portait *Kriegszustand* devaient se présenter aussitôt que le *Kriegsgefahrzustand* serait proclamé *sans attendre la mobilisation*. Or, ce *Kriegsgefahr* avait été décrété le 31 à une heure et publié aussitôt partout. Quant aux « mesures préparatoires », elles étaient prises depuis plusieurs jours.

Les quelques imperfections relevées par nous dans les livres de MM. Oman et Roches ne les empêchent pas d'être des œuvres de premier ordre. A l'heure où le procès de Guillaume II met plus que jamais la question des origines de la guerre au premier plan des problèmes historiques, on est heureux de constater que M. Roches a doté la littérature française sur ce sujet d'un *Manuel* qui ne le cède en rien à ce que l'étranger a produit de meilleur.

Émile LALOY.

Digitized by Google

Jacques Rivière. **L'Allemand. Souvenirs et réflexions d'un prisonnier de guerre.** Paris, Nouvelle Revue française, 1918. 3e édition, 252 pages. Prix : 3 fr. 50.

Livre bizarre, par son mélange outré de sérieux et de plaisant, dont on ne voit pas bien où l'un commence et où l'autre finit. Passe encore pour les souvenirs du prisonnier, amusants parfois, souvent affectés de pose. Mais ses réflexions philosophiques sont réellement indigestes, surtout par leur prolixité. Il arrive à l'auteur ce qui arrive à la plupart de ses confrères qui ont la plume trop facile, il abuse de sa facilité. On lui rendrait un grand service en réduisant son livre au quart de sa dimension actuelle, car on obtiendrait ainsi une brochure attrayante et instructive, en ne conservant que les passages remarquables; il y en a de réellement originaux, comme on le verra tout à l'heure.

Fait prisonnier fin août 1914, M. Rivière fut interné en Suisse en juin 1917 et il put ainsi, pendant près de trois ans, observer l'ennemi à loisir. Ses vastes connaissances le préparaient bien à cette étude et lui permirent de la pousser très loin, du moins dans une certaine direction. Tout ce qu'il dit du caractère allemand contient une part de vérité, parfois exagérée; mais il n'en voit ou n'en veut voir qu'une face.

Il espère (p. 19) que son récit pourra « remplacer les notions entières, absolues et vides que nous nous sommes formées sur le compte des Allemands par des idées tout de même plus nuancées, plus relatives, reflétant mieux la complexité du modèle », et « nous aider à sortir de la féroce et grandiose ignorance où nous vivons de notre ennemi ». Qu'on veuille bien se rappeler qu'il a déposé sa plume en septembre 1918, alors que la décision finale de la guerre pouvait à peine commencer à être prévue.

Les jugements surprennent souvent, mais font réfléchir : « L'Allemand », dit-il p. 65, « reconnaît plus facilement que nous qu'il est possible qu'il n'ait pas raison ... et son premier mouvement est de céder à ... qui a l'air si sûr de ce qu'il avance. » Il lui octroie même « une certaine chevalerie que l'on méconnaît trop souvent et dont j'ai eu personnellement à me louer » (p. 69), mais gâtée par le lourd pédantisme qui se mêle à tous ses actes. « Il ne sait pas orner tout seul sa cause, lui mettre ces petits agréments de morale qui la rendraient séduisante et sympathique » (p. 73). Cette phrase ne laisse pas d'être un peu imprudente, et l'on pourrait aisément en tirer de fâcheuses conclusions.

Mais voici une réflexion plus irréprochable : « C'est par tempérament, naïvement, que l'Allemand envisage toute chose sous l'angle pragmatique. » Il est persuadé que tous les autres sont placés au même point de vue, mais qu'ils font seulement plus de manières, qu'ils manquent de franchise et de simplicité (p. 78). Cette autre est de nouveau risquée : « Jamais en eux aucune conviction ne précède la leçon des choses ni ne cherche à l'étouffer » (p. 107), ce qui, pris

Digitized by Google

au pied de la lettre, signifierait tout bonnement qu'ils n'ont pas de préjugés. La page 112 explique d'une manière fort sensée les inexactitudes des communiqués allemands et la page 140 la formule de la guerre imposée, — par qui? M. Rivière répond fort joliment : par eux-mêmes. D'autre part, il ne croit pas à leur génie organisateur. Ils ont fait, pendant la guerre, des gaspillages « aussi stupides » que les nôtres, mais leur « véritable avantage ... qu'ils exploitent sans en laisser perdre une miette c'est leur patience, leur inépuisable énergie, leur volonté sans égale » (p. 146). La nature ne leur a pas fait d'autre don, mais il compense tous les autres, et M. Rivière développe et illustre cette opinion de manière fort intéressante.

Il met la même virtuosité à exposer notre côté faible : « Nous ne sommes nullement un peuple progressiste... Nous avons la croissance difficile... Le passé nous tient et nous commande... Nos politiciens dits avancés ne progressent qu'en sautant d'une ornière dans l'autre. Et comme ils restent de mœurs réactionnaires!.... que deviendraient nos socialistes s'ils n'avaient pas Jaurès derrière eux, comme une espèce d'Aristote ou de saint Thomas d'Aquin?... Nous avons trop de penchant à trop vite nous fixer. En politique, nous sommes d'une lenteur désespérante. Chaque progrès même que nous faisons nous devient aussitôt une raison de ne plus avancer : *il est encensé au lieu d'être continué*... Quoi de plus amusant que la façon dont nous restons cramponnés aux Droits de l'homme! » (p. 236). Enfin, la page 245 nous montre assez drôlement les Allemands ne faisant la grande guerre que pour nous obliger à nous occuper d'eux, tant ils savent qu'ils sont peu intéressants par eux-mêmes et incapables de fixer notre attention.

Cela suffit à montrer que M. Rivière n'est pas le premier écrivain venu et que, le jour où il voudra bien se condenser, il fera aisément figure de penseur[1].

Th. SCHŒLL.

Élie BERTRAND, professeur à l'École nationale d'arts et métiers d'Angers. **L'enseignement technique en Allemagne et en France.** Paris, Félix Alcan, 1914. In-8°, 452 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ce beau livre est le fruit de minutieuses et exactes observations que

1. Notons ici quelques erreurs à corriger : p. 7, l. 4 et 5 d'en bas, lire : *le* et *Suisse;* p. 48, l. 7 : *peu à cette;* p. 160, note : *Wille des;* p. 228, l. 7 d'en bas : *man;* p. 107, note : « raisonnable » est une traduction bien libre d'*anständig;* p. 126, le reproche de voir la réalité comme on voudrait qu'elle soit n'est malheureusement pas applicable aux seuls Allemands! Et quelle folie de dire (p. 148) que « le travail n'est pas pour eux cette punition qu'il est pour nous ». Enfin, l'objection du bas de la p. 202 ne se laisse pas mettre de côté si cavalièrement.

Digitized by Google

M. Bertrand a notées pendant ses nombreux voyages, soit en Autriche, soit dans l'empire des Hohenzollern; il lui a valu devant la Faculté des lettres de Bordeaux le titre de docteur avec la mention *honorable*. Pourquoi l'Allemagne a-t-elle supplanté la France dans le domaine économique? Le doit-elle à la supériorité de son enseignement technique, « patiemment suivi et consciencieusement assimilé », comme le déclare M. Charles Gide? Là est le problème; pour le résoudre, il faut étudier sans parti pris l'histoire et l'organisation de cet enseignement dans les deux pays rivaux. La première *Realschule* a été fondée à Halle par Francke, un des apôtres du piétisme. Plus tard, Frédéric II organisa à Berlin un établissement analogue, dirigé par le pasteur Becker. Puis la création de notre École polytechnique suscita l'émulation de Prague, de Vienne et de Hanovre. Sous l'impulsion de Frédéric List, Karlsruhe posséda la première « Université industrielle »; enfin, avec le développement du machinisme d'abord, après les victoires de 1866 et de 1870, les *Gewerbeschulen*, successivement créées dans toutes les parties de l'Allemagne, se transformèrent en établissements supérieurs, tandis qu'on laissait à des écoles plus élémentaires le soin de former des employés subalternes.

Après les *Schreiberschulen*, ouvertes au XVI^e^ siècle sur le modèle des établissements vénitiens, Hambourg organise son « Académie de commerce », qui jouit d'une réputation mondiale et compte parmi ses élèves les plus illustres, Humboldt et Niebuhr. En 1817 commence le mouvement en faveur des écoles de perfectionnement commercial, et, grâce à Wilhelm Arnoldi, la *Kaufmaennische Innungshalle* de Gotha, permettant aux apprentis d'étudier pendant la journée de travail, obtient des résultats tellement féconds que Leipzig, Danzig et Goettingue suivent son exemple. Le mouvement, partiellement stabilisé après 1850, reprend son essor en 1871, et à la veille de la « grande guerre » la Germanie comptait 800 écoles de perfectionnement commercial.

Les débuts de l'enseignement agricole du degré supérieur remontent en Prusse au XVIII^e^ siècle. Dès 1727, Frédéric-Guillaume I^er^ crée des « chaires de sciences camérales ». Plus tard, Albert Thaers montre la nécessité de fonder des institutions affectées à l'enseignement agricole du degré supérieur. L'État se décide progressivement à suivre ces conseils et fonde soit des académies, *für Landwirtschaft und Brauerei*, soit des instituts, comme celui que Guillaume II ouvrit à Bromberg en 1906, afin de faire progresser l'agriculture dans les provinces de l'Est.

Ces considérations historiques établies, M. Bertrand envisage chacune des disciplines dans son degré supérieur, moyen et élémentaire; il fait connaître les institutions auxiliaires des écoles et n'oublie de mentionner ni les professeurs ambulants, ni l'enseignement technique des jeunes filles. Des détails curieux, des renseignements nombreux, des photographies suggestives sont consacrés aux Écoles de perfec-

Digitized by Google

tionnement de Dresde et de Leipzig, aux *Handelsrealschulen* de Cologne, Dessau, Francfort-sur-Main, de Mannheim et de Stuttgart, et à la *Handelshochschule* de Berlin.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'enseignement technique tel qu'il est pratiqué dans notre pays. On rappelle avec justesse l'opinion de Richelieu, qui demande dans son *Testament politique* : « Plus de maîtres ès mécaniques que de maîtres ès arts libéraux. » On évoque Colbert créant les « Gobelins », notre premier Institut industriel, le duc de La Rochefoucault-Liancourt et sa ferme de la Montagne, prototype de notre école de Châlons. On fait connaître la part que nous devons à Condorcet, à Lakanal, à Dupin, aux Saint-Simoniens, à Rouher, à Victor Duruy, à Jules Simon, à Jacquemart, à Jules Ferry et à Ollendorf. Chaque nom symbolise une idée, un progrès, une création. Dans quelques chapitres fort intéressants, parfois illustrés de gravures et de planches, nous voyons l'utilité de notre Conservatoire national, l'importance des nos écoles d'arts industriels, la nécessité soit de nos écoles d'arts et métiers, soit de nos établissements industriels et de nos cours professionnels d'adultes. Enfin, tout en reconnaissant nos insuffisances agricoles, justice est rendue aux efforts des économistes du XVIII^e^ siècle, à l'œuvre de Touret, du baron de Tocqueville et de Grandeau. Professeurs et élèves de l'*Institut agronomique* ont produit des travaux appréciés dans le monde entier ; les écoles de Rennes, de Grignon, de Montpellier, nos fermes départementales ont formé des propriétaires et des éleveurs qui ont su tirer le meilleur parti de l'enseignement scientifique qu'ils ont reçu.

M. Bertrand a eu le dessein de nous présenter une synthèse complète, et c'est de là que proviennent les imperfections de son livre. Certaines pages, consacrées par exemple aux écoles supérieures, auraient gagné en intérêt si on leur avait donné plus d'extension, tandis que d'autres, ayant trait à « je ne sais quel infusoire » de l'enseignement économique, auraient pu être supprimées sans inconvénient. L'auteur, et c'est une justice à lui rendre, n'a pas admiré en aveugle nos rivaux d'outre-Rhin, et il se sert de leur exemple pour nous inciter à les dépasser. D'après lui, nos industriels, nos commerçants, nos agriculteurs forment un brillant état-major qui a besoin de soldats pour engager la lutte. Il faut donc perfectionner l'enseignement élémentaire, indispensable pour que la coordination des plus humbles efforts assure le succès. Nos « Centraux », trop théoriques, auraient besoin de faire un stage préalable dans l'industrie, ce qui ferait de bons chefs de ces ingénieurs. Le système français des concours devrait être remplacé par la gratuité qui existe en Germanie pour tout élève capable de suivre des cours avec fruit. Pour remplacer le fer et la houille dont manque notre sous-sol, il serait nécessaire de donner à l'électricité plus de place dans les programmes de nos établissements techniques. Des cours de publicité, des sections de commis voyageurs, quelques « Export-Akademien », comme celle de Vienne, la création

Digitized by Google

d'écoles spéciales à l'étranger, des cours pour les apprentis pendant la journée, des « écoles d'hiver », des maîtres itinérants, tout cela pourra nous aider à sortir de l' « ornière économique ».

L'étude de M. Bertrand occupe un rang honorable parmi les publications du même genre auxquelles se rattachent les noms de MM. Métin, Hauser, Busson et Blondel. Avec eux, il a fait une œuvre profondément patriotique; après les angoisses et les souffrances de la « grande guerre », il contribuera certainement à la renaissance industrielle, au progrès commercial et au nouvel essor agricole que nous attendons de la victoire.

Ch. DARTIGUE.

Mgr LANDRIEUX. **La cathédrale de Reims. Un crime allemand.** Paris, H. Laurens, 1919. In-8°, 237 pages et 96 planches hors texte.

Attaché depuis de longues années au clergé de Reims et curé de la cathédrale de 1912 à 1916, Mgr Landrieux a été le témoin le mieux informé du traitement inouï que l'artillerie allemande a fait subir à l'église dont il était le pasteur. Son livre, qui reproduit en grande partie le journal qu'il a eu le courage de tenir sous le bombardement, a donc la valeur d'un document de premier ordre et sera pour les historiens de la guerre une source utile à consulter. Grâce à la collaboration de M. l'abbé Thinot, qui n'a pas craint de prendre des photographies sous les obus et qui est mort glorieusement aux armées, Mgr Landrieux a pu joindre à son texte des documents photographiques d'une grande valeur.

Cette histoire tragique commence au 4 septembre 1914 : au moment même où un corps de Saxons pénétrait à Reims, une batterie prussienne bombardait la ville et faisait 200 victimes parmi la population : un obus tombait sur le croisillon nord et des éclats nombreux endommageaient les statues et les verrières. Ce premier bombardement fut, paraît-il, le résultat d'une méprise et les Allemands déclarèrent plus tard qu'ils avaient reçu l'ordre d'épargner la cathédrale!

Le 12 septembre, la victoire de la Marne libérait Reims de la présence des Allemands : le 17, ils en commençaient le bombardement et trois obus tombaient sur la cathédrale. Le 18, une volée d'arc-boutant s'abattait sur la chapelle de la Vierge. Enfin, le 19, en dépit des drapeaux de la Croix-Rouge qui flottaient au sommet des tours et signalaient la présence des blessés allemands dans l'édifice, un bombardement systématique commença avec des bombes incendiaires. Du récit de Mgr Landrieux se dégage l'impression d'horreur tragique de cette néfaste journée pendant laquelle, avec une énergie admirable, il s'est prodigué pour tâcher de limiter le désastre, faisant enlever la paille qui garnissait les nefs, mettant en sûreté le trésor, sauvant au

Digitized by Google

péril de sa vie les blessés allemands. De son témoignage, il résulte d'une manière formelle que cet attentat abominable n'est pas, comme l'ont dit les Allemands, le résultat d'un accident, mais qu'il a été accompli froidement et d'une manière systématique. Ce n'est pas en effet l'échafaudage du portail nord qui a communiqué le feu au grand comble; ainsi que l'ont rapporté les témoins oculaires, quatre foyers d'incendie ont été allumés successivement. « La cathédrale brûlait par les deux bouts que le milieu était encore intact ». C'est ce qu'on voit nettement sur les deux clichés reproduits par la planche IX.

Comme il est arrivé si souvent au cours de cette guerre, les Allemands, une fois leur mauvais coup accompli, ont essayé d'en rejeter sur d'autres la responsabilité. Dans deux chapitres d'une excellente information, Mgr Landrieux fait la critique des principales versions officielles et officieuses de source allemande et recherche les raisons morales de l'attentat. Il est trop évident d'abord que les commandants des batteries qui ont tiré sur la cathédrale étaient couverts par des ordres supérieurs et qu'aucun désaveu ne les a jamais atteints. Au premier moment, leurs journaux se sont vantés du forfait avec cynisme, puis, devant l'indignation universelle, ils ont imaginé la fable du poste d'observation placé sur une des tours et de l'artillerie lourde dissimulée derrière l'édifice. Mgr Landrieux fait justice définitivement de ce mensonge qui a reparu si souvent non seulement dans la presse, mais dans les rapports officiels du commandement allemand.

Dans le chapitre suivant, Mgr Landrieux fait l'inventaire des dommages causés à l'édifice par cette journée tragique du 19 septembre : grand comble incendié, portail nord entièrement calciné, chefs-d'œuvre de sculpture affreusement mutilés, verrières réduites en miettes. Du moins, aucune partie essentielle de l'édifice n'avait été atteinte et les voûtes solides du XIII^e^ siècle avaient résisté à l'artillerie moderne. Mais ce n'était pour la cathédrale et pour la ville de Reims que le commencement d'un long martyre. Rien n'égale l'impression tragique qui se dégage du journal dans lequel M. l'abbé Thinot et Mgr Landrieux ont noté au jour le jour la chute des obus sur la cathédrale. Comme le dit l'auteur, ce journal a la sécheresse d'un procès-verbal, mais dans sa monotonie même il est un formidable réquisitoire contre les méthodes de guerre de l'Allemagne.

Appelé à l'évêché de Dijon, Mgr Landrieux a quitté Reims en janvier 1916; mais il n'a cessé de se tenir au courant du sort de sa chère cathédrale. Son récit devra être complété par celui des témoins oculaires qui ont passé à Reims les trois dernières années. Il nous donne du moins, d'après des sources sûres, un tableau complet des bombardements. Du 18 septembre 1914 au 5 octobre 1918, la cathédrale de Reims a subi 857 jours de bombardement effectif. On a repéré 287 obus, dont 134 pour la seule année 1918, la rage de l'ennemi ayant augmenté à mesure que sa défaite était plus certaine; mais ce

Digitized by Google

ne sont là que des chiffres approximatifs : la journée du 24 avril 1917 a été telle qu'on n'a pu songer à repérer les coups, et une lacune existe dans les observations du 21 mars 1918, date de l'évacuation de la ville par la population civile, jusqu'au 25 juin suivant. Un plan des environs de la cathédrale avec les points de chute montre avec quelle persévérance infernale l'édifice a été visé. Ce qui paraît le plus extraordinaire, c'est qu'il ait pu résister à une pareille avalanche d'artillerie.

Car c'est un fait que Mgr Landrieux met en lumière dans son dernier chapitre : la cathédrale a résisté dans son ensemble. Sans doute les assauts de 1918 ont crevé ses voûtes en plusieurs points. Un pilier du transept a été atteint, mais il a été consolidé sous le feu de l'ennemi, grâce à l'héroïsme des pompiers de Paris dirigés par M. l'architecte Sainsaulieu. Toutes les façades sont déchiquetées et calcinées, plusieurs statues sont mutilées ou anéanties, mais un grand nombre subsiste encore. Aussi, examinant les nombreuses opinions qui se sont fait jour au sujet de l'avenir de la cathédrale de Reims, Mgr Landrieux conclut naturellement que sa restauration s'impose et il réfute la thèse de ceux qui voudraient la laisser en ruines comme un monument d'opprobre éternel pour la race allemande. Le parti le plus sage et qui paraît avoir prévalu consiste à consolider et à réparer ce qui est réparable en se gardant de reconstruire ce qui a été anéanti.

Tel est l'ouvrage de Mgr Landrieux, qui constitue un des témoignagnes les plus sincères et les mieux informés sur un des actes les plus monstrueux commis au cours de cette guerre par le commandement ennemi ; il est digne d'être lu par tous les Français qui voudront se souvenir et il est à souhaiter qu'il soit répandu non seulement parmi nos alliés, mais aussi chez les neutres qui désireront être informés.

Louis BRÉHIER.

Général PALAT (Pierre LEHAUTCOURT). **La Grande Guerre sur le front occidental.** IV : *les Batailles de Lorraine (23 août-13 septembre 1914).* Paris, Chapelot, 1919. In-8°, 295 pages, avec 6 cartes. Prix : 7 fr. 50.

Ce nouveau volume se distingue, comme les précédents, par un grand effort de sincérité et d'impartialité ; c'est une œuvre d'historien, quoiqu'elle ait encore été écrite entièrement pendant la guerre, l'Introduction étant datée du 24 juillet 1918, par conséquent du premier début de nos succès. Le récit des batailles, ou, plus exactement, de la bataille de Lorraine (puisque la distinction entre les batailles de la trouée de Charmes, de la Mortagne, de la Meurthe, des Vosges, du Grand-Couronné est tout artificielle), est précédé par celui des deux sorties d'Anvers (25-26 août et 9-13 septembre) ; à ce récit se rapportent les deux cartes insérées dans le texte (les trois cartes du théâtre lorrain sont hors texte, à la fin du volume).

Digitized by Google

Comme dans les volumes précédents, la critique est assez vive et très franche; c'est ce qui rend le travail du général Palat si intéressant et si personnel. N'avons-nous pas été saturés, pendant la guerre, d'optimisme officiel? A ce propos, on trouvera, notamment à l'avant-dernier chapitre (*Paris après la bataille de la Sambre*), la mention de plusieurs communiqués manifestement faux, que l'auteur juge ainsi : « Ces puériles tentatives de dissimulation qui visent à soutenir le moral de la nation ont trop souvent le résultat contraire. Elles sont bientôt percées à jour et ruinent toute foi dans la véracité des communications officielles » (p. 262).

Voyons encore quelques autres critiques, dont naturellement nous laisserons toute la responsabilité à l'auteur. P. 73, le remplacement du général Le Villain, quelques jours après un « combat qui lui faisait honneur », et le fait que, de tous les commandants de corps de la Ire armée, aucun ne conserva ses fonctions plus de quelques semaines lui inspirent l'affirmation « que ces mesures précipitées, attentatoires à l'honneur de braves soldats, dues parfois à l'intervention occulte de subalternes ambitieux ou envieux, n'étaient faites ni pour rehausser le moral des cadres et de la troupe, ni pour sauvegarder la discipline et, en dernière analyse, les intérêts de la nation ». — A propos de l'espionnage organisé sur notre sol, « des complicités et surtout des faiblesses coupables, un déplorable esprit de camaraderie qui propageait des traditions d'indulgence excessive et de laisser aller contribuaient à ce résultat » (p. 92). — La note de la p. 144 se termine ainsi : « Faute d'organisation et de direction, le Service de santé ne fut pas toujours à la hauteur des circonstances. » — P. 185 : « En toute occasion se révélait l'insuffisance de notre service de renseignements. Nous aurons trop souvent à la déplorer. » — La p. 237 qualifie d'absurde (jouant sur un mot de M. Hanotaux) le fait « de ne tenir aucun compte de l'invasion de la Belgique, commencée dès le 4 août et prévue depuis des années, dans la concentration qui s'opéra les jours suivants » et « de maintenir dans l'Est des effectifs dépassant le strict nécessaire pour la défense pure et simple ». — P. 278 : Si, dès septembre 1914, beaucoup d'entre nous attendaient l'intervention italienne, « il y avait un peu de notre légèreté coutumière, de notre besoin naïf de sympathies étrangères, de notre aveuglement volontaire sur les réalités gênantes ». — Enfin, p. 287, le rôle de Galliéni « fut nul dans les premières semaines d'août, et l'on ne saurait trop le déplorer. Un vigoureux soldat comme lui avait sa place indiquée à la tête d'une armée de première ligne ». De même, « un autre de nos généraux les plus appréciés, le général Pau, n'eut qu'une affectation de courte durée... Ruffey et Lanrezac furent rapidement disgraciés, supportant ainsi le poids de fautes qu'ils n'avaient pas commises ».

Hâtons-nous cependant d'ajouter que le général Palat ne fait pas que critiquer; si ses éloges sont rares, ils sont d'autant plus appréciés. Nous venons de mentionner ceux qu'il décerne à Galliéni. Il en

Digitized by Google

adresse de tout aussi grands à Dubail, auquel nous devons, paraît-il, la conservation de Nancy, que la IIe armée s'apprêtait à abandonner le 7 septembre (voir le récit de cet « incident grave » p. 177-179[1]).

Th. SCHŒLL.

1. Il reste à signaler quelques errata. D'abord, pourquoi qualifier Paul Seippel de poète (p. 8)? Il a d'autres titres à notre estime. — P. 24, 4e ligne d'en bas de la note, lire : *Sonnenschein;* p. 31, au milieu : *Durme;* p. 82, pourquoi affubler Munster en Alsace d'un tréma et lui donner ainsi une apparence étrangère? p. 102, l. 5 d'en bas : ne faut-il pas lire *mouvement* au lieu de *moment?* p. 108, l. 7 d'en bas, lire : nous *feront* défaut; p. 111, l. 6 d'en bas : *la* 16e division; p. 178, milieu : le 7 *septembre;* p. 221, note 2 : *im* Weltkrieg; p. 223, avant-dernière ligne : *du* Rossberg; p. 258, nous voyons avec surprise l'auteur prendre le *Deutschland über alles* dans le sens faux qui est universellement admis et qui ne devient vrai que par un jeu de mots. De même, il adopte l'opinion courante sur Héligoland (p. 266); des gens compétents assurent que la possession de cet îlot n'aurait pas avancé beaucoup les Anglais, parce qu'il est trop près du continent pour qu'on en puisse faire une base d'offensive.

La p. 248 nous apprend que M. Clemenceau aurait fait partie du cabinet dès le 2 août 1914 sans l'opposition de M. Malvy.

Ce volume nous apporte des *Additions et errata* au t. II. On y trouvera de nouvelles critiques des opérations du début en Alsace, mais aussi pour nous l'occasion de signaler de nouvelles rectifications. P. IV, lire : *Reiningen, Feldkirch, Wattwiller, Bollwiller, Munster;* p. V : *Heimsbrunn* (encore un tréma mal à propos); p. VI : col *de* Sainte-Marie. On ne peut pas aller, par Thann et le col de Bussang, *d'abord* sur Saint-Amarin, puis sur Remiremont; p. VII : *Herming* est inconnu. Il faut lire Heming, au canton de Lorquin.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— Nous avons reçu du ministère des Affaires étrangères les documents suivants : 1° Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Autriche; protocole et déclarations signés à Saint-Germain-en-Laye le 10 septembre 1919 (texte français), une carte et une table analytique; 2° Traité entre les principales puissances alliées et associées et la Tchéco-Slovaquie, signé à Saint-Germain-en-Laye le 10 septembre 1919 (textes français, anglais, italien); 3° Traité entre les principales puissances alliées et associées et l'État serbe-croate-slovène; 4° Arrangement concernant la contribution aux dépenses de libération des territoires de l'ancienne monarchie austro-hongroise, signé à Saint-Germain-en-Laye le 10 septembre 1919 (textes français, anglais et italien); 5° Convention sur le régime des spiritueux en Afrique et protocole; 6° Convention portant revision de l'acte général de Berlin du 25 février 1885 et de l'acte général et de la déclaration de Bruxelles du 2 juillet 1890. Par cette convention, les puissances signataires s'engagent (art. 1er) « à maintenir entre leurs ressortissants respectifs et ceux des États, membres de la Société des Nations qui adhéreront à la présente convention, une complète égalité commerciale dans les territoires placés sous leur autorité... »; 7° Convention relative au contrôle du commerce des armes et des munitions et protocole. Ces trois dernières conventions ont été signées à Saint-Germain-en-Laye le 10 septembre 1919.

La Guerre.

— Camille Jullian. *La guerre pour la patrie. Leçons du Collège de France, 1914-1919* (Paris, Bloud et Gay, 1919, in-8°, 221 p.). — Pendant les cinq années de la guerre, M. Jullian n'a pas interrompu un seul moment son enseignement ni ses travaux scientifiques. Il ne s'est pas cependant enfermé dans l'étude désintéressée des antiquités de notre pays. Son âme de patriote n'a cessé au contraire de vibrer au contact des tragiques événements qui ébranlaient le monde; l'histoire du passé, parfois même du passé le plus lointain, lui fournissait d'ailleurs des idées applicables au temps présent, des raisons de croire à notre finale victoire. Chaque nouvelle leçon d'ouverture lui fut une occasion de montrer avec force et chaleur l'importance primordiale des idées de nation et de patrie dans la formation des

Digitized by Google

sociétés humaines et en particulier de notre France. Il y voit le principe même du progrès, à condition, bien entendu, qu'elles soient fondées sur le droit, la vertu, la modération. Se retournant vers l'Allemagne, il constate, non sans indignation, combien ce pays est loin d'avoir réalisé ces idées, sur lesquelles repose toute vraie civilisation; il montre par quel prodige d'orgueil savamment cultivé le peuple allemand en est arrivé à se croire la race élue, destinée par décret divin à soumettre le monde entier à sa « culture ». Ennemi de tout impérialisme, qu'il fût romain, teuton ou napoléonien, il applaudit sans arrière-pensée intéressée à une victoire qui a replacé la France au rang que toute son histoire lui assigne. Ces hautes leçons méritaient d'être recueillies en volume et vaudront toujours d'être méditées.

Ch. B.

— Colonel F. FEYLER. *Le problème de la guerre* (Lausanne-Paris, Payot, 1918, in-8°, 282 p.; prix : 9 fr.). — On peut admettre comme principe que, dans les grands conflits internationaux, les gouvernements, pour donner à leur politique une apparence d'honnêteté, n'avouent pas toujours leurs intentions réelles, mais qu'à défaut de cet aveu la stratégie dévoile ces intentions en indiquant le but exact auquel s'applique la volonté des belligérants. Le colonel Feyler examine de ce point de vue l'histoire militaire et diplomatique de la guerre de 1914, comparant constamment les déclarations officielles des gouvernements allemand et austro-hongrois avec les plans stratégiques élaborés par leurs états-majors : il insiste plus longuement sur les faits qui ont marqué les débuts de la guerre, puis continue son examen année par année jusqu'à la campagne décisive de 1918. Il en conclut que le rôle d'agresseur appartient aux Empires centraux et que l'Allemagne, en tournant aussitôt ses efforts contre la France, a montré que le conflit austro-serbe était un simple prétexte et que ses ambitions politiques allaient surtout à l'Europe occidentale. Plus que la France, d'ailleurs, l'Angleterre « a été l'objectif final et lointain visé au delà de la lutte du jour ». Cette guerre, par laquelle l'Allemagne espérait conquérir l'hégémonie européenne, n'était qu'un « avant-propos » de la guerre mondiale qui serait dirigée plus tard contre l'empire britannique.

Ces conclusions ne seront pas mises en doute, mais les faits d'ordre politique et diplomatique suffisent à les démontrer et, du point de vue historique, nous n'admettons pas sans réserves une connexion aussi absolue entre la diplomatie et la stratégie. Cette dernière se propose en effet moins de réaliser telle ou telle conception politique que de supprimer la force du principal adversaire. Ce résultat obtenu, le gouvernement victorieux n'a plus grand effort à faire pour imposer sa volonté au vaincu. Telle a toujours été l'opinion de ceux qui savaient pratiquer la saine doctrine militaire, et quelles qu'aient été les ambitions politiques de l'Allemagne en 1914, quand bien même elle n'aurait souhaité qu'une réorganisation de l'Europe orientale, elle n'aurait pu y parvenir qu'en brisant la puissance militaire et la volonté de la

Digitized by Google

France. Cela suffirait pour expliquer le plan de campagne de la première année de guerre. R. D.

— Victor GIRAUD. *Histoire de la guerre*, 2e partie (Paris, Hachette, 1919, p. 177-319; prix : 4 fr.). — Cette seconde partie raconte les batailles sur l'Yser et l'effort allié en 1914-1915; elle s'arrête à la veille de l'offensive allemande contre Verdun. L'intérêt avec lequel se lit la première partie se maintient dans la seconde; on y peut constater aussi une certaine timidité dans les jugements; l'auteur loue par exemple M. Ribot de n'avoir pas, dès le début, pris d'énergiques mesures financières, d'avoir refusé d'appliquer la loi de l'impôt sur le revenu; mais ailleurs il loue M. Lloyd George d'avoir résolument augmenté l' « income tax ». Croit-il vraiment que les Français, au début surtout, n'auraient pas subi avec autant de courage que les Anglais l'impôt d'argent comme l'impôt du sang? Ch. B.

— Dans le 31e fascicule de l'*Histoire générale et anecdotique de la guerre de 1914* par M. JEAN-BERNARD (Paris-Nancy-Strasbourg, Berger-Levrault), on peut lire d'intéressants détails sur quelques ambassadeurs allemands : le prince Lichnowsky, le comte Pourtalès, M. de Schœn; de ce dernier, l'auteur a esquissé une biographie et tracé un portrait qui sont à retenir. Ch. B.

— Capitaine HUMBERT. *La division Barbot* (Paris, Hachette, 1919, 247 p.; prix : 3 fr. 50; collection des « Mémoires et récits de guerre »). — La 77e division se composait des Alpins des 97e et 159e, des chasseurs des 54e, 57e, 60e et 61e bataillons. Elle débuta (du moins les Alpins) en Alsace dès août 1914, s'illustra sur la Mortagne et dans les forêts de la Chipotte, sous le nom de 2e division du corps provisoire, et commença son existence officielle à Arras le 1er octobre. Depuis, son histoire est en raccourci celle de la guerre elle-même; elle est contée dans un livre qui est palpitant d'intérêt d'un bout à l'autre, le récit déborde d'enthousiasme, les scènes sont vécues, le lecteur s'imagine y assister. Parmi les plus émouvantes, on peut citer celles de la mort du général Barbot (10 mai 1915), de l'entrée en scène de la division dans la brèche picarde (26 mars 1918), de la perte et reprise du parc du Plessier-de-Roye (30 mars), etc. Mais à quoi bon signaler certaines pages? Toutes sont également captivantes. Le capitaine Laurent, officier d'état-major, dont les impressions sont si admirablement peintes, ne serait-il pas l'auteur lui-même qui, dans ce cas, sait se mettre en scène avec autant de modestie que d'habileté?

Th. SCH.

— Capitaine M. GAGNEUR et lieutenant Marcel FOURNIER. *Avec les chars d'assaut* (Paris, Hachette, 1919, in-16, avec 2 cartes et 2 panoramas; prix : 4 fr. 50; collection des « Mémoires et récits de guerre »). — Des deux auteurs, il semble que le premier n'a écrit que l'avant-propos et peut-être l'épilogue. Car le récit lui-même est l'histoire de l'aspirant Fournier depuis octobre 1916 jusqu'après la bataille de la Malmaison; on raconte ses séjours aux centres successifs d'ins-

Digitized by Google

truction de l'A. S. (artillerie spéciale) à Châlons, Marly, Cercottes, Champlieu, le rôle qu'il a joué à la prise du mont Cornillet et du moulin de Laffaux, à la bataille du 5 mai 1917, sa convalescence à l'hôpital Frascati, au Havre, son retour à Champlieu, enfin le Chemin-des-Dames et la Malmaison. Le récit est très vivant et très gai, plaisant même dans les situations les plus tragiques, et nous représente admirablement les origines et les développements des chars d'assaut. D'ailleurs, l'épilogue nous résume méthodiquement ce que ces derniers « devinrent et firent », continuant et complétant l'avant-propos, qui décrit les premiers tâtonnements en 1915. Les cartes sont celles du massif de Moronvilliers et des environs du moulin de Laffaux.

Th. SCH.

— Louis BARTHOU. *La bataille du Maroc* (Paris, Champion, 1919, in-16, 124 p.). — Cette solide et brillante étude sur le Maroc pendant la guerre ne pouvait rester à moitié enfouie dans la *Revue de Paris* où elle a paru tout d'abord (cf. *Rev. histor.*, t. CXXXI, p. 393); car c'est une page d'histoire établie sur des documents et des informations de première main et qui restera. Ch. B.

— Marcel NADAUD. *La guerre aérienne. Frangipane et Cie* (Paris, Albin Michel, 1919, in-12, 250 p.; prix : 4 fr. 50). — Nous retrouvons dans cette nouvelle série les personnages que nous connaissons bien : Chignole, sa femme et son beau-père et aussi Frangipane. Ils poursuivent le cours de leurs exploits; cette fois-ci, nos aviateurs survolent en hydravion l'Adriatique et reçoivent les décharges des canons autrichiens. Ils font une excursion en Alsace, dans le coin de l'Alsace que nous occupions avant l'armistice du 11 novembre, et c'est en Alsace, au-dessus de l'Hartmannwillerskopf, que Chignole meurt, après que son capitaine lui eut attaché la croix de la Légion d'honneur. Séries d'histoires inventées, et pourtant ces volumes sont de l'histoire, des documents sur la guerre de 1914-1918; ils rapportent ce qu'ont fait les aviateurs... La guerre est finie, l'aviation va servir aux arts de la paix en rapprochant les distances. M. Nadaud pourra en de nouveaux récits exalter le courage des aviateurs. — C. PF.

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

— Georges LULLY. *De senatorum Romanorum patria sive de Romani cultus in provinciis incremento* (Rome, Maglione et Strini, 1918). — Dans ce travail, écrit en latin selon les traditions des érudits du temps passé, M. G. Lully a dressé la liste de tous les sénateurs romains aujourd'hui connus depuis la fin de la république jusque vers le milieu du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Cette liste est divisée en plusieurs parties, les unes chronologiques, les autres géographiques. M. Lully énumère d'abord les sénateurs originaires d'Italie, classés par règnes impériaux. Dans la seconde moitié de son livre, il passe en revue les provinces : la Sicile, l'Espagne, les Gaules, l'Illyricum, la

Digitized by Google

Thrace, la Grèce, les provinces d'Asie, l'Égypte, la Crète et la Cyrénaïque, les provinces africaines. L'indication, souvent très brève, des sénateurs nés dans les provinces est précédée de quelques pages consacrées à l'histoire et à la description sommaire de chaque province ou groupe de provinces. Les listes dressées par M. G. Lully renferment près de 1,500 noms, exactement 1,488. Chacun des sénateurs énumérés est l'objet d'une notice qui résume les renseignements fournis sur le personnage par les documents soit littéraires, soit épigraphiques, soit numismatiques; souvent, le *cursus honorum* est donné dans sa teneur entière. A la suite de cette notice, les sources et références sont indiquées avec précision. Le livre se termine par un index alphabétique qui renvoie aux diverses listes.

M. G. Lully a établi, avec un soin parfait et un ordre méthodique, un instrument de travail appelé à rendre de grands services. Il mérite la gratitude de tous les érudits qui s'occupent de l'histoire de l'empire romain. J. T.

Histoire d'Allemagne.

— Fernand Engerand. *Le fer sur une frontière. La politique métallurgique de l'État allemand* (Paris, éditions Bossard, 1919, in-8°, 234 p., 1 portrait et 3 cartes; prix : 5 fr. 40). — Dans deux ouvrages antérieurs : *les Frontières lorraines et la force allemande* et *le Secret de la frontière, Charleroi*, M. Engerand, député du Calvados, s'était attaché à démontrer successivement que l'hégémonie économique de l'Allemagne provenait de l'annexion de la Sarre en 1815 et d'une partie de la Lorraine en 1871, et aussi que les revers d'août 1914 avaient été amenés par l'ignorance de notre commandement touchant la valeur de nos frontières du Nord et de l'Est. M. Engerand avait dépensé à soutenir ces deux thèses beaucoup d'ardeur et de conviction. Son dernier livre est en quelque sorte une préface à l'histoire du bassin de Briey durant la guerre, histoire délicate et scabreuse entre toutes où les investigations d'une commission parlementaire extraordinaire n'ont point encore projeté une vive lumière. M. Engerand veut nous prouver que « l'erreur de Briey » a consisté à laisser notre activité métallurgique se concentrer sur notre frontière lorraine, sous la portée des canons allemands, sans songer à protéger cette zone vitale de notre industrie par tous les moyens possibles. Son livre est une utile mise au point des divers travaux relatifs aux questions métallurgiques franco-allemandes. G. H.

Histoire de Belgique.

— Godefroid Kurth. *Le guet-apens prussien en Belgique* (Paris, H. Champion; Bruxelles, Albert Dewit, 1919, in-16, XIX-226 p.; prix : 4 fr. 40). — Le grand historien belge est mort le 4 janvier 1916. Sa

Digitized by Google

dernière œuvre fut de conter avec la conscience de l'historien et l'ardeur du patriote l'infâme traitement infligé à la Belgique par le gouvernement allemand et par les armées du kaiser. Cinq chapitres : la neutralité belge depuis 1831; la Belgique à la veille de l'attentat; l' « ultimatum » allemand et la réponse de la Belgique; comment les Prussiens essaient de justifier l'attentat; la résistance de la Belgique à l'attentat. Puis viennent trois appendices : 1° comment l'Allemagne a calomnié le gouvernement belge; 2° et 3° comment elle a traité la Belgique et le clergé belge. Il n'y a rien là qu'on n'ait dit, redit et démontré maintes et maintes fois depuis quatre ans; mais il est des vérités qu'il faut enfoncer dans la tête de certaines gens. Peut-être, parmi les nombreux amis que Kurth s'était faits en Allemagne, en est-il encore dont la religion a besoin d'être éclairée. Qu'ils lisent cet opuscule vengeur et, s'ils ne sont pas convaincus, c'est que le sens critique (pour ne pas dire plus) est aboli chez eux. La dernière pièce du dossier est un récit de la tragédie d'Aerschot fait après une enquête minutieuse auprès des survivants. C'est une émouvante page d'histoire. Ch. B.

Histoire de Bulgarie.

— Jacques Ancel. *L'unité de la politique bulgare, 1870-1919* (Paris, éditions Bossard, 1919, in-8°, 75 p., carte; prix : 2 fr. 40). — Les représentants de la Bulgarie s'adressent aujourd'hui à la Conférence de la Paix en invoquant le pardon des offenses et en se réclamant de ce principe que la paix doit être fondée « sur les assises solides du droit qui est immuable ». M. Ancel répond que, depuis cinquante ans, la Bulgarie n'a cessé de trahir ses alliés et de viser à établir par la force l'hégémonie bulgare dans les Balkans. Ch. B.

Histoire d'Égypte.

— L'Égypte réclame son indépendance. Une délégation a été chargée de présenter au Caire (29 mars 1919) les griefs des Égyptiens contre l'établissement du protectorat anglais. Elle a fait imprimer une traduction française du *Rapport présenté le 30 mars 1919 à S. E. le général Allenby, Haut-Commissaire britannique* (Paris, impr. des Arts et Manufactures, in-8°, 8 p.), et une *Note sur la nécessité d'entendre la voix de l'Égypte à la Conférence de la Paix* (Paris, impr. Becquet, in-8°, 13 p.), où l'on trouve résumée la situation politique de l'Égypte au XIXe siècle et une liste de « déclarations des hommes d'État anglais avant et après l'occupation », 1873-1899. En outre, il paraît à Paris, depuis le 1er juillet 1919, un petit journal périodique, *l'Égypte*, bulletin bimensuel (chez G. Ficker). Son programme est « faire connaître au monde entier l'état lamentable de notre situation »; son but : « Nous demandons notre indépendance complète. »
Ch. B.

Digitized by Google

— Victor MARGUERITTE. *La voix de l'Égypte.* Préface d'Anatole FRANCE (Paris, Plon-Nourrit, 1919, in-16, II-68 p.; prix : 2 fr.). — Deux romanciers, l'un très connu, l'autre très célèbre, sont d'accord pour protester contre le protectorat anglais en Égypte, contre les « appétits égoïstes », les « calculs sordides » qui ont fini par l'emporter sur les principes wilsoniens et qui ont été assez puissants pour replacer définitivement sous le joug la terre des Pharaons, « la mère spirituelle de la Grèce ». « Le protectorat anglais est la dernière des bandelettes dont s'enveloppe encore l'Égypte en train de ressusciter...; il faut qu'elle reparte d'un pas alerte vers ses glorieuses destinées, que le lien tombe! » S'il en était autrement, le monde s'étonnerait qu'une guerre menée au nom du droit des peuples se terminât par la « séquestration d'un peuple ». Ch. B.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

— J. GIVANEL I MAS. *Catàleg de la collecció Cervàntica formada per D. Isidro Bonsoms i Sicart i cedida per ell a la Bibliotheca de Catalunya.* Vol. II : *Années 1801-1879* (Barcelone, « Institut d'Estudis Catalans », et Paris, Champion, 1919, in-4°, VIII-551 p.; prix : 30 pesetas). — Il y a à peine deux ans (voir *Rev. histor.*, septembre-octobre 1917, p. 157), nous annoncions l'apparition du tome I de cet important recueil. Malgré la multiplication des éditions et des commentaires qui ne cessent de s'accumuler au cours du XIX^e^ siècle, M. Givanel poursuit allègrement son inventaire. Cette allure accélérée nous fait espérer pour un avenir très prochain la publication du troisième et dernier volume, qui comprendra les années 1880 à 1916 et les tables alphabétiques. A mesure qu'il s'avançait dans la suite des temps, l'auteur rencontrait sur sa route des obstacles nouveaux : l'enchevêtrement, de plus en plus confus, des éditions, des simples réimpressions et des tirages stéréotypés; c'était, d'autre part, le foisonnement sans cesse croissant des études relatives à Cervantès; soucieux avant tout d'être complet, M. Givanel n'a pas voulu passer sous silence les articles, souvent anonymes, parus dans les plus modestes organes de la presse locale. D'aucuns trouveront peut-être ces scrupules exagérés. Ils témoignent en tout cas de la rare conscience avec laquelle l'érudit catalan a rédigé son monumental catalogue. J. R.

HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS.

— Carl Russell FISH. *An introduction to the history of american diplomacy* (Londres, S. P. C. K., 1919, 63 p.; prix : 1 sh.; « Helps for students of history », n° 19). — Cette bibliographie sommaire est distribuée en neuf chapitres : 1° avant la Révolution; 2° guerre de l'Indépendance, 1760-1789; 3° de 1789 à 1829; 4° extension du territoire national, 1829-1861; 5° guerre civile et reconstruction, 1861-1873; 6° isolement, 1873-1898; 7° guerre contre l'Espagne

Digitized by Google

et l'expansion dans l'Extrême-Orient, 1898-1914; 8° les États-Unis dans la Grande Guerre, 1914-1917; 9° sujets spéciaux, à savoir : les rapports avec la Grande-Bretagne et avec l'Amérique latine, le droit international et l'arbitrage. Sur ce dernier point, les publications de la fondation Carnegie auraient dû être mentionnées. Ch. B.

Histoire de France.

— Jules Isaac. *Every one's History of France*, translated by J. N. Dixon (Paris, Hachette, 1919, in-32, XIII-340 p.). — Louis Hourticq. *Every one's History of french art*, translated by M. Herbert (Ibid., XXVII-191 p.). — Ces deux petits manuels, destinés à enseigner l'histoire de France au point de vue politique et artistique à nos amis et alliés les Anglais, pourront être lus avec intérêt par les Français. Le texte en est habilement résumé; il est illustré par de nombreuses gravures généralement bien choisies. L'histoire de l'art en France est à recommander tout spécialement. M. Hourticq a pris le soin, dont M. Isaac s'est dispensé, de terminer son volume, à l'imitation de la plupart des livres publiés en Angleterre, par un index alphabétique; il faut l'en louer et exprimer l'espoir que, sur ce point encore, son précis servira de modèle. Ch. B.

— A. Levé. *La tapisserie de la reine Mathilde, dite la tapisserie de Bayeux* (Paris, H. Laurens, 1919, in-8°, 212 p.; reproduction intégrale de la tapisserie d'après des photographies prises directement). — Après une histoire de la tapisserie, l'auteur décrit minutieusement chacun des tableaux brodés par les ouvrières de la reine Mathilde; puis il étudie l'exécution matérielle, le costume, les armes et armures, les chevaux et leur harnachement, les châteaux forts, les inscriptions qui racontent la vie de Guillaume et les exploits de ses guerriers. Ce travail est conduit avec une érudition sobre et précise. L'auteur est convaincu qu'il a été exécuté sous les yeux de la reine Mathilde, femme du Conquérant; née comtesse de Flandre, elle a pu, dans ce pays où les arts du dessin furent cultivés de bonne heure, où l'abbaye de Saint-Bertin possédait la principale école de miniature française, trouver facilement l'artiste anonyme qui a fourni les dessins de la tapisserie ou plutôt de la broderie de Bayeux. Il estime que le travail a été exécuté pour la cathédrale de cette ville, passant sous silence l'opinion d'Émile Molinier qui estimait au contraire qu'il était destiné plutôt au palais d'Eudes de Bayeux. La suite entière des motifs brodés a été reproduite en huit planches qui terminent le volume. — Ch. B.

— Élicio Colin. *L'Alsace et la Lorraine à travers l'histoire de France* (Paris, Delagrave, 1919, in-12, 160 p.; prix : 3 fr. 50). — Cette petite histoire, due à l'un de nos bons agrégés de France, est en général bien au courant des dernières recherches; les théories qui y sont exposées sont d'ordinaire justes; le ton est bien celui qui convient à une histoire de ce genre. Pourtant, dans le détail, nous devons rele-

Digitized by Google

ver quelques négligences d'imprimerie et d'autres erreurs plus graves : p. 13, lire Taennichel au lieu de *Toermichel*, et il n'y a sur cette montagne aucune « enceinte de murs épais ». Qu'est-ce que « le Kastelberg à Barzancourt près Dompaire? » On trouve bien d'antiques traces de fortifications sur le Kastelberg, commune de Wangenbourg, cercle de Wasselonne; mais Barzancourt et Dompaire sont loin de l'Alsace. P. 25, la scène du champ du mensonge est de 833 et le lieu est au pied de la colline de Sigolsheim, au nord de Colmar; p. 39, Peutinger était d'Augsbourg, non de Vienne; la table dite de Peutinger est à la bibliothèque de Vienne; p. 43, le duc de Lorraine Ferri IV n'a pas été tué à Cassel, voir la thèse de M. Levallois à l'École des chartes; p. 44, singulière confusion entre l'empereur Sigismond, mort en 1437, et le duc d'Autriche Sigismond qui engagea à Charles le Téméraire l'Alsace autrichienne par le traité de Saint-Omer en 1469; p. 48, lire Grüninger au lieu de *Gueningen;* p. 59, lire Ferdinand II (en 1628) au lieu de *Ferdinand III;* p. 64, Sarrebourg est devenue ville française en 1661, mais non *Sarrebruck;* le comté de Nassau-Sarrebruck ne s'est donné à la France qu'en 1793; p. 68, en 1688, la France réclamait l'archevêché de Cologne non pour *François* de Furstemberg, mais pour son frère Guillaume; p. 69, le duc de Lorraine Léopold mourut en 1728; p. 71, l'Alsace française n'a pas été un *pays d'État* non plus que la Lorraine française; p. 78, le Cirey de Mme du Châtelet est situé en Champagne et est différent de Cirey-sur-Vezouse; p. 84, Conseil général du département et Directoire étaient également élus en 1790 par les électeurs du département; p. 85, les curés étaient élus non pas par tous les *citoyens actifs*, mais par les assemblées du district; p. 128, où donc l'auteur a-t-il vu que les évêchés de Strasbourg et de Metz, autocéphales depuis 1872, devinrent en 1907 suffragants de l'*archevêque* de Mayence? Il n'y a plus du reste à Mayence qu'un évêque; p. 130, lire Hohkönigsbourg au lieu de château de *Hohenlohe-Kœnigsbourg;* p. 143, la première entrée des troupes françaises à Strasbourg est du 22 novembre, non du 24. Voilà bien des vétilles. Que l'auteur corrige ces erreurs et peut-être quelques autres dans une seconde édition; qu'il écourte un peu les développements sur l'histoire de France en général, et il restera sur l'histoire de l'Alsace et de la Lorraine un précis très estimable qui rendra service et auquel nous devons souhaiter de nombreux lecteurs. C. Pf.

— Edmond Morand. *Le tombeau de saint Amable à Clermont* (in-12, 18 p.; extrait du « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne »). — Savaron, au début du XVIIe siècle, a prétendu démontrer que saint Amable avait été enterré à Clermont et l'assertion a été répétée par Ruinart et Aug. Longnon. M. Morand s'inscrit en faux contre elle et, comme Chevalier en 1701, veut prouver qu'il faut chercher sa sépulture à Riom. C. Pf.

— René Fage. *Lettres inédites de Mgr Berteaud au cardinal*

Digitized by Google

Pitra (Brive, impr. de « la République », 1919, in-8°, 16 p.). — On publie ici, avec un utile commentaire, quatre lettres de Mgr Berteaud, évêque de Tulle, au cardinal Pitra, avec lequel il était lié d'amitié. Il y est question de Renan au moment où parut la *Vie de Jésus* (1863) et il y est fait allusion à la froideur avec laquelle fut accueillie à Solesmes et par l'abbé dom Guéranger l'élévation de dom Pitra à la pourpre romaine. Ch. B.

— Jules MARSAN. *Beaumarchais et les affaires d'Amérique* (Paris, Édouard Champion, 1919, in-8°, 62 p.; prix : 4 fr. 40). — On publie ici, sans indication d'origine, trente lettres de Beaumarchais à l'un de ses agents les plus actifs : Théveneau de Francy. C'est une addition très appréciable au dossier formé autrefois par Loménie.

— F. UZUREAU. *Andegaviana*, 20e série (Angers, Siraudeau ; Paris, Picard, 1918, in-8°, 536 p.). — M. l'abbé Uzureau continue avec un zèle inlassable la publication de ses *Andegaviana*, série qui compte déjà vingt volumes et dans laquelle il a réuni tant de pièces intéressantes pour l'histoire moderne, surtout religieuse, de l'Anjou. Les plus curieux extraits de celui que nous signalons ici se rapportent, comme d'ordinaire, à l'époque de la Révolution : le clergé de Chauxdefonds pendant la Révolution (p. 43-57); le procès et le supplice de Mme Réveillière, de Cholet, fusillée au champ des Martyrs d'Angers en février 1794 (p. 141-160); les administrateurs de Maine-et-Loire et les prêtres insermentés, 1791-1792 (p. 258-288); la plus longue de ces études est consacrée à l'abbé Duboys, curé de La Pommeraye, procureur-syndic du district de Saint-Florent-le-Vieil, puis émigré en 1792 et mort en 1821 (p. 317-367). On y trouve aussi des notices sur quarante-trois professeurs de l'Université d'Angers, puisées dans un ouvrage inédit d'un littérateur angevin, Gabriel Pocquet de Livonnière, qui vivait de 1651 à 1726 et composa une *Histoire des illustres d'Angers*, conservée à la bibliothèque de cette ville. Signalons enfin, à titre de curiosité, le *Journal d'un économe des hospices d'Angers*, relatif aux événements de la guerre de 1870-1871, qui fournit un témoignage significatif de la mentalité réactionnaire du milieu local; on y lit que le traité du 1er mars 1871 « *met fin* aux douleurs et aux hontes de l'invasion ». R.

— M. F. Uzureau nous a fait parvenir encore quelques autres brochures sorties récemment de sa plume féconde. La première est intitulée : *Quatre commissaires du pouvoir exécutif à Angers, 1794* (Angers, Grassin, 1918, in-8°, 40 p.). C'est un tirage à part des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers;* dans cet opuscule, l'auteur nous expose l'histoire et l'attitude courageuse de Phil. Beurdin, P.-F. Heudier et de deux de leurs collègues, qui, bien qu'ardents jacobins, osèrent défendre, en janvier 1794, quelques-uns des Angevins suspects contre les conventionnels en mission dans le département. Une seconde étude décrit la fondation de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers en janvier

Digitized by Google

1828 (Angers, Grassin, 1918, in-8°, 25 p.). Dans une troisième brochure, l'auteur a mis au jour *Quelques lettres de soldats républicains en Vendée (1793-1794)* qui, dans leurs confidences naïves, ne fournissent d'ailleurs guère de renseignements nouveaux à l'historien. C'est un tirage à part de la *Revue historique de la Révolution française* (Largentière, Mazel, 1918, in-8°, 11 p.). R.

— M. Paul MEURIOT, vice-président de la Société de statistique de Paris. *Pourquoi et comment furent dénommées nos circonscriptions départementales* (Paris, Aug. Picard, 1917, in-8°, 37 p.). — Dans ce mémoire, paru d'abord dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques (août-septembre 1917), l'auteur expose les tendances de la Commission de la Constituante chargée de préparer cette mesure (p. 9, il faut lire *Bureau de Puzy* pour *B. de Buzy*) et comme quoi on se prononça d'abord pour le système du nom des anciennes provinces, puis pour celui de la désignation par le nom des chefs-lieux, puis enfin pour des désignations purement géographiques. M. Meuriot s'est arrêté surtout aux projets de *redistribution*, moins connus, qui se sont produits dès 1792 et 1795. Ajoutons que l'auteur tient fort à ce que les noms actuels soient conservés; « il serait au moins imprudent d'y porter la main ». R.

— F. BERTHET. *Le prince Napoléon-Louis général russe* (Genève, impr. Burgi, 1919, in-8°, 20 p.). — Simple pamphlet à l'adresse des chroniqueurs curieux de savoir « ce qu'est devenu le principion de souche impériale, né le 15 juin 1864 au Palais-Royal à Paris, et portant le nom de Napoléon-Louis »; ces mots, qui sont les derniers de la brochure, suffisent pour en caractériser l'esprit. Ch. B.

— Louis THOMAS. *Voyage au Ioundafa et au Sous* (Paris, Payot et Cie, in-16, 244 p.; prix : 4 fr. 50). — Au mois de décembre de 1917, le général de Lamothe, commandant la région de Marrakech et le Maroc méridional, envoya de Marrakech à Agadir un groupe sanitaire mobile constitué pour le Sous; celui-ci franchit le Haut-Atlas et se dirigea ensuite vers sa destination en descendant la vallée du Sous, l'arrière-pays sur lequel les frères Mannesmann avaient jadis jeté leur dévolu. Le lieutenant Louis Thomas, adjoint au groupe, nous raconte le voyage d'une plume facile, tantôt spirituelle, tantôt pittoresque, quand elle dépeint les kasbahs des grands chefs indigènes se dressant dans les replis de la montagne et évoquant le souvenir des donjons féodaux des barons du moyen âge.

Le Maroc est surtout peuplé de Berbères, frères de sang de nos Kabyles d'Algérie; déjà, dans ses ouvrages écrits vers le milieu du siècle dernier, le général de Daumas faisait remarquer combien les Kabyles sont différents des Arabes. Infiniment moins décoratif que l'Arabe, qui méprise le travail et n'admet que la vie nomade et pastorale, le Berbère est par contre laborieux, économe, d'humeur indépendante et sincère; il a l'esprit beaucoup plus curieux et plus ouvert aux idées venant du dehors. M. Thomas, qui a l'expérience des

Digitized by Google

voyages, discerne très distinctement ces traits saillants de son caractère et constate le fait que le Maroc n'est donc pas un pays mort, mais un pays en état d'anarchie dans lequel nous sommes simplement appelés à faire régner l'ordre. A la condition essentielle de connaître la langue, le voyageur sera frappé de l'intelligence et du don d'assimilation rapide des habitants; les escales qu'ils ont faites dans les ports méditerranéens ont dessillé les yeux clairvoyants de ceux d'entre eux qui ont accompli le pèlerinage à la Mecque. M. Thomas déclare que le *hadj* marocain est rarement un fanatique.

En 1862, l'explorateur allemand Rohlfs comparait la vallée du Sous aux plantureuses plaines de la Lombardie et traçait en même temps un tableau désolant de l'état d'abjection morale et économique de la population; un demi-siècle plus tard, M. Thomas est également frappé de la fertilité de ce riche pays d'alluvions, mais la population y est restée tout aussi anémiée, tout aussi misérable et tout aussi ruinée par les incessantes dévastations des guerres civiles. Beaucoup de terres, jadis cultivées, sont abandonnées. « Il y a dans ce Sous », conclut-il, « bien des énigmes à résoudre et qu'on ne pourra élucider qu'en étudiant méthodiquement le pays, la répartition de la terre, la structure réelle de la société, les bases de l'impôt, sa quotité. » Toutefois, il recommande d'éviter toute intervention indiscrète ou maladroite qui serait de nature à froisser la susceptibilité ou à exciter la suspicion des indigènes. Le même conseil, il l'adresse aux touristes et aux voyageurs; ils doivent se rappeler que, si les murs ont des oreilles, les indigènes en ont également et qu'ils comprennent souvent mieux qu'on ne pourrait le supposer ce qui se dit devant eux. E. C.

— Baron Henry DE WOELMONT. *Les marquis français. Nomenclature de toutes les familles françaises subsistantes ou éteintes depuis l'année 1864, portant le titre de marquis, avec l'indication de l'origine de leurs titres* (Paris, Édouard Champion, 1919, in-8°, v-175 p.; prix : 8 fr. 50). — Les titres de marquis portés en France en 1914 étaient au nombre de 987, parmi lesquels 646 n'étaient pas justifiés. Pour les autres, on distingue 220 titres réguliers portés actuellement (1919) en France, soit que les marquisats aient été érigés par lettres patentes de nos rois depuis Louis XII, soit « régularisés » par des ordonnances royales depuis Louis XVIII, soit par des décrets impériaux, soit même par le Président de la République (quatre sont dans ce cas) ou par arrêté ministériel (trois sont dans ce cas). On donne ensuite une liste des titres conférés par des souverains étrangers dans les provinces réunies à la France, accordés à des Français par des souverains étrangers (à noter un marquis créé par la république de Saint-Marin); les titres de « courtoisie », qui étaient personnels et non héréditaires. Ces derniers ne se rencontrent que dans les toutes dernières années de l'Ancien régime. Ce volume se termine par une liste des familles françaises portant le titre de marquis qui se sont fixées

Digitized by Google

en pays étranger et y subsistent (1914); il y en a quatre en Allemagne et six en Angleterre (dont les Ruvigny). Ch. B.

— *Nomenclature des journaux, revues, périodiques français paraissant en France et en langue française à l'étranger*, publiée par l' « Argus de la Presse » (Paris, dans les bureaux de l' « Argus », 1919-1920, in-8°). — Dans un prochain tirage de cet utile recueil, il faudra ajouter : *Belles-lettres; art et critique*, qui paraît depuis 1919 (69, boulevard Exelmans). A la même occasion, l'on pourra dire que la *Revue historique* est bimestrielle (paraissant tous les deux mois) et non *bimens[uelle]*. Ch. B.

— *La Ligue de l'enseignement pendant la guerre*, 2e volume (Paris, s. d., [1919], à la Ligue, 3, rue Récamier, in-8°, 349 p.). — Nous avons analysé ici le premier tome (cf. t. CXXXI, p. 148), auquel celui-ci fait suite en condensant l'activité patriotique et nationale de la Ligue de l'enseignement entre janvier 1917 et la fin de 1918. Ses initiatives pour la propagande française contre la périlleuse et inlassable propagande ennemie ont été nombreuses et presque toutes heureuses. Rappelons seulement la journée du Serment national (7 mars 1917), grandiose démonstration d'union sacrée au cri de « toute la France debout pour la victoire du droit », et qui servit de point de départ à toute une série de conférences qui fortifièrent dans tout le pays la confiance des citoyens et les moyens de la résistance, en associant les instituteurs au succès de l'entreprise; les lectures, les livres, tracts et brochures distribués au nombre de 467,000, les affiches au nombre de 71,000, les cartes postales et chansons au nombre de 23,000, l'exposition de l'École et de la Guerre et ses quinze journées si pleines, les grandes conférences des deux hivers 1916-1917 et 1917-1918, dont certaines, dues à MM. de Coubertin, Brieux, Millerand, Beauvisage, Buisson, Bouchor, Bouglé, furent remarquables (cf. p. 191 à 290). Au total, une grande œuvre. R. L.-G.

— *État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent*. T. I, fasc. 1. F. *Registres d'enregistrement* (Paris, Aug. Picard, 1919, in-8°, 138 p.). — Dans l'*État sommaire par séries des documents conservés aux Archives nationales* publié en 1891, les versements faits à ces Archives par les ministères et les administrations qui en dépendent sont décrits en quelques pages. En ces derniers temps, ces séries, les plus considérables de notre grand dépôt national, se sont accrues de fonds entiers, comme les papiers de l'ancienne administration des Cultes (F^{19}), ceux de l'administration des Beaux-Arts (F^{21}), ceux de l'administration des Postes et Télégraphes (F^{90}). La direction des Archives a décidé en conséquence de publier un nouvel *État sommaire*, qui sera complet en deux forts volumes in-8°. Comme la série F est subdivisée en sous-séries, chacune d'elles paraîtra en un fascicule séparé. Le premier que nous annonçons se rapporte à la

Digitized by Google

sous-série F, qui, ayant un caractère général, ne porte pas d'exposant. Il comprend deux sections : 1° enregistrement général du ministère de l'Intérieur, lequel, avant le milieu de la Restauration, comprenait des services publics devenus depuis autant de ministères distincts : Cultes et Instruction publique (1824), Commerce et Manufactures (1838), Travaux publics (1830); 2° enregistrement des différents services dépendant du ministère de l'Intérieur ou qui, après en avoir dépendu primitivement, ont fini par constituer des ministères particuliers. Ch. B.

— Henri OMONT. *Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits français. Nouvelles acquisitions françaises.* T. IV, nos 10001-11353 et 20001-22811 (Paris, Ernest Leroux, 1918, in-8°, XXVI-740 p.). — Ce volume forme le tome XIII du *Catalogue général des manuscrits français;* il contient la description sommaire des manuscrits français ajoutés aux collections de la Bibliothèque nationale depuis la publication en 1899-1900 des trois premiers volumes du Catalogue général des manuscrits français des nouvelles acquisitions. En tête, on a pris soin de reproduire la liste des Catalogues du département des manuscrits de la Bibliothèque qui ont été publiés depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'en 1917. Le volume se termine par une longue table alphabétique (p. 517-740); cette table forme la suite et le complément de la table des tomes I-XII du *Catalogue général*, laquelle est sous presse. Ch. B.

— Henri OMONT. *Collections Emmery et Clouët-Buvignier sur l'histoire de Metz et de la Lorraine, conservées à la Bibliothèque nationale* (Paris, Klincksieck, 1919, in-8°, 156 p.). — Ce catalogue a été rédigé à l'occasion des fêtes données pour le centenaire de l'Académie de Metz, 1819-1919, et publié aux frais de la fondation Auguste Prost dans les Mémoires et documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France; il constitue le tome VII des « Mettensia ». Dans une brève introduction, M. Omont retrace l'histoire des collections formées par J.-L. Claude Emmery, comte de Grosyeulx (1752-1823) puis par François Clouët (1777-1856) et par son fils Louis (1807-1871); elles comprennent l'une soixante-quinze volumes, l'autre soixante-trois qui ont été classés parmi les nouvelles acquisitions du fonds français. A la suite, M. Omont a analysé vingt-huit autres volumes provenant de la collection Clouët-Buvignier, mais déjà entrés à la Bibliothèque nationale; il y a fait joindre le fac-similé d'une charte de Bertram, évêque de Metz, et datée de 1192. En appendice figure un inventaire des manuscrits et des archives du comte Emmery au château de Grosyeulx, rédigé par M. de Salis en 1846. — Ch. B.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

— Arthur COMPTON-RICKETT. *A history of english literature* (Londres, Jack, 1918, in-8°, XI-702 p. à deux colonnes; prix : 7 sh. 6 d.).

Digitized by Google

— A vrai dire, ce gros livre est au moins autant un recueil de morceaux choisis qu'une histoire de la littérature anglaise; les notices littéraires sur les auteurs et leurs œuvres, qui nous sont présentés depuis les plus anciens temps jusqu'à la fin de 1914, disent ce qu'il y a d'essentiel à savoir. L'érudit n'en retiendra pas grand'chose; l'homme de goût y trouvera du profit et des jouissances nombreuses autant que variées. L'auteur s'est évidemment proposé surtout de faire connaître sans fatigue ce qu'il y a de plus original et de meilleur dans la littérature anglaise; il y a parfaitement réussi. Aucune référence bibliographique, mais un copieux index. Ch. B.

HISTOIRE DE GRÈCE.

— *L'hellénisme de l'Asie Mineure*, d'après le témoignage d'un savant allemand (Paris, 1919, in-8°, 47 p.). — Ce savant est le Dr Alfred Philippson, professeur de géographie à l'Université de Bonn. C'est, de la part du *Bulletin d'informations helléniques*, qui édite cette brochure, une idée hardie que d'appuyer sur le témoignage d'un professeur d'Université allemande un plaidoyer auprès de la France et des puissances de l'Entente pour libérer tout l'hellénisme et « faire régner les idées nobles, civilisatrices et désintéressées, d'une humanité vraiment humaine... » (p. 46). Quoi qu'il en soit, le Dr Philippson, au cours d'une mission de géologie en Asie Mineure occidentale dont l'avait chargé l'Académie de Berlin, et prévenu en principe contre les Grecs de l'Empire ottoman, constata qu'ils étaient, sinon au point de vue du nombre, tout au moins à celui de l'influence, « l'élément prépondérant » et le seul facteur de civilisation sur la côte orientale de la mer Égée. Cette mission, ayant duré de 1910 à 1915, s'est ainsi poursuivie jusque pendant la guerre. Est-ce parce que cette brochure, dont les revendications sont d'ailleurs fondées, leur cherche une base dans les travaux d'un géologue d'outre-Rhin? Elle fourmille de fautes de français. R. L.-G.

— *La Grèce devant le Congrès de la Paix* (Paris, 1919, in-4°, 26 p.). — Autre brochure de propagande à la veille de la paix avec la Turquie. Mais ici il ne s'agit plus seulement des revendications helléniques sur l'Asie Mineure, le Dodécanèse et Chypre. Il y est aussi question de l'Épire du Nord, de l'Albanie, de la Thrace et de Constantinople. On mesurera tout l'intérêt de ces pages lorsqu'on saura qu'elles sont signées Éleuthère Vénizelos. Elles abondent en vues intéressantes de l'homme d'État sur sa politique, particulièrement sur ses concessions à la Bulgarie au début du conflit européen (p. 13). Elles se terminent par une invitation non déguisée à l'Italie de collaborer avec la Grèce sans vouloir imposer sa souveraineté à des îles purement helléniques. — Quatre annexes, dont d'excellents tableaux statistiques, et une carte de l'Asie Mineure. R. L.-G.

Digitized by Google

Histoire d'Italie.

— En traduisant le livre de M. Mazziotti sur *le Comte de Cavour et son confesseur* (Paris, Plon, 1919, in-16, xxxvi-147 p.), M. le commandant Weil a voulu apporter une contribution, qui n'est pas négligeable, à l'histoire des idées religieuses du grand ministre italien et de la politique cléricale dans la péninsule. La préface que M. Ruffini a écrite pour l'opuscule de son collègue au Sénat insiste précisément sur ces idées; il distingue des éléments de socinianisme qu'expliquent les relations de Cavour avec ses parents genevois; mais, même au temps où le cléricalisme agressif du Piémont l'a amené à entrer en guerre avec l'Église, Cavour n'a pas renoncé aux croyances de son enfance. En 1854 ou en 1855, il s'est préoccupé de s'assurer une réconciliation avec l'Église par l'intermédiaire du Père franciscain Jacques, qui était le curé de sa paroisse à Turin. C'est justement ce religieux qui confessa Cavour la veille de sa mort, le 5 juin 1861. Sur cet incident, M. Mazziotti produit des précisions empruntées aux dépêches que le consul d'Italie à Rome adressait au baron Ricasoli. Il fournit également sur la carrière ecclésiastique du P. Jacques des renseignements intéressants, car comme les cléricaux piémontais et le gouvernement pontifical eussent voulu de Cavour, excommunié par la bulle du 26 mars 1860, une rétractation solennelle, ils accusèrent de faiblesse le pieux moine, qui dut venir se justifier à Rome, devant le pape et un consulteur du Saint-Office. Si le P. Jacques ne fut pas condamné à l'emprisonnement, il fut du moins puni par l'archevêque de Turin, dont une ordonnance, en date du 4 septembre 1861, lui enleva toute juridiction paroissiale. Ce n'est qu'en 1881 que le P. Jacques put à nouveau entendre la confession. Il mourut le 30 septembre 1885 après avoir brûlé ses papiers. G. Bn.

Histoire du Japon.

— *L'indépendance de la Corée et la paix. La question coréenne et la politique mondiale japonaise* (Paris, Bureau d'information coréen, 1919, in-8°, 35 p. à 2 col., cartes et gravures). — Manifeste en faveur de la République coréenne et contre les « atrocités japonaises » en Corée. En appendice, les textes des traités de 1876, 1886, 1895 et 1904.

Histoire des Pays-Bas.

— Riemens (K.-J.). *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du XVI^e^ au XIX^e^ siècle* (Leyde, A.-W. Sijthoff, 1919, in-8°, vi-296 p., illustr.). — Voici une excellente thèse d'un Hollandais présentée à la Sorbonne pour le doctorat de l'Université et qui a valu à son auteur la mention « très honorable ». Il serait à souhaiter que nous eussions un travail semblable pour chacun

Digitized by Google

des pays de l'Europe afin que nous pussions nous faire une idée plus exacte de la diffusion de notre langue à l'étranger, dans le passé. Il est probable que la Hollande sortirait avec avantage de la comparaison qui en résulterait. A vrai dire, issues d'un état bilingue, les Provinces-Unies ne perdirent guère qu'en 1648 l'espoir de s'adjoindre les provinces du sud et ne considérèrent jamais la langue officielle de celles-ci comme une langue étrangère. C'est en français que les États correspondent avec Aerssen à Paris, avec Bréderode en Allemagne, avec Spinola à Bruxelles ou à Bois-le-Duc. Les Archives de l'État à La Haye fourmillent de documents en français aussi bien que les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*. Ce qu'on savait moins, et c'est la révélation que nous apporte M. Riemens, sans la mettre d'ailleurs assez en valeur, c'est que la Hollande n'a connu aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles que deux sortes d'écoles : l'*école latine*, qui préparait à l'Université, et l'*école française*, sorte d'école moderne préparant au commerce, dont le français est alors la langue internationale, et à la vie. D'abord fondée par des flamands besogneux, parfois par des émigrés de l'Artois, de la Flandre française ou d'ailleurs, la « fransche school », vers le milieu du XVII^e^ siècle, ne tarde pas à recevoir des subsides de la municipalité ou « vroedschap », pour qui elle constitue, concurremment avec l'école latine, tout l'enseignement officiel. D'école hollandaise ou du moins d'école en hollandais, il n'y en a point. Fait unique, sans doute, et capital, qui explique la diffusion du français jusqu'à l'heure actuelle aux Pays-Bas, où il est la seule langue étrangère enseignée à l'école primaire.

Il va sans dire que les filles, n'allant pas à l'école latine, fréquentent l'école française, et M. Riemens nous montre un enseignement public féminin parfaitement développé, dès le XVII^e^ siècle, et qui fait grand honneur à un pays, où il est aujourd'hui encore l'objet d'un soin particulier, mais surtout sous la forme d'enseignement mixte.

Un autre fait saillant de la démonstration de M. Riemens, c'est que l'école française n'est pas un résultat du grand « refuge » de la Révocation. Elle est antérieure, comme toute notre influence en Hollande d'ailleurs, ainsi que je le montrerai prochainement dans un livre qui est à l'impression, *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII^e^ siècle* (Paris, Champion).

Établie sur des recherches d'archives qui ont été entreprises surtout à Gouda, la thèse de M. Riemens, écrite dans une langue dont la perfection est, elle aussi, une démonstration, ne saurait être ébranlée, mais pourrait seulement être complétée par une enquête plus prolongée. Je signale par exemple à l'auteur, parmi les autographes de la bibliothèque de l'Université d'Amsterdam, une lettre d'André Rivet, adressée à « Monsieur du Bordieu, à l'eschole Françoise, en la grande rue, à Leyden » (de La Haye, le 23 février). Je ne trouve pas ce nom dans l'index alphabétique de son livre, pas plus que celui de Thomas Sergeant, qui, dès le 6 octobre 1607, est porté comme « fransche schoolmeester » sur le registre des mariages de l'église

Digitized by Google

wallonne d'Amsterdam et qui intéresse directement notre histoire littéraire parce que Descartes logeait chez lui en 1634. L'ouvrage se termine par un précieux *Répertoire d'ouvrages destinés aux écoles françaises et publiés en Hollande avant 1800* (p. 223 à 271) qui, sur bien des points, complète ou rectifie le *Chronologisches Verzeichnis französischen Grammatiken vom Ende des 14 bis zum Ausgange des 18 Jhdt.* et l'*Anhang zum Verzeichnis* de Stengel.

G. C.

Histoire de Roumanie.

— Nicolas Basilesco, député des paysans à l'Assemblée constituante, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest, avocat au barreau de Bucarest. *La Roumanie dans la guerre et dans la paix* (Paris, Félix Alcan, 1919, 2 vol. in-16, 375 et 340 p.; prix : 15 fr.). — Encore un exposé d'ensemble de la question roumaine : le plus copieux de tous, le plus complet peut-être (en tous cas, il a, sur les autres, l'avantage de n'avoir été écrit ou tout au moins achevé qu'après la fin des hostilités), sinon le plus objectif. Car, quoique l'auteur s'en défende (p. 15), il apporte au récit des événements trop de passion et aussi trop d'ardeur apologétique pour atteindre à l'impartialité. Son excuse et sa justification sont dans le rôle actif et prépondérant qu'il a joué. En particulier, son hostilité contre l'État yougoslave est vive (p. 7); et certes c'est un polémiste qui juge l'opposition, d'ailleurs toute provisoire, des Serbes au traité de paix « suprêmement inélégante » (p. 8) ou qui s'associe (p. 21 à 24) aux injustes violences verbales de Gabriele d'Annunzio contre un peuple courageux et francophile dont il est abusif de dire qu'il a jusqu'ici puisé à pleines mains à la culture allemande. Et puis on ne cite pas comme le fait M. Basilesco un article de journal (p. 24).

Ces réserves faites, on peut rendre hommage à la haute inspiration patriotique de ce livre, par ailleurs vivant, animé et singulièrement attachant. Les trois premiers chapitres constituent un bon manuel de l'histoire roumaine; en particulier, celui qui traite de Carol Ier (p. 47 à 76) est dans l'ensemble assez sévère. Les chapitres suivants constituent une histoire beaucoup plus détaillée, et en somme la plus précise dont on dispose jusqu'à présent, de la grande guerre au point de vue des sentiments roumains et de l'intervention roumaine (chap. IV à XIII). Vient ensuite une analyse, bien entendu très critique, des traités successifs (chap. XIV à XVI).

Le second volume, sous-intitulé *la Roumanie dans la paix*, envisage avec franchise et avec une grande hauteur de vues les multiples problèmes de l'avenir immédiat ou lointain : Société des Nations (quelle défiance!), anarchie ou ordre en Russie, droits des Israélites, question paysanne, réformes politiques et économiques nécessaires à l'essor d'un royaume qui vient de doubler son étendue. — R. L.-G.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales de géographie**. 1919, 15 septembre. — Myriam FONCIN. Versailles; étude de géographie historique (Versailles village, résidence royale, capitale jusqu'à la fin de l'Ancien régime, puis simple banlieue de Paris). — René MUSSET. Le Perche, nom de pays (ses limites. Le pays était originairement une forêt; il est devenu un pays agricole par défrichement, mais a gardé une ceinture discontinue de forêts et un aspect de bocage. En même temps, le nom de Perche a désigné une division politique ou administrative à partir du XI^e^ siècle et jusqu'à la Révolution; mais à aucun moment il n'y a eu coïncidence entre le pays et le comté, puis la province, du Perche). — Émile HAUMANT. Les influences géographiques dans la formation de la Russie; 1^er^ article. — L. GALLOIS. A propos de l'Ile-de-France (ajoute quelques documents nouveaux à ceux qu'a déjà mis en œuvre M. Marc Bloch. C'est essentiellement le pays compris entre la Seine et l'Oise, « entre deux yeaues »; il n'est pas besoin de chercher à la limiter par d'autres cours d'eau).

2. — **Journal des savants**. 1919, juillet-août. — C. HUART. La France et le Liban (d'après le livre de René Ristelhueber; les missionnaires français dans le Liban; les commerçants français; les professeurs libanais au Collège de France; les Maronites ont-ils été hérétiques?). — R. PICHON. Les « Histoires » de Tacite (d'après le livre d'E. Courbaud; considère Tacite sous son triple aspect d'historien, d'écrivain politique et d'artiste). — M. BESNIER. Les guerres de Carthage (d'après le t. III de l' « Histoire ancienne de l'Afrique du Nord » de Stan. Gsell; ce que cet ouvrage apporte de nouveau). — Louis LEGER. L'Académie des sciences de Petrograd du XVIII^e^ au XX^e^ siècle (sa fondation par Pierre le Grand; ses principaux membres; sa réforme par la princesse Dachkov; le dictionnaire de la langue russe paru de 1789 à 1794; à suivre). = C.-rendus : *St. Gsell* et *Ch.-Alb. Joly*. Khamessa, Mdaourouch, Announa (on signale les découvertes faites à Announa, l'ancienne Thibilis). — *George H. Chase*. Museum of fine arts. Boston. Analyse of Arretine pottery (143 numéros, valant surtout par la qualité des pièces). — *Jean Ebersolt*. Mélanges d'histoire et d'archéologie byzantines (importance de ce recueil).

3. — **Polybiblion**. 1919, août-septembre. — Publications relatives à la guerre européenne, parmi elles : *Philippe Stéphani*. Sedan sous

Digitized by Google

la domination allemande (bourré de documents); *Gabé de Champvert.* Six mois en Lorraine (à la fin de 1918); *I.-V. Papp* et *J. Erdélyi.* Les Magyars peints par eux-mêmes (traduction d'articles tirés des journaux hongrois); *Francesco Cosentini.* Préliminaires à la Société des Nations (intéressante synthèse). — P. PISANI. Ouvrages concernant la Yougoslavie. — O. M. B. Ouvrages sur la musique et les musiciens. — *Edmond Courbaud.* Horace, sa vie et sa pensée à l'époque des épîtres (très distingué). — *Éd. Suess.* La face de la terre; traduction d'*Emmanuel de Margerie;* t. III (très grand mérite de cette traduction; ce que M. de Margerie a ajouté au texte de Suess). — *Émile Picot.* Les Italiens en France au XVI[e] siècle (mine de renseignements). — *Georges Goyau.* Une ville-église : Genève, 1535-1907 (livre magistral). — *Ch. de La Roncière.* Colbert (tout en faisant ses réserves, a mis en lumière les vrais mérites de Colbert). — *Marc de Villiers.* Histoire de la fondation de la Nouvelle-Orléans, 1717-1722 (excellent). — *J. Munier-Jolain.* Le cardinal Collier (d'un romantisme échevelé). — *Pierre de La Gorce.* Histoire religieuse de la Révolution française; t. III (bon). — *A. Denys-Buirette.* Les questions religieuses dans les cahiers de 1789 (sens critique averti). — *Michele Rossi.* L'Italia odierna (ouvrage monumental). — *E. Gomez Carillo.* Treinta anos de mi vida; t. I (très passionnant). — *Camille Couderc.* Bibliographie historique du Rouergue, t. I (excellent).

4. — **La Révolution française.** 1919, juillet-septembre. — Ch. CHEVREUX. Les papiers du conventionnel Lamarque; ils se trouvent à Montpon-sur-l'Isle, Dordogne; ils comprennent des lettres et des écrits politiques, à côté d'une série d'imprimés). — P. GAFFAREL. La prise des Bastilles marseillaises (le château Notre-Dame-de-la-Garde, la bastide Saint-Nicolas et le fort Saint-Jean, avril-mai 1790). — Hippolyte BUFFENOIR. Statue de J.-J. Rousseau élevée par Argand, à Genève, 1779 (Argand était un horloger de Genève qui élevait son fils selon l'*Émile.* Il érigea à Jean-Jacques dans sa propriété, aux Paquis, un monument qui a disparu; il n'en reste qu'une gravure et une reproduction en biscuit de porcelaine, de la fabrique de Niderviller). — *Georges Bourgin.* La publication du *Saint-Just* d'Ernest Hamel et la justice du second Empire (l'ouvrage fut saisi par les ordres du parquet de Paris et Hamel protesta par une lettre du 7 août 1859). — Camille BLOCH. Propagande contre la constitution civile du clergé dans l'Allier (publie deux documents, trouvés aux archives de l'Allier, un tract de propagande et un avertissement aux fidèles du diocèse de Clermont-Ferrand relativement au saint temps de carême; l'auteur en est Philippe Papon, curé de Contigny). — C.-rendus : *André Roux.* Les observations du tribunal d'appel de Montpellier sur le projet de code civil; *Charles Rouvière.* La formation du département de l'Hérault; *Pierre-Edm. Hugues.* La contribution patriotique, étude, dans le département de l'Hérault, d'un impôt extraordinaire sur le revenu (trois travaux sérieux, thèses de doctorat ès

Digitized by Google

sciences juridiques, de la Faculté de Montpellier). — *U. Fischer.* Une famille de sculpteurs et de peintres comtois : les Rosset (intéressant). — *Ed. de Marcère.* La Prusse et la rive gauche du Rhin, le traité de Bâle (rien de nouveau). — *Louis Engerand.* L'opinion publique dans les provinces rhénanes et en Belgique, 1789-1815 (esquisse intéressante). — *Frédéric Masson.* Napoléon et sa famille; t. XII et XIII (admirablement renseigné). — *Félix Sartiaux.* Kant et la Révolution française (démontre que jamais Kant n'a exprimé de sympathie pour la Révolution). — *Gérard.* Mémoires (on y voit comment cet ambassadeur américain, venu germanophile à Berlin, en est parti germanophobe). — *Morgenthau.* Mémoires (non moins intéressants, non moins importants que ceux de Gérard). — *Henri Vast.* Petite histoire de la Grande Guerre (excellent).

5. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1919, 15 août. — *L. Laurand.* Manuel des études grecques et latines. Fasc. 1 : Géographie, histoire, institutions grecques; 2e éd. (très utile). — *F. Sartiaux.* L'archéologie française en Asie Mineure et l'expansion allemande. Les fouilles et le sac de Phocée (très intéressante conférence). — Chanoine *Max. Caron.* L'amiral de Grasse (ouvrage de vulgarisation). — *F. Roches.* Manuel des origines de la guerre (très utile). — *Fr. Contreras.* Le Chili et la France (brochure intéressante surtout pour les industriels et les commerçants). = 1er septembre. *Jacques Zeiller.* Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain (remarquable). — *Francis Palgrave.* The history of Normandy and of England (utile réimpression). — *V. Giraud.* Histoire de la Grande Guerre; fasc. 1 (bon). = 15 septembre. *P. Alfaric.* Les écritures manichéennes. II. Étude analytique (la discussion des écrits de Mani offre un grand intérêt). — Sir *James Frazer.* Folklore in the Old Testament (analyse détaillée de ce remarquable ouvrage, avec des observations critiques par Alfred Loisy). — *G. G. Coulton.* Christ, saint Francis and to-day (œuvre moderniste tendant à fournir aux communions chrétiennes une base d'accord et cet accord est fourni par le symbole johannique : Dieu est esprit, lumière, amour; Jésus est le fils de Dieu et Dieu nous a donné en lui la vie éternelle. Enfin, le cas de Jésus s'est renouvelé en saint François). — *Jean Lesquier.* L'armée romaine d'Égypte, d'Auguste à Dioclétien (remarquable). — *L. Gueneau.* L'organisation du travail à Nevers aux XVIIe et XVIIIe siècles; les conditions de la vie à Nevers à la fin de l'Ancien régime (deux thèses de doctorat; mise en œuvre très consciencieuse d'un grand nombre de documents). — *A. Aulard.* La Révolution française et le régime féodal (commentaire incomplet de la loi du 17 juillet 1793 qui, en supprimant complètement et sans indemnité toutes les redevances seigneuriales, consomma l'œuvre de la Révolution. Cette loi, ayant été imparfaitement obéie, ne peut avoir eu l'importance qu'y attache l'auteur. Il reste à dire quelle en fut la portée effective).

Digitized by Google

— *Ch. Andler.* Le socialisme impérialiste dans l'Allemagne contemporaine. Dossier d'une polémique avec Jean Jaurès, 1912-1913 (très instructif). — *Ch. Bouvet.* Une dynastie de musiciens français : les Couperin, organistes de l'église Saint-Gervais (remarquable).

6. — Revue des études historiques. 1918, octobre-décembre. — Commandant LEFEBVRE DE BEHAINE. Le typhus de Mayence, novembre-décembre 1813 (marche de l'épidémie; pertes terribles subies par la Grande Armée). — Marquis DE GÉRARDIN. La nomination d'un ambassadeur du roi en 1685 et ses préparatifs pour la Turquie (Pierre Gérardin, qui parlait bien le turc, fut nommé après la mort subite de M. de Guilleragues; ses préparatifs de départ, son voyage jusqu'à Toulon, d'après son journal manuscrit; il mourut à Constantinople le 15 novembre 1689, à quarante-cinq ans). — Pierre RAIN. Les centenaires de la Restauration; chronique de 1818 (par ordre de jours). — Commandant WEIL. L'état des relations diplomatiques entre la France et la Sardaigne, 1836; suite (publie une dépêche du marquis de Rumigny au duc de Broglie, 26 février 1836 : portraits du roi Charles-Albert et de ses principaux ministres). — E. LEDOS. Le bureau des traducteurs au ministère des Relations extérieures sous le Consulat et au début de l'Empire (c'est une traduction d'une partie des souvenirs de l'écrivain dano-norvégien P.-A. Heiberg qui, banni de son pays, vint à Paris et entra au ministère des Relations extérieures, où il resta jusqu'en 1816. Mis à la retraite, il n'en continua pas moins de vivre à Paris, où il mourut aveugle le 30 avril 1841). = C.-rendus : *Albert Autin.* L'échec de la Réforme en France au XVI[e] siècle (il n'est pas sûr, quoi qu'en prétende l'auteur, que la Réforme était incompatible avec le caractère français). — *Richard Waddington.* La guerre de Sept ans; t. V (années 1761 et 1762; travail d'une haute conscience). — *Albert Mathiez.* Études robespierristes (convaincrait davantage, s'il mettait moins d'âpreté dans ses réquisitoires). — *Louis Madelin.* L'expansion française : de la Syrie au Rhin (vibrant). — *Julien Rovère.* Les survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne depuis 1815 (approuve la thèse de l'auteur). — Comte *Maurice de Périgny.* La république de Costa-Rica; son avenir économique et le canal de Panama (tableau précis et poétique). — *Georges Maspero.* La Chine (gros, intéressant et complet ouvrage). — *Joseph Dautremer.* Chez nos alliés japonais; esquisse historique (impartial et précis). — *N. Jorga.* Histoire des relations entre la France et les Roumains (excellent). — *C. Stiénon.* Le mystère roumain et la défection russe (intéressant, vivant, n'éclaircit pas tout le mystère). — *Olivier Guéheneuc.* La bataille navale du Jutland, 31 mai 1916 (beaucoup de renseignements). = 1919, janvier-février (voir t. CXXXI, p. 165).

7. — Revue des études napoléoniennes. 1919, juillet-août. — Camille PITOLET. Hambourg sous la domination napoléonienne (publie, sur le soulèvement de 1813, des extraits d'un journal tenu par

Digitized by Google

Johanna Margarethe Sieveking, fille du professeur Reimarus; ce journal s'arrête au 20 juillet 1813). — Paul GAFFAREL. Le séjour de Charles IV d'Espagne à Marseille (il y resta trois ans et demi, depuis octobre 1809 jusqu'au moment où, pour couper court aux intrigues de l'opposition royaliste, Napoléon le fit transférer à Rome). — Émile LE GALLO. Le « Waterloo » de Henry Houssaye; suite et fin (conclut que le travail de H. Houssaye ne saurait être considéré comme « une œuvre rigoureusement historique. Il y a accumulé avec profusion les trompeuses citations et les témoignages douteux »). — Marcel BLANCHARD. Une enquête administrative dans l'Isère en 1859 (d'après un dossier des archives départementales; l'enquête avait pour objet de vérifier de prétendus propos « formellement antidynastiques et antipatriotiques » tenus par un secrétaire de mairie au sujet de la guerre d'Italie). — Roger LÉVY-GUENOT. Histoire intérieure des deux Empires (des ouvrages récemment parus sur le premier Empire et sur le second). — Louis VILLAT. Le testament de Paoli et l'instruction publique en Corse (signale les dispositions testamentaires prises par Paoli pour donner à ses concitoyens une instruction solide et vraiment libératrice). — ID. Fénelon en France pendant le Consulat et l'Empire (d'après la thèse de M. *Albert Chérel* : Fénelon au XVIII[e] s. en France, 1918). — ID. Pourquoi et comment furent dénommées nos circonscriptions départementales (d'après un article de Paul Meuriot). = Septembre-octobre. André VOVARD. Le premier Empire dans les ouvrages historiques d'enseignement primaire en Espagne (ces ouvrages ont tous un même caractère : l'exaltation de la patrie et l'hostilité à l'égard de la France). — Commandant WEIL. Les Bonaparte à Florence (publie plusieurs lettres du ministre de France à Florence, Bellocq, qui adresse à son gouvernement des renseignements pleins d'intérêt sur Jérôme et Caroline Bonaparte en 1836, sur la mort de Caroline en 1839 et les difficultés soulevées par l'exécution de son testament. L'ex-reine de Naples, devenue comtesse de Lipona, gagne beaucoup au témoignage d'un homme parfaitement désintéressé en ce qui concernait la famille de Bonaparte). — Henri PRENTOUT. La politique anglaise et la politique française dans la question des Duchés (pour arrêter la Prusse dans l'affaire des Duchés, l'alliance intime et résolue de la France et de l'Angleterre était nécessaire. Or, Napoléon III rêvait de faire régler la question par un Congrès européen auquel eût incombé la tâche de refaire l'œuvre des traités de 1815; il était un pacifique, ce dont Bismarck était bien décidé à tirer parti pour fonder par la guerre l'hégémonie prussienne. Quant à l'Angleterre, elle ne voyait de danger que dans la politique impériale). — Lieutenant JOLYET. Épisodes des guerres de Catalogne, 1808-1812; souvenirs d'un lieutenant du 42[e] de ligne (le nom de ce lieutenant n'est pas donné. Il écrivit ses souvenirs au plus tôt en 1823). — Louis VILLAT. Un adversaire de Napoléon : Frédéric de Gentz (d'après l'ouvrage de Robinet de Cléry).

Digitized by Google

8. — Revue des sciences politiques. 1919, 15 août. — A. GÉRARD. L'Extrême-Orient et la paix (les relations du Japon et de la Chine avec l'Europe depuis le traité de Shimonoseki en 1895; ce que sera dans la période de paix qui va s'ouvrir leur rôle politique, économique et social). — Gino ARIAS. Les forces économiques de l'Italie et la collaboration franco-italienne (agriculture, industrie, commerce international avant la guerre; l'Italie demande comme colonie, sur laquelle elle pourra diriger son émigration, une partie de l'Anatolie et une partie de l'Arménie). — Maurice LAIR. Un historien pangermaniste : Karl Lamprecht (article très fouillé et qui confirme le jugement porté dans la *Revue historique* par M. Guilland). — PRIMEFOSSE. La réforme de la magistrature et les magistrats. — Octave FESTY. Le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont et la condition des ouvriers français aux environs de 1830 (d'après l' « Économie politique chrétienne » en trois volumes qui parurent en 1834). — Georges LECARPENTIER. Un traité d'économie américain : les principes du professeur Edwin B.-A. Seligman (ce livre a fondu ensemble les meilleurs éléments des grandes écoles qui se partagent le champ de la science économique). — Clovis KERNISAN. Haïti depuis 1915 (en juillet 1915, les États-Unis obtinrent le contrôle général des finances haïtiennes et la réorganisation de la police intérieure. Les États-Unis veulent-ils mettre la main sur Haïti ou prétendent-ils simplement assister un État voisin et faible? L'auteur penche vers la première hypothèse). — Gustave REGELSPERGER. La Haute-Volta, nouvelle colonie de l'Afrique occidentale française (par un décret du 1er mars 1919 ont été détachés de la colonie du Haut-Sénégal-Niger et rattachés à l'Afrique occidentale française sept cercles civils situés dans la partie méridionale de la boucle du Niger; importance de ce territoire). = C.-rendus. Ouvrages sur la guerre que nous avons signalés. — *Georges Lecomte.* Clemenceau (livre qui est un acte de piété). — *Pierre de La Gorce.* Histoire religieuse de la Révolution française; t. III (remarquable). — *A. Aulard.* La Révolution française et le régime féodal (on fait des réserves). — *M. Marion.* Histoire financière de la France depuis 1715; t. II (excellent). — *A. Bossert.* Études historiques et figures alsaciennes (études sûres d'érudition et agréables de forme).

9. — Revue historique de la Révolution française. 1918, juillet-septembre. — Léon PRUGNARD. Un légataire de Napoléon : Jean-Cincinnatus Mouton-Duverney (publie un mémoire écrit en 1826 par Jean-Cincinnatus, fils du général Mouton-Duverney, en faveur de qui Napoléon Ier avait laissé par testament diverses sommes d'argent; il est adressé au comte de Montholon et au comte Bertrand, ses colégataires, qui lui déniaient tout droit à la délivrance de ces legs. Jean-Cincinnatus ne put obtenir justice que sous Napoléon III). — Henry POULET. L'esprit public à Thann pendant la Révolution. La Société des amis de la Constitution, 1791-1795; suite. — Jean RÉGNÉ. Les Autrichiens dans l'Ardèche en 1814 et 1815; suite et fin (nom-

Digitized by Google

breuses pièces justificatives). — Joseph COMBET. La Révolution dans le golfe de Sambracit, 1789-1799; suite. — Félix PONTEIL. La Société populaire des antipolitiques d'Aix-en-Provence, d'après des documents inédits, 1790-1795; suite. — Le registre de correspondance de Roger DUCOS en mission à Landrecies; suite et fin. — Gabriel VAUTHIER. Les boulets incendiaires en 1793. — ID. Notes sur l'occupation des Alliés en 1815. — Maurice DUSSARP. Un document sur le traitement des prisonniers de guerre en France en 1806 (publie une lettre du préfet des Landes au ministre de l'Intérieur. Il lui rend compte des bons traitements dont les prisonniers autrichiens ont été l'objet). = C.-rendus : Abbé *Joseph Charonnot.* Mgr de La Luzerne et les serments pendant la Révolution (bonne étude faite à l'aide des papiers de Mgr de La Luzerne communiqués par le marquis de Vibraye et de fructueuses recherches dans les archives et les bibliothèques). — Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. Fasc. 1 : A-Abys (ce premier fascicule donne une idée très favorable de l'entreprise, qui comprendra six volumes).

10. — Le Correspondant. 1919, 25 septembre. — Charles BRUN. La reconstruction de la France. Qu'est-ce que le régionalisme? (montre combien l'idée de région et de régionalisme est complexe; elle doit être un principe d'ordre et d'action où les groupes sociaux se hiérarchisent comme les sentiments). — MILES. Silhouettes de guerre : M. Polk (M. Polk fut chargé officiellement de remplacer en Amérique le secrétaire d'État, M. Lansing, pendant le séjour que celui-ci fit en France avec le président Wilson aux Conférences de la paix. Il fut vivement critiqué à propos du projet primitif de la Ligue des Nations; mais, en l'attaquant, c'est uniquement le Président que l'on visait). — René JOHANNET. Projets littéraires et propos familiers de Charles Péguy; fin. — Christian SCHEFER. Treize années de politique extérieure, 1879-1892. II. Le ministère Ferry et l'entente avec l'Allemagne, 1883-1885 (l'œuvre extérieure de Ferry apparaît à distance bienfaisante et glorieuse; « malgré les répugnances sentimentales que soulevait un rapprochement avec l'Allemagne, il importait que la combinaison fût tentée et c'est précisément le fait de l'avoir essayée qui assure au ministère de Ferry une place très particulière dans l'histoire de notre politique »). — François LECHANNEL. A travers les livres étrangers. I. Interprétations contradictoires du marxisme par Lénine et par Kautsky. II. Impressions de guerre d'un officier italien (cet officier s'appelle Soffici et il raconte avec une verve pittoresque les opérations auxquelles il prit part pour la prise du mont Kobilek, en août 1917). — LANZAC DE LABORIE. Un aide de camp du maréchal Ney (Octave Levasseur, dont les souvenirs militaires viennent d'être publiés par le commandant Beslay). = 10 octobre. Mgr JULIEN, évêque d'Arras. Le culte du Sacré-Cœur (histoire de ce culte depuis la peste de Marseille en 1720 jusqu'à la loi du 25 juillet 1875, déclarant d'utilité publique la construction d'une église en l'honneur du Sacré-Cœur

Digitized by Google

sur la colline de Montmartre, et au 16 octobre 1919 où eut lieu la consécration solennelle de cette église). — MILES. Silhouettes de guerre : M. Hitchcock (sénateur du Nebraska, leader des démocrates et, comme tel, défenseur de la politique du Président à la Conférence de la Paix, bien qu'il ait peu d'affection pour la personne même de Wilson qu'il traite volontiers de despote, d' « égoïste dangereux ayant renié tous les enseignements des ancêtres de son parti »). — Henry BREMOND. Un romantique impénitent. I. Sainte-Beuve et l'intelligence (étude très pénétrante et, au fond, plutôt sympathique). — Anatole DE TARLÉ. Le mouvement économique et social aux États-Unis, mai-août 1919. I. La situation financière; la balance commerciale; l'assistance à l'Europe et la politique douanière. — Ernest DAUDET. Témoin d'un siècle : la princesse de Sayn-Wittgenstein. III. L'installation à Monabri (1872-1918; nombreux extraits de la correspondance de la princesse, notamment en ce qui concernait la Russie, le tsar Nicolas II, la révolution de 1905, etc.). — P. DE SAINT-HUGON. L'internement des soldats français dans les pays scandinaves (heureuse influence exercée par la présence de ces Français pour ranimer en Suède les sentiments favorables à la France). = 5 octobre. Gustave GAUTHEROT. Les troupes françaises en Cilicie (depuis la fin de 1918 où cette région a été occupée par un contingent français jusqu'à l'accord militaire franco-britannique du 15 septembre 1919; expose l'œuvre accomplie dans cet intervalle par la « Légion d'Orient »). — LIBER. Hommes du jour. Le Right hon. J. H. Thomas, secrétaire général de l'Union nationale des Railwaymen. — Henri BREMOND. Un romantique impénitent. II. Sainte-Beuve et le catholicisme (veut prouver que Sainte-Beuve « est resté plus attaché au christianisme qu'on ne le croit d'ordinaire »). — Christian SCHEFER. Treize années de politique extérieure, 1879-1892. III. Le retour à l'Europe (fin de ce substantiel exposé). = 10 novembre. Commandant Henri CARRÉ. Le moral, élément de la victoire. L'œuvre du maréchal Pétain. — LIBER. Hommes du jour. Robert Smillie, président de la Fédération des mineurs de Grande-Bretagne. — E. LECANUET. Les pères du laïcisme en France : Renan, Renouvier. — Maurice LAIR. Le paysan français et la guerre. — Antoine DE TARLÉ. Le mouvement économique et social aux États-Unis, mai-août 1919; fin (à lire et à méditer). — Alexandre MASSERON. Tombes d'Italie (d'après un ouvrage récent de *Giulio Ferrari* : La tomba nell' arte italiana, histoire complète, en images, d'un genre de monuments où l'on rencontre quelques-uns des plus purs chefs-d'œuvre de l'art depuis la période préhistorique jusqu'à l'époque contemporaine). — S. H. MAC LEOD. Le prêtre-soldat dans l'histoire (d'après l'ouvrage publié sous ce titre par Oscar Havard).

11. — Études. Revue fondée par les Pères de la Compagnie de Jésus. 1919, 5-20 septembre. — Léonce DE GRANDMAISON. Les catholiques français aux prochaines élections (programme électoral). — Xavier MOISANT. La question irlandaise; comment l'Irlande fut réunie

Digitized by Google

à l'Angleterre (les débuts de la domination anglaise sous Henri II; la bulle d'Hadrien IV instituant le roi d'Angleterre suzerain de l'Irlande est-elle authentique? Le statut de Kilkenny de 1367; la suite des révoltes de l'Irlande jusqu'à l'acte d'union de 1800. L'ère des réparations. L'Irlande deviendra-t-elle à l'avenir un dominion?). — Paul DUDON. Une ville-église : Genève, 1535-1907 (d'après les deux volumes de Georges Goyau). — Louis JALABERT. L'Angleterre et la Perse. Un cas de conscience diplomatique (situation de la Russie et de l'Angleterre en Perse au début du XX^e siècle; le traité du 30 août 1907; comment la Russie a traité son domaine en pays conquis; ce que la Perse a souffert pendant la guerre; le traité du 9 août 1919 par lequel la Perse tombe administrativement, militairement, financièrement, économiquement sous le vasselage de l'Angleterre). — Léon DERVILLE. Un pays marocain. Chez le caïd Ahmed (à deux ou trois kilomètres de Taza). — Henri DU PASSAGE. La semaine sociale à Metz (au début d'août 1919). = C.-rendus : *Marcel Marion*. Histoire financière de la France depuis 1715; t. II : 1789-1792 (remarquable). — *Ch. de La Roncière*. Un grand ministre de la Marine : Colbert, 1619-1683 (nourri de faits, écrit d'un style vif). — *E. Rodocanachi*. Études et fantaisies historiques (bouquet agréablement formé d'une dizaine d'essais). = 5 octobre. Paul BERNARD. L'Alsace et le génie français. I. Poètes du temps jadis (Otfrid de Wissembourg; Gotfrid de Strasbourg, Reimar le Vieux, le chant populaire). — Joseph HUBY. Les « paradoxes du catholicisme » et les étapes de deux convertis (analyse du livre de Mgr Robert Hugh Benson, dont une traduction française vient de paraître; les deux convertis sont Émile Rochard et Henri Ghéon). — Pierre MERTENS. La légende dorée en Chine (comment a progressé dans la province de Tchély l'évangélisation : la station de Tsingfong). — Adhémar D'ALÈS. Edmond Bishop (l'auteur du recueil de la *Liturgica historica*, mort il y a trois ans). — Georges GUITTON. Initiative et discipline d'après le maréchal Foch (s'est servi des extraits publiés par le commandant A. Grasset). = C.-rendus : *Max Farrand*. Les États-Unis. Formation historique de la nation américaine (manuel substantiel). — Commandant *Émile Vedel*. Sur nos fronts de mer (pages belles et réconfortantes). = 20 octobre. Henri RIONDEL. La guerre et le catholicisme en Turquie (désastre des missions catholiques; extermination des Arméniens). — Henri DU PASSAGE. La révolution économique et la transformation sociale (à propos du récent congrès de la Confédération générale du travail). — Jean-Marie DARIO. Les petits Français en Hollande pendant la guerre (ceux de la région du Nord qui furent recueillis au début de 1917). = C.-rendus : *Edward Channing*. Histoire des États-Unis d'Amérique, 1765-1865 (ouvrage classique). — *Charles Rivet*. Chez les Slaves libérés (l'auteur parle en témoin).

12. — La Grande Revue. 1919, septembre. — Marcel LAURENT. Nos gouvernements de guerre; suite : le ministère Painlevé, 1917;

Digitized by Google

suite et fin le 1er octobre : le ministère Clemenceau jusqu'à l'armistice, 1917-1918 (esquisse dithyrambique de ce grand ministère qui sut vraiment organiser la victoire). — Edme TASSY. L'organisation de l'expansion intellectuelle en France. — Maurice MAINE. L'Université allemande et les prisonniers (conte avec esprit et bonne humeur comment dans certains camps de prisonniers français un savant linguiste, professeur à l'Université de Berlin, put se faire autoriser à instituer une enquête sur les parlers français. Le Dr Uertel parut fort satisfait des résultats obtenus, bien que les prisonniers se fussent divertis aux dépens de l'enquêteur).

13. — **Mercure de France.** 1919, 1er octobre. — Louis NARQUET. Pour gagner la paix (longue analyse d'un article de M. Lindenlaub sur « le traité de paix vu du Rhin », publié dans le *Temps* du 21 mai 1919). = 16 octobre. E.-F. GAUTIER. Interprétation biologique des grandes catastrophes. Esquisse de philosophie de l'histoire. I. La chute de l'Empire romain (le monde biologique est soumis à la loi de la naissance, de la maturité, de la vieillesse et puis de la mort; pourquoi le monde social échapperait-il à cette loi?). = 1er novembre. E.-F. GAUTIER. Interprétation biologique des grandes catastrophes. II. Les époques de l'histoire de France (on peut admettre qu'il y eut dès Frances successives séparées par des catastrophes destructives et créatrices qui ont pu modifier biologiquement l'espèce en agissant sur les naissances). = C.-rendu : *R. Gooss.* Das Wiener Kabinet und die Entstehung des Krieges (ouvrage de première importance qui apporte les précisions les plus décisives sur la collusion de l'Allemagne et de l'Autriche depuis le 28 juin 1914 jusqu'au 31 juillet). = 16 novembre. Georges GUY-GRAND. La vie politique dans la France d'avant la guerre.

14. — **La Revue de Paris.** 1919, 1er octobre. — Ém. DE MARTONNE. Choses vues en Bessarabie (description très précise du pays et des populations variées qui l'habitent; « pays merveilleusement riche, d'un prix inestimable pour la Roumanie. Population très mêlée dans le sud et dans toutes les villes; purement roumaine au centre. Paysans ignorants, bourgeoisie russifiée »). — Martine RÉMUSAT. Une ambassade de France en Pologne, 1674-1680 (celle du marquis de Béthune). — Berthe POIRIER. Le culte du souvenir en Lorraine, 1871-1913. — V. TCHERKÉSOFF. La Géorgie; ses traditions et ses droits politiques (la jeune république géorgienne demande aux Alliés de reconnaître son indépendance et de l'admettre dans la Société des Nations). = 15 octobre. Émile MÂLE. L'art du moyen âge et les pèlerinages (les pèlerins ont transporté en France les images du Constantin équestre du Latran, celle de saint Pierre de Rome, avec les attributs de la papauté, celle de la sainte Face, ou saint Vou, de Lucques, celle du saint Michel du mont Gargano. A son tour, l'Italie reçut des pèlerins français les récits de nos trouvères et en particulier la Chanson de Roland et les romans de la Table ronde, qui ont fourni des

Digitized by Google

sujets d'ornement à de nombreuses églises italiennes; c'est par la même voie que l'art roman de France pénétra en Italie). — Félicien CHALLAYE. La politique intérieure en Chine (la Chine « a besoin d'être aidée en son évolution par ses alliés d'Europe et d'Amérique, par le Japon; mais il faut que cette assistance la libère au lieu de l'asservir »). = 1er novembre. P. DE LA BLANCHARDIÈRE. La défense contre avions; son effort pendant la guerre. — BRADA, comtesse DE PULIGA. Belles fêtes d'autrefois (fête donnée à Berlin par le comte de Launay, ministre d'Italie, à l'occasion de la visite faite à Guillaume Ier par le prince et la princesse de Piémont en 1872; fêtes à la légation de Sardaigne à Paris en 1858 et portrait de la comtesse Vérasis de Castiglione, favorite de Napoléon III, etc.). — André MAUREL. Gœthe, génie latin; I. — Auguste DUPOUY. Un camp de Chinois (à Rouen, pendant la guerre). — Ed. CARTERON. Les Hohenzollern colonisateurs, du Grand Électeur à Guillaume II, 1648-1918.

15. — Revue des Deux Mondes. 1919, 1er octobre. — Louis MADELIN. La bataille de France. IV. La bataille de Picardie : 8 août-6 septembre 1918 (le mémoire du 24 juillet où Foch prévoit et prépare la retraite générale des Allemands; les batailles d'Amiens et de Montdidier, 8-14 août; l'attaque victorieuse sur les ailes, 18-26 août, qui prépare l'attaque contre la ligne Hindenburg, 27 août-6 septembre). — Jérôme et Jean THARAUD. Le front de l'Atlas. IV. En colonne (mort du Glaoui). — Alfred RÉBELLIAU. Autour de la correspondance de Bossuet. III. Bossuet archidiacre de Metz; en mission à Paris (cette mission avait pour objet de solliciter au Parlement un procès que les chanoines avaient contre un de leurs confrères pour une question de gros sous. Curieux tableau de la vie capitulaire et des querelles intarissables qui animaient le chapitre contre l'évêque. Désormais Bossuet ne reviendra plus à Metz. A Paris, sévit l'affaire du jansénisme, à laquelle il va se trouver mêlé à propos du formulaire de 1664). — André BEAUNIER. Une imposture de la science allemande (à propos de l'étude de M. Lucien Foulet sur le Roman de Renard. Les Allemands ont prétendu que Renard leur appartenait par droit d'invention; ils se sont trompés et ils ont eu tort d'attribuer aux traditions populaires une part excessive dans la formation de notre littérature médiévale, de nier par là même le génie créateur du conteur français anonyme auquel nous devons le roman. M. Beaunier montre l'erreur à la suite de M. Foulet; mais il faut lui laisser pour compte l'inculpation d'imposture). = 15 octobre. Louis MADELIN. La bataille de France. V. L'assaut concentrique, 3 septembre-5 octobre (la ligne Hindenburg brisée; l'offensive des Flandres jusqu'au 10 octobre; avec cinq bonnes cartes). — Louis-Frédéric CHOISY. Sainte-Beuve et Adèle Couriard (d'après les lettres de Sainte-Beuve; celles d'Adèle Couriard n'ont pas été conservées). — Abbé WETTERLÉ. L'Alsace et la Lorraine au lendemain de la délivrance (maladresses de l'administration française dans les provinces désannexées). — Frédéric MASSON. Les conspira-

Digitized by Google

tions du général Malet. III. La conspiration de 1812. — Raphaël-Georges LÉVY. Les changes pendant la guerre et aujourd'hui. — Louis GILLET. Les mémoires de Ludendorff. = 1er novembre. A. ISVOLSKY. Souvenirs de mon ministère. III. Nicolas II et Guillaume II (montre que l'affaire du traité de Bjorkoe fut machinée avec une remarquable pratique du théâtre par Guillaume II et que Nicolas II s'en laissa imposer par son fougueux cousin. D'ailleurs, pour le tsar, l'alliance russo-allemande était dirigée contre l'Angleterre, non contre la France. Devenu ministre des Affaires étrangères l'année qui suivit le traité, Isvolsky n'eut qu'un souci, partagé par Lamsdorf et Witte, celui de faire annuler le traité par le tsar. Il raconte une conversation qu'il eut à ce sujet, n'étant encore que ministre russe à Copenhague, avec Guillaume II en août 1905, et l'irritation de Guillaume quand Isvolsky lui dit que la question d'Alsace-Lorraine empêcherait toujours la France de nouer avec l'Allemagne une entente durable). — Louis MADELIN. La bataille de France. VI. La reprise du grand assaut, 5-31 octobre. — Baron BEYENS. Impressions de Berlin (impressions recueillies en 1919 alors que l'ancien ministre de Belgique allait rechercher ses meubles. Il dit ce qu'il a vu, ce qu'il a su de l'esprit du peuple allemand pendant la guerre et il essaie de tirer de ces faits des conséquences sur l'avenir prochain de la République allemande). — Alfred RÉBELLIAU. Autour de la correspondance de Bossuet. IV. Bossuet et Port-Royal (chargé de ramener à l'obéissance la sœur Agnès Arnauld et sa nièce, Marie-Angélique, internées aux Visitandines de Paris, Bossuet eut avec elles des conversations dont nous ignorons les termes; mais il écrivit à « la Révérende Mère abbesse et aux religieuses de Port-Royal » une lettre où il s'exprime clairement sur la nécessité de la discipline dans l'Église. Cette lettre, d'ailleurs, ne fut pas connue des religieuses, les circonstances ayant ensuite fait sentir à Bossuet et à l'archevêque de Paris que son envoi eût été inopportun. Elle fut publiée en 1709, mais altérée, par le cardinal de Noailles). — Louis DE LAUNAY. La valeur minière et industrielle de l'Alsace-Lorraine. II : La potasse, le sel gemme, le pétrole, l'industrie textile.

ÉTATS-UNIS.

16. — The american historical Review. 1919, juillet. — Alfred H. SWEET. Les Bénédictins en Angleterre et leurs évêques au XIIIe siècle (du rôle des évêques dans la confirmation des élections abbatiales, dans la visite des monastères et dans l'administration paroissiale). — Wilbur C. ABBOTT. Origine des partis politiques en Angleterre (elle doit être cherchée entre les années de 1660 à 1675 plutôt qu'à la suite et comme conséquence de la Révolution de 1688). — Édouard DRIAULT. La coalition européenne contre Napoléon Ier (cette coalition fut celle des rois; c'est aux rois que Napoléon fit la guerre et ce sont les rois qui réglèrent le sort de l'Europe aux traités

Digitized by Google

de Vienne. Pendant le cours du XIXe siècle, les nations prirent une pleine conscience d'elles-mêmes et la Société des Nations, issue des délibérations de Versailles, assurera la paix du monde que celles de Vienne avaient été impuissantes à fonder). — W. A. DUNNING. La « déloyauté » dans deux guerres (pendant la guerre civile, Lincoln n'hésita pas à prendre de sévères mesures de répression contre les ennemis du dedans; il y eut des prisonniers politiques, des prisonniers d'État qui furent assez mal traités. Rien de tel dans la guerre contre l'Allemagne; de Lincoln à Wilson, le progrès est considérable). — Ralph Van Deman MAGOFFIN. Le travail historique produit par les états-majors (depuis 1870). — John R. W. TAYLOR. L'histoire de la guerre de 1917 (plan d'une vaste publication relative à la participation des États-Unis à la Grande Guerre; on estime qu'elle occupera environ dix-sept volumes de 250,000 mots chacun). — Thomas M. MARSHALL. Le journal et les notes de William L. Marcy, 1857. = C.-rendus : *Charles Seymour* et *Donald Paige Frary*. How the world votes : the story of democratic development in elections (très utile tableau du système électoral dans le monde). — Sir *James G. Frazer*. Folklore in the Old Testament (très important). — *Ch. Chr. Mierow*. The Gothic history of Jordanes, in english version with an introduction and a commentary (bon). — *Lees*. Alfred the Great, the truth teller, maker of England, 848-899 (très bonne biographie). — *Ruth Putnam*. Luxemburg and her neighbors (excellent résumé). — *M. Hruschewskyj*. Geschichte der Ukraine; I (traduction allemande d'un livre russe publié en 1911; c'est un livre de propagande en faveur de l'indépendance ukrainienne par un historien éminent qui est aussi un ardent nationaliste). — *C. Phillipson*. Alsace-Lorraine; past, present and future (très contestable). — *Fr. Morgan Nichols*. The epistles of Erasmus; vol. III (important). — Lutherstudien zur 4 Jahrhundertfeier der Reformation (recueil de quinze mémoires pour le quatrième centenaire de Luther). — *Ch. Howard Mac Ilwain*. The political works of James I, reprinted from the edition of 1616 (utile). — *E. Guglia*. Maria Theresia, ihr Leben und ihre Regierung (très bonne biographie composée pour le deuxième centenaire de la naissance de la future impératrice). — *Alfred Stern*. Geschichte Europas seit den Vertrægen von 1815; Bd. VII (remarquable). — *J. A. Hobson*. Richard Cobden, the international man (simple esquisse où Cobden est étudié comme pacifiste et non-interventionniste plus encore que comme libre-échangiste). — L'œuvre de La Haye (d'après les ouvrages de *W. Schücking* : The international Union of the Hague conferences, et *Hans Wehberg* : The problem of an international court of justice, traduits de l'allemand par *Ch. G. Fenwick* et publiés par la fondation Carnegie pour la paix internationale). — *M. Fr. Egan*. The years near the German frontier; a retrospect and a warning (l'auteur a représenté le gouvernement des États-Unis à Copenhague de 1907 à 1918; ce sont les souvenirs de cette ambassade qu'il

Digitized by Google

publie. Très intéressant, malgré de nombreuses erreurs de détail). — *Frederick A. Ogg* et *Ch. A. Beard.* National governments and the world war (bon). — General *Basil Gourko.* War and revolution in Russia, 1914-1917 (très intéressant exposé par un général qui fut chef d'état-major des armées russes de novembre 1916 à mars 1917 et commandant en chef des armées occidentales de mars à juin 1917. Simple, clair et pénétrant). — *Commons, Saposs, Mittelman, Andrews, Sumner, Hoagland* et *Pearlman.* History of labour in the United States (œuvre monumentale entreprise par les élèves du prof. Commons et sous son habile direction). — *A. W. Calhoun.* A social history of the american family. Vol. III. Since the civil war (remarquable). — *W. C. Abbott.* Colonel John Scott of Long Island, 1634-1696 (excellente biographie d'un aventurier qui réussit à devenir seigneur de Long Island, conseiller de l'Office colonial et géographe du roi, mais qui n'était en réalité qu'un coquin : fanfaron, spadassin, espion, dont les mémoires sont un tissu de mensonges). — *John Bach Mac Master.* The life and times of Stephen Girard, mariner and merchant (Girard émigra de France en Amérique en 1774; il fit une grosse fortune comme marchand et banquier et mourut en 1831 à Philadelphie, laissant la réputation d'un philanthrope. Bonne biographie d'après sa très volumineuse correspondance). — *Th. C. Pease.* The frontier state 1818-1848 (remarquable). — *William H. Glasson.* Federal military pensions in the United States (excellent). — *W. D. Foulke.* Fighting the spoilsmen; reminiscences of the civil service reform movement (excellente étude sur la réforme de l'administration au temps des présidents Harrison et Mac Kinley). — *Th. Veblen.* The higher learning in America; a memorandum of the conduct of universities by business men (intéressante discussion sur le système des « trustees » dans les Universités américaines). — *Kirk H. Porter.* A history of suffrage in the United States (bon). — *Percy Scott Flippin.* The royal government in Virginia, 1624-1775 (excellent). — *R. Paul Bieber.* The Lords of trade and plantations, 1675-1696 (très bonne dissertation). — *Ralph D. Paine.* The old merchant marine; a chronicle of american ships and sailors (bon). — *Carl Becker.* The eve of the revolution; a chronicle of the breach with England (petit volume sans prétention, mais aussi remarquable pour le fond que pour la forme). — *W. W. Sweet.* A history of latin America (insuffisant). — *I. A. Wright.* Santiago de Cuba and its district, 1607-1640 (met en œuvre de nombreux documents tirés des archives des Indes à Séville). — *Andrés F. Ponte.* La revolución de Carácas y sus próceres (utile brochure). — *Angel J. Carranza.* Campañas navales de la República argentina (bonne étude posthume sur l'histoire des années 1810-1828). — *F. A. Kirkpatrick.* South America and the war (bon).

= Octobre. Albert B. WHITE. Y eut-il un « Commun conseil » avant le Parlement? (avant le milieu du XIII^e siècle, on rencontre fréquemment l'expression « commune consilium », presque jamais « commune

Digitized by Google

concilium »; or « consilium » ne saurait désigner une assemblée. Il n'y a donc pas eu de « commune consilium » avant le Parlement, mais des assemblées appelées « colloquium », puis « concilium » ou « magnum concilium » et aussi « curia », « conventus », etc. A partir de 1239, l'expression « Parliamentum » l'emporta peu à peu). — Witt Bowden. Les manufacturiers anglais et le traité de commerce de 1786 avec la France (ce traité fut généralement bien accueilli par les manufacturiers). — Bernadotte E. Schmitt. Les préliminaires diplomatiques de la guerre de Crimée. — George E. Hastings. Notes sur les débuts de l'aéronautique en Amérique. — Franklin F. Holbrook. Les archives du service de la guerre aux États-Unis. — E. Alfred Jones. Lettre de David Colden, loyaliste, en 1783. = C.-rendus : *J. C. Davies.* The baronial opposition to Edward II (beaucoup d'utiles recherches, des idées intéressantes, non sans quelque imprécision). — *Ierne L. Plunket.* Isabel of Castille and the making of the Spanish nation, 1451-1504 (excellent). — *Preserved Smith* et *Charles M. Jacobs.* Luther's Correspondence and other contemporary letters, translated. II : 1521-1530 (bon et utile recueil). — *J. A. Twemlow.* Liverpool town books. Vol. I : 1550-1571 (très bonne édition d'un texte dont l'intérêt est presque uniquement local). — *A. E. Dobbs.* Education and social movements, 1700-1850 (bon). — *Harold J. Laski.* Authority in the modern state (remarquable). — *H. Remsen Whitehouse.* The life of Lamartine (très intéressant). — *Th. Lindner.* Weltgeschichte seit der Völkerwanderung; Bd. IX (ce tome IX se rapporte à la période 1860-1914; bon résumé des événements politiques). — *B. Cerf.* Alsace-Lorraine since 1870 (insuffisant). — *J. A. R. Marriott.* The european Commonwealth; problems historical and diplomatic (recueil de quinze articles publiés déjà dans diverses revues). — *B. Whitlock.* Belgium; a personal narrative (peinture très vivante de la situation de la Belgique depuis le début de la guerre jusqu'au 2 avril 1917, date où l'auteur, ministre des États-Unis à Bruxelles, dut quitter le pays). — *R. Wilton.* Russia's agony (l'auteur connaissait bien la Russie; mais il n'a pas su écrire le livre que tout homme réfléchi attend sur la révolution russe). — *Ad. Hasenclever.* Geschichte Ægyptens, 1798-1914 (plaidoyer contre la politique britannique en Égypte). — *U. B. Phillips.* American negro slavery (bon). — *H. R. Mac Ilwaine.* Legislative journals of the Council of colonial Virginia (supplément très substantiel aux « Journals of the House of burgesses of Virginia » précédemment publiés par le même auteur). — *V. Stauffer.* New England and the Bavarian Illuminati (excellent pour le fond comme pour la forme). — *G. G. de Roulhac Hamilton.* The papers of Thomas Ruffin; vol. II (excellent). — *A. Charles Cole.* The era of the civil war, 1848-1870 (remarquable). — *G. García.* Don Juan de Palafox y Mendoza, obispo de Puebla y Osma, visitador y Vicerey de la Nueva España (très intéressant). — *V. Lacuna.* Papeles de Bolívar (utile).

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE.

17. — The English historical Review. 1919, octobre. — Carl STEPHENSON. Des aides fournies au roi par les bourgs d'Angleterre (aides sous forme de prestation d'hommes pour l'armée ou de vaisseaux pour la marine; aides pécuniaires. Différence entre « auxilium » et « tallagium ». La plupart des bourgs anglais sont soumis à la taille au XIII^e siècle; elle disparut dès que ces bourgs furent régulièrement représentés au Parlement). — Malcolm LETTS. De quelques voyageurs français à Naples au XVI^e siècle (publie une longue description en français de Naples et de ses environs par un Français, Nicolas Audebert, qui visita ces lieux en 1577). — Mary Dormer HARRIS. Souvenirs du très honorable Edward Hopkins, membre du Parlement pour Coventry (ils se rapportent aux compétitions électorales et à l'histoire du Parlement au temps de Guillaume III et d'Anne). — William FARRER. L'itinéraire du roi Henri I^er (2^e partie : 1118-1235. Cet itinéraire, très détaillé, contient 735 numéros). — V. H. GALBRAITH. Pétition présentée au Parlement de 1371 (par deux franciscains qui attaquent les prélats et les « religieux possessionnés » d'Angleterre. Le texte est en français). — A. Hamilton THOMPSON. Un cartulaire de Peterborough (récemment mis en vente à Londres; actuellement à la bibliothèque capitulaire de Northampton. C'est une copie ancienne d'un original qui paraît avoir été exécuté entre 1391 et 1405). — R. C. ANDERSON. Le vaisseau « la Grâce de Dieu » de 1446-1486 (documents concernant ce vaisseau). — J. E. NEALE. Bills annulés par Élisabeth en 1597-1598. — Edna F. WHITE. Le Conseil privé et les plaideurs en 1603. — F. J. C. HEARNSHAW. La mort de Robert Hayman en novembre 1629 (mort d'une fièvre pernicieuse en Guyane où il avait commencé une colonie). = C.-rendus : *M. Platnauer.* The life and reign of the emperor Lucius Septimius Severus (bon). — *R. A. S. Macalister.* Temair Breg; a study of the remains and traditions of Tara (ingénieuse, brillante et parfois aventureuse monographie). — *M. L. Macclure* et *C. L. Feltoe.* The pilgrimage of Etheria (utile traduction). — Sir *Arthur E. Middleton.* Sir Gilbert de Middleton and the part he took in the rebellion in the North of England in 1317 (bon). — *A. T. Bannister.* Registrum Thome Myllyng, episcopi Herefordensis, 1474-1492. — *J. Strieder.* Studien zur Geschichte kapitalistischer Organisationsformen : Kartelle, Monopole und Aktiengesellschaften im Mittelalter und zu Beginn der Neuzeit (remarquable). — *J. A. Twemlow.* Liverpool town books. I : 1550-1571 (excellente édition d'un texte important). — *J. F. Barretto.* Relação de embaixada á França en 1641; réimpression avec notes et pièces justificatives par *C. R. Da Bocage* et *E. Prestage* (bon). — *Flechter, Walker* et *Bell.* Historical portraits; III et IV (ouvrage extrêmement utile). — Sir *William S^t John Hope* et *E. G. Cuthbert F. Atchley.* English

Digitized by Google

liturgical colours (très beau et très savant livre). — *R. Blair*. Archæologia Æliana; 3e série, tome XV (recueil de huit mémoires sur différents points de l'histoire du Northumberland).

18. — Quarterly Review. 1919, octobre. — Arnold WRIGHT. Singapour et Sir Stamford Raffles (montre les éminents services rendus par Raffles à la cause de l'expansion anglaise en réfrénant les ambitions hollandaises dans les détroits, 1818-1824. Violemment attaqué dans son propre pays, il mourut en 1826 et fut bientôt oublié par son ingrate patrie). — P. POPOVIĆ. Un serbe anglophile : Dosithée Obradovich. — J. W. FORTESCUE. Le « 1914 » de Lord French (relève dans l'ouvrage de French beaucoup d'inexactitudes et surtout une tendance fâcheuse à ternir la réputation de ses subordonnés). — G. P. GOOCH. Grandeur et décadence de l'Empire allemand (d'après les ouvrages de *W. Ward* : Germany, 1815-1890; *W. Harbutt* : The german empire, 1867-1914, et *G. Robertson* : Bismarck). — Le gouvernement turc et l'administration britannique en Mésopotamie, avec une carte. — L'Irlande et le fédéralisme (le fédéralisme réussira peut-être à régler les rapports entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, mais une fédéralisation de l'Irlande qui laisserait au Parlement central d'Irlande un pouvoir effectif n'apporterait pas un « modus vivendi » durable entre l'Ulster et le reste de l'île). — Edgar CRAMMOND. La situation économique de la Grande-Bretagne.

19. — The scottish historical Review. 1918, avril. — C. H. FIRTH. L'Empire britannique (histoire de l'expression « British Empire » ou « Britannic Empire » depuis la rupture avec Rome au XVIe siècle, qui affranchit définitivement la couronne d'Angleterre de toute autorié supérieure jusqu'au soulèvement des colonies américaines au XVIIIe). — R. K. HANNAY. Jacques Ier, l'évêque Cameron et la papauté (Cameron, évêque de Glasgow et chancelier de Jacques Ier, eut une politique hostile à la papauté dans les questions des annates, des réserves ecclésiastiques et du schisme. Ses luttes contre Martin V et Eugène IV de 1427 à 1438; les dissensions intestines de l'Écosse permirent à la papauté de surmonter ces difficultés). — J. R. N. MACPHAIL. Une maison hantée : Blantyre Craig (horrifique histoire de l'an 1663. La maison, qui occupait l'emplacement d'un ancien prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin, appartenait alors à Alexandre, quatrième Lord Blantyre). — Sir Philip J. HAMILTON-GRIERSON. Le Parlement d'Écosse et sa juridiction en appel (histoire des pouvoirs judiciaires de ce Parlement depuis les origines jusqu'au XVIe siècle). — J. Storer CLOUSTON. Les vieilles chapelles d'Orkney; II (influences scandinaves exercées sur l'organisation ecclésiastique dans les Orcades; liste des anciennes églises et chapelles dans cet archipel). — T. F. DONALD. Les Dennistoun de Dennistoun (succincte généalogie de cette famille depuis le XIIIe siècle). — John MAC LEOD. Le duc de Toscane et le pillage d'un de ses navires naufragés, 1591 (il avait fait naufrage

Digitized by Google

sur les côtes de Zélande). = C.-rendus : *R. L. Poole.* Benedict IX and Gregory VI. Imperial influences on the forms of papal documents (importantes additions à la chronologie des papes et à l'histoire de la chancellerie pontificale). — *J. Tait.* Lancashire quarter sessions Records. I : 1590-1606 (bonne introduction sur la procédure suivie devant ces tribunaux et sur leur compétence). — *L. M. Larson.* The king's mirror (il existe, écrit en vieux scandinave, sous le titre de Miroir royal, un manuel en forme de dialogue pour l'instruction d'un roi en ce qui concerne le commerce, la cour, l'église et l'agriculture. Cet ouvrage a été composé en 1242 ou 1243. L'auteur est inconnu; on a proposé de l'identifier avec Ivar Bodde, prêtre norvégien appartenant au parti anticlérical, à celui qui soutenait contre le pape le droit divin des rois. C'est ce texte que M. Larson vient de traduire en anglais; dans l'introduction, il indique les sources auxquelles l'auteur a puisé). — *W. R. Riddell.* The constitution of Canada in its history and practical working (très bon exposé à l'usage du grand public et des politiciens). — Sir *Herbert Maxwell.* The Lowland Scots regiments; their origin, character and services previous to the great war of 1914 (excellent). — *R. G. D. Laffan.* The guardians of the gate; historical lectures on the Serbs (bon résumé de l'histoire serbe depuis Kossovo). — *Henry Browne.* S. J. Our Renaissance; essays on the reform and revival of classical studies (bon). = Notes : D. B. SMITH. La formule « Teste me ipso » (curieuses remarques sur l'emploi de cette formule dans la chancellerie des rois d'Écosse par un jurisconsulte écossais du XVI^e^ s., Edward Henryson, auteur d'une « Commentatio in tit. .x. libri secundi institutionum de testamentis ordinandis », dédiée à Michel de L'Hospital en 1555). = Juillet. C. H. FIRTH. Comment Macaulay a traité l'histoire de l'Écosse (montre que, ne disposant encore que de matérianx imparfaits, Macaulay a tracé un tableau vigoureux et vivant des affaires d'Écosse de 1685 à 1701; signale nombre d'erreurs et d'omissions qu'on peut lui reprocher; mais rappelle qu'on ne saurait, sans injustice, oublier qu'il a été un précurseur). — Lord GUTHRIE. La « Solennelle ligue et alliance des trois royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande » (à propos du recueil d'actes relatifs à l'armée du « Solemn league and Covenant », 1643-1647, récemment publié par M. Ch. S. Terry; montre ce qu'il faut entendre par « Covenant » et par « Covenanters »). — Miss M. A. MURRAY. Le diable à Berwick (de quelques sorcières qui furent poursuivies en 1590-1591). — W. STEWART. John Lennox et le « Greenock Newsclout »; lutte contre les impôts sur l'intelligence (on appelait « impôts sur l'intelligence » au XIX^e^ siècle en Écosse les taxes sur le papier; John Lennox leur livra pendant une vingtaine d'années un combat impitoyable soit dans l' « Angus » de Dumbarton, soit dans le « Newsclout » de Greenock, 1832-1852; c'était en même temps une lutte contre la censure des journaux périodiques). = C.-rendus : *Mary Duclaux.* A short history of France, from Cæsar's invasion to the battle of Waterloo (charmante esquisse). —

Digitized by Google

David B. Morris. The development of burghal administration in Scotland (bon sommaire). — *Robert P. Porter.* Japan; the rise of a modern power (remarquable). — *John Irving.* Dumbarton castle (première partie d'une nouvelle édition de l'histoire du comté de Dumbarton, par Joseph Irving, frère de l'auteur). — *M. Jastrow.* The war and the Bagdad railway (bon; mais pourquoi l'auteur a-t-il consacré la moitié du volume à l'histoire de l'Asie Mineure dans l'antiquité?). — *R. L. Poole.* La formule « Teste me ipso » (cette formule se rencontre neuf fois dans des chartes attribuées à Henri II; elles sont toutes fausses. On possède plus de trois cents chartes originales de Henri II; aucune ne la contient). = Octobre. George NEILSON. Le procès de Brus contre Balliol, 1291-1292, type du tribunal sous Édouard Ier (pour dire le droit dans le procès entre Robert Brus et John Balliol dans l'affaire de la succession au trône d'Écosse, fut constitué un tribunal de 104 « auditeurs », à savoir 40 pour Balliol et 40 pour Brus, plus 24 nommés par le roi qui, à la fin, devait prononcer la sentence. C'était un véritable jugement qui devait être instruit et prononcé, non, comme la plupart des chroniqueurs le donnent à entendre, un arbitrage ni un compromis. Mais on notera que ce chiffre de 104 auditeurs, plus le roi comme « lord paramount » ou suprême seigneur, correspond exactement à celui des « Centumviri » de la République romaine, qui étaient aussi au nombre de 105; sans doute parce qu'en cette cause féodale le roi suivait la loi romaine de la « vindicatio ». C'est donc à juste titre qu'Édouard Ier a été qualifié de « Justinien anglais »). — J. Storer CLOUSTON. Deux traits caractéristiques du comté d'Orkney (l'un concerne la manière dont ce comté était divisé en lots, l'autre la nature particulière du vasselage). — A. CUNNINGHAM. Les Highlands et la politique de Guillaume d'Orange après la Révolution (cette politique fut maladroite et ne put qu'engendrer la méfiance). — R. K. HANNAY. Les biens du clergé au temps de la Réforme (expose les mesures prises pour sécu lariser les terres du clergé écossais de 1564 à 1587). = C.-rendus : *Torick Ameer-Ali.* Memoirs of Sir Andrew Melvill, translated from the french, and the Wars of the seventeenth century (A. Melvill servit en France sous Gassion; il fut garde du corps du cardinal de Retz au temps de la Fronde; il alla combattre pour l'Empereur contre les Turcs en 1664, puis contre la France dans la guerre de Hollande; il mourut en 1706 après une vie d'aventures qu'il a racontées en français dans ses mémoires publiés de son vivant à Amsterdam en 1704. Utile traduction avec un précis des guerres du XVIIe siècle et des pièces justificatives en appendice). — *Ch. H. Haskins.* Norman institutions (très important). — *M. E. Monkton Jones.* Warren Hastings in Bengal, 1772-1774 (excellent). — *Mark Hovell.* The Chartist movement (très bon travail dû à un savant qui fut tué en France le 12 août 1916; il a été édité par le prof. Tout). — *G. B. Adams.* An outline sketch of english constitutional history (bon). — *C. E. Vaughan.*

Digitized by Google

J.-J. Rousseau. Du Contrat social ou Principes du droit politique (bonne édition). — *C. B. Fawcett.* Frontiers, study in political geography (esquisse remarquable). — *G. W. Eybers.* Select constitutional documents illustrating South african history, 1795-1910. = 1919, janvier. W. P. KER. Le Journal de Charles Hutcheson concernant l'île d'Arran, 1783 (Charles Hutcheson naquit en 1752; il était fils d'un libraire de Glasgow; il fut membre de la Société des Antiquaires de Glasgow en 1795 et mourut en 1818. Le Journal qu'il tint en 1783 pendant un séjour dans l'île d'Arran contient de nombreux détails sur la géographie de l'île et sur les plaisirs qu'elle réservait à ses admirateurs). — James WILSON. Les rangs de préséance parmi les chanoines de Carlisle (quelques documents sur un conflit de l'année 1670). — Deux lettres inédites de Jacques VI : 1° à sa femme, 1594-1595; 2° à Henri IV, 3 septembre 1597 (cette dernière est en français; le roi d'Écosse remercie le roi de France de lui envoyer un ambassadeur afin de « renouveller l'ancienne amitié, alliance et confédération qui a esté entre les couronnes de France et d'Escosse »). — Mrs K. W. GRANT. La vie rurale au comté d'Argyle à la fin du XVIII[e] siècle (d'après les récits de la grand'mère de l'auteur). — Ch. H. FIRTH. Pierre Hume Brown; article nécrologique suivi d'une bibliographie. = C.-rendus : *Beazley, Forbes* et *Birkett.* Russia from the Varangians to the Bolsheviks (instructif). — *J. Scott Brown.* The controversy over neutral rights between the United States and France, 1797-1800. — *Id.* The declaration of Independence; the articles of Confederation, the constitution of the United States (deux importants recueils de documents). — *H. Brennan.* Sidelights on Russia (excellent exposé des plus récents événements). — *John Chisholm.* Sir Walter Scott as a judge; his decisions in the Sheriff court of Selkirk (curieuse étude sur les 114 procès que Scott eut à juger pendant les trente-trois ans qu'il remplit l'office de shériff). = Avril. Horatio F. BROWN. Newhall; son histoire, ses sociétés artistiques et littéraires (il s'agit d'un ancien domaine seigneurial construit sur le bord de l'Esk septentrional). — Robert LAMOND. Les guildes d'artisans en Écosse, considérées comme fraternités religieuses. — David Baird SMITH. Glasgow en 1781 (d'après des lettres écrites par Hugh Wyllie, prévôt de la ville). — Walter W. SETON. Quelques lettres inédites de Henry, cardinal d'York, 1767 (datées de Frascati et de Rome, avril-août 1767). — James F. WHYTE. La « robe de la dame » (il s'agit d'une coutume oubliée aujourd'hui, mais qui avait cours au XVIII[e] s. et sans doute bien plus anciennement encore : l'acheteur d'un domaine, outre le prix convenu avec le propriétaire, devait une somme d'argent à la femme pour le consentement qu'elle avait donné et pour l'abandon de ses droits sur le domaine aliéné. C'est ce qu'on appelait en français « les épingles » de la femme). = C.-rendus : Sir *Arthur E. Middleton.* Sir Gilbert de Middleton and the part he took in the rebellion in the North of England in 1317 (beaucoup de documents

Digitized by Google

utilisés ou publiés; mais il est difficile d'accepter la thèse de l'auteur que Gilbert fut le chef d'une « entreprise chevaleresque » pour défendre l'évêque de Durham). — *A. M. Mackintosh.* Brigadier Macintosh of Borlum, jacobite hero and martyr (bonne biographie d'un aventurier mort en 1743). — *D. Hay Fleming.* Some subscribed copies of the solemn league and Covenant (très bon). — *Norman Scott Brien Gras.* The early english customs system (important). = Juillet. George S. C. SWINTON. Jean de Swinton et le « Border » au moyen âge (biographie d'un chevalier écossais qui fut au service de Jean de Gand jusque vers 1387; rentré plus tard dans son pays, il figura dans les combats entre Écossais et Anglais, dont la frontière était le perpétuel théâtre. Il fut tué à la bataille de Hamildon, 14 septembre 1401. Walter Scott, qui avait du sang des Swinton dans les veines, le mit en scène sous le nom de « Sir Alan »). — Miss Margaret J. ADAM. L'émigration des Highlands en 1770 (la cause de cette émigration est généralement attribuée à la misère des fermiers, à la brutalité et à la rapacité des propriétaires qui ne cessaient d'augmenter le prix des fermages. Il n'en est rien : les émigrants se recrutaient en très grande partie parmi les « tacksmen », fermiers qui ne devaient guère au « landlord » que le service militaire. Quand le régime du clan disparut au cours du XVIII[e] siècle, ces « tacksmen » n'eurent plus de raison d'être; d'ailleurs, ils étaient des fermiers médiocres, travaillant peu et durs envers leurs serviteurs. Quand on voulut transformer le service militaire en redevances pécuniaires, ils préférèrent s'expatrier; leur privilège social disparut, au grand profit des petits cultivateurs. L'extension des pâturages n'est pour rien dans leur émigration, car ellé commença de se manifester seulement après leur départ). — D. Hay FLEMING. Lord Guthrie et les Covenanters (relève un certain nombre d'erreurs graves commises par Lord Guthrie dans son compte-rendu de l'ouvrage du prof. Terry sur les documents concernant l'armée du Covenant). — H. E. CRASTER. Les Seaforth Highlanders, août 1914-avril 1916 (de la part qu'ils prirent à la grande guerre dans le nord de la France, notamment à la bataille de Loos; un de leurs bataillons servit en outre en Mésopotamie et figura parmi les troupes envoyées pour faire lever le siège de Kut-el-Amara). — R. K. HANNAY. Gibraltar en 1727 (publie le journal de voyage d'Edward Burd). = C.-rendus : *Ch. E. Chapman.* A history of Spain (bon). — Ouvrages publiés par la Fondation Carnegie pour la paix internationale. — *Henry Paton.* The clan Campbell (extraits concernant les Campbells dans les livres du Conseil et le Registre des actes, 1554-1660). — *Roland G. Usher.* The pilgrims and their history (bon). — *C. A. Kincaid* et *Rao Bahadur.* A history of the Maratha people (bon résumé). — *John Brownbill.* The coucher book of Furness abbey; t. II, 3[e] partie (fin de cette remarquable publication). — *Ernest Barker.* Ireland, 1866-1918 (remarquable). — *James Cappon.* Bourgeois and Bolchevist (virulent pamphlet contre le bolchevisme russe). =

Digitized by Google

Octobre. S. VAN BRAKEL. Une source négligée pour l'histoire des relations commerciales entre l'Écosse et les Pays-Bas pendant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles (*Davidson* et *Gray* : The scottish staple at Veere, et *Rooseboom* : Scottish staple in the Netherlands, ont publié une grande masse de documents; mais ils ont négligé une source importante : les comptes de « bailli des eaux », waterbaljuw, de Zélande, où sont marqués tous les bateaux étrangers qui sont entrés dans les ports de cette province de 1515 à 1807). — R. W. CHAMBERS et Walter W. SETON. L'Histoire d'Écosse par Hector Boèce et la traduction qu'en a donnée John Bellenden (il existe deux versions de cette traduction : l'une représentée par un ms. possédé aujourd'hui par le Collège de l'Université à Londres, et qui fut présentée au roi Jacques V en 1531; l'autre par l'édition de 1536. Ces deux versions présentent de notables différences; l'édition de 1536 paraît d'ailleurs avoir été corrigée par Boèce lui-même. Une édition critique de cette traduction serait très désirable). — J. Storer CLOUSTON. Les « townships » des Orcades (leurs divisions et leurs éléments constitutifs). — D. Hay FLEMING. Lord Guthrie et les Covenanters (suite de la polémique entre ces deux historiens). = C.-rendus : *George Neilson* et *Henry Paton*. Acta dominorum Concilii; acts of the Lords of the Council in civil causes. T. II : 1496-1500 (excellente édition. Le tome I avait paru en 1839; l'introduction contient des vues intéressantes sur l'origine du droit écossais, la réception du droit romain en Écosse, les frappantes analogies entre le Parlement d'Écosse et celui de Paris). — Sir *Francis Palgrave*. The history of Normandy and England (réimpression de cet ouvrage aujourd'hui vieilli, mais où ne manquent pas les idées originales). — *J. C. Davies*. The baronial opposition of Edward II; its character and policy (remarquable). — *Archibald B. Scott*. The Pictish nation; its people and its church (intéressant). — *Lucius H. Holt*. The history of Europe from 1862 to 1914 (bon). — *A. M. Mackintosh*. Farquharson genealogies. T. III : Early Farquharsons and Craigniety family. — Lord *Ernest Hamilton*. Elizabethan Ulster (œuvre assez banale de vulgarisation). — Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, 1917-1918 (à noter un mémoire de feu le prof. Haverfield sur Agricola et le mur romain). — *W. C. Mackensie*. The book of the Lews; the story of a Hebridean isle (excellent). — Archæologia Æliana; 3^e série, t. XV (à noter un mémoire du prof. Haverfield sur les autels consacrés aux *Di Veteres* qu'on a trouvés sur le parcours du mur d'Hadrien. La forme donnée par les inscriptions : *Hvereti* ou *Vhereti* montre que ce nom n'est pas d'origine latine). — *David B. Morris*. The Stirling merchant gild, and life of John Cowane, founder of Cowane's hospital in Stirling (Cowane vécut à Stirling de 1570 à 1633). — *C. R. L. Fletcher*. Historical portraits, 1700-1850 (remarquable). — *Gwendolen H. Swinburne*. A source book of Australian history (bon).

Digitized by Google

ITALIE.

20. — Rendiconti della R. Accademia dei Lincei. Classe des sciences morales, historiques et philologiques. 5e série, t. XXIII, 1914. Fasc. 3-4. — L. MARIANI. Nouvelles recherches à Zliten en Tripolitaine. — Ant. MINTO. La mort d'Itys d'après les monuments figurés. = Fasc. 5-6. P. MOLMENTI. L'armure de Sebastiano Veniero (cette armure du vainqueur de Lépante, après avoir appartenu au château d'Ambras en Tirol, était, à la veille de la guerre, au Musée impérial de Vienne). — Giuseppe FURLANI. Études sur l'histoire de la philosophie grecque en Orient. Textes syriaques; I. — G. GABRIELI. Table alphabétique de toutes les biographies contenues dans le « Wafi Bi-l-Wafayat » d'Al Safadi; suite dans les fasc. 7-10. = Fasc. 11-12. R. BENINI. Le grand Sion, le Sinaï et le petit Sion. Où Dante a-t-il placé l'entrée de l'enfer? (ce n'est pas à la citadelle de Jérusalem qu'a pensé le poète, mais à un puissant contrefort du Sinaï, le « grand Sion », une des pierres angulaires de la Jérusalem céleste). — L. MARIANI. Nouvelles découvertes de mosaïques à Zliten (avec quatre planches). — Francesco LO PARCO. François Pétrarque à l'Université de Montpellier (il y étudie beaucoup moins le droit que la littérature provençale, qui eut sur lui une si grande influence). = T. XXIV, 1915, fasc. 1-2. Francesco NOVATI. Notice nécrologique sur Alessandro d'Ancona, 20 février 1835-8 novembre 1914 (notice de trente pages pleines de faits). — G. GHIRARDINI. Notice nécrologique sur Luigi Adriano Milani, directeur du musée archéologique de Florence (avec une copieuse bibliographie). — Lucio MARIANI. L'Alexandre le Grand de Cyrène (très belle tête, reproduite en photographie). = Fasc. 3-6. Giuseppe FURLANI. Études sur l'histoire de la philosophie grecque en Orient. Textes arabes. I. Le pseudo-Aristote. — A. GARRONI. Notes de voyages archéologiques entrepris pour compléter des volumes du *C. I. L.* relatifs à l'Italie (publie quelques nouvelles inscriptions). — O. TOMMASINI. Adolph Gerber et ses travaux sur Machiavel (les mss., les éditions et les traductions des œuvres de Machiavel au XVIe et au XVIIe siècle, avec des fac-similés). = Fasc. 7-8. Ernesto SCHIAPARELLI. La géographie de l'Afrique orientale d'après les indications des monuments égyptiens (table alphabétique des noms de lieux de l'Afrique orientale qui nous sont connus par ces monuments. Liste de 370 noms; mémoire de 124 pages). — G. PATRONI. L'anthropologie et l'histoire de l'antiquité. — B. PACE. Aigeus (étude sur Égée, le roi mythique de l'Attique). = Fasc. 9-10. Antonio SOGLIANO. La renaissance de Pompéi (commente le passage où Florus parle d'Herculanum et de Pompéi. — Pericle DUCATI. Observations sur la démonologie étrusque. — G. GABRIELI. Table alphabétique de toutes les biographies contenues dans le « Wafi Bi-l-Wafayat » d'Al Safadi; suite. = Fasc. 11-12. Table. = T. XXV, 1916. Fasc. 1-2. Ettore PAIS. La romanisation de la vallée d'Aoste. — Id. L'augmen-

Digitized by Google

tation de l'or et l'ærarium romain pendant la République. I. Pourquoi les Romains ont limité l'exploitation des mines en Italie. — A. GARRONI. Notes épigraphiques. = Fasc. 3-4. Ettore PAIS. Note sur le peuple des Euganéens (« qui inter mare Alpesque incolebant », dit Pline, I, 3). — Ippolito CAFICI. Vase néolithique et notes brèves sur la plus ancienne civilisation préhistorique de la Sicile. — TOMMASINI. Notice nécrologique sur Ugo Balzani. — Pompeo MOLMENTI. Venise au milieu du XVII^e siècle. Relation inédite de Mgr Francesco Pannochieschi. = Fasc. 5-6. G. CASTALDI. Un littérateur du XV^e siècle : Antonio Costanzo de Fano (avec des extraits de ses œuvres latines en prose et en vers). — G. GABRIELI. Table alphabétique de toutes les biographies contenues dans « Wafi Bil-l-Wafayat » d'Al Safadi; suite. — M. MARCHETTI. Inscriptions inédites du sépulcre d'Albano (avec des facs-similés). — C. CONTI ROSSINI. L'Éthiopie et les missions catholiques au temps de Ras Ali Deggiac Ubié et du roi Théodore, d'après un document abyssin. — Michelangelo GUIDI. Études d'hagiographie éthiopienne. I. La vie d'Aron de Sarug; texte et traduction. = Fasc. 7-10. Giuseppe FURLANI. Études sur l'histoire de la philosophie grecque en Orient. Textes syriaques. VI. Une introduction à la Logique d'Aristote par Athanase de Balad; texte et traduction. — C. CONTI ROSSINI. La chronique royale d'Abyssinie de 1800 à 1840; texte, traduction et carte. — Giulio FARINA. Les fonctions du vizir pharaonique sous la 18^e dynastie, d'après l'inscription de la tombe de Rechmirie à Thèbes. — Francesco GALLI. L'éruption du Vésuve de l'an 79 dans les écrivains du temps de Dante. = Fasc. 11-12. B. BENINI. Origine, site, forme et dimensions de la montagne du purgatoire et de l'enfer de Dante (mémoire de 110 pages). — G. GABRIELI. Notes descriptives et critiques sur quelques mss. arabes de caractère historique. — Fulvio MAROI. Le droit privé grec dans les Caractères de Théophraste. = T. XXVI, 1917. Fasc. 1-2. Ettore PAIS. La bonne foi de Jacopo Durandi relativement à l'épigraphie piémontaise (Durandi, auteur de *Piemonte cispadano antico*, 1774, a été accusé d'avoir publié des inscriptions fausses et de les avoir falsifiées. Non, il a été trompé par un faussaire, Meyranesio; mais les inscriptions de Verceil qu'il a publiées sont authentiques. Érudit médiocre, il était un honnête homme). — Luigi CANTARELLI. Le premier préfet de Constantinople (la préfecture de la seconde Rome fut instituée le 11 décembre 359 et le premier titulaire fut Honoratus, dont on donne ici le « cursus honorum »). — G. CALZA. La statistique des habitations et le chiffre de la population dans la Rome impériale (conteste l'opinion d'Éd. Cuq sur le sens du mot « insula », qui désigne bien une maison, non un appartement à louer dans un immeuble. L'auteur estime qu'au temps de Constantin Rome comptait environ 9,500,000 mètres carrés de superficie, dont 4,000,000 mètres carrés pour les rues et les édifices publics; le chiffre de la population serait d'environ 1,800,000 habitants à raison de 1,300 par hectare et de 40 par maison). = Fasc. 3-4. G. F. GAMURRINI. Une villa du

Digitized by Google

temps de Domitien à Asciano. — Id. Une inscription du territoire de Venosa (restituée ainsi : « Caius Ellenius, Caii filius, mel suave et dulcissimum in rogo poni jussit »). — V. Moricca. La traduction latine des actes d'André et de Mathieu (cette traduction, source de la traduction anglo-saxonne publiée par Grimm et utilisée par Grégoire de Tours, vient d'être retrouvée dans un palimpseste de la « Biblioteca Casanatense » à Rome. Étude minutieuse de la langue et texte de la légende, dont on ne connaissait encore qu'un fragment latin). — A. Fattori et B. Feliciangeli. Lettres inédites de Battista de Montefeltro (c'était la fille du comte Antonio; née en 1384, elle épousa en 1405 un prince de la maison des Malatesta de Pesaro, et alla mourir sous le voile de religieuse au monastère de S. Lucia de Foligno en 1448. On lui doit quelques œuvres latines. La correspondance d'elle publiée ici se compose de dix-neuf lettres en italien de 1423 à 1438). — Biagio Pace. Études et recherches archéologiques en Sicile (histoire des fouilles jusqu'à 1885). — Armando Carlini. Herbert de Cherbury (1582-1648) et l'école de Cambridge. = Fasc. 5-6 (déc. 1917). M. Guidi. L'homélie de Théophile d'Alexandrie sur le mont Coscam dans les littératures orientales (publie une version syriaque et deux textes arabes de cette homélie, qui raconte le séjour fait par la sainte Famille sur le mont Coscam, en Égypte). — G. Gabrieli. Notes descriptives et critiques sur quelques manuscrits arabes de contenu historique. — Giulio Silvestrelli. Les églises et les fiefs de l'ordre du Temple et de l'ordre des Hospitaliers dans la région romaine. — Luigi Luzzatti. La petite propriété dans la Rome antique (analyse avec éloge une étude de Celso Ulpiani sur les Géorgiques considérées comme un fidèle tableau de la petite propriété rurale). — Isidoro Del Lungo. Pour la nouvelle édition de la *Storia d'Italia* de Francesco Guicciardini (annonce une édition « authentique » de l'œuvre capitale de Guichardin, parue depuis en trois volumes). — Biagio Brugi. Du droit romain classique au droit moderne (à propos d'un livre publié sous ce titre par Salvatore Riccobono, professeur à l'Université de Palerme). — Ignazio Giorgi. Deux manuscrits de la bibliothèque Vallicelliana récemment retrouvés (l'un de ces mss., du IX^e^ s., contient un bref index de textes canoniques, un catalogue des papes de saint Pierre à Étienne IV avec indication du temps de la vacance du siège apostolique, les décrétales pseudo-isidoriennes et un recueil, mutilé au commencement, des lettres de Nicolas I^er^; l'autre, plus ancien encore, contient des extraits de Bède, un catalogue des papes de saint Pierre à Adrien I^er^, un traité des poids et mesures écrit entre 795 et 816. Ce dernier ms. provient de l'abbaye lyonnaise de Saint-Martin dans l'Ile-Barbe, d'où il disparut après l'incendie du monastère par les huguenots en 1562). — Alfonso Bartoli. Un passage de Pline concernant l'introduction à Rome du culte d'Esculape (*N. H.* XXIX, 16; réfute les opinions de Jordan et de Besnier. Il y eut certainement deux temples d'Esculape à Rome; l'un élevé en 293 « extra pomœrium », ce qui était la règle pour les cultes étrangers; l'autre

Digitized by Google

dans l'île du Tibre, quand fut amené à Rome le serpent d'Épidaure). — Fr. P. GIORDANI. Études sur la contre-Réforme. Clément VIII et son œuvre préparatoire à la paix de Vervins (le pape souhaitait réconcilier la France et l'Espagne, non pour les associer à la lutte contre les Turcs, mais par haine contre l'anglicanisme; aussi faisait-il des vœux pour que Henri IV réussît à reprendre Amiens, succès qui devait rendre Philippe II plus traitable. Le traité de Vervins, conclu sur les bases suggérées par le pape, fut un succès de la Contre-Réforme). — Arturo SOLARI. Les communes de l'Étrurie (parle surtout de la décapole étrusque et de l'extension du territoire occupé par chacune de ces cités jusque sous l'Empire). — N. TERZAGHI. L'épître 159 de Synesius (soutient, contre Fritz, que cette lettre, la dernière du recueil, est bien authentique). = Fasc. 7-10 (décembre 1917). P. D. PASOLINI. Madame Lucrèce (le buste et la rue de Madame Lucrèce à Rome; biographie de Lucrezia d'Alagno : Lucrezia mourut à Rome le 23 septembre 1479). — CONTI ROSSINI. Le livre des légendes et traditions abyssines d'Ecciaghié Filpós. — Giuseppe FURLANI. Deux traités sur les convulsions (ajoute deux textes syriaques à ceux qu'avait déjà publiés Hermann Diels en 1907). = Fasc. 11-12 (avril 1918). D'OVIDIO. Notice nécrologique sur Pasquale Villari. = T. XXVII, fasc. 1-2 (août 1918). Giulio DE PETRA. La dérivation de la livre romaine (montre comment la livre romaine de 387 grammes 45, divisée en 12 onces et l'once en 24 scrupules, se rattache au système babylonien de la mine, forte ou légère, divisée en 60 parties). — L. MARIANI. Les peintures de Zliten (revient sur la question des précieuses mosaïques découvertes dans la ville de Zliten en Tripolitaine). — P. DUCATI. Observations sur le culte d'Eudymion dans les arts du dessin). — L. LUZZATTI. États d'âme des professeurs italiens (depuis le temps de Frédéric II). — G. LUMBROSO. Sur le sonnet de Pétrarque « l'avara Babilonia ». — F. MASCI. La philosophie politique de Kant. = Fasc. 3-4 (décembre 1918). L. MARIANI. Découvertes et fouilles en Libye (d'après le t. II du « Notiziario archeologico »). — Antonio FAVARO. Galilée et les Doctores Parisienses (les notes autographes de Galilée sur certaines questions scientifiques n'ont pas été prises par lui, comme le prétend Duhem, sur des traités composés par des « docteurs parisiens », mais sur des cahiers d'étudiants pisans travaillant de seconde ou de troisième main). — I. GIORGI. Notes sur la bibliothèque Chigi récemment acquise par l'État. = Fasc. 5-6 (janvier 1919). Giulio SILVESTRELLI. Les églises et les fiefs des Templiers et des Hospitaliers dans la région romaine; appendice n° 2 (analyse de plusieurs documents des années 1344 et 1444). — D'OVIDIO. Notice nécrologique sur Ernesto Monaci. — D. COMPARETTI. Tablettes à inscriptions magiques de Sélinonte et de Cumes. — ID. Inscription archaïque inédite de Gortyne (reproduction du texte avec restitution et commentaire). — R. BENINI. La règle des intervalles dans les prophéties de la Divine comédie. — E. CIACERI.

Digitized by Google

Le traité de Cicéron « De republica » et les théories de Polybe sur la Constitution romaine (« Polybe destinait son livre VI à l'étude de la Constitution romaine, qu'il estimait parfaite parce qu'elle représentait un mélange tempéré des pouvoirs exercés par les consuls, le Sénat et le peuple; il en vint à mettre à la base de son traité la théorie de la forme mixte de gouvernement qui, importée à Rome par les Stoïciens, avait trouvé faveur auprès de la classe dirigeante. La théorie, formulée à l'origine par Dicéarque, avait été appliquée à la Constitution spartiate, mais Polybe allait au delà du point atteint par le philosophe de Messine et par les Stoïciens : tandis que l'on représentait la forme mixte comme l'idéal du gouvernement et les autres comme la meilleure forme, l'historien grec l'estimait inébranlable et éternelle »; suite et fin dans le fasc. 7-10). = Fasc. 7-10 (juin 1919). Conti Rossini. L'autobiographie de Pawlos, moine abyssin du XVIe siècle (texte et traduction). — Giuseppe Furlani. Encore un traité sur les convulsions en langue syriaque.

Suisse.

21. — Bibliothèque universelle et Revue suisse. 1919, août. — Marc Peter. Genève et les combats pour la Savoie, en août et septembre 1793; fin. — Dr A. Latt. Le cardinal Mathieu Schinner et ses relations avec l'Angleterre; fin (ses intrigues avec Wolsey, qui finit par trouver en lui un pensionnaire trop exigeant). = Septembre. E.-C. Chatelanat. Un portrait de Cléopâtre (d'après deux images peintes sur ardoise, à l'encaustique; l'une est connue des archéologues sous le nom de la Muse de Cortone, l'autre a été trouvée en 1732 dans un champ à Cortone). — Ph. Jeanneret. L'armée bolchevique. — A.-L. Athanassow. La Macédoine économique. = Octobre. Dr A. Latt. Les relations intellectuelles entre la Grande-Bretagne et la Suisse au XVIe siècle. — E.-C. Chatelenat. Un portrait de Cléopâtre; fin (analyse chimique des couleurs employées dans ce portrait; technique de la peinture à la cire dans l'antiquité. Ces recherches ont permis d'affirmer que ces deux œuvres sont antiques; « ce sont des chefs-d'œuvre de l'art et des documents d'une valeur immense »). = Novembre. Dr A. Latt. Les relations intellectuelles entre la Grande-Bretagne et la Suisse; fin (du XVIe à l'aurore du XIXe siècle). — Charles Rieben. Les journaux et la guerre (parle des principaux correspondants militaires de journaux depuis le milieu du XIXe siècle. La plupart sont des anglais ou des américains).

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — M. Jean MARTIN, qui est mort à Tournus le 22 avril 1919, était le type de ces érudits locaux qui amassent patiemment les indispensables matériaux dont l'histoire générale saura tirer parti. Son activité fut double. La plus grande partie de son effort fut consacrée à la gloire de Tournus, où il était né et où il avait fixé sa vie. Bibliothécaire-archiviste de la ville de Tournus depuis 1876, fondateur de la Société des Amis des arts et des sciences de cette ville, il publia de nombreux travaux d'histoire et d'archéologie locales, étudiant les sépultures barbares réapparues sous les pierres tombales de l'abbaye ou de l'archiprêtré, déchiffrant les inscriptions, dressant le catalogue de la bibliothèque et du musée, répertoriant les familles notables de la région. Car le champ de ses investigations s'étendit à toute la Saône-et-Loire : il fut membre titulaire de l'Académie de Mâcon, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. Il fut également correspondant du Comité des beaux-arts. Son éducation artistique lui inspira toute une série de travaux qui dépassent le cadre de sa ville natale et où l'archéologue fait preuve du goût le plus sûr et le plus raffiné. C'est ainsi qu'il publia en 1908 un catalogue raisonné des œuvres de J.-B. Greuze : nul n'était mieux placé pour faire ce travail, puisqu'il était depuis 1869 conservateur du musée Greuze. L. V.

— Nous avons appris avec un grand regret la mort subite de M. Joseph COMBET. Il avait soutenu devant la Faculté des lettres de Nancy deux thèses, l'une sur *les Pygmées*, l'autre sur *les Rapports de Louis XI avec la papauté*. Nommé professeur au lycée de Nice, il a publié dans diverses revues de nombreux articles sur la Révolution dans le département des Alpes-Maritimes et à Monaco; la *Revue historique* publiera prochainement de lui une étude sur « les fêtes à Nice sous le premier Empire ». Tous ces travaux doivent être réunis par sa veuve et constitueront une histoire à peu près complète de ce coin de la France de 1789 à 1815.

— Notre collaborateur et ami Éloi CASTELOT est mort le 23 octobre 1919. Né à Anvers de père français (1844), c'est en Belgique qu'il fit ses études; c'est la Belgique qu'il servit d'abord dans la carrière consulaire. Puis il revint d'Algérie en France pour s'y fixer définitivement. Maître des principales langues de l'Europe, il avait beaucoup voyagé et beaucoup lu. L'économie politique surtout l'intéressait et aussi l'histoire, ce qui le conduisit à venir suivre des cours et exercices pratiques à l'École

Digitized by Google

des Hautes-Études. Ami de M. de Molinari, il écrivit d'assez nombreux articles pour le *Journal des économistes;* ses initiales se retrouvent également assez souvent dans le *Dictionary of political economy* d'Inglis Palgrave. On lui doit encore une traduction française de deux ouvrages de Th. Rogers : *Histoire du travail et des salaires* et *Interprétation économique de l'histoire.* Des malheurs domestiques et la guerre l'avaient beaucoup éprouvé. Il s'est éteint à Londres, sans souffrance, après une courte maladie. Ch. B.

— M. Gaston CRÉHANGE est mort le 2 novembre 1919 à l'âge de soixante-sept ans. Il était professeur d'histoire et de géographie à l'École alsacienne et au lycée Carnot. Intelligence fine et cultivée, il suivait avec un sens critique très avisé le développement des idées et des faits de l'histoire, surtout contemporaine; mais il se défiait trop de lui-même pour beaucoup écrire. Il a composé une *Histoire de la Russie depuis la mort de Paul Ier*, qui est parvenue à une seconde édition (1896).

— M. Henri WELSCHINGER vient de mourir (3 novembre 1919). Il était né le 16 février 1846 à Marckolsheim en Alsace et resta attaché à sa petite patrie par toutes les fibres de son cœur. Précisément, quand le moment fut venu pour lui de se choisir une carrière, éclata la guerre de 1870 et l'Alsace fut arrachée à la grande patrie. M. Welschinger était alors sous les ordres d'Albert Sorel, secrétaire général de l'Assemblée nationale qui venait de se réunir à Bordeaux; il assista aux deux séances mémorables, celle du 17 février 1871 où les députés d'Alsace et de Lorraine dénièrent à l'Assemblée tout droit de disposer de ces pays sans le consentement de ses habitants; celle du 1er mars où, tout en protestant contre le vote des préliminaires de Versailles, ils jurèrent de garder à la France une indéfectible fidélité. Il a souvent raconté les impressions qu'il éprouva en ces minutes tragiques; il les a exposées le 1er mars 1918 dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, où était commémorée la séance du 1er mars 1871 et affirma l'espoir de la France de recouvrer les provinces perdues.

L'exemple d'Albert Sorel attira M. Welschinger à l'histoire. Il a publié de nombreux volumes, d'abord sur la période du Consulat et du premier Empire, *le Duc d'Enghien* (1888), *le Maréchal Ney* (1893), *le Roi de Rome* (1897), *le Pape et l'Empereur* (1905), puis sur des sujets plus récents : *Bismarck* (1900), *la Guerre de 1870, causes et responsabilités* (1910), et, pendant la récente guerre, des ouvrages de polémique, *Frédéric III et Guillaume II*, dont nous avons rendu compte dans la *Revue historique.* Au moment même de sa mort paraissait son dernier volume : *l'Alliance franco-russe; les origines et les résultats.* Nature enthousiaste, il se passionnait pour les divers sujets qu'il abordait; il avait hâte de faire connaître au public les résultats auxquels il était parvenu; il consultait les sources qu'il avait sous la main, négligeait les autres, si bien qu'aucun de ses ouvrages, où l'on trouve pourtant bien des faits inté-

Digitized by Google

ressants et à retenir, ne peut être considéré comme une œuvre achevée. Il avait des convictions catholiques très fortes qu'il se plaisait à faire paraître : aussi il a publié dans la collection « les Saints » deux ouvrages, sa *Sainte Odile* (1901), hagiographie qui a eu de nombreuses éditions et où il acceptait tous les miracles attribués par la suite des siècles à la patronne de l'Alsace, et l'histoire des Carmélites massacrées en septembre 1792 et depuis mises au nombre des saintes. Il travaillait depuis de longues années à une biographie de Talleyrand; espérons que des fragments au moins pourront en être publiés. M. Welschinger faisait partie de l'Académie des sciences morales et politiques qu'il fut appelé à présider en 1917. Avec lui disparaît un parfait honnête homme que regretteront tous ceux qui l'ont approché.

Chr. PF.

— M. J.-L. DE LANESSAN, qui vient de mourir (17 novembre 1919), était né à Saint-André-de-Cubzac le 13 juillet 1843. Médecin de marine, puis professeur agrégé d'histoire naturelle à la Faculté de médecine, il se tourna en 1870 vers la politique qui fit de lui un conseiller municipal de Paris, puis un député, enfin un ministre. Nous n'avons pas à rappeler ici l'œuvre qu'il accomplit pendant son ministère pour la défense nationale. Si l'homme politique ne nous appartient pas, nous ne pouvons oublier qu'il n'a cessé de parler et d'écrire pour défendre *l'Expansion coloniale de la France*. Après un volume publié sous ce titre même en 1886, il publia : *l'Indo-Chine française* (1889); *la Colonisation française en Indo-Chine* (1895); *Études sur la politique intérieure, extérieure et coloniale de la France* (1897). Depuis la guerre, il a traité plutôt des sujets d'histoire continentale : *l'Empire germanique et la politique de la force; introduction à la guerre de 1914*, et *l'Empire germanique sous la direction de Bismarck et de Guillaume II* (1915); enfin une *Histoire de l'entente cordiale franco-anglaise* (1917), entente qu'il avait, pour sa bonne part, contribué à fonder.

— Le 14 novembre 1919, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu membre libre, en remplacement de M. Émile Picot, M. J.-A. BRUTAILS, archiviste du département de la Gironde.

INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG.

L'Université française de Strasbourg a été inaugurée le 22 novembre dernier, jour anniversaire de l'entrée du général Gouraud dans la ville libérée. Le président de la République a tenu à présider lui-même la séance; de nombreux délégués des diverses sections de l'Institut, des Universités françaises et alliées, des savants et professeurs des pays neutres invités à titre personnel étaient accourus; le ministre de l'Instruction publique du nouvel État tchéco-slovaque, M. Habrman,

Digitized by Google

avait tenu à apporter lui-même à l'Université sœur le témoignage de la sympathie des pays que l'Entente a libérés. Le hall de l'Université où s'est tenu la séance d'inauguration était orné des tapisseries de Versailles représentant les exploits de Louis XIV et était éclairé par en haut au moyen d'ampoules électriques dissimulées dans des guirlandes de feuillage. Dans cette salle, due à un architecte badois, le directeur des beaux-arts en Alsace-Lorraine, M. Denis, avait planté le plus gracieux décor français qu'on pût rêver. La séance a été ouverte à neuf heures par un charmant discours de M. le recteur S. Charléty, qui a su définir dans les termes les plus heureux la mission de l'Université; M. Pfister a parlé au nom des professeurs; le Dr Bucher au nom des étudiants, anciens et nouveaux. M. le président de la République, après avoir rappelé que les récentes élections prouvaient l'inaltérable attachement de l'Alsace à la mère-patrie, a retracé l'histoire de l'Université strasbourgeoise à travers les âges et rappelé ses gloires passées, gages d'un brillant avenir. Après chaque discours, l'excellent orchestre du Conservatoire de Strasbourg, dirigé par M. Gui-Ropartz, a fait entendre des morceaux symphoniques et la séance s'est ouverte et fermée par les strophes de la *Marseillaise* dont l'assemblée, debout, a repris le refrain.

Nous publions ici le texte du discours prononcé par M. Pfister :

Monsieur le Président de la République,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Que, pour la seconde fois, dans cette ville de Strasbourg, soient rappelées les paroles bibliques : « Maintenant, ô Seigneur, tu peux laisser aller ton serviteur en paix », puisque nos yeux ont vu les grands événements qui ont assuré dans le monde le triomphe du droit et de la justice, puisque notre Alsace a fait retour à notre France, puisque l'aurore d'une nouvelle ère commence à luire sur l'humanité. Comment nous, fils de l'Alsace, pourrons-nous exprimer dignement en ce jour la reconnaissance dont déborde notre être envers tous ceux qui ont travaillé à notre libération, envers le Président et le gouvernement de la République française qui, dès le jour où une odieuse guerre nous eut été déclarée, se sont attachés à la délivrance de notre pays, envers les chefs militaires qui ont conduit leurs troupes à la victoire — et nous saluons avec émotion et respect les trois maréchaux couverts de gloire, — envers les nations alliées et amies qui se sont rangées aux côtés de la France, ont combattu, souffert et vaincu avec elle. Et vous, étudiants de nos universités et de nos écoles supérieures, jeunes lycéens qui avez abandonné les bancs de l'école pour accourir à l'appel de la patrie, vous tous, soldats de la France et de l'Entente, vous, nos chers enfants qui êtes partis pour la guerre et n'êtes point revenus, nous vous évoquons en ce jour pour bénir votre mémoire et nous vous associons à cette fête que vous ne deviez point voir, mais que votre suprême sacrifice nous a préparée.

Messieurs, nous renouons aujourd'hui la chaîne de la tradition. Dans la vieille république de Strasbourg, placée sous la souveraineté de la France, existait au XVIIIe siècle une Université célèbre entre toutes celles de l'Europe par le talent de ses professeurs, la valeur de son enseignement, le nombre de

Digitized by Google

ses étudiants. Nous revendiquons cette Université et nous considérons ses maîtres comme nos prédécesseurs. En toute circonstance, qu'il se soit agi de célébrer le centenaire de la paix de Westphalie ou celui de la capitulation de Strasbourg, ils ont proclamé le bonheur qu'ils ressentaient à être Français et leur attachement à la mère-patrie. Dans la chaire du Temple-Neuf, lors de la cérémonie du 30 septembre 1781, le professeur Blessig prononça ces paroles que nous faisons nôtres en la présente journée : « Notre amour, notre cœur, notre sang — nous le proclamons pour nous et nos enfants — appartiennent à la France. » Ils savaient, ces maîtres, tout ce qu'ils devaient à cette France si profondément aimée. De même que la ville se transformait et qu'on vit sourire l'élégance du XVIII^e^ siècle à côté de l'antique cathédrale, de même sur le fonds solide des vertus ancestrales les idées françaises s'épanouissaient en une riche floraison. Les barrières confessionnelles tombaient; l'Université, à l'origine strictement luthérienne, s'ouvrait aux étudiants catholiques et israélites, et dans le monde des professeurs et des élèves fermentaient les doctrines généreuses d'où est sortie notre Révolution. Qui donc oserait nous disputer un tel héritage?

Les Facultés d'État qui, au XIX^e^ siècle, remplacent l'Université municipale sont confiées à la fois à des maîtres originaires de l'Alsace et à des maîtres venus de l'intérieur de la France. Le contact est profitable aux uns et aux autres, puisque leurs qualités natives se complètent et se pénètrent. Tous sont, du reste, animés des mêmes sentiments patriotiques, et peut-être ces sentiments sont-ils plus vifs dans la ville de Strasbourg que partout ailleurs : placée à la frontière de la patrie, elle se sent guettée par l'ennemi. A la Faculté de théologie protestante, centre actif de libres recherches, Édouard Reuss, Charles Schmidt, Frédéric Lichtenberger accueillent Colani et Auguste Sabatier. Aux Facultés laïques, les Aubry et Rau, Lederlin, Schützenberger, Stolz, Kuss, Kirchleger, Schimper rivalisent de zèle avec les Sédillot, Daubrée, Lereboullet, Paul Janet, Antoine Campaux. Les Facultés sont mal logées, à quelques pas d'ici, dans une demeure où nous vous convierons à faire un pieux pèlerinage; mais dans ces bâtiments médiocres ont enseigné, outre les maîtres que je viens d'énumérer, deux des gloires les plus pures de la France. Fustel de Coulanges a attiré d'enthousiastes auditeurs à ses cours d'où est sorti ce beau livre : *la Cité antique*. Louis Pasteur, l'un des grands génies et des grands bienfaiteurs de l'humanité, a passé à Strasbourg six années, de décembre 1848 à décembre 1854. Chargé du cours de chimie tant à la Faculté des sciences qu'à l'École supérieure de pharmacie, il y poursuit ses expériences sur la cristallographie et commence la série de ses admirables découvertes. Dès qu'il eut atteint l'âge légal de trente ans, il fut nommé professeur titulaire; ce fut un grand chagrin à Strasbourg quand le gouvernement le chargea d'organiser la Faculté des sciences de Lille qui venait d'être créée.

Au renouvellement de chaque année scolaire, tous ces maîtres se réunissaient en une séance solennelle de rentrée où les doyens rendaient compte des travaux de l'année écoulée. En 1870, au moment où cette rentrée aurait dû avoir lieu, les Allemands étaient les maîtres dans Strasbourg dont ils avaient fait un tas de décombres et, peu après, les préliminaires de Versailles arrachaient l'Alsace à la France. Les professeurs des Facultés se dispersèrent; beaucoup d'entre eux se fixèrent dans l'intérieur de la France, non sans espoir de retour. L'attente a été longue; mais l'heure de la justice a sonné. Nous célébrons aujourd'hui, non pas l'inauguration d'une Université nouvelle, mais, après quarante-neuf années, la séance de rentrée de 1870.

Des anciens maîtres qui ont enseigné à Strasbourg, deux seuls sont encore

Digitized by Google

en vie. M. Beaunis fut professeur agrégé à la Faculté de médecine de 1863 à 1870 : il est aujourd'hui âgé de quatre-vingt-neuf ans et nous lui envoyons, dans sa retraite, notre souvenir ému. M. Charles Gross, nommé professeur agrégé à la Faculté de médecine le 19 mars 1869, plus tard professeur et doyen de la Faculté de médecine de Nancy, est aujourd'hui au milieu de nous. Mon cher collègue et ami, vous êtes le lien qui attache l'Université présente aux anciennes Facultés; nous recevons de vos mains le flambeau sacré et nous ne le laisserons pas éteindre.

En quittant Strasbourg en 1871, les professeurs des Facultés n'ont pas emporté la France avec eux; pendant les années où l'Alsace a dû subir une domination ennemie, même dans cet édifice élevé par les Allemands, la France n'a pas cessé d'être présente. Elle était dans le cœur des étudiants alsaciens et lorrains qui, obligés, dans l'intérêt du pays de suivre les leçons de maîtres étrangers, n'ont pas laissé prescrire la tradition. Demeurés fidèles au souvenir du passé, ils ont formé entre eux une association d'où était exclu tout élément germanique; ils se sont entretenus au *Cercle* des gloires d'autrefois, de leurs espérances en un meilleur avenir. En vain, le Sénat universitaire prononçait la dissolution du Cercle; en vain, les recteurs multipliaient les avertissements et les menaces, ces jeunes gens continuaient de regarder de l'autre côté des Vosges. Honneur à eux! Ils ont entretenu et attisé la flamme qui brûlait à chaque foyer alsacien et lorrain.

Et voici qu'après la plus terrible des guerres, cette flamme peut jaillir librement au dehors. Elle embrase le pays entier : elle devient une immense aurore; en des journées d'enthousiasme et d'exaltation, l'Alsace et la Lorraine acclament la France libératrice. L'Université allemande de Strasbourg a vécu et l'Université française rentre chez elle.

Puisque j'ai le grand honneur de parler au nom de ses maîtres, je veux remercier le haut commissaire de la République et le ministre de l'Instruction publique de nous avoir appelés au poste qu'ils nous ont confié. Nous savons quelle tâche nous est assignée à Strasbourg et à la remplir nous consacrerons toutes nos forces et tout notre cœur. Notre Université se fera l'interprète de l'âme alsacienne, de l'histoire, de la littérature, des besoins économiques et sociaux d'une province dont la France a toujours respecté le caractère original. Mais, conformément aux vœux de la population du pays, elle sera avant tout un foyer de haute culture française; elle fera rayonner en Alsace et au dehors la langue, les lettres, les sciences, l'art de notre France. Elle aussi montera la garde du Rhin. Elle sera la semeuse des grandes idées de Justice, des Droits de l'homme et des Droits des nations que la France a proclamés et que l'Entente a fait triompher. Par-dessus l'Allemagne, elle s'unira à ces peuples généreux qui ont subi la plus dure des oppressions et qui, avec l'Alsace, renaissent à la vie. Enfin, ses maîtres travailleront à la recherche du vrai et à l'avancement de la science, sans qu'aucune considération les puisse détourner de ce devoir; de la sorte encore nous resterons dans la vraie tradition française, telle que nous l'avons reçue de nos prédécesseurs et telle que nous voulons la léguer à ceux qui nous succéderont.

A onze heures, l'assistance s'est groupée sur les marches de l'escalier de l'Université et sur les estrades élevées le long de la façade pour assister au défilé des troupes de la garnison et des sociétés de Strasbourg. Elle a applaudi en leur pittoresque costume les jolies Alsaciennes qui faisaient partie du cortège. Nous passerons sur les autres

Digitized by Google

réjouissances : le grand banquet de 1,200 couverts de l'après-midi, la représentation de gala au théâtre du soir où l'on jouait *Manon* avec le concours d'artistes de l'Opéra-Comique, les excursions du lendemain dimanche 23 novembre aux mines de pétrole de Pechelbronn, au port du Rhin ou les promenades à travers la ville sous la conduite de guides experts. L'Université publiera en un beau volume le compte-rendu de ces fêtes; on y trouvera le texte des éloquentes adresses qui lui ont été remises par les Universités de France, celles de l'Entente et aussi par certaines Universités des pays neutres. Maintenant, l'Université de Strasbourg va se remettre au travail, se consacrer à ses étudiants et aux recherches désintéressées de la science.

— A la suite d'une délibération du Conseil général de la Seine, des cours seront professés, à dater de novembre, à l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaine de Paris, 29, rue de Sévigné, à six heures du soir. Ces cours, au nombre de cinq, étudieront le programme suivant : 1. Évolution des villes en général, de Paris et de l'agglomération parisienne en particulier. 2. Art urbain en général et appliqué à l'agglomération parisienne. 3. Organisation de la vie urbaine en France. 4. Organisation sociale de la vie urbaine en France. 5. Organisation comparée de la vie urbaine à l'étranger.

— La Société française d'histoire de la médecine a repris ses séances mensuelles, interrompues par la guerre, à la Faculté de Paris. A la séance de réouverture, le doyen de la Faculté a annoncé la création d'un musée de la médecine, qui ne fera pas double emploi avec le musée spécial installé au Val-de-Grâce. Le *Bulletin* de la Société reparaîtra en janvier 1920.

— On annonce la prochaine apparition (chez A. Clavel, Paris) d'une *Revue de la Corse historique, littéraire et bibliographique*. Il en paraîtra un fascicule tous les deux mois; l'abonnement pour un an est de 5 francs pour la France, 6 francs pour l'étranger.

États-Unis. — La « Yale University press » (New Haven, Conn.) a entrepris la publication de récits historiques sur l'histoire des États-Unis. Il a pour titre général : *The Chronicles of America*, et il paraît sous la direction de M. Allen Johnson, professeur d'histoire d'Amérique à l'Université de Yale. Il est divisé en six sections intitulées, non sans quelque affectation littéraire : l'Aurore de l'Amérique, l'Orage de la Sécession, la Vision de l'Ouest, la Guerre civile, le Zénith de l'Amérique, Nos voisins (le Canada et les nations hispaniques du Nouveau-Monde). Sur les cinquante volumes que comprendra le recueil, trente ont déjà paru. La première édition des *Chronicles of America* est dédiée à la mémoire d'Abraham Lincoln, édition de luxe dont chaque volume est mis en vente au prix de 3 dol. 90 cents.

Digitized by Google

Grande-Bretagne. — M. Francis John HAVERFIELD vient de mourir à l'âge de cinquante-neuf ans. Après avoir terminé à New College (Oxford) ses études commencées à Winchester, il fut bibliothécaire de Christ Church (1891-1907), puis, à la mort de Pelham, professeur d'histoire ancienne à l'Université d'Oxford (1907); il était aussi membre de la British Academy. De bonne heure, il se distingua par une connaissance approfondie des antiquités romaines et des inscriptions latines en Grande-Bretagne; Mommsen le choisit pour publier dans l'*Ephemeris epigraphica* les additions nécessaires au *Corpus* édité par Hübner. Dans la monumentale publication des « Victoria county histories », c'est lui d'ordinaire qui fut chargé de rédiger le chapitre sur l'occupation romaine. Il se proposait de composer un nouveau « Corpus inscriptionum britannicarum » avec des commentaires historiques et archéologiques, et nul n'était mieux qualifié pour une œuvre aussi importante. Où en est resté ce projet? De très nombreux travaux de détail ne lui laissèrent pas le temps d'écrire le grand ouvrage qu'on attendait de lui. On ne peut guère citer que quelques érudites monographies : *Military aspects of roman Wales; Ancient town planning* (1913); *The romanization of roman Britain*, dont une troisième édition, très remaniée, a paru en 1915.

— Les archives de la Compagnie anglaise des Indes viennent d'être ouvertes au public pour la première fois.

— Le 11 mars 1912 fut inauguré à Hong-Kong un établissement scientifique destiné aux jeunes Chinois désireux de connaître l'Occident. Cette Université, où les cours sont donnés en anglais, comprend trois facultés : médecine, technique, arts; cette dernière confère une éducation générale et cultive surtout les sciences économiques. En fait c'est, paraît-il, la section technique où les jeunes Chinois vont de préférence. C'est une élite de futurs grands ingénieurs que la Grande-Bretagne veut former, une précieuse clientèle qu'elle prépare à son industrie et à son commerce.

— Le War office ayant reconnu l'utilité de conserver les films officiels qui concernent la guerre, on se préoccupe présentement d'organiser un musée spécial de cette catégorie de documents qui, jusqu'à présent, n'avaient pas su mériter les honneurs des collections d'État.

Italie. — Une revue valditaine « de pensée et d'action régionaliste » vient d'être créée à Aoste, sous le titre d'*Augusta Praetoria*. Le premier numéro, paru au mois de septembre 1919, contient entre autres une notice sur les « Coustumes générales du duché d'Aouste », abrogées en 1770 par Charles-Emmanuel III, avec fac-similé du titre de la première édition, publiée en 1588 chez Loys Pomar à Chambéry.

Norvège. — L'Institut Nobel à Christiania a mis au concours une Histoire du mouvement en faveur de la liberté du commerce au XIX^e^ siècle et ses rapports avec le mouvement pour la paix internatio-

Digitized by Google

nale. L'auteur de l'ouvrage couronné recevra 5,000 couronnes d'argent norvégien et son travail deviendra la propriété de l'Institut. Les mémoires peuvent être rédigés en anglais, en français, en allemand ou dans une des langues scandinaves; ils devront être envoyés à l'Institut, 19, Drammesvei, Christiania, avant le 1er juillet 1922.

Pays-Bas. — M. N. W. POSTHUMUS est chargé par la Société d'histoire économique des Pays-Bas de publier une série de documents relatifs à la politique commerciale des Pays-Bas au XIXe siècle. Le tome I, que publie la maison Nijhoff à La Haye, se rapporte à l'Angleterre : *Onderhandelingen met England, 1813-1827.* — La Société (Het Nederlandsch economisch-historisch Archief) publie en outre un *Economisch-historisch Jaarboek*, dont quatre fascicules ont déjà paru à la même librairie.

ERRATA DE LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

Page 169, deux lignes avant la fin, lire J. de Hullu au lieu de *Huller*.
Page 170, ligne 2, lire Bronswijik au lieu de *Brondwijk*.

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Agnelli (*Giovanni*) et *Cabiati* (*Attilio*). Fédération européenne ou Ligue des Nations? 142.
Annual Bulletin of historical literature, 143.
Cabiati (*Attilio*). Voir *Agnelli* (*Giovanni*).
Maroi (*Lanfranco*). I fattori demografici del conflitto europeo, 143.
Pilotti (*R.*). La preparazione del dopo guerra negli imperi centrali, 169.
Scott (*Brown*). The classics of international law, 142.
Società delle nazioni, 169.

HISTOIRE DE LA GUERRE.

Barthou (*Louis*). La bataille du Maroc, 368.
Bateman (*C. T.*). U boat devilry, 149.
Berthaut (général). L' « erreur » de 1914. Réponse aux critiques, 145.
— De la Marne à la mer du Nord, 1914-1918, 145.
Escalle (*Ch.*). Essai de bibliographie méthodique de la guerre de 1914, 144.
Feyler (colonel *F.*). Le problème de la guerre, 366.
Fournier (lieutenant). Voir *Gagneur* (capitaine).
Gagneur (capitaine) et *Fournier* (lieutenant *Marcel*). Avec les chars d'assaut, 367.
Giraud (*Victor*). Histoire de la guerre. 2e livr., 367.
Grasset (commandant *A.*). Le maréchal Foch, 144.
— Préceptes et jugements du maréchal Foch, 144.
Guéchoff (*J.-E.*). La genèse de la guerre mondiale; la débâcle de l'alliance balkanique, 157.
Howard (*K.*). L'épopée de Zeebrugge et le Vindictive, 149.
Humbert (capitaine). La division Barbot, 367.
Jean-Bernard. Histoire générale et anecdotique de la guerre de 1914, 367.
Joubert (*Joseph*). A travers les continents pendant la guerre, 147.
Jullian (*Camille*). La guerre pour la patrie, 365.
Landrieux (Mgr). La cathédrale de Reims. Un crime allemand, 360.
Laurentin (*M.*). Le sang de France. Récits de guerre d'un officier de troupe, 1914-1918, 146.
Letard (*E.*). Trois mois au premier corps de cavalerie, 146.
Lucien-Graux (Dr). Fausses nouvelles de la Grande Guerre. T. III et IV, 147.
Nadaud (*Marcel*). La guerre aérienne, 368.
Newolt (*Henry*). Submarine and Anti-submarine, 148.
Oman (*C.*). The outbreak of the war of 1914-1918, 350.
Palat (général). La Grande Guerre sur le front occidental. T. IV, 362.
Pollen (*A.*). The navy in the battle, 149.
Raulin (*G. de*). Le blocus, ses modalités, ses conséquences, 148.
Recouly (*Raymond*). Foch, le vainqueur de la guerre, 144.
Relti. Ceux qui soignent; notes de guerre, 146.
Roches (*Fernand*). Manuel des origines de la guerre, 350.
Vic (*Jean*). La littérature de guerre. Manuel méthodique et critique des publications de langue française, août 1914-août 1916, 143.

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Frank (*Tenney*). Roman imperialism, 152.
Leffingwell (*Georgia Williams*). Social and private life at Rome in the time of Plautus and Terence, 151.
Lully (*Georges*). De senatorum romanorum patria, sive de romani cultus in provinciis incremento, 368.
Murray (*Gilbert*). Aristophanes and the war party, 150.
Platnauer (*Maurice*). The life and reign of the emperor Lucius Septimius Severus, 153.

Digitized by Google

Rawlinson (*G. D.*). Intercourse between India and the western world from the earliest times to the fall of Rome, 166.
Sandys (*John Edwin*). Latin epigraphy, 154.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE ET DE LA RÉFORME ALLEMANDE.

Albrecht (*Otto*). Luthers Katechismen, 311.
Archiv für Reformationsgeschichte. Lutherheft, 309.
Barge (*Hermann*). Der deutsche Bauernkrieg in zeitgenossischen Quellen, 315.
Below (*G. von*). Die Ursachen der Reformation, 314.
Berger (*Arnold-E.*). Luther's Werke, 305.
— Martin Luther in kulturgeschichtlicher Darstellung. 2e partie, 2e fasc., 308.
Bergmann (*Cornelius*). Die Tæuferbewegung in Kanton Zürich bis 1660, 317.
Bertrand (*Élie*). L'enseignement technique en Allemagne et en France, 357.
Böhmer (*H.*). Luthers Romfahrt, 311.
Borchardt. Martin Luther. Ausgewæhlte Werke, 306.
Brieger (*Theodor*). Die Reformation, 313.
Buchwald (*Georg*). Luthers Lieder und Fabeln, 306.
— Doktor Martin Luther, 308.
— Geschichte der Reformation, 313.
Burckhardt (*Paul*). Huldreich Zwingli. Eine Darstellung seiner Persönlichheit und seines Lebenswerkes, 319.
Bürckstümmer. Geschichte der Reformation und Gegenreformation in der ehemaligen freien Reichsstadt Dinkelsbuehl, 1552-1648, 313.
Claus. Die Einführung der Reformation in Schwabach, 1521-1530, 313.
Clemen (*Otto*) et *Leitzmann* (*A.*). Luther's Werke in Auswahl, 305.
Degering. Aus Luthers Frühzeit, 1497-1519, 312.
Engerand (*Fernand*). Le fer sur la frontière. La politique métallurgique de l'État allemand, 369.
Farner (*Oskar*). Huldrych Zwingli, der Züricher Reformator, 319.
Festgabe der Zeitschrift für Kirchengeschichte zum vierhundertjæhrigen Gedæchtnis der deutschen Reformation, 1517, 309.
Freitag (*Albert*). Entwicklung und Katastrophe Martin Luthers, 312.
Friz (*J.*). Deutsche Luther-Briefe, 306.
Gœtz. Die religiöse Bewegung in der Oberpfalz, 1520-1560, 313.
Harnack (*Adolf von*). Martin Luther und die Grundlegung der Reformation, 309.
Hauck (*Albert*). Die Reformation und ihre Wirkung auf das Leben, 313.
Hausrath (*Adolf*). Luther's Leben. 3e édit., 308.
Heer (*Gottfried*). Fridolin Brunner, Reformator von Glaris, 319.
Herrmann (*W.*). Der Sinn des Glaubens an Jesus Christus in Luther Leben, 309.
Hirsch (*E.*). Luther-Brevier, 306.
Jordan (*H.*). Luthers Staatsauffassung, 313.
Kalkoff (*Paul*). Friedrich der Weise der Beschützer Luthers und des Reformationswerkes, 314.
— Luther und die Entscheidungsjahre der Reformation, 311.
— Das Wormser Edikt und die Erlasse des Reichsregimentes und einzelner Reichsfürsten, 311.
Kawerau (*Gustav*). Luthers Gedanken über den Krieg, 311.
Kirch (*H.-J.*). Die Fugger und der Schmalkaldische Krieg, 315.
Kœhler (*Walther-Dr.*). Martin Luther, der deutsche Reformator, 307.
— Martin Luther und die deutsche Reformation, 307.
— Wie Luther den Deutschen das Leben Jesu erzæhlt hat., 307.
Leitzmann (*A.*). Voir *Clemen* (*Otto*).
Luther. Voir *Berger* (*Arnold-E.*), *Borchardt*, *Buchwald*, *Friz* (*J.*), *Hirsch* (*E.*), *Rade* (*M.*).
« Lutherana ». Lutherheft der theologischen Studien und Kritiken zum 31. oktober 1917, 309.
Lutherstudien, 310.
Macmillan (*Kerr-D.*). Protestantism in Germany, 339.
Menke-Glückert. Die Geschichtschreibung der Reformation und Gegenreformation, 319.
Miescher (*E.*). Die Reformation in Basel und speziell zu St. Leonhard, 319.
Protestantismus (der), 310.
Rade (*M.*). Luther in Worten aus seinen Werken, 306.
Rémon (*Marcel*). En pays occupé sur la rive gauche du Rhin, 155.
Rivière (*Jacques*). L'Allemand. Souvenirs et réflexions d'un prisonnier de guerre, 356.
Robertson (*C. Grant*). Bismarck, 342.
Roder (*Christian*). Villingen und der

Digitized by Google

obere Schwarzwald im Bauernkrieg, 316.
Rovère (*Julien*). Les survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne depuis 1815, 136.
Sachse (*Carl*). Balthazar Hubmaier als Theologe, 316.
Scheel (*Otto*). Martin Luther. Vom Katholicismus zur Reformation, 306.
Schiff. Thomas Münzer und die Bauernbewegung am Oberrhein, 316.
Scholz. Die Reformation und ihre Wirkung in den Ernestinischen Landen, 314.
Schubart. Berichte über Luthers Tod und Begræbnis, 312.
Schubert (*Hans von*). Luther's Frühentwickelung bis 1517-1519, 307.
— Luthers Vorlesung über den Galaterbrief, 1516-1517, 312.
— Ueber die weltgeschichtliche Bedeutung der Reformation, 309.
Spenlé (*Jean-Édouard*). L'Allemagne des Hohenzollern, 154.
Süddeutsche Monatsheft, 310.
Tarlé (*Antoine de*). La préparation de la lutte économique par l'Allemagne, 155.
Theobald. Die Einführung der Reformation in der Grafschaft Ortenburg, 313.
Ulrich Zwingli, 1519-1919, 318.
Walther (*W.*). Die ersten Konkurrenten des Bibelübersetzer Luthers, 313.
Wappler (*P.*). Die Tæuferbewegung in Thüringen, 1526-1584, 317.
Wernle (*P.*). Zum 31 Oktober 1917, 309.
Wipf (*J.*). Sebastian Hofmeister, der Reformator Schaffhausens, 319.
Wolf (*Gustav*). Quellenkunde der deutschen Reformationsgeschichte, 320.
Zwingli (*Ulrich*). Eine Auswahl aus seinen Schriften, 318.
Zwingliana, 318.

HISTOIRE D'AUTRICHE-HONGRIE.

Leutrum (countess *Olga*). Court and diplomacy. What I know, 347.

HISTOIRE DES BALKANS.

Cvijić (*Yovan*). La péninsule balkanique. Géographie humaine, 345.
Micheff (*D.*). L'instruction publique en Suisse et dans les États balkaniques, 157.
Mikoff (*D.*). Pour le droit et la paix dans les Balkans, 157.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Blommaert (*W.*). Les châtelains de Flandre, 323.
Keith (*A. Berriedale*). The Belgian Congo and the Berlin act, 156.
Kurth (*Godefroid*). Le guet-apens prussien en Belgique, 369.

HISTOIRE DE BULGARIE.

Ancel (*Jacques*). L'unité de la politique bulgare, 1870-1919, 370.
Ischirkoff (*A.*). Les Bulgares en Dobroudja, 157.
Ivanoff (*J.*). Les Bulgares devant le Congrès de la Paix, 158.
Vérité (la) sur les accusations contre la Bulgarie, 157.

HISTOIRE DE L'EMPIRE BYZANTIN.

Diehl (*Ch.*). Byzance. Grandeur et décadence, 120.

HISTOIRE DE CHINE.

Maspero (*Georges*). La Chine, 158.

HISTOIRE D'ÉGYPTE.

Margueritte (*Victor*). La voix de l'Égypte, 371.
Note sur la nécessité d'entendre la voix de l'Égypte à la Conférence de la Paix, 370.
Rapport présenté le 30 mars 1919 à S. E. le général Allenby, haut-commissaire britannique, 370.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

Colección general de documentos relativos à las islas Filipinas existentes en el archivo de Indias de Sevilla, t. I, 159.
Givanel y Mas (*J.*). Catáleg de la collecció Cervantica formada per D. Isidoro Bonsoms i Sicart, 371.
Hinojosa (*Eduardo de*). Documentos para la historia de las instituciones de León et de Castilla, 158.
Mounier (*A.*). Les faits et les doctrines économiques en Espagne sous Philippe V, 330.

HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS.

Fish (*Carl Russell*). An introduction to the history of american diplomacy, 371.

Digitized by Google

Hommage à la Croix-Rouge américaine, 159.

HISTOIRE DE FRANCE.

Berthet (*F.*). Le prince Napoléon-Louis général russe, 375.
Bouchor (*Maurice*). Programme de réunions civiques et familiales pour le temps de guerre et le temps de paix, 150.
Buron (*Edmond*). Donnez des terres aux soldats, 162.
Chavigny (*P.*). L'organisation du travail intellectuel, 162.
Chenet (commandant). Le sol et les populations de la Lorraine et des Ardennes, 124.
Cioli (*Natale*). Angelo Renzi et l'Institut historique de France, 161.
Colin (*Élicio*). L'Alsace et la Lorraine à travers l'histoire de France, 372.
— (*Ernest*). Saint-Dié sous la botte, 146.
Congrès français de la Syrie à Marseille, 160.
Couderc (*Camille*). Bibliographie historique du Rouergue, 163.
Eccard (*Frédéric*). L'Alsace sous la domination allemande, 138.
Eichthal (*Eugène d'*). Quelques âmes d'élite, 1804-1912, 160.
État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent. T. I, fasc. 1. Registres d'enregistrement, 377.
Fage (*René*). Lettres inédites de Mgr Berteaud au cardinal Pitra, 373.
Francia (la), bullettino d'informazione politica, economica, intellettuale, 169.
Isaac (*Jean*). Every one's history of France, 372.
Joinville (*Pierre de*). L'armateur Balguerie-Stuttenberg et son œuvre, 337.
— La mission de la « Cybèle » en Extrême-Orient, 1817-1818, 337.
Levé (*A.*). La tapisserie de la reine Mathilde, dite tapisserie de Bayeux, 372.
Ligue (la) de l'enseignement pendant la guerre. T. II, 377.
Madelin (*Louis*). Les heures merveilleuses d'Alsace et de Lorraine, 160.
Maitrot (général). La paix qu'il faut à la France, 147.
Marsan (*Jules*). Beaumarchais et les affaires d'Amérique, 374.
Meuriot (*Paul*). Pourquoi et comment furent dénommées nos circonscriptions départementales, 375.
Morand (*Edmond*). Le tombeau de saint Amable à Clermont, 373.
Nomenclature des journaux, revues, périodiques français paraissant en France et en langue française à l'étranger, 377.
Omont (*Henri*). Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits français. Nouvelles acquisitions françaises. T. IV, 378.
— Collections Emmery et Clouët-Buvignier sur l'histoire de Metz et de la Lorraine, conservées à la Bibliothèque nationale, 378.
Poincaré (Président). Ausgewæhlte Reden, 1914-1919, 162.
Rousseau (*Jean-Jacques*). Du contrat social; publ. par *C. E. Vaughan*, 335.
Saint-Venant (*R. de*). Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois, 132.
Savatier (*A.*). La théorie du commerce chez les physiocrates, 127.
Schaudel (*Louis*). Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, 328.
Schlumberger (*Gustave*). Jean de Chateaumorand, un des principaux héros français des arrière-croisades en Orient à la fin du XIV^e^ siècle, 159.
Thomas (*Louis*). Voyage au Ioundafa et au Sous, 375.
Uzureau (*F.*). Andegaviana. 20^e^ série, 374.
— Quatre commissaires du pouvoir exécutif à Angers, 1794, 374.
— Quelques lettres de soldats républicains en Vendée, 1793-1794, 375.
Vaughan (*C. E.*). Voir *Rousseau* (*Jean-Jacques*).
Woelmont (baron *Henry de*). Les marquis français, 376.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

A la jeunesse française, la marine royale de la Grande-Bretagne. Histoire élémentaire pour les écoles, 149.
Basford (*H. H.*). Voir *Hurd* (*Archibald*).
Compton-Rickett (*Arthur*). A history of english literature, 378.
Crespi (*Angelo*). La funzione storica del Impero britannico, 163.
Cunningham (*Joseph Davey*). A history of the Sikhs, 165.
Ferraby (*H. C.*). The imperial british navy, 148.
Hurd (*Archibald*) et *Basford* (*H. H.*). Sons of admiralty; a short history of the naval war 1914-1918, 148.

Digitized by Google

Jellicoe (Lord). The grand fleet, 1914-1916, 149.
Jones (*E. Monkton*). Warren Hastings in Bengal, 1772-1774, 167.
Kincaid (*C. A.*) et *Parasnis* (*Rao Bahadur D. B.*). A history of the Maratha people. Vol. I, 166.
Parasnis (*Rao Bahadur D. B.*). Voir *Kincaid* (*C. A.*).
Pitman (*Frank Wesley*). The development of the British West Indies, 1700-1763, 135.
Smith (*Vincent A.*). The Oxford history of India, 164.
Spender (*Harold*). David Lloyd George, 164.
Williams (*L. F. Rushbrook*). An empire builder of the sixteenth century : Babur, 166.

HISTOIRE DE GRÈCE.

Grèce (la) devant le Congrès de la Paix, 379.
Hellénisme (l') de l'Asie Mineure, d'après le témoignage d'un savant allemand, 379.
Puaux (*René*). L'Égéide, 167.

HISTOIRE D'ITALIE.

Alemagna (*A.-C.*). La rivolta degli Strelitzi, 168.
Barbagallo (*C.*). Giuseppe Fraccaroli; la battaglia contro il filologismo, 168.
Bollettino del bibliofilo, 168.
Bollettino della lega latina, 169.
Gioventù (la) latina, 169.
Guglielmino (*F.*). Un processo filologico-storiografico, 168.
I libri del giorno, 168.
Mazziotti. Le comte de Cavour et son confesseur; trad. par le commandant *Weil*, 380.
Rassegna coloniale (la), 169.
Rassegna (la) italiana di lingua e letterature classiche, 168.
Solmi (*Arrigo*). Storia del diritto italiano, 167.
Vraie (la) Italie; organe de liaison intellectuelle entre l'Italie et les autres pays, 169.
Weil (commandant). Voir *Mazziotti*.

HISTOIRE DU JAPON.

Indépendance (l') de la Corée et la paix. La question coréenne et la politique mondiale du Japon, 380.

HISTOIRE DES PAYS-BAS.

Battist (*J.-N.*). Zeeuwsch-Vlaanderen Nederlandsch, 170.
Beekman (*A.-A.*). Nederlandsch of Belgisch? 170.
Bijdragen voor vaderlandsche Geschiedenis en oudheikunde, 170.
Hullu (*J. de*). Zeeuwsch-Vlaanderen door historie en volksaard Noord-Nederlands gebied, 169.
Riemens (*K.-J*). Essai historique de l'enseignement du français en Hollande du XVI^e^ au XIX^e^ siècle, 380.
Struycken. Nederland, België en de Mogendheden, 169.

HISTOIRE DE PORTUGAL.

Dames (*Mansel L.*). Book of Duarte Barbosa, 170.

HISTOIRE DE ROUMANIE.

Basilesco (*Nicolas*). La Roumanie dans la guerre et dans la paix, 382.
Bléry (capitaine *Paul*). En mission en Roumanie, 171.
Ursu (*J.*). Pourquoi la Roumanie a fait la guerre, 170.

HISTOIRE DE RUSSIE.

Pelivan (*Ion-C.*). La Bessarabie sous le régime russe. L'union de la Bessarabie à la mère-patrie. Le mouvement de la population en Bessarabie de 1812 à 1918, 173.

HISTOIRE DE TURQUIE.

Treatment (the) of the Armenians in the ottoman Empire, 149.

HISTOIRE DE YOUGOSLAVIE.

Chaboseau (*A.*). Les Serbes, Croates et Slovènes, 173.
Duhem (*Jules*). La question yougoslave. La monarchie danubienne et l'Europe, 1878-1918, 174.

HISTOIRE DE L'ART.

Aman-Jean. Vélasquez, 113.
Arbelet (*Paul*). L'histoire de la peinture et les plagiats de Stendhal, 105.
Bautiers (*Pierre*). Juste Suttermans, 116.
Beets (*N.*). Lucas de Leyde, 116.
Bénédite (*Léonce*). Courbet, 119.
Bernard (*Ch.*). Pierre Brueghel, 116.
Brassine (*Joseph*). Voir *Helbig* (*Jules*).
Bréhier (*Louis*). L'art chrétien; son développement iconographique des origines à nos jours, 94, 321.
Brémond (*Henri*). Sainte Catherine, 98.

Digitized by Google

Broussolle (*J.-C.*). L'art, la religion et la renaissance, 94.
Cloquet (*L.*). Les artistes wallons, 117.
De Bosschère (*Jean*). Questin Metsys, 116.
— La sculpture anversoise des XV^e^ et XVI^e^ siècles, 116.
Delvaille (*Caro*). Titien, 114.
De Rudder (*Arthur*). Pierre de Hooch, 117.
Deshairs (*Léon*). Gustave Moreau, 119.
Fabre (*Abel*). Pages d'art chrétien, 98.
Focillon. Piranesi, 108.
— Hokousaï, 113.
Fougerat. Holbein, 115.
Gillet (*Louis*). Histoire artistique des ordres mendiants, 95.
Goffin (*Arnold*). Thierry Bouts, 116.
Guerlin (*Henri*). Sainte Thérèse, 97.
Hautecœur (*Louis*). Rome et la Renaissance de l'antiquité à la fin du XVIII^e^ siècle, 103.
— Greuze, 113.
Helbig (*Jules*) et *Brassine* (*Joseph*). L'art mosan, 117.
Hourticq (*Louis*). Every one's history of french art, 372.
Hourticq (*Louis*). Manet, 119.
Jean (*René*). Puvis de Chavannes, 115.
Lafond (*Paul*). Roger van der Weyden, 116.
Laran (*Jean*). Daubigny, 119.
Lemoisne. Degas, 119.
Leprieur (*Paul*). Millet, 119.
Locquin (*Jean*). La peinture d'histoire en France de 1747 à 1785, 102.
Marcel (*Henry*). Chassériau, 119.
Marguillier (*Auguste*). Saint Nicolas, 97.
Martin (*Henry*). Saint Martin, 97.
Mesnil (*Jacques*). L'art au nord et au sud des Alpes à l'époque de la Renaissance, 117.
Michel (*André*). Puvis de Chavannes, 119.
Pichon (*Alfred*). Fra Angelico, 96.
Pierron (*Sander*). Les Mostart, 116.
Rosenthal (*Léon*). Daumier, 119.
Rousseau (*Henry*). La sculpture belge aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, 116.
Sertillanges (*A.-D.*). Saint Louis, 97.
— Sainte Geneviève, 97.
Vanzippe (*Gustave*). Van Meer de Delft, 117.
Vitry (*Paul*). Carpeaux, 119.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

DUNAN (Maurice et Marcel). L'armée d'après guerre il y a cent ans. Le premier ministère Gouvion-Saint-Cyr 209

HOMO (Léon). La grande crise de l'an 238 ap. J.-C. et le problème de l'Histoire Auguste; *suite et fin* . . 1

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

DUCHESNE (E.). Le concile de 1551 et le Stoglav 39

HALPHEN (Louis). Études critiques sur l'histoire de Charlemagne. La conquête de la Saxe; *suite et fin* . 257

MARMOTTAN (Paul). La mission de J. de Lucchésini à Paris en 1811; *suite et fin* 71

MATHIEZ (Albert). La proclamation du Conseil exécutif provisoire du 4 septembre 1792 64

BULLETIN HISTORIQUE.

Histoire d'Allemagne. Publications relatives à la Réforme, par Alfred STERN 305

Histoire de l'Art (*suite et fin*), par Louis HOURTICQ . . 93

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BERTRAND (Élie). L'enseignement technique en Allemagne et en France (**Ch. Dartigue**). 357

BLOMMAERT (W.). Les châtelains de Flandre; études d'histoire constitutionnelle (**François-L. Ganshof**). . 323

BRÉHIER (Louis). L'art chrétien. Son développement iconographique des origines à nos jours (**Jean Alazard**) 321

CHENET (commandant). Le sol et les populations de la Lorraine et des Ardennes (**Chr. Pfister**) 124

CVIJIČ (Yovan). La péninsule balkanique. Géographie humaine (**B. Auerbach**) 345

DIEHL (Charles). Byzance, grandeur et décadence (**Louis Bréhier**). 120

ECCARD (Frédéric). L'Alsace sous la domination allemande (**Chr. Pfister**) 138

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1919.]

Digitized by Google

Pages

JOINVILLE (Pierre DE). L'armateur Balguerie-Stuttenberg et son œuvre (**Ch. Dartigue**) 337
ID. La mission de la « Cybèle » en Extrême-Orient, 1817-1818 (**Id.**). 337
LANDRIEUX (Mgr). La cathédrale de Reims. Un crime allemand (**Louis Bréhier**). 360
LEUTRUM (countess Olga). Court and diplomacy, what I know (**R. de Kérallain**) 347
MACMILLAN (Kerr D.). Protestantism in Germany (**Rod. Reuss**) 339
MOUNIER (A). Les faits et les doctrines économiques en Espagne sous Philippe V. Géronimo de Ustariz, 1670-1732 (**P. Boissonnade**). 330
OMAN (Ch.). The outbreak of the war of 1814-1818 (**Émile Laloy**) 350
PALAT (général). Le Grande Guerre sur le front occidental, tome IV (**Th. Schœll**) 362
PITMAN (Frank Wesley). The development of the British West Indies, 1700-1763 (**E. Martin-Chabot**) . . 135
RIVIÈRE (Jacques). L'Allemand. Souvenirs et réflexions d'un prisonnier de guerre (**Th. Schœll**) 356
ROBERTSON (C. Grant). Bismarck (**E. Castelot**) 342
ROCHES (Fernand). Manuel des origines de la guerre (**Émile Laloy**). 350
ROUSSEAU (Jean-Jacques). Du contrat social; edited by C. E. VAUGHAN (**Ch. Bémont**) 335
ROVÈRE (Julien). Les survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne (**R. Guyot**) 356
SAINT-VENANT (R. DE). Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme (**R. Latouche**). 132
SAVATIER (A.). La théorie du commerce chez les physiocrates (**P. Boissonnade**) 127
SCHAUDEL (Louis). Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XII^e^ et XIII^e^ siècles (**Chr. Pfister**) . 328

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire d'Allemagne (G. HUISMAN, P. MASSON-OURSEL, Chr. PFISTER). 154, 369
Histoire de l'Antiquité (R. DE KÉRALLAIN, Ch. LÉCRIVAIN, J. TOUTAIN). 150, 368
Histoire de Belgique (Ch. BÉMONT, E. CASTELOT). . . . 156, 369
Histoire de Bulgarie (Ch. BÉMONT). 157, 370
Histoire de Chine (P. MASSON-OURSEL) 158
Histoire d'Égypte (Ch. BÉMONT). 370

Digitized by Google

Pages
Histoire d'Espagne (A. MOREL-FATIO, Jean RÉGNÉ). . . 158, 371
Histoire des États-Unis (Ch. BÉMONT). 159, 371
Histoire de France (Ch. BÉMONT, G. BOURGIN, L. BRÉHIER, E. CASTELOT, R. LÉVY-GUENOT, Chr. PFISTER, Rod. REUSS) 159, 372
Histoire de Grande-Bretagne (Ch. BÉMONT, G. BOURGIN, E. CASTELOT, P. MASSON-OURSEL). 163, 378
Histoire de Grèce (Ch. BÉMONT, R. LÉVY-GUENOT). . . 167, 379
Histoire de la Guerre (Ch. BÉMONT, G. BOURGIN, Ch. DARTIGUE, R. DOUCET, É. LALOY, R. LÉVY-GUENOT, P. MASSON-OURSEL, Chr. PFISTER, Th. SCHŒLL). 143, 365
Histoire d'Italie (G. BOURGIN) 167, 380
Histoire du Japon (Ch. BÉMONT). 380
Histoire des Pays-Bas (G. COHEN, N. JAPIKSE) 169, 380
Histoire de Portugal. 170
Histoire de Roumanie (R. LÉVY-GUENOT) 171, 382
Histoire de Yougoslavie (P. MASSON-OURSEL) 173
Histoire générale (Ch. BÉMONT, G. BOURGIN) 142, 365

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

ÉTATS-UNIS.

1. American (the) historical Review 394

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 186
2. Académie des sciences morales et politiques 187
3. Annales de géographie. 175, 383
4. Annales révolutionnaires. 175
5. Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme français. 176
6. Correspondant (le) 179, 389
7. Études. Revue fondée par des PP. de la Cie de Jésus . 181, 390
8. Grande Revue (la) 181, 391
9. Journal des savants. 383
10. Mercure de France 182, 392
11. Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 176
12. Polybiblion 176, 383
13. Révolution française (la) 384
14. Revue archéologique 177
15. Revue critique d'histoire et de littérature 178, 385
16. Revue de l'Anjou 187
17. Revue de l'histoire des religions 179
18. Revue de Paris (la) 182, 394
19. Revue des Deux Mondes 184, 392

Digitized by Google

Pages
20. Revue des études historiques 386
21. Revue des études napoléoniennes 386
22. Revue des sciences politiques 388
23. Revue du Nord 187
24. Revue historique de Bordeaux 188
25. Revue historique de la Révolution française 388

GRANDE-BRETAGNE.

1. English historical Review (the). 188, 398
2. History 190
3. Quarterly Review (the) 190, 399
4. Scottish historical Review (the). 399

ITALIE.

1. Archivio storico italiano 193
2. Memorie della r. Accademia dei Lincei 195
3. Rendiconti della r. Accademia dei Lincei 405

SUISSE.

1. Basler Zeitschrift für Geschichte u. Alterthumskunde . 196
2. Bibliothèque universelle et Revue suisse 197, 409

CHRONIQUE.

Allemagne 205
Antilles 208
États-Unis 416
France 202, 410
Grande-Bretagne 205, 417
Italie 206, 417
Norvège 417
Pays-Bas 206, 418
Russie 207
Inauguration de l'Université française de Strasbourg 412

ERRATA 418
INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 419

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 200 millions de francs entièrement versés.

Siège social : **14, rue BERGÈRE. — Succursale : 2, place de l'OPÉRA, Paris.**

OPÉRATIONS DU COMPTOIR : Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Étranger, Souscriptions, Garde de Titres, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

AGENCES : 44 Bureaux de quartiers dans Paris. — 17 Bureaux de Banlieue. — 223 Agences en Province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de protectorat. — 13 Agences à l'Étranger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS : Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public : *14, rue Bergère; 2, place de l'Opéra; 147, boulevard Saint-Germain; 49, avenue des Champs-Elysées; 35, avenue Mac-Mahon; 12, boulevard Raspail*, et dans les principales Agences. — Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCES FIXES. Intérêts payés sur les sommes déposées : De 6 à 11 m. 1/2, 1 1/2 0/0; De 1 à 2 ans, 2 0/0. — Au delà de 2 ans et jusqu'à 4 ans, 3 0/0. Les Bons, délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX, STATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES. Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'Eaux;* Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Antibes, Bagnères-de-Luchon, Bagnoles-de-l'Orne, Bayonne, Biarritz, Boulogne-sur-Mer, Bourboule (La), Brest, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Compiègne, Dax, Deauville, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Havre (Le), Hyères, Menton, Mont-Dore (Le), Nice, Pau, Rochelle (La), Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Toulon, Trouville, Vichy, Tunis, Monte-Carlo, Saint-Sébastien, Alexandrie, Le Caire (Égypte), etc. Ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Étrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES. Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités en même temps qu'une sécurité incontestable.

SALONS DES ACCRÉDITÉS, Succursale, 2, place de l'Opéra.

Installation spéciale pour voyageurs. Émission et paiement de lettres de crédit. Bureau de change. Bureau de poste. Réception et réexpédition des lettres.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Livraison des bagages à domicile, à Paris. — La Compagnie P.-L.-M. croit devoir attirer l'attention du public sur les facilités qui lui sont offertes pour la livraison des bagages à domicile par l'intermédiaire de la société Duchemin. Ces facilités sont encore accrues lorsque le voyageur manifeste, dès le point de départ, son intention d'avoir recours aux services de cette société. Dans ce cas, en effet, les colis sont munis, par les gares de départ, d'étiquettes spéciales qui permettent de ne pas les mélanger à l'arrivée avec les autres colis et d'en activer la livraison.

Les voyageurs qui désireront profiter de ces facilités sont priés : 1° d'en faire la déclaration au départ au moment de l'enregistrement, pour que leurs colis soient étiquetés en conséquence; 2° de remettre leur bulletin de bagages à leur arrivée à Paris, au bureau spécial des voyages Duchemin situé dans la salle d'arrivée de la gare.

Il est rappelé que les colis bagages doivent être revêtus d'une étiquette indiquant le nom et l'adresse du voyageur, ainsi que la gare d'arrivée; MM. les voyageurs sont priés, dans leur propre intérêt, d'inscrire les indications qui précèdent en caractères très lisibles et de clouer ou de coller ces étiquettes sur les colis, plutôt que de les fixer par des attaches qui peuvent souvent se rompre.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN.

Vient de paraître :

ŒUVRES DE TURGOT

ET DOCUMENTS LE CONCERNANT

AVEC BIOGRAPHIE ET NOTES

PAR **Gustave SCHELLE**

TOME III

1 vol. in-8°. . . . . 18 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN.

Viennent de paraître :

L'ORGANISATION DE LA VICTOIRE

NOS GOUVERNEMENTS DE GUERRE

VIVIANI, BRIAND, RIBOT, PAINLEVÉ, CLEMENCEAU

PAR **Marcel LAURENT**

1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. . . . . 4 fr. 50

COLLECTION « *LA FRANCE DÉVASTÉE* »

L'AISNE PENDANT LA GRANDE GUERRE

PAR **Gabriel HANOTAUX**
de l'Académie française

1 vol. in-16 avec 6 planches et 1 carte hors texte, broché. . . . . 3 fr. 50

L'ALSACE ET LA GUERRE

PAR l'abbé **E. WETTERLÉ**

1 vol. in-16 avec 6 planches et 2 cartes hors texte, broché. . . . . 3 fr. 50

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

LES ORIGINES ET LES RÉSULTATS

PAR **Henri WELSCHINGER**
de l'Institut

1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. . . . . 6 fr.

L'ASIE MINEURE ET L'HELLÉNISME

PAR **Ch. DUFAYARD**
professeur au lycée Henri IV

1 vol. in-16. . . . . 3 fr.

LE VOTE DES FEMMES

COURS PROFESSÉ A L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES SOCIALES
PENDANT L'ANNÉE 1917-1918

PAR **Joseph BARTHÉLEMY**
Député
Professeur adjoint à la Faculté de droit de Paris
Professeur à l'École libre des sciences politiques

1 vol. in-8°. . . . . 15 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (prix du Budget)

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BOUND
SEP 4 1920
UNIV. OF MICH.
LIBRARY

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03974 3136

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google